REVUE AFRICAINE

VOLUME 8 ANNÉE 1864

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1864

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

TOME HUITIÈME. — ANNÉE 1864.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE
ALESSI ET ARNOLET, LIBRAIRES
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL AINÉ. ÉDITEUR
30, Rue des Boulangers

1864.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

D'APRÈS LES ÉLECTIONS FAITES

AU MOIS DE JANVIER 1864.

M. BERBRUGGER, O. ❋, Conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, *Président*, élu pour la 7e fois.

M. BRESNIER, ❋, Professeur à la chaire d'arabe, 1er *vice-Président*, réélu.

M. BROSSELARD, ❋, Secrétaire général de la Préfecture, 2e *vice-Président*.

M. CHERBONNEAU, ❋ Directeur du Collège impérial arabe-français, *Secrétaire*.

M. BONNET, Chef de bureau à la Mairie, *Secrétaire-Adjoint*.

M. DEVOULX, Conservateur des Archives du Domaine, *Trésorier-Archiviste*.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-CH.

(9e *article. Voir les n°s* 32, *et de* 34 *à* 42)

Nous regrettons que les limites du cadre que nous nous sommes tracé ne permettent pas d'y faire entrer nombre d'autres employés dépendant du ministère du *Comes sacrarum Largitionum*, tels, par exemple, que les Procurateurs de la Monnaie, *procuratores monetae*, qui avaient remplacé les Triumvirs Monétaires; mais nous croyons devoir accorder une mention toute spéciale aux

PRAEPOSITI THESAURORUM (1),

appelés aussi quelquefois *Praefecti Aerarii* ou *Aerario*, qualifica-

---

(1) *Thesaurorum* appellatio non significat speciatim locum, in quo vestis sacra et privata principis recondebatur, verum generaliter Thesauros principis, in quibus quicquid tandem quod ad sacras largitiones pertinebat referebatur. » – *Praefectus aerarii*, officier créé sous l'Empire pour garder le trésor public; il hérita des fonctions remplies primitivement par les questeurs et les *tribuni aerarii*. Il y eut deux préfets du trésor, *praefecti aerario*, administrateurs des deniers publics, agents qui furent institués par Auguste, l'an 726 de Rome. D'abord, le Sénat les élisait, puis ils furent tirés au sort parmi les préteurs de l'année. Leurs fonctions duraient un an. Les préfets du trésor subsistèrent sous Tibère, Caligula, Néron, Trajan et Antonin le Pieux. — L'hôtel de la Monnaie, *Moneta*, à Rome, était situé sur le Capitole, tout contre le temple de *Juno Moneta*; par extension, la monnaie elle-même, et le moule ou coin avec lequel on la frappait.

tion qu'on traduit par cet équivalent, d'ailleurs plus spécieux qu'exact, trésoriers de l'épargne.

Dans chaque province, il y avait un *préposé du trésor*, sorte de receveur particulier, qui recevait, des mains des différents *susceptores* (percepteurs), le montant des contributions et réunissait celles-ci dans une des principales villes de son arrondissement, qu'on appelait *statio* (*fiscalis*, bureau ou caisse du fisc, de perception, de douane), jusqu'à ce qu'il pût envoyer la somme entière au Comes Largitionum. — On donnait le nom de *susceptor* à celui des décurions ou magistrats municipaux qui était chargé de recevoir les contributions de la ville, qu'il faisait recouvrer par ses subordonnés, les *ducenarii* (1) et les *sexagenarii* ou *sexenarii*, agents aux appointements de 200,000 et 60,000 sesterces.

Ce mode ou mécanisme en matière de perception était sans doute en usage à l'époque où la *Notice* fut rédigée ; mais un édit bien antérieur, c'est-à-dire remontant à l'année 383, et rendu par les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, en disposait tout autrement. Voici ce qu'il porte : « Omnem summam auri vel argenti et reliquarum specierum, quae sacris largitionibus ex more penduntur, statim ut exactio fuerit celebrata, ad Thesauros unius cujusque provinciae vel ad proximos referri sub obsignatione Tabularii ceterorumque quos sollicitos esse debere praecedentia jussa decreverunt, et Thesaurorum Praepositis consignari praecipimus, ut inde ad sacrum comitatum integer omnium titulorum numerus dirigatur. »

Nous mentionnerons également les

PRAEPOSITI BRANBARICARIORUM *sive* ARGENTARIORUM ;

car toutes les parties du service semblaient avoir été prévues dans cette singulière administration du Bas-Empire.

Les *Branbaricarii* ou *Argentarii*, pour nous servir des propres expressions de la *Notice*, étaient des ouvriers en argent ; mais il y a ici une foule de nuances que nous allons essayer d'indiquer.

Aucun mot (de basse latinité, il est vrai) n'a donné lieu peut-

(1) Il ne faut pas confondre ces *ducenarii procuratores* avec les *ducenarii*, officiers de troupes qui commandaient 200 hommes, non plus qu'avec les *ducenarii*, juges (au nombre de 200) des procès peu importants, à Rome.

être à plus de variantes que celui de *branbaricarius*, qu'on ne trouve d'ailleurs dans aucun dictionnaire latin, pas même dans la dernière édition (1859) de celui de Quicherat. Le commentaire de la *Notice* cite les variantes suivantes : *brambaricasior*, *barbaricarii*, *brambarigarii*, *branbaricariarii*, *brambaricarii*, etc. Une inscription, reproduite par Orelli, porte BARBARICARIS. « *Barbaricarii* in constitutionum codicibus legi solet. scriptura *branbaricar*, sive *brambaricar*. ex litteris *barbaricar*. i. e. *barbaricar*. fortasse ita enata est. » — Le mot le plus généralement usité paraît donc avoir été *barbaricarius*, *barbaricarii*, qu'on traduit par brodeurs, doreurs, ce qui n'est pas tout-à-fait exact, en raison du *sive argentarii*. « *Argentarii barbaricariis* discernuntur. Argentarii argento cassides, galeas, bucculas condecorabant, erantque genus barbaricariorum, quorum alii auro arma tegebant, tessellebant aliisve modis ornabant » (Bocking). — « *Barbaricarii* distinguuntur ab *Argentariis* et *Aurificibus*. Hi enim posteriores sunt qui vasa et alia opera aurea vel argentea fabricant, quos......vocat *fabros argentarios*. At enim qui in legibus dicuntur *Barbaricarii*, hi arma signis ex argento aurove ductili conspicua faciebant, etc. « — « Differebant porro hi *Barbaricarii* ab *Aurariis*. Aurarii enim inaurabant ferrum, aes et cetera metalla ad lubitum cujuscunque privati, qui eorum opera uti volebat ; *Barbaricarii* vero operibus Publicis erant deputati, Corpus et Collegium suum habebant. aeque ac Fabricenses...... » (1).

Les *Praepositi Branbaricariorum* ou *Barbaricariorum* (sive *Argen-*

(1) On voit que la *Notice* ne parle point des *aurifices* (quelques-uns disent *artifices*) ; il y en avait cependant de deux espèces, les *aurifices specierum* et les *aurifices solidorum*. Il y avait également des *sculptores* ou ciseleurs sur métaux. Est-ce *sculptor* ou *scalptor*? Les érudits diffèrent considérablement d'opinion sur le sens exact de ces deux mots. On appelait ainsi tout artiste qui travaillait avec le *scalprum*, instrument aigu et coupant, employé à plusieurs usages, appartenant à la classe des outils appelés *ciseaux*, c'est-à-dire de ceux que l'on chasse avec un maillet ou marteau (*malleus*). Ces deux mots paraissent donc synonymes, peut-être à cette différence près, que le *scalptor* exécutait des travaux moins fins, plus communs, que le *sculptor*. Quoi qu'il en soit, le mot *scalptor* est employé pour désigner tantôt un graveur sur pierres (*sculptor gemmarum*), tantôt un sculpteur ciselant le marbre (*scalptor marmorum*), tantôt un artiste qui grave les coins servant à frapper les monnaies (*scalptor monetae*). Quant aux ciseleurs sur métaux, qui appartiennent évidemment à cette classe, se rapporter à ce que nous avons dit au mot *emblema*.

tariorum) étaient les inspecteurs de ces ateliers d'orfèvrerie, de bijouterie, où se fabriquaient des ornements en or et en argent, en un mot, toutes sortes d'ouvrages précieux dont on décorait les vases, les armes, etc. (1).

On imaginera sans peine que l'administration (*officium*) du *Comes sacrarum Largitionum* devait être, à raison de son importance, composée d'un personnel aussi nombreux que varié. En voici la nomenclature d'après l'*index* de la *Notice* :

1. Scrinia Canonum,
2. Scrinia Tabulariorum,
3. Scrinia Numerorum,
4. Scrinia Aureae Massae,
5. Scrinia Auri ad Responsum,
6. Scrinium Vestiarii Sacri,
7. Scrinium ab Argento,
8. Scrinium a Miliarensibus,
9. Scrinium a Pecuniis.

Outre un directeur ou secrétaire général de toute cette administration (*Primicerius totius Officii*), il y avait un *Secundicerius* qui

(1) Les *argentarii*, dont il vient d'être question, n'ont rien de commun avec les *argentarii*, banquiers, orfèvres ou changeurs, qui avaient leurs baraques ou boutiques (*taberna argentaria*) situées en général sous la colonnade qui entourait le Forum. *Argentarius*, banquier *particulier*, par opposition au *mensarius*, banquier public. L'*argentarius* recevait les dépôts, accordait sur ces dépôts un intérêt, faisait office de changeur pour les étrangers et assistait aux ventes publiques comme courtier ou commissionnaire ; il enchérissait pour ceux qui l'en avaient chargé. — *Mensarii*, officiers chargés par l'État, dans certaines occasions et surtout dans des temps de misère générale, d'agir comme banquiers, en son nom. Ils étaient autorisés à avancer, au nom de l'État, de l'argent aux créanciers qui pouvaient fournir des garanties suffisantes, d'examiner les dettes des pauvres, de leur accorder des secours pécuniaires, etc. Il ne faut donc pas les confondre avec les *argentarii*, banquiers particuliers, faisant valoir leurs capitaux et ceux de leurs clients, quoique, comme les *mensarii*, ils eussent leurs tables ou comptoirs (*mensae*) dressés en public sous les colonnes du Forum. — *Mensularii*, gens appartenant à la classe des banquiers publics ou *mensarii*. Comme ce mot est formé d'un diminutif, *mensula* (de *mensa argentaria*, table ou comptoir d'un banquier, d'un changeur), on peut supposer que ces *mensularii* étaient d'un rang inférieur. Ils agissaient en qualité de changeurs, donnant aux étrangers de la monnaie romaine en échange des pièces étrangères que ceux-ci apportaient de leur pays ; ils étaient aussi chargés d'examiner toute espèce de monnaie, et de décider si elle était bonne ou fausse.

était le chef des *Exceptores*, un *Tertiocerius* qui s'occupait des transports (*bastagae*), et nombre de greffiers, de secrétaires (*scriniarii*), etc. Le *Primicerius totius Officii* de ce ministère était ordinairement choisi parmi les anciens vicaires, même parmi les personnages consulaires.

1. Les *scrinia canonum* étaient les bureaux des contributions, des redevances annuelles, taxes, tarifs, prestations en nature ou en argent. « *Canon* est sollennis praestatio seu illatio aut pensitatio vel ordinarium tributum ; a singulis provinciis quotannis in arcas ss. largitionum sive rerum privatorum inferendus fuit. In hoc... scrinio... ratiocinia... praestationum tractabantur. »

2. Les *scrinia tabulariorum* dont il s'agit ici, et qu'on appelait encore *scrinia tabularum* ou *tabellariorum* (d'où notre mot *tabellion* (1), qui a le même sens, ne doivent pas être confondus avec les archives publiques ou actes publics (*populi tabularia*), dépôt des archives de l'État (dans le temple de la Liberté). « Hi *tabularii*, qui non confundendi sunt cum Tabulariis publicis, s. civitatum et provinciarum ; hi nostri fisco obnoxii publicas rationes chartasque ss. largitionum tractabant » (2).

3. Les *scrinia numerorum* ou *numerariorum* étaient des bureaux (de vérification ?) de comptabilité. « In singulis provinciis duo Tabularii (aut Numerarii) collocentur, quo ad unum fiscalis arcae ratiocinium, ad alterum largitionales pertinere tituli jubeantur » (Code Justinien).

4. Les *scrinia aureae massae* étaient, en quelque sorte, des bureaux de contrôle de l'or destiné à fabriquer de la monnaie ; car, dit le commentaire de la *Notice*, « largitionibus principis non

(1) *Tabellio*, tabellion, notaire, que l'on chargeait de dresser les actes. On commença à lui donner ce nom sous l'Empire ; il remplissait des fonctions analogues à celles du *scriba* sous la République (Cod. Théod., 9, 19, 1 ; Ulpien, *Dig.* 48, 19, 9 ; Capitol. *Macrin*, 4).

(2) *Tabularium*, salle des archives, où étaient les registres et les documents publics et privés (*tabulae*). Quelquefois, c'était un édifice séparé construit tout exprès, comme celui que l'on avait bâti sous le Capitole à Rome, et dont il subsiste encore des débris importants ; le plus souvent, la *salle des Archives* était une dépendance de quelque temple ou de quelque autre édifice public, ou une pièce affectée à cet usage dans quelque maison particulière. On comprenait sous le titre de *tabularii* les notaires, les teneurs de livres, les gardiens des documents publics et des archives (*tabulae*).

solidi auri cusi, sed auri materia, i. e. aurea massa sive aurum obryziacum inferri debebant, ne adulterinis numis fraus illis fieret » (1).

5. Les attributions des *scrinia auri ad responsum* consistaient à contrôler les opérations de comptabilité, à délivrer des quittances, à vérifier les recettes et dépenses, à tenir compte de l'or qui entrait au Trésor (*aerarium*) en lingots, à porter dans les provinces les mandats du prince en voyage, etc. Contre son habitude, Bocking n'a pas de données certaines à l'endroit de ce bureau : « De hoc Scrinio, dit-il, certi quod dicam non habeo. Pancirolus *aurum ad responsum* dici putavit, quod destinatum est ad perferenda in provincias per veredas mandata principis ; posse autem etiam id aurum intelligi, quod ad responsum pro annonis dabatur, i. e. Responsalibus qui a Praefectis Militum ad exercitus mittebantur, ut eorum injurias audirent et Magistrorum jussa exequerentur. Veri haec mihi minime similia videntur esse ; potius crediderim h. l. de auro quod per legatos civitatum nec non populorum solebat principibus offerri, fortasse etiam de aliis auri coronarii specibus sermonem esse. »

6. Nous avons vu que le *Comes Sacrarum Largitionum* avait sous ses ordres (*sub dispositione*) un *Comes Vestiarii*. Ce Comte du Vestiaire, qu'on pourrait appeler Officier d'Habillement (en chef), ne doit pas être confondu avec le *Comes Sacrae Vestis*, officier spécialement chargé de la *garde-robe* impériale. « Diversus ille (*Comes Sacrae Vestis*) a Comite Vestiarii sub dispositione Comitis S. L. constituti, largitionibus principis illatarum vestium susceptioni

(1) Auquel de ces deux bureaux, le *scrinium aureae massae* ou le *scrinium auri ad responsum*, ressortissaient les fonctions et attributions du *Comes Auri*, et qu'est-ce que c'était lui-même que ce *Comte de l'Or* ? « Hunc Comitem (Auri) Vestiarii Comiti non ita similem fuisse, ut Magistro Lineae Vestis Magister Privatae fuisse videtur, sed omne Publicum aurum canonicum undecumque in publicum aerarium coactum publicave collatione illatum sub se habuisse...., ut fere Comitum Commerciorum... locum optinuerit » (Bocking). — Comes auri dicebatur qui argentum auro permutari et in massam conflari curabat, unde in Officia Largitionum erat Scrinium Aureae Massae, in quo hujus negotii rationes scribebantur. Forte intelligitur qui auri fodinis et metallis praeerat, aut qui tractabat aurum ad responsum. » (Pancirole.) — Le *Comes Auri* paraît avoir été préposé à la surveillance des monnaies, dans le but d'empêcher l'émission des fausses pièces de monnaie, d'où son autre nom de *Comes Metallorum*. (Voir Bocking, t. Ier, ch 12, p. 252-53 ; t. II, ch. 10, p. 338-39).

destinati : nam de quo (*Comites Sacrae Vestis*) hic loquimur, is Comes ipsius principis vestibus praepositus erat. » Ce dernier était donc celui qui « vestes principis, lintea, stragulas, mantilia, annulos aureos, coronas, torques et alia principis ornamenta, sicut et hujus modi alia pretiosissima custodiebat (in *armario*, in quo reponebantur vestes imperatoris). » Le Comte du Vestiaire était chargé de la réception des effets d'habillement destinés aux gens de guerre : « *Vestiarii Comes* susceptioni vestium sacris largitionibus inferendarum praeerat » (1).

(1) *Vestiarium*, vestiaire, garde-robe, terme général, se disait de tout ce qui sert à cet usage, cabinet, coffre (*arca*), boîte ou porte-manteau, armoire (*armarium*), etc. — L'*arca*, malle, caisse, tout coffre ou coffre-fort où l'on gardait des habits, de l'argent et toute sorte d'effets. — L'*armarium*, armoire, cabinet ou buffet pour serrer les ustensiles du ménage, les habits, l'argent, les objets de prix ou tous les articles d'un usage journalier. C'était une pièce considérable du mobilier romain, fixée d'ordinaire contre les parois d'une chambre, divisée par des rayons en compartiments et fermée par des portes. Ce mot signifiait également casier, pour les livres, dans une bibliothèque.

Quant aux objets, qualifiés d'*ornamenta*, dont le Comes Vestiarii avait la garde, voici en quoi consistaient ceux qui sont cités : *Lintea*, généralement, étoffes de *lin*, essuie-mains, serviettes, mouchoirs, rideaux pour fermer les litières, etc. *Mantilia* : linge de table, mais plus particulièrement les nappes ; les *mappa* ou serviettes de table, ne paraissent pas avoir été comprises dans cette catégorie. Nous avons vu que *stragulum* voulait dire housse de cheval ; les *stragula* ou *stragulae* dont il est ici question étaient les couvertures en étoffes qui couvraient le matelas d'un lit, tout ce qui, étant étendu, fait une couverture sur laquelle on puisse se coucher (*operimentum*, *opertorium*), *Aulaea* ou *aulæum*, tapisseries dont on se servait pour décorer les murs d'une salle à manger, ou qu'on plaçait comme écran contre les rayons du soleil entre les piliers d'une colonnade, ou enfin dont on fermait les galeries ouvertes autour de l'*atrium* et du *peristylium* des maisons particulières. C'était aussi une large couverture de tapisserie ou d'étoffe brodée qu'on étendait d'habitude sur le matelas d'un sopha ou d'un lit de table, et qui pendait jusqu'à terre (*peristroma*). La *toile*, dans les théâtres grecs et romains. *Annuli* : les anneaux, bagues, etc. (*Annularii* — la *Notice* dit *Annularenses* — joailliers, ouvriers dont le métier était de faire des anneaux (de doigt), formaient à Rome un *collegium* ou corporation). *Torques*, les colliers, comprenant évidemment les bracelets (*torques brachialis*). Le mot couronne (*corona*) n'avait pas le sens que nous lui donnons, c'est-à-dire emblême de la royauté ; car, chez les anciens, un diadème (*diadema*) tenait la place de la couronne moderne. Il y avait une grande variété de couronnes : on les distinguait par la différence de la matière et par le modèle ou dessin sur lequel elles étaient faites, et on les employait principalement comme récompense de la vertu publique, des services militaires éclatants, et aussi comme ornement dans les fêtes publiques et particulières. Il est à croire

Le *scrinium vestiarii sacri*, ou plus simplement *scrinium vestis* (magasin d'habillement), était institué dans ce dernier but. « Vestium curam rationesque hoc Scrinium sub se habuisse palam est, et generaliter omnium vestium, etiam earum quae pro militibus et aulicis et aliis parabantur. »

7. Le *scrinium ab argento* paraît avoir été le bureau du mobilier (de la Couronne, le garde-meubles); car, dit le commentaire de la Notice, « id est argenti facti sive supellectilis argenteae, atque infecti sive massae argenteae. » N'était-ce pas plutôt, alors, le bureau des bijoux et joyaux de la couronne ?

8. Le *scrinium a miliarensibus*, ou *scrinium miliarense*, tirait son nom de la plus petite monnaie d'argent (*miliarium*), que les Empereurs faisaient frapper en très-grande quantité, parce qu'elle servait à la solde et aux dépenses des troupes, toutes choses qui rentraient dans les attributions du *Comes sacrarum Largitionum* « A miliarensibus (ita dictis quia mille libram auri valebant) numorum genere qui militibus erogabantur, nomen hoc scrinium habuit. »

6. Les *Barbaricarii, Argentarii* et autres ouvriers en matières d'or et d'argent dépendaient du *scrinium a pecuniis* (bureau de la monnaie), dont le nom seul suffit pour indiquer les attributions (1).

---

que les couronnes dont ont parle ici devaient être du genre de celles qu'on appelait *corona radiata* : couronne décorée tout autour de rayons en saillie, et attribuée proprement aux dieux ou aux héros déifiés. De là vint qu'elle fut généralement prise et portée par les Empereurs romains, ou par quelques autres personnes qui se paraient des attributs de la divinité. Une des pierres précieuses de Marlborough représente Auguste portant la *corona radiata*.

(1) Dans l'origine, les monnaies romaines portaient l'empreinte d'un bœuf, d'un bélier, d'un sanglier ou d'une truie, emblêmes des troupeaux, *pecus* (d'où le mot *pecunia*), qui constituent la fortune de tous les âges primitifs; plus tard, ces types furent changés. — Nous saisirons cette occasion, non pour faire prétentieusement de la numismatique, qui serait d'ailleurs déplacée ici, mais pour dire quelques mots des principales *monnaies romaines*, qui se retrouvent si fréquemment en Afrique. — CUIVRE (*billon*). — *As*, pièce de monnaie qui représentait l'unité de valeur dans les monnaies de Rome et de l'antique Italie. Primitivement, l'*as* était du poids d'une livre; de là son nom d'*as libralis*; et il était composé d'un mélange de cuivre et d'étain (*aes*), de là aussi son nom d'*aes grave*; mais, dans la suite, la valeur en fut beaucoup réduite. A l'époque de Cicéron, il valait environ six centimes de notre monnaie.

Un édit de Gratien, portant la date de l'année 384, adressé à Trifolius, alors Comte des Largesses Impériales, et reproduit par le Code de Justinien, sous le titre *de Palatinis sacrarum largitionum et rerum privatarum*, règle tout ce qui concerne le personnel de cette administration. Nous avons remarqué, dans ce

---

Après les âges primitifs, le type le plus habituel de l'empreinte fut, d'un côté, un Janus à double tête, et, de l'autre, la proue d'un vaisseau ou un Mercure, le dieu du commerce, dont le chef portait le classique chaperon (*petasus*) à ailes. — *Semissis*, demi-as ; avers : tête laurée de Jupiter, de Junon ou de Pallas ; revers : une proue de navire. L'avers et le revers de cette monnaie, qui pèse six onces (*unciae*), sont marqués de la lettre S, signe de sa valeur. — *Quincunx*, monnaie qui avait cours à Rome, pesait cinq onces et valait 5/12 de l'as. Cinq globules y étaient représentés pour en marquer la valeur. Monnaie très-rare. — *Tricus*, monnaie pesant quatre onces et valant un tiers d'as. Elle est marquée de quatre globules, sous une tête de cheval, qui en indiquent la valeur. — *Quadrans*, petite monnaie du poids de trois onces, et valant le quart de l'as. Elle est marquée de trois globules qui en rappellent le poids, accompagnés d'une main (droite) ouverte, ou d'une étrille, ou d'un dauphin, ou de grains de blé, ou d'une étoile, ou de l'image d'un vaisseau, ou de la tête d'Hercule ou de Cérès, effigies qui se trouvent toutes sur différents spécimens conservés dans les collections numismatiques. Cette monnaie pèse 76 gros 817. — *Sextans*, monnaie pesant deux onces, valant un sixième d'as. Elle portait l'empreinte d'un caducée (*caduceus*) et d'une étrille (*strigilis*), avec deux globules qui en indiquaient la valeur. — *Uncia*, once, valant un douzième d'as. La valeur en était indiquée par un globule unique, sur l'avers et le revers : un pot à anse (*ansa*) est figuré sur un des côtés. — *Decussis*, pièce de monnaie de la valeur de dix as, qui était marquée de la lettre X (en *cuivre* ou en *argent?*). — *Dodrans*, monnaie contenant neuf *unciae* ou les trois quarts d'un as (cuivre ou argent?). Cette monnaie est excessivement rare, quoiqu'il en existe, dit-on, un spécimen dans une monnaie de la famille Cassia qui porte la lettre S et trois globules, pour représenter sa valeur. — ARGENT. — *Denarius*, principale monnaie d'argent des Romains, qui, dans l'origine, équivalait à dix as, portés ensuite à seize, quand le poids de l'as fut réduit; il valait à peu près 65 centimes de notre monnaie. Le *denier* (d'argent) portait différentes effigies : la tête de Jupiter, celles des frères jumeaux, Castor et Pollux, celle de la déesse Roma, casquée et accostée d'un pot à anse, et, sur le revers, un char à deux *(biga)* ou quatre *(quadriga)* chevaux, conduit par un guerrier; exergue en dessous ROMA. — *Quinarius*, demi-denier, monnaie courante, valant environ 41 centimes de notre monnaie. Avers : profil de tête de femme (?) à droite, autour les lettres MC. A — PR ; revers : une victoire assise, à l'exergue en dessous CAIQ. — *Sestertius*, valant deux as et demi, le quart d'un denier. Le *sesterce* équivaut à un peu plus de deux sous de notre monnaie. C'était primitivement une monnaie d'argent; mais plus tard on fit le *sestertius* en *aurichalcum*, métal qui n'était autre chose qu'un cuivre très-fin. Avers : profil de femme; revers : deux barres en

document, l'énoncé d'un bureau dont la *Notice* ne fait nulle mention ; c'est le *scrinium Mittendariorum* ; le *Mittendarius* ou *mittendaire* était une sorte d'inspecteur des finances (1).

La *Notice* confère au Comes sacrarum Largitionum de l'Empire d'Orient le *droit d'évection* « quotiens usus exegerit. » Il eût été par trop extraordinaire que le Dignitaire qui avait dans ses

---

croix et les lettres MA entre les segments vides de la pièce. — *Libella*, petite monnaie courante, valant le dixième d'un denier, et par conséquent égales en valeur à l'as. — *Sembella*, la moitié de la *libella*, ou la vingtième partie du *denarius*. Elle aurait appartenu aux monnaies d'argent ; mais il est probable qu'elle n'eut jamais d'existence réelle, et que ce ne fut qu'une subdivision nominale du *denarius*. — *Teruncius* (s. ent. *nummus)*, la dernière et plus petite subdivision du *denarius*. Cette monnaie contient trois douzièmes ou un quart de l'as, et a ainsi la même valeur que le *quadrans* en cuivre. Il semble incroyable qu'une aussi faible valeur ait jamais été représentée en argent ; cependant le *teruncius* est compté parmi les monnaies d'argent par Varro. — *Bigatus*, denier d'argent ; une des monnaies les plus anciennes des Romains, qui avait pour type une *biga* ou un char à deux chevaux, sur le revers : c'est de là que lui vient son nom de *bigatus nummus* ou *argentum bigatum* Le mot (ou les lettres) CAID est sous les pieds des chevaux du char, conduit par une victoire. — *Quadrigatus*, denier d'argent, ainsi appelé parce qu'il portait frappée, sur une de ses faces, l'image d'un *quadriga* ou quadrige : avers et revers exactement les mêmes dessins que ceux du *denarius*. — *Victoriatus*, s. ent. *nummus*, monnaie valant la moitié d'un *denarius*, ainsi nommée parce qu'elle portait, sur le revers, l'image d'une victoire : mêmes dessins sur les deux faces que sur le *quinarius*. — OR. — *Aureus*, appelé aussi *nummus aureus* ou *denarius aureus*, denier d'or, étalon de la monnaie d'or des Romains, qui valait vingt-cinq *denarii*, ou 22 fr. 10 c.; mais sa valeur intrinsèque, comparée avec la monnaie d'or d'aujourd'hui, égalerait presque 26 fr. 35 c. Avers : tête impériale laurée, avec ces mots CAESAR AVGVSTO ; revers : un petit temple, avec un char dedans surmonté d'un oiseau, et, à l'exergue en dessous, S.P.Q.R. C'est cet *aureus*, qui, dans la *Notice*, est appelé *solidus (aureus)*. — *Scripulum* ou *scrupulum*, scrupule, la plus petite monnaie d'or qui eût cours à Rome, pesant un tiers du *denarius*. Elle est distinguée d'un côté par la tête casquée de Mars, et de l'autre par un aigle au-dessous duquel on lit le mot *Roma*. — Outre ces types réels, il y avait d'autres monnaies, monnaies de compte ou fractionnelles, s'appliquant à des sommes purement nominales, qui ne furent jamais frappées ni représentées par des pièces ayant cours ; ainsi, par exemple, *uncia*, la douzième partie d'un tout quelconque, de toute quantité ; *deunx*, *dextans*, *dodrans*, *bes*, *septunx*, les onze, dix, neuf, huit, sept douzièmes de quoi que ce soit, d'un as ou de toute autre pièce de monnaie.

(1) *Mittendarius*, officier que, sous l'Empire, on envoyait dans les provinces pour recueillir les tributs (*Cod. Théodos.* 6, 30, 2).

attributions, sous ses ordres, le service général des transports, ne participât point au bénéfice de cette prérogative. Mais il serait non moins extraordinaire que le Comes sacrarum Largitionum de l'Empire d'Occident ne fût pas, à son tour, gratifié du même privilège que son collègue ; aussi le considérons-nous comme devant en jouir au même titre.

E. Bache.

(*La suite au prochain numéro*)

REPRISE D'ORAN PAR LES ESPAGNOLS, EN 1732 (1).

Don Antonio de Clariana, chevalier de l'ordre de Saint-Jean, fit paraître à Madrid, vers 1733, une traduction de l'*Histoire du royaume d'Alger* (in-12 avec carte), publiée à Amsterdam, en 1725, par Laugier de Tassy, employé à cette époque au consulat général de France à Alger (2). Il prend soin d'informer le lecteur qu'il n'a pas reproduit tout le texte de l'auteur français, et qu'il n'a pas même rendu constamment à la lettre ce qu'il a jugé à propos de reproduire. S'il a manqué en cela à son devoir de translateur, — faute qui lui est commune avec bien d'autres interprêtes moins francs que lui ! — il nous donne au moins, comme compensation, dans un chapitre supplémentaire portant le n° 12, une narration fort intéressante, émanée d'une source officielle, sur la reprise d'Oran par les Espagnols, en 1732, par le comte de Montémar (3).

---

(1) Parmi les auteurs qui ont donné la narration plus ou moins succincte de cette expédition, nous placerons en première ligne l'auteur de l'*Aperçu sur l'État d'Alger* (le général de Loverdo), qui, à la page 46 et suivantes de son ouvrage, en produit une analyse exacte et fort substantielle, où se trouvent même des détails importants qui manquent au récit de Clariana

M. Léon Fey, dans son *Histoire d'Oran* (page 142, etc.), ajoute quelques particularités intéressantes, notamment une inscription commémorative encastrée sur la demi-lune qui couvre le front de terre du fort de Mers-el-Kebir, à coté de la grande citerne.

Mais aucune narration de ce grand événement n'est plus complète ni plus authentique que celle qui a paru sous le nom de Clariana et dont nous offrons la traduction au lecteur. — N. du Tr.

(2) Il y a tout lieu de croire qu'il est le Laugier, chancelier du Consulat de France à Alger, dont le nom est au bas de deux pièces datées de 1718, que M. Devoulx a publiées dans ses intéressantes *archives du Consulat général de France à Alger.*

(3) Beaucoup d'écrivains européens, par une étrange confusion, donnent au chef espagnol de l'expédition de 1732 le nom de duc de *Mortemart !*

Ce nom de Montémar, qui occupe une place si honorable dans les fastes de l'Afrique, manque, comme tant d'autres illustrations de même genre, dans la *Biographie universelle.*

La preuve de cette origine officielle se trouve à la page 158, où Clariana dit qu'il a consulté le récit de cette expédition, écrit par le D[r] Don Pedro de la Cueba, du conseil de S. M., ministre honoraire à toge, membre de la chancellerie de Grenade, auditeur général des armées royales de la côte dudit royaume et de l'armée expéditionnaire d'Oran. Ce docteur figure, en effet, sur la liste officielle des notables personnages qui ont assisté à l'entreprise d'Oran.

Le document publié par Clariana est d'autant plus utile à recueillir, que l'histoire proprement dite est plus sobre de détails sur ce glorieux événement, Nous avons déjà signalé ce silence des écrivains étrangers ou même nationaux sur les principaux faits militaires des Espagnols en Afrique. Ce silence avait son explication de la part des derniers, quand il s'agissait d'un échec à constater. Ainsi, on conçoit qu'à propos de la perte d'Oran, en 1708, un auteur de la péninsule se borne à une mention laconique et substitue même le mot *abandon* au mot propre indiqué par la vérité et la grammaire. Mais, ici, c'est un succès éclatant, un fait d'armes honorable pour la nation ; et les réticences n'avaient plus de raison d'être.

Dans la mission que quelques hommes de bonne volonté se sont donnée ici de reproduire, par la voie de la presse, tous les faits inédits ou peu connus qui se rattachent à l'histoire de l'Afrique, l'Espagne attire naturellement l'attention, surtout pour la période turque. Pendant plus de trois siècles, elle a vaillamment combattu dans ce pays pour la cause de la civilisation chrétienne ; et elle s'y est toujours montrée fidèle à la noble devise inscrite sur ses vieilles épées : *No me saques sin razon, no me envaines sin honor*, ne me tire pas sans raison, ne me rengaîne pas sans honneur. Car si elle n'a pas toujours vu la victoire couronner ses généreux efforts, elle est du moins toujours sortie l'honneur sauf des plus difficiles épreuves et même des plus grands désastres.

Naguères, dans la *Revue africaine*, nous racontions la déplorable issue de l'expédition d'O'Reilly ; nous avons aujourd'hui à opposer à ce sinistre tableau le brillant succès obtenu à Oran par le duc de Montémar, en 1732.

Mais laissons la parole à Clariana, dont nous allons nous efforcer de rendre le texte avec plus de fidélité qu'il n'a traduit celui de notre compatriote, Laugier de Tassy. A. Berbrugger.

CONQUÊTE D'ORAN (1).

En 1732, la 2ᵉ année du pontificat du pape Clément XII, et la 32ᵉ du règne glorieux et très-prospère de notre invaincu monarque, don Philippe V le courageux, sa majesté catholique résolut de réunir à sa couronne royale les châteaux et la place d'Oran. Cette cité est d'une très-grande importance sur la côte de Berbérie (2), parce que Marsarquivir (toujours appelé *portus magnus*) est le meilleur et (même) l'unique bon port de ce littoral; et aussi parce que sa situation à 27 lieues de l'Espagne en fait un nid et un abri de corsaires. Oran est toujours escale du commerce d'Afrique; occupé par les armes catholiques, il devient le frein pour les pirates d'Alger. C'est, d'ailleurs, une porte ouverte pour toutes les entreprises que l'on voudrait tenter dans cette vaste contrée C'est, pour les escadres du roi et pour celle de Malte, une base d'opérations qui leur permet, sans trop se risquer, de faire la course fréquemment sur ces côtes, ayant un port favorable où se réfugier dans les accidents terribles et imprévus de ces mers. Oran ne se rattache-t-il pas en outre à un exploit glorieux de l'époque du roi catholique Ferdinand V, parmi les nombreuses conquêtes des Espagnols? Enfin, indépendamment de ces justes motifs, le cœur royal de S. M. brûle sans cesse du zèle le plus religieux et son bras droit est toujours disposé à aider, propager et conduire la torche militante de l'église jusqu'aux limites les plus inconnues du monde.

Oran, ville du royaume de Tlemcen, sur la côte de Berbérie, occupe une petite colline qui s'élève du bord de la mer et s'abaisse d'une montagne. Sa situation (géographique) est par 34 degrés 30 minutes de latitude septentrionale et 18 de longitude.

Des auteurs veulent que ce soit l'antique *Icosium*, dont le nom signifie « population de *vingt* individus; » d'autres, la *Quilza*

(1) Cette notice, intercalée, comme nous l'avons dit, dans la traduction de Clariana, comprend quarante pages (de la p. 148 à la p. 188, inclusivement). L'auteur y a joint : 1° Un tableau de l'ordre de bataille de l'armée expéditionnaire ; 2° une planche intitulée : *Iconographie, ou plan d'Oran et scénographie perspective de ses châteaux et terrains*. — N. du Traduc.

(2) Clariana dit *Berberia* et avec très-grande raison, puisque le mot s'applique au pays des *Berbers*. Nous l'imitons volontiers. — N. du Tr.

Genilana ou *Zenitana*, peuplades d'Arabes Zénites; d'autres, encore, la colonie de *Madaure*, patrie connue d'Apulée; d'autres, enfin, l'*Aurian* ou *Auran* de la province de Carthage; desquels noms — si ce n'est de celui de *Buharan* ou *Guadeharan* que lui donnent les Maures — dérive très-vraisemblablement le nom d'Oran (1).

Le terroir de tout ce canton, à une grande distance, est très-abondant en exubérantes récoltes de toute espèce de grains; ses montagnes et ses plaines sont couvertes de troupeaux de bêtes à laine. Cette richesse en blés et bestiaux fait que les habitants possèdent en pain, viande, beurre, lait, laine, peaux et toute sorte de fruits, non-seulement pour leur consommation personnelle, mais encore de quoi trafiquer avec les étrangers.

A trois lieues d'Oran, s'élève la montagne de Canastel; à deux ou trois lieues, on trouve des marais salants et qui donnent un sel blanc. A la même distance, il y a des oliviers, des figuiers, des jardins potagers et des vergers, ainsi que quelques vignes. Dans les parties âpres de la montagne, errent des tigres, mais en petit nombre, beaucoup de sangliers, des chats sauvages, des lions et des chacals, petits chiens sauvages qui à certaines heures de la nuit glapissent plutôt qu'ils n'aboient; il y a encore des tortues de terre, agréable manger, dont les Maures s'abstiennent par une ridicule prescription de leur secte qu'ils observent superstitieusement (2); enfin, il y a les caméléons, qui, comme de paresseux lézards, s'alimentent de mouches plutôt que d'air, ainsi que le vulgaire l'imagine.

C'est dans ce pays qu'est la ville d'Oran, entourée d'une enceinte irrégulière de murailles. Elle a deux portes : celle de Tlemcen, au Sud-Est, qui conduit à la campagne; celle de Canastel, au Nord, donne accès par la Marine. Dans la partie supérieure, on voit un Alcassar ou Casba, château en forme de citadelle qu'ornent en la fortifiant, ses parcs, boulevards, ses chambres et

(1) Les synonymies exposées par Clariana ne sont pas soutenables. Il estropie d'ailleurs tous les noms qu'il cite de la façon la plus barbare, sans excepter la désignation arabe d'Oran, qui est *Ouahran*. — Note du Traduct.

(2) Les musulmans d'Alger ont une singulière tradition à l'endroit des tortues : selon eux, ce sont des tailleurs infidèles que la justice divine a ainsi métamorphosés. Les carreaux que l'on remarque sur leur carapace représentent en petit les morceaux d'étoffe qu'ils ont volés à leurs pratiques. — N. du Tr.

salles, ses casernes, ses citernes approvisionnées et ses magasins cachés. Deux fontaines d'eau salubre desservent Oran à l'intérieur ; et deux autres le fertilisent au dehors. La plus considérable, formant un copieux ruisseau (1), entoure les murailles, arrose les jardins et met des moulins en mouvement.

En 1505, Fernando le catholique, ce héros qu'on ne célébrera jamais assez, excité par son zèle pour le christianisme et se voyant débarrassé (des Mores), par la conquête de Grenade, qu'il recouvra si glorieusement, et de la guerre de Naples, qui lui attacha un royaume avec tant de triomphes, voulut tourner son épée contre l'Afrique ; et, jetant les yeux sur Oran, comme frontière de la province de Grenade, il songea à s'en emparer pour jouir de l'opulence de son commerce. Car alors le commerce florissait par des marchés célèbres, dans son port et sur ses plages que fréquentaient les navires marchands étrangers du Levant. Il voulait en même temps mettre un terme aux avanies de la course, faite dans les régions du Couchant....... (2)

.... Dans l'espace de presque deux siècles, qui s'écoulèrent entre l'année 1509 (époque de la première conquête d'Oran) et et celle de 1708 (date de la prise de cette ville par les Algériens), l'Espagne posséda cette place sans interruption. Suivant le besoin, elle en augmenta les défenses, sans que les Turcs ou les Mores, dans les divers sièges qu'ils entreprirent, aient obtenu aucun avantage. Car plus l'ennemi l'environnait d'attaques, plus les défenseurs la garnissaient de forteresses. Oran, pour être mieux garanti, fut comme bloqué par cinq châteaux. Ce système d'ouvrages défensifs commençait, à l'Est, par Rosalcazar, sur la plage orientale (3). A la suite, arrivaient les forts St-André et St-Philippe, couvrant tous deux les abords par la campagne et le

(1) *Ras el aïn*, la tête de la source. A Oran, on écrit *Raz el aïn* (Voir les journaux et les publications officielles de l'endroit). Nous n'avons pas le droit de nous moquer de ce barbarisme, car ici on en commet bien d'autres, quand il s'agit de désigner le *Bouzaréa*. — N. du Tr.

(2) Nous supprimons le récit de la conquête de Mers-el-Kebir et d'Oran, digression tout-à-fait inutile ici, et, qui d'ailleurs se rapporte à un récit que l'on trouve plus complet dans des ouvrages généralement connus. — N. du Tr.

(3) *Rosalcazar*, ou le *Château rose*, répond à *Bordj el Hameur* (la nouvelle Casba), qui signifie à peu près la même chose. C'est le *Château neuf* actuel. — N. du Tr.

dernier défendant la source et la naissance de l'eau (*Ras el Aïn*). En continuant, on trouvait Santa-Cruz et St-Grégoire, placés au point culminant de la haute et inaccessible montagne où la ville a son assiette, la mer de l'Ouest baignant le pied des roches (qui lui servent de base). En doublant la pointe de cette montagne, à une lieue, on découvre le grand port, ou *Marzarquivir ;* car, en langue arabe, *marza* (mersa) veut dire port, et *quivir* (kebir) grand (1). A l'angle de ce port, sur la pointe de droite, en regardant du large, se trouve une forterressse ou château plutôt taillée que bâtie, pour la force de laquelle la nature a plus fait que les recherches de l'art. Quoique ce fort soit dominé par les cimes élevées du *Mont du Saint*, par lequel il est épaulé, il est aussi difficile d'atteindre à ces hauteurs comme de prendre la position sans en faire usage.

Avant le siège mis devant Oran par les Algériens en 1708, cette place maîtrisait le pays à quinze ou vingt lieues dans l'intérieur ; l'Espagne protégeait par ses armes les biens et les personnes des indigènes qui habitaient dans ce périmètre.

Ces Arabes vivent dans la campagne, comme des essaims errants, dans des douars ; changeant d'emplacements et cherchant l'occasion d'une terre en friche pour l'ensemencer et des herbages abondants pour y faire paître leurs troupeaux. Ils composent leurs villages de tentes portatives. Dans un douar, où dans plusieurs douars voisins, vit une fraction, ainsi qu'ils appellent une peuplade, tribu ou bande qui occupe un canton plus ou moins considérable de quelques lieues d'étendue. Dans ce canton, on compte beaucoup de douars et des milliers de familles qui, par suite de parenté, convenance d'utilité ou par analogie de mœurs, obéissent toujours à un supérieur qu'ils appellent cheikh (*jeque*). Ils se divisent en trois espèces de gens : fractions et douars nobles qu'on appelle à Oran cavaliers du royaume (2) ; vilains et roturiers (3) ; puis, les populations où les deux classes précédentes se trouvent mêlées, mais non confondues. Car, parmi eux, un

(1) Clariana, qui donne le nom à peu près exact de Mers-el-Kebir, lorsqu'il le décompose, l'estropie en bloc ; son barbarisme *Marzarquivir* se ramène à *Marzalquivir* qu'il devait dire dans son système de transcription. — N. du Tr.

(2) C'étaient nos cavaliers du makhzen. — N. du Tr.

(3) Les raïa ou tributaires. — N. du T.

cavalier du royaume (nous dirions aujourd'hui un *mekhazni*) a plus d'autorité et est tenu en plus grande estime qu'un homme titré, en Castille, parmi le vassaux de son domaine. Ajoutez à cela que les Arabes nobles se distinguent en quelque chose de ceux de la classe inférieure par le courage et les manières; ils se distinguent d'eux encore par un peu plus de propreté — mais pas beaucoup plus. Cependant, ils ne l'emportent pas tant sur le vulgaire, quant à ces deux derniers points qu'il n'y ait lieu de leur appliquer le nom de Barbares.

Ces Mores soumis (*Moros de paz*) vivaient sous la protection de l'Espagne, chaque douar payant un tribut de blé au Roi (deux *doubles* par tente), tribut qu'ils appelaient *Romia* (1), et moyennant lequel ils prenaient l'aman (*seguro*) du capitaine-général gouverneur d'Oran. Si bien que chacune de ces *dobla* n'exprimait pas une quantité fixe d'*almud* (boisseaux) ni de *Berchala*; cela dépendant de l'arrangement qui intervenait entre les parties intéressées.

Lors de la derniere *Romia* payée par les Mores, avant la perte d'Oran (1708), chaque double fut estimée à 28 *Berchala*, qui faisaient 112 *almud* moresques, équivalant à 43 fanèques de Castille, moins deux tiers d'*almud* (environ 21 hectolitres). Après avoir pris l'aman (*seguro*), les cheikhs amenaient les otages qui étaient leurs fils ou leurs parents, et que l'on entretenait à Oran, aux frais du Trésor royal et selon leur condition respective. Le cheikh répartissait la contribution entre ses vassaux et la versait après l'avoir recouvrée. Pour ce service, il recevait annuellement, par ordre de S. M. une certaine gratification en rapport avec l'impôt perçu et d'autres services particuliers qu'il avait pu rendre. Pour ce dernier point, quelques cheikhs avaient des cédules spéciales de S. M. et pour qu'on leur donnât les parts indiquées, comme de 100, de 80 ou de 60 douros.

Pour régler cette *Romia* et ce que chaque *dobla* devait contenir de *berchala*, on faisait tous les ans une junte ou assemblée à Oran, toujours au mois de juin, dans le palais du capitaine-général, et où se rassemblaient tous les cheikhs, chefs et beaucoup de cavaliers et de vilains, afin de déterminer ensemble la valeur

(1) Ou, plutot *Roumia*; c'est-à-dire tribut payé au *Roumi*, ou Chrétien. —N. du Tr.

des *doblas* et le chiffre de la *Romia* de l'année suivante. On leur servait un repas de poisson, fruits secs, etc. On les régalait de morceaux de tabacs à fumer du Brésil, dont il sont très-amateurs. On payait les gratifications indiquées plus haut aux cheikhs et un réal-de-huit pour chaque dobla aux villages et douars. Après quoi, l'assemblée se dispersait. Politique extraordinaire dans les uns et les autres, mais nécessaire à tous pour se maintenir.

Les douars qui n'avaient pas pris l'aman restaient exposés à voir les personnes réduites en esclavages et les troupeaux confisqués; ce qui arrivait le plus souvent à la suite des razias qui se faisaient d'Oran à cet effet. Toutes les fractions de tribus étaient notées et connues pour leurs bonnes ou mauvaises qualités: Les *Vlat Gabdala* (Oulad Abd Allah?), *Vlat Galta*, *El Azzi* et *Grozi*, les *Vlat Gesli* avaient renom de gens pacifiques. La *Chocrania* (Beni Chougran?) *Socrata*, *Ven-Arsavia* (Ben...), *Elarbi* (El Arbi), *Vensaran* (Ben...) passaient pour être de bonnes manières. Ceux de *Trana* (Trara?) *Vlat Zoyer* (Oulad Zaèr) et *Amayan* (Hameian) étaient regardés comme des traîtres. On tenait pour des gens sûrs les *Zafinas* de *Habra* et de *Jafa* (Djafra)? Les *Suetes* (Souéïd) se montraient toujours partisans des Espagnols. Mais les *Benerages* (Beni Rachid?) n'ont jamais étaient pacifiques; c'étaient de fameux voleurs, inquiets, belliqueux et auxiliaires nés de tous ceux qui prenaient les armes contre les chrétiens.

Ce que nous venons de dire sur Oran, Mers-el-Kebir et la contrée qui en dépend, est emprunté à ce que rapporte, dans son *Encomiasticon*, ou vraie description et éloge de l'expédition d'Afrique, le Docteur Don Pedro de la Cueba, du Conseil de S. M., ministre honoraire à toge, membre de la chancellerie de Grenade, auditeur général des armées royales de la côte dudit Royaume et de l'armée de ladite expédition (1).

Le roi d'Espagne ayant décidé une grande expédition maritime contre Oran et expédié les ordres nécessaires, adressa en forme de manifeste, le très-pieux, fervent et chrétien décret que voici,

(1) Quelques écrivains, au nombre desquels nous nous rangeons, ont utilisé ce curieux passage de Clariana — ou, pour mieux dire, du Dr de la Cueba. — En en donnant la traduction, nous le restituons à son véritable auteur, que tous n'ont pas cité, et nous conservons au récit de l'expédition de 1732 une partie importante qui ne pouvait guère s'en détacher. — N. du Tr.

afin de ne pas laisser plus longtemps l'Europe dans une incertitude alarmante sur le point menacé par son entreprise et pour faire savoir où devaient porter ses coups :

LE ROI.

« Ma royale intention étant de ne pas laisser séparée du giron de l'Église et de notre religion catholique aucune partie des domaines que la divine Providence a livrés à mes soins, quand elle m'a placé sur le trône de cette monarchie, et que la supériorité et le grand nombre de mes ennemis arracha ensuite à mon obéissance par violence et fraude, je n'ai jamais cessé de songer à les réunir. Mais de malheureux événements ayant empêché jusqu'ici l'accomplissement de mes désirs, je n'ai pu appliquer plus tôt à ce but important les forces considérables que la divine omnipotence a mises à ma disposition. A présent, quoique n'étant pas entièrement libre d'autres soins, j'ai résolu de ne point tarder davantage à recouvrer l'importante place d'Oran, qui a été jadis le but de la valeur et de la piété chrétienne de la nation espagnole. J'ai considéré surtout que cette place, au pouvoir des barbares Africains, demeure une porte fermée à la propagation de ma religion sacrée et une porte ouverte à l'esclavage des habitants de la côte d'Espagne, qui lui fait face ; et j'ai craint, non sans quelque fondement, que cette nation, instruite dans la guerre de terre et de mer, ne trouve, dans la situation de la place et de son port, des avantages formidables et funestes aux provinces voisines de ce Royaume ; s'il arrivait que celles-ci fussent abandonnées à la négligence ou moins garnies de forces militaires, au lieu d'être surabondamment surveillées et pourvues, comme elles le sont aujourd'hui avec l'assistance du Tout-Puissant.

» Pour atteindre ce but important, j'ai ordonné de réunir à Alicante une armée de 30,000 fantassins et cavaliers, approvisionnée de tous les vivres, artillerie, munitions et engins nécessaires dans une entreprise ardue et de ce genre. Les troupes sont sous les ordres du capitaine-général comte de Montémar et autres officiers-généraux et particuliers que j'ai nommés, et dont l'expérience et la valeur me permettent d'espérer un résultat utile et glorieux. Ces troupes, embarquées dans le nombre considérable de bâtiments de transport rassemblés à cet effet, et escortées par les escadres de vaisseaux, galères et galéasses que j'ai fait armer pour

cela, marcheront immédiatement à la reprise de la place d'Oran.

» Et, comme toutes les précautions humaines ne peuvent, sans le secours de la divine omnipotence, assurer le succès d'aucune entreprise, j'ai décidé que dans tous mes royaumes on fera des rogations publiques pour que Dieu protège mes armes royales et comble le vif désir que j'ai de réussir dans une si importante expédition. J'ai voulu vous en avertir, pour que vous avisiez à leur accomplissement dans la forme qui a été suivie en d'autres circonstances, espérant, à ma grande satisfaction, de votre loyauté, amour et zèle pour le plus grand service des deux Majestés, que vous l'appliquerez dans cette occasion avec la ferveur et la sincérité qui conviennent à une affaire aussi religieuse.

» A Séville, 6 juin 1732. »

A Barcelone, Alicante et à Cadix, comme sur toute la côte d'Espagne, on fréta des bâtiments de transport et on embarqua les troupes désignées et l'attirail nécessaire. La baie d'Alicante était le point de jonction et le lieu où s'embarqua le gros de l'armée. Voici l'état du personnel et du matériel : troupes, artillerie, vivres, engins et munitions (1).

Le très-excellent seigneur comte de Montémar, capitaine-général, avait dans son état-major-général huit lieutenants-généraux ; onze maréchaux-de-camp ; un major-général avec deux adjudants; un maréchal-des-logis général de la cavalerie, avec son adjudant ; un major-général de dragons ; un quartier-maître-général ; treize brigadiers d'infanterie, deux brigadiers de cavalerie ; trois brigadiers de dragons, etc.

L'état-major de l'artillerie se composait d'un commandant en premier, d'un commandant en second et de quarante officiers.

Le corps d'ingénieurs (génie militaire) comptait un commandant, un directeur et quarante officiers.

Les chefs de service généraux de l'armée étaient : un chape-

(1) Nous ne pouvons reproduire *in extenso* dans ce journal la longue énumération de généraux, colonels, officiers, etc., qui remplit quinze pages de la relation de Clariana. Ces noms propres et ces détails seraient sans intérêt pour le lecteur. Nous ne la donnerons donc que sous forme très-abrégée. — N. du Tr.

lain-major et vicaire-général ; un auditeur général (l'auteur de la relation employée par Clariana) ; un payeur et un trésorier.

Il y avait cinq commissaires des guerres.

Le service de santé comprenait un directeur, un payeur, un premier médecin, un chirurgien-major, un chirurgien en second, dix chirurgiens ordinaires et trente aides.

Trente-un officiers sont qualifiés : *officiers faisant partie de l'expédition comme volontaires, et autres aventuriers.*

L'infanterie se composait de 32 bataillons appartenant à 17 régiments et formant un total de 23,000 soldats.

La cavalerie comptait 1,672 hommes, fournis par 12 escadrons appartenant à quatre régiments.

Les dragons étaient au nombre de 1,200 hommes, fournis par 12 escadrons appartenant à quatre régiments.

Il faut ajouter à ce personnel combattant une compagnie d'escopettiers de montagne, de Getares et de Tarifa, 80 hommes ; une compagnie de guides, tous naturels d'Oran, placés sous les ordres d'un capitaine et d'un lieutenant, 30 hommes ; enfin, un prévôt avec sa compagnie, 30 hommes ; ce qui fait un total de 26,612 hommes pour l'armée de terre.

L'artillerie, dont le personnel se trouve compris dans l'énumération précédente, emportait 168 bouches à feu, depuis le calibre de 6 jusqu'à celui de 24 ; 16,420 bombes de toute espèce ; 80,693 boulets ; 56,000 grenades à main ; 1,522 quintaux de balles de fusil ; 8,000 caissons de cartouches ; 12,427 quintaux de poudre ; 12,000 fusils à fourche *(de repuesto)* ; 200 affûts de tous calibres. Il y avait 140 mulets pour le service de l'artillerie.

En fait de vivres, il y avait 400 bœufs, 1,576 moutons, etc. Le nombre des rations pour le corps expéditionnaire était de deux millions.

Après l'arrivée des convois de Cadix et de Barcelone et la jonction de tous les bâtiments de transport, on embarqua, du 3 au 13 juin 1732, tout ce qui se rattachait à cette grande entreprise. La flotte se composait en tout de 525 voiles, sur lesquelles on comptait 14 navires de guerre, portant 720 canons ; plus, 7 galères dites d'Espagne, les frégates d'Iviza et les 4 garde-côtes du royaume de Valence.

Le 15 juin, cette formidable armada, dont on a rarement vu la pareille, mit à la voile tout entière. Des vents peu maniables obligèrent de la maintenir pendant sept jours à l'abri du cap de

Palos ; d'où elle put partir le 24, avec un vent petit frais et mettre le cap sur le Canal (1).

..... La flotte fut en vue d'Oran le 25 juin, mais les courants et les vents contraires ne lui permirent pas de doubler le cap Falcon (Ras el-Harcha) et de mouiller dans sa baie avant le 28, jour où tout s'y trouva réuni, sans qu'une seule embarcation se fût dévoyée.

D'après les ordres donnés par le capitaine-général comte de Montémar, on se disposa à débarquer sur la plage des *Aiguades*, qui est à un peu plus d'une lieue à l'Ouest du fort de Mers el Kebir. Vers le milieu de la nuit, on s'approcha du rivage avec 500 chaloupes en ligne, sous la direction de Don Juan Navarro, du comte de Bene et de Fr. don Francisco Liano, capitaines de navires, à l'abri des vaisseaux de guerre, des galères et des galéasses, placés aux deux ailes du débarquement.

Le capitaine-général, ayant reconnu qu'il n'y avait sur la plage aucune troupe de Mores qui pût gêner le débarquement (car les petits détachements ennemis étaient impuissants à y faire obstacle), ordonna, dès le lever de l'aurore, que toutes les troupes descendissent à terre avec la plus grande célérité, quoique ce ne fût pas dans l'ordre d'abord indiqué. L'opération s'accomplit avec le plus grand bonheur, l'armée, sous la direction des généraux qui avaient sauté à terre avec elle, ayant occupé les berges immédiates au rivage ; et elle se continua de la même manière, jusqu'à ce que tout fût débarqué. A mesure que les troupes se réunissaient, elles formaient, avec le rivage, un carré où le bord de la mer représentait le côté septentrional.

Sur tout le front de l'armée espagnole, il ne laissait pas d'y avoir quelques bandes de Mores qui, faisant feu de loin, incommodaient et blessaient quelques hommes. Pour éviter cet inconvénient, on détacha, sur le front des bataillons, des escouades de douze à quinze soldats avec des sergents, afin que par leur feu ils tinssent les assaillants à distance. On apercevait le gros des ennemis répandu sur le haut de la montagne ; une portion — environ 2,000 hommes à pied et à cheval — vint tomber à la droite de

(1) Ici se termine le passage que nous avons dû donner en analyse. Nous reprenons maintenant la traduction textuelle du récit de Clariana. — N. du Tr.

l'armée, et occupa une petite colline, derrière laquelle était une fontaine que leur présence empêchait d'utiliser.

A quatre heures de l'après-midi, le capitaine-général donna l'ordre aux compagnies de grenadiers de la droite, commandées par le maréchal de camp don Lucas Fernando Patigno, et à 400 chevaux sous les ordres du maréchal de camp marquis de la Mina, d'occuper la petite colline et d'en déloger les Mores; en même temps, la cavalerie devait voir s'il y avait moyen de couper une partie de ces gens. En apercevant le mouvement de cette troupe, les Mores remontèrent par où ils étaient descendus et se joignirent à ceux qui occupaient les crêtes. Les grenadiers s'établirent donc sur la colline en question, opération qui termina la journée du 29 juin; pendant la nuit beaucoup de grands feux allumés par les Mores couronnèrent la montagne.

Le 30, au point du jour, on décida qu'à la gauche de l'armée et au pied du mont appelé *El Santo*, on commencerait à construire un fort qui dominerait la marine et assurerait le débarquement des subsistances, tout en protégeant le matériel que l'on mettait à terre.

Les troupes de la gauche, commandées par le lieutenant général comte de Marcillac, et qui couvraient les travaux, s'engagèrent insensiblement avec les Barbares qui descendaient pour les inquiéter et chargeaient avec grande violence. Dans cette conjoncture, on ordonna au capitaine Don Manuel Aparicio d'avancer à la tête de cinquante dragons, ce qu'il exécuta avec une admirable énergie, vendant glorieusement sa vie.

Pour arriver à soutenir ce corps engagé, il fallut mettre l'armée en mouvement, car on voyait que toute la troupe des Infidèles chargeait de ce côté. Par cette raison, le comte de Montémar décida de les attaquer avec la gauche et qu'en même temps les restes de la troupe montât par le front (centre) et par la droite sur les montagnes, d'où les Mores descendaient; ce mouvement s'exécuta avec la plus grande intrépidité, nonobstant le nombre des ennemis et la force de cet endroit presque inacessible; car c'était un ravin formé par le mont d'El Santo et celui que l'armée avait en face d'elle; là, le feu et la résistance des ennemis étaient très-vigoureux. Les grenadiers de la gauche, soutenus par les quatre bataillons de gardes wallonnes et les autres troupes qui les suivaient délogèrent les Mores, les chassant du haut du ravin et les forçant à se retirer sur une autre montagne plus élevée que la première. Les grenadiers commandés par le maréchal de camp de la Mota

occupèrent la montagne *El Santo* jusqu'au dessus du château de Mers el Kebir (1).

L'armée, se trouvant très-fatiguée, sans vivres et sans eau, fut empêchée de suivre l'ennemi; mais elle se maintint dans la supériorité des positions qu'elle occupait dans ce parage, qu'on appelle *los Galapagos* (les tortues). Il n'y eut d'autre événement dans la nuit qu'une fausse alarme occasionnée par quelques coups de fusil tirés par nos troupes; dans cette échauffourée, mourut le sous-lieutenant don Manuel Lazo, et le sergent-major don Luis Orel (tous deux du régiment d'Espagne), fut blessé, ainsi que don Francisco Pineda, secrétaire du capitaine-général.

Dans la matinée du 1er juillet, on commença à ouvrir une route depuis le ravin dont il vient d'être parlé jusqu'à la Marine, par lequel on pût faire monter l'artillerie et les autres choses nécessaires pour attaquer le château de Mers el Kebir. Mais, à deux heures de l'après-midi, le capitaine-général fut avisé par le consul de France résidant à Oran, que les Mores, épouvantés de ce qui s'était passé la veille, avaient abandonné la ville et ses forts pendant la nuit, emmenant le bey avec sa garde et 200 chameaux chargés du plus précieux de leurs richesses.

Sans perdre de temps, l'armée chrétienne marcha par les hauteurs que les Mores avaient suivies dans leur fuite et vint tomber au village d'*Ifre* (2), tout près d'Oran; laissant dans le fort commencé de la Marine le maréchal de camp don Bartholomé Ladron, avec deux bataillons et quelques troupes de cavalerie; et sur le mont El-Santo, le maréchal de camp don Alexandro de La Mota, avec les grenadiers qui l'occupaient, se maintenant en vue du château de Mers-el-Kebir.

Le 1er juillet 1732, le comte de Montémar occupa, vers sept heures du soir, avec l'avant-garde de l'armée du roi, l'importante place d'Oran et tous ses forts, ceux-ci abandonnés et l'autre presque déserte.

---

(1) C'est cette manœuvre qui décida la retraite sur Oran de la majeure partie de la garnison de Mers-el-Kebir. En effet, dans ce mouvement, les Espagnols, placés entre le fort et l'armée ennemie, se trouvèrent leur couper le seul chemin par lequel ce corps détaché pût retourner à son poste. — *(N. du T.)*

(2) Ce village, habité avant 1708 par des Mores soumis, dits *Moros de paz*, était situé au-dessus du vieil Oran, sur la rive gauche de *Ras-el-Aïn* et sur un des contre-forts qui bordent ce ruisseau. — *(N. du T.)*

Il est digne de considération — mais cela doit s'attribuer visiblement et surtout à la grâce et à la providence divine — qu'une entreprise dont le caractère menaçant se manifesta dès le 29 (juin), au moment du débarquement, se continuât pendant trois jours durant lesquels on délogea les infidèles de leurs importantes positions, les battant en bonne forme, sans qu'ils pensassent ni à se retirer dans leurs forts, châteaux et places, ni à réunir leurs équipages. La même pieuse réflexion se présente — quand on compare leurs projets de se défendre avec les résultats de leur épouvante — quand on voit par exemple qu'ils avaient préparé une batterie de 12 canons disposés sur leurs affûts et avant-trains pour les mettre en campagne et dont ils n'osèrent pas ni ne surent se servir pour leur défense ou leur retraite et que l'on trouva entre les forts de San Felipe et de San Andres où ils les avaient conduits.

Le 2 juillet, le capitaine-général comte de Montémar alla prendre possession du château de Mers-el-Kebir. Comme le maréchal de camp don Alexandro de la Mota était resté pour le bloquer avec les grenadiers dont il a été parlé précédemment, les cent Turcs environ qui formaient le reste de la garnison étaient nécessairement réduits à se rendre. C'est ce qu'ils firent à l'arrivée du capitaine-général qui maintint la capitulation qu'on leur avait offerte et les laissa s'embarquer pour se retirer à Mostaganem.

Il se trouva à Oran, dans ses forts et châteaux, ainsi qu'à Mers-el-Kebir, 138 canons dont 87 en bronze et le reste en fer, avec sept mortiers et beaucoup de matériel et munitions de guerre ou de bouche pour une défense prolongée.

Les ennemis abandonnèrent également, sur la plage, une grande galéasse et cinq brigantins avec lesquels ils faisaient la course, au grand préjudice de la chrétienté.

L'armée des infidèles montait, le jour de l'affaire, à 22,000 Arabes et 2,000 Turcs ; une partie de ces derniers appartenaient à la garnison de Mers-el-Kebir et n'avaient pu retourner à leur poste après que les troupes royales se furent emparées du mont El Santo. On connaît rarement la perte de ces barbares, à cause de leur habitude, fondée sur une pensée religieuse, d'enlever leurs morts du champ de bataille.

Quant à la perte des troupes du Roi, elle ne fut que de 38 morts et 150 blessés. . . .

Ce triomphe, dû à la visible assistance de Dieu a rendu à la couronne d'Espagne l'importante place d'Oran avec la vaste baie

de Mers-el-Kebir et le château qui lui donne son nom (1), château dont la position sur un roc qu'on ne peut ni battre ni miner et la sécurité d'un port si célèbre, par sa beauté et son étendue, rendent plus estimable la reprise de ces forteresses et en immortalisent glorieusement la conquête.

Clariana.

Nous ajouterons ces quelques mots au récit de Clariana.

D'après lui, le fameux bey d'Oran, Moustafa *Bou Chlaram*, dont les Espagnols ont traduit le surnom en l'appelant *Bigotillos*, n'a nullement fait la résistance opiniâtre dont parlent quelques écrivains d'Europe. Au reste, les chroniqueurs indigènes n'avancent rien de semblable : ils se contentent de raconter sèchement — selon leur constante habitude — que le Dey d'Alger, Abdi Pacha, envoya son fils, El Hadj Mohammed Aga, au secours de la place avec cent tentes, ou environ 2,000 hommes. Tout porte à croire que ce sont les 2,000 Turcs dont il est question un peu plus haut.

A l'occasion du triomphe du comte de Montémar, il fut frappé un beau médaillon en bronze d'un diamètre de près de 10 centimètres, dont voici la description :

Face. — IOS. CARILLO ALBORNOZ DUX DE MONTEMAR. — Buste regardant à droite, en costume militaire. A l'exergue MDCCXXXV, Cette date de 1735 se rapporte évidemment à l'époque où fut frappé le médaillon et non à la reprise d'Oran.

Revers. — RECUPERATIS. Victoire debout sur un monceau d'armes, tenant dans la main droite la couronne d'Espagne et dans la main gauche celle des Indes. Les numismates seront peut-être bien embarrassés un jour de rétablir à l'aide de ce seul mot *Recuperatis* l'ellipse un peu forte qui laisse à deviner l'essentiel, c'est-à-dire Oran et ses forts.

Il est à remarquer que le duc de Montémar, vainqueur des Arabes, porte lui-même un nom Arabe, celui d'*Albornoz*, où l'on reconnaît facilement le mot *El Beurnous*.

---

(1) L'étymologie des mots *Mers el-Kebir* (le grand port), prouve surabondamment que ce n'est pas le château qui donne son nom au port à qui il emprunte au contraire le sien. N. du Tr.

Pour compléter ce que nous avons dit plus haut des erreurs historiques dont la conquête d'Oran par les Espagnols a été l'objet, nous terminerons en citant la note suivante qui se lit dans l'ouvrage intitulé : MONNAIES ESPAGNOLES, ETC. par Gaillard, p. 45.

« Le comte de *Mortemar* (lisez Montémar) descendit en Afrique » le 22 *juin* et fit à la fin le *siège de Ceuta* (1) (lisez *Mers-el-Kebir*) » dont il s'empara.

» Les Maures attaquèrent de nouveau Oran dont le marquis de » Santa Cruz était gouverneur ; et, quoique souvent battus, ils » revenaient toujours à la charge ; mais la garnison ayant fait une » sortie vigoureuse le 10 juin 1733, remporta sur eux une victoire » signalée qui leur fit perdre l'envie de revenir.

» Cette monnaie de cuivre — R A / B — a été frappée par ordre du » gouverneur lorsque l'argent ordinaire vint à manquer, la place » étant investie par les Mores.

A. BERBRUGGER.

(1) Cette même année, les Espagnols obligent les Marocains à se retirer de devant Ceuta qu'ils assiégeaient depuis beaucoup d'années.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER.

(Suite. V. les Nos 35, 37-38 et 39)

§ 2. — QUARTIER BAB-EL-OUED INTÉRIEUR.

CHAPITRE XI.

MOSQUÉE SETTI (OU SETTENA) MERIYEM, AUSSI APPELÉE MOSQUÉE DE BEN NEGRO.

I.

Le tracé de certaines voies de communication est imposé par la nature même des lieux, en sorte qu'il se perpétue à travers les générations en subissant seulement les modifications résultant de la différence des besoins à satisfaire. C'est ainsi que la ruelle tortueuse et étroite qui, partant de la porte du Ruisseau, aboutissait au centre de la ville, en longeant le bas de la colline où s'étagent les hauts quartiers, a été remplacée, après la conquête française, par une rue carrosable et à arcades, de même qu'elle succédait à l'une des voies d'Icosium, dont les traces ont été retrouvées sur plusieurs points.

Je vais d'abord passer en revue les édifices religieux qui bordaient la rue qu'on suivait pour arriver au cœur des bas quartiers de l'ancien Alger, lorsqu'on avait franchi la voûte de la porte du Ruisseau.

A quelques mètres seulement de cette porte, à droite en entrant en ville, se trouvait une petite mosquée du deuxième rang et sans minaret, connue vulgairement sous la dénomination de *Mesdjed de Ben Négro*, du nom de la famille qui en avait la gestion depuis environ deux siècles. L'Oukfia et presque tous les titres que j'ai consultés appellent cet édifice : *Mesdjed Setti Meriyem* (ستي مريم), la mosquée de ma dame Marie. Dans deux actes seulement, d'une date relativement récente, j'ai trouvé la variante *Settena Meriyem*

(ستنا مريم), notre dame Marie. Ce nom était également connu de notoriété publique ; cependant, on lui préférait celui de l'oukil comme représentant plus exactement l'état actuel des choses.

La tradition nous apprend que cette *Setti Meriyem* était une maraboute et qu'elle fonda la mosquée dont elle est la patronne. J'ai recueilli à ce sujet un témoignage fort important, celui du dernier oukil, le sieur Moustafa ben Négro, dont les ascendants ont dû se transmettre, de génération en génération, des souvenirs exacts des faits primitifs : « Setti Meriyem, m'a-t-il dit, était une » sainte femme, appartenant à ma famille et jouissant d'une cer- » taine aisance; elle affecta une portion de sa fortune à la con- » struction, — ou à la reconstruction, — de la mosquée qui a » conservé son nom, et choisit l'un de mes ayeux pour exercer les » fonctions d'oukil, stipulant que cette charge serait héréditaire » dans sa descendance. C'est ainsi que l'oukilat est parvenu entre » mes mains. »

Les exemples de maraboutes accomplissant des fondations pieuses et bâtissant des mosquées ne sont pas rares. La version présentée par la notoriété publique n'a donc rien que de très-admissible. Quant à la date, même approximative, de la construction dûe à la piété de Setti Meriyem, la tradition, fidèle à ses errements, se garde bien d'en parler. A défaut de renseignements précis sur ce point, je puise dans des pièces authentiques une hypothèse que je vais présenter sous toutes réserves.

Un acte passé devant le cadi hanafi d'Alger, au commencement du mois de redjeb de l'année 1070 (du 13 au 22 mars 1660), désigne ainsi cet édifice : « La mosquée (mesdjed) qui est située tout près de la porte du Ruisseau ; » tandis qu'un autre titre, portant la date du milieu de rebi 1er 1092 (du 31 mars au 9 avril 1681), la mentionne en ces termes : « La mosquée (mesdjed) qui se trouve tout près de la porte du Ruisseau et qui est connue aujourd'hui sous le nom de mesdjed Setti Meriyem, laquelle a pour imam Ibrahim ben Négro. »

Ne pourrait-on pas conclure du rapprochement de ces deux énonciations, qu'en 1070 (1660), Setti Meriyem n'avait pas encore entrepris son œuvre pie, et que la mosquée sise tout près de la porte du Ruisseau, n'a été reconstruite par cette maraboute et n'a pris son nom qu'à une époque postérieure à cette dernière date, mais antérieure à 1092 (1681) ?

II.

Une école bâtie au-dessus de deux boutiques dépendait de cette mosquée, qui donnait son nom, — ou plutôt ses noms, — à la partie de la rue Bab-el-Oued sur laquelle s'ouvrait la principale porte, partie aussi connue, néanmoins, sous les noms de *Souiket* (la petite rue) *Bab-el-Oued* (1), de *Houmet* (quartier) de *Bab-el-Oued*, et de *Dar en-nehas* (la maison du cuivre, c'est-à-dire la fonderie).

La dotation de cet établissement religieux se composait de trois maisons et de quatorze boutiques. En 1834, ses revenus étaient de 1261 fr., et huit de ses immeubles avaient été démolis.

Au sujet de ces dotations et pour éviter toute appréciation exagérée, je dois faire remarquer, une fois pour toutes, que dans mon énumération je fais figurer comme *immeubles entiers* des fractions d'immeubles, souvent très-minimes, et des biens sur lesquels l'établissement dont je m'occupe n'a conservé qu'un *ana* ou rente perpétuelle.

La mosquée de Setti Meriyem formait un polygone irrégulier. Elle avait deux portes, une sur la rue Sidi-Ferruche, et une autre, qui était la principale, sur la rue Bab-el-Oued. Lorsque notre administration s'occupa de donner un numérotage aux immeubles urbains d'Alger, chose qui était parfaitement inconnue avant notre arrivée, cette dernière porte reçut le n° 277 ; plus tard, elle porta le n° 225.

Cet édifice fut affecté, dès les premières années de la conquête, aux besoins de l'intendance militaire. Remis au service des domaine par le génie militaire, le 2 mars 1837, dans un état complet de vétusté, il fut immédiatement livré aux ponts-et-chaussées pour être démoli. Une partie de son emplacement est tombée dans la voie publique; le surplus, présentant une superficie de 58 mètres 89 centimètres a été aliéné et se trouve englobé dans

---

(1) Le nom de *Souk* se donnait aux rues ou portions de rues spécialement affectées à certaines industries ou à certain commerce. De l'angle de la rue de la Casba à la porte du Ruisseau, la rue Bal-el-Oued s'appelait *Souïket* (le petit Souk de) Bab-el-Oued). La portion de cette rue qui s'étendait devant la mosquée d'Ali Bitchnin (voir chap. XIII), étant un peu plus large prenait le nom d'*echara*, la grande-rue.

la maison portant le n° 40 de la rue Bab-el-Oued, où elle a sa principale façade, et le n° 2 de la rue Sidi-Ferruche, dans laquelle se trouve son entrée (1).

CHAPITRE XII.

MOSQUÉE DE HAMMAM YTOU, RUE DE LA CASBA

Au dessus d'une petite voûte qui s'appuyait d'un côté contre la mosquée d'Ali Bitchnin (aujourd'hui église N. D. des Victoires), à l'entrée de la rue de la Casba, se trouvait perchée une mosquée, des moins importantes, qui tirait simplement son nom de l'étuve — *Hammam*, — à laquelle elle était contiguë.

Voici les seuls renseignements que j'aie pu recueillir au sujet de cet édifice :

1. Petite mosquée bâtie sur une voûte qui est contiguë au mur de *Hammam* (étuve) *Ytou* (Acte de 1115, soit 1703-1704).

2. Mosquée (Mesdjed) contiguë à la mosquée (Djama') d'Ali Bitchnin et à Hammam Ytou (*Oukfia*).

La dotation de cette mosquée se composait de 1 maison, 1 four, 5 boutiques et 1 chambre. En 1834, ses revenus étaient de 96 fr. 33 et ses dépenses de 23 fr., ce qui constituait un boni de 73 fr. 32c. par an pour l'oukil. Le dernier administrateur a été le sieur Brahim ben Hamida, nommé en 1833.

Après la conquête française, la mosquée de *Hammam Ytou* reçut le n° 12 de la rue de la Casba et conserva son affectation religieuse. En 1840, elle fut démolie pour cause d'utilité générale ; son emplacement est tombé dans la voie publique sauf une fraction très-minime qui se trouve englobée dans la maison n° 28 de la rue Bab-el-Oued.

(1) Les explications données ici par M. Devoulx, et qui ont une grande apparence de probabilité, détruisent la croyance où l'on était jadis que cette mosquée était dédiée à la Vierge Marie que les Indigènes connaissent sous le nom de *Settina Meriyem*, nom qui précisément a donné lieu à cette croyance, mal fondée d'ailleurs. — *Note de la Rédaction*.

CHAPITRE XIII

MOSQUÉE D'ALI BITCHNIN, RUES BAB-EL-OUED ET DE LA CASBA.

I

A l'angle des rues Bab-el-Oued et de la Casba, se trouve une assez grande mosquée à Khotba ou de premier ordre, qui s'appelait, du nom de son fondateur : *Djama' Ali Bitchnin* (جامع على بجنين) (1).

Cette mosquée, qui a été convertie en église sous le nom de Notre-Dame des Victoires, couvre une superficie d'environ 500 mètres carrés. Son extérieur n'offre rien de remarquable. La façade orientale, donnant sur la rue Bab-el-Oued, contient au rez-de-chaussée sept boutiques et une petite entrée aboutissant au sanctuaire par un escalier étroit, de dix-huit marches. La niche de l'imam, ou *mihrab*, forme encorbellement dans ce mur ; soutenue par quatre consoles, elle est flanquée, de chaque côté, de deux fenêtres en ogive.

Le minaret, carré et d'une hauteur d'environ 15 mètres au-dessus du niveau de la rue, forme l'angle des rues Bab-el-Oued et de la Casba ; il surmonte une fontaine adossée à l'édifice, et qui est connue sous le nom d'*Aïn ech-Châra* (عين الشارع), *la fontaine de la grande rue*.

La façade septentrionale, donnant sur la rue de la Casba, et percée de trois fenêtres ogivales, contient au rez-de-chaussée 9 boutiques dont 8 seulement sont apparentes aujourd'hui, et la grande porte d'entrée, que quatre marches assez larges relient à la nef. Cette issue est actuellement clôturée par une porte sculptée, d'un assez joli travail, qui appartenait primitivement à la mosquée *Ketchaoua* (cathédrale), et qui a été placée là par les Français en 1843. Au dessus de la rosace médiale de chacun des deux battants de cette porte, on lit la phrase suivante, qui se détache en relief comme

(1) J'ai relevé dans les titres trois orthographes différentes du mot *Bitchnin*, qui n'est pas arabe. Le plus souvent, le ج est ponctué simplement comme dans l'exemple que je viens de donner ; mais on rencontre aussi les deux variantes suivantes : trois points au dessus, ou trois points au-dessous.

le reste de l'ornementation : ما شاء الله, *que la volonté de Dieu s'accomplisse* ! on attribue ces sculptures au maître Ahmed ben Lababtchi, qui fut depuis amin de la corporation des menuisiers.

L'intérieur présente une grande nef carrée, entourée sur trois côtés de galeries recouvertes par une vingtaine de petits dômes et surmontée d'une coupole octogonale par la base. Cette coupole prend naissance au-dessus d'arceaux en ogive supportés par quatre gros piliers en maçonnerie placés aux angles de la nef et par huit autres piliers, distribués sur les faces du carré. Il paraît certain que les huit piliers intermédiaires étaient autrefois formés de deux colonnes jumelles en pierre ; les Français, dans un but de consolidation, auraient, en 1843, réuni les doubles colonnes par un remplissage en maçonnerie.

Cet intérieur était blanchi à la chaux et n'offrait aucune décoration. A droite, en entrant par la rue de la Casba, en face du mihrab et sur le côté dépourvu de galerie, se trouvait une cour à ciel ouvert renfermant quelques arbres et un jet d'eau. C'est dans cette partie, qu'ont été installés le chœur et la sacristie de l'église N.-D. des Victoires.

Les latrines et les lieux d'ablution de cette mosquée se trouvaient en dehors de l'édifice, faisant suite à la façade de la rue de la Casba. Leur emplacement a été englobé dans la maison portant le n° 2 de cette dernière rue.

La tradition n'a aucun renseignement à donner sur *Ali Bitchnin* et ignore à quelle époque il fit construire la mosquée qui porte son nom. Heureusement, les documents que j'ai consultés sont plus explicites. Ils nous apprennent qu'Ali Bitchnin était un chrétien converti à l'islamisme et que sa fondation eut lieu vers l'année 1032 de l'hégire (1622-1623 de J.-C.). Un acte du cadi Hanafi en date du commencement de redjeb 1007 (du 28 janvier au 6 février 1599), porte, que le caïd Ali Bitchnin fils d'Abd-Allah était un affranchi du caïd Fatah Allah ben Khodja Biri. Différents documents établissent, en outre, qu'il était *tadjer*, c'est-à-dire négociant, titre qu'on donnait d'ordinaire, à cette époque, aux armateurs de navires destinés à faire la course aux dépens des chrétiens.

Je dois placer ici une petite digression historique qui n'est nullement en dehors de mon sujet. Un acte en date du milieu de Ramdan 1088 (du 7 au 16 novembre 1677), mentionne le Koptan,

ou amiral, Tchalabi fils d'Ali Bitchnin. Or, si l'on se rappelle que les historiens européens parlent d'un amiral algérien nommé Ali Picinini et renégat italien, on serait porté à penser qu'il y a identité entre les deux personnages, et que le nom du père a été attribué au fils par suite d'une confusion fort explicable. S'il en était réellement ainsi, le mot *Bitchnin* serait l'altération, bien facile à reconnaître, du surnom italien *Picinini* (1).

Voici, d'ailleurs, dans l'ordre chronologique, les renseignements qui concernent la mosquée et son fondateur.

1. Dans un acte du cadi Hanafi en date du commencement de Redjeb 1007 (du 28 janvier au 6 février 1599), figure comme partie contractante : le caïd honorable, illustre, considérable, et sage Ali Bitchnin, fils d'Abd-Allah, et affranchi du caid Fatah Allah ben Khodja Biri (1).

2. Analyse d'un acte passé devant le cadi Hanafi à la date du milieu du mois de Redjeb de l'année 1031 (du 22 au 30 mai 1622).

L'honorable, le sage, le considérable, le négociant (tadjer), le digne de confiance, l'aimable sid Ali Bitchnin fils d'Abd-Allah, déclare constituer habous : la totalité de la maison qu'il habite et qui est connue sous son nom, sise près du palais, etc (Suit la mention de 1 fondouk et de 17 boutiques). L'usufruit de ce habous reviendra : à l'épouse du fondateur, la femme libre, la noble, la pure, la considérée Nefsa fille du défunt el-Hadj Mansour ; à la fille qu'il a eue d'elle, la libre, la chaste, la bénie,

---

(1) Ali Picenino ou Picenini, dont le nom altéré par les indigènes est devenu *Bitchnin*, était un fameux corsaire algérien qui florissait vers le milieu du 17e siècle. Emmanuel d'Aranda, qui fut son esclave pendant environ deux ans, en parle très-souvent dans sa *Relation*, ouvrage imprimé à Bruxelles en 1656. Entre autres qualités, il lui attribue une fidélité à sa parole qui en faisait une remarquable exception dans son pays et à cette époque. — *N. de la R.*

(2) Les convertis d'origine chrétienne ajoutaient invariablement à leur nouveau nom celui de *Ben Abdallah*, fils d'Abd-Allah, nom propre dont la signification substantive est *adorateur de Dieu*. Ils ne pouvaient, en effet, rappeler le nom barbare de leur père, mécréant voué à la damnation éternelle. Ils avaient ordinairement le titre de *caïd* et appartenaient à la secte des Hanafi, qui était celle des Turcs, faisant partie de la milice et pouvant prétendre aux plus hauts emplois de la Régence. Ces avantages activaient une propagande que commandait l'intérêt politique bien plus encore que le sentiment religieux.

l'heureuse Fatma; aux enfants de cette dernière, savoir 1° Mohammed et Kamis enfants de Youssef Kikhia; 2° Ramdan Ali et Aziza, enfants d'Ahmed Tchalabi ben el caïd Ramdan ; aux enfants que le donateur pourrait encore avoir; et enfin à la descendance de ces bénéficiaires. A l'extinction de tous les dévolutaires désignés, le habous fera définitivement retour moitié aux pauvres de la Mecque et de Médine et moitié à la mosquée (Djama) que le fondateur fera construire, s'il plait à Dieu (1). Que Dieu lui accorde la réalisation de son dessein ! Les revenus de cette moitié seront employés à l'entretien de ladite mosquée de premier ordre (المسجد الجامع) au salaire de l'imam et des moudden et à tous les autres besoins de cet édifice.

3 Maison sise près de la mosquée (djama) du Sid Ali Bitchnin (acte de 1047, soit 1638 de J.-C.).

4. La mosquée (المسجد الجامع) connue sous le nom du défunt Ali Bitchnin (acte de 1071, soit 1660).

Les nombreuses mentions que j'ai trouvées au sujet de cet édifice se ressemblent trop pour que je les reproduise. Je dois seulement signaler un fait qui ne manque pas d'intérêt. Dans un acte du commencement de Hidja 1096 (du 29 octobre au 7 novembre 1685) il est question d'un sieur Mohammed, le chérif Ben Sidi el-Mehdi, comme étant l'administrateur de la mosquée d'Ali Bitchnin. Or, un acte de 1115 (1703), ayant à mentionner cet édifice, le désigne ainsi : « La mosquée d'Ali Bitchnin, connue sous le nom de Sidi el-Mehdi. » L'oukil était devenu aussi populaire que le fondateur, et le nom de ce dernier était menacé de l'oubli, suivant un usage dont les exemples sont fréquents. Cette tendance alla même fort loin, car un acte de 1156 (1743) appelle simplement cette mosquée : « La mosquée de Sidi el-Mehdi. » Cependant il est à remarquer que cette substitution de noms n'a jamais été complète, attendu qu'on trouve les deux dénominations employées concurremment aux mêmes époques. A partir de 1156, je n'ai plus retrouvé les traces de Sidi el-Mehdi, et le nom d'Ali Bitchnin, sorti victorieux de cette épreuve, est resté définitivement attaché à la fondation du renégat italien.

(1) L'expression employée prouve qu'il s'agissait d'une *construction* et non d'une *reconstruction* d'une ancienne mosquée. La constatation de ce fait est importante.

II.

La dotation de la mosquée d'Ali Bitchnin se composait de : une terre, trois maisons, dix-sept boutiques, trois chambres, un four, une étuve, un moulin et un fondouk. En 1834, ses revenus s'élevaient à 1,610 fr. 15 cent., et ses dépenses étaient évaluées à 714 fr. 40 cent.

Voici la composition du personnel de cette mosquée, qui était consacrée au rite Hanéfite :

Un oukil, un mouedden de minaret, un imam, un hezzab ou lecteur du coran, un kheteb ou prédicateur, un balayeur, trois mouedden pour l'intérieur et un bache-mouedden.

Le dernier oukil a été le sieur Braham Oulid Sidi Ben Ali.

III.

Après la conquête française, la façade donnant sur la rue Bab-el-Oued fut numérotée comme il suit : la porte d'entrée reçut le numéro 189, et les boutiques, les numéros 191, 193, 195, 197, 199 201 et 203 ; les magasins de la rue de la Casba portèrent les numéros 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 et 17, et la porte d'entrée s'ouvrant sur cette rue, le numéro 19 (1).

Dès 1830, cet édifice fut affecté à la pharmacie centrale de l'armée. Remis à l'administration civile par le génie militaire le 27 mars 1843, il fut immédiatement livré à la direction de l'intérieur pour être approprié aux besoins du culte catholique. Deux siècles après avoir été construit par un renégat italien enrichi des dépouilles des chrétiens, le temple mahométan était consacré à la religion première de son fondateur et converti en église sous le vocable de Notre-Dame des Victoires.

Sauf quelques travaux d'appropriation intérieure, la mosquée d'Ali Bitchnin est encore dans son état primitif. Seulement, le minaret a été dérasé en octobre 1860, pour cause de sûreté publique.

(1) Les deux portes de cette église sont aujourd'hui sans numéro.

CHAPITRE XIV.

Mosquée de *Sidi Er-Rahbi* ou de *Ben Kemkha*, rue Bab-el-Oued.

I.

En face de la mosquée d'Ali Bitchnin, se trouvait une mosquée de second ordre, sans minaret, connue sous la désignation de Mesdjed de Ben Kemkha, du nom de l'un de ses oukils dont la popularité avait été assez grande pour faire oublier Sidi Er-Rahbi, ancien patron de l'édifice. Le titre de *Sidi* (monseigneur) donné à *Er-Rahbi*, indique qu'il était marabout, mais la notoriété, qui a presque oublié son nom, n'a aucune légende à raconter sur son compte, et je n'ai guère trouvé de ses traces que dans les documents. Je n'ai pu reconnaître si ce saint était le fondateur de la mosquée ou s'il y avait été inhumé.

La mosquée de *Ben Kemkha* était la plus vaste des mosquées de second ordre. Cette circonstance, rapprochée de l'examen de la topographie de l'ancien Alger, m'amène à penser qu'il faut lui appliquer le passage de Haedo, où l'historien espagnol énumérant les sept principales mosquées de la ville, s'exprime ainsi :

« La quatrième, dans la rue du Grand Soco, au-delà de la maison du Roi et avant d'arriver à la porte Babaluete (1). »

Le mot *soco* est évidemment la transcription espagnole de l'expression arabe *souk*, qui désignait une rue ou une portion de rue spécialement affectée à certaine industrie ou à certain commerce. Or, le nom de souk-el-kebir, ou grande rue, était fréquemment donné à cette partie de la rue Bab-el-Oued. La situation de l'édifice est donc suffisamment fixée et la seule difficulté est de reconnaître celle des mosquées de ce quartier que Haedo a entendu désigner. La construction entreprise par Ali Bitchnin n'avait pas eu lieu à cette époque et il paraît certain que la mosquée du renégat italien n'a pas remplacé un édifice religieux. D'un autre côté, les autres mosquées de ce quartier étaient peu spacieuses, et celle de Ben Kemkha, seule, semble assez importante pour mériter les honneurs d'une mention spéciale.

Si ma supposition est fondée, la mosquée de Ben Kemkha exis-

(1) La quarta en la calle del soco grande, etc., f. 41, verso.

tait donc déjà vers 1581, époque à laquelle on peut faire remonter les indications fournies par l'historien espagnol. Voici, d'ailleurs, les renseignements que j'ai recueillis sur cet édifice, dans des documents indigènes.

1. Mosquée de Sidi Er-Rahbi (مسجد سيدى الرهبي) située dans la rue (شارع) de la Porte du Ruisseau (acte de 1042, soit 1632-33).

2. Maison située dans le petit souk (souiket) de la Porte du Ruisseau, contiguë à la mosquée d'Ali Bitchnin, en face de la mosquée (djama), du cheikh béni, Sidi Er-Rahbi, que Dieu nous soit propice par ses mérites et par ceux de ses semblables. Amen ! (1) (acte de 1084, soit 1673-74).

3. Mosquée (mesdjed) du cheikh béni Sidi Er-Rahbi, près de Rahbet el-Kedima (oukfia).

4. Mosquée de Sidi Er-Rahbi (acte de 1181, soit 1767-68).

5. Mosquée de Sidi Er-Rahbi, actuellement connue sous le nom de Djama Ben Kemkha (ابن كمخة), (acte de 1188, soit 1774-75).

6. Café sis en face de la porte de la mosquée Ali Bitchnin, près de la mosquée du théologien le Sid Ben Kemkha, ainsi connu (acte de 1210, soit 1795-1796).

Il me paraît inutile de multiplier les citations A partir du dix-huitième siècle, le nom de Sidi Er-Rahbi n'apparaît plus qu'à de rares intervalles, et celui de Ben Kemkha est généralement adopté dans les actes.

II.

La dotation de cet édifice se composait de cinq maisons, dix boutiques, une ferme et un champ, En 1834, ses revenus étaient de 586 fr. Un oukil formait tout son personnel. Le dernier administrateur a été le sieur Hassan ben Khelil Bache-Kalafat, nommé en 1830.

Cette mosquée reçut le n° 224 de la rue Bab-el-Oued, sur laquelle s'ouvrait sa principale entrée. Elle avait une autre issue donnant sur la rue Tourville et qui porta le n° 5.

Elle conserva son affectation pendant quelque temps, mais en

(1) Cette formule est celle qui accompagne les noms des marabouts.

1833, elle fut affectée au magasin central de la pharmacie militaire et elle conserva cette destination jusqu'en 1840, époque à laquelle elle fut aliénée pour cause de vétusté. Son emplacement, d'une superficie d'environ 200 mètres, se trouve englobé dans la maison portant le n° 15 de la rue Bab-el-Oued et le n° 3 de la rue Tourville.

CHAPITRE XV.

ZAOUÏA DU CADI, RUE BAB-EL-OUED (IMPASSE DU CORBEAU).

Sur le côté gauche de la rue Bab-el-Oued, en entrant dans la ville, à quelque distance de la mosquée de Ben Kemkha, s'ouvrait une longue et tortueuse impasse ayant plusieurs ramifications, et au fond de laquelle était installé le prétoire (*mahakma*) du cadi maléki. Dans cette impasse, — appelée par nous impasse du Corbeau, — se trouvaient plusieurs petites chambres disséminées, qui servaient de logement à des tolba ; cet établissement s'appelait la zaouïa du Cadi Maléki.

Les renseignements que j'ai pu trouver sur cette zaouïa ne remontent pas au-delà de 1175 (1761-1762) ; ils ne renferment rien d'intéressant pour la topographie de l'ancien Alger, ou relativement à cet établissement.

En 1830, les chambres éparpillées qui constituaient cette zaouïa reçurent les numéros 90, 94, 96, 106, 110, 120, 122 et 124 de la rue Bab-el-Oued, dont le numérotage poursuivait sa série dans l'impasse du Corbeau. Leur sort fut le même que celui des mosquées de *Dar el-Kadi* et d'*Ech-Chemaïn*, qui font l'objet des deux chapitres suivants.

CHAPITRE XVI.

MOSQUÉE DE DAR EL-CADI (DU PRÉTOIRE DU CADI), RUE BAB-EL-OUED (IMPASSE DU CORBEAU).

I.

Au fond de l'impasse du Corbeau, à droite, et tout près du prétoire du cadi maléki, se trouvait une mosquée de deuxième ordre, sans minaret, surmontant un établissement de latrines publiques avec fontaines. Cet édifice, de construction récente, ne

portait pas le nom de son fondateur, Moustafa ben Moustafa, aga des spahis de la régence d'Alger. On l'appelait simplement la mosquée du Prétoire du Cadi, *Mesdjed Dar el-Cadi*. La reconnaissance publique n'avait donc pas donné à l'aga Moustafa l'une des satisfactions qu'il avait ambitionnées, sans doute : celle de savoir son nom perpétué par cette œuvre pie. Cette insouciance de la tradition pour les fondateurs était générale et les pachas jouissaient presque exclusivement du privilége d'attacher leur nom à leurs fondations.

Voici les renseignements que j'ai recueillis au sujet de cet édifice.

1. Analyse d'un acte du cadi hanafi, en date du milieu de chaban de l'année 1209 (du 3 au 12 mars 1795).

Le respectable et honorable seigneur Moustafa, *ar'a es-sebaïhia* (aga des spahis) actuel, fils du défunt Moustafa, étant devenu propriétaire d'une boutique sise à *El-Feraria*, la constitue en habous « au profit de la conduite d'eau entrant dans les latrines » publiques qu'il a fait construire dans la zaouïa du cadi des » malékis ; les revenus de cette boutique seront affectés à l'en- » tretien de ladite conduite et à l'acquittement de toutes les dé- » penses qui seront nécessaires. »

2. *Traduction d'un acte portant le cachet du cadi hanafi.*

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur et maître Mohammed, ainsi que sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

(Cachet du cadi)

Louange à Dieu qui agrée les aumônes et en facilite les moyens ;.·. qui aplanit les chemins des bienfaits et en ouvre les portes ;.·. qui a choisi la religion de l'islamisme entre toutes les religions ;.·. qui protège ceux d'entre ses adorateurs qui élèvent leurs constructions sur les fondations de la piété et du désir de mériter la satisfaction divine ;.·. qui a tracé une démarcation entre l'homme et son Dieu, et assigné les devoirs des créatures envers leur créateur, et qui a institué des lois ;.·. qui inspire le désir de faire le bien à ceux d'entre les hommes sur lesquels son choix s'est porté ;.·. qui a promis à celui qui est sincère dans ses bonnes œuvres d'immenses dons, le jour où les gens de bien recevront leur récompense. Il (Dieu) a dit (qu'il soit exalté !) : « Quiconque fera

» le bien et sera en même temps croyant, ses efforts ne seront » point méconnus ; nous mettrons par écrit ses œuvres » (1). Je le glorifie (qu'il soit exalté et élevé !) et je lui adresse des actions de grâces pour le remercier de nous faire suivre la voie droite et de nous diriger vers le bon et le juste ;.·. espérant de nouvelles faveurs de sa bonté et de sa munificence;.·. et je lui demande de nous être propice et de nous guider vers ce qu'il veut et désire ;.·. et *j'atteste* qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, qu'il est unique et qu'il n'a pas d'associé : témoignage dont comprendront la portée ceux qui croient et dont se réjouiront ceux qui s'adonnent aux bonnes œuvres ;.·. j'atteste que notre seigneur, notre prophète et notre maître Mohammed, est son adorateur et son envoyé, sur lequel il a fait descendre (ces paroles) dans son livre sublime : « Vous » n'atteindrez à la vertu parfaite que lorsque vous aurez fait » l'aumône de ce que vous chérissez le plus » (2). O Dieu ! répandez les grâces du salut et les bénédictions.·. sur ce prophète noble et béni,.·. notre seigneur Mohammed, ainsi que sur sa famille et sur ses compagnons ;.·. que ces bénédictions et ce salut se perpétuent inséparablement jusqu'au jour de la résurrection !.·. Et ensuite, les aumônes sont recommandables,.·. et les bonnes œuvres ont été l'objet des encouragements des législateurs qui s'en sont occupés,.·. particulièrement les aumônes consistant en immobilisation d'immeubles, lesquelles ont des effets durables qui résistent à l'écoulement du temps,.·. et produisent des fruits dans tous les siècles et à toutes les époques. *Et lorsque* le cavalier magnanime, qui est bon et honoré,.·. le sid Moustafa, *ar'a es-sebaïhia* actuel, fils de celui auquel Dieu a fait miséricorde, le sid Moustafa (que Dieu l'assiste, le favorise et le comble de ses faveurs et de sa munificence dans les deux mondes ! .·. qu'il agrée ses œuvres charitables,.·. et qu'il fasse pencher le plateau de sa balance par le poids de ses bienfaits!) eut considéré les choses de ce vil monde avec l'œil de l'intelligence,.·. et y eut arrêté avec franchise sa pensée intime,.·. et après qu'il eut reconnu que ce monde n'est que le champ d'ensemencement de la vie future,.·. qu'il eut médité cette parole du Très-haut : « Celui » qui aura fait le bien du poids d'un atome le verra (Dieu) celui

(1) Coran, chap. XXI, v. 94
(2) Coran, chap. III, v. 86.

» qui aura commis le mal du poids d'un atome le verra » (1). et qu'il eut mûrement réfléchi à ce fait rapporté dans les Traditions dûment transmises,.·. que, lorsqu'un enfant d'Adam meurt, ses actions sont mises à néant et restent sans effet à l'exception de trois : .·. des aumônes qui fructifient,.·. ou une science qui produit de l'utilité, .·. ou un fils vertueux qui prie pour lui..·. *Il eut hâte* de conquérir ces récompenses,.·. et s'empressa d'accomplir ces bienfaits,.·. agissant pour l'amour du Dieu généreux,.·. et sollicitant ces immenses rémunérations..·. En conséquence, il porta ses vues sur une boutique de teinturier qui se trouvait dans la zaouia du tribunal maléki et l'acheta ; .·. ensuite il en démolit les bâtisses et installa sur son emplacement une *metchera* (latrines ; lieux d'ablutions) et des eaux dormantes; .·. et il bâtit au dessus de cela une mosquée, .·. à laquelle il affecta un professeur maleki et un imam, .·. et trois tolba chargés de lire le hizeb aux heures d'el-dohor et d'el-asr, à perpétuité :... de même, il disposa que chacun d'eux recevrait chaque mois un salaire pour ses fonctions, .·. afin que cette œuvre soit durable. Le professeur et l'imam, pour leurs services, toucheront .·. un mahboub par mois, chacun. .·. Il sera alloué à chacun des hezzabin, pour la lecture de son hizeb, .·. un demi rial par mois, .·. et un rial par mois à celui qui prendra soin des lieux d'ablutions et en enlèvera les immondices. — Ensuite, il a constitué en habous les propriétés dont la désignation suit, pour que leurs revenus profitent à ladite mosquée, savoir : (suit l'énonciation de sept boutiques)...... les fonds provenant des loyers desdits immeubles, qui resteront disponibles après le prélèvement des dépenses consacrées à l'entretien de la dotation, seront conservés par l'administrateur de cette fondation, qui les affectera aux besoins de ladite mosquée, tels que travaux de maçonnerie, blanchiment, éclairage et autres. Les fonctions d'administrateur seront remplies par l'honorable et respectable sid Mohammed ben el Hadj Mohammed Ben Sakloul, tant qu'il vivra, et appartiendront après lui, à l'oukil des Habous du Sboul Kheirat de la (ville) bien-gardée d'Alger. Le surveillant de cette fondation devra en exécuter les dispositions suivant les commandements de Dieu, .·. et être guidé dans sa gestion par la crainte de Dieu et par son appré-

(1) Coran, chap. CXIX, versets 7 et 8.

hension, .·. car Dieu ne laisse point faillir le salaire des bonnes œuvres, etc. A la date des premiers jours du mois de chaban 1212 (du 19 au 28 janvier 1798).

3. Divers actes de fondation de habous par Moustafa, aga des spahis, ben Moustafa, désignent tous cette mosquée de la manière suivante : la mosquée que ledit sid Moustafa a fait bâtir dans la Zaouia du cadi Maleki, près d'Ech-Chemaïn (Commencement de chaban 1212, soit du 19 au 28 janvier 1798).

II.

En 1830, la dotation de cet établissement était réunie au Sboul Kheirat, institution appartenant au rite Hanéfite que le vœu du fondateur investissait de sa gestion. Cette mosquée reçut les n° 98, 100 et 102 de la rue Bab-el-Oued, dont la série se continuait dans l'impasse du Corbeau. Elle conserva son affectation religieuse pendant quelques annés. Aliénée pour cause d'utilité générale, en 1857, avec la Zaouia du cadi, elle se trouve aujourd'hui comprise dans les maisons qui forment le fond de l'impasse Cléopâtre.

(A suivre) A DEVOULX, fils.

LA COLONIE NERVIENNE AUGUSTE, MARTIALE DES VÉTÉRANS DE SÉTIF.

Parmi les inscriptions que j'ai copiées à Sétif au mois d'août 1856, en voici quelques-unes qui ne figurent pas dans le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier, ni dans le supplément d'Orelli.

La première et la plus importante est gravée sur une colonne milliaire d'environ 1 m. 85 c. de hauteur ; je l'ai trouvée chez M. Gilberdras, serrurier, rue St. Augustin, maison Dautun. On m'avait promis alors de la faire transporter sur la promenade d'Orléans. J'ignore si elle a enrichi en effet ce musée de l'ancienne métropole Sitifienne ; musée en plein vent, bien entendu, comme la plupart de ceux d'Afrique, où l'on peut bien dire qu'on dépose des monuments antiques, mais où l'on ne saurait certes pas avoir la prétention de les conserver.

Le document épigraphique dont il s'agit se compose de deux parties distinctes, l'une primitive, faite pour le monument ; et d'une seconde ajoutée plus d'un siècle et demi après, par une main fort maladroite en calligraphie lapidaire.

En voici le texte développé :

Imperatori Caesari divi Marci Antonini Pii, Germanici, Sarmatici filio ; divi Commodi fratri ; divi Antonini pii nepoti ; divi Hadriani pronepoti ; divi Trajani Parthici abnepoti ; divi Nervae adnepoti, — Lucio SEPTIMIO SEVERO, pio, Pertinaci, Augusto, Arabico, Adiabenico, Parthico Maximo, pontifici Maximo, fortissimo, felicissimo, tribuniciae Potestatis VI, imperatori XII, consuli II, patri patriae ; — et imperatori Caesari, Lucii Septimii Severi pii, Pertinacis, Augusti, Arabici, Adiabenici, Parthici Maximi, pontificis maximi, fortissimi, felicissimi, filio ; Marci Aurelii Antonini, Germanici, Sarmatici nepoti ; divi Antonini pronepoti ; divi Antonini Abnepoti ; divi Trajani parthici, divi Nervae pronepoti *Marco Aurelio Antonino*, Augusto, Germanico et *Lucio Septimio Ge-*

tae nobilissimo Caesari; —Colonia Nerviana Augusta martialis veteranorum sitifensium, pecunia publica :

A Sitifi, mille passuum....

....FLAVIO CLAUDIO JULIANO

....SEMPER AUGUSTO

N° 1 (Texte).

IMP. CAES. DIVI M. ANTONINI PII GERM. SARM. FILIO
DIVI COMMODI FRATRI DIVI ANTON. PII NEPOTI DIVI HADRIAN
PRONEPOTI DIVI TRANI PART. ABNEPOTI DIVI NERVAE ADNEP.
L. SEPTIMIO SEVERO PIO PERTINACI AVG. ARABICO AZABE
NICO PARTHICO MAXIMO PONTIF. MAXIMO FORTISSI
MO FELICISSIMO TRIB. POT. VI IMP. XII COS. II PP. ET
IMP. CAES. L. SEPTIMI SEVERI PII PERTINACIS AVG. ARABICI
AZABENICI PART. MAX. PONT. MAX. FORTISSIMI FELICISS
IMI. M. AVRELI ANTONINI GERM. SARM. NEP. DIVI ANTO
NIN.. RON.... DIVI ANTONINI ABNEP...... RANI PAR
..T..DIVI N.... ONEP. M. AVRELIO ANTON. AVG. GERM.
......COL. NER. AVG. MART. VETERANOR
SITIFENS. PP.
A SITIFI M. PASSV....
....VDIO IVLLIANO.....
.....PER AVGVSTO

Le lapicide a été très-avare d'abréviations, car on n'en trouve qu'une seule dans ce long texte : N, I, qui sont liés à la fin de la 2ᵉ ligne.

Il a été moins sobre d'irrégularités : ainsi, à la 3ᵉ ligne, il oublie la syllabe IA, dans *Trajani ;* à la neuvième, il passe le mot *filio*. Ajoutons que, dans le mot *adiabenico*, il substitue deux fois le Z à la syllabe DI, africanisme par lequel il dénote très-clairement son origine. L'existence d'une articulation locale équivalant au *dal* ponctué des Arabes explique son erreur, comme elle explique pourquoi les auteurs européens désignent l'homme des mosquées, qui appelle à la prière tantôt par l'expression *Moueddin* ou par celle de *Mouezzin*, selon qu'ils s'attachent à l'orthographe du mot ou qu'ils ne consultent que la prononciation de certains pays musulmans (1).

(1) L'inscription 492 du supplément d'Orelli offre aussi la leçon *azabenico*, dans une dédicace au même souverain. Le n° 3274 de M. Léon Renier est une autre dédicace à Sévère, semblable à la première partie de la nôtre.

Les indications chronologiques que cette dédicace contient permettent de la dater avec une assez grande précision : celle qui est relative à la puissance tribunitienne nous amène à 198-199, époque où Sévère guerroyait chez les Parthes et gagnait le surnom de *grand parthique* qui figure sur notre inscription et que le sénat lui vota en 198, en y ajoutant le triomphe. Ce surnom ne fut mis sur ses monuments que l'année suivante (199). En tenant compte de cette circonstance et de la lenteur des communications à cette époque, on est amené à penser qu e notre épigraphe doit être de l'an 199 de J. C.

Le nom de *Geta*, qui correspondait au passage martelé de la douzième ligne, aura été effacé après le meurtre de ce prince par son frère *Caracalla*, qui est désigné par les noms très-usurpés de *Marc Aurèle Antonin*, sur les médailles et les inscriptions.

L'inscription primitive se termine par l'indication A SITIFI M. PASSV... La fin de la ligne était complètement fruste, mais les lettres V M se suppléent tout naturellement. Il n'est pas aussi facile de décider s'il y avait un chiffre à la suite et quel il était. Quand j'ai vu cette colonne, dans l'excavation même qu'on avait faite pour la mettre au jour, elle m'a paru être à sa place primitive. Dans cette hypothèse, le point de départ des évaluations milliaires aurait dû être au centre de la citadelle. Je me hâte d'ajouter qu'en l'absence de mesures exactes, je ne propose ici que de simples conjectures.

La deuxième inscription a été gravée très-grossièrement, bien longtemps après l'autre, entre les années 360 et 363; on peut même dire entre 361 et 363, car si Julien fut acclamé empereur par son armée dès 360, il ne fut reconnu en cette qualité par le sénat que l'année suivante. D'ailleurs, le *notarius* ou secrétaire d'état Gaudentius, envoyé en Afrique par Constance pour empêcher les troupes de Julien d'y pénétrer, s'acquitta si bien de sa mission, que l'autorité de ce dernier prince ne fut officiellement reconnue dans ce pays qu'après la mort de son prédécesseur (3 novembre 361).

L'avénement de Julien fut bien accueilli en Afrique, même par les Indigènes, au moins en Mauritanie; puisque des tribus de cette province, tribus voisines de l'Atlas, dit Lebeau (T. 2, p. 409), lui envoyèrent des ambassades pour le féliciter.

Toutes ces circonstances réunies portent à croire que l'addition épigraphique qui nous occupe en ce moment est, au plus tôt, de

l'an 361. Elle ne peut guère dépasser 363, année de la mort de ce prince.

Quant à l'addition en elle-même, la grossièreté des caractères dénote, comme nous l'avons déjà dit, une main complètement inhabile. C'est probablement l'œuvre de quelque soldat gaulois en garnison à Sitifis, un parisien, peut-être, qui aura voulu consacrer ce souvenir au général en chef des Gaules, si longtemps habitant du palais des Thermes, à Lutèce. En tous cas, c'est évidemment une œuvre privée et non point une dédicace officielle.

Voici un autre monument épigraphique que je donnerai sans aucun commentaire, parce qu'il était d'une lecture si difficile, à cause du mauvais état de la pierre, qu'il m'est impossible de garantir l'exactitude de ma copie. Cette inscription est gravée dans un cadre sur un de ces blocs cubiques si connus des archéologues.

N° 2

IMP. CAES. M CLODIO L...
NIO MAXIMO PIO FELI
CI AVG. PONT. MAX. TRIB.
POT. COS. I..... COS....
IMP. CAES. DC
NOB. A/..
AVG

N° 3

(Fragment de colonne milliaire)

....

VI NERVAE ADNEPOT. M AV
RELIO ANTONINO AVG. FIL.
(*martelé*) COL.
AVG. MART. VETER. SIT.
A SITIFI M. P.
I

N° 4

(Fragment de dédicace)

AVREL.. O ANTO
NINO CA.... P. M. AV.
RELI ANTONINI AVG.
PP. FIL. COL. SITIFIS DD
PP.

Cette inscription est dans le recueil épigraphique de M. Léon Renier. Je ne la reproduis ici que parce qu'il manque la dernière ligne, P.P. (pecunia publica), dans la copie fournie à ce savant.

N° 5

Je ne donnerai pas ici cette inscription de colonne milliaire, parce qu'elle est sous le n° 3275 dans le recueil de M. L. Renier. Je ferai seulement observer que les personnes qui en ont fourni la copie à cet épigraphiste ont négligé de reproduire l'espèce de griffonnage lapidaire qui se trouve immédiatement au-dessous, à droite du chiffre itinéraire, et qui se compose des lettres suivantes, très-grossièrement gravées :

A PAPM
PFA

Ces lettres ont-elles été omises par les auteurs des copies qui ont servi à M. Léon Renier, ou les a-t-on ajoutées depuis leur travail ? Dans ce dernier cas, leur présence s'expliquerait par quelque tentative de mystification à l'adresse des épigraphistes. Ce serait là un nouvel inconvénient des musées en plein air qui, non-seulement livrent les monuments antiques aux intempéries des saisons, aux mutilations des modernes vandales, mais qui les exposent aussi aux altérations des loustics plus ou moins lettrés.

Toutefois, ce doute ne doit pas atteindre l'addition à notre inscription n° 1 ; car ce dernier monument venait d'être découvert dans la cour d'une maison particulière ; et, quand je l'ai vu, il n'était pas encore sorti du trou dans lequel il avait été trouvé enfoui.

A. Berbrugger.

Nous ajouterons aux inscriptions de Sétif qu'on vient de lire, celles-ci que M. Fourtier a copiées, à diverses époques, dans cette ville ou aux environs et dont on doit la communication à M. Cherbonneau.

N° 1 (1).

D M
M VLPIVS
MVTRARPIVS
VIXIT ANNIS
LXX HES

« Aux dieux mânes, Marcus Ulpius Mutrar, pieux, a vécu 70 ans. » Il gît ici. »

Près de Sétif, sur la route de Constantine.

Cette épigraphe figure dans les *Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier, sous le n° 3417 ; mais avec cette différence de lecture : L. Renier, à la 3e ligne : M.VIRAR ; Fourtier : MVTRAR, nom appartenant à la langue des indigènes.

N° 2 (2).

IMPCAESMAV AC
PVPIF ı NIOM. ..I
RIOFELICIAVCRONIF
MAXı. . .IBPOTE PPC S
ROC)SEF. . . .
IMRCAES. . . AEHO
CALVIARIR INO
PI c LL·ICIAVCPSNTI
M 'XTRIR POSI ICS
P POCOS ET. . . .
M ANTONIO CODIANO
NORI II · SIMCCNESARF
AVC PAV ON XORWO
C C R DMNOKVMRES
NERVAVCMAKTVI II

Dans une fondation de la ville de Sétif; copiée en 1846.

(1) Pierre longue, cassée en haut et en bas, surmontée d'un fronton triangulaire aigu; deux rosaces entre deux colonnes, au-dessous du fronton, l'une au-dessus de l'autre et rattachées par un appendice. Sous l'épigraphe, qui est gravée dans un cadre formé d'un double filet, deux feuilles espacées, mais unies par une ligne sinueuse qui va de l'une à l'autre. Ce sont peut-être deux cœurs dont les appendices supérieurs se rejoignent. — *N. de la R.*

(2) Bloc carré-long à moulure au bord. Ce paraît être une dédicace à Pupienus, à Balbinus et à Gordien III ; mais le texte est trop altéré dans

N° 3 (1).

PALIVS-P H-PAPRIA
SATVRNINVS OMNIBVS
HONORIBVS-FVNCTVS-
VIOTOR INA MARITO-KARISSIM
A-PCIXXXXV

Dans l'intérieur du camp romain de Sétif; copié par M. Fourtier, en 1843.

N° 4.

MCAESMCLODIO I
NIOM AXIMOP
CIAVC PONTIMAXIR
RO OS
IMPC AESDON
NORA
AVC

Dans les fouilles du rempart. — Copié par M. Fourtier, en 1844.

N° 5.

D M S
SPECA EVI
ECLAVDIAPI
VIXTANIIIDIS
IXXC REQOE
C IES'SETB

Dans le camp. — Copié, en 1845, par M. Fourtier.

Gravé sur une pierre circulaire avec rebord saillant.

la copie pour qu'on puisse rien affirmer. Ainsi, par exemple, il est évident, en s'appuyant sur les formules connues, qu'il faut lire à partir de la 3e ligne : PIO FELICI AVG. PONTIF. MAXIM. TRIB. POTEST. P.P. COS. PROCOS. ET, etc. — *N. de la R.*

(1) Nous proposons de lire : *Publius Aelius, Publii filius, Papiria, Saturninus, omnibus honoribus functus. Victorina marito karissimo. Anno provinciae CLXXXXV*, et de traduire : « Publius Ælius, fils de Publius, » de la tribu Papiria, surnommé Saturninus, ayant passé par tous les » honneurs (municipaux ?) Victorina à son très-cher mari. L'année provinciale 195 (234 de J.-Ch.). » A la 1re ligne P, I et R, I sont liés, et M, A, à la 4e. — *N. de la R.*

N° 6 (1).

MFMORIAE
PIACIDAE
VINCENT
VS PATER

Dans les fondations de la chapelle de Sétif. — Copié, en 1846, par M. Fourtier.

N° 7 (2).

D
DOR
VIXIT XV
HES
I·AVRELIVS AMARVS
PATEREILIAFDVICIS
ET HISSIMAE

Dans le camp. — Copié, en 1844, par M. Fourtier.

N° 8 (3).

DLLWXOXTREV
NSVRMLOK
RRAMXIKT

Dans les restes d'un temple, sur l'oued Bou-Selam, à trois lieues de Sétif. — Copié par M. Fourtier, en 1845.

N° 9.

ANISEIV...
IFATRT...

Dans le camp, à Sétif, à côté de l'inscription publiée par M. L. Renier, sous le n° 3322.

(1) Cette inscription paraît devoir être lue : *Memoriae Placidae. Vincentius, pater.*

La pierre est arrondie par le haut, et le cadre où se trouve l'inscription est formé par un double filet. — *N. de la R.*

(2) Nous lisons ainsi cette épigraphe : « D. m. s. Dor... vixit annis » quindecim. Hic est sita. Marcus Aurelius Amarus, filiae dulcissimæ et » piissimæ. » — *N. de la R.*

(3) Gravée dans un petit cadre à double filet sur une assez forte pierre. Aucun point ni autre signe séparatif ne distingue les mots entr'eux.

N° 10.

AVRELIV...
MADSVN...
Sétif.

N° 11.

SDIVIVLT...
MANTIT...
Sétif

Pierres trouvées dans le camp. — Copie de M. Fourtier, en 1844.

N° 12.

DIVIHAS...
C-PONTM...

Dans le camp. — Copié par M. Fourtier, en 1844 (1).

N° 13.

IMP- II
TANTTL
ECR-DEC
ANNI-F-SFVA

Colonne brisée; dans l'intérieur du camp, à Sétif. — Copié par M. Fourtier, en 1845.

N° 14 (2).

IYCIOIVI COSI
PLTEA- SIRAT
GIMINA S-
ANNO- AA
HOSPII
Sétif.

Dans l'intérieur du camp. Colonne brisée. — Copié par M. Fourtier, en 1845.

(1) Les épigraphes ci-dessus, numérotées 9, 10, 11, 12, paraissent provenir d'une même inscription.

(2) Gravé assez grossièrement sur une pierre brisée tout autour.

ETHNOGRAPHIE

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

AU TEMPS DE MAHOMET.

(Suite)

RÉGION CENTRALE.

X.

BASSINS DE LA TAFNA ET DU CHÉLIF.

Les premiers peuples dont les Romains eurent connaissance dans les régions qui sont à l'Est de la Malva furent les Massésyliens, nation puissante qui tenait sous sa domination toutes les provinces qui formèrent depuis la Mauritanie Césarienne; mais, avant cette époque, ces régions avaient été plusieurs fois envahies. L'histoire, il est vrai, n'en parle pas; mais cela est prouvé par l'état dans lequel les Arabes trouvèrent le pays. Dans ces régions, en effet, vivaient pêle mêle des tribus de toute patrie et de toute origine, les unes sédentaires, les autres semi-nomades, quelques-unes tout-à-fait errantes.

Parmi ces peuplades, nous remarquerons en premier lieu les Zatima des montagnes de Brechk, les Oulbaça de la Tafna, les Zehila et les Ghassaça du Rif. Ces tribus se reconnaissaient une origine Nefzaouïenne (1); ce qui est conforme à la vérité, puisque l'une d'elles, les Oulhaça, conservait encore le nom qu'elle avait porté près des Syrtes, et que nous savons que, dans le Maghreb el-Aksa, une fraction de même race portait le nom de Nefza. — Ces Zatima, Oulhaça, Zehila et Ghassaça étaient les plus anciennes populations du pays, comme l'indiquent leur origine, leur position maritime et leur fractionnement.

A l'époque où ces peuples régnaient sur le Tell, les Massésyliens n'étaient encore que des nomades vivant sur les territoires sablon-

(1) Ben Khaldoun, trad. de M. de Slane T. 1 p. 227 « Les Nefzaoua forment un grand nombre de tribus, savoir : les Ghassaça, les Zehila, les Zatima, les Oulhaça,.... et peut-être même aussi les Meklata. »

neux que traverse le Gir. Peu de temps probablement avant les guerres puniques, cette tribu s'empara du pays cultivable et réduisit même divers comptoirs phéniciens de la côte (1); plus tard, elle étendit ses conquêtes jusqu'aux environs de Carthage. — Lors de la deuxième guerre punique, Syphax, roi des Massésyliens, s'allia aux Carthaginois contre les Romains et succomba sous les efforts réunis de Scipion et de Massinissa. Les Massésyliens perdirent alors leur prépondérance; mais leur puissance resta grande encore tant que Carthage fut debout. Ce ne fut que dans la période suivante que cette tribu attaquée de tous côtés par les rois Massyles, par les princes Mauritaniens de la dynastie des Bocchus et peut-être aussi par les hordes Gétules, fut réduite définitivement à l'impuissance. Encore, conserva-t-elle des fractions nomades jusqu'au temps d'Auguste (2) et sans doute aussi jusqu'au règne de Trajan. A cette époque seulement, la grande invasion Gétule mit fin à son existence politique, aussi bien qu'à celle de ses ennemis, Massyles et Mauritaniens. A partir de ce moment, ce n'est plus qu'une pauvre tribu aux mœurs farouches, cantonnée dans les montagnes de la Tafna, et qu'on ne reconnaît qu'à son emplacement et à son nom d'*Isliten* une des formes berbères de l'ancien mot Massesyli (Mas-Iseli, fils ou race d'Isli). Depuis des siècles de même, cette peuplade a perdu le souvenir de son illustre origine; et, dès le temps de Mahomet, on la prenait tantôt pour une branche des Nefzaoua, anciens maitres du pays, tantôt pour une fraction des Miknaça, ses dominateurs du moment (3).

L'invasion gétulienne, qui mit fin aux derniers débris de la

(1) Témoin Siga que Scylax avait nommée parmi les villes phéniciennes de la côte, et qui devint par la suite une des résidences de Syphax (Scylax Carthago, p. 52 «.... La ville de Sigon est sur un fleuve en face duquel est l'île d'Acra. » Strabon, p. 1186, la ville de Siga, ville royale de Syphax, aujourd'hui détruite.... »

(2) Strabon, Libye p. 1190, id, Jansonius.

(3) Ben Khaldoun (T. 1, pages 173 et 258 de la traduction) compte les Isliten parmi les Miknaça. A la page 227 du même volume, il les avait rangés parmi les Nefzaoua.

Il se peut que le nom d'*Isliten* intercalé dans la Généalogie des peuples Zenètes soit un souvenir de l'ancienne domination des Massésyliens (Ben Khaldoun : T. 3, p. 187, 197, 227); mais il faut se garder d'en conclure que les Zenata soient d'origine massésylienne: nous allons voir, au contraire, qu'ils étaient de race Gétule.

puissance massésylienne eut lieu, comme nous l'avons dit, dans le premier siècle de l'ère chrétienne. — A leur place, elle établit plusieurs tribus telles que les Tolotes ou Teladousiens, les Elouliens, les Nacmousiens, dans les hauts plateaux, les Makhousiens près du mont Garapha (Ouarensenis). Quant au Tell, l'établissement des Romains dans cette région fit obstacle aux progrès des Barbares. L'Empire, en effet, y avait fondé des villes considérables, entourées d'une aggrégation d'indigènes soumis, qu'il avait forcés à subir une organisation spéciale. C'est ce que nous prouve Ptolémée, quand il cite les Sôres et les Herpéditans aux environs des cités romaines de Syr et d'Herpis.

Cette période brillante de la domination romaine n'était pas destinée à durer longtemps. A peine Ptolémée avait-il publié son œuvre que les Baquates (Berghouata) passaient la Malva et soumettaient à leur puissance les régions qui s'étendent jusqu'au Chélif et la vallée du Chélif elle-même, ce que nous démontre l'attaque qu'ils dirigèrent contre Cartenna. — A leur suite, sans doute, s'ébranlèrent d'autres tribus, entr'autres, les Makenites (Miknaça), circonstance qui peut seule nous rendre compte comment l'Islamisme trouva les Beni Faten établis dans cette région.

Les Musulmans appelaient *Beni-Faten* certaines tribus fortes et nombreuses, Matmata, Lemaïa, Matghara, etc. (1), qui occupaient, sous Mahomet, les parties centrales du Tell maghrebin, depuis le fleuve Sala jusqu'au Chélif. — Ptolémée n'en nomme aucune, et, comme, d'ailleurs, leur vie moitié nomade, moitié sédentaire implique un établissement relativement moderne, on doit croire qu'elles n'existaient pas encore de son temps. On ne peut supposer non plus qu'elles étaient des débris de la nation Massésylienne, puisque celle-ci ne dépassa jamais la Malva, et que les Faten, au contraire, se trouvaient en grand nombre au-delà de Fez. — D'autre part, il est certain qu'ils étaient antérieurs aux Maghraoua, dont, sous Mahomet, ils subissaient la domination. Toutes ces considérations nous forcent donc à rattacher leur existence à l'invasion dans l'Est des peuplades de la Malva, ce qui concorde d'ailleurs avec l'origine que leur donnaient les généalogistes musulmans.

(1) Ben Khaldoun T. 1, p. 230. « L'appellation de Beni Faten sert à désigner les Matghara, les Lemaïa, les Sadîna, les Koumîa, les Mediouna, les Maghila, les Matmata, les Melzaza, les Kechana et les Douna.... »

Ceux-ci, en effet, faisaient des Miknaça et des Faten deux peuples frères sortis l'un et l'autre de la souche de Madrès (1). Tous ces faits établis, une seule hypothèse peut concilier tant de données différentes. Nous supposerons donc que, lorsque les Baquates passèrent la Malva, ils furent accompagnés des Makenites, et que lorsqu'ils rentrèrent dans leur pays, ceux-ci laissèrent dans la région envahie plusieurs fractions de leur race, celles-là même que les musulmans désignèrent plus tard sous l'appellation commune de Beni-Faten. — Cette hypothèse, nous l'avouons, repose sur des données bien contestables ; mais comme elle, seule, peut résoudre toutes les difficultés que présente l'existence des Beni Faten, nous nous décidons à l'adopter.

Un des premiers résultats de l'invasion Baquate dans l'Est fut la disparition complète des Moukounes, des Elouliens et des Tolotes, nommés par Ptolémée, et l'expulsion des Nacmousiens qui, furent refoulés vers l'Orient et jetés peu après, par un autre mouvement des populations, dans les montagnes de la Sitifienne. — Cette expulsion définitive permet de croire que la migration des Baquates ne fut pas seulement une expédition passagère, mais qu'ils conservèrent quelque temps la domination de l'antique Massésylie. Ce qui le prouve mieux encore, c'est que les Baquates furent obligés de reconnaître la souveraineté de l'Empire, comme l'indique le nom romain *Aurelius* que Canartha, *prince des nations Baquates* accola à son nom d'indigène. — Ce nom d'Aurélius pourrait nous apprendre, au besoin, que lors de la soumission des Baquates, c'était un Antonin ou un Sévère qui régnait à Rome, ces empereurs portant le nom d'Aurélius, et l'habitude étant dans les cas analogues que les nouveaux vassaux prissent le nom de l'empereur régnant, comme autrefois les clients des patriciens s'honoraient du nom de leur patron (2).

(1) Ben Khaldoun, T. 1, p. 172 de la traduction. « Les Dariça descendants de Dari, fils de Zahhik, fils de Madr'es el Abter, forment ensemble deux grandes familles : les enfants de Temzît, fils de Dari, et les enfants de Yahia, fils de Dari ; — Les branches des Temzît sont : les Matmata, les Satfoura ou Koumia,...., etc., tous enfants de Faten, fils de Temzît, fils de Dari. — Les branches des Yahia sont : la totalité des familles qui composent la tribu de Zenata, et de plus les Semgan et les Ourstif. D'Ourstif dérivèrent les Miknaça..... »

(2) Aucapitaine : *Les Kabyles et la colonisation de l'Algérie*, p. 84.

Pendant la période où ils occupèrent la vallée du Chélif, les Baquates avaient pour voisins de l'autre côté du mont Zalacon (Zakkar), c'est-à-dire dans les plaines d'Alger, la nation des Makhourèbes; plus au Sud-Est, les Mousounes habitaient les plateaux de la Sitifienne. — Vers la fin du deuxième siècle de notre ère, ces peuples furent déplacés par une invasion de race Zimizienne. Ce fut alors, sans doute, que, refoulés vers l'Ouest, ils expulsèrent à leur tour les Baquates et les repoussèrent dans les pays Tingitains. Ce qui est certain c'est qu'à l'époque de Constantin, les Baquates étaient déjà rejetés de l'autre côté de la Malva (1); que, sous Valentinien, les Mousounes occupaient les anciens plateaux Massésyliens (2), et qu'enfin, au temps de Mahomet, les Makhourèbes ou, comme on disait alors, les Maghraoua dominaient le pays jusqu'aux rives de la Moulouïa.

A l'époque de l'Islamisme, les Mousounes venaient à leur tour de disparaître, sans laisser d'autre trace de leur existence que la fondation fort contestable de la ville de Tlemcen; il se peut cependant que le nom de cette cité, dont l'étymologie est indécise, veuille dire simplement la réunion des mousounes (Telem Mecen) (3). — A leur place, vivaient les Beni Ifren auxquels les Maghraoua venaient d'arracher cette ville, mais qui n'en avaient pas moins une grande puissance. — Les Beni Ifren se reconnaissaient la même origine que les Maghraoua. — Une autre tribu de même race, les Irnian, dominaient sur les deux bords de la Moulouïa, dont ils avaient chassé les Miknaça; et ceux-ci, refoulés dans les déserts de Dera, y attendaient l'occasion de reconquérir leurs anciens domaines.

Quant aux Maghraoua eux-mêmes, on reconnaissait leur souveraineté dans le Tell; mais ils n'y résidaient pas toute l'année et se contentaient d'exiger l'impôt des anciens habitants. Ceux-ci, nous l'avons dit, étaient de races diverses, les uns Nefzaouïens, comme les Zatima et les Oulhaça, d'autres Massésyliens comme les Isliten, d'autres enfin Fatenites comme les Matmata et les

(1) Itin. d'Antonin. « Tingi Mauritania, id est ubi Bacuates et Macenites barbari morantur »

(2) Voir le récit de la guerre de Firmus, dans Ammien Marcellin (L. 29, ch. 22 et suivants).

(3) Voir l'étymologie donnée par Ben Khaldoun (T. 3. p. 334 de la Traduction) et celle que propose M. O. Mac Carthy dans une note du même volume, p. 333.

Matghara. — Outre ces peuplades, d'autres tribus parentes et alliées des Maghraoua vivaient indépendantes dans leur voisinage; nous citerons entre autres les Azdadja des environs d'Oran, qui jouèrent un certain rôle dans les temps suivants; les musulmans doutaient si cette tribu était masmoudienne ou bien zenète (c'est-à-dire maghraouïenne) (1); mais comme elle était nomade et que, depuis des siècles, les Masmouda étaient réduits à la vie sédentaire, ce doute ne peut exister pour nous, et nous la rangerons parmi les tribus Zenata.

Nous venons de prononcer le nom des Zenata. Cette dénomination ne paraît pas avoir été connue des historiens romains, et c'est à peine si une inscription lapidaire découverte à Cherchel fait mention d'un certain Claudius Zenatus qui appartenait à cette race (2). Au contraire des Romains, les Musulmans parlèrent beaucoup des Zenètes, dont ils firent un peuple puissant, composé de nombreuses tribus descendues toutes de Madr'ès el-Abter. — De ces tribus, ils formèrent deux groupes: dans le premier, ils rangèrent avec les Maghraoua toutes celles qui s'établirent dans le Tell vers le temps de l'Islamisme; dans le second, ils placèrent les tribus nomades qui ne fondèrent d'empires dans le pays cultivé qu'après l'apparition des Almohades. Les tribus de ce dernier groupe, disent-ils, avaient une origine commune et portaient le nom générique de Ouacin (3), dans lequel on reconnaît facilement celui des Vesunes cité par Pline.

(1) Ben Khaldoun, T. 1, p. 169, « Selon la plupart des généalogistes » musulmans, les Beranès forment sept grandes tribus : les Azdadja, les » Masmouda,.... » T. 1, p. 282. « Les Azdadja appelés aussi les Ouzdadja, » descendent aussi des Bernès. Plusieurs généalogistes berbères les ont » cependant comptés au nombre des tribus Zenatiennes; on a même avancé » que les Azdadja sont Zenatiens et les Ouzdadja Hoouaridel, faisant ainsi » d'une seule tribu deux peuples distincts.... »

(2) Cette inscription, dit de M. de Slane, est d'une époque où les usages du paganisme romain se maintenaient encore dans la Mauritanie Césarienne (Notes sur Ben Khaldoun. T. 4, p. 575.)

(3) Ben Khaldoun, T. 3, p. 301 de la traduction. « Les tribus formant la » seconde race Zenatienne sortent presque toutes de la souche de Ouacin » ben Isliten, et ont pour sœurs les tribus de Maghraoua et d'Ifren (qui » descendaient également de cet Isliten). Je dois cependant rappeler ici que » quelques personnes les regardent comme descendues de Ouanten ben » Ourchik ben Djana, et les font ainsi sœurs des Mesrata et des Tadjora.... »

D'après cet exposé, on voit que le système musulman diffère par plusieurs points importants des résultats que nous avons tirés de l'étude des anciens. En premier lieu, il range les Zenètes dans la race de Madr'ès el-Abter, et les Guezoula dans celle de Bernès, distinction tout-à-fait fausse, puisque les Makhourèbes et les Vésunes, les principaux d'entre-eux, étaient certainement de race Gétulique. Il rejette de cette catégorie, non-seulement les Berghouata, les Ghomara, les Azdadja et les Aurèba (1) qui habitaient le Maghreb Occidental et qu'il range pour cela parmi les Masmouda ; mais encore les Miknaça et les Fatenites, leurs frères : les Makenites, pourtant, apparurent dans le Tell en même temps que les Makhourèbes et doivent tout aussi bien qu'eux être comptés dans les nations Gétuliennes.

Quant aux Ouacin, c'est avec raison que les musulmans les comptent parmi les Zenètes, c'est-à-dire parmi les parents des Maghraoua.

On ne sait quel sens attribuer au mot Zenata : les Arabes, si hardis pourtant quand il s'agit d'étymologies, n'osaient pas en décider eux-mêmes : « Beaucoup de personnes, dit Ben Khal-
» doun (2), donnent au mot Zenata un sens et une dérivation qui
» sont inconnus non-seulement aux Arabes, mais aussi au peuple
» Zenatien ; les uns disent, par exemple, que c'est un nom propre
» inventé par les Arabes pour désigner les Zenata (3), d'autres
» prétendent que c'est un nom formé par les Zenata eux-mêmes
» et dont l'emploi fut admis par eux d'un commun accord. D'autres
» encore assurent que c'est le nom d'un certain Zana, fils de
» Djana, ajoutant ainsi gratuitement à la liste généalogiste un
» aïeul dont aucun auteur ne fait mention. » Après avoir exposé toutes ces hypothèses, Ben Khaldoun expose la sienne : il fait

(1) Il est bien entendu que nous ne parlons ici que du système auquel s'est arrêté Ben Khaldoun. — D'autres généalogistes, ceux surtout qui n'étant pas de race Berbère, avaient une idée plus juste de la vérité, comme le montre Ben Khaldoun lui-même : « Quelques auteurs (dit-il
» quelque part) prétendent que les Berghouata, les Matmata et les
» Azdadja font partie des Zenata ; mais, selon les généalogistes Berbères,
» ces tribus appartiennent à la descendance de Bernès. » (B. Kh, t. 1, p. 188.)

(2) T. 1, p. 188.

(3) On sait que cette hypothèse est fausse et que le mot *Zenatus* était connu des Romains — V., à la fin de cet article, la Note de M. Berbrugger.

dériver cette appellation, à l'aide de transformations phoniques, du nom de Djana que les auteurs musulmans donnent pour père aux Zenètes.

Les historiens Arabes comptaient un grand nombre de tribus Zenatiennes de la première race : c'étaient, outre les Maghraoua, les Beni Ifren, les Khira, les Irnian, les Ghomar, les Iloumi, les Oudjedidjen, les Ouemannou. Ces tribus étaient probablement au temps de Ptolémée comprises sous la dénomination générale de Makhourèbes, ceux-ci étant les principaux d'entr'eux. Il y a dans l'histoire d'Afrique beaucoup d'exemples de cas semblables. — C'est ainsi que le nom des Hoouara, dans l'Est, s'appliquait non-seulement aux enfants d'Hoouar, mais aussi à ceux d'Aurigh, son père, et même à quelques autres peuplades de race différente. — Quoi qu'il en soit, toutes ces tribus, à l'exception des Maghraoua, des Ifren et des Irnian, vivaient hors du Tell dans les petits déserts, où nous allons les retrouver tout-à-l'heure.

XI.

LE PETIT DÉSERT DE LA PROVINCE D'ORAN.

Les premiers habitants connus des déserts qui s'étendent au-delà des sources du Zà, furent les Massésyliens, qui parcouraient les bords de l'Oued Djeddre, comme nous l'apprend Juba, d'après un document carthaginois. Quand ce peuple s'empara des plateaux et des territoires du Tell, il abandonna en grande partie cette région, où il fut remplacé par les Gétules venus de l'Ouest. Ceux-ci s'étendirent même bien plus loin encore vers l'Orient, et jusqu'au pied de la Numidie, migration qui eut lieu, au plus tard, sous Jugurtha, puisque ce prince recruta des soldats chez les Gétules (1). A mesure que les Massyles, les Massésyliens et autres peuples du Tell se détruisaient en guerres incessantes, les Gétules augmentaient en nombre et en puissance, et il vint un moment où ils purent s'emparer du pays cultivé presque sans résistance. — Toute la nation cependant ne prit pas part à cette conquête, et l'une de leurs principales fractions, les Vésunes, branche des Banioures

(1) Salluste. M. Lacroix, *Univers pittoresque*, Num. et Maur., p. 59.

resta dans le désert où elle continua la vie nomade (1). Au Sud, elle confinait aux Æthiopiens, c'est-à-dire aux Sanhadja. Au Nord et à l'Est, elle touchait aux campements d'autres nomades Gétules que Ptolémée ne connaissait encore que sous le nom général de Makhourèbes, mais qui se fractionnant à mesure qu'ils devenaient puissants, formèrent bientôt autant de tribus distinctes. Déjà, dans les derniers temps de l'Empire, on savait qu'il existait des Berzal, des Mozab, des Ourtennid, et peut-être aussi des Iloumen et des Ouemannou (2). Au moment de l'invasion Arabe, ces peuplades, qui étaient au faîte de leur puissance, remplissaient de leurs hordes les déserts Mauritaniens, venaient de détruire les Mousounes des plateaux du Zà, et avaient arraché aux Miknaç les deux rives de la Moulouïa.

Nous aurons à parler, dans la suite de ce travail, des tribus Zenètes qui vivaient dans les déserts Orientaux ; pour le moment, nous n'avons à citer que les Maghraoua, qui commandaient à la masse des tribus Zenatiennes : les Ifren et les Irnian, qui possédaient des territoires dans le Tell et des pâturages dans le désert ; — les Rached, qui vivaient autour des montagnes qu'on nomme aujourd'hui Djebel Amour ; — les Oudjedidjen (3), qui erraient au Sud du Mindas ; — et, enfin, les Iloumi et les Ouemannou, dont les terrains de parcours s'étendaient au midi des plateaux du Sersou.

(1) Pline, 5, 2. « Mauritaniam... Gætulæ nunc tenent gentes Baniuræ, multoque validissimi Autololes, et horum pars quondam Vesuni, qui avulsi his propriam fecêre gentem, versi ad Æthiopas. »

(2) Julius Honorius. « Oceanus meridianus quas gentes habet :

....
Barzulitani,
Fluminenses (pour Iluminenses ?),
....
Musubei,
Artennites,
....
Abenna gens (pour Amenna gens ?). »

(3) Les Oudjedidjen formaient l'une des deux fractions des Ourtennid, que les Romains connaissaient sous le nom d'Artennites.

XII.

LE HAUT DERA

Les territoires du haut Dera étaient, dès les temps les plus éloignés, un des domaines de race Gétule et en particulier celui des Makenitès, une de leurs fractions ; c'est ce qui ressort de la comparaison de trois passages où Pline, Dion Cassius et Ethicus ont cherché à déterminer la source du Nil (1). Lors des migrations qui portèrent ce peuple hors de la Tingitane, les Makenites, comme nous l'avons vu ailleurs, gagnèrent de proche en proche vers le nord, atteignirent les sources du Moulouïa, descendirent le fleuve jusqu'à la mer, et établirent dans ces régions une principauté puissante. — Lors des désastres qui détruisirent leur domination, les débris de ce peuple rentraient dans le Derà, où plusieurs de ses fractions avaient continué la vie nomade, et y attendirent l'occasion de rentrer en possession des rives du Moulouïa. Ils ne purent la trouver que plusieurs siècles après (vers 305 de l'hégire), et eurent alors un moment de brillante fortune. Mais cette période de domination fut pour les Miknaça, comme pour tant d'autres, la cause et l'avant-coureur de leur ruine. Affaiblis par

(1) On sait que les anciens confondaient avec le Nil tous les grands cours d'eau qui baignent le petit désert Africain : « L'origine du Nil, dit Pline, citant Juba (Pl. 5, 2.), est dans une montagne de la Mauritanie inférieure, non loin de l'Océan ; il y forme un lac marécageux que l'on nomme Niidès. Après quoi, il se cache sous terre l'espace de plusieurs journées de chemin. Bientôt, il reparaît dans la Mauritanie Césarienne, chez les Massésyliens, en s'élançant d'un lac plus considérable que le premier... » (a)

D'un autre côté, Don Cassius (Marcus, note sur Mannert, Géogr. des États Barbar., p. 656.) nous apprend le nom du canton Mauritanien où se trouvait, selon Juba, la source du Nil (voyez Xiphylin p. 244, édit. de Robert Etienne, et Zonaras, t. 1, p. 608, édit. de Ducange), en l'appelant Macennitis.

Enfin, Ethicus, dans sa cosmographie, nous apprend qu'à son origine le Nil portait le nom de Dara : « Quod quidem verum est esse hujus modi fluvium manifestum et magnum, qui tali ortu talique cursu sit, ut nilos intelligatur, nam et monstra et cætera similia gignit, qui utique prope frontem barbaris Dara nominatur. »

(a) Ce renseignement est d'une haute antiquité, Juba ayant puisé, selon Ammien Marcellin (L. 22, 15), les documents qu'il possédait sur les sources du Nil dans des ouvrages carthaginois (Marcus, ib., p. 656).

les efforts que leur imposait le soin de leur conquête, ils furent attaqués par les Maghraoua, qui s'étaient retrempés dans le désert, et virent bientôt s'écrouler sous les coups de ce peuple les dynasties et les royaumes qu'ils avaient fondés dans les villes du Tell et dans les oasis.

Un peu plus à l'Est, vivaient les Ouacin. Ceux-ci préludaient par une longue obscurité à des destinées autrement brillantes que celles des autres Gétules. Les Ouacin, en effet, alors que les Massséyliens, les Miknaça, les Ifren, les Sanhadja eux-mêmes avaient péri depuis longtemps jusque dans le souvenir des peuples, devaient envahir à leur tour et fonder les brillants empires des Zianides de Tlemcen et des Mérinides de Fez ; mais à cette époque ce n'était encore qu'une tribu nomade dans laquelle ne s'étaient pas même encore formées les familles, plus tard si célèbres, des Toudjin, des Merin, des Rached et des Beni Abd el-Ouad.

XIII.

LE TITTERI.

Comme le reste des déserts Mauritaniens, les plateaux de Titteri furent d'abord la demeure des Massésyliens, qui y vivaient en nomades. A l'Ouest, ils avaient les Gétules ; au Sud, les Leuco-Œthiopiens, qui se trouvaient toujours sous cette latitude bien plus avancés vers le Nord que dans toute autre zône du pays ; dès le temps même de Carthage, les caravanes phraourousiennes, dit Strabon, entretenaient avec le Tell des relations de commerce (1).

Quand les Massésyliens se furent emparés du pays cultivé, leurs voisins se partagèrent leurs territoires de parcours et y vécurent en nomades jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne. La chute des Empires du Tell leur ouvrit alors l'accès de cette région qu'ils occupèrent aussitôt. Pendant que les Makhourèbes, les Banioures et les autres Gétules s'établissaient sur le bord de la mer, les Phraourousiens, au Midi, s'emparaient de la montagne de Titteri, qui, dès le siècle de Ptolémée, portait déjà leur nom.

(1) Strabon, p. 1184. « Les Phaurousiens viennent quelquefois chez les Maures, mais rarement et à travers les déserts, en transportant des outres d'eau attachées sous le ventre de leurs chevaux. — Quelquefois, ils viennent à Cirta par certains lieux marécageux et par des lacs.... »

Les siècles suivants ne changèrent rien à la physionomie du pays. Malgré les mouvements qui, sous les Sévères, jetèrent vers le Nord leurs voisins orientaux : Icampenses, Nababes, Zimizii, etc., et qui déplacèrent les populations du Titteri maritime, nous continuons à voir les Gétules, ou, comme on dira bientôt, les Zenètes parcourir les petits déserts, de moitié avec les Leuco-Œthiopiens ou Sanhadja, c'est ce que montrent et l'histoire de la révolte de Firmus et l'état dans lequel l'Islam trouva le pays.

A cette dernière époque, les Gétules du désert venaient de se fractionner en tribus distinctes, parmi lesquelles nous citerons les Laghouat qui erraient au Sud des hauts plateaux du Chélif, les Ghomara, qui bordaient les montagnes de Mechentel, et les Mozab, qui vivaient autour des oasis auxquels ils ont donné leur nom. Ces derniers, on le sait, avaient été connus des Romains sous la dénomination de Musubei, qu'on trouve dans Honorius.

Quant au Tell de Titteri, il fit d'abord partie du royaume des Massésyliens, puis il tomba au pouvoir de Massinissa et de ses successeurs. Trois siècles après, l'épuisement des populations Massyles en donna l'entrée aux Gétules, qui s'y établirent, et parmi lesquels nous remarquons les Makhourèbes, qui se tenaient *à l'Est du mont Zalacon, vers la mer* (1), c'est-à-dire dans les campagnes d'Alger, ayant à droite les Banioures, qui devaient, en conséquence, occuper les bords de l'Isser. On sait que Pline a eu soin de noter positivement que les Banioures étaient d'extraction Gétule (2). Les Phraourousiens (Leuco-Œthiopiens) occupaient, nous venons de le dire, la montagne de Titteri.

Moins d'un siècle ensuite, un nouveau mouvement, qui eut son origine dans les environs du Hodna, vint se heurter aux montagnes Kabiles, et, se détournant vers l'Ouest, refoula dans cette direction les populations de Titteri. Dans cette révolution, les Banioures disparurent complètement et furent remplacés par les Icampenses, que la Table de Peutinger place entre Rusibbicari et Cisse, c'est-à-dire dans le territoire de l'Isser. On ne sait quel peuple remplaça les Makhourèbes, la première feuille de la Table de Peutinger qui portait ce renseignement ayant été perdue. Il est probable que l'établissement solide des Romains dans ces contrées, assura

(1) Ptolémée, Mauritanie Césarienne, ch. 2.

(2) Pline, 5, 2. Mauritaniam, nunc tenent gentes, Baniuræ....

à celles-ci une certaine tranquillité. Ce qui est certain, c'est que les Maghraoua n'occupaient plus ce pays quand survint l'Islamisme.

L'histoire du pays offre une lacune jusqu'à l'époque où les Sanhadja l'envahirent, vers l'année 340 de l'Hégire (952 de notre ère). A ce moment, l'empire de l'Afrique appartenait aux khalifes Fatemites, de la race d'Obeid Allah ; mais l'Ifrenide Abou Yezid, ayant soulevé les Zenètes, réduisit cette dynastie à la seule ville d'El-Mehdia. — Les Fatemites opposèrent alors aux révoltés la nation Sanhadjienne des Telkata, qui perça la ligne des populations Zenètes du désert, se jeta sur le Tell de Titteri, s'en empara et, pour consolider sa conquête, y construisit Achir, Alger, Médéa et Miliana. Les Zenata restèrent maîtres pourtant du petit désert ; mais décimés, réduits à peu de familles, ils n'avaient plus assez de force pour défendre leurs parcours, que leur enlevèrent bientôt les Arabes Hilaliens.

Les Sanhadja étaient comptés par les Musulmans parmi les tribus de la descendance de Bernès, c'est-à-dire parmi les plus anciens peuples du pays (1). Qu'ils se soient formés dans les époques anté-historiques, on n'en peut douter ; mais comme il est certain qu'ils ne s'établirent dans le Tell que plusieurs siècles après l'Islamisme, les auteurs Arabes auraient dû en faire la nation la plus récente de la race moderne des Botr, et nous les rectifierions en ce sens, s'il n'était plus certain encore qu'on ne doit tenir aucun compte de cette étrange division des Berbères en fils de Bernès et en enfants de Madr'ès el-Abter.

XIV.

LA KABILIE.

Habitée d'abord par les Salassiens, que Ptolémée seul a connus, la Grande Kabilie ou Mont Ferratus avait au Sud le pays des

(1) Ben Khaldoun, t. 2, p. 3 de la trad.: « Les généalogistes berbères di- » sent que la tribu de Sanhadj a pour aïeul Bernès, fils de Berr... » Après cette phrase, Ben Khaldoun cite d'autres traditions qui donnent à ce peuple une origine himyerite, traditions dont nous avons fait justice ailleurs (*Rev. Afr.* t. 6, p. 353. Examen des traditions sur l'origine des Berbères), et une liste généalogique qui les fait descendre de Misraïm, fils de Cham, sans faire aucune mention de Bernès, de Berr ni de Mazigh.

Nababes (1), qui s'étendaient jusque dans le petit désert, et qui paraissent, comme tant d'autres, d'origine Gétulienne. Au 2e siècle, un mouvement venu du Sud les refoula complètement dans le mont Ferratus et dans la vallée du Sebaou, comme on le voit dans la carte de Peutinger et comme le prouve, en outre, une inscription trouvée près d'Azib Zamoum (2). Là, ils se soumirent aux Romains, ce qui ressort de ce fait seul qu'ils se servaient pour leurs inscriptions funéraires de la langue latine (3).

Deux siècles après, une nouvelle invasion vint encore changer l'état du pays ; les Quinquégentiens, bordes d'aventuriers qui, depuis nombre d'années, cherchaient à se former un royaume dans le Tell, se jetèrent sur la Numidie et principalement sur les cantons mal défendus qui bordent, au Sud, les montagnes Kabiles. Après une lutte acharnée, dans laquelle intervint l'empereur Maximien lui-même, ils s'emparèrent du mont Ferratus, où, sous Constantin, ils étaient définitivement établis et interceptaient les communications par terre entre Sétif et la Césarienne. Là, ils se fractionnèrent en tribus indépendantes, dont les plus connues étaient les Fraxinences (Fraoucen), dans les montagnes du Sebaou, les Massinissenses (Msisna) qui habitaient la vallée inférieure du Sahel, les Juhalenès, dans les cimes les plus élevées du Djurjura, et les Isaflenses (Flissa), dans les contreforts les plus occidentaux de la Kabilie.

Sous Valentinien, le comte Théodose fit plusieurs expéditions pour y poursuivre le rebelle Firmus, mais il ne songea même pas à les soumettre, encore moins à les expulser. Les Quinquégentiens, ou, comme on les nomma plus tard, les Zouaoua, restèrent maîtres du pays. Ils y dominaient au moment de l'Islamisme.

Au 4e siècle de l'Hégire les Sanhadja s'emparèrent du Titterie et

(1) Pline les appelle *Nabades*, mais, comme l'a remarqué M. Berbrugger (Ep. mil., p. 201), la table de Peutinger et les inscriptions fixent l'ethnique Nababe.

(2) « Dis manibus. Tabula Ul. Aumat sinei Amdieumœ f. nababo ex castello Tulei princi.... vixit annis LXVIII (Ep, mil., p. 274). »

(3) Berbrugger, Epoq. mil., p. 274.

Aucapitaine. Les Kabyles et la Colonisation de l'Algérie, p. 88. « Les Romains avaient, dans quelques localités de la Kabylie, élevé, pour les chefs franchement ralliés à leur cause, des maisons de commandement (Castella). L'étude des monuments nous apprend qu'il en existait à Tuleus et peut-être à Tubusuptus. »

des régions voisines, entre autres des montagnes qui bordent, au Nord et au Sud, le cours de l'Oued Sahel. Les Zouaoua se trouvèrent, en conséquence, refoulés sur le versant septentrional du Djurjura qu'ils habitent de nos jours.

Les généalogistes arabes comptaient les Zouaoua parmi les branches des Ketama, enfants de Bernès, opinion fondée sur le voisinage des deux nations (1), mais l'étude de l'histoire ancienne du pays contredit cette hypothèse. Nous verrons, en effet, que les Kedamousiens étaient déjà établis dans le Tell au temps de Ptolémée, à une époque où les Nababes étaient encore dans le désert, et où les Quinquégentiens, qui remplacèrent les Nababes et qui sont les Zouaoua de nos jours, n'étaient pas même formés encore. D'ailleurs, le dialecte des deux peuples n'a que peu de rapports, ce qui semble confirmer qu'ils sont d'extraction différente. Nous sommes donc portés à donner aux Zouaoua une origine Gétulienne.

Les plus anciens habitants de la petite Kabilie paraissent avoir été les Khitones, qui, au dire de Ptolémée, s'étendaient à l'Est jusqu'à l'Ampsagas. Assujétis tour à tour aux Massésyliens, aux Massyles et aux Maures d'Occident, ces peuples tombèrent ensuite sous la domination Romaine. — L'invasion nomade du 2e siècle mit fin à leur existence et ils furent remplacés dans leurs demeures par les Gedalousiens, venus du désert, et par les Nacmusiens. Ces derniers, anciens habitants des plateaux du Zâ, venaient d'en être expulsés par l'invasion Baquate et se cherchaient des demeures dans l'Est, quand le mouvement du Sud les poussa dans les régions cultivées du Tell. — Les Gédalousiens s'établirent sur la côte autour d'Igilgili, les Nacmousiens au Sud-Ouest, du coté de Djemila, où ils se fixèrent dans la montagne qui conserve encore leur nom (2).

Lors de la décadence de l'Empire, les Babares ou Sababares, que Ptolémée avait connus dans le désert, se mirent à leur tour

(1) Ben Khaldoun, t. 1 de la traduction, p. 298. « Les généalogistes les » plus exacts, tels que Ben Hazm, les comptent au nombre des peuples » Ketamiens Cette opinion est plus conforme à la vérité que celle qui » en fait les frères des Zouagha, et la localité occupée par les Zouaoua » en est la preuve.... »

(2) Le Nagmus de la Table de Peutinger, le Djebel Nagmous de nos jours.

en mouvement et se jetèrent sur le Tell avec leurs alliés les Quinquégentiens. Après une lutte, dont l'épigraphie nous a révélé les phases (1), les Barbares, vainqueurs, s'établirent dans la petite Kabilie, d'où ils ne purent être délogés ; de là, ils virent se succéder, sans y prendre part, les révolutions qui agitèrent le pays, et ont conservé jusqu'à nos jours leur nom (Babor), leurs mœurs et leur indépendance.

Comme les Zouaoua, les Kabiles du Babor ont été comptés, à cause du voisinage, au nombre des tribus Ketamiennes ; mais il suffit de se rappeler que les Babares étaient encore confinés dans le désert à l'époque de Ptolémée (2), pour faire justice de cette opinion erronée des auteurs musulmans.

La Kabilie de Kollo a une histoire analogue. On ne sait quel nom portèrent ses premiers habitants. Ptolémée, le premier qui en parle, les comprend parmi les Cirtésiens, c'est-à-dire parmi les tribus du cercle administratif de Cirta. A cette époque, vivaient dans les déserts du Sud une peuplade nommée Zamazes ou Zimises, d'origine Gétule, vraisemblablement, qui, au temps où les Gedalousiens s'emparèrent des cantons d'Igilgili, vinrent s'établir dans les montagnes de Chullu, où les montre la Table de Peutinger. C'est tout ce qu'on sait de ces populations ; ni les historiens anciens, ni les auteurs musulmans n'ajoutent rien à ce renseignement ; ces derniers n'en parlent plus que pour nous dire qu'elles sont d'origine Ketamienne (3), ce qui n'est pas plus vrai de ces tribus que des Zouaoua et des Kabiles de Babor.

(1) Berbrugger (Ep. mil. de la Gr. Kabilie). Voir aussi un article du même auteur, dans la *Revue Africaine* T. 4, p. 434. — Nous avons résumé l'histoire de cette lutte dans notre précédente étude sur les migrations Berbères. *Rev. Afr.*, t. 7, p. 29 et 30.

(2) Ptolémée. Numidie : « ...En revenant au Sud des Cirtésiens et de la Numidie, on trouve derrière le mont Audon, les Misoulans..., ensuite, derrière les monts Thammis, les Sabourboures. »

Le même. Intérieur : « ...Derrière le mont Ousargala, on trouve des Soubourpores.... » D'Avezac, *Univers pittor.*, Afrique ancienne, p. 169 et 172.

(3) Ben Khaldoun, t. 1, p. 297 de la trad.: « Une fraction de la tribu de Ketama habite la montagne qui domine Collo, entre cette ville et Constantine. »

XV.

LA MEDJANA ET LES PAYS VOISINS.

Les pays qui s'étendent au Sud de la Kabilie n'ont été, dans tous les temps, qu'un vaste champ d'invasions. Conquis, tour à tour, par les Massésyliens et les Massyles, ils dépendirent ensuite du deuxième royaume Mauritain, auquel Rome succéda bientôt; mais celle-ci ne paraît pas avoir occupé fortement le pays. C'est de ce côté, en effet, que les attaques des nomades eurent toujours le plus de succès. Sous Tibère, Tacfarinas et les Misulames envahirent souvent cette région en y portant la ruine et l'incendie (1). A l'époque des Antonins, les Toulensiens y parurent un moment (2). Sous les Sévères, les Mousounes venaient d'y être amenés du Sud de l'Auras par les révolutions qui jetèrent les Nacmousiens, les Gedalousiens et les Zimizes dans les montagnes de la côte (3); mais, lorsque les Babares et les Quinquégentiens arrivèrent à leur tour, les Mousounes furent rejetés vers l'Ouest et se trouvèrent bientôt portés dans les plateaux du Sersou. Ils furent remplacés par les Zabunii, venus vraisemblablement du désert. Déjà maîtres, sous Constantin, des plaines de Hodna, où ils avaient fondé Zabi (4), ils s'étendirent peu à peu vers le Nord. Sous les Vandales, ils étaient déjà établis à Medjana (5), ville qui a laissé son nom à la plaine qui est à l'Ouest de Sétif. A cette époque, cette plaine aussi bien que les plateaux et déserts voisins, portait le nom de Zabe, qu'on finit par étendre à toute la Sitifienne, et qui, changeant d'acception, ne désigna plus, chez les musulmans, que les bassins des Chott, pour se restreindre, enfin, aux oasis des Ziban, voisins de Biskara.

(1) On sait que Tacfarinas pénétra deux fois jusqu'à Auzla et qu'il y trouva la mort. (Tacite. Annal., l. 4, c. 23.)

(2) Ptolémée, Mauritanie.

(3) Où les trouva Théodose poursuivant Firmus. (Amm. Marcellin, l. 29, ch. 22 et suivants.)

(4) Itin. D'Anton : « A Carthagine Cirta. » — Zabi, m. p. xxx. — La position de Zabi est fixée par une inscription à Bechilga, près d'El-Mecila. Voir dans la *Revue Afric.*, t. 2, p. 324, la savante dissertation de M. Berbrugger, sur le Zabi de Justinien.

(5) Medianæ Zabuniorum est citée dans la conférence que les Donatistes eurent en 411 à Carthage avec les Catholiques. (Marcus, Note sur Mannert Géogr. ancienne des Etats Barbar., p. 724.)

A l'époque de Mahomet, les Zabunii avaient disparu, et les régions qu'ils occupaient étaient devenues la demeure des Addjiça, peuplade inconnue aux Romains. Les Addjiça étaient comptés par les musulmans parmi les enfants de Bernès, c'est-à-dire parmi les anciens habitants du pays (1). On voit pourtant qu'ils étaient tout nouveaux en Afrique à l'époque de Mahomet; mais comme ils étaient voisins des Ketama, les auteurs Arabes en avaient fait deux peuples de même origine et de même antiquité.

HENRI TAUXIER.

(*A suivre*)

Note de M. Berbrugger. — Nous sommes la cause d'une erreur où M. Tauxier est tombé ci-dessus, p. 59 ; et il est de notre devoir de lui présenter ici les éléments de rectification. Il suffira pour cela de donner une lecture que M. Léon Renier a opposée à la nôtre et que nous croyons en effet la véritable.

Voici d'abord le texte, que nous reproduisons d'après un estampage parfaitement réussi :

TI. CLAVDIVS ZENA TI
CLAVDII CHRESIMI
FRATER H S E

M. Léon Renier développe ainsi cette épigraphe : *Tiberius Claudius Zena, Tiberii Claudii Chresimi frater. Hic situs est.*

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 285 de la trad. « Les Adjiça, autre branche de la famille de Bernès, remontent leur origine à Adjiça ben Bernès. »

CHRONIQUE.

PARTIE OFFICIELLE.

Le 29 janvier dernier, la *Société historique algérienne* a tenu sa séance générale annuelle, sous la présidence de M. Berbrugger.

L'ordre du jour comprenait la lecture des rapports sur la situation morale et matérielle de la société pendant l'exercice 1863 et le renouvellement intégral du bureau pour l'année courante.

M. le Président a constaté la bonne situation morale de la société par divers témoignages, notamment par ceux des journaux de la colonie, de la métropole et de l'étranger. Il a constaté ensuite une situation matérielle satisfaisante par comparaison avec celle de l'an dernier, et il a indiqué les probabilités de la voir s'améliorer encore pendant l'exercice actuel.

M. le Trésorier-Archiviste, a, en ce qui le concerne, établi par des chiffres les faits qui viennent d'être signalés.

A la suite de ces deux lectures, la société a procédé au renouvellement de son bureau, qui se trouve ainsi composé pour l'année 1864, d'après les résultats du scrutin.

MM. Berbrugger, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, *Président ;*

Bresnier, Professeur à la chaire d'arabe, 1er *Vice-Président ;*

Brosselard, Secrétaire-Général de la Préfecture, 2e *Vice-Président ;*

Cherbonneau, Directeur du Collège impérial arabe-français, *Secrétaire ;*

Bonnet, Chef de bureau à la Mairie, *Secrétaire-Adjoint ;*

Devoulx, Conservateur des Archives du Domaine, *Trésorier-Archiviste.*

La Société, en exprimant à M odoyer, l'ancien trésorier, combien elle regrette que ses occupations l'empêchent d'accepter une réélection, lui a voté des remerciments pour le zèle qu'il a déployé dans l'exercice de ces fonctions laborieuses. Elle a regretté également que l'absence de M. Mac-Carthy, actuellement en France, ne lui permît pas de le conserver dans son bureau.

Parmi les diverses communications qui ont occupé le reste de la séance, et qui seront insérées ci-après dans la chronique, celle qui concerne les *Archives du Consulat Général de France à Alger*, dont la première partie vient d'être publiée par M. Albert Devoulx, a été l'objet de la décision suivante :

« Informée que la dernière partie de ces intéressantes archives
» est prête pour l'impression et que des difficultés matérielles
» en empêchent seules la publication immédiate; sachant qu'en
» pareille circonstance la haute administration algérienne, animée
» des sympathies les plus éclairées pour les œuvres vraiment
» utiles, a accordé son concours, toutes les fois que cela lui a été
» possible, aux écrivains qui travaillent uniquement pour la science
» ou pour la colonisation et sans aucune chance d'avantages pécu-
» niaires; considérant que le livre de M. Albert Devoulx, com-
» posé précisément dans ces conditions, intéresse à un haut degré
» l'histoire de l'Algérie et même assez souvent celle de la mé-
» tropole, — la Société décide que son président, fera une
» démarche en son nom, auprès de l'autorité compétente, afin
» de solliciter pour cet auteur les moyens de mettre au jour,
» le plus tôt possible, le complément des *Archives du Consulat*
» *Général de France à Alger.* »

PARTIE NON OFFICIELLE.

Orléansville. — Une communication de M. Eugène Guès, commissaire de police à cette résidence, nous informe que des fouilles faites sur la place de l'Ouarensenis pour plantation, d'arbres, ont amené les découvertes archéologiques suivantes :

A une profondeur d'environ 0m70 c., on a recueilli deux petits vases en terre cuite, contenant chacun à peu près 200 petits bronzes au moins, du module quinaire et même au-dessous. Ils sont tous fortement oxydés. Il y a là, du reste, un pêle mêle

de vases plus ou moins cassés et de fragments de tuiles, le tout au milieu de substructions solidement établies, que l'on considère à Orléansville comme les substructions d'un *castellum*.

C'est ici l'occasion de rappeler que l'établissement romain dont Orléansville occupe l'emplacement, était le *Castellum Tingitii* de l'itinéraire d'Antonin.

Notre honorable correspondant a fait déposer au Commissariat civil un des vases où il y avait des monnaies antiques. Celles-ci sont en général très-frustes; sur quelques-unes, il a pu lire le nom de l'Empereur Constans, avec la légende *Felix temporum reparatio*, au revers. Il en a aussi de Constantin le grand ou de son fils; en somme, il ne paraît pas qu'aucune ait quelque importance numismatique.

Alger (*Icosium*). — Il a été décidé récemment que la chambre sépulcrale romaine découverte au mois de juin dernier dans le jardin Marengo, à l'endroit où l'on bâtit le nouveau lycée, serait conservée dans son état actuel, au moyen d'arceaux ménagés dans les deux grands murs de fondation qui s'y coupent à angles droits. Cette mesure est une nouvelle preuve de l'intérêt éclairé que M. Mercier-Lacombe, directeur général des services civils, porte aux monuments historiques de notre colonie.

Dellis (*Rusuccuru*). — Nous avons reçu, de M. E. Guès, le croquis, par plan et coupe, de l'hypogée découvert il y a quelque temps à Dellis, dans la rue Dumont-Durville, et dont il a déjà été question dans cette revue. Le croquis dont il s'agit nous permet de constater que ce monument funéraire est assez semblable, comme forme et disposition intérieure, à celui qui a été découvert ici au mois de juin dernier, dans le jardin Marengo, et dont nous avons donné le dessin, dans notre numéro 39, p. 200. Seulement, celui de Dellis est bâti en pierres de taille intérieurement comme à l'extérieur, et quatre des gradins qui en formaient la partie supérieure existaient encore au moment de la découverte. Les vases cinéraires qu'on y a recueillis et qui contenaient des os calcinés se trouvent aujourd'hui dans le jardin du commissariat civil

Bougie (*Salde*). — M. Latour, artiste sculpteur et entrepreneur, un de nos membres résidents, a donné au musée d'Alger, les objets antiques suivants :

1° Une petite pince à épiler en bronze, et deux branches détachées d'une autre pince de même métal;

2° Un petit vase en terre cuite, à anse, ayant la forme d'une cruche ordinaire. Hauteur : 0,14 c.; diamètre : 0,10 c.

Ces articles proviennent de ruines romaines, chez les Beni Bou Msaoud de la Soummam, près de Bougie;

3° Lampe à pied, en bronze, à double bec, trouvée à Bougie par M Garron, sous le Fert Barral, près des citernes romaines de Sidi Touati.

Cette lampe, haute de 0,12 c. (du fond au sommet de l'oreillette, qui est verticale), et d'un diamètre de 0,10 c., est d'une forme insolite qui mérite une courte description.

Le réservoir à l'huile est découvert, mais un champignon haut de 0,04 c. qui se détache du fond à la partie centrale, fait supposer qu'une plaque circulaire percée d'un trou au milieu a dû s'y adapter et faire l'office de couvercle. Ce champignon avait peut-être encore un autre usage : en effet, creux intérieurement et ouvert à sa partie inférieure, il pouvait très-bien s'emboîter en haut de quelque tige à pied qui aurait eu alors un emploi analogue à celui de notre veilleux, ce bâton porté sur un pied qui reçoit l'espèce de lampe grossière appelée crasset.

L'oreillette par laquelle on prenait cette lampe figure une feuille percée d'un assez grand nombre de trous.

Ces descriptions, quoique sommaires, suffisent pour donner une idée de la valeur archéologique des intéressantes antiquités que le musée doit à M. Latour, dont ce n'est pas la première libéralité en ce genre.

Cherchel (*Julia-Cæsarea*). — Le musée d'Alger doit à la libéralité de M. Vivien, juge d'instruction, un bracelet en cuivre, large de 0,3 c. 1/2 avec un diamètre de 0,06 c., trouvé à Cherchel. Entre les deux extrémités de ce bracelet, il y a un espace de 0,02 c. pour faciliter sans doute le passage de la main. Ces extrémités, plus épaisses que le reste du bracelet, forment une saillie carrée, large de 0,02 c., encadrée d'un double filet au milieu duquel est un lozange rempli et accosté de nombreux petits croissants. Ce genre d'ornements se trouve à profusion sur le corps du bracelet, où l'on remarque en outre des oves accouplées par quatre.

La personne de qui notre honorable collègue tient cet orne-

ment, lui attribuait un caractère antique. Mais sa forme et les croissants dont il est semé le font plutôt supposer d'origine indigène, quoique ancienne.

CARTHAGE. — M. Cherbonneau, directeur du collége impérial arabe-français, a fait don à notre musée des objets suivants, provenant des ruines de Carthage.

1° Pierre d'agathe taillée à biseau, brisée sur la moitié droite de sa circonférence. On lit encore au centre du champ le fragment épigraphique : EZEbC...

2° Fragment de médaille en argent, module ordinaire, fruste. On peut seulement y distinguer qu'il y a une tête de chaque côté, à l'avers et au revers;

3° Six petits bronzes de Constantin le Grand et de Constance. Il y a un exemplaire très-bien conservé de chacun de ces deux empereurs.

JUBA 1er EN OR. — Il s'est vendu ces jours-ci, au prix de 80 fr., à Alger, une médaille en or, frappée au nom de Juba 1er, roi de Mauritanie. C'est beaucoup trop comme valeur intrinsèque, et trop peu comme valeur numismatique, si la pièce est authentique en effet, car Mionnet l'évalue à 1200 fr. dans sa *Description des médailles*, tome 6, p. 597. Il est vrai qu'il ajoute prudemment en note : *Je suppose la médaille antique, sans cependant la garantir.* L'exemplaire dont nous parlons ici avait été offert au musée d'Alger, il y a une vingtaine d'années, au prix de 800 fr.; il a été proposé plus tard au cabinet des médailles de la bibliothèque impériale à Paris. Aucun de ces deux établissements n'a voulu faire à un prix aussi élevé l'acquisition d'une pièce dont l'authenticité est assez douteuse.

SÉTIF (*Sitifis*). — M. Ghisolfi, à qui le musée d'Alger doit déjà tant, vient de faire un nouvel envoi ainsi composé :

1° 6 médailles antiques : Antonin le pieux, grand bronze ; trois Constantin le Grand, petit bronze; deux autres petits bronzes de Magnentius et de son frère Decentius ;

2° Médaille moderne, espèce de jeton en cuivre rouge.

Avers. — Tête laurée, tournée à droite, avec la légende : LI 4 F. ET. N. MONARCHA HISPA. VIC. COM. ARTESIÆ.

A l'exergue : lambel à quatre pendants, tombant sur un fond pointillé (*Or*, en blason).

Revers. — Homme et femme debout, costumés à l'antique et se faisant face. La femme tient une longue palme dans la main gauche : entre les deux, montagne sur laquelle est un phare ou une église. On lit cette légende autour : *Liberatori debitam rependo.* Nous ne nous hasardons pas à expliquer ce jeton et nous nous bornons à constater que la tête laurée de l'avers est celle de Louis XIV dans sa jeunesse.

3° Lampe romaine (*Lucerna*), en terre cuite. Au-dessus du réservoir à huile, personnage debout, vêtu d'une simple tunique et qui marche derrière deux animaux, tenant une palme de la main droite et une couronne dans la gauche. Les deux animaux ressemblent à des chevaux, si ce n'est leur queue longue et repliée. Un phallus de chaque côté, sous le bec.

MALTE. — M. Dasnières de Veigy a donné au musée une espèce de jeton en argent, du module et de l'épaisseur des anciens écus de six livres, daté de 1756 et frappé au nom de F. Emmanuel Pinto, grand maître de Malte, entre les années 1741 et 1773. En voici la description :

1° *Avers.* — Personnage debout, vêtu seulement d'une draperie jetée sur l'épaule gauche. Il tient, de la main droite étendue en arrière, un étendard timbré d'une croix. Un chien est à ses pieds. Il a le bras gauche tendu en avant, dans l'attitude de quelqu'un qui prononce des paroles, celles-ci par exemple : NON SVRREXIT MAIOR.

2° *Revers.* — L'écusson de ses armes, surmonté d'une couronne et entouré de cette légende : F. EMMANVEL PINTO M. M. H. S. S. 1756.

A l'exergue : T. XXX. Il semble que ceci soit l'abréviation de *Triginta tareni.* Mais le tarin de Malte ne valait que quatre deniers et demi de France, et celui de Sicile, que l'on connaît encore, valait 43 centimes. C'est trop dans cette dernière hypothèse et pas assez dans l'autre.

Le grand maître Pinto avait de grandes vertus et aussi de grands vices : s'il déploya une fermeté très-grande et beaucoup d'habileté pendant son long règne, il se montra voluptueux jusqu'au cynisme et surtout d'une hauteur qui arrivait à l'arrogance. Il était incapable cependant de s'attribuer à lui-même l'orgueilleuse devise *Non surrexit major;* mais son orgueil excessif a pu encourager certains courtisans à la lui appliquer.

Saint-Eugène. — La section indigène du musée a reçu de M. Duchateau, prote de la typographie Bastide, une de ces petites castagnettes en bronze, que les Algériens appellent *zenoudj*. Cet instrument avait été trouvé à Saint-Eugène, sous l'eau, à quelques pas du rivage, par le donateur.

Dellis (*Rusuccuru*). — M. Eugène Guès a recueilli à Dellis, alors qu'il y avait sa résidence, diverses monnaies anciennes ou modernes dont il a fait hommage à notre musée. En voici la description sommaire :

1° Une *Faustine*, la jeune, gr. br.; au revers, femme assise tenant un enfant sur ses genoux. Légende : *Fecunditati augustae*.

2° *Dioclétien* pet. br.; au revers, l'Empereur et Jupiter debout supportant ensemble une victoire. Dans le champ, K. S. En légende : *Concordia militum*.

3° Constantius, pet. br.: au revers : *Fel. Temp. reparatio*. L'empereur debout à la proue d'une galère, tenant une victoire sur un globe dans la main droite, et le labarum dans la gauche. L'impératrice à la poupe.

4° Grand bronze byzantin d'une intégrité et d'une conservation parfaites et très-rare dans cette catégorie de médailles. A l'avers, on lit en lettres grecques autour du buste de l'Empereur : *Leon basileus rom*. Au revers est l'inscription suivante, qui en occupe tout le champ, où elle est distribuée en quatre lignes que des tirets indiquent ici : *Leon - en theo ba-sileus R - omeon*. (V. Mionnet, *Description*, etc, t. 2. 492.)

5° Très-petite pièce arabe en or; ce quart de dinar, est très-mince et du module qu'on appelle quinaire en numismatique romaine. Sur chaque côté, dans un carré dont les angles sont tangents à la circonférence et autour dudit carré sont des inscriptions. La nécessité d'entasser sur un très-petit espace, le grand nombre de lettres qui composent la profession de foi, l'indication du lieu monétaire, etc., rendrait ces légendes très-confuses, quand les caractères n'en seraient pas d'ailleurs un peu frustes.

6° Pièce d'argent d'un module un peu supérieur à notre pièce de 2 fr., mais beaucoup plus mince. A l'avers, écusson papal surmonté de la tiare; dans le champ de l'écu, six tourteaux, un en pointe, un autre en chef et le reste en orle. Autour, on lit : *Pius IIII, pont. max.*, Pie IV, grand pontife (mort en 1565). Au revers, Saint-Pierre debout, tenant deux clefs de la main droite et dans la gauche un livre ouvert où il lit : autour, cette légende : *Alma Roma*. *S. Petrus*, Rome nourricière. Saint-Pierre.

7° Jeton en cuivre à l'effigie de Louis XIV. Revers à peu près fruste où l'on entrevoit cependant un arbre qui occupe presque tout le champ ainsi que la devise *Quot apta coronis*. Celle de l'exergue est illisible.

Médaillon en bronze d'un diamètre de 0,03 cent, 1[2.

Avers. — Têtes accolées et tournées à droite de Henri IV et de Louis XVIII. Autour : Henri IV, Louis XVIII.

Revers. — Le champ est entièrement occupé par cette inscription, disposée en huit lignes que nous indiquons ici par des tirets : — A nos — fidèles sujets — pour avoir — spontanément — et de leurs deniers, — rétabli la statue — de notre VI° aïeul — Henri IV.

Orléansville. — M. Vitalis a fait don au musée d'un petit bronze de Maxence, dont le revers représente Rome assise dans un temple hexastyle (à six colonnes), s'appuyant de la main gauche sur une haste et présentant de la droite un globe à Maxence. Autour, on lit : *Conserv* (atori) *urb* (is) *suæ*, au conservateur de la ville. A l'exergue, les lettres AQ. S, (frappé à Aquilée).

Dons divers au Musée et la Bibliothèque, offerts par :

M. Latour jeune, petit bronze du Bas-Empire, trouvé dans les fouilles de l'arsenal d'artillerie, à Bab-el-Oued;

M. Étourneau, petits bronzes du Bas-Empire, trouvés dans un tombeau romain, sur le bord de la mer, terrain de Haouche Sidi Rachid ;

M. Guès, d'Orléansville. Un Marc-Aurèle (grand bronze) et un Dioclétien (petit bronze). Trouvés à cette résidence; assez frustes tous deux. Une pièce d'une livre en argent très-mêlé de cuivre, à l'effigie de Victor Amédée, roi de Sardaigne, duc de Savoie, et prince de Piémont. Un médaillon de Napoléon Ier, représenté posant la couronne impériale sur la tête de l'Impératrice. Médaillon figurant à l'avers une femme couchée sur un lit, qui présente un enfant. En légende : *Dieu nous l'a donné*. A l'exergue : *Nos cœurs et nos bras sont à lui*. Au revers, est le génie de la France brandissant une épée flamboyante, de la main droite, portant un petit bouclier rond au bras gauche et foulant le génie du mal, monstre cornu, au corps terminé en queue de poisson, qui tient un poignard d'une main et une torche de l'autre. La date 29 septembre 1820, qui est au-dessus, indique que ce médaillon a été frappé à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE.

Relations politiques et commerciales de l'Empire Romain avec l'Asie Orientale, etc., par M. Reinaud, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, etc. Paris, imprimerie impériale. Un volume in-8° de 339 pages, avec cartes.

L'Empire romain, tel que nous le représentent nos souvenirs classiques, nous semblait déjà bien grand; l'œuvre magistrale dont on vient de lire le titre, et que le savant M. Reinaud ajoute aujourd'hui à tant d'autres travaux remarquables, en recule encore les limites! Hyrcanie, Inde, Bactriane, la Chine même, — oui, la Chine que le 19e siècle est si fier d'avoir enfin ouverte, ne fût-ce qu'à un seul battant, — grossiront désormais, sinon la liste des possessions romaines, au moins celle des contrées sur lesquelles s'étendit l'influence du peuple-roi. En feuilletant sans cesse ses chers manuscrits orientaux, l'auteur entrevit un jour ce fait capital, et son esprit sagace en saisit aussitôt toute la portée. Il voulut naturellement le compléter et achever de le mettre en lumière par de nouvelles investigations, de manière à pouvoir se présenter devant la critique avec la double autorité des sources orientales et latines se contrôlant réciproquement. Pour accomplir seulement la moitié de ce programme quelque peu gigantesque, il fallait reprendre un à un tous les écrivains quelconques de Rome, en détacher les passages qui se rapportaient à son sujet, comparer entr'elles les citations ainsi colligées, puis les mettre en regard des matériaux empruntés à l'Orient. Il fallait la puissante faculté de travail d'un émule des Bénédictins, pour mener à bien une œuvre aussi laborieuse, surtout au milieu de nombreux devoirs professionnels et avec une vue très-affaiblie; M. Reinaud en est venu à bout cependant; et, grâce à l'abondance des matériaux accumulés par son infatigable érudition, à la multiplicité des rapprochements devenus ainsi possibles, tel vers, telle phrase que des générations d'humanistes avaient lus sans trop les comprendre ou même sans les comprendre du tout, acquirent tout-à-coup leur véritable sens et éclairèrent subitement le sujet d'une lueur aussi vive qu'imprévue.

Ne pouvant, dans le peu d'espace dont nous disposons aujourd'hui, donner une analyse suffisante de l'intéressant ouvrage, fruit de tant de labeurs, nous nous bornerons à en esquisser les traits principaux.

L'auteur établit d'abord, par des témoignages nombreux et irrécusables, qu'à Rome, sous Auguste et ses premiers successeurs, il se produisit des idées de monarchie universelle dont les conséquences extérieures avaient été aussi peu remarquées jusqu'ici, que le fait générateur lui-même. Les poëtes surtout, ces inventeurs ou du moins ces vulgarisateurs nés de toutes les pensées grandioses, se firent les principaux interprètes de celle-ci; et leurs œuvres, mieux étudiées à ce point de vue, ne laissent pas le moindre doute à ce sujet. Sous cette puissante influence, rapidement popularisée, toutes les têtes romaines rêvèrent pendant quelque temps la domination intégrale sur tout l'univers connu alors. Cela conduisait naturellement à reculer toutes les frontières par la diplomatie et le commerce, sinon par la guerre. M Reinaud s'est attaché à mettre en évidence cette cause avec ses conséquences logiques; et nous pensons qu'il y a fort bien réussi. Son œuvre, qui fait grand honneur à l'érudition française, étend d'une façon fort heureuse le champ déjà si étendu de l'histoire romaine.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés,
Le Président,
A. BERBRUGGER.

Alger. -- Typ. Bastide.

8e Année. N° 44. MARS 1864.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-CH.

(11e *article. Voir les* nos 32, 33, 35, 36, 37-38, 39, 40, 41, 42 *et* 43).

V. — Comte des affaires privées.
Comes rerum privatarum.

Nous avons vu que le *Comes rerum privatarum* avait l'intendance du domaine impérial et du fisc ou trésor particulier de l'Empereur. C'était, à proprement parler, le ministre de la cassette du Prince.

Sous les Empereurs, on appelait *Procuratores*, avons-nous dit encore, les fonctionnaires chargés de la perception des revenus du Trésor public (*aerarium*). Mais Septime Sévère ayant confisqué les biens des partisans d'Albin et de Pescennius Niger, ses compétiteurs à l'Empire, partisans parmi lesquels se trouvaient de très-opulents personnages des deux sexes dans les Gaules et en Espagne, il fallut nommer un officier particulier pour l'administration d'une fortune si mal acquise : cet officier eut d'abord le titre de *Procurator rerum privatarum*, procurateur du domaine privé. Du temps de Dioclétien, on le nommait *Magister rei privatæ, Logista* (receveur, percepteur), ou *Rationalis summæ rei*, titre dont nous connaissons la signification. Plus tard, ce même officier eut le rang de comte de 1re classe ou d'Illustre,

et reçut le nom de *Comes rerum privatarum* : la *Notice* le place parmi les treize premiers ministres ou grands dignitaires de l'Empire.

Par le fait, et au point de vue de la plus rigoureuse hiérarchie, il n'existait pas de différence entre le *Comes rerum privatarum* et le *Comes sacrarum largitionum;* il suffirait, pour s'en convaincre, de comparer la formule (*formula comitivæ*) de chacune de ces dignités. Comme le comte des Largesses impériales, le comte des Largesses privées est appelé, par les Empereurs, *vir perfectissimus et amicus noster*. Mais il n'en était pas de même des attributions de chacun de ces grands officiers, qui, sans cependant différer essentiellement entre elles, n'avaient ni le même caractère ni la même portée. Il serait difficile de faire mieux comprendre cette distinction, et de donner de meilleures définitions à ce sujet, que ne l'a fait un jurisconsulte célèbre, Cujas, dans l'intéressant passage que voici :

« Comes, qui thesauros gubernat opesque fiscales, Comes est sacrarum Largitionum; ille qui propriam substantiam sive patrimonium principis sive dominicam et divinam domum, Comes rer. Privatarum, quae honestantur etiam Largitionum nomine... Bona igitur principis aut fiscalia sunt aut patrimonialia, et utraque propria aut quasi propria et privata principis.... Quae privati possident, sunt in imperio principis; propria bona quae princeps possidet, in patrimonio et dominio principis; fiscalia quasi in patrimonio, proprie in patrimonio principis non sunt : hæc enim in heredem principis non transeunt, patrimonialia transeunt in heredem vel B. P., etiam si non successerit in imperio; fiscalium rerum est commercium, patrimonialium non item. Denique ex hac bonorum diversitate facti sunt duo Comites, unus qui praeesset fiscali substantiae, alter qui propriae : hic Comes rerum privatarum dicitur frequentius, ille Comes sacrarum Largitionum. »

Le *Comes rerum privatarum* avait donc l'intendance de tous les biens-fonds (urbains et ruraux) que possédait le Prince. Les troupeaux de bestiaux que l'Empereur entretenait étaient également du ressort administratif de ce ministre. On voit aussi, sans pouvoir rendre compte de cette double circonstance, qu'il était juge dans les causes d'inceste, et que la police des sépultures lui appartenait : « Tibi commissa sunt castitas viven« tium et securitas mortuorum.... » porte la *formula Comitivæ privatarum*. C'était lui qui payait les ouvriers que la Cour employait, ainsi que les dépenses de la maison de l'Empereur, celles des écuries, etc., etc. Pour compléter la peinture des fonctions et attributions de ce grand dignitaire, nous ferons encore la citation explicative suivante : « Patrimonium seu res principis sub ejus erat dispositione, domus principis, fundi perpetui juris, quin et palatia et luci. Bonorum etiam seu rerum fisco delatarum patrimonio principis vindicatio, incorporatio ad ejus sollicitudinem spectabat; proscriptorum, vacantium, locandorum ita cura. »

Quant à la juridiction de ce ministre, elle paraît avoir été assez étendue; car, dit encore le commentateur auquel nous faisons ces curieux emprunts : « Alienari de rebus privatis principis inscio eo nil potuit, ne quidem a Pf. U. Rescripta donationis a principe bonorum quae fisco delata, impetrata apud eum allegabantur et delatores simul inducebantur. Instructam prius petitionem ab officio Comitis R. P. oportebat, quam quid utiliter a principe impetraretur, i. e. descriptionem omnium bonorum principi insinuari. Ad eum appellabatur a rationalibus, quo casu, si mediocritas negotii aut longinquitas regionis litigatores ad Comitem R. P. venire non pateretur, poterat appellationis causam cognoscendam Rectori provinciæ delegare (1). »

Faisons remarquer, en vue de l'épigraphie, que le *Comes rerum privatarum* est parfois appelé *Comes Rei privatæ*. — *Comes privati aerarii*. — *Comes privatarum remunerationum*. — *Comes privatarum largitionum* — *Comes sacrarum rerum privatarum* — *Comes et procurator divinæ domus* — *Comes patrimonii* ou *Sacri patrimonii*. — On trouvera l'explication de cette dernière qualification dans la *formula Comitivæ patrimonii*, conservée par Cassiodore, et reproduite par Bocking (t. II, p. 259); nous n'avons plus à nous en occuper, d'après ce qu'a si bien dit Cujas.

Les insignes (*insignia*) de la dignité du *Comes rerum privatarum* étaient exactement les mêmes que ceux de son collègue du Trésor public. Les emblêmes remplissant le cartouche de l'un et de l'autre, étaient et devaient être également les mêmes, avec cette seule différence que le Comte des largesses

(1) Voir, en ce qui concerne le *Comes sacrarum Largitionum* et le *Comes rerum privatarum*, le commentaire Bocking (t. Ier, chap. 12 et 13, pp. 251 à 261, et t. II, chap. 10 et 11, pp. 330 à 398 — *passim*).

impériales avait pour devise le mot LARGITIONES, tandis que l'autre portait celle de THESAURI PRIVATARUM.

Les fonctionnaires qui, placés sous les ordres du *Comes rerum privatàrum*, se trouvaient détachés et exerçaient en Afrique, étaient les suivants, d'après l'*Index* de la *Notice*, qu'en l'espèce nous copions toujours textuellement :

Sub dispositione viri illustris Comitis rerum privatarum :

A. — Des deux Comtes :

1. Le Comes Gildoniaci patrimonii;

B. — Des onze Rationales :

2. Le Rationalis Rei privatae per Africam.
3. Le Rationalis Rei privatae fundorum domus divinae per Africam.

C. — Des onze Procurateurs :

4. Le Procurator Rei privatae per Mauritaniam Sitifensem.

A. — Ce serait une bonne fortune de rencontrer, au milieu d'un sujet aussi sérieux que celui que nous traitons, le récit d'un événement ayant tout l'attrait d'un drame historique. C'est qu'en effet la révolte de Gildon, comme celle de Tacfarinas, comme celle de Firmus, n'est pas un des épisodes les moins intéressants de l'occupation romaine d'Afrique. Mais si, d'une part, nous nous sommes imposé le devoir d'éviter toutes digressions autres que celles indispensables à l'intelligence du sujet même, d'une autre part, que pourrions-nous, en l'espèce, dire après Ammien-Marcellin, Symmaque, Paul Orose, Zozime et autres historiens? Que dire après Claudien, auquel la rébellion et la guerre de Gildon, ainsi que la reprise de l'Afrique, ont fourni la matière d'un poème (*de Bello Gildoniaco* ou *Gildonicum Bellum*), dont il ne reste que le premier chant, et qui, tout en ne rapportant que le sujet et les préparatifs de la guerre, n'en contient pas moins les plus curieux détails? Que dire, enfin, après ce que M. A. Berbrugger a écrit de si remarquable, sur le même sujet, dans un petit ouvrage (1) auquel nous serons

(1) *Les Epoques militaires de la Grande Kabilie*, par A. BERBRUGGER, 1 vol. petit in-18, 1857, Alger, Bastide édit. (chap IV, *période romaine*, pp. 233 à 260). — Il y a, dans ce chapitre, outre le mérite de l'ensemble de l'ouvrage, quelques citations de Claudien, qui sont du plus haut intérêt pour l'histoire du pays, notamment pour la partie E. de l'Algérie moderne.

heureux de faire quelques emprunts, en vue de résumer l'ensemble des faits ?

Gildon avait pour père Nubel, chef de la grande Kabilie, et pour frère Firmus, qui lutta avec tant d'acharnement et si longtemps contre Théodose, général de l'empereur Valentinien; placé à la tête des armées africaines, Gildon avait été admis dans la famille impériale par Théodose le Grand, qui avait donné son neveu Nebridius pour époux à Salvina, fille de Gildon. Ce puissant chef berbère n'était pas seulement Comte (de 1re classe) de l'Empire et Grand-Maître des deux milices (infanterie et cavalerie — « *Théod. Arc. et Hon.* AAA. (Imperatores) *Gildoni* COMITI et MAGISTRO UTRIUSQUE MILITIAE, a. 393. scripserunt »); il était, de fait, dit M. Berbrugger, Gouverneur-Général de toute l'Afrique romaine, puisqu'il gouvernait la Cyrénaïque, la Tripolitaine, la Proconsulaire, la Numidie et les Mauritanies;.... le proconsul romain Probinus, dont l'autorité était purement nominale, ne siégeait à Carthage que pour la forme.

En l'an 398 de J.-C., Gildon, qui ne tendait à rien moins qu'à se faire proclamer roi de l'Afrique, peut-être même à usurper la pourpre impériale, leva ouvertement l'étendard de la révolte contre Honorius, empereur d'Occident; et, pour appuyer ses prétentions, le rebelle réunit une armée de 70,000 hommes.

Cette audacieuse tentative d'indépendance dut alarmer le Sénat romain, qui s'empressa de déclarer Gildon ennemi public. La perte de l'Afrique, un des greniers de l'Empire, devenait d'autant plus sensible à l'Italie affamée, que l'Egypte, qui anciennement lui fournissait une partie de ses subsistances, avait été attribuée à l'Empire d'Orient, par suite du partage que le grand Théodose avait fait entre ses enfants. La politique romaine opposa à l'usurpateur son propre frère, Mascezel. Gildon fut vaincu, fait prisonnier, abreuvé d'outrages, et s'étrangla de ses propres mains dans son cachot.

L'Afrique était reconquise. L'empereur confisqua les biens du gouverneur rebelle, ainsi que ceux de tous ses adhérents. « La mort de Gildon fut le signal d'une persécution contre ceux qui avaient été ses partisans. L'évêque donatiste Optatus — que le peuple surnommait souvent *Gildonianus*, à cause de son dévouement sans bornes au tyran, — fut jeté en prison, châtiment qu'il avait amplement mérité. Mais la persécution ne s'arrêta pas aux coupables, et s'étendit sur beaucoup d'innocents.

Avoir de la richesse ou des ennemis particuliers, désignait suffisamment aux rancunes et à la cupidité des dénonciateurs. Sous le voile de la politique, on augmentait ainsi son bien sans travail, ou l'on vengeait ses querelles personnelles sans péril.. ....Les Romains ne voulurent pas préparer les voies à une nouvelle usurpation, en donnant à quelques chefs berbers tout ou partie des domaines particuliers, nombreux et considérables, que Gildon laissait après lui, et qu'on avait jadis accordés à ce prince après les avoir confisqués sur Firmus, qui les tenait de son père Nubel. On les réunit au fisc impérial; et leur importance était si grande, comme nombre et comme valeur, que l'on créa pour les gérer, ainsi que les immeubles des partisans de Gildon, un fonctionnaire spécial sous le titre de *Comte du patrimoine Gildonien*. Cette création n'était pas sans utilité, car ceux qui avaient de ces propriétés, avec ou sans titre, ne s'en dessaisissaient pas facilement. On le voit par une loi de 401, adressée au comte Bathanarius, chef des armées d'Afrique, loi portée contre ceux qui détenaient les biens de Macharides, un des partisans de Gildon, et refusaient d'en opérer la remise au fisc. On fit aussi rendre gorge aux Berbers qui, à la faveur des derniers troubles, s'étaient emparés des fermes des colons romains. » (*A. Berbrugger*, ouvrage cité.)

L'administration des biens de Gildon fut donc confiée à un fonctionnaire particulier, placé nécessairement sous les ordres du Comes rerum privatarum, et c'est lui que la *Notice* désigne sous le titre de *Comes Gildoniaci patrimonii;* ce lieutenant du Comte illustre avait rang de Comte de 3e classe.

Voici la date des principales lois rendues contre le comte Gildon et ses partisans, lois en vertu desquelles les biens de ceux-ci, tous confisqués, servirent à constituer le *patrimoine gildonien* :

Année 399 (décembre),
— 400 (juin),
— 405 (avril),
— 408 (novembre),
— 409 (août).

Bocking estime que, passé l'an 405, la charge de *Comes Gildoniaci patrimonii* n'existait plus, et il s'explique ainsi à ce sujet : « Data est constitutio (mai 405) ad Ursicinum Comitem sacrarum Largitionum per Occidentem, jubentque imperatores bona

Gildonis, quarum pars jam ante quinque fere annos, « ad nostrum aerarium » devoluta erat, aut satellitum ejus, postea custodiis mancipatorum ac proscriptione damnatorum « Nostro patrimonio » aggregari, id est sub dispositione Comitis rerum privatarum esse. Utrum vero sub proprio Comite Gild. Patr., an sub Comite Privatarum largitionum aut rationali Rei Priv. per Africam, rationalisve Rei Privatae fundorum domus divinae per Africam esse debeant, ejus nihil illa constitutione definitur. Veri mihi similius esse videtur hos Rationales bona Gildoniaca administravisse. »

B. — Les *Rationales rei privatæ* étaient les caissiers provinciaux des revenus du fisc, et, en même temps, les juges en matières fiscales purement civiles : les causes criminelles étaient du ressort des gouverneurs de province.

Quant au rational privé des biens-fonds de la maison de l'Empereur en Afrique, agent qu'il ne faut pas confondre avec le *Praefectus fundorum patrimonialium*, adjoint du Comes Gildoniaci Patrimonii, voici ce qui en était à propos du mot *fundus*. Le municipe, *municipium*, était une ville de pays conquis par les anciens Romains, et qu'ils avaient gratifiée du droit de cité romaine, ordinairement sans les droits de suffrage et d'honneurs. quelquefois avec ces droits. La cité romaine était pour les individus; mais la ville ou l'état pouvait garder sa constitution indigène, que la république reconnaissait. Si le municipe y renonçait pour adopter la constitution romaine, il devenait peuple *fundus* (bien-fonds, propriété, domaine, immeuble), sans cesser d'être municipe, et organisait son gouvernement à l'instar de celui de Rome : il avait ses trois ordres : le sénat, les chevaliers et le peuple; ses consuls, appelés duumvirs ou quatuorvirs, suivant leur nombre, ou bien édiles, dictateurs ou questeurs; enfin, ses comices pour l'élection des magistrats ou la sanction des lois.

Le Rationalis rei privatae fundorum domus divinae per Africam avait, en outre, l'administration de certains biens qu'on nommait *praedia tamiaca* (domaine impérial), dont les revenus étaient employés à l'entretien de la maison du prince : « alius *Magister rei privatae per Africam* dictus praedia principis administrabat. » Ce Rationalis devait être chargé de pourvoir aux dépenses que faisaient les *économes* de la maison impériale (« tamiaca praedia, *tameiaka*, i. e. ad *tameion* pertinentia, s. cellararia »),

à en juger par ce que dit Pancirole : « Haec erant praedia *tamiaca* nuncupata ad impensas in domo principis faciendas destinata, quæ latifundia ob amplitudinem proprium habuere Rationalem et proprium administratorem qui comes ac procurator divinae domus vocabatur. »

C. — Bien que le commentaire de la *Notice* ne fournisse aucune espèce de renseignement sur le compte du *Procurator rei privatae per Mauritaniam Sitifensem*, il fallait bien que cette province eût, au point de vue des intérêts de l'Empereur, une importance réelle, puisqu'on y avait institué un officier chargé du soin de surveiller ces intérêts, d'y administrer les biens du prince, etc.

L'*officium* ou administration du *comes rerum Privatarum* se composait des mêmes agents que celui du Comes sacrarum largitionum. Il y avait un *primicerius totius officii*, un *secundicerius* qui s'occupait de toutes les écritures du service (qui tractat chartas officii), une foule de *scriniarii*, et tous les autres *palatini* ou employés du palais. Ces derniers *officiales* sont aussi appelés, dans les lois, *privatiani* et *primates* homines hujus officii, palatini rer. privatar., *privatiani* dicti... *Primates* vocantur). Il y avait cependant, dans cet *officium*, trois bureaux qui n'existaient point dans celui du comes sacrarum largitionum ; ces trois bureaux étaient :

1. Scrinium Beneficiorum.
2. Scrinium Rationum,
3. Scrinium Securitatum.

1. Le bureau des bénéfices, faveurs, grâces, droits, privilèges, etc., dont les employés prenaient le titre de *Beneficiarii*, n'avait pas seulement dans ses attributions « de donis et muneribus ab Augusto Augustave in alios collatis, aut de principalibus rescriptis, aut de immunitatibus, quæ omnia beneficiorum nomine venire constat; » il paraît, aux termes mêmes des lois de l'époque, s'être occupé d'intérêts publics, au moins autant que d'intérêts privés, à en juger par ce texte : « Pro beneficiis enim principalibus sive donatis aut canone relevatis possessionibus urgente necessitate aerariique inopia nonnumquam auri argentive collatio sive praestationes functionesve indicebantur. »

2. Bocking pense que le *scrinium rationum*, dont il est ici question, est le même que le *scrinium canonum*, dépendant du ministère des sacrées largesses. Il y a sans doute peu de diffé-

rence entre ces deux bureaux : le *scrinium rationum* devait être plus spécialement un bureau d'ordre en matière de comptabilité, etc.

3. Le *scrinium securitatum*, dont le nom, au premier abord, ne ressemble pas mal à celui d'un bureau d'assurances, avait un peu ce caractère, puisque c'était le bureau des reçus ou quittances : « testimonium solutionis *securitas* dicitur » (Cassiodore). « Apochas solutarum praestationum, quae rei privatae principis debitae fuerant, tractabat hoc scrinium ejusque primicerius » (Bocking). « Securitatibus quae publicarum functionum gratia sive in solidum sive ex parte solutae esse conscribuntur. » (*Code Justinien*). « .... Ita debet.... consignari, ut securitatibus nomen inferentis, dies, consul, mensis, causa et summa comprehendantur » (*idem*). C'est la formule, le libellé complet d'une quittance à délivrer en matière de recouvrement d'impôts publics.

Comme son collègue, le comes sacrarum largitionum, le *comes rerum privatarum* jouissait du *droit d'évection* « quotiens usus exegerit. » — Les attributions de ce ministre, ainsi que celles du précédent, s'étendant jusqu'en Afrique par leurs délégués, il y a lieu d'y prêter attention en matière d'épigraphie.

VI. — A. Comte des gardes (du corps) a cheval.
Comes Domesticorum Equitum.

B. Comte des gardes (du corps) a pied.
Comes Domesticorum peditum.

Le mot *domesticus* n'exprimait pas, chez les Latins, l'idée que nous croyons rendre aujourd'hui par le mot domestique. Le domesticus était quelqu'un de la maison, une personne de la famille. *Domestici*, les membres d'une famille, tous ceux qui tiennent à une maison (amis, clients, affranchis), disent Tite-Live, Cicéron, etc.; ce sont aussi les personnes de la suite (code théodosien), *domestici milites*, gardes du corps (Vopiscus Flavius, un des auteurs de l'histoire Auguste). C'est évidemment dans ce dernier sens que doivent être prises, ici, les qualifications de *domestici equites* et *domestici pedites*.

Outre les légions palatines et les *vexillationes palatinae* qui avaient remplacé les anciennes gardes prétoriennes, et dont nous

avons fait mention, il y avait, à la cour des Empereurs, un corps de cavalerie et un corps d'infanterie, formant une espèce de garde (impériale) privilégiée et d'un rang plus élevé. On les nommait aussi parfois *protectores domestici*, parcequ'ils gardaient la personne du prince et ne se mettaient pas en campagne. On attribue leur institution à Gordien le jeune.

Ces gardes du corps étaient commandés par les deux comtes, grands dignitaires, que nous venons de nommer, et à dessein ; car, s'ils ne faisaient pas partie du personnel administratif fonctionnant directement en Afrique, nous allons voir que, néanmoins, ils pouvaient être employés dans cette contrée, eux-mêmes, ou par leurs délégués.

Voici ce que dit Bocking quant à l'origine de cette charge importante : « Hi comites domesticorum ab initio, postquam praefecti praetorio summam civilem dignitatem administrationemque adepti erant, locum praefectorum praetorianorum obtinuerant, quorum Commodus interempto Perenni primum duos, deinde tres constituerat, ita postea eosdem muneribus Praefectorum praetorianorum fungi sensim desiisse ac coepisse pro aulicis cubiculariisque haberi, apertissime videmus, etc. »

Quoi qu'il en soit, les fonctions que remplissaient ces comtes, déjà convenablement définies par ces mots : « ad juvandas necessitates publicas » semblent avoir eu, par la suite, plus d'extension encore. En effet, d'après un commentateur, « domestici vel principis obsequiis inhaerebant (in praesenti scil. s. praesentales), vel ad certa officia deputabantur, mittebantur, publicis et jussionibus principis exequendis, veluti ad capiendos et exhibendos reos; itemque magistris militum quandoque adjungebantur, eorum mandata impleturi...... »

Il ne fallait rien moins que cette réunion d'attributions élevées, toujours de confiance, pour faire de cette charge une des premières, une des plus hautes positions dans l'État. Aussi, la formule conférant cette dignité (*formula domesticatus*) ne tarit-elle point d'éloges à l'adresse de ceux qui en sont revêtus, comme aussi, et surtout, de recommandations de bien faire.

Les insignes (*insignia*) des deux *comites domesticorum*, commandants en chef des gardes de l'Empereur, quoiqu'un peu moins ornés que ceux des grands dignitaires précédents, étaient cependant presque semblables : la table richement drapée, et, dessus, le brevet de la nomination portant en son milieu un écusson,

vide en Occident, avec des têtes (impériales) en Orient (1).

Une particularité, que nous appellerons *armoriale*, distinguait chacun des deux corps placés sous le commandement des comtes. En ce qui concerne l'Occident, les cavaliers portaient un grand bouclier rond, au milieu de l'azur duquel figurait un globe de fer entouré d'une corde et d'un premier anneau; un second anneau servait de support cerclé à une couronne à dix pointes, dans l'intervalle de chacune desquelles brillaient dix cœurs en or. Le bouclier de la garde à pied était tout-à-fait pareil quant au fond, et ne différait que par quelques menus détails de forme, qu'il serait impossible de décrire. Il suffit d'avoir fait comprendre l'allégorie transparente que révélaient, d'une part, la couronne, et, d'autre part, les cœurs.

Ces grands officiers n'avaient pas d'*officium*; mais l'*index* de la *Notice* place

SUB DISPOSITIONE VIRORUM ILLUSTRIUM COMITUM DOMESTICORUM EQUITUM *sive* PEDITUM :

1. *Domestici equites,*
2. *Domestici pedites,*
3. *Deputati eorum.*

Nous venons de voir ce qu'étaient les *domestici* à pied et à cheval; il nous reste à dire ce qu'étaient les *deputati*.

Les *Deputati* étaient des hommes d'élite parmi l'élite ; ordinairement chargés de missions importantes par leur chef : « certis quibusque officiis deputati, publicas executi jussiones. » — « deputabantur autem ex schola agentium in rebus in aliorum magistratuum officiis et ad pervaria per provincias negotia gerenda curasque agendas.... » (Bocking). Ce mot avait encore un autre sens, et qu'il est utile d'indiquer, surtout au point de vue de l'épigraphie. « *Deputati* autem, quae vox in re militari propria fuit, seu locati positique milites erant, vel ad provisionem et curam,

(1) Il est digne de remarque qu'en reproduisant les emblêmes de cette double dignité, l'*index* de la *Notice* se tait complètement sur le mot (*insignia*) propre à les désigner, et dont elle ne manque jamais de se servir en ce qui concerne tous les autres dignitaires de cette première catégorie. Peut-être est-ce en raison de cette circonstance qu'on a cru devoir placer les *comites domesticorum* parmi les dignitaires de second ordre, dont les emblêmes ne sont appelés que *symbola*.

quae vox et ipsa propria est, tuitionemque et munitionem limitis et fossati, ad timoris suspicionem amoliendam.... In limitibus imperii.... unde limitanei milites et limitanea militia.... Stationesque certae horum militum erant seu per stationes locati milites, in locis quibusdam praetendebant. Aliis fluminum noninatim limitaneorum custodia commissa erat..,. in ripa per cuneos et auxilia constituti, unde et riparienses seu ripenses dicti. »

Bien que ces soldats modèles ne fussent pas tirés du corps même de la garde impériale (matriculis Domesticorum non eximebantur), et peut-être à cause de cela, ils n'en recueillaient pas moins, comme ceux de la garde, le fruit de leurs services, par un avancement spécial, des récompenses, titres et honneurs particuliers. C'est ce que fait connaître Cassiodore (*de Primicerio Deputatorum et de Primicerio Augustalium*) en disant : Dignum est ut sequatur vota fidelium fructus laborum, et superior gradus excipiat quos gestarum rerum integritas affecta commendat. Hinc est quod Ursum Primicerium Deputatorum, atque Beatum Augustalium esse censemus, ut qui ad majora provecti tenduntur officia, praedicanda conscientiae sequantur exempla. »

Quant à la qualification de *Protectores*, dont nous avons dit un mot, elle ne paraît pas avoir été appliquée au corps entier des *Domestici*, mais avoir été accordée à quelques-uns d'entre ces gardes, à titre de récompense d'anciens services : « Protectorum dignitatem tanquam pretium longi laboris veteranis pro praerogativa dari solitam fuisse testatur..... »

Les deux *Comites Domesticorum*, que Cassiodore appelle *Domestici patres*, et Cujas *Protectores Equitum et Peditum*, avaient le *jus evectionis;* mais les commentateurs, Bocking lui-même, ne sont pas d'accord sur la question de savoir combien de fois ce droit leur était accordé annuellement. On est allé plus loin et on leur a contesté le nom d'Illustres, en les rejetant parmi les dignitaires du second ordre (Spectables); mais ce déclassement n'est pas conforme aux indications de l'*index* de la *Notice*.

§ II. — Spectables.

Les deux premiers dignitaires de cette catégorie, savoir :

1. Primicerius Sacri Cubiculi,
2. Castrensis Sacri Palatii,

dépendaient du *Praepositus Sacri Cubiculi* ou Grand Chambellan (1).

Comme ces deux dignitaires n'exerçaient point en Afrique, nous ne dirons que quelques mots sur chacun d'eux, afin de faire comprendre seulement en quoi consistaient leurs fonctions et attributions.

Le *Primicerius* (Primicier) *Sacri Cubiculi* était le premier Chambellan de (la Chambre sacrée de) l'Empereur, en sous ordre sous le Grand Chambellan. Le tableau synoptique que nous avons précédemment donné des agents placés sous la dépendance de ce dernier grand dignitaire, a fait connaître quels étaient ceux de ces agents (les *Decani*) qui assistaient le *Primicerius Sacri Cubiculi* dans l'exercice de son emploi, d'ailleurs important.

La *Notice* ne fournit que très-peu de détails sur le compte de ce dignitaire, absorbé ou éclipsé par le Grand Chambellan. Il en est de même, ou à peu près, en ce qui concerne le *Castrensis Sacri Palatii*.

On appelait *Castra* la Cour du Prince (2), et *Castrenses ministri*, ou simplement *Castrenses*, les officiers de la maison de l'Empereur, du palais, etc. Le *Castrensis Sacri Palatii* était le chef suprême de ces officiers, divisés en plusieurs classes sous le titre de *Ministeriales Domini* ou *Dominici*, *Regii*, *Ministri*, *Ministeriani*, *Ministeriales Imperatorum*, etc. Il ne faut cependant pas confondre les

---

(1) On se souvient que le Grand-Chambellan, appelé aussi quelquefois *Praefectus Sacri Cubiculi*, Préfet de la Chambre Sacrée, Grand-Maître de la chambre de l'Empereur, etc., était l'intendant général du prince, tant pour le service du palais que pour l'administration des domaines impériaux dans la Cappadoce (Empire d'Orient). Ce haut dignitaire avait rang de Sénateur. On a voulu faire remonter la création de cette charge à Adrien; il faut plutôt la rapporter à Constantin, qui peut-être ne fit que changer les attributions et le nom, puisque, sous le Bas-Empire, on appela désormais ce dignitaire *Praepositus Sacri Cubiculi* ou Grand-Maître du Palais. Il était également Comte (*Comes*) de 1re classe.

(2) Le mot *castra*, que nous traduisons ici par *cour*, doit s'entendre dans le sens de campement, maison de l'Empereur en voyage, en campagne, etc. Par suite, la classification de *castrensis* se rapprocherait assez de celle de fourrier impérial; car il ne faut jamais perdre de vue, dans l'étude des dignités romaines dont nous nous occupons, que tous les emplois, organisés sur le pied militaire *(in re militari)*, sont énoncés, existent même, par assimilation avec les emplois civils. N'en fut-il pas de même en France, aux premiers temps de la monarchie, puis sous le premier Empire, et enfin, à l'heure où nous écrivons, dans toute l'étendue administrative de l'Algérie moderne?

Castrenses avec les *Palatini*, dont nous avons précédemment parlé.

Le *Castrensis* (il portait ce titre unique dans l'Empire d'Orient) était-il Comte (en supposant qu'il le fût, il ne pouvait l'être que de deuxième classe, au plus)? Les commentateurs sont loin de s'entendre à ce sujet, pas plus, d'ailleurs, que sur la véritable signification du mot *castrensis* lui-même; car, se fondant sans doute sur une partie des attributions de ce dignitaire, ainsi définies par *l'index* de la *Notice : Curae Palatiorum :* on a voulu voir en lui un *Maître des bâtiments* (impériaux), c'est-à-dire une espèce d'architecte en chef, *Architectus Augustorum*, ce qui nous semble hors de raison.

Quoi qu'il en soit, et si le cartouche aux attributs (*symbola*) du *Primicerius Sacri Cubiculi* était complétement vide, il n'en était pas de même de celui du *Castrensis Sacri Palatii*. Le diplôme de la nomination de ce dernier reposait sur la table drapée que nous connaissons et placée à l'angle gauche du cartouche; la converture de ce diplôme portait l'inscription suivante, que nous connaissons encore, mais que nous n'essaierons pas d'expliquer, plus que la première fois : FL | *intali* | *comord* | PR. Le reste du cartouche est rempli par des vases précieux, des trépieds et autres riches objets d'ameublement, dont la forme et l'usage méritent d'être étudiés.

Enfin, le *Castrensis* avait un *officium*, composé de divers agents, parmi lesquels un *Tabularius Dominae Augustae* ou *Dominarum Augustarum* (1).

I. — PROTONOTAIRE.

Primicerius Notariorum.

Si déjà notre hésitation s'est plusieurs fois trahie à propos du sens à donner aux dénominations romaines, elle se révèle ici tout entière; car nous savons très-bien que le mot *protonotaire* n'est pas du tout l'équivalent des mots *primicerius notariorum*, et que la signification de celui-là, telle du moins qu'on l'entend aujourd'hui, n'est nullement la même que celle de ces derniers. Les explications qui vont suivre nous feront mieux comprendre sans doute.

(1) On donnait le titre d'*Augusta* aux impératrices, quelquefois à la mère, aux filles ou aux sœurs de l'Empereur.

Répétons-le : *primicerius* veut dire le premier d'un ordre, d'un corps, chef. Les glossateurs, Du Cange, entre autres, fournissent cette définition très-explicite : « qui primus notabatur in tabula cerata (*in cera*, sur la cire), sive in albo vel catalogo munere aliquo fungentium, ideoque fuit magister vel princeps cujuscunque publici officii. »

Quant au mot *notarius*, venant de *nota*, note, remarque, annotation, il doit s'entendre, on va le voir, dans le sens de *Notae in Libris Mandatorum*, que lui donnent les commentateurs.

Il a été question du *Laterculum minus* ou petit laterculum à l'article du Questeur du Sacré Palais (ministre de la justice); disons ce que c'était que le *Laterculum majus* ou grand laterculum (1).

Sous les premiers Empereurs, la liste de tous les fonctionnaires publics (civils et militaires) et des personnes qui servaient l'État, était tenue par un des affranchis, qu'on nommait *Caesaris Procurator ab Ephemeride* (2) *et Mandatis :* procurateur du Prince, chargé de tenir le journal des charges. Le même secrétaire expédiait les brevets à ceux qui étaient nommés à une place, à un emploi; plus tard, cette fonction fut confiée à des secrétaires ou notaires ayant le titre de Tribuns. On appelait *Laterculum majus* le registre ou le tableau sur lequel ils inscrivaient tous les fonctionnaires civils et militaires qui servaient dans les armées, avec le montant de la solde que ceux-ci recevaient. Les jurisconsultes citent ce livre, ce rôle des charges, offices et grades, sous le titre de *Commentarius Principis*, mémorial du Prince, journal, recueil de notes, etc., exactement dans le même sens que *a commentariis*, celui qui tient le registre d'une compagnie de soldats (inscriptions). La dénomination de *laterculum* lui venait de sa forme oblongue, qui ressemblait à celle d'une brique (*laterculus*) (3). Ce livre ou registre était tenu par le

(1) Le registre appelé *Laterculum minus* était proprement l'état de la maison du Prince, comme *Laterculum majus* était celui de l'Empire (*Lamprid. Aur. Vict.*).

(2) *Ephemeris*, journal tenu par une personne, et dans lequel elle notait les événements, les actions, les dépenses de chaque jour, etc. (Cicéron, *Quint.* 18; C. Nepos, *Attic.* 13.)

(3) *Later*, brique; diminutif *laterculus* ou *laterculum;* par suite, toute espèce d'objet de forme rectangulaire et fait en figure de petite brique.

Primicerius Notariorum et ses commis, les *Notarii* (1), qu'on appelait Candidats. Nous savons que les corps de troupes stationnés aux frontières n'étaient pas portés sur le *Laterculum majus*, mais sur le *Laterculum minus*, tenu par le Questeur du Sacré Palais. « Minus Laterculum nunquam neque in orientis neque in occidentis partibus ad Primicerium notariorum pertinebat. » Le *Primicerius notariorum* expédiait les brevets aux fonctionnaires, qui lui payaient, pour cela, une taxe considérable. Il partageait avec le Questeur du Sacré Palais la prérogative de donner lecture au Sénat des constitutions des Empereurs. En sortant de fonctions, il devenait sénateur, avec rang de proconsul.

Cette charge était donc considérable, car, dit le commentaire de la Notice, « in legibus de Notariorum nobili militia, praeclaro collegio, familiaritate principis similibusque ornationibus frequens sermo est. » La *formula* (Primiceriatus) *Notariorum*, conservée par Cassiodore, servirait seule à prouver l'importance de cette fonction, si, d'autre part, un poète latin du temps de Théodose, Claudien, déjà cité, n'avait pris soin d'en faire une pompeuse peinture dans les vers suivants :

.... Paulatim vectus ad altum
Princeps militiae, qua non illustrior exstat
Altera : cunctorum tabulas assignat honorum,
Regnorum tractat numeros, constringit in unum
Sparsas imperii vires, cuneosque recenset
Dispositos, quae Sarmaticis custodia ripis,
Quae saevis objecta Getis, quae Saxona frenat
Vel Scotum legio, quantae cinxere cohortes
Oceanum, quanto pacatur milite Rhenus.

---

(1) *Notarii*, secrétaires, appartenant à la classe des esclaves appelés *librarii*, parmi lesquels ils formaient une catégorie à part, étant chargés spécialement de mettre par écrit ce que leur dictait leur maître. Ces *librarii*, qu'il ne faut pas confondre avec les *librarii*, libraires ou *bibliopolae*, tenant boutique (*libraria*), étaient une classe d'esclaves instruits, employés par leurs maîtres à différents travaux exigeant une certaine somme de connaissances et d'habileté littéraire, par exemple, à copier et à relier des livres, à faire des extraits, à écrire des lettres, à remplir l'office de bibliothécaires. Aussi étaient-ils distingués par des titres indiquant le genre particulier de service dont chacun d'eux avait à s'acquitter. Ainsi, *scriptor librarius*, le copiste; *a studiis*, celui qui faisait des extraits ou remplissait les fonctions de secrétaire, et qui aidait son maître dans ses études ou ses affaires; *ab epistolis*, celui qui était chargé de la correspondance et rédigeait les lettres de son maître.

Les insignes (*symbola*) de la dignité de *Primicerius notariorum* ou *Notariorum omnium Primus*, consistaient en un cartouche contenant les trois attributs que voici : à gauche, un faisceau de rouleaux de parchemin (*pergamena convoluta*) attaché par le milieu; à droite, un livre fermé, sur la couverture duquel on lisait l'inscription si souvent commentée : FL. (*intali*) *Comord*, PR; en dessous, un grand appareil, ne ressemblant guère à nos registres modernes, mais bien plutôt à une table de bureau bizarement échancrée dans une partie de son pourtour, avec ces mots nécessairement explicatifs : LATERCULUM MAIUS. « Hic autem non codex, qui ab aliquo ipsi detur primicerio, sed liber est mandatorum, quem ipse magistratibus tradit, et ob id pro ejus insigni ponitur, ut quid ad ipsum praecipue spectat, indicetur » (Pancirole). Les gardiens de ce registre (des charges), qu'il ne faut pas confondre avec les *Notarii*, portaient le nom de *Laterculenses*. En un mot, les deux *Laterculum* (*minus* et *majus*) étaient les registres dans lesquels « Principis Mandata, Leges et Constitutiones Imperii continebantur. »

Les attributions du *Primicerius notariorum* sont, à notre avis, complètement définies par ces mots de l'*index* de la *Notice* :

Sub cura (vel *dispositione*) Viri Spectabilis Primicerii Notariorum :

NOTITIA OMNIVM DIGNITATVM ET
ADMINISTRATIONVM TAM CIVILIVM QVAM MILITARIVM.

Il est assez remarquable que, chacun des deux Empires étant organisé sur le pied militaire, les fonctions civiles fussent placées avant les fonctions militaires, et que le *cedant arma togae* de Cicéron eût persisté jusqu'à cette époque.

Le *Primicerius notariorum* n'avait pas d'*officium* particulier, mais des adjuteurs, aides, etc. (Officium non habet sed adjutores); quand il avait besoin d'agents en certain nombre pour ses écritures, on les lui fournissait des bureaux du *Magister officiorum* ou Maître des Offices, sur le compte duquel nous avons passé légèrement et à dessein dans le § 1er, et dont nous allons maintenant nous occuper.

E. BACHE.

(*La suite au prochain numéro*)

OUICHAH EL-KATAIB.

Sous le titre qu'on vient de lire, l'émir Abd el-Kader avait réuni les règlements relatifs à son armée, et c'est ce livre qu'il semble désigner dans le passage suivant d'un mémoire adressé par lui à M. le général Daumas et que M. Bellemare reproduit (page 219, etc.) dans sa très-intéressante biographie de ce personnage illustre :

« Les instructeurs de mon infanterie régulière étaient des sol- » dats du *Nizam*, venus de Tunis, de Tripoli ou des déserteurs » de votre propre armée, indigènes ou étrangers. J'avais com- » posé pour elle un règlement qui traitait de la hiérarchie, de » l'habillement, de la solde, de l'avancement et de la nour- » riture. »

Le texte arabe du *Ouichah el-kataïb* a été publié jadis à Constantine, par M. le colonel d'artillerie Boissonnet, à ce qu'on nous assure ; mais il n'est pas à notre connaissance qu'aucune traduction l'ait jamais fait connaître au public français. La version que la Bibliothèque d'Alger possède, en notre langue, et que nous allons publier, paraît être l'œuvre d'un interprète officiel, à en juger par cette formule qui la termine — *pour traduction conforme* — et qui malheureusement n'est accompagnée d'aucune signature qui en désigne l'auteur.

Avant de placer sous les yeux des lecteurs de la *Revue Africaine* cette traduction anonyme d'un curieux document historique, nous devons expliquer succinctement l'organisation de l'armée d'Abd el-Kader. Il faut cette exposition préalable pour faire bien comprendre et apprécier le *Ouichah*. Enfin, dans le but de compléter l'étude de la matière, nous donnerons, à la suite, l'analyse du *contrôle d'un bataillon arabe*, celui de Miliana. Ce dernier manuscrit, qui est également inédit, appartient aussi à la Bibliothèque d'Alger.

Pour composer notre tableau de l'organisation de l'armée d'Abd el-Kader, nous avons suivi le document cité en tête de cet article et émané de l'Émir lui-même, ainsi que de précieux renseignements recueillis par M. Léon Roches, pendant un assez long séjour auprès du Sultan arabe, à l'époque de la paix. Avec d'aussi bons guides, on a quelque chance d'être exact.

Les troupes régulières de l'Émir se composaient d'infanterie, cavalerie et artillerie. L'arme du génie ne s'y trouvait pas représentée et les travaux particuliers qui chez nous lui incombent étaient exécutés par les canonniers-soldats.

L'infanterie, commandée par l'*aga el-kebir*, comprenait huit bataillons ou *askar*, chacun de huit compagnies ou centuries (*mïa*). La compagnie se subdivisait en trois *saf*, ou sections.

Le vrai sens grammatical du mot *saf* est *rang;* mais il est évident, d'après les nécessités du passage si fréquent dans les marches et manœuvres de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, *et vice versa*, qu'il fallait traduire *saf* par *section*, ainsi que nous l'avons fait.

Les bataillons ne se désignaient point, comme chez nous, par des numéros, mais par le nom du lieu où on les avait formés et où ils tenaient habituellement garnison. On disait donc *askar Miliana*, *askar Medea*, etc. Le bataillon de Mascara, qui avait été créé le premier et par les soins directs d'Abd el-Kader, recevait, en raison de cette circonstance, la désignation particulière de *bataillon du Sultan*. Les commandants ou chefs de bataillon prenaient le titre d'*agas* et étaient assistés des employés suivants :

Khodjat el-aga, secrétaire de l'aga, chef de tous les *khodja* ou sergents majors des compagnies ; il faisait la solde, les distributions d'armes, d'effets d'habillement et d'équipement. En outre, il dirigeait la prière publique conjointement avec l'aga.

Chaouche el-askar. C'était l'exécuteur des punitions militaires.

Chaque bataillon avait encore :

Un *bache tobdji*, ou chef des canonniers, qui, indépendamment de son service spécial, était chargé de la confection des munitions, des affûts, etc., et ses hommes exécutaient, à l'occasion, ainsi qu'on l'a déjà dit, les travaux afférents au génie militaire, tels que retranchements, routes, etc.

Le *bache tobdji* du bataillon de Mascara avait le titre de bache tobdji du Sultan ; il commandait toute l'artillerie et ne recevait d'ordre que de l'Émir.

Un ou deux *tebib* cumulaient dans chaque bataillon les fonctions relevées de la médecine et de la chirurgie avec les humbles opérations de barbier. Ils étaient sous les ordres d'un

tebib el-kebir. Ce n'était pas le service le mieux organisé de l'armée de l'Émir, mais le tempérament vigoureux et la sobriété des soldats suppléaient à l'ignorance et à l'inexpérience de ces pauvres docteurs.

On a vu que chaque compagnie d'askar ou bataillon se subdivisait en trois *saf* ou sections. Voici la composition de leur cadre :

Sïef el-kebir, grand porte-sabre. C'était le capitaine de la compagnie. Son nom vient des deux petits sabres brodés ou estampillés sur son uniforme et qui étaient les insignes de son grade.

La compagnie qu'il commandait devait se composer de *cent* hommes, ainsi que son nom de *mïa* l'exprime. Mais ce chiffre règlementaire variait nécessairement, selon les besoins et les facilités de recrutement ou les chances de la guerre.

Après le capitaine, venait le *sïef es-serir*, ou petit porte-sabre. C'était le lieutenant. Il ne portait le sabre-insigne que d'un côté.

Les *raïs es-saf*, au nombre de trois, étaient des espèces de sergents que l'on appelait aussi *kebir el-kheba*, chefs de tente, parce qu'il y avait une tente par section.

Les *khalifa raïs es-saf* répondaient à nos caporaux et étaient au nombre de trois, ce qui impliquait la division de chaque section en trois escouades.

Khodjat el-mïa, secrétaire de la centurie ou compagnie. C'était notre sergent-major.

Tambourdji, tambour. Il y en avait un par compagnie. Un *bache tambourdji* ou tambour-maître, avait sous ses ordres les tambours d'un même bataillon.

Tebbakh, cuisinier. Ses fonctions étaient permanentes comme dans l'ancien odjak des Turcs d'Alger. Mais il n'avait pas à beaucoup près, l'importance du *ahtchi* parmi les janissaires.

Askri, soldat. Ils se recrutaient, en général, dans les classes infimes de la société, et surtout parmi les bergers, la plus méprisée de toutes. Les pauvres, les repris de justice, les paresseux et ceux que l'inimitié des chefs obligeait d'abandonner leur tribu, y figuraient en grand nombre. Leur nourriture réglementaire ne devait pas être fort abondante, car ils étaient presque toujours affamés. De là, ce proverbe arabe : « Dieu

» préserve ta tente d'un askeri qui vient du camp et d'un *taleb* » qui prétend n'avoir pas faim. »

Les moyens de transport affectés à chaque compagnie se composaient d'un chameau pour porter les trois tentes de section, d'un autre pour les effets des officiers et soldats, et d'un mulet pour le *tebbakh* et sa batterie de cuisine.

La cavalerie était commandée par un *aga* assisté d'un *khodja*. Cet aga cédait le pas à l'aga de bataillon comme son arme le cédait à l'infanterie. Chaque escadron comptait réglementairement 50 cavaliers et était commandé par un *seïef*, capitaine. Le reste du cadre comprenait deux *kebir el-kheba*, chefs de tente faisant fonctions de maréchaux-des-logis ; d'un *khodja*, fourrier et d'un *tebbakh*, cuisinier.

L'artillerie était sous les ordres d'un *bache-tobdji* assisté d'un *khalifa* ou lieutenant. Il y avait ensuite les *kebir el-medfa*, chefs de pièces ; un *khodja*, sergent-major ; un *tebbakh*, cuisinier ; un *trompette* et un *chaouche*.

Les *tobdji* ou simples canonniers étaient en nombre illimité.

On saisit, dans cette organisation, la pensée de constituer le bataillon de telle sorte qu'il fût par lui-même une petite armée complète, où toutes les armes fussent représentées. C'était, sur une faible échelle, quelque chose d'analogue à la légion romaine ou à une de nos brigades opérant isolément. Il en devait être ainsi, puisque chaque bataillon était affecté, en permanence, à une espèce de subdivision militaire qu'il pouvait quitter momentanément, quand une grande concentration de troupes devenait nécessaire, mais à laquelle il revenait toujours une fois les opérations terminées, et qui était, après tout, la véritable sphère d'activité dans laquelle il était appelé à se mouvoir le plus ordinairement.

L'armée d'Abd el-Kader était régie par un code spécial, d'après lequel les crimes et délits militaires étaient punis, et chaque bataillon avait son conseil de guerre composé comme en France.

Les officiers ne pouvaient être jugés que par un des huit khalifa investis de commandements provinciaux répondant à peu près à nos subdivisions militaires.

Le recrutement se faisait par engagement volontaire contracté pour la vie.

Le même règlement qui déterminait les conditions d'avancement, fixait les distinctions et récompenses.

Pour toute cette organisation militaire, l'Émir n'avait pu rien demander à sa nation, qui ne connaissait rien au-delà des combats de tirailleurs ; il lui fallut donc en emprunter les éléments aux Français, contre lesquels, — en paix comme en guerre, — il entretenait un duel à mort; et, même, un peu aux Turcs, qu'il méprisait et détestait plus encore que les chrétiens, sans doute parce que, dans sa jeunesse, il avait eu à souffrir personnellement de leur despotisme brutal. Sa situation, comme organisateur, a quelque analogie avec celle de Mahomet, qui composa un code religieux pour ses arabes, en mettant largement à contribution les livres sacrés des Juifs et des Chrétiens. Dans les deux cas, les armes de l'islamisme étaient empruntées à ceux qu'il allait combattre.

Si l'on n'avait fourni que ces armes-là à Abd el-Kader, il n'y aurait rien à dire, car le cadeau était fort involontaire de notre part ; mais, par malheur, on y joignit des fusils, de la poudre, du plomb, des obus, etc ! Ces libéralités impolitiques, qui devaient nous coûter si cher, furent le résultat d'une méprise : on crut que l'armée régulière de l'Emir était destinée contre nous ; et l'on s'en réjouit par la pensée qu'ainsi nous aurions désormais des adversaires abordables et saisissables sur le champ de bataille. Mais Abd el-Kader entendait si peu les choses de cette façon, qu'il enjoignit expressément à ses chefs de ne jamais engager ses bataillons réguliers contre nos troupes, si ce n'est quand ils auraient pour eux une très-grande supériorité de nombre, et presque à coup sûr.

Mais, alors, à quoi les destinait-il ? dira-t-on. Il nous l'a dit lui-même, un peu plus tard : à soumettre tous les indigènes pour avoir dans la main toutes les ressources de l'impôt et du recrutement ; ce qui était double bénéfice, car, à mesure qu'il gagnait de ce côté, nous perdions par cela-même. Or, ses réguliers, qui ne pouvaient tenir devant nous, étaient invincibles et irrésistibles pour les Arabes et les Kabiles indisciplinés. Les troupes d'Abd el-Kader atteignaient facilement les insoumis, parce qu'elles n'avaient pas cessé d'être aussi mobiles qu'eux, en acquérant les avantages de la discipline qui leur manquait. L'Émir augmentait ainsi indéfiniment le nombre des bandes irrégulières à lancer contre nous, celles qui nous incommodaient précisément le plus et que nous pouvions le moins atteindre.

Mais ce sont là des vérités devenues tellement vulgaires, qu'il faut se borner à les rappeler sommairement comme on vient de faire et comme il fallait le faire pour compléter le préambule que nous avons cru devoir donner au *Ouichah el-Kataïb*, dont la traduction sera insérée dans le prochain n° de la *Revue*.

A. Berbrugger.

P. S. — Au moment où nous lisons la dernière épreuve de cet article, des renseignements, dont voici la substance, nous sont adressés par M. le colonel Boissonnet :

Cet honorable officier supérieur a édité, en effet, le *Ouichah el-Kataïb* en mars 1848 ; il l'avait fait autographier sous ses yeux, d'après un manuscrit écrit de la main de Ben Rouila, secrétaire d'Abd el-Kader. Le *Ouichah* parut à la maison Hachette, avec une préface française et sous le titre français de : *Quelques poésies d'Abd el-Kader ; ses règlements militaires.*

En donnant ce titre, l'éditeur savait bien qu'il subordonnait le principal à l'accessoire ; mais il avait voulu, avant tout, faire naître l'occasion d'écrire quelques lignes en faveur de l'illustre Emir, alors injustement détenu ; et les vers semés par celui-ci dans ses règlements lui en fournissaient une opportunité naturelle qu'il ne pouvait laisser échapper. Il espérait ainsi augmenter le nombre, alors très-restreint, des personnes sympathiques à la cause d'Abd el-Kader, et amener la fin d'une captivité illégale, qu'il regardait comme une tache au drapeau du pays.

Avant la publication du texte arabe du *Ouichah*, une traduction française, due à M. l'interprète militaire Rosetti, avait été insérée, par les soins de M. le général Marey, dans le *Spectateur militaire*, du 15 février 1844.

Nous conférerons cette traduction avec le texte arabe et avec celle dont nous possédons une copie, avant de reproduire cette dernière dans la *Revue Africaine*.

NOTICE

SUR

Les Sahari, les Oulad ben Aliya, les Oulad Naïl

ET SUR L'ORIGINE DES TRIBUS CHEURFA.

L'histoire des peuplades du Sud de l'Algérie est encore plus confusément enfouie dans les ténèbres de la tradition que celle des tribus du Nord. Au-delà du Tel, en effet, et en dehors des grands centres de population, il n'y a plus de *Taleb* ou savants qui puissent appliquer sûrement la critique à l'étude des faits. D'ailleurs, ces clans de nomades méridionaux n'apparaissent, chaque année, dans le Tel qu'un instant pour ainsi dire; et, rentrant aussitôt dans les immenses solitudes qui sont leur véritable patrie, ils échappent, par cela même, à toute investigation sérieuse et suivie. Dans cet isolement scientifique immémorial, leurs annales naquirent et se sont développées en l'absence de tout contrôle rationnel et sous les seules influences de l'orgueil aristocratique uni à un insatiable besoin de merveilleux; s'enrichissant de fables ou s'appauvrissant de vérités, selon l'occasion et toujours à la faveur des connivences du penchant national.

On ne doit donc aborder qu'avec une circonspection extrême les récits légendaires de ces enfants du Sud; aussi, tout en les livrant au lecteur tels qu'ils sont aujourd'hui racontés, nous faisons soigneusement nos réserves, et nous appelons de tous nos vœux le moment où la découverte de documents authentiques et positifs permettra de démêler avec quelque certitude les vérités qui se cachent sous la multitude des ornements romanesques.

En attendant, reproduisons ce que nos Sahariens racontent sur eux-mêmes et comme ils le racontent.

Si l'on examine attentivement les Sahari, si l'on étudie minutieusement leur visage, on s'aperçoit que l'ensemble général des traits n'appartient pas à la race arabe. Seraient-ils des autochtones aussi bien que les Kabiles? Aucune preuve matérielle ne vient, je l'avoue, étayer cette réflexion, qui est le résultat de remarques particulières fondées sur de simples apparences physiognomiques.

Le manque de temps et de ressources intellectuelles dans la localité où j'écris ne m'ont pas permis de rechercher les faits qui pouvaient ôter à mes assertions le caractère d'une hypothèse prématurée. Quant aux lettrés du pays, ils affirment, sans en pouvoir donner aucune preuve, que les Sahari sont aborigènes; ou bien ils produisent une légende mytérieuses d'après laquelle ils seraient venus dans la contrée pour se mettre à l'abri des Pharaons de l'Egypte. Ne pourrait-on pas voir dans cette fable un souvenir des conquêtes de Sésostris?

Le Djebel Sahari, situé au Sud de Titeri, faisait autrefois partie de l'ancienne Gétulie et était habité par les Isaflenses (1), chez lesquels se réfugia Firmus après sa défaite par Théodose qui, toujours chassant devant lui cet ennemi de l'empire romain, porta ses armes victorieuses jusqu'au pays des palmiers.

Les Sahari n'ayant pas pour les protéger dans leurs luttes la configuration physique du sol, c'est-à-dire, l'épais rideau des montagnes de la Kabilie, furent facilement absorbés par la race arabe conquérante. De nombreux mariages politiques, des rapports forcés de chaque moment, avec les tribus qui les englobaient, leur firent probablement perdre leur caractère original, en même temps que leur langage primitif. Depuis une époque que leur mémoire ne peut se rappeler, ils vivent sous la tente; et il en faut sans doute voir la cause dans cette crainte incessante qui, jusqu'à notre arrivée dans le pays, a constamment tenu en éveil les tribus du Sud et les a forcées d'être toujours prêtes à livrer le terrain à un ennemi se renouvelant sans cesse. Ce n'est aujourd'hui qu'une race abâtardie, ne se rapprochant des Berbères que par les noms de quelques localités (noms laissés, peut-être, par des peuples demeurés inconnus aux historiens), par son amour pour la culture et la vie sédentaire, amour qui pourrait n'être dû qu'à la nature montagneuse du pays. Les grands vices ou les grandes qualités inhérents à un peuple pur de tout alliage se sont usés par ce frottement journalier avec leurs limitrophes. Tout est mixte chez le Sahari, tout est énigmatique;

---

(1) M. Arnaud avance ceci, d'après un manuscrit non signé, déposé dans les archives de Laghouat. Mais l'assertion est très-contestable. — *N. de la R*

il est mollement bon, il est faiblement mauvais. Parfois cependant, se rappelant tout-à-coup une antique indépendance, une brusque étincelle de vieille énergie jaillit de son œil éteint. Mais si la lueur est vive, elle ne dure qu'un instant. Une soumission obséquieuse de plusieurs siècles a noyé sa sauvagerie native dans une apathie indicible. Toutefois, le temps et le despotisme ont vainement essayé d'étouffer sous leur rude étreinte son antipathie instinctive contre l'Arabe, avec lequel il ne veut pas être confondu : il veut rester Sahari.

Près d'eux ont dû vivre d'autres peuples, ainsi que semblent le prouver des ruines dont on ne connaît pas l'origine. Telles sont celles situées dans le Senn el-Lebba ; à Bou Aïchaouiya, ابو عيشاوية, H'âci el-'oud, حسي العود, 'Euguila, عقيلة, 'Aïn Kah'la, عين كحلة, Ardjam, ارجام ; sur l'oued Noumeen, وادي نومس, l'oued Medjdel, وادي مجدل ; à Makhoukh, مخوخ, Ourrou, ورو, etc. Ces dernières sur la route de Djelfa au Rocher-de-Sel auraient été, dit-on, le repaire redoutable d'une bande de coupeurs de route, dont le chef se nommait Ourrou. A 5 kilomètres Nord de Djelfa, à gauche de la grande route, près du moulin Randon, on voit des tombeaux que leur forme a fait supposer celtiques. Quelques fouilles n'ont amené que la rencontre d'ossements humains. Au-dessus, mais à la droite de la route, sont les ruines de Makhoukh, ks'ar bâti autrefois par un chef berbère. Les murs en pierres sèches et dont une partie subsiste encore, en s'écroulant, ont couvert de leurs débris les flancs du mamelon, sur la corniche ouest duquel se trouvent deux ou trois tombeaux de la même forme que les premiers et que les Arabes disent être des embuscades dressées jadis par des chasseurs de lion.

Des postes romains assuraient le parcours des trois vallées principales du Djebel Sahari servant encore aujourd'hui de passage pour déboucher dans les plaines : celle de l'Oued Hadjya ou Bab 'aïn Messe'ouda ; de l'oued Djelfa, où (entre le moulin et Djelfa) le Dr. Reboud découvrit une pierre portant cette inscription : *Zaresis*, et un chapiteau de colonne, qui soutient maintenant un cadran solaire dans la pépinière de Djelfa ; de Ga'iga' فعيقع fermée au Nord par le poste de Korireïn (كريرين), au pied du K'oundjaiya (فنجاية chaîne de collines entre les deux Sebkha du Zar'ez (*Zaresis*) à l'Est de Mesran). Les Arabes parlent d'un fossé ou *saguia* entre Mesran et Korireïn, creusé par les Djouhala, afin d'amener sur leurs cultures les eaux de l'oued Meleh. L'année dernière, les Sahari, en construisant leur barrage de l'oued Bestama, découvrirent dans le lit de cette rivière, à peu de profondeur, deux urnes à col allongé et à fond ombilical, parfaitement conservées. Je regrette qu'elles n'aient pu parvenir au Musée où elles étaient d'abord destinées.

Les ruines de Korireïn, quoique moins étendues, présentent le même aspect que celles de l'oued Hadjya. Au milieu de l'enceinte rectangulaire, dont les murs, au niveau du sol, n'ont pas moins de quatre-vingt centimètres d'épaisseur, sont éparses quatre ou cinq énormes pierres carrées à moitié ensevelies dans la terre. Pas de vestiges d'inscriptions.

Le djebel Sahari de l'annexe de Djelfa, pendant très-longtemps s'appela Mechentel (مشنتل boisé).

A une époque reculée, un peuple que l'on nommait Sahari (سحاري), vivait dans ces montagnes sous la direction de son chef, Atiya ben 'Ali ben 'Otman, lequel, par la suite, devait donner son nom à une fraction de cette importante tribu. Aucun renseignement n'a pu jeter la moindre lueur sur son origine. Bien plus tard, quelques Bouazid ou descendants de Sidi bou Zid se fixèrent, à leur tour, dans les gorges de la vallée de Ga'iga' (فعيقعة). Les anciens propriétaires abandonnèrent généreusement aux nouveaux immigrants, du reste peu redoutables dès le principe, cette belle portion de leurs montagnes, furent pour eux des frères et leur vinrent en aide chaque fois qu'un secours fut nécessaire. Mais bientôt, les ravins de Ga'iga' se trouvèrent trop étroits pour contenir les Bouazid, dont les villages se multipliaient chaque jour. En effet, de broussailles en broussailles, de rochers en rochers, ils s'étaient approprié une large part du territoire de leurs bienfaiteurs. Ils occupèrent successivement les collines de Bou Trifis, de Tis el-Ouïn, Tast'ara, تاسطارة, H'âci el-'Oud, حسي العود, D'aya, ضاية, K'ot'aya, قطاية, et s'étendirent jusqu'à l'oued Hadjya, près de Charef. Partout où ils réussissaient à s'établir, ils élevaient des maisons pour consacrer leur prise de possession. Alors, devant ces rapides envahissements, l'inquiétude entra dans le cœur des Sahari, qui, déjà, n'avaient pas vu, sans une secrète jalousie, cette petite tribu prospérer et s'enrichir à leurs côtés. Des disputes, des querelles journalières, présages de sanglants conflits, firent naître une haine qui grandit avec la puissance des Bouazid. Un long cri de guerre partit de tous les rochers à la fois. Le premier combat se livra à Haci en-

Neguib (حسى النقيب) puits du pic, du mallure de Numidie), à l'entrée sud de la vallée de Ga'iga'. De part et d'autre, l'acharnement fut extrême, car il fallait que l'une des deux tribus quittât le pays. Soixante-six Sahari furent tués; mais, bien que la perte fût moindre chez les Bouazid, puisqu'elle n'atteignait pas le chiffre de 40, les Sahari restaient cependant maîtres du terrain. A la suite d'autres rencontres non moins terribles, les Bouazid, toujours défaits, toujours vaincus, se retirèrent vers les contrées de l'Est, en pleurant ces riches montagnes, où ils laissaient de nombreuses traces de leur résidence, telles que débris de constructions, ruines de villages et la Coupole (*goubba*) de leur ancêtre Sidi bou Zid. Ils n'habitèrent que pendant cinq ou six ans le djebel Mechentel et y furent connus sous le nom de Oulad Sidi Soliman ben Youb, petit-fils de Sidi bou Zid. Les Merazig, seulement, devenus *Khoddam* (serviteurs) de Sidi Soliman, obtinrent grâce devant les vainqueurs, malgré leur défection et en raison de leur presque confraternité d'origine avec les Sahari. Cette tribu, qui descend de Merzoug, nègre de Aliya ben Ali, est aujourd'hui disséminée dans le Tel. Les autres membres qui n'ont pas voulu abandonner le djebel Mechentel, où ils possèdent leurs terrains de labour, se réunirent sous le nom de Traïfa, aux Oulad Abd-el-Kader, lorsque les Oulad Naïl s'abattirent sur le pays. La tombe de Merzoug est à côté de la Goubba de Sidi Soliman Moul et-Trifiya, au N. E. de Aïn Ourrou et tout près de la grande route.

Les Oulad Sidi bou-Zid, dont les tribus se sont répandues sur toute la surface de la terre, ont pour souche Sidi bou Zid ech-Cherif. Cet homme illustre qui jouit à si juste titre, chez tous les musulmans, d'une haute renommée comme taleb et comme marabout allié à la famille de Sidi Abd-el-Kader el-Djilani, avait le teint vivement coloré de rouge; ses deux sourcils ne formaient qu'une seule ligne épaisse à la base du front ; une barbe noire bien fournie encadrait son visage d'une beauté resplendissante. Au-dessus des yeux, il avait une large cicatrice provenant d'un coup de pied de cheval reçu pendant sa jeunesse.

Il naquit dans le Djebel Amour, à Aïn el-Biod'. Dieu commençait à peine à répandre sur lui ses grâces, que déjà quelques habitants de cette contrée, méconnaissant ses rapports avec la Divinité, se révoltèrent un jour contre lui, parcequ'il voulait les faire rentrer dans le sentier de la vertu, et résolurent de le mettre à mort. Le saint n'eut qu'à souffler sur ces hommes pervers pour les réduire tous en poussière au nombre de quarante cavaliers. Sidi Bouzid,

prenant ensuite la forme d'un aigle, quitta ce pays et se rendit à el-Hamel (هامل), où il laissa une descendance, puis à Madjen (ماجن). Il créa dans cette plaine les Oulad Mor'ran (مغران). Le gouvernement algérien, que le pouvoir de cet homme inquétait, le fit jeter dans un bûcher ardent. Du milieu des flammes, le marabout leur cria : « Votre feu est bien froid ! Augmentez-en donc la chaleur ! » Et il sortit sans aucune blessure de la fournaise, ce qui devait suffire pour convaincre tout le monde de sa sainteté ; mais ses ennemis, aveuglés par la colère, essayèrent d'un autre élément et le précipitèrent dans la mer. Cette nouvelle épreuve fut une nouvelle victoire ! En disparaissant aux yeux étonnés de ses bourreaux, il leur lança cette malédiction : « Malheur à vous! je vois la honte et le mépris des nations s'avancer de votre côté pour vous couvrir de leurs sombres voiles. »

Afin de ne pas allonger cette digression sur Sidi bou Zid, je donnerai, en parlant des Cheurfa, la nomenclature des tribus fondées par ce grand marabout.

Après la fuite des Bouazid, les Sahari purent librement s'étendre dans le Djebel Mechentel, depuis Aïn Hali'la à l'Est et l'oued H'adjya à l'Ouest, jusque dans le pâté de montagnes appelé *Djebel beni Yagoub* et situé entre Charef, Zenina, Ta'd'mit et Amar. L'oued Hadjya fut toujours la ligne de démarcation qui les sépara des inoffensifs Oulad Sidi Abd-el-Aziz ech-Charef ou A'baziz Charef.

Les Oulad bou Aïcha ou Bouaïche, qui campaient alors à el-Atgan (عتقان) à l'est de l'oued Medjdel, sentant que leur séjour près des Sah'ari deviendrait bientôt impossible, songèrent à les déloger de leurs montagnes, d'où ils menaçaient tous leurs voisins. Dès qu'ils connurent cette intention, les Sahari, enorgueillis par leurs précédentes victoires, allèrent chercher ces nouveaux ennemis sur leur propre territoire. Les deux tribus se rencontrèrent sur les bords de l'oued Medjdel. Dès le premier choc, 71 Bouaïche furent tués ; les Saha'ri eurent à déplorer la mort de 67 de leurs meilleurs combattants, tant cavaliers que fantassins. Les Bouaïche se réfugièrent dans leurs tentes, d'où les Sah'ari n'osèrent entreprendre de les chasser, car leur victoire leur avait presque autant coûté qu'une défaite.

Cette sanglante affaire n'enleva pas aux Bouaïche l'espoir d'éloigner du pays leurs terribles adversaires. Ils rentrèrent même à l'improviste en possession d'une partie des terres conquises sur eux précédemment, et se glissèrent le long de la vallée Ga'iga'. Les Sahari se réunirent aussitôt pour s'opposer à cette nouvelle inva-

sion. La mêlée fut épouvantable, les goums engagés étant pleins de valeur et d'audace. Déjà, des deux côtés, le nombre des morts était égal ; mais la victoire, par suite de meilleures dispositions, penchait plutôt vers les Bouaïche.

En ce temps-là vivait parmi les Sahari, un marabout, un de ces Ouali (saint) qui, semblables à la reine des astres, notre flambeau nocturne, sont parfois envoyés par Dieu sur la terre pour diriger les hommes dans le chemin de la vérité que d'épaisses ténèbres dérobaient jusque là à leurs regards. Le nom de ce saint, si célèbre dans le Sud, était Mohammed ben Aliya. Son apparition subite au sommet d'un rocher, devait changer le résultat du combat, dont l'issue cependant ne semblait plus douteuse. A sa vue, les deux partis s'arrêtent saisis d'un saint respect; les armes s'échappent des mains tremblantes : les prières, les invocations, succèdent spontanément au bruit des armes; chacun lui demande, prosterné la face contre terre, de décider la victoire en sa faveur. Le Marabout, qui appartenait aux Sahari par sa mère Mariem bent Rah'âl et aux Bouaïche par sa nourrice Aliya, fut un instant très-embarrassé; car chaque soldat des deux armées, oubliant l'acharnement de la lutte, implorait son secours avec une foi égale. Mais, saisissant l'occasion avec infiniment d'à-propos et de bon sens, un meddah (chantre) inspiré, se mit à chanter dans les rangs des Sahari un hymne en son honneur. Cet hommage le flatta et fixa ses irrésolutions. S'adressant alors aux Sahari, il leur cria en levant son doigt dans la direction du Sud : Amenez-moi ces créatures de Dieu qui passent là-bas, ces sept enfants de Sidi Naïl, de la tribu des Ouled Fereudj, de la fraction des Oulad Zer'iliche, et vous sortirez vainqueurs du combat par la permission de Dieu. Il n'avait pas fini de parler que déjà l'on voyait sept hommes, sept géants s'élancer à la tête des Sahari.

Les Bouaïche, dont le centre était à Besbassa (بسباسة), s'étendaient jusqu'à la D'aiat el-A'd'ed' (ضاية العضض) et à el-A'nater (عناتر); les Sahari, rangés le long des berges de l'Oued Mouilah', s'appuyaient à Khaldjan (خلجان) et Gandouza (قندوزة), au sud du Téniet Ga'iga'. Les deux armées se mesurant de l'œil, s'examinent un instant avec une rage silencieuse; l'envie et la haine furieuse gonflent tous les cœurs. Alors, les deux troupes se ruent l'une sur l'autre, chacun cherchant à surprendre son adversaire, à l'attaquer corps à corps. Les sept guerriers des Oulad

Zer'ilich marchaient en avant des Sahari et les rangs opposés s'ouvrent sous leurs coups, qui sèment la mort partout où ils atteignent, et laissent après eux le désordre et l'épouvante.

Les ennemis de la tribu du Marabout semblaient un champ de blé fauché par de vigoureux moissonneurs; leurs cadavres entassés témoignaient de l'immense carnage. A l'aspect des ravages faits dans leur goum, voyant la victoire échapper de leurs mains, mais espérant encore la ressaisir, les Bouaïche, d'un commun accord, se ramassèrent et accablèrent sous leurs efforts les auteurs de cette désolation. Les Sahari profitant du répit qu'ils leur accordaient ainsi, les enveloppèrent rapidement et les eurent bientôt mis en fuite. Mais les sept héros avaient succombé sous les efforts réunis des Bouaïche; ils tombèrent et la terre les engloutit d'elle-même dès l'instant de leur mort. L'endroit où ils ont ainsi disparu prit le nom de el-Amouâgueuf. Leurs tombeaux rappelleront toujours à la postérité ce combat acharné et la victoire des Sahari dûe à leur valeur et aux mérites de Sidi Mohammed ben Aliya. Les Bouaïche perdirent dans cette bataille cent hommes parmi lesquels il faut compter un chien noir, et les Sahari 63 combattants.

Les Bouaïche, pour éviter un plus grand désastre, se retirèrent précipitamment sur l'Oued es-S'ouf (وادى الصوف), près du Djebel Drouiya. Les Sahari se lancèrent à leur poursuite par petits pelotons; puis, la nuit étant arrivée, ils se rassemblèrent dans les ravins de l'Oued er-Rou' (وادى الروع), afin de mieux les surprendre dès les premières lueurs du jour, et de les anéantir jusqu'au dernier. Les Bouaïche, qui avaient quitté imprudemment la forte position qu'ils avaient prise sur les crêtes des montagnes, furent rejoints à Reguiguissa (رقيقيسة), entre les bancs de sable du Zar'ez et la montagne. De nouveau vaincus, ils reprirent la route des montagnes et ne se reposèrent qu'à Fort'assa (فرطاسة), à l'ouest de l'Oued Meleh'. Leurs implacables ennemis établirent leur camp à A'ïn Ma'bed (عين معبد), près de Zemila, (aujourd'hui poste), à l'est de l'Oued Meleh'. Les berges élevées de cette rivière rendirent toute nouvelle lutte impossible pour ce jour-là. Les Bouaïche, toujours courant, se dirigèrent le lendemain matin, sur le Djebel bou Zer'ba (ابو زغبة), à l'ouest du Ks'ar Charef. Les Sahari, pour faire croire à toute cessation de poursuite de leur part, les laissèrent prendre une avance considérable ; puis,

à la tombée de la nuit, ils se mirent de nouveau en marche et, au lever de l'aurore, surprirent les Bouaïche dans le désordre d'un lever de camp et leur tuèrent un nombre d'hommes si considérable que les traditions n'ont jamais pu le préciser. Mais parmi les morts se trouvaient leurs deux plus intrépides chefs, Deur'man et Bou Ziza (دغمان وابوزيزة). Toutefois, la victoire fut chèrement achetée par les Sahari, dont beaucoup ne devaient plus revoir leurs tentes. Le butin fut immense. Le sang avait arrosé une étendue considérable de terrain; les morts se pressaient les uns contre les autres : à chaque rocher, à chaque buisson, était accroché un lambeau sanglant. Les Bouaïche, atterés, abandonnèrent pour jamais le pays et s'enfuirent dans le cercle de Bou R'ar (Boghar).

Avant que le sort des armes ou plutôt la volonté de Sidi Mohammed ben Aliya, secondée par le Très-Haut, eût forcé les Bouaïche à s'exiler du Zar'ez, cette tribu venait parfois camper dans les environs de Aïn Tiss el-Ouin (عين تيس الوين) 28 kilomètres est de Djelfa), pour s'y donner les émotions de la chasse au faucon. Un jour, plusieurs jeunes gens de leurs plus grandes tentes, après avoir inutilement cherché quelque gibier dans la plaine de Ma'lba, revenaient fatigués, le visage plein de tristesse et de dépit, lorsqu'ils rencontrèrent sur leur route une pauvre femme des Sahari, dont le petit enfant dormait paisiblement sur ses genoux. Une idée affreuse s'empara de l'esprit de l'un des chasseurs : puisque, dit-il à ses compagnons, la chasse ne nous a pas été favorable, donnons cet enfant de nos ennemis en pâture à nos faucons. Aussitôt, les chaperons furent arrachés des yeux des oiseaux sanguinaires, qui, poussés par la faim, excités par la voix de leurs maîtres, se précipitèrent avec férocité sur l'enfant, lui crevèrent les yeux d'abord et le mangèrent ensuite avidement, malgré les cris de désespoir de sa mère retenue par les jeunes gens. Dès que le père, appelé Ben Meleh', apprit la douloureuse nouvelle, il courut en pleurant, en se déchirant le visage, chez Sidi ben Aliya se prosterna à ses genoux, lui détailla le crime et demanda vengeance. Le marabout se rendit en toute hâte chez les Bouaïche, leur fit de violents reproches : « Ne redoutez-vous donc pas la colère de Dieu, leur dit-il ? Ne craignez-vous donc pas les châtiments de cette vie et ceux de l'autre aussi ? Sont-ce des créatures humaines ou bien des bêtes féroces qui se rendent coupables de pareils crimes ? » Les Bouaïche, après l'avoir écouté en silence, lui répondirent en le

raillant : « As-tu quelque chose de plus intéressant à nous raconter ? » Et ils se détournèrent de lui en riant avec mépris et en l'insultant. « Puisque, leur cria le saint, vous êtes des impies qui ne pouvez rester en paix dans ce pays, par la volonté de Dieu vous vous retirerez à Teguenssa (تقنسة cercle de Boghar), et votre postérité ne se composera plus que de femmes. » Cette malédiction, digne récompense de leur outrage, ne tarda pas à s'accomplir. Nous avons vu les guerriers les plus renommés des Bouaïche perdre peu à peu la vie dans de sanglants combats : ils furent chassés du pays, et leur orgueilleuse tribu, encore aujourd'hui représentée seulement par des femmes, n'osa plus de longtemps se montrer dans le Zar'ez et lui découvrir sa honte et sa jactance abattue.

Les Sahari demeurèrent enfin seuls propriétaires du Djebel Mechentel qu'ils avaient définitivement conquis par de nombreuses et cruelles victoires. Ces montagnes prirent dès-lors le nom de Djebel Sahari.

Franchissant, sans hésiter, les époques antédiluviennes, ils font orgueilleusement remonter leur arbre généalogique jusqu'à Adam, ne se doutant pas que beaucoup d'autres peuples réclament la même origine.

Leurs pères, dans la suite des âges, alliés aux Pharaons d'Égypte, jouissaient, en cette qualité, d'une haute influence à la cour de ces princes. La magie, l'art divinatoire, les sciences hermétiques, cabalistiques et autres, n'avaient aucun secret pour eux ; aussi, cette famille, déjà puissante de la force qu'ont tous les grands de la terre, s'était-elle, en outre, rendue célèbre et redoutable dans tout l'univers, par le pouvoir occulte dont elle disposait. Un jour, on ne sait pour quel motif, elle voulut essayer sa puissance surnaturelle sur la personne auguste d'un Pharaon : le roi, effectivement, fut ensorcelé (sah'ar سحر) ; mais cette race malfaisante fut contrainte de sortir du pays et de chercher un asile dans le Magreb, où ils furent désignés sous le nom de *Sah'ari* ou sorciers.

Leurs quatorze tribus, dont chacune est assez populeuse pour se faire respecter d'un voisin trop entreprenant, ont pris naissance dans le Djebel Mechentel. Ce sont d'abord les Oulad Khelif (dans le cercle de Tiaret) séparés de leurs autres frères, bien longtemps avant les guerres dont j'ai ébauché le récit. Sept de ces tribus descendent du même ancêtre, Atiya ben Ali ben Otman ; ce sont : les O. Sidi Younès, les O. Rached, les O. Yahya, les O. Yagoub, les O. Saad, les O. Younes, les Reddada. La réunion de ces fractions forme la tribu appelée Sahari el-Ataïa c'est-à-dire, les Ataïa ou enfants de A'tiya.

Quelques personnes inspirées d'un esprit de calomnie prétendent que la dénomination de *Ataïa* est toute dérisoire et leur aurait été appliquée lorsque, réduits aux abois par les Oulad Naïl, ils en furent réduits à ne pas pouvoir *donner* le plus faible impôt aux Turcs. C'est alors qu'on les appela *donneurs* par antiphrase.

Les sept autres tribus ont pour père, Ali : Ce sont les O. Ma'iyen, les O. Ibrahim, les O. Bedran, les O. Khamk'an, les O. Bou Aziz, les O. Eumara et les O. Khelif cités plus haut.

Les Sahari depuis longtemps voyaient paisiblement pâturer et s'accroître leurs troupeaux, grandir leurs enfants, lorsque la destinée leur décréta de nouveaux combats qui devaient les désorganiser entièrement.

Quatre tribus du Sahara, envieuses de leur bien-être, acheté par tant de sang répandu, prirent les armes pour leur disputer la possession de ces montagnes aux luxuriants pâturages. C'étaient les el-Arba', les Selmya, les Haouamed et les Oulad Mad'i. Ces tribus pillardes profitèrent de l'absence de Sidi Mohammed ben Aliya, alors en voyage chez les beni Mzab, pour venir les attaquer. Un Goual (chantre), épouvanté du bruit des armes, s'écria : « Alors qu'était parmi nous, ô Sahari, un homme, le seigneur de notre temps, le Dieu très-haut remplissait votre territoire de ses biens abondants ; une plantureuse culture verdissait la terre et la jaunissait au temps de la moisson, ô Beni Yagoub. Après toi, ô Sidi ben Aliya, les hommes de nos tentes se sont regardés tout irrésolus, car les grands chefs qui nous menaient à la victoire n'étaient plus ; après toi, la nezla (fraction nomade) n'a plus osé quitter la colline où elle campait. Nos ennemis se sont rassemblés de tous les points du monde. Les el-Arba réunis aux Oulad Mad'i, les H'aouamed aux Selmya, nous ont entourés avec un goum plus nombreux que les grains de sable de la Nebka (dunes) du Zar'ez.

Les alliés dépêchèrent aux Sahari un *mia'd* ou députation, portant comme première condition de la paix, qu'il leur fallait quitter les montagnes s'ils ne voulaient y être exterminés. Les A'taïa refusèrent de prêter l'oreille aux insolentes paroles des envoyés. Leurs frères, que l'aspect des forces innombrables qui les enveloppaient rendait plus prudents, conseillèrent vainement de se soumettre en payant aux quatre tribus la R'efara ou Djezia, impôt par tente (غبارة اوجزية). Mais voyant que leur obstination ne pouvait plier devant les circonstances, ils les engagèrent, en dernier lieu, à se prêter à des pourparlers pour gagner du temps et dans l'espoir qu'un événement fortuit ne tarderait pas à désunir un si grand assemblage de troupes. Tout fut inutile, les Sahari ben Aliya ne pouvaient se résoudre à entendre prononcer le mot de soumission. « Nous préférons, dirent-ils, émigrer et aller dans d'autres contrées chercher le bonheur et la tranquillité. Quant à vous, puisque vous êtes sans courage, laissez-nous ou joignez-vous à nos ennemis. » Cependant, comme résister à cet amas de forces, était une chose impossible, les Ataïa abandonnèrent les montagnes. Les el-Arba et leurs auxiliaires les poursuivirent, les atteignirent près de l'endroit appelé depuis lors Faïdjat el-Merahil (chemin de crête des fuyards), au Nord du Senn el-Lebba. Les Sahari, cernés de toutes parts, essayèrent, par une vigoureuse défense, de retarder une défaite que leur petit nombre rendait évidente : ils garnirent toutes les hauteurs environnantes ; s'assurèrent que tous les passages étaient fermés, et attendirent avec fermeté l'attaque de leurs ennemis. Ce combat devait surpasser par sa fureur opiniâtre tous ceux qui avaient été livrés jusqu'à ce jour. La bataille s'engagea. Les Sahari, selon leur habitude, combattirent vaillamment ; chacun d'eux avait choisi plusieurs adversaires. Qu'allait devenir cette poignée de héros qui avait encore à protéger ses femmes, ses enfants, ses troupeaux ? Ils furent vaincus, malgré tous les prodiges de valeur qu'accomplirent en ce jour là, Mahdi, Abra, Messa'oud, R'erbi, Djenna ; ils furent mis en complète déroute. Ce combat, livré un jour d'hiver, jour de pluie et de neige, est resté tristement célèbre chez les Sahari qui, aujourd'hui encore, ne passent jamais en cet endroit sans se rappeler la sanglante destruction de leurs meilleurs guerriers, et ces paroles du poëte : « Les el-Arba, les Selmya, les H'aouamed et les Oulad Mad'i, aux effroyables bataillons, sont venus nous porter un défi, défi que leur nombre rendait lâche, ô ben Yagoub ; nous avons voulu leur donner la R'efara, mais les Ataïa ont pleuré de colère devant cet affront ; alors un combat eut lieu, combat terrible, acharné, dans lequel, votre postérité s'en souviendra, ô Sahari, nos jeunes gens, pleins d'effroi, devinrent subitement des hommes à barbe blanche, combat qui devait effacer votre nom d'entre les noms des tribus de Dieu. Les Sahari franchirent le Bou D'ehir (بو ظهير), à l'ouest de l'oued Meleh', suivirent cette rivière dans la direction du nord, et parvinrent à la nuit tombante dans les sables du Zar'ez, près de Mesran. Lorsque Dieu eut permis au matin de se lever, ils aperçurent les alliés qui se précipitaient sur eux avec furie. Les Sahari, évitant ce nouveau choc avec adresse, s'enfuirent rapidement et ne furent en sécurité que sur les roches abruptes du Djebel Khider (Guelt es-Set'el). Mais, la joie de ces victoires si promptes

et si faciles fit oublier toute circonspection aux tribus, et leur inspira une confiance funeste. Arrivées au pied du Djebel Khider, ne pouvant croire à un retour offensif de la part des Sahari, elles se séparèrent ; chacune d'elles choisit un campement ; elles ne formèrent plus ainsi une masse aussi lourde. Les Sahari devinèrent cette faute aux feux allumés à de grandes distances les uns des autres. Ils attendirent patiemment le milieu de la nuit et alors, avec de grands cris, tombèrent comme un ouragan de poussière sur leurs ennemis, attaquèrent chaque tribu séparément et, sans leur donner le temps de se secourir, les eurent écrasés en un instant. Les el-Arba, frappés de stupeur, essayèrent vainement de résister ; ils rencontrèrent partout les Sahari : l'épouvante bientôt fut si grande, que ces quatre armées, la veille si formidables, ne songèrent plus qu'à échapper le moins périlleusement possible à la vengeance des vainqueurs. Les el-Arba se réfugièrent dans le Sahara, les Selmya dans les Ziban, les H'aouamed et les Oulad Madi dans la Hodna, après avoir occupé le Meh'aguen (au Sud de Bouçada), où les Oulad Naïl s'étaient établis pendant leur absence. Cette victoire inespérée ne coûta que 30 hommes aux Sahari. Ils firent un butin si considérable que Dieu seul en connut la valeur.

Sidi Mohammed ben Aliya vivait au milieu des Sahari, dans la pauvreté, mais, riche des bénédictions du ciel et des bienfaits qu'il répandait autour de lui. Il rechercha en mariage la fille de ben H'arag des Oulad Rached, homme aux goûts somptueux, puissant, plein de fierté et l'un des principaux chefs de la tribu. Ben H'arag, étonné de sa demande, le regarda dédaigneusement, en disant : « Entendez-vous, ô Sahari, l'outrage que me fait cet homme ? n'a-t-il pas l'audace de vouloir épouser ma fille ? Il oublie, sans doute, la distance du Seigneur à l'esclave ! J'aimerais cent fois mieux la jeter aux pieds de mon nègre Farah', plus digne que lui de la posséder ! » Et il se détourna de lui, en riant avec les Sahari des prétentions ridicules de l'homme de Dieu.

A ce refus offensant, Sidi ben Aliya leva son doigt menaçant contre les Sahari et leur cria d'une voix entendue de tout le Guebla (sud) : « Malheur à vous ! les Oulad Naïl m'achèteront la faveur que vous » n'avez pas voulu m'accorder. Que la malédiction du ciel s'appesantisse de tout son poids sur vous ! » L'un des Oulad Naïl, nommé Kord el-Ouad (caillou de la rivière), qui donne son nom à une fraction des Oulad Saad ben Salem, apprit l'anathème et vint de la part de ses frères lui offrir vingt brebis tachées de noir, un taureau

blanc, sa fille, plus belle qu'une houri portée dans un magnifique Djah'fa (جحفة palanquin), et divers autres présents, qui pouvaient être agréables au marabout. Celui-ci, plein de reconnaissance, s'écria : « A vous, enfant de Sidi Naïl, à vous les richesses et les biens de » ce monde, à vous les nombreux troupeaux, les chameaux, les récoltes » et le succès des armes : vous pèserez sur le cou des Sahari plus » lourdement que le joug ne pèse sur le cou des taureaux. Quant » à vous, Sahari, la pauvreté, les humiliations, les défaites, la soumission, seront votre partage. »

En effet, le jour ne devait pas tarder à se lever où les Sahari ne cesseraient d'être abreuvés de vexations, d'exactions journalières par les Oulad Naïl qui ne laissèrent jamais passer l'occasion de les *manger*, pour nous servir de l'énergique et significative métaphore arabe.

Arnaud

Interprète militaire.

ÉPIGRAPHIE NUMIDIQUE.

Nous devons à notre nouveau secrétaire, M. Cherbonneau, directeur du collége impérial arabe-français, la connaissance d'une grande quantité d'inscriptions romaines inédites, provenant de l'ancienne Numidie, et dûes à ses recherches personnelles ou aux nombreuses communications qui, dans la province de Constantine, convergeaient naturellement vers lui, comme vers le représentant le plus actif et le plus compétent de la science archéologique dans l'Algérie Orientale.

Nous avons déjà inséré quelques-unes de ces inscriptions ; les autres continueront de paraître, dans ce numéro et les suivants, avec les noms des auteurs des copies. Quant aux traductions et commentaires dont nous avons cru devoir accompagner certaines d'entre-elles, ils sont notre œuvre particulière et nous en assumons l'entière responsabilité.

A. Berbrugger.

1° *Inscriptions du cercle d'Aïn-Beïda*, copiées par M. Darras, capitaine du génie.

N° 1.

A Oum el-Bougui :

D. M. S. SALVSTIVS C
AIVS VIXIT ANIS LX
TVRANIA FORTVN
VIXIT ANIS LXX

N° 2.

IVLIVS AN
ESTIVS VIX
ANIS

Rien n'indique dans la copie si l'âge du défunt a été effacé par le temps ou s'il n'avait pas encore été gravé sur l'épitaphe, comme

il y en a des exemples fréquents chez les anciens, qui se faisaient des tombeaux de leur vivant.

N° 3.

M. VLPIVS
SATVRNIN
VS VIX HNIS
LXV

Il faut lire ANNIS à la fin de la 3e ligne : la forme particulière du sigle représentant les lettres A,N aura induit le copiste en erreur.

N° 4.

CANINILA
NV ARI VI
XIT ANO
S LXXV

On remarque un *cœur* en tête de la première ligne et un autre à la fin de la dernière. Au-dessous de l'épitaphe, palme placée horizontalement et retombant en manière de guirlande.

N° 5.

A Mrigueb-Tala :

D. M. S.
Q. S. PRIMVS VA XX

Si, comme on pourrait le croire, Q et S sont ici les abréviations de *Quintus* et de *Sextus*, cela semble contredire la règle suivie ordinairement par les anciens dans l'emploi des noms de nombre ordinaux comme noms propres. *L'ordre* chronologique de naissance des frères en était la base : ainsi, un *premier né* s'appelait *primus*, le *puiné*, *secundus*, et ainsi de suite. Mais, ici, comment s'expliquer ce primus, qui serait en même temps quintus et sextus ? On ne peut s'en tirer qu'en admettant que *sextus* était devenu le nom de la famille et *primus* le cognomen ou surnom d'une de ses branches. Dès-lors, il ne reste plus que le prénom Quintus qui exprime, selon la règle ci-dessus, que le défunt était le *cinquième* des enfants mâles de son père.

N° 6.

INNOCENTIAE
Q. PETIC NVMI
DI

Nous appelons l'attention du lecteur sur cette dédicace : « à l'innocence de Quintus Peticus Numidius. »

N° 7.

Trouvé dans le jardin de la cure d'Aïn-Beida, en 1861.

DI M. S
EVOCATATLA
MATRI VLXII
L PIVS VMPP
P C T

Au-dessus de cette épitaphe — dont les deux dernières lignes sont d'une lecture incertaine — on remarque un grand croissant placé horizontalement, les pointes en l'air.

La forme des lettres T et R est remarquable en ce que leur verticale ou montant se prolonge au-dessous de la ligne d'écriture en se recourbant vers la gauche.

N° 8.

Trouvé en octobre 1862, dans le jardin de la cure d'Aïn-Beida.

OISMMEVSoV
QENI V. M. LIX
PIVS V....

Nous proposons — sous toutes réserves — de lire ici : *Diis manibus Ouqeni vix. an. LIX Pius V....*

Au-dessus de cette épitaphe problématique, est un cadre dans lequel se trouve le tableau que voici :

Personnage debout sur une construction qui ressemble fort à une tombe. Il a les jambes écartées, la tête nue et au bout de ses bras, étendus horizontalement dans l'attitude de la prière, sont, à droite, un objet rond qui pourrait être un pain, par exemple ; à gauche, un chapeau à larges bords et à forme pointue, plus un long bâton sur lequel s'appuie la main de ce côté.

Ce n'est pas trop abuser de la symbolique, il nous semble, que de voir ici une allusion au grand voyage de l'homme dans l'éternité. En tous cas, c'était bien un sujet propre à figurer au-dessus d'une épitaphe.

N° 9.

A Enchir (1) *Taoura* (l'ancienne Thagura), près d'un temple crénelé.

PRO BEATITVDINE FELICIVM TEMPORVM DN FL IOVIANI CLODIO OCTAVIANO VC PROCONSVLE PN VLPIVS FAVENTINVS P

Très-belle dédicace gravée dans un cadre sur une pierre longue de 1 m. 60 c. Elle est d'autant plus précieuse que les monuments épigraphiques de Jovien sont fort rares, ce prince n'ayant régné que sept mois et vingt jours. En voici le texte développé : « Pro beatitudine felicium temporum domini nostri Flavii Joviani, Clodio Octaviano, viro clarissimo, proconsule; praeses Numidiae, Ulpius Faventinus, posuit, » —soit : A cause du bonheur des temps prospères de notre seigneur Flavius Jovianus, et sous Clodius Octavianus, personnage clarissime, proconsul, le gouverneur de la Numidie, Ulpius Faventinus, a posé (cette pierre dédicatoire).

Jovien, à qui cette épigraphe est adressée, avait été proclamé empereur par les troupes, le lendemain de la mort de Julien, arrivée le 26 juin 363. Il mourut le 16 ou 17 du mois de février de l'année suivante.

Octavianus, dont notre épigraphe nous donne le prénom *Clodius*, demeuré inconnu à Morcelli, Lebeau, etc., avait été fait proconsul d'Afrique en 363 par l'Empereur Julien. Il vivait encore en 371, époque où il encourut la disgrâce du farouche Valentinien. L'histoire ne nous apprend pas ce qui en advint, quant à lui ; mais elle raconte qu'un prêtre chrétien, chez qui il se tenait caché, n'ayant pas voulu le déceler, eut la tête tranchée à Sirmium (V. Lebeau, *Hist. du Bas-Emp.* 3, 419).

Des données chronologiques qui précèdent, il résulte que notre épigraphe remonte très-probablement à l'année 363 et ne peut point, en tous cas, descendre plus bas que 364.

N° 10.

Près d'*Aïn-Guettar* (smala de Souk-Ahras).

NVMINI

(1) Ce mot *Enchir* est appliqué dans l'Est de l'Algérie et en Tunisie aux ruines romaines. Il équivaut au mot *Kherba* qui est généralement employé dans le centre et dans l'Ouest de notre Colonie.

Ce mot *Numini*, gravé en caractères de très-grandes dimensions, est placé entre deux chrismes, ou monogrammes du Christ, flanqués de l'alpha et de l'ôméga, le tout formant une inscription complète. Cette dédicace *à la Divinité de Jésus-Christ* n'a pas besoin de commentaire.

N° 11.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'épigraphe *Ociae Spiculae Caecilianus Maritus fecit*, placée sous ce numéro, attendu qu'elle a déjà été publiée dans notre *Revue*, numéro d'avril 1857 (v. tome 1er, p. 260).

N° 12.

Stèle funéraire, sans épigraphe. Dans un cadre surmonté d'un fronton triangulaire, lit placé en avant d'un rideau et sur lequel une femme — à en juger par la coiffure — est couchée, la tête appuyée sur le bras gauche, sous une couverture assez rabattue pour que le torse, entièrement nu, soit visible jusqu'au dessous des seins. Entre le lit et le rideau, dans l'angle de gauche, un jeune homme, qui n'est pas plus vêtu que l'autre personnage, semble contempler les nudités dont nous venons de parler. Sur le haut du rideau, deux oiseaux sont perchés. Si la forme de cette stèle n'annonçait pas une destination funéraire, le sujet que nous venons d'expliquer semblerait plutôt une scène érotique. Au reste, nous nous sommes servi à dessein d'expressions dubitatives dans nos explications, car le croquis d'après lequel nous les hasardons n'est pas assez précis et arrêté pour que l'on puisse parler plus affirmativement. Ajoutons, que ce défaut vient probablement de l'original lui-même.

N° 13.

A Timphas :

IVNONI
...ADIAB PARTH MAXI...
...ADRIANI ABNEP DIV...
...PTI MAX BRIT MAX...
RESPVBL T...

N° 14.

MINERVAE
.. ITI MAX E II DIVI M...
....

Ces fragments de dédicaces à Junon et à Minerve paraissent désigner Septime Sévère ou ses fils Caracalla et Geta.

N° 15.

A Khenchela :

FL. AVIDIA
VIXIT
ANNIS XXXX
VSSVIS
AMNIBVS HIC
SITVS EST
T T L

Il semble que l'on doive lire ici : « Flavia Avidia vixit annis » quadraginta. Viva sibi suis omnibus (fecit). Hic situs (pour *sita*) » est, (sit) tibi terra levis. »

Quoi qu'il en soit de notre conjecture, il subsiste toujours un désaccord grammatical entre le nom *féminin* de la défunte et le participe *masculin* situs.

N° 16.

...AVG
TVIBIV
MITIS
V L

Ce fragment d'une inscription votive ne nous donne pas le nom de la divinité à laquelle elle était adressée. Mais les lettres finales V L *(votum libens* ou *libenter.....)* caractérisent suffisamment un ex-voto.

N° 17.

D M S
GEMINIL
QVINTA VIXIT
ANNIS LV FLAVIVS
....TVS M FECIT

Epigraphe faite par Flavius ... tus à sa femme, Geminila Quinta, qui a vécu 55 ans.

N° 18.

CLA FOR
VNA TA V
L S ANIS XXXII

Epitaphe de Claudia Fortunata qui a vécu 32 ans

N° 19.

CLAVDIA
ETPIS
VIXIT ANNI
S LXXV

Epitaphe de Claudia Etpis qui a vécu 75 ans.

N° 20.

D M S
VALERIA SA
TVRNINA VIXIT
ANNIS LX

Epitaphe de Valeria Saturnina qui a vécu 60 ans.

Il y a un cœur entre le mot *annis* et le chiffre de l'âge de la défunte.

N° 21.

MOLIMEN
TVM SAPIDI
FECIT VXOR IL
LIVS VIXIT ANN
IS LI

Cette épitaphe paraît devoir se rétablir ainsi :

« Monumentum Sapidi. Fecit uxor illius. Vixit annis quin-« quaginta uno. » Monument fait à Sapidus par son épouse ; il a vécu 51 ans.

Sapidus est un nom d'esclave. L'infime position sociale du mari explique l'incorrection de l'épitaphe où le nom même de la femme qui élève le monument se trouve omis. Elle n'avait sans doute pas beaucoup d'argent à donner au lapicide, et celui-ci a été aussi avare de lettres et de grammaire qu'elle de deniers.

N° 22.

PRO SPLENDORE FELICIVM SAECVLO.......
LENTINI ET VALENTIS SEM....AV...
NATA VE MVI MASCVL.....A...
NDAMENTIS CONSTRVXIT
CEIONIVS CECINA ALBINVS
...EXFASCALIS PROVINCIE N....

Cette dédicace est faite « à l'occasion de la splendeur des siècles » heureux de nos Seigneurs Valentinien et Valens toujours au-» gustes: » Les souverains régnants sont invariablement augustes dans le style dédicatoire, et leur époque est toujours pleine de splendeur ! Ce n'est donc pas là ce qui rend notre épigraphe remarquable, mais bien la mention du municipe de Mascula qui a élevé le monument dont il s'agit ici ; c'est aussi la mention de Ceionius Cecina Albinus et son titre de *sexfascalis*, qui, pour la quatrième ou cinquième fois, apparaît dans l'épigraphie romaine. Voir le tome 6 de cette *Revue*, à la page 319, et, surtout, l'*Annuaire* de la Société archéologique de Constantine, volume de 1858-1859, à la page 177.

La mention de *Mascula* sur cette dédicace, confirme une synonymie déjà acquise et d'après laquelle les ruines de *Khenchela* sont celles de ce municipe.

On a découvert, jadis, à Timgad (Thamugas), situé également au pied de l'Aurès, mais plus à l'Ouest, une dédicace faite par le même Ceionius Cecina Albinus, aux mêmes empereurs Valentinien et Valens, et qui peut aider à combler les lacunes de celle-ci. Voir le n° 1520 de M. Léon Renier.

N° 23.

VC. CONSP. N
QVINQVENN

Ceci n'est, sans doute, qu'un fragment. Le mot *Quinquennalis* qu'on y remarque s'appliquait à une fonction municipale.

N° 24.

IVLIA REDI
A VIC IVLIV
MESSIVS PATE
LAE CARISSIME
DVICVNEV

Epitaphe de Julia Redia qui a vécu.... son père, Julius Messius, a élevé ce monument à sa très-chère fille. . .

On voit qu'à la fin de la 3e ligne et au commencement de la 4e nous lisons PAT. FILIAE. Quant à la dernière ligne, qui paraît également altérée, nous avouons ne pas deviner la véritable leçon.

Serait-ce *Dulcedini ejus ?*

N° 25.

Route de la Meskiana à Khenchela, près du moulin du caïd d'Aïn-Beida.

D M S
AE ROMANA
VIXIT ANNIS
LXX

(Copie de M. Cherbonneau)

Epitaphe d'Aelia Romana qui a vécu 70 ans.

Cercle de Tebessa. — Inscriptions relevées par MM. le commandant Delettre et le capitaine Darras.

N° 26.

A Enchir-Bou-Saïd, chez les Nememcha ; Oued Richaicha, Bordj Tazougart :

RATESUBLIM

(Copie du commandant Delettre)

On n'a pu recueillir que cette ligne ; l'inscription est gravée sur une pierre énorme plantée en terre.

N° 27.

A Enchir-Bou-Saïd :

D M S
CCONSIDI
DIXTER
VIXIT ANNIS
CIV BON
OPITMO

En rectifiant la copie, on obtient cette épitaphe « Aux Dieux » mânes ! Caius Considius Dexter a vécu 104 ans. Au bon, au très-bon. »

Sur un des côtés de la pierre en forme d'autel où cette inscription est gravée, on a sculpté une de ces patères à manche qui servaient aux libations.

Cette épigraphe grossit la liste des centenaires dont les épitaphes ont été retrouvées en Numidie.

N° 28.

A Enchir-bel-Khefif, près de la montagne de ce nom, chez les Oulad Sidi Yahya ben Taleb :

D M S
HOSTILIVS
QVINTVS VI
X ANN XXVIII
H SS H B

(Copie du commandant Delettre)

Epitaphe d'Hostilius Quintus qui a vécu 28 ans.

Les deux XX du chiffre de l'âge sont liés. Le V qui arrive ensuite a la forme de l'aïn des Arabes ع ; c'est-à-dire celle de deux courbes superposées, dont la supérieure est plus petite que l'autre et toutes deux ayant leur partie convexe à gauche. Ces particularités graphiques dénotent une basse époque.

D'après une copie dûe à M. le capitaine Darras, le second S de la dernière ligne n'est point barré comme dans la copie précédente.

Les abréviations de la dernière ligne semblent devoir se lire *Hic situs est. Heres* (ou *heredes*) *bosuit* (ou *bosuere*). Le lapicide s'étant aperçu de l'erreur qu'il avait commise en mettant H. S. S., c'est-à-dire *Hic siti sunt*, à propos d'un seul défunt, a barré le dernier *S* pour en faire un E ou pour le supprimer. Quant au B employé pour P, c'est une permutation suffisamment connue en épigraphie africaine.

N° 29.

C'est la 2e copie de l'inscription précédente.

N° 30.

Sous ce n° est un croquis fait par M. le commandant Delettre et représentant le tombeau de *T· ·bia.* Ce monument se compose d'un piédestal surmonté de trois a.. ses, le tout en pierres de taille ; il est à remarquer qu'il a tout-à-fait perdu son à-plomb et est aussi penché que la tour de Pise. On distingue au-dessus de l'entrée une tête sculptée entre deux fleurons, d'autres fleurons sur le pied-droit de droite, le seul qui subsiste.

N° 31.

A Bir-ben-Mohammed.

D M S
L ANIMTVN
VIXIT ANIS
LXXX

Epitaphe de Lucius Animtun qui a vécu 80 ans. Ce nom paraît être indigène.

Subdivision de Bône. — Copies de M. Borély, inspecteur des domaines à Constantine.

N° 32.

A Enchir Bouzioun :

D M S
T. FLAVI
VS PVD
ENS V AN
XXV

Épitaphe de Titus Flavius Pudens, mort à 25 ans.

Les deux dernières lettres de la 4° ligne sont liées.

N° 33.

O DOMITIO P F OVIR
HISPANO TRIB....L
LEGAVI FLAVIA
FIRMAE QVÆSTORJ VRB
D, D, P. P.

Nous lisons : « Quinto Domitio, Publii filio, Quirina, Hispano, » Tribuno militum legionis Augustae XVI Flaviae, Firmae, Quaes- » tori urbano. Decreto Decurionum, pecunia publica. » — Et nous traduisons : A Quintus Domitius, fils de Publius, de la tribu Quirina, surnommé Hispanus, tribun des soldats de la 16° légion Auguste, Flavienne, Ferme ; questeur urbain. Par décret des décurions et aux frais publics.

Cette épigraphe est gravée dans un cadre. Elle n'a de remarquable, au point de vue graphique, que le I en forme de J qui termine le mot *quaestori*, à la 4° ligne, et les grosses virgules qui séparent les D, D, au commencement de la dernière ligne.

La partie supérieure du X, dans le numéro de la légion, est effacée, mais les épithètes *Flavia* et *Firma* aident suffisamment à rétablir le signe initial du chiffre XVI.

N° 34.

D M S
FLAVIVS QV
INTILIANVS FIL
VA XXX ET
FIL FONTIVS F
VA XIX LITE
AEMILIA FIL
VA XLIX

Dans cette triple épitaphe, il y a remarquer trois cœurs employés comme signes séparatifs après chaque indication d'âge.

N° 35.

NVMINI. DIVOR.
AVGVSTORVM.
SACR. ET.
IMP. CAES. DIVI.I RA
IANI. PARTHIC. F.
DIVI. NER. NEP. TRA
IANI. HADRIAN.
AVG. PONT. MAX.
TRIB. POT. V. COS.
IIIS. PP. DD. PP.

Les points que nous avons placés dans cette inscription indiquent autant de cœurs employés dans l'original comme signes séparatifs

Nous lisons ainsi : « Numini divorum Augustorum sacrum et » imperatoris Caesaris divi Trajani Parthici filii, divi Nervae Ne- » potis, Trajani Hadriani Augusti, pontificis maximi, tribunitiae potestatis V, COS III S, patris patriae. — Decreto decurionum, pecunia publica. »

Et nous traduisons : Monument à la divinité des divins Augustes et de l'empereur César, fils du divin Trajan le Parthique et petit-fils du divin Nerva ; Trajan Hadrien, Auguste, grand-pontife, investi de la 5° puissance tribunitienne, consul pour la 3° fois, père de la patrie, par décret des décurions, aux frais publics.

L'indication du 3° consulat de l'empereur Hadrien fournit une première limite chronologique. Cette fois, il ne garda les faisceaux que pendant quatre mois et ne les reprit jamais plus ensuite. Ces circonstances rapportent donc, sans aucune espèce de doute, cette limite au premier tiers de l'année 119.

L'indication du 5e tribunat nous en donne une deuxième qui nous amène à l'année 121, en admettant, selon la commune opinion, qu'Hadrien fut adopté par Trajan quelques jours avant la mort de ce dernier empereur, arrivée au commencement d'août 117. Ceci nous fournit l'occasion de rappeler qu'il y a eu jadis une assez vive polémique sur la durée du règne d'Hadrien et les époques véritables de son adoption par Trajan, ainsi que de sa mort, laquelle se place d'ordinaire au 10 juillet 138.

La dédicace qu'on vient de lire peut être un nouvel élément dans la question et nous la livrons, sans plus de commentaires, aux savants d'Europe, qui sont plus en position de la discuter que nous autres Africains, qui faisons, ici, de l'archéologie presque sans livres.

On aura remarqué que l'auteur ou les auteurs de cette dédicace n'y sont point nommés ni indiqués, contrairement à l'usage. Serait-ce l'espagnol (Hispanus) Domitius, du n° 33, qui aurait offert cet hommage à l'espagnol Hadrien ?

Le document épigraphique qu'on vient de lire figure dans l'assise inférieure d'une reconstruction byzantine dont les autres pierres offrent les quatre fragments suivants, qui paraissent provenir d'une même inscription,

N° 36.

1°.

BEATISSIMIS I....(1)
PETVVS CVRAT...(2)

2°.

DD. NN. CONSTANT ET CON...
BICAE M.(3)... IPII ZAT

3° (4).

NTIS MA.. .
ORTICV....

4°.

SEMPER AVGGORPVS (5) FO ..
ET ROSTRIS

M. Letourneux, conseiller à la cour impériale, qui a visité le Kef Bouzïoun, il y a quelques années, nous avait communiqué, depuis

(1) M. Letourneux lit AE après beatissimis.
(2) Ligne fournie par M. Letourneux.
(3) Lettre fournie par la copie de M. Letourneux.
(4) Fragment fourni par M. Letourneux.
(5) M. Letourneux a lu OPVS FO....

quelques temps, les copies d'inscriptions qu'il y avait prises. C'est lui qui nous fournit le fragment 3e qui manque à la copie de M. Borély, ainsi que la 2e ligne du fragment 1°. Il nous a aussi donné quelques bonnes variantes qui nous ont servi à rectifier le texte, que nous lisons ainsi :

« Beatissimis temporibus (ou *aetatibus*, selon la copie Letour-
» neux) dominorum nostrorum Constantini et Constantis maximo-
» rum semper augustorum opus foro... perpetuus curator... res-
» publicae municipii Zat (1)... porticu... et rostris. »

Il résulte de cette épigraphe qu'un personnage, dont le nom manque ici, avait orné le forum du municipe de Zat — dont il était le curateur perpétuel — d'un portique et de rostres, sous le règne des empereurs Constantin le Jeune et Constant. Ceci place notre inscription entre les années 337 et 340, le premier de ces princes ayant été défait et tué à cette dernière date par les troupes de son frère.

Les ruines dn Kef Bouzïoun, où ces inscriptions ont été relevées, se trouvent dans la partie méridionale du Djebel Nador, à environ 65 kilomètres au sud de Bône, sur la route qui conduit de cette ville à Khemissa, le Thubursicum Numidarum.

Outre les épitaphes recueillies par M. Borély, les suivantes avaient été copiées par M. Letourneux :

N° 37.

D M S
SPIS IANVARI UXOR
HAVA
ZAACCIQA IANARI
FIL. PIA V. A. XXV
H S E

Nous lisons à la 3e ligne PIA V. A. au lieu de Hava, et nous rétablissons ainsi la double épitaphe de Spis, épouse pieuse de Januarius, laquelle a vécu....., et de Zaacciqa, fille pieuse du même Januarius, laquelle a vécu 25 ans. L'abréviation H. S. E. (elle gît ici) prouve que la fille seulement était morte à l'époque où l'on a gravé l'épitaphe ; c'est pour cela qu'il n'y a pas de chiffre après le *vixit annis* de la femme.

(1) Après le mot ZAT, il y a un fleuron figurant une tige qui supporte trois lobes surmontés d'une aigrette. Le point qui est entre *Zat* et ledit fleuron fait penser que ce mot est abrégé.

Les noms propres Spis et surtout Zaacciqa semblent appartenir à la race indigène. On en peut dire autant du troisième des noms qui figurent dans l'épigraphe suivante, copiée également au même endroit par M. Letourneux :

N° 38.

D M S
L CORNELI
VS CVDVLIVS
VIXIT AN. LXV II S. E

« Aux Dieux mânes ! Lucius Cornelius Codulius a vécu 65 ans et « gît ici. »

N° 39.

D M S
T FLAVIVS IN
GENUUS MU
MEXIICVIVI
BPB FIDELIS I
ROUINO LIRR
INIER
ORIS VIXIT A
NNOS LX
IVLIA OVINIA
VIXIT AN LX

Nous donnons, d'après M. Letourneux, cette double épitaphe qui clot la série épigraphique des ruines de Bouzïoun. D'après l'état du texte, surtout dans sa partie moyenne, précisément la plus intéressante, elle paraît avoir présenté de grandes difficultés de lecture au copiste. En supposant que, par très-grande licence, on lise, après le surnom : MIL. LEG. XI CLAVDIAE PIAE FIDELIS, et INFERIORIS, avant le *vixit*, il restera toujours la ligne 6 qui ne donne pas de sens, outre la lacune du commencement de la ligne 7.

Tout ce que nous tirons avec certitude de ce document, c'est qu'il est la double épitaphe de Titus Flavius Ingenuus, qui a vécu 60 ans, et de Julia Ovinia, qui est morte au même âge.

Les U que nous figurons dans cette inscription y ont en effet la forme moderne.

(La suite au prochain numéro) A. Berbrugger.

CHARTE DES HOPITAUX CHRÉTIENS D'ALGER

en 1694.

Avant de publier ce document inédit, nous le ferons précéder de quelques mots d'introduction qui en seront le commentaire anticipé.

Nous avons eu occasion, dans une publication récente *(Esclave et patronne, Akhbar* des 11 et 13 mars dernier), de faire remarquer que les Algériens ne se mettaient guère en peine de nourrir leurs captifs chrétiens ; nous ajouterons, aujourd'hui, qu'ils se préoccupaient beaucoup moins encore de les soigner pendant leurs maladies et de pourvoir à leur inhumation après la mort. Dans ce dernier cas, ces malheureux n'eurent pour cimetière, pendant bien longtemps, que le dépôt des immondices, à Bab el-Oued, où l'on voyait les chiens errants et les oiseaux de proie se disputer leurs tristes restes, ainsi odieusement profanés !

Quant aux cas de maladie, les Algériens avaient des recettes particulières et que nos médecins, malgré leur grande expérience et leur savoir incontestable, n'ont certainement jamais soupçonnées. Ainsi, un chrétien attaché à une chiourme venait-t-il à tomber malade pendant une course maritime, on allumait un bûcher dans le premier endroit où l'on pouvait prendre terre et l'on y jetait le patient, à qui l'on avait préalablement attaché les mains, mais non les pieds et pour cause. Menacé de périr par cet affreux supplice, le pauvre diable, puisant des forces dans l'imminence même du danger, s'échappait *presque toujours* d'entre les flammes, avec une prestesse d'autant plus vive que sa terreur était plus grande.

Alors, d'un ton goguenard, le turc ordonnateur de la cérémonie lui criait en langue franque, et en se tenant les côtes :

« Acosi, acosi ! mirar como mi estar barbero bono, y sabir curar :
» Ti estar malato, y ora correr bono. Ti, cane, dezir doler cabeza,
» tener la febre, no poder trabadjiar. Mi sabir como curar : a fe
« de Dio, abrusar vivo ! Trabadjiar, no parlar que estar malato. »
(Haedo, Topografia, 121, verso.)

C'est-dire : — « Ah ! c'est ainsi Vois comme je suis bon médecin et comme je m'entends à guérir : Tu étais malade tout-à-l'heure et voici que maintenant tu cours très-bien. Ah, chien, tu te plaignais

du mal de tête, tu disais avoir la fièvre et que tu ne pouvais travailler. Je sais bien, moi, comment te guérir : par la foi en Dieu, je te brûlerai vif ! Travaille donc et ne te dis plus malade. »

Le 21• Relation d'Aranda nous montre qu'un système de médication presqu'aussi brutal se pratiquait encore au siècle suivant. Il en cite cet exemple :

Un captif espagnol, Juan Motoza, prétextant certaine maladie qui lui rendait le travail impossible, priait l'amiral Bitchenin de le dispenser de prendre la mer. L'amiral refusa, assurant que dans l'intérêt même de sa santé, il devait s'empresser d'aller ramer sur les galères. L'autre prit cela pour une mauvaise plaisanterie, mais l'événement prouva bien le contraire.

Car, — toujours d'après Aranda (p. 202) — « Juan Motoza s'em-
» barque, on l'enchaîne par le pied comme les autres esclaves vo-
» gueurs ; et, à coups de nerf de bœuf, on le fait travailler comme
» les autres. Sa viande (nourriture) journalière était un biscuit
» vieil et sec, sa boisson de l'eau claire. Au bout de quarante jours
» (j'en suis témoin oculaire), Juan Motaza fut entièrement guéri.
» La raison en est qu'il avait tous les jours sué extrêmement et,
» outre cela, mangé de la viande sèche. »

Aranda, s'adressant à la même catégorie de malades, ajoute que, s'ils veulent guérir, « (ils) se serviront du même remède, *s'il leur est agréable.* »

La grande majorité des hommes n'ayant pas le tempérament de fer qui permet de supporter un traitement pareil, on comprit de bonne heure la nécessité d'un hôpital à Alger ; et il y en eut un, en effet, dès l'année 1551. C'est au Père Sébastien Duport qu'on en fut redevable, comme on lui devait déjà la première rédemption de captifs, opérée ici, par ses soins, en 1546.

Aucun auteur ne précise en quel endroit de la ville cet hôpital fut établi ; cependant, nous pensons qu'il était derrière l'ancien bagne appelé *Tabernat et- Temmakin* (la Taverne des bottiers), sur l'emplacement duquel est aujourd'hui la Direction des mines. Si notre conjecture est juste, la première école de médecine fondée en Algérie se trouverait donc précisément à l'endroit où a été le premier hôpital chrétien.

Voici les bases de notre assertion :

Sur un vieux plan d'Alger, sans date expresse, mais qui prend celle de 1569, par voie indirecte, on lit à la légende et nous citons textuellement :

« 30. Saraglio de Christiani.

« 31. Saraglio o bagno de Malati. »

En examinant avec attention les lieux auxquels ces numéros renvoient sur le plan, on reconnaît facilement que ce *Bagne de chrétiens* est celui qui fut appelé plus tard *Tabernat et-Temmakin*, puis Direction des mines ; et que le *Bagne des malades*, situé derrière, correspond tout-à-fait à l'école de médecine actuelle, ainsi que nous l'avons dit déjà.

Quant à la date du plan, si nous la fixons à 1569 — dix-huit années seulement après la fondation du premier hôpital — c'est parce que nous lisons au n• 16 de sa légende : *Palazzo di Luchiali che e al presente re d'Algier*, palais d'*Euldj Ali* qui est *présentement* roi d'Alger. Car *Luchiali* est une des altérations italiennes connues du surnom et du nom (*Euldj*, renégat, *Ali*) de ce pacha, dont l'administration est comprise entre le commencement de mars 1568 et le mois d'octobre 1569.

D'un autre côté, nous trouvons, au même plan, cet intitulé latin à côté du dessin du fort des Vingt-Quatre heures : « Castrum novum anno 1569 perfectum, » château neuf achevé en 1569. Le lecteur n'a pas besoin, sans doute, que, de ces éléments divers, nous construisions un raisonnement en règle, pour admettre avec nous que le plan dont il s'agit est bien de l'année 1569.

On a vu que l'hôpital primitif dont nous nous occupons se rattachait à un bagne de chrétiens ; il en fut de même des autres hôpitaux créés successivement. Ajoutons que tous étaient en même temps pourvus d'une chapelle ; de sorte que, au grand soulagement des captifs, la médecine de l'âme et celle du corps se trouvaient ainsi réunies dans les lieux où on les emprisonnait.

Une lettre du Père Bernard de Monroy, du 16 mai 1612, annonce qu'à cette époque il fondait ici l'hôpital de la Très-Sainte Trinité dans une chambre restée jusque-là sans emploi, près de la chapelle. C'était dans le *Tabernat el-Bey'ik*, Taverne du bagne du Beylik, sur l'emplacement de la maison Hertz et Catala, rue Bab-Azzoun.

Un demi-siècle après, Pedro Garrido (en religion, Pedro de la Concepcion) réédifia les cinq anciens hôpitaux d'Alger et leur assura une existence permanente par des constitutions de rentes ; car il avait vendu ce qui restait de son patrimoine pour acheter des *juros* ou pensions annuelles sur les revenus du roi, pensions avec lesquelles il constitua sa dotation.

A peine arrivé ici (1662), il s'était occupé de rétablir l'hôpital du bagne de Santa Catalina ; puis, successivement, il fit restaurer les autres, plaçant dans chacun d'eux un chapelain pour administrer les sacrements aux malades, un médecin et un chirurgien pour les traiter, outre des infirmiers et des cuisiniers. Il créa, enfin, une très-bonne pharmacie centrale dans le bagne du Pacha (à la Jénina), où les autres hôpitaux se fournissaient de médicaments, ainsi que les esclaves qui se traitaient en dehors de ces établissements.

Il laissa à l'ordre de la Trinité, spécialement au provincial de Castille et au ministre du couvent de cet ordre à Madrid, l'administration des revenus qu'il venait de constituer, afin qu'après sa mort et celle du marquis d'Aytona, Don Guillen Ramon de Moncada, dont la ferveur et le zèle l'avaient beaucoup aidé à perfectionner cette œuvre pieuse, ils continuassent à ses chers hôpitaux les soins qu'il leur donnait de son vivant.

Hélas ! elle ne devait pas tarder beaucoup à venir la mort de cet homme de bien : le vendredi 17 juin 1667, poussé par un accès d'exaltation religieuse, il entra dans une des principales mosquées d'Alger, fixa sur la muraille une image de Notre-Dame de la Conception et monta dans le *monbar*, où il se mit à prêcher contre l'islamisme.

Le dimanche suivant, on lui élevait un bûcher en dehors de la porte Bab el-Oued et il périssait dans les flammes !

Ainsi mourut frère Pedro de la Concepcion (dans le siècle, Pedro Garrido). Il faudrait être dans le secret de ses dernières pensées pour prononcer, avec connaissance de cause, sur l'acte qui amena son martyre.

Les cinq hôpitaux qu'il avait réédifiés étaient : le premier et le deuxième, dans le bagne du Pacha ; le troisième, dans celui de la Douane ; le quatrième était dans le bagne de Chilevi (Tchalabi ?) ; et le dernier, dans celui qui s'appelait de Santa Catalina.

Nous ne pousserons pas plus loin cette notice, dont l'unique but était de mieux faire comprendre la *charte* que nous allons produire et d'augmenter ainsi l'intérêt quelle présente en elle-même. Ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier la matière à fond, devront consulter l'ouvrage espagnol qui nous a fourni la plupart des détails qu'on vient de lire et qui est intitulé :

« Fundacion historica de los hospitales que la santisima Trinidad » redempcion de cautivos, de Calzados, tiene en la ciudad de Argel ; por el maestro Fray Francisco Antonio Silvestre, ad-

» ministrador general de dichos hospitales. Madrid, 1690. 8°. »

Les divers récits des rédemptions faites, ici, après cette date, *l'Histoire du Royaume d'Alger*, par Laugier de Tassy, etc., donneront des détails supplémentaires utiles à étudier : ayant beaucoup mis à contribution l'ouvrage du Père Silvestre, — qu'on ne rencontre que très-difficilement en Espagne et dont il n'y a probablement pas un exemplaire en Algérie — ils peuvent, jusqu'à un certain point, le suppléer.

Voici maintenant le document relatif aux plus anciens hôpitaux chrétiens d'Alger.

Hadji Chaban, Dey et Gouverneur dans cette ville et royaume d'Alger, avec le consentement unanime de l'Aga, du Divan et de toute l'armée de ladite ville et royaume, j'accorde et confirme, à la prière du révérend père maître Joseph Queralt, religieux profès de l'ordre de la Trinité des Chaux et actuellement administrateur des hôpitaux que sadite religion et province de Castille entretient dans cette notre ville depuis l'an mil cinq cent cinquante-un, pour le secours et guérison de tous les pauvres chrétiens, les capitulations, grâces et privilèges en la forme suivante :

1° Nous approuvons et confirmons tous les privilèges accordés par nos ancêtres, lesquels par quelque accident auraient pu tomber en oubli et hors de mémoire.

2° Nous accordons et ordonnons que toute embarcation, de quelque nation qu'elle soit, qui viendra dans ce notre port, amenant ou apportant cargaison, soit obligée à payer au père administrateur et à l'hôpital quatre pataques, monnaie d'aspre du pays ; et qu'aussi chaque matelot desdits bâtiments donne deux réaux ; et que chaque chrétien qui s'en ira libre donne deux réaux d'aspre ; et que chaque chrétien qui s'en ira libre avec une rédemption ou aumône, donne deux réaux d'argent. Quiconque contreviendra à cet ordre et disposition émanée de nous, sera sévèrement puni de notre indignation.

3° Accordons et donnons licence audit père administrateur actuel et à ses successeurs, ainsi qu'audit hôpital, de faire faire six outres de vin pour le service de l'hôpital, sans payer *garame* (*R'arama*, contribution) aucune et franc de tous droits, sans qu'aucun employé ni personne autre y puisse prétendre aucun inté-

rêt si minime qu'il soit. Dans le cas où ils auraient besoin de faire faire une plus grande quantité de vin, ils devront payer la *garame* et les droits accoutumés. Ledit administrateur, suivant l'ancienne usance, sera obligé de payer chaque année au Teurdjeman et au gardien de notre douane, six piastres fortes à chacun, et à faire toutes les autres dépenses qui se présenteront pour l'entretien dudit hôpital.

4° Nous ordonnons, dans le cas où ledit père administrateur actuel ou ses successeurs auraient quelque différend ou procès avec quelque personne, turc, maure ou chrétien, qu'ils ne puissent reconnaître pour supérieur et tribunal que le Gouvernement et le Divan; et que, dans quelque matière, affaire, ou procès que ce soit, dudit hôpital, ne puissent s'entremettre ni l'ambassadeur, ni commissaire, ni consul français, non plus que le vicaire apostolique ni aucune autre personne de quelque nature qu'elle soit; et que ledit père administrateur, seulement, ait qualité et soit maître de faire ce qu'il voudra, selon ce qui lui paraîtra le plus convenable pour la conservation et le bien dudit hôpital; et qu'il n'ait à reconnaître que le Gouvernement et le Divan d'Alger.

5° Nous ordonnons et voulons que le père administrateur actuel, ou ses successeurs, ne soit obligé de payer aucune dette, si ce n'est celle qu'on prouvera par témoins avoir été contractée pour le service, la conservation et l'entretien dudit hôpital; et que toute autre dette, de quelque personne, de quelque nation, condition ou qualité qu'elle soit, — quand même ce serait une dette contractée par le vicaire apostolique, — le père administrateur et l'hôpital ne pourront être obligés de la payer; ne pouvant les susdits être poursuivis pour aucune dette de cette nature, mais seulement pour celle qu'ils auraient contractée pour le service, secours et conservation de l'hôpital.

6° Accordons audit père administrateur actuel et à ses successeurs et audit hôpital, — que tout l'argent, de quelque espèce qu'il soit, et toute autre espèce de chose, vêtements, remèdes et toute espèce de provisions nécessaires à l'entretien, secours et conservation dudit hôpital, puissent entrer dans cette ville librement et en franchise de tout droit, sans payer aucun droit à la maison du roi, ni à l'entrée des portes ni en aucun autre endroit.

7° Accordons que le père administrateur actuel et ses successeurs et tous les religieux et autres personnes libres de l'hô-

pital, puissent sortir et aller en Espagne et revenir librement dans notre ville, sans préjudice ni empêchement quelconque.

8° Ordonnons à tous les bagnes qu'il y a dans cette ville, aussi bien ceux du Beylik que ceux des galères, que chacun d'eux donne pour le service de l'hôpital, un chrétien, sans que le père administrateur de l'hôpital ait à payer pour lesdits chrétiens, qui serviront dans l'hôpital, aucune lune (1) et sans qu'il en résulte aucune responsabilité pour lui.

Enfin, déclarons que plusieurs de ces articles ayant déjà été accordés par nos prédécesseurs et principalement pour Sanson, capitan, dans l'année ..... (2). lesquels articles, nous, Hadji Chaban, Dey et Gouverneur, avec le consentement de l'Aga et de tout le Divan et l'armée, confirmons conjointement avec tous ceux exprimés ci-dessus et les accordons à la Religion de la Trinité des Pères Chaux de la province de Castille et non à autres ni à autre religion, de quelque grade et condition qu'elle soit, parce que nous savons et qu'il est à notre connaissance que par lesdits pères lesdits hôpitaux sont bien administrés et particulièrement à cette époque par ledit père administrateur actuel, qui les a arrangés et mis en bon état; et aussi promettons et donnons notre parole sans faute et voulons et ordonnons qu'aucune autre personne de notre part, de quelque condition ou qualité qu'elle soit, quand ce serait un consul ou autre ministre royal ou le vicaire apostolique, ne puisse s'opposer à cette disposition suprême et à ces ordres émanés de nous, sous les peines arbitraires à fixer par nous et sous peine d'encourir notre indignation.

Donné à Alger dans la lune de Djemadi 1er, dans l'année de l'hégire mil cinq cent cinq.

Hadji Chaban Khodja, Dey et Gouverneur de la ville et royaume d'Alger en Barbarie.

— Nous, le maître-frère Joseph Queralt, docteur et professeur de

---

(1) C'est-à-dire, payement mensuel; les mois de musulmans étant *lunaires*.

(2) La date est en blanc dans l'original et le nom du capitaine Sanson, cité ensuite, n'aide pas à la retrouver, car il y a eu ici, à six années de distance, deux négociateurs français de ce nom : Sanson Napollon en 1628 et Sanson Le Page en 1634. Il est cependant plus probable qu'il s'agit du premier.

l'Université de Barcelone et administrateur actuel des hôpitaux royaux que notre sainte religion de la très-sainte trinité des rédempteurs de la province de Castille a dans cette ville d'Alger, et notaire apostolique, certifions et donnons foi et témoignage que ce qui est contenu dans cet écrit, en langue turque et traduit en espagnol contient les grâces et privilèges confirmés et accordés par le très-excellent seigneur Hadji Chaban, Dey et Gouverneur de cette ville et royaume d'Alger en faveur de notre hôpital et dudit administrateur.

Le neuf janvier mil six cent quatrevingt-quatorze.

En témoignage + de vérité,

Frère Joseph Queralt, administrateur et notaire apostolique.

Par ordre de sa piété très-révérende, frère Pablo Garriga, secrétaire.

Le document original dont nous venons de donner la traduction est en turc avec une version espagnole en regard. Il a pour titre :

هذا عهد امان نامة اسبيطال حالا

« Ceci est un acte de protection pour les hôpitaux actuels. »

Entre ce titre et le premier article de l'acte, est un petit cachet où les lettres, gravées sur un champ semé d'arabesques, se confondent facilement avec les traits du dessin. Cependant, la première ligne, composée du mot عبده (son serviteur), et la dernière, où on lit : شعبان (Chaban, le nom du pacha), sont assez distinctes. Quant à la date, qui doit être 1104 (1693), on ne lit clairement que les deux derniers chiffres. Mais ceux-ci suffisent pour déterminer l'époque, qui est celle où Chaban abandonna son cachet particulier, lequel était en caractères Maugrebins, pour prendre ce nouveau qui appartient au type oriental.

Au-dessus du titre, il y a une *tougra* ou paraphe monogrammatique, flanquée d'un autre petit cachet sur lequel on lit : à la dernière ligne : الحاجي احمد (El-Hadji Ahmed), nom qui se trouve répété à la tougra, selon l'usage. Ce nom est celui du dey Ahmed qui succéda à Chaban, en juillet 1695. Cette apposition d'un nouveau cachet indique la confirmation de

l'acte par le successeur de celui qui l'avait accordé originairement.

Au-dessus de la traduction espagnole, il y a un cachet portant une croix patée dans un écusson surmonté d'une couronne. On a appliqué sur la cire un papier qui a reçu l'empreinte et qui est découpé à quatre pointes entre chacune desquelles sont deux lobes. Ce cachet est répété à la fin, avant le *certifié*.

A la fin du texte turc, trois cachets se remarquent sous trois tougras : le premier, placé au-dessus des deux autres, est celui du dey Chaban, déjà décrit ; le second porte le nom de l'aga Mohammed ben Saïd ; et le troisième n'offre que le nom de Moustafa, au centre d'un champ semé d'arabesques. Tous ces cachets sont de petite dimension, selon l'usage ancien.

Le père Silvestre, historien des hôpitaux d'Alger, écrit en 1690 (v. p. 7 de son prologue), que ces établissements n'ont que depuis peu d'années la ressource des droits énumérés dans l'acte de 1694. Sans doute, la perception de ces droits, déjà autorisée par la charte primitive de 1551, avait été interrompue par suite de quelque circonstance qui ne nous est pas connue.

Nous reproduirons ce passage, utile à consulter comme terme de comparaison.

« Les hôpitaux chrétiens d'Alger perçoivent aussi des droits » particuliers depuis peu d'années : ainsi, chaque navire de » chrétiens — fussent-ce des hérétiques — pourvu qu'il n'appartienne pas à des Mores, paye quatre *pesos* (1) s'il est » grand, et deux s'il est petit. Chaque chrétien qui s'en va » libre paye deux réaux d'argent. Pour les six *botas* de vin » qu'on nous passe et qui se vendent à raison de six pesos » chacune, les taverniers chrétiens payent trente-six pesos. » Les années où ces droits ont bien rendu, leur produit a été » de cent trente pesos ; mais dans d'autres ils ne se sont pas » élevés à cinquante, parce qu'il n'y avait pas eu d'arrivages de » navires ni de départs de captifs (Prologue, page 7). »

Les évaluations monétaires de cet extrait, comparées à celles que nous avons vues sur le même objet dans notre Charte des hôpitaux, en diffèrent au moins par les termes : car l'un dit

---

(1) *Peso* ou *douro*, piastre forte, monnaie valant aujourd'hui environ 5 fr. 40.

« quatre *pesos* » là où l'autre met « quatre *pataques*, monnaie d'aspre du pays. » S'il s'agissait de pataques gordes ou *patacons* d'Espagne, ce serait au fond la même chose sous d'autres noms, puisque le peso et le patacon devaient peser tous deux une once d'argent ; mais la qualification « monnaie d'aspre du pays » ramène forcément à l'ancien boudjou d'Alger, dont la valeur maximum, connue jusqu'ici, n'a point dépassé 3 fr. 37 c. 1|2; tandis que la pataque (gorde) de notre acte devrait valoir 5 fr. 40 c. pour équivaloir au peso ou piastre forte. Il faut donc de deux choses l'une : ou que les droits dont il s'agit aient été diminués de 1690 à 1694 ou que le boudjou de l'époque eût une valeur bien supérieure à celle qu'on lui a jamais connue. Mais cette délicate question des monnaies algériennes ne peut pas se traiter ainsi d'une manière incidente Elle exige un travail spécial que nous espérons pouvoir publier bientôt dans cette Revue.

Revenons à notre extrait. Le mot *Bota* qui s'y rencontre est le nom d'une mesure liquide espagnole valant 30 arrobes, dont chacun contient 12,63 litres, ce qui donne un total de 378 litres et une fraction pour la bota. Donc, quand les taverniers esclaves achetaient le vin des bons pères à raison de six pesos (32 fr. 40) la bota, le litre leur revenait à environ 8 centimes. Ils devaient le revendre à un prix bien supérieur aux turcs, renégats, maures et même aux chrétiens captifs, s'il est vrai, comme plusieurs écrivains l'affirment, notamment Aranda, qui, esclave lui-même, a pu vérifier le fait directement, que ce commerce donnait en peu de temps à ceux qui s'y livraient le moyen de se racheter et même de quitter le pays avec un pécule.

Cela concorde, du reste, avec l'anecdote suivante dont l'authenticité nous est garantie par des vieillards indigènes qui en ont connu le héros :

Quelque temps avant 1830, il y avait dans la rue Duquesne une taverne, dite d'*Arabadji*, à cause du voisinage d'une maison ainsi nommée. Elle était tenue par un certain Antonio, que l'on désignait ordinairement par l'abréviation familière *Tonio*. Cet individu avait obtenu du ouardian-bachi, ou gardien en chef du bagne, l'autorisation de vendre du vin dans cette taverne moyennant une redevance mensuelle de deux douros d'Espagne (10 fr. 80 c.). La spéculation était bonne, car Tonio n'avait absolument que cette faible somme à payer : du reste, pas de loyer, nulle taxe pour

chiens, logement, chemins, etc. C'était avant que la civilisation naturalisât ici ses inventions fiscales.

Aussi, achetant à très-bon marché et revendant très-cher, sans presqu'aucuns frais d'ailleurs, Tonio amassa une cinquantaine de mille francs en trois ans. Désireux alors de revoir sa patrie, il se racheta, et, avant de partir, il laissa spontanément entre les mains du ouardian-bachi une somme de cent douros, comme un souvenir de reconnaissance.

Les articles 4 et 8 insistent beaucoup sur l'indépendance administrative des trinitaires chargés des hôpitaux d'Alger : ni ambassadeur, commissaire ou consul français, non plus que le vicaire apostolique lui-même ne doivent s'en mêler. Le rédacteur du traité — le père administrateur sans doute — revient à deux reprises sur cette clause, et y appuie fortement. Pour faire comprendre son insistance, il faut rappeler que parmi toutes les puissances chrétiennes, la France, par l'antériorité et la permanence de ses bons rapports diplomatiques avec la Porte Ottomane et la Régence d'Alger sa vassale, avait spécialement ici une influence prépondérante qui la faisait en quelque sorte la protectrice naturelle des catholiques, quelle que fût d'ailleurs leur nationalité. Nous avons fait remarquer la dernière trace de ce noble patronage dans le traité de 1689 (V. tome 7 de la *Revue*, p. 439). Tout en ne dédaignant pas de profiter en fait, au besoin, de ce patronage, les trinitaires espagnols s'attachaient, on le voit, à le décliner en principe.

D'un autre côté, ils repoussaient, avec non moins d'énergie, l'immixtion des autres ordres religieux, même espagnols, dans les affaires des hôpitaux d'Alger. Aussi, leur historien, le *trinitaire* Silvestre, qui fut quelque temps père administrateur, ne voit-il pas avec plaisir la cédule royale du 22 juin 1672, par laquelle *le non trinitaire* Don Cristoval Francisco de Castillo, demi-rationnaire de la sainte église cathédrale de la Puebla de los Angeles (le fameux Puebla du Mexique), était autorisé à recueillir des aumônes pendant trois ans dans le diocèse dudit Puebla, au profit des hôpitaux d'Alger et de Tunis, qui demeuraient abandonnés depuis le martyre de Pedro de la Conception en 1667.

C'est ainsi que l'influence des passions humaines se montre jusque dans l'exercice des plus nobles vertus.

Pour revenir aux bons pères administrateurs des hôpitaux

d'Alger : si, ayant vu les grands maux et pêchés que l'ivrognerie causait ici parmi les captifs chrétiens, on s'étonnait de les voir alimenter les tavernes de la liqueur pernicieuse, il faut réfléchir qu'à défaut d'eux il n'aurait pas manqué d'autres pour vendre du vin. Le scandale n'aurait donc diminué en rien par leur abstension ; tandis qu'en en vendant aussi ils obtenaient un bénéfice qui profitait aux hôpitaux.

C'était bien là un des cas dans lesquels la fin justifie les moyens !

A. BERBRUGGER.

UN TIERS D'INSCRIPTION ROMAINE (1).

—

Victor Hugo a oublié d'inscrire parmi ses *Misérables* l'infortuné qui passe sa vie à déchiffrer, reconstruire et expliquer des lambeaux d'inscriptions antiques que les siècles et le vandalisme se sont accordés à étendre tour à tour sur leur double lit de Procuste. Et, cependant, quel labeur plus digne de compassion que celui-là ! Loin du monument original, qu'on ne verra jamais, peut-être, il faut opérer sur des copies dûes, en général, à des personnes fort zélées pour l'archéologie, mais étrangères, le plus souvent, à la science épigraphique, cette spécialité si ardue qui exige de nombreuses connaissances accessoires et surtout une perspicacité qui touche presque à la divination. Aussi, pour un Léon Renier et quelques autres *rari nantes* qui semblent se jouer des difficultés de ce genre d'études, que d'obscurs travailleurs, parmi lesquels nous devons nous ranger, luttent contre elles avec plus d'ardeur que de succès !

Afin que le lecteur ne prenne point ceci pour un paradoxe, nous allons lui soumettre un exemple du travail auquel un épigraphiste doit se livrer sur les inscriptions antiques, quand il opère sur un texte mutilé et seulement d'après une copie, ce qui est précisément le cas pour celle que nous donnons ci-dessous :

......IPRAENOMENNOME..... ...
......SCFILOVIRROGATVS........
.... .MMANDAVIQVIDGESSE......
......AEAEMIIIORVMPOSVI ....
......RTENSISVIRORNATVSQ......
......TEXSVPERANSFAMILIA......
.... .SIGVSFVIPAGIQVEMA.......

Ce fragment provient de ruines situées à l'Est du camp du Srah

(1) L'article ci-dessus, qui a été inséré dans l'*Akhbar* du 1er avril sous nos initiales (L. A. B.), ne devait pas être reproduit dans cette *Revue*, au moins dans sa forme actuelle. Mais un oubli de typographe ayant été cause qu'il a paru sans qu'aucune des corrections indiquées sur l'épreuve par l'auteur ait été faite, celui-ci ne veut pas rester sous le coup de mu-

de Mehris, non loin des restes de l'antique Sigus, à 42 kilomètres environ au Sud Sud-Est de Constantine. La copie, dûe à M. le général Desvaux, paraît exacte dans son ensemble; et si nous y hasardons deux rectifications, ce n'est pas une raison pour que l'honorable transcripteur se soit trompé, car c'est peut-être nous qui errons dans nos conjectures. Afin que le lecteur soit promptement à même d'en décider, entrons sur-le-champ en matière.

Enumérons, d'abord, les difficultés contre lesquelles il sagit de lutter :

Dans le texte qu'on vient de lire, il manque les commencements et les fins des lignes; ce n'est donc, en définitive, qu'un tronçon épigraphique.

Il faut s'efforcer d'en faire un corps complet.

Les lettres s'y présentent à rangs serrés, sans aucun des intervalles ou signes séparatifs qui, d'ordinaire, distinguent les mots entre-eux. Il faut arriver à isoler régulièrement ces mots les uns des autres.

S'il y a des erreurs de copie, il faut les prouver et les rectifier.

On devra s'efforcer surtout de combler les lacunes du texte, sinon en restituant tous les mots qui manquent, au moins en rétablissant le sens général.

Enfin, toutes ces opérations préalables étant accomplies plus ou moins heureusement, il faut aborder le commentaire proprement dit.

On avouera que tout cela n'est pas une petite besogne.

En l'essayant sur le fragment épigraphique que nous venons de donner, nous obtenons ce premier résultat :

......i praenomen nome......
......Sc.fil.Quir. Rogatus.....
....m mandavi quid gesse...
......æ Aemiliorum posui....
......rtensis vir ornatusq.....
......t exsuperans familia....
......Sigus fui pagique ma..

tilations et d'altérations qui dénaturent sa pensée, si elles ne la rendent inintelligible, dans une matière qui par elle-même est déjà suffisamment obscure.

Que ceci nous serve de circonstance atténuante auprès des hommes graves qui trouveraient notre ton un peu léger. Nous nous adressions au public en général et non pas au groupe restreint des archéologues proprement dits.

Sans dépasser les limites du champ des conjectures légitimes, on peut hasarder l'extension suivante :

« ...i praenonem nomen... Sc. filius, Quirina, Rogatus..
» m mandavi quid gesse... familiae Aemiliorum posui... cirtensis
» vir ornatusque.... t exsuperans familia... Sigus fui pagique
» magister... »

On voit que pour obtenir ce texte nous avons substitué QVIR à OVIR de la deuxième ligne de la copie et AEMILIORVM à ÆMIIIORVM de la quatrième.

Ces corrections, qui s'indiquaient pour ainsi dire d'elles-mêmes, ne nous paraissent pas avoir besoin d'être autrement justifiées.

Il semble qu'il n'y ait plus maintenant qu'à donner une traduction ; et, cependant, nous ne nous y hasarderons pas avant d'avoir exposé quelques remarques préliminaires.

Appelons d'abord l'attention du lecteur sur les formes verbales *mandavi, posui, fui;* elles indiquent un individu — mort ou vif — qui parle ou que l'on fait parler sur lui-même, à la première personne. Il règne dans sa phraséologie une certaine emphase vaniteuse, qui rappelle un peu le ton de la fameuse épitaphe laudative et autobiographique de l'orfèvre cirtéen Præcilius, dont le style a tant torturé quelques doctes cervelles de France, d'Allemagne et d'Algérie. Mais elle était complète, au moins, cette épitaphe ! tandis que la nôtre — si c'est une épitaphe toutefois — n'est plus qu'un tronc informe ; et que, pour entreprendre la recherche de ses membres disparus, il faut s'armer de la patience infatigable que mettait Isis à rassembler les débris du corps de son époux. Essayons, cependant.

D'abord, la liaison évidente des deux premières lignes entre elles et avec la quatrième conduit à cette interprétation dont les parties douteuses seront justifiées un peu plus loin :

« ... j'ai eu pour prénom, nom et surnom... »
« .. *Sc. Aemilius, fils de Sc.* (de la tribu) *Quirina* (de la branche) *Rogatus...* »

Ainsi, ce que la première ligne annonce, la deuxième et la quatrième le donnent. On n'en doutera pas, si l'on veut bien se rappeler qu'en épigraphie romaine, un ordre fixe s'observe dans la formule que nous appellerons « d'état civil » et qui comprend, pour les patriciens, le prénom et le nom, la filiation, l'indication de la tribu et du surnom de branche.

Le tableau ci-après, sous lequel nous plaçons, comme contrôle,

les éléments de ce genre exprimés dans notre fragment épigraphique, rendra ceci plus clair encore :

Prénom nom filiation tribu branche.

....

.... Sc. filius Quirina Rogatus.

Sur les cinq éléments de la formule complète, nous possédons déjà les trois derniers : la filiation, la tribu et la branche.

La filiation nous apprend que Rogatus était fils de Sc., abréviation d'un prénom qui paraît insolite ;

La tribu s'appelait Quirina, une des tribus rustiques de Rome ;

La branche était celle des Rogatus, rameau probable des Aemilius, d'après la mention faite de ceux-ci à la quatrième ligne et les circonstances de cette mention.

Nous avons déjà désigné et nous continuerons de désigner l'auteur ou le héros de notre dédicace par ce surnom de Rogatus, parce que celui-ci, étant exprimé en toutes lettres à la deuxième ligne du fragment, se trouve, par cela même, à l'abri de toute controverse.

Il reste donc à trouver le prénom de Rogatus et à prouver son nom Aemilius, que nous avons présumé déjà, d'après la quatrième ligne du fragment. Pour ce dernier nom, nous nous en tiendrons à la dite présomption, étant bien forcé de nous contenter d'une probabilité à défaut de certitude.

Le prénom du père nous aidera peut-être à découvrir celui du fils. Il est représenté, on l'a vu, par le sigle Sc., qui ne correspond à aucun des prénoms romains, lesquels sont très-peu nombreux, d'ailleurs. Varron n'en compte guère que trente, dix-huit desquels seulement étaient usités à son époque. Parmi ceux de l'une ou de l'autre catégorie commençant par un S, comme notre sigle inexpliqué, nous ne trouvons que les quatre suivants :

Servius, prénom que l'on donnait à l'enfant né dans l'esclavage, de *servus*, esclave ;

Sextus, que l'on appliquait à celui des frères qui venait au monde le sixième ;

Spurius, qui indiquait une naissance illégitime ;

Statius, qui était plutôt employé comme nom que comme prénom.

On n'arriverait à l'un de ces quatre prénoms qu'en supposant une erreur de copie très-peu probable, leurs abréviations respectives, S. — SEX. — SP. — ST., ne pouvant guère se confondre avec le Sc. de notre dédicace.

Il est important de faire remarquer ici qu'en épigraphie romaine la règle invariable était de n'abréger que les mots d'un emploi usuel et assez généralement connus pour que l'on pût toujours les deviner au seul aspect de leurs initiales. Comment se fait-il donc que dans notre inscription, contrairement à cette règle dictée par le bon sens, le prénom essentiellement insolite du père de Rogatus figure cependant en abréviation ? Nous ne voyons qu'un moyen de se l'expliquer, c'est d'admettre que ce prénom était exprimé en toutes lettres un peu auparavant, sur la pierre qui nous manque, et comme prénom du fils. On conçoit dès-lors que la deuxième mention, suivant l'autre de si près, ait pu être abrégée sans inconvénient.

Ce fait très-probable nous en indique un autre, et c'est que notre Rogatus était un fils aîné ; car, dans la famille romaine, le premier né seul pouvait recevoir le prénom du père ; de même que le puîné prenait celui du grand-père ou de l'oncle paternel.

Résumons ce qu'on vient de lire en reprenant nos deux premières lignes désormais complètes, au moins comme sens général :

« .... J'ai eu pour prénom, nom, surnom.... »

« .... Sc. Aemilius, fils de Sc., de la tribu Quirina et de la branche des Rogatus.. »

Ne laissons point passer inaperçue cette pompeuse annonce de prénom, nom et surnom de la première ligne, car c'est le gros bout d'oreille de la vanité nobiliaire. Celui qui porte ici la parole a voulu constater, dès le début de l'épigraphe, qu'il possédait les *tria nomina nobiliorum* dont parle Ausone et qui étaient l'apanage de l'aristocratie romaine. Il est certain que si les Aemilius de notre épigraphe sont de même race que ceux de Rome, illustrés par le consul Paul Emile et tant d'autres hommes distingués, il y avait bien lieu de s'enorgueillir. Mais un patricien de bon aloi n'aurait pas eu de ces petites vanités exprimées aussi puérilement ; et c'est ce qui nous fait douter de l'identité d'origine.

Parmi les Aemilius de la région où l'on a trouvé notre épigraphe, notons ceux de Sigus dont l'un ajoute à ce nom le surnom de *Rogatulus* qui semble indiquer une sous-branche des Rogatus. Le même monument (n° 2476 du recueil de M. Léon Renier) mentionne une Cassia *Rogatina*, une Luria *Rogutula*, outre un *Aemilius* Cassianus et une *Aemilia* Sabina.

Après avoir complété, par voie de conjectures, l'état-civil de

Rogatus et pénétré même un peu dans sa biographie, continuons de le suivre sur ce terrain où il y a bien encore quelque chose à glaner. Ceci amène à discuter la troisième ligne : dans ce qui en subsiste, nous trouvons le prétérit *mandavi* qui indique une disposition prise par celui qui porte la parole, et le mot mutilé qui suit, relatif sans doute aux faits ou aux actes qui motivaient cette disposition. C'étaient, fort probablement, des services rendus ou des distinctions méritées par les membres de la famille des Aemilius, nommée à la ligne suivante, et qui ont valu à celle-ci le monument dont nous étudions la dédicace et qu'indique assez clairement, du reste, le mot *posui*.

Les trois dernières lignes, fragment du *Cursus honorum*, ou état des services et honneurs d'Aemilius Rogatus, ne peuvent se séparer dans le commentaire, leur connexité étant évidente.

On y entrevoit qu'il a dû exercer à Cirta quelque fonction probablement municipale ; et comme l'épigraphe qui le constate était érigée loin de cette ville, on a dû ajouter au titre l'ethnique *cirtensis* qui seul subsiste aujourd'hui, mais décapité.

Il se dit lui-même un homme distingué, *vir ornatus*, expression qui a pris un sens absolu et est devenue, en épigraphie, un titre honorifique qui s'accordait aussi aux femmes, *ornata femina*.

Aemilius Rogatus, revenant sur sa noblesse, se dit d'une famille élevée, *exsuperans familia*.

Il veut que l'on sache qu'il fut quelque chose à Sigus et n'entend pas qu'on ignore qu'il était ou avait été Maître du bourg dans les ruines duquel on a déterré notre fragment..... *Sigus fui pagique magister*. Notez que *magister* ici ne signifie nullement maître d'école; c'est quelque chose comme bourgmestre, au double point de vue étymologique et administratif.

Mais voyez comme les petits calculs de la vanité humaine sont souvent déçus ! Malgré les précautions de Rogatus, la postérité ignore comme s'appelait cette fameuse bourgade qui a eu l'honneur d'être administrée par lui; qui sait si, malgré nos efforts, elle ne refusera même pas de lui reconnaître des droits au beau nom des Æmilius ?

Aux tatonnements et aux incertitudes de notre commentaire, le lecteur peut juger maintenant quel rude et ingrat métier c'est, que celui d'épigraphiste. En effet, le lot de celui-ci n'est-il pas de marcher sans cesse à la recherche de l'inconnu avec des éléments

insuffisants pour l'atteindre ? Ajoutez-y la perspective de voir son œuvre la plus étudiée, démentie et inutilisée par quelque découverte ultérieure qui livre de nouveaux matériaux d'appréciation, qu'il n'a pu connaître, à l'heureux rival qui suit sa piste.

Il est vrai qu'il peut espérer la compensation de voir son vainqueur terrassé à son tour par un nouvel athlète, lequel plus tard pourra bien succomber aussi. On connaît telles guerres archéologiques pendantes depuis bien des années (celle d'*Alésia*, par exemple), qui ont ainsi donné lieu à une foule de pugilats successifs. De sorte que le jour de la victoire définitive, — si jamais il doit luire — ne laissera qu'un vainqueur sur pied, au milieu d'innombrable vaincus, ensevelis dans la poussière du champ de bataille.

N'est-ce pas là, en effet, toute une nouvelle catégorie de *Misérables* aussi dignes de pitié que ceux qu'a chantés Victor Hugo ?

L. A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Mascara. — M. Monin, chef du bureau arabe civil de Mascara, a fait hommage à la bibliothèque d'Alger, d'un commentaire des *Makamat* ou séances de Hariri, par le cheïkh Bou Ras.

Les *Makamat* sont trop connues pour que nous nous arrêtions ici à en expliquer la nature et l'importance. Quant à Bou Ras, qui s'en est fait le commentateur, c'est un érudit indigène de la province de l'Ouest; après la reddition d'Oran par les Espagnols, en 1791, il composa une *cacida* ou petit poème en l'honneur du bey de Mascara, Mohammed el-Kebir, que cette reddition faisait désormais bey d'Oran. *Bou Ras*, qui avait le goût et le sens de l'exégèse, ne voulut pas laisser à d'autres le soin de commenter son œuvre poétique; et comme au fond il était plus savant que poète, il en résulta que, si les vers étaient médiocres, les explications et développements dont ils furent l'objet de la part de l'auteur présentent un intérêt historique assez grand, surtout lorsqu'ils portent sur des faits postérieurs au grand historien de l'Afrique septentrionale, Ebn-Khaldoun.

Nous devons dire que *Bou Ras*, n'est qu'un surnom et que les vrais noms de notre auteur sont : Mohammed ben Ahmed ben Abd el-Kader. Mais la longueur et le vague de ces sortes de désignations nominales chez les Musulmans font presque toujours prévaloir les surnoms qui ont l'avantage de préciser immédiatement l'individu dont on veut parler; aussi *Bou Ras*, ou Papa-la-tête, comme nous dirions familièrement d'un homme à *grosse tête*, l'a emporté et il n'est guère connu que par ce sobriquet.

Le commentaire donné récemment par M. Monin, est en deux volumes in-4°, d'une jolie reliure indigène; l'écriture, qui appartient au type maugrebin, est fort nette et assez élégante. En somme, cette copie, qui est toute moderne, témoigne qu'il y a dans l'ouest de l'Algerie des calligraphes qui ont conservé les anciennes et bonnes traditions.

C'est donc un cadeau fort appréciable que M. Monin a fait à la Bibliothèque d'Alger; et, quoique parlant ici comme directeur de la Revue africaine, le Conservateur de cet établissement ne laissera pas échapper l'occasion de lui en témoigner de la reconnaissance, au nom du public studieux et des arabisants en particulier.

Ancienne ville romaine entre Orléansville et Ammi Moussa. — M. E. Guès nous annonce qu'il va visiter prochainement les restes d'une cité romaine que l'on signale à 40 kilomètres d'Orléansville, sur la route d'Ammi Moussa. Toute étude est intéressante sur ces lignes, peu observées jusqu'ici, qui conduisent de la vallée du Chélif aux hauts plateaux. Nous désirons que notre honorable correspondant puisse séjourner assez longtemps de ce côté pour rapporter une moisson de faits qui fassent avancer la géographie comparée de ces contrées que l'on connaît à peine, archéologiquement parlant. A en juger par la distance et la direction indiquées, les ruines dont parle M. Guès seraient celles que les cartes signalent sur la rive gauche de l'oued Bou Taka, entre le Djebel Fernen et le pic de Zarden.

Le monument des Lollius. — Un des plus beaux restes de l'antiquité romaine, sinon le plus beau, que l'on puisse voir aux environs de Constantine, est le monument des Lollius. Il y a quelques jours à peine qu'un heureux hasard nous le fit rencontrer sur notre route, dans une excursion chez les Mouya, et nous consacrâmes à son examen tous les moments dont nous pûmes disposer.

Ce n'est pas une découverte que nous venons annoncer, puisque ce monument a été vu et représenté il y a une dizaine d'années; seulement, nous croyons qu'il vaut mieux qu'une sorte d'oubli, que les mentions par trop sommaires que lui ont consacrées deux ou trois archéologues.

M. Creully le vit en 1852, et le premier annuaire de la Société archéologique de Constantine en donna, d'après lui, un dessin, sans texte à l'appui, mais reproduisant assez exactement l'ensemble et les proportions du monument restauré.

Avec M. Creully se trouvait M. Rénier, qui dans son *Recueil des Inscriptions de l'Algérie*, n'a vu le monument qu'au point de vue épigraphique.

Reste notre regrettable ami, M Delamare, qui l'a fait entrer dans

son *Archéologie*. Malheureusement, cet ouvrage de luxe, nous n'avons pu nous le procurer complet à la bibliothèque de Constantine. De plus, M. Delamare se serait aidé, sinon pour le monument, tout au moins pour les inscriptions, d'un dessin de M. Boissonnet, ainsi que le rapporte M. Rénier. Or, les transcriptions de M. Boissonnet, relatées par M. Rénier, nous les avons reconnues inexactes. Raison nouvelle pour en rétablir la lecture. D'un autre côté, les rapports étroits qui rattachent ce beau morceau d'architecture à une inscription du Kheneg, rapports vaguement indiqués par M. Creully, n'ont pas été suffisamment établis. Enfin, nous croyons qu'il est temps d'appeler l'attention et la sollicitude de l'autorité sur un monument qui intéresse sous tous les rapports. Voilà pourquoi nous en parlons sous l'expression toute récente que sa vue nous a suscitée.

Le monument des Lollius est situé à 4 lieues N.-O. de Constantine, à une lieue à l'est du Kheneg et à une égale distance du confluent de l'Oued-Smendou et de l'Oued-el-Kebir, au lieu dit Elhéri par les indigènes.

En suivant la route qui y conduit du Hamma, on rencontre sur la droite deux ou trois groupes de ruines, d'une superficie peu étendue, accusant plutôt des villas ou des fermes que des centres de population. Nous n'y avons pas trouvé de pierres inscrites, mais, dans la plus rapprochée du monument, des fragments de colonnes, et un peu plus loin un chapiteau perdu au milieu des terres labourées (ou futures).

Le monument couronne le sommet d'un massif dont les pentes descendent à l'Oued-Smendou, distant environ d'une demi-lieue. Près de la rivière se voit une autre petite ruine. Comme nous aurons bientôt occasion de le redire, la famille des Lollius avait sans doute des propriétés considérables dans ce canton.

La forme du monument est celle d'un tambour ou d'un cylindre creux, relevé par un soubassement et une corniche surmontée d'une assise formant attique.

On est frappé tout d'abord par l'harmonie de ses proportions dont les détails rappellent d'une façon curieuse notre système métrique. C'est une observation que nous avons déjà faite, il y a bientôt quinze ans, en étudiant le Médracen. Ses gradins ont juste un mètre de largeur; c'était aussi la mesure de l'assise supérieure, aujourd'hui déplacée; enfin la hauteur des gradins est de six décimètres.

Notre monument, construit en très-grand appareil, se compose de onze assises superposées. Chacune d'elles ayant cinq décimètres de hauteur, l'élévation totale du monument est de 5 mètres 1/2. Le diamètre est de dix.

L'épaisseur des parois, à la partie moyenne du fût, est de 1 mètre 1/2.

Le soubassement et la corniche sont en saillie sur le fût de 50 centimètres, ce qui leur donne 2 mètres de profondeur.

Des onze assises, trois appartiennent au soubassement, six au fût, une à la corniche et une à l'attique.

Le soubassement comprenant, ainsi que nous l'avons dit, trois assises, mesure un mètre 1/2 de hauteur. L'assise supérieure se raccorde au fût par une série de moulures. En raison d'une inclination légère du sol, on n'aperçoit le soubassement que du côté du Nord, et encore l'assise inférieure est-elle à demi-enterrée. Au sud, le sol est au niveau du fût.

La partie moyenne du monument, avons-nous dit, se compose de six assises : elle mesure en conséquence trois mètres de hauteur. Chacune d'elles est constituée par cinquante pierres larges de six décimètres hors d'œuvre. Nous avons déjà dit que la profondeur de ces pierres était d'un mètre 1/2. Tous ces blocs sont creusés à leurs faces inférieure et supérieure, d'une cavité de cinq centimètres de largeur sur dix de longueur et autant de profondeur.

La sixième assise ou autrement l'assise supérieure, porte quatre inscriptions occupant chacune une pierre d'une largeur double, c'est-à-dire 1 m. 2 d. Chacune de ces inscriptions, est orientée. Leur encadrement est côtoyé à droite et à gauche d'un relief en queue d'aronde. De ces quatre inscriptions, celle du sud est la mieux conservée. Celle de l'est l'est un peu moins. Celle de l'ouest est presque illisible. Celle du nord a complètement disparu. Toutes ces inscriptions sont identiques, et comprennent six lignes d'écriture. Nous y reviendrons tout-à-l'heure.

La surface de ce cylindre n'est pas unie. A leur point de jonction, les pierres sont creusées d'un retrait de cinq centimètres de largeur et d'autant de profondeur, ce qui rompt merveilleusement la monotonie d'une surface plane.

Nous avons déjà dit que la corniche était d'un demi-mètre en saillie sur le fût, ce qui donne à ses blocs une profondeur de deux mètres. Comme ceux du fût, ils sont creusés d'une cavité à leur

partie moyenne. Ils ont de plus, sur chacun de leurs côtés, une double cavité en queue d'aronde se raccordant avec une cavité pareille du bloc voisin.

Quant à l'attique, ses éléments sont pareils à ceux du fût comme forme, comme dimensions, comme position et comme nombre.

D'après l'épaisseur des parois, que nous avons dite d'un mètre et demi, le diamètre dans œuvre serait de sept mètres.

Voilà notre monument complet. Nous devons dire les dégradations que dix-sept siècles lui ont infligées.

Le soubassement et le fût sont à peu près intégralement conservés. C'est à peine s'il y a ça et là quelques écaillures.

A gauche de l'inscription du sud, la sixième et dernière assise a une lacune de quatre pierres ou de 2 m. 1/2, lacune qui existe naturellement aux parties superposées, c'est-à-dire à l'attique et à la corniche.

Deux autres lacunes existent à la corniche, de deux et de quatre pierres. Nous n'avons compté que trente-cinq pierres à l'attique.

La partie saillante de la corniche est fréquemment ébréchée.

En somme, le monument est peu dégradé, mais une végétation parasite le menace.

Au nord, un térébinthe s'est implanté entre deux pierres de l'attique, légèrement écartées. Cet arbre, qui compte peut-être plus d'un siècle d'existence, a le tronc de la grosseur d'un homme, et étend au nord et au sud deux branches vigoureuses, issues d'une souche à demi rongée. Sur la brèche faite à la dernière assise pousse une aubépine.

Quant à l'intérieur du monument, le fond en est à peu près de niveau avec le sol extérieur. Il est envahi par des arums, des asperges et des pariétaires. Deux ou trois blocs peu volumineux percent à travers ce tapis de verdure. Au sud, sur les parois, sont implantés un petit figuier et un petit térébinthe. Ça et là, se voient aussi des asperges.

Le reste de la surface est légèrement inégal, quelques blocs ayant été rongés.

A l'extérieur se voient une quinzaine de blocs détachés du monument ou appuyés contre lui. Comme nous l'avons déjà dit, le sol environnant s'incline du sud, au nord, de telle sorte que le soubassement, à fleur de terre au sud apparaît à peu près complètement au nord.

Parlons maintenant des inscriptions, qui ont aussi leur intérêt.

De la collation des trois qui restent, nous avons établi la restitution suivante :

M. LOLLIO· SENECIONI· PATRI
GRANIAE· HONORATAE. MATRI
L. LOLLIO· SENECIONI· FRATRI
M. LOLLIO· HONORATO· FRATRI
P. GRANIO· PAVLO· AVONCVLO
Q. LOLLIVS· VRBICVS· PRAEF· VRBIS

Ces lettres sont d'un beau style, en rapport avec celui du monument. Aucune n'est liée. Elles remplissent complètement l'espace compris dans leur encadrement.

Telles sont les variantes que M. Boissonnet a données à M. Renier :

COELIO	au lieu de	LOLLIO
PAVIO	—	PAVLO
AVVNCVLO	—	AVONCULO
STRAEF	—	PRAEF

Ces variantes doivent être écartées comme erronées.

Notre transcription diffère de celle de M. Renier en un seul point, à la troisième ligne.

Nous lisons SENECIONI, là où M. Rénier lit SENI.

C'est effectivement à cet endroit que les pierres inscrites sont le plus frustes et que la lecture est le plus difficile. La position respective des lettres lisibles nous paraît autoriser notre lecture.

Tel est en français le sens de l'inscription :

A Marcus Lollius Senecio, mon père
A Grania Honorata, ma mère
A Lucius Lollius Senecio, mon frère
A Marcus Lollius Honoratus, mon frère
A Publius Granius Paulus, mon oncle :
Quintus Lollius Urbicus, préfet de la ville.

Voilà donc un monument, sans doute un cénotaphe, un tombeau honoraire, une sorte de mausolée élevé par un Lollius à cinq membres de sa famille. Mais qu'était-ce donc que cette fa-

mille, à laquelle un de ses membres, le dernier inscrit, élève un monument de cette importance et d'un appareil princier?

Les inscriptions recueillies non loin de là au Kheneg, et même à Constantine, vont répondre à cette question.

Trois inscriptions funéraires, trouvées à Constantine, ont trait à des Lollius; elles sont reproduites par M. Renier sous les nos 2033, 2034, et 2035. La première nous donne un surnom qui nous est déjà connu, celui d'Honoratus. La seconde nous donne la tribu du défunt, la tribu Quirina, celle précisément de Lollius Urbicus. Nous voilà donc en pleine parenté.

Deux autres inscriptions funéraires de Lollius ont été découvertes au Kheneg (1) par M. Renier. La première est relative à Lollia Saturnina, femme de Lucius, peut-être le frère d'Urbicus. La seconde est celle de Lollius Pinna. Enfin M. Cherbonneau a découvert trois nouvelles inscriptions relatives à des Lollius, dont deux tumulaires et une dédicatoire.

Voilà donc des Lollius ayant vécu non loin de notre monument. Mais il est une troisième inscription découverte également au Kheneg par MM. Renier et Creully, d'une bien plus grande importance, et qui va nous donner sommairement la biographie du fondateur.

La voici telle que l'a reproduite M. Renier :

Q· LOLLIO· M· FILIO
QVIR· VRBICO· COS
LEG· AVG· PROVINC· GERM
INFERIORIS· FETIALI· LEGATO
IMP. HADRIANI· IN· EXPEDITION
IVDAICA· QVA· DONATVS. EST
HASTA· PVRA· CORONA· AVREA· LEG.
LEG· X· GEMINAE· PRAET· CANDIDAT
CAES· TRIB· PLEB· CANDIDAT· CAES· LEG
PROCOS. ASIAE· QVEST· VRBIS· TRIB
LATICLAVIO· LEG· XXII· PRIMIGENIAE
IIIIVIRO· VIARVM· CVRAND
PATRONO
D· D P· P

(1) L'ancienne *Tiddis*.

Telle en est la traduction :

A Quintus Lollius, fils de Marcus,
(de la tribu) Quirina (surnommé) Urbicus, consul;
Légat de l'empereur dans la province de Germanie
inférieure ; fétial (1) légat (2)
de l'empereur Hadrien dans l'expédition
de Judée où il fut gratifié
d'une lance pure (3), d'une couronne d'or; légat
de la Xe légion Gémina; préteur candidat (4)
de César; tribun du peuple candidat de César; légat
du proconsul d'Asie; questeur de la ville; tribun
laticlave (5) de la XXIIe légion Primigenia;
un des quatre inspecteurs de la voirie;
Patron (6)
Par décret des décurions et aux frais publics.

Nous savons maintenant quel est l'homme qui a élevé le monument des Lollius. L'importance de ce personnage, Lollius Urbicus, est attestée par l'énoncé de sa carrière honorifique. La mention de l'empereur Adrien nous fait en même temps connaître l'époque où le monument fut édifié, c'est-à-dire vers le milieu du second siècle de l'ère chrétienne. Certes, à voir sa noble simplicité, la beauté de ses lignes, l'importance et la perfection de son appareil, on se douterait qu'il appartient au beau temps de l'architecture romaine, et particulièrement au règne de cet empereur, qui se piquait d'être un artiste, au point que l'histoire lui impute la mort d'un architecte victime de sa jalousie. Un personnage tel que Lollius, un protégé de l'empereur Adrien, ne pouvait élever un monument vulgaire.

Parmi les édifices de cette importance et d'un genre analogue, nous ne connaissons en Algérie que le Soumâ, qui n'était probablement qu'une reproduction grossière du tombeau de Saint

(1, 2, 3, 4, 5, 6). Les notes de M. Leclercq ne se trouvant pas avec l'article coupé dans l'*Indépendant*, de Constantine, que nous avons reçu pour insertion, nous sommes obligé d'y suppléer par d'autres, sous notre responsabilité particulière, bien entendu. — (1) *Fétial*, membre du collége des prêtres qui déclaraient la guerre, concluaient les alliances, etc. — (2) Lieutenant du souverain. — (3) Celle qui n'a pas de fer au bout. — (4) Celui qui briguait un emploi se disait *candidat de César*, quand sa candidature était appuyée par l'Empereur. D'où le proverbe : *Petis tanquam candidatus Cæsaris*, tu demandes en homme sûr d'obtenir. — (5) Tribun *laticlave*, celui qui portait la *large bande* de pourpre sur fond blanc, qui, dans l'origine, était le privilége exclusif des Sénateurs. — (6) Patron de *Tiddis*

Rémi, car c'est à peine si nous osons parler ici du Medracen et du Kobeur er-Roumya, consacrés à des dynasties. A Rome, à Pompéi, on rencontre des constructions funéraires dont la forme rappelle celle de notre monument.

Tel qu'il est, par son importance architecturale, sa conservation l'intérêt qui s'attache au nom de son fondateur, le monument des Lollius nous paraît devoir prendre place en Algérie après les deux colosses que nous avons cités.

Nous pensons aussi qu'il mériterait d'être protégé contre les causes de détérioration qui le menacent, et même d'être complété, ce qui n'exigerait pas des frais bien considérables.

Quoi qu'il en soit, nous le recommandons aux photographes.

Ce serait une belle page que le monument des Lollius, dominant, de son plateau, la vallée de l'Oued-Smendou et se détachant sur les montagnes abruptes des Mouya.

(*Indépendant*, 25 décembre 1863)

L. Leclerc,
A. Ct. de la Société des Antiq. de France.

Nominations. — Dans sa séance du 25 janvier dernier la *Société Royale géographique de Londres* a conféré le titre de *Membre correspondant honoraire* à plusieurs étrangers. Nous reproduisons, d'après son procès-verbal imprimé, les trois nominations suivantes qui intéressent l'Algérie.

« M. Berbrugger (Alger), auteur de l'*Algérie historique et monu-
» mentale* et directeur de la *Revue africaine*.
» M. Henri Duveyrier (Paris), connu par ses explorations éten-
» dues du Sahara dont des notes ont paru à différentes époques
» dans les *Transactions de la Société française de géographie*.
» M. le général Faidherbe, gouverneur du Sénégal (Afrique oc-
» cidentale), qui s'est distingué par les heureux encouragements
» qu'il a donnés aux entreprises géographiques dans la Colonie
» française du Sénégal. »

Erratum. Depuis la page 128 jusqu'à la page 144 inclusivement, corrigez le chiffre initial 2 qui a été mis par erreur à la place du chiffre 1.

Pour tous les articles non signés,
Le Président,
A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. Bastide.

8e Année. N° 45. MAI 1864.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-CH.

(12e *article. Voir les nos* 32, 34, 35, 36, 37-38, 39, 40, 41, 42, 43 *et* 44).

II. — Maîtres des bureaux ou archives.
Magistri Scriniorum.

Le *Magister officiorum*, Maître des Offices (1), dignitaire du premier rang, décoré du titre d'*Illustre*, qu'on appelait quelquefois simplement *Magister*, avait principalement sous ses ordres les *Fabriques d'armes* appartenant à l'Empereur, puis d'autres départements que nous indiquerons sommairement.

Il résulte non-seulement de l'étude de la *formula magisteriae dignitatis*, mais du texte même des lois et édits impériaux, que la juridiction de ce haut dignitaire s'étendait sur toutes les affaires du palais (in omnibus Palatinorum caussis), ce qui fait qu'on l'appelait encore *Préfet du Palais*, et qu'on l'a assimilé au fonctionnaire que, plus tard, on nomma, en France, *Prévôt de l'Hôtel* (du Roi).

---

(1) On a prétendu, à tort suivant nous, que le *Magister officiorum* n'était qu'une espèce de chambellan attaché à la cour impériale, qui dirigeait les audiences et y assistait, etc. Ce serait réduire les attributions de ce haut dignitaire, qui, tout en ayant celles qu'on lui donne ci-dessus, en avait d'autres aussi et bien plus étendues.

Les insignes (*insignia*) de la dignité étaient à peu près les mêmes en Orient qu'en Occident. Ceux du *magister officiorum* de l'Empire d'Occident se composaient de la table drapée surmontée du diplôme de la nomination, encadrant dans sa couverture le buste des deux Empereurs. Le reste du cartouche était rempli par des attributs caractéristiques, savoir : sept boucliers, posés 4 et 3 ; de longs javelots, des casques, des cuirasses, des outils (marteaux) pour fabriquer les armes ; des fers de dards, un arc, un glaive et d'autres objets indescriptibles, mais se rapportant évidemment à l'armure des gens de guerre, ce que consacrait le mot *fabricae* écrit en dessous dudit cartouche. On portait devant le *magister officiorum*, lorsqu'il sortait, les modèles des armes et armures qui se fabriquaient dans les différentes manufactures impériales (du gouvernement où il résidait).

SUB DISPOSITIONE VIRI ILLUSTRIS MAGISTRI OFFICIORUM :

A. — a. (1) SCHOLA SCUTARIORUM PRIMA,
(2) — SCUTARIORUM SECUNDA,
(3) — ARMATURARUM SENIORUM,
(4) — GENTILIUM SENIORUM,
(5) — SCUTARIORUM TERTIA,
(6) — AGENTUM IN REBUS,
(7) — ET DEPUTATI EIUSDEM SCHOLAE ;
b. (1) SCRINIUM MEMORIAE,
(2) — DISPOSITIONUM,
(3) — EPISTOLARUM,
(4) — LIBELLORUM ;
c. ADMISSIONALES ;
d. CANCELLARII.
B. — FABRICAE VIGINTI.

Les vingt fabriques d'armes, appartenant à l'Empereur et administrées par ce ministre, étaient réparties de la manière suivante :

1° En Illyrie	5	ensemble 20.
2° En Italie	6	
3° Dans les Gaules	9	

Il est digne d'attention que l'Empereur n'eût pas une seule fabrique d'armes dans le diocèse d'Afrique.

On fabriquait, dans ces établissements, des armes de toute

espèce, boucliers, harnais pour cavalerie, arcs, flèches, cuirasses, glaives, balistes (machines de guerre à lancer des pierres et quelquefois des traits), clibanes (espèces de cuirasses), etc., etc.

Départements dépendant dudit ministère :

Six écoles (palatines), *scholae* (*palatinae*), savoir :

1-2-5. Schola Scutariorum	*Prima*, *Secunda*, *Tertia*,	Ces corps armés de grands boucliers, marchaient à côté et à la suite du Prince, lorsqu'il sortait ; c'était une sorte de garde impériale (1).
3. Schola Armaturarum seniorum.		Ces soldats portaient des armes pesantes, mais pas de cuirasse : également garde impériale (2).
4. Schola Gentilium Seniorum.		Corps composés d'hommes pris dans les nations barbares, n'ayant pas encore embrassé le christianisme.
		Les *Agentes in rebus* ou *rerum*, que, jusqu'au temps de Constantin, on appelait *frumentarii* (frumentaires, espèce de munitionnaires, de commissaires ou d'inspecteurs aux vivres, en sous-ordre), étaient des magistrats subalter-

(1) Voir dans Bocking (t. II, pp. 269-270) une très-subtile, quoique très-sage distinction qu'il établit, se fondant d'ailleurs sur les meilleurs témoignages, entre les soldats du service actif (milites bellis gerendis destinati, quos hodie activos dicere solent) et les soldats des écoles (a scutariorum scholis sub dispositione magistrorum officiorum in utroque imperio constitutis). Ceux-ci mêmes doivent être distingués des scutaires travaillant dans les fabriques d'armes (hi diversi fuerunt a scutariis qui in fabricis scutariis item sub magistris officiorum scutarium opificium exercebant). Il est bien évident que le savant commentateur a voulu désigner les soldats que nous qualifions nous-mêmes de garde impériale, lorsqu'il ajoute : « scholae illae praetorianorum, ut ita dicam, militum cohortes erant. » Au surplus, il ne fait pas doute que ces corps avaient, les uns et les autres, la même origine prétorienne.

(2) « *Armaturae* : milites fuere in comitatu imperatoris... Ab his distinguendi sunt armaturae quos Vegetius inter principia legionum seu principales milites numerat, II 7 » (Ammien Marcellin)

nes que les Empereurs chargeaient de veiller aux approvisionnements, à la tranquillité publique, etc. Ces *agents* remplissaient toute espèce de fonctions et de missions : inspecteurs souvent occultes, intendants, fermiers-généraux, se mêlant de police, ils servaient de messagers au prince et portaient ses ordres dans les provinces. On les appelait aussi *veredarii*, courriers de l'État, parce que dans leurs courses, ils se servaient d'une petite voiture à deux roues (*veho*, *rheda*). Ils se faisaient accompagner par des subordonnés nommés *deputati*, mot dont nous connaissons le sens, mais qu'il faut restreindre ici (1).

6.
Schola
Agentum in rebus
et deputati eorum.

(1) *Faber*, nom donné sans distinction à tout artisan qui travaille des matières dures, comme le bois, la pierre, les métaux, etc. ; — *fabrica*, en général, atelier de tout artisan qui travaille des matières dures ; — *fabrilia*, outils d'artisan, terme général sous lequel sont comprises toutes les différentes espèces d'outils et d'instruments employés par les ouvriers travaillant les matières dures. Ces mots sont accompagnés, le plus souvent, d'une épithète caratéristique, qualificative, qui détermine à quel métier particulier ils font allusion. — Nous traduisons *schola* par *école*, faute d'équivalent ; car nous n'ignorons point que *schola* veut dire, proprement, loisir, repos, cessation de travail physique, qui fournit l'occasion de se livrer aux plaisirs et aux travaux de l'intelligence ; et que, par suite, on transporta ce nom à l'endroit où les maîtres réunissaient leurs élèves pour les instruire (ce qu'on appelle *école*), et à une pièce où s'assemblaient des philosophes ou des lettrés pour causer et pour discuter. Par suite encore, on appela, en termes de bains (*balneae*), *schola alvei*, la salle d'attente ou de repos, *schola labri*, le bassin où l'on attendait son tour pour se laver. Les *scholae* dont il est ici question, espèce d'écoles du soldat, devaient être des dépôts dans lesquels on instruisait, on formait les soldats. — *Scutarii* doit-il s'entendre, ici, des soldats (*scutati*) qui portaient le *scutum* et qu'on instruisait *ad hoc*, ou des ouvriers (*scutarii*) qui fabriquaient les boucliers appelés *scuta* ? — L'étymologie du mot *veredarii*, que nous donnons d'après un des commentateurs de la *Notice*, ne paraît pas exacte. On appelait *veredarius* un courrier, un messager du gouvernement, qui portait les dépêches publiques dans une légère carriole, à deux roues, traînée par des chevaux rapides (*veredi*, servant soit pour la chasse, soit pour la poste), dont il y avait des relais disposés le long des grandes routes. La *rheda* était une grande et spacieuse voiture, à quatre roues, nécessairement lourde et peu rapide, puisque, comme nos anciennes diligences, elle servait au transport de nombreux voyageurs et de leurs bagages. Les courriers de l'État n'auraient pu marcher dans de semblables machines. — Nous ne saurions trop le répéter, pour tous ces détails de mœurs antiques, il faut se tenir sur ses gardes et ne pas s'en rapporter aux étymologies qui semblent parfois les plus radicales.

Avant de passer aux attributions plus spécialement civiles du *Magister Officiorum*, résumons les fonctions militaires qu'il remplissait.

On ne fait pas remonter la création de cette charge au-delà de Constantin, qui l'aurait instituée. Le Maître des Offices, grand officier, sous le Bas-Empire, était le chef de tous les Officiers de la maison de l'Empereur. Il avait la direction du palais, celle de la garde impériale, et donnait, chaque jour, le mot d'ordre (*tessera militaris*) (1) au *Comes Domesticorum* de service. Il était aussi ministre de la police, réunissait sous ses ordres tous les officiers secondaires dans les provinces, régissait les postes, les fabriques d'armes et les arsenaux.

Le *Magister Officiorum* avait, en outre, sous sa dépendance, quatre bureaux (*scrinia*) fort importants, à la tête de chacun desquels se trouvait placé un chef, ayant nom *Magister*; c'est la réunion de ces chefs en groupe, qui constitue le titre (*Magistri Scriniorum*) du présent paragraphe (2).

Il y avait en Occident le même nombre (quatre) de *scrinium* ou bureaux de l'espèce qu'en Orient, avec cette différence, toutefois, que le *scrinium epistolarum graecarum* de l'Empire d'Orient était remplacé, dans l'Empire d'Occident, par le *scrinium dispositionum*. Il convient également de faire remarquer que le chef

(1) *Tessera militaris*, tablette de bois (Polybe, VI, 34), sur laquelle était inscrit le *mot d'ordre*, et que les officiers donnaient à leurs soldats pour qu'ils pussent avoir un signe au moyen duquel ils distinguaient les amis des ennemis ; c'était aussi un des moyens de répandre dans les différentes divisions d'une armée les ordres du commandant en chef. — D'où il suit que, dans l'armée, le *tesserarius* était l'ordonnance, le planton qui recevait, des mains de l'officier supérieur, la tablette (*tessera*) portant le mot de passe ou l'ordre d'action, et qui la faisait parvenir dans toute l'armée.

(2) On a défini les *Magistri Scriniorum* comme étant ceux qui avaient la garde de tous les documents et de tous les papiers appartenant à l'Empereur. Cette définition n'est exacte qu'en partie : ces fonctionnaires étaient des hommes publics, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas attachés exclusivement à la personne du prince.

de ce dernier bureau, au lieu de porter le nom de *Magister*, avait celui de *Comes* ou Comte ; nous verrons pourquoi.

Jamais insignes (*symbola*) n'ont donné lieu, de la part des commentateurs, à autant d'interprétations, que ceux des *Magistri Scriniorum*, qui avaient rang de Spectables (*Spectabiles*). Nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet, et nous nous bornerons à dire que ces insignes consistaient, pour les dignitaires de l'espèce de l'Empire d'Occident, en trois livres, ouverts, rangés sur une seule et même ligne, mais dont on ne voyait que la couverture et le dos : c'était le diplôme de la nomination de chacun de ces fonctionnaires. Nous choisissons, à titre de spécimen, la plus compliquée des inscriptions qui se lisait sur la couverture de l'un de ces livres :

(Recto.)	(Verso.)
FL.	FL.
intali	*valet*
Comord	*magepis*
PR	*iuss*
	DD

Quant aux autres attributs que contenait le cartouche, ils représentaient des rouleaux de parchemin liés en faisceaux, des livres ou registres fermés et ouverts (ceux-ci avec des caractères hiéroglyphiques); et, entre autres singularités, un paquet d'enveloppes de lettres, de grande dimension, découpées en carré et portant au milieu des quatres replis, l'empreinte d'un cachet rond, qui avait évidemment pour but de protéger le contenu de l'enveloppe contre toute indiscrétion.

L'emploi de *Magister scrinii*, garde-rôles de la chancellerie, paraît avoir eu de l'importance, de l'éclat même, sous les Empereurs, à en juger par ce passage d'une loi, rendue en 382 et conservée dans le code Théodosien : Eos qui cum honore Comitum nomine Magistrorum memoriae praefuerint vel Epistolis vel Libellis, item eos qui ibidem peragendis signandisque responsis nostrae mansuetudini obsecundant, omnium vilium munerum ac totius capitulariae sive.... temonariae functionis fieri jubemus exsortes..... »

Sous les ordres des *Magistri scriniorum* était une classe d'agents qui mérite une mention particulière; nous voulons parler des *Proximes*, sorte de préposés, d'intendants (*Proximi*, sic dicti quia principi se proximant), et des *Melloproximi*, c'est-à-dire ceux devant entrer en charge l'année suivante (1).

Quoi qu'il en soit, et bien que la *formula magistri scrinii*, transmise par Cassiodore, soit conçue en termes assez froids, cet emploi était encore entouré de considération et avait une incontestable importance sous le Bas-Empire; c'est ce que va servir à démontrer l'examen détaillé de chacun des quatre bureaux dont il s'agit, et que la *Notice* désigne par le nom de chaque *Magister*.

1. MAGISTER MEMORIAE. — Nous serons plus explicite que l'*Index*, qui se borne à dire : « Magister Memoriae annotationes omnes » dictat, et emittit. Respondet tamen et precibus (2). »

On appelait, d'abord, *Memoriales* les fonctionnaires qui tenaient note des noms des militaires, ou autres personnes, qui se distinguaient en servant le Prince à la guerre ou de toute autre manière. Ce tableau, *Memorialis* (*libellus*), livre de notes, mémorial, était mis sous les yeux du maître, pour qu'il accordât, aux personnes désignées, les récompenses méritées. Par la suite, on donna le titre de *Memoriales* à ceux qui furent chargés de tenir, sous l'inspection du Questeur du Sacré Palais, le registre appelé *Laterculum minus*. Le *Magister Memoriae* était donc une espèce d'archiviste, ou plutôt d'annaliste, d'historiographe, de rédacteur du journal officiel de l'Empire : « Non ideo sic dictus, quod eos qui praeclare se gessis-

(1) « Sub Magistris scriniorum erant eorundem Proximi sive in capite constituti, qui et ipsi spectabiles erant, ut Proximatus sive Proximatus splendor etiam comitiva Proximatus appellaretur; sequebantur Melloproximi, sequenti anno Proximi futuri, clarissimatus dignitate gaudentes, quem exceptores quoque, non autem ceteri in sacris scriniis militantes Memoriales ac Laterculenses, Epistolares atque Libellenses habebant, sed hi viri devotissimi appellabantur. » (Commentaire Bocking.)

(2) Le *Magister Memoriae* était celui qui recevait de la bouche de l'Empereur ses décisions, et les communiquait aux parties intéressées. D'après Hérodien (Hist. romaine, liv. IV), c'était celui qui tenait l'agenda du prince. Il était ordinairement à côté du prince et dressait la feuille des grâces que celui-ci accordait de vive voix. Il répondait aux requêtes qu'on présentait à l'Empereur et fournissait les mémoires des dépêches (Lamprid. *in Alexand.*). Il tenait le registre appelé *Laterculum minus*, que n'avait pas (comme en Orient) le Questeur du Sacré Palais d'Occident; de là vient cette expression, *emittit de Minore Laterculo*, appliquée au *Magister Memoriae*; ce qui veut dire que ce fonctionnaire faisait mouvoir le personnel de la maison de l'Empereur, celui des flottes, les troupes stationnées aux frontières, etc.

sent, imperatoribus in memoriam revocaret, sed quod acta et decreta, memoriae ac futurae observantiae causa asservaret. » — « Immo, ajoute Bocking, *memoria*, ipsas litteras documenta instrumentave, acta gestaque memoriae conservationisve caussa reposita significat. » C'est, d'ailleurs, ce que démontrent les trois autres fonctions attribuées par la *Notice* elle-même à ce dignitaire, savoir :

1° de *dicter toutes les annotations*, c'est-à-dire de faire expédier les ordres donnés verbalement par le Prince, ou qui n'exigeaient pas une longue rédaction. — Un commentateur explique ainsi le sens du mot *dictare* : « *Jura dictare* est principis jure leges et constitutiones promulgare vel rescripto edere. » — *Adnotatio*, dit Pancirole, erat brevis scriptura (note, apostille), continens quae principis nomine constituebantur vel confirmabantur. » — Bocking est beaucoup plus explicite à ce sujet : « *Adnotationes* quod genus imperialis scripturae appositum rescriptis vel epistolis, pragmaticis sanctionibus ceterisque legibus quas Quaestor dictabat, in caussis gratiae, administrationis, politiae finantiarumque quae hodie dicimus, sed et in caussis ad juris dictionem spectantibus emittebatur ; »

2° D'*émettre* : il y a eu, de la part des commentateurs, au moins confusion, sinon erreur, en ce qui concerne la veritable signification de ce mot. Quelques-uns ont voulu voir, dans le mot *emittere*, le pouvoir accordé au *Magister Memoriae* d'expédier, au nom du Prince ou du *Magister Officiorum*, les permissions de se servir des chevaux de poste (*evectio*) et autres moyens de transport (*cursus publicus*) pour le service de l'État. Le mot *emittere* a, en effet, ce sens, lorsqu'il s'applique à quelques-uns des grands dignitaires dont nous avons déjà parlé, préfets du prétoire, Comtes des Largesses, etc. ; mais ici il a une acception toute différente. « Emittere h. l. aperte de emittendis annotationibus accipi non debet ; sed locum de emittendis minoris laterculi dignitatibus intelligendum esse.. , . »

Le texte d'une loi, rendue aux kalendes de mai 424 et conservée dans le code Théodosien, fournit, à ce sujet, les plus utiles renseignements ; le voici en entier : « *Imp. Theodosius A. Sallustio v. ill. Comiti et Quaestori.* Laterculi curam totius scias ad tuae sublimitatis sollicitudinem pertinere, ita ut tuo arbitratu ex scrinio Memoriae totius Minoris Laterculi dignitates, h. e. Praepositurae omnes, Tribunatus et Praefecturae juxta consuetudinem pris-

cam clementiae meae auctoritate deinceps emittantur. » (1) ;

3° Enfin, de *répondre aux prières*, c'est-à-dire d'expédier les décisions du prince sur les requêtes qui lui étaient présentées. « Preces in Memoriae scrinio tractandae... spectabant, ut ad juris dictionem eae quas Magister libellorum, et ad res municipales atque commercium cum provinciis exterisque gentibus eae quas Magister Epistolarum tractabat. »

Le *Scrinium Memoriae* se composait de soixante-deux secrétaires, employés ou agents, et ces écrivains (*scriniarii*) conservèrent le nom de *Memoriales* : douze d'entre eux, avons-nous dit, étaient aux ordres du questeur du sacré palais. Parmi ces soixante-deux employés figuraient sept Antiquaires (2), *Antiquarii*, quatre grecs et trois latins, espèce d'archivistes, dont l'emploi consistait principalement à lire, collationner, transcrire et recopier les manuscrits anciens, les pièces, actes, documents, livres, registres, etc., qui allaient périr de vétusté (3).

2. **Magister Epistolarum**, — « Magister epistolarum legationes « civitatum et consultationes et preces tractat » (4).

Auguste écrivait lui-même ses lettres ou les dictait à un secrétaire ; il avait l'habitude de communiquer à Mécène et à Agrippa celles de ces lettres qui étaient de quelque importance ; ces deux amis étaient autorisés à y faire les changements qu'ils jugeaient convenables. Les premiers successeurs d'Auguste suivirent son exemple, en écrivant eux-mêmes ou dictant leurs lettres. Néron fut le premier qui se déchargea de ce soin sur un *Magister Epi-*

---

(1) Voir, dans le commentaire de Bocking (t. II, pp. 829-30), trois autres décrets impériaux (a. 415 et 424) sur le même sujet. Voir également, pp. 410 et 416 (même tome), les annotations du savant commentateur en ce qui concerne le *droit d'émission* dont il est ici question, et qu'il faut se garder de confondre avec le *droit d'évection*.

(2) *Antiquarius*, terme employé, sous l'Empire, avec un sens différent de celui de *librarius*, pour désigner une personne qui faisait métier de copier de vieux livres, et qui écrivait dans l'ancien caractère uncial, quand les lettres courantes étaient devenues d'un usage général.

(3) « ...... Statutos Memoriales praecipimus esse in Scrinio quidem Memoriae LXII, Epistolarum vero XXXIIII, Libellorum quoque XXXIIII ; Antiquarios vero qui habentur in Scriniis Memoriae, nunquam minus esse quam IIII. Supra scripti autem Memoriales nullo modo duplici fungantur officio, nec geminis chartis irrepserint.... » (Code Théodosien). *Note commune au présent* § *et aux deux suivants*.

(4) Premier secrétaire, celui qui répondait aux lettres au nom de l'Empereur.

stolarum, premier secrétaire, dont l'emploi se maintint depuis cette époque. Ce chef de correspondance prenait les ordres verbaux de l'Empereur sur ce qu'il y avait à écrire, et rédigeait ou dictait les lettres en conséquence. On l'appelait encore, par ce motif, *Epistolarum Regiarum Magister*.

Outre la rédaction des lettres en général, la *Notice* attribue à ce fonctionnaire, comme au précédent, trois autres genres d'occupations relatives :

1°. aux *députations* ou ambassades *des villes*,
2°. aux *consultations*,
3°. aux *requêtes*.

Les demandes que les villes faisaient porter au pied du trône par des députations extraordinaires (*legati*), étaient renvoyées au Préfet du Prétoire; sur le rapport que celui-ci en faisait au conseil de l'Empereur, ce dernier décidait, et cette décision était rédigée par le *Magister Epistolarum* (1).

Ce fonctionnaire écrivait aussi les réponses aux gouverneurs de provinces qui avaient demandé les ordres du Prince sur des cas douteux, et c'est là ce que la *Notice* appelle consultations. « *Consultationes* sunt relationes judicum ad principem de gravioribus causis, quotiescunque illi cunctarentur vel ambigerent et dubitarent quidnam super negotiis, quae juridica sententia definire ipsi non possent, statuere deberent.... »

Toutefois, il y avait une distinction à faire entre ces *consultationes* et celles qui « vel ante sententiam vel post eam, appellationis gratia in caussis judiciariis ad principes etiam dirigebantur » (2).

Enfin, le *Magister Epistolarum* répondait aux requêtes (*preces*) des villes, tandis qu'au contraire les requêtes des particuliers étaient instruites par le *Magister Libellorum*.

---

(1) « Legationes exterarum gentium Magister officiorum provincialium, civitatium sive corporum Praefectus Praetorio excipiebat, sed ubi imperialis scientia consulenda erat, i. e. quotiens petitiones non statim lectae pensataeque rejiciendae videbantur, principi transmissae ab ipso post adhibitum consistorium decidebantur; recitationes autem, consultationes supra dictorum virorum illustrium aliarumve dignitatum, ad quas legationes venerant, ac preces petitionesque Legatorum tractabat scrinium epistolarum sub suo magistro » (Commentaire Bocking).

(2) Voir le code Justinien et le code Théodosien aux titres : *De Relationibus, et Appellationibus, et Consultationibus*. « Cujus generis Relationes seu Consultationes continent libri epistolarum ultimi Plinii et Symmachi, etc. »

Le *Scrinium Epistolarum* comptait trente-quatre secrétaires ou agents, dont sept étaient à la disposition du questeur du sacré Palais. Ces *scriniarii*, qui portaient le titre général de *Epistolares*, étaient aussi quelquefois appelés, en raison de leurs attributions ci dessus définies, *Principis referendarii*, référendaires, *archivarii*, archivistes, *correspondentes*, correspondants, surtout lorsqu'ils agissaient « in causis legationum. »

(*A suivre*)

E. Bache.

EXPÉDITION DU COMTE O'REILLY

CONTRE ALGER, EN 1775.

Cette entreprise malheureuse des Espagnols contre Alger occupe une place importante parmi les faits saillants de l'histoire de ce pays. Aussi, lui avons-nous déjà consacré les articles suivants :

1° Récit de cette expédition, d'après un manuscrit turc inédit (T. 3 de cette Revue, pages 436 à 441).

2° Autre relation, par le major anglais Dalrymple, (T. 5, p. 31 à 40).

Dès l'année 1841, M. Alph. Rousseau avait donné, dans les chapitres 14 et 15 de sa traduction du *Zohrat en-Nayerat*, le récit indigène le plus complet que l'on connaisse du désastre des Espagnols en 1775. Malheureusement, placé à un point de vue particulier, il n'a pas cru devoir offrir au public une version strictement littérale, comme il le fallait dans cette circonstance, pour contrôler et compléter les relations des Espagnols, et donner ce que ceux-ci n'avaient pas pu connaître : les noms exacts des localités, le rôle réel des chefs turcs, l'attitude des populations pendant la lutte, et beaucoup d'autres détails essentiels qui échappaient nécessairement à leur observation.

En 1843, le même auteur a inséré dans le n° 576 du *Moniteur algérien* (15 novembre), sur cette même expédition, un récit turc qui semble avoir la même source que le nôtre indiqué plus haut.

D'autres documents, de non moins grande importance, nous sont venus entre les mains, depuis peu.

Dans une collection de *Brochures et pièces manuscrites* sur l'histoire de ce pays, achetée pour notre Bibliothèque à la vente de M. Frédéric Lacroix, se trouvent les relations suivantes sur le même sujet :

1° Traduction textuelle d'un manuscrit de l'amiral Mazarredo, sur l'expédition d'Alger en 1775 ;

2° Journal manuscrit de l'entreprise et expédition des Espagnols contre Alger en 1775;

3° Relacion puntual de lo acaecido con motivo de la expedicion contra Argel en el ano de 1775.

Nous nous proposons de publier successivement ces trois relations dans la Revue. Nous commençons aujourd'hui par la dernière, parceque, quoique non signée, il est évident qu'elle émane du général en chef lui-même, le comte O'Reilly. On n'en doutera pas un instant après l'avoir lue avec soin, ainsi que les pièces officielles qui l'accompagnent.

Pour compléter cet ensemble de publications destinées à élucider un fait très-important, demeuré assez obscur, nous donnerons une nouvelle traduction du récit indigène, contenu dans les chapitres 14 et 15 du *Zohrat en Nayerat*. Le but particulier que nous avons en vue nous obligeait à refaire ce travail.

Quant à la traduction qu'on va lire du rapport espagnol sur l'expédition de 1775 par le général O'Reilly, nous nous sommes attaché à la rendre aussi littérale que possible, l'exactitude en pareille matière étant beaucoup plus essentielle que l'élégance.

A. Berbrugger.

N° 1.

RELATION DÉTAILLÉE

DE CE QUI EST ARRIVÉ PAR SUITE DE L'EXPÉDITION DISPOSÉE CONTRE ALGER DANS L'ANNÉE 1775.

Le Roi d'Espagne, résolu à châtier les Algériens et à obliger leur Régence de cesser la course qu'ils faisaient dans la Méditerranée, au grave préjudice des vassaux de S. M., ordonna qu'à Cadix, Barcelone et Carthagène, on fît les préparatifs nécessaires pour rassembler des troupes, de l'artillerie, des munitions, engins et vivres et que tout le personnel et matériel de cette expédition, qu'il voulait être bien pourvue, fût rassemblé et prêt dans le dernier de ces ports, au commencement de juin, pour mettre ensuite à la voile au premier vent favorable.

Il confia le commandement des forces de terre au lieutenant général comte O'Reilly, et celui de la marine au lieutenant général don Pedro Castejon, lesquels arrivèrent à Carthagène les 9 et 16 mai (1775). Sans perdre un instant, ces deux chefs prirent des dispositions efficaces pour l'embarquement de l'infanterie, de la cavalerie, des compagnies d'artillerie, des mortiers, munitions et engins dont on s'était pourvu ; de sorte que tout fut prêt en peu de jours. Mais les vents contraires empêchèrent la sortie de l'armada jusqu'au 23 juin.

Le convoi avait à peine mis à la voile, qu'il survint une brise fraîche de l'Est qui obligea de le mettre à l'abri au mouillage de la Subida; le commandant général de la marine envoya quelques frégates et chebecs pour le garder, pendant que, d'après ses ordres, le reste de l'escadre restait en vue à courir des bordées.

Le 26, le vent passa au sud-ouest; et le convoi leva l'ancre pour rejoindre l'escadre qui, le matin du jour suivant, continua sa navigation, laissant quelques frégates et chebecs pour escorter et conduire les bâtiments qui pourraient se trouver en retard.

Le 30 juin, dans l'après-midi, le général en chef mouilla avec une partie des transports dans la baie d'Alger; et, le jour suivant (1er juillet) également dans l'après-midi, arriva le reste de la flotte avec le brigadier don Antonio Barcelo.

Avant même d'entrer dans la baie d'Alger, le général en chef avait donné l'ordre au lieutenant colonel du génie, don Jorge Sicre, de se rapprocher de la côte sur le chebec *El Atrevido* (le hardi), pour reconnaître le plus tôt possible la plage qui est située entre le cap d'Albater (1) et le cap Caxines et aussi la baie de la *Mala muger* (2) que ledit cap Caxines garantit du vent d'Est.

Ledit jour du premier juillet, dès le matin, le général en chef, le quartier maître général et tous les officiers généraux passèrent sur la frégate Santa Clara pour reconnaitre la côte de plus près depuis la ville jusqu'à ce même cap Caxines et se rendre compte de ses défenses. On recommanda de nouveau à don Jorge Sicre, quand il s'approcherait de la côte occidentale, d'en lever le plan, y plaçant avec exactitude les châteaux et batteries qui les défendent.

Le vent ne permit pas au général en chef de pousser sa reconnaissance au-delà de la Pointe Pescade où est le fort de l'Anglais (3); mais il se rendit bien compte de la montagne de la Bouzaréa, qui, très-élevée et abrupte, domine la côte depuis le couchant jusqu'à ladite pointe.

---

(1) *Albater* paraît être une des nombreuses altérations qu'a subies le nom du *Ras Kenater*, cap situé à l'ouest de Guyotville, un peu avant la presqu'île de Sidi-Ferruche et qui est écrit Aknater sur quelques cartes. — N. de la R.

(2) Celle qui s'étend entre le Chenoua et le cap Kenater. — N. de la R.

(3) Le fort des Anglais (Bordj *Kalt-el-foul*, fort du Champ de Fèves, parmi les indigènes) n'est pas à la Pointe Pescade mais plus à l'Est. — Note de la Rédaction.

On examina aussi avec beaucoup d'attention la baie de Bab-el-Oued que l'ingénieur Ricaud à sa sortie de captivité avait proposée comme très-propre à un débarquement. Mais il se trouva qu'elle était défendue par une nouvelle batterie basse en avant de la Tour du Phare (Torre de la Linterna), dans la direction de ladite plage et qui comptait 18 canons de gros calibre.

Il y avait sur la même plage d'autres batteries neuves qui la défendaient et un corps campé, lequel avait sa droite derrière le fort de la *Renegada* (fort des 24 heures) et sa gauche appuyée au pied du Bouzaréa (1), montagne qui, par son élévation et sa proximité, constituait une position dominante. Ce concours de circonstances rendait un débarquement impossible à la plage de Bab-el-Oued.

Le général en chef ayant apprécié ces difficultés, et comprenant que les vaisseaux courraient de trop grands risques s'ils approchaient pour battre le môle qui est très-garni de grosse artillerie, appliqua son attention à chercher un endroit plus propre au débarquement sur la côte orientale, depuis la ville jusqu'au cap Matifou. Dans toute cette étendue et vers l'occident jusqu'à la pointe Pescade, l'ennemi avait divers corps campés, dont le plus considérable paraissait être celui qui appuyait sa gauche à l'Harrache et qui s'étendait sur une hauteur dominant la plage, en arrière d'une batterie garnie d'artillerie (2).

Le général en chef, avec le quartier-maître général et les autres officiers généraux, alla reconnaître toute la côte du levant, et s'étant rendu compte de sa situation et de ses défenses (qui sont indiquées au plan L), choisit pour lieu de débarquement le point AA de la plage qui s'étend entre l'Harrache et la batterie n° 2. En face à une distance d'environ 300 toises, s'élevait la colline B qui ne paraissait pas d'un accès difficile, et qui, une fois occupée assurerait à notre armée une installation très-avantageuse, réduisant sa défense au petit front de la crête même et à la courte distance qu'il y a de là à la marine. De cette position, on pourrait suivre les

---

(1) Le corps campé à Bab-el-Oued se composait de 20 tentes, soit 600 janissaires outre des contingents arabes ou kabiles, et était commandé par Moustafa Khodja, *Ecrivain des chevaux* c'est-à-dire, Intendant général des domaines et général de la cavalerie. N. de la R.

(2) C'était le camp de Constantine, commandé par Salah Bey. — N. de la R.

opérations concertées avec les généraux et qui avaient été communiquées à la Cour.

Nos troupes une fois établies dans cette position, l'ennemi serait forcé d'abandonner les batteries qu'il avait sur la plage et où il se trouverait dominé en arrière. L'armée conserverait sa droite toujours appuyée à la marine; elle serait maîtresse de la hauteur qui dominait celle-ci; sa défense embrasserait donc une ligne courte et avantageuse, recevant ses vivres par mer sans que le transport de ceux-ci exposât la troupe à des dangers et à des fatigues.

Le terrain AA de cette plage choisie pour lieu de débarquement était défilé de la batterie n° 3 (1) que les Maures avaient auprès de l'Harrache et de celle n° 2 (2) qui était la plus rapprochée du côté de la ville.

Le 2 juillet, le général en chef donna l'ordre écrit de débarquer dans la matinée du 3; mais dans la soirée commença une grande marée (une forte mer) qui rendait difficile aux canots et chaloupes l'approche de la plage; cette circonstance, retardant beaucoup l'opération, eût aventuré l'issue de l'entreprise.

Il fallut donc différer le débarquement; et comme la baie de la Mala Muger était à l'abri du vent d'est, qui dure ordinairement dans ce pays; en dépit des inconvénients déjà exposés et pour ne pas demeurer inactifs, le général en chef résolut, d'accord avec le quartier maître général et les autres généraux, d'y aller dans la nuit du 3 au 4, avec l'espérance de surprendre l'ennemi dans ce parage et de ne pas lui donner le temps d'augmenter ses défenses. Mais un calme plat qui survint dans la nuit même empêcha l'exécution de ce projet. Cela fit voir ce que l'entreprise avait d'aventureux, les calmes étant fréquents dans cette station et les courants de l'ouest à l'est très-forts.

Le 4, le vent revenu à l'est était frais, ce qui dans la baie d'Alger donne toujours une forte mer. Il dura jusqu'au 6, et l'agitation des eaux fut si grande qu'elle empêcha le débarquement. Il s'apaisa dans l'après-midi; et, sans perdre un instant on disposa l'opération pour le 7. On arrêta avec la marine que cette nuit même, à une heure du matin, la troupe serait dans

(1) Celle de la rive droite de l'Harrache qui est à l'ouest; l'autre batterie est plus moderne. — N. de la R.

(2) Batterie de la rive gauche de l'oued Khenis — N. de la R.

les chaloupes et canots et ceux-ci placés auprès du navire le *Velasco*, et disposés en sept colonnes, ce qui était le nombre des brigades d'infanterie. Une galiote devait marcher en tête de chaque colonne, pour qu'on abordât la plage dans cet ordre et qu'au point du jour la troupe fût à terre.

On convint aussi avec le commandant général de la marine qu'un vaisseau, une frégate et un chebec feraient feu dès l'aurore contre la batterie n° 1 (1) et vers le chemin qui de la ville conduit au lieu de débarquement. La batterie n° 2 devait être également battue par un vaisseau et une frégate. Quant au fort de l'Harrache, ou batterie n° 3, ainsi que le camp établi en arrière, ils devaient être canonnés par deux vaisseaux. Le front de l'espace qui s'étend de la batterie n° 2 à l'Harrache, serait occupé par quelques frégates et chebecs pour défendre par leurs feux les flancs de la troupe.

Lorsque le premier débarquement s'exécuterait, les sept galiotes qui servaient de tête de colonne et les deux chaloupes qui portaient un canon de 12 en proue devaient se porter à droite et à gauche de la troupe débarquée, s'approcher jusqu'à toucher fond et diriger leurs feux de manière à faire le plus de mal possible à l'ennemi.

On avait désigné trois frégates pour faire feu sur les camps et batteries qui se trouvaient depuis Matifou jusqu'à l'Harrache, afin d'appeler l'attention sur plusieurs points et retarder la jonction des corps ennemis.

Divers accidents empêchèrent d'effectuer le débarquement dans la matinée du 7; mais au point du jour, le 8 juillet, grâce aux bonnes dispositions des commandants généraux de terre et de mer, 8,000 hommes furent débarqués à l'endroit choisi et qui est désigné AA sur le plan. En même temps que la troupe du 1er convoi, on mit à terre 12 canons de 4 et 3 de 12, avec tout ce qui était nécessaire pour en faire promptement usage. Les 12 canons de 4 étaient sous les ordres du colonel d'artillerie don Joseph Manès, qui s'acquitta parfaitement de ce service. Les trois de 12 étaient dirigés par le brigadier don Raymundo Sanz, dont le zèle et l'activité dans cette journée satisfirent pleinement aux intentions du général en chef.

(1) Celle d'*Aïn Bida* qui est entre le Champ de manœuvres et le Ruisseau. — N. de la R.

Le brigadier don Agustin de Yarola arriva sur la plage peu après le débarquement, avec six canons de 8 allégés et tout ce qu'il fallait pour les servir ; presqu'en-même temps, furent mis à terre deux autres canons de 8 et deux obusiers de 6 appartenant à l'artillerie qui était à la charge de don Raymundo de Sanz. Ainsi, avant que le second convoi de troupe arrivât, il y avait prêts et montés sur la plage : deux canons de 4 et huit de 8 allégés et deux obusiers. D'après les dispositions prises, l'artillerie, au moment du second débarquement, aurait eu jusqu'à 20 canons de 4 et 12 de 8, lesquels devaient se placer chargés à mitraille à la tête des brigades pour marcher et manœuvrer avec elles, ce qui constituait la principale sécurité de la troupe.

Le 6, dans l'après-midi, tous les officiers généraux s'étaient transportés à bord du *Velasco* pour recevoir les derniers ordres du général en chef et ils y passèrent la nuit. On leur rappela la nécessité d'observer ponctuellement l'ordre communiqué le 2 et tout ce qui était prévu dans l'instruction générale qui avait été donnée à Carthagène à la date du 25 mai ; et on leur réitéra expressément que chaque brigade du premier débarquement devait former une colonne au front d'une compagnie sur six hommes de hauteur et que les gardes auraient un front d'une demi-compagnie ; que si, en débarquant ou après être débarqués, ils se trouvaient incommodés par la tiraillerie des Mores, ils ne devaient détacher en avant que de l'infanterie légère et des chasseurs pour les repousser ; et que, sans éloigner leurs colonnes du bord de la mer, ils eussent à attendre l'arrivée du second débarquement, afin que chaque régiment étant complété et réuni et chaque brigade ayant en tête les quatre canons qui lui étaient destinés, on pût se mettre en marche avec la rapidité et le bon ordre convenables pour gagner la colline qu'on avait en face et où chaque général connaissait le point vers lequel il devait se diriger.

On les prévint aussi que la marche sur la colline devait se faire en quatre colonnes ; que la colonne de droite devait se composer des gardes espagnoles et de la brigade du roi ; celle de gauche, des gardes Wallones et de la brigade d'Afrique ; et les deux colonnes du centre, d'une brigade chacune, de celles de Guadalaxara et de Séville ; le régiment de Savoie et le bataillon de Navarre formeraient l'arrière garde. Quant à l'infanterie légère et aux chasseurs, on devait les détacher sur le front et les flancs, afin que les colonnes ne s'arrêtassent pas à faire d'autre

feu que quelques décharges de leur artillerie chargée à mitraille, quand le général en chef en donnerait l'ordre.

Le régiment de Majorque était destiné avec quelques compagnies détachées de grenadiers pour garnir deux réduits que le colonel et chef du génie don Manuel de Navacerrada, devait élever immédiatement sur le lieu même du débarquement et pour la prompte construction desquels on avait désigné des travailleurs, des outils et des fascines. Ces réduits étaient destinés aux canons de 12, à cause de leur plus grande portée et, aussi, vu la difficulté de leur faire suivre la troupe sur ce terrain sablonneux.

Le premier débarquement s'exécuta, comme on l'a dit, le matin du 8 avec le plus grand bonheur. Le général en chef dût rester sur le Velasco mouillé en face et très-près de l'endroit désigné jusqu'au moment où il conviendrait de faire commencer le feu par les navires, afin de voir si toutes ses dispositions étaient bien exécutées, et veiller à ce qu'aucun accident ne dévoyât ou retardât aucune partie de la troupe et de l'artillerie destinées au premier convoi.

Ces précautions prises, et c'étaient les seules qui dûssent préoccuper alors, le général en chef arriva sur la plage de débarquement avant que celui-ci eût été exécuté par les deux tiers dudit premier convoi. Mais lorsqu'il espérait trouver toutes les brigades formées au bord de la mer comme il l'avait disposé et recommandé à différentes fois dans les journées du 6 et du 7, il vit avec beaucoup de chagrin que la troupe, insultée par le feu que les Maures faisaient d'un chemin creux, s'était trop préoccupée de les repousser. Les ennemis ayant aussitôt commencé à fuir, notre troupe les avait suivis avec trop d'ardeur, allant jusqu'à se placer sous le feu qui partait des jardins, haies et maisons de la colline. La nécessité de couvrir les flancs avait déjà entraîné sur ce terrain les ailes de droite et de gauche pour empêcher la cavalerie ennemie de s'introduire dans le vide qui existait. De là, résulta le prompt renversement de la disposition primitive et la formation d'un demi-cercle étendu que les Algériens pouvaient presque envelopper ; il en résulta aussi que la troupe faisait à découvert un feu très-vif et général contre des gens qui exécutaient le leur à l'abri des arbres et des buissons, avec l'avantage d'occuper la colline qui nous dominait de très-près. Le dommage qu'éprouvaient nos troupes les poussait à continuer leur feu général et infructueux ; et comme celui des Maures était plus efficace, par suite de leur

situation avantageuse, la formation projetée devint inpraticable, les nouvelles troupes qui débarquaient devant aller aussitôt remplir les vides qui se produisaient dans le (demi) cercle, les premiers s'avançant toujours, car autrement celles-ci eussent été entourées par la cavalerie ennemie. Le général en chef en vint à craindre que, quoiqu'il eût fait donner à chaque soldat 81 cartouches pour le débarquement, la troupe se trouvât promptement sans munitions et entourée de Maures, lesquels assurant mieux alors leur tir, ébranleraient la confiance de celle-là. L'artillerie ne put suivre la troupe dans la rapidité de sa marche; et ainsi se trouva inutilisé cet important auxiliaire. Le soldat n'avait pas dormi la nuit précédente et il avait combattu cinq heures dans des sables mouvants et profonds, sous un soleil très-ardent; beaucoup de généraux et d'officiers se trouvant blessés à ce moment, dans cette situation, le général en chef comprit qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre que de retirer la troupe, bien que ce parti-là même fût très-hasardeux. Pour pouvoir y réussir, il ordonna que sur la droite, la troupe légère et quelques grenadiers et chasseurs fissent une vive attaque contre l'ennemi, afin de le chasser des postes les plus immédiats et où il pouvait gêner l'opération. Il disposa une attaque semblable sur le centre; et le quartier-maître général, don Silvestre Abarca, avec beaucoup d'opportunité, ordonna en même temps au régiment de Savoie de s'avancer pour prendre l'ennemi en flanc.

Toute la troupe exécuta ces attaques avec la plus grande bravoure; on repoussa la cavalerie des Maures par la manœuvre intelligente du régiment de Savoie, qui couvrit son flanc gauche avec quatre compagnies et parvint à contenir les Maures qui essayaient de l'envelopper.

L'ennemi se trouvait arrêté par ces attaques; et comme il n'était plus déjà possible de continuer cette offensive ni d'aller plus avant, dans l'état et formation où on se trouvait, le général disposa avec la troupe du dernier débarquement une ligne sur les hauteurs immédiates, qui devint comme la corde dudit (demi) cercle. Il fit élever en arrière une tranchée qu'il garnit de fascines et en ferma les côtés avec des chevaux de frise.

Toutes les troupes exécutèrent bien leur retraite. Les dernières attaques avaient rendu l'ennemi circonspect et la ligne qu'il voyait formée le contenait. Ces dispositions jointes au bon effet de l'artillerie en position et à l'intervention opportune de quelques

compagnies de grenadiers qui s'avancèrent, l'empêchèrent de quitter les postes et les hauteurs qu'il occupait.

Le camp retranché où notre troupe se plaça était nécessairement très-étroit : un des canons de la batterie de l'Harrache et un autre que l'ennemi avait avancé de la batterie n° 2 ne permettant pas de lui donner plus de largeur. Et même cette dernière pièce, tirée d'une élévation, incommodait à tel point que chaque régiment dut faire une tranchée de son front à la mer, disposition que prit aussitôt le quartier-maître général, faisant faire aussi les divers épaulements convenables pour circonscrire encore davantage le champ de la défense, en cas de retraite.

Le général en chef envoya demander aux régiments le nombre de leurs morts et blessés; et, bien que chaque corps ne pût alors en fournir l'état avec toute l'exactitude désirable, il résulta du rapport qu'ils transmirent à don Francisco Saavedra, son adjudant, que les premiers dépassaient le nombre de 600 et les seconds celui de 1,800. Dans cette situation, le général en chef convoqua les officiers, brigadiers et colonels de régiments, leur exposa que l'échec reçu était la conséquence de ce que la troupe du premier débarquement ne s'était pas maintenue formée en colonne par brigade, au bord de la mer, sans marcher en avant jusqu'à ce qu'arrivât le total des forces et l'artillerie compétente; comme aussi de ce que les soldats avaient fait un feu général sans effet, oubliant en ce moment les recommandations qui avaient été faites à Carthagène. Enfin il demanda à chacun son avis sur ce qu'il était possible et convenable de faire dans les circonstances actuelles. L'avis unanime fut que l'unique parti que l'on pût prendre était de se rembarquer

Le général en chef reconnut, de son côté, qu'après l'immense fatigue soufferte pendant toute cette journée par la troupe, qui n'avait point dormi la nuit précédente, et attendu que les Maures avaient placé de l'artillerie sur la colline qu'il fallait occuper, poste d'où ils découvraient nos troupes à la sortie même du camp, il ne restait pas d'autre parti à prendre. Mais ce parti même était très-hasardeux, entouré comme on l'était par les Maures, lesquels, quoique un peu éloignés, faisaient un feu continuel; et parceque, d'ailleurs, la nuit était trop courte pour embarquer tant de gens ainsi que l'artillerie et le matériel. Cependant, on prit les dispositions les plus efficaces; et, au point du jour, on avait

réussi à rembarquer la troupe, les munitions et engins, sans laisser à terre un seul blessé.

A ce qui vient d'être dit se réduit substantiellement la relation faite par le général en chef, de cette affaire, d'accord avec les autres généraux et chefs de corps et remise à la Cour le 19 juillet. Mais pour connaitre toute la série des opérations depuis que le convoi sortit de nos ports, il faut avoir présentes les trois lettres déjà publiées et écrites de la même baie d'Alger par les généraux comte d'O'Reilly et don Pedro Castejon, ainsi que les gazettes des 18 et 25 juillet où l'on cite d'autres particularités et où l'on expose le zèle et l'activité que la marine a déployés pour tout ce qui était confié à ses soins.

Remarque de la Rédaction. — A ce rapport est joint un plan de la partie de la baie d'Alger qui fut le théâtre des événements et qui comprend tout le terrain entre la Pointe Pescade jusqu'à la colline de la rive droite de l'Harrache, où se trouvaient la batterie n° 3 et le contingent de Constantine. Nous ne le reproduisons pas ici, parce qu'il est très-inexact et que la plupart de nos lecteurs ont à leur disposition des cartes modernes beaucoup meilleures, où ils ont pu suivre la série des opérations. Nous nous proposons, d'ailleurs, de donner, après la publication des pièces contemporaines, un résumé critique des divers récits, avec une carte détaillée et spéciale de la baie d'Alger.

N° II.

Relation des officiers morts et blessés dans l'affaire du 8 juillet 1775.

(Cette liste peut se résumer ainsi, n'y ayant pas nécessité de donner ici les noms de tous les officiers nommés dans ledit rapport :)

	Officiers. tués.	Officiers. blessés.
Gardes espagnoles	5	23
Gardes wallones	4	17
Bataillon du régiment immémorial du Roi	1	7
Régiment de Savoie		14
Régiment d'Afrique	1	5
Régiment de Guadalaxara	4	4
Bataillon de Séville		10
Bataillon de Lisbonne	1	7
Bataillon d'Espagne		2
Bataillon de Tolède		9
Bataillon de Majorque		5
Bataillon de Murcie	1	6
Bataillon de Cantabrie		6
Bataillon de Navarre	1	4
Régiment d'Hibernie (d'Irlandais)		11
Régiment d'Aragon	2	11
Volontaires d'Aragon		3
2° *Régiment de Catalogne*	1	5
Bataillon du prince	1	8
Bataillon de volontaires étrangers	1	8
Compagnies détachées de grenadiers :		
1° du régiment d'Irlande	1	1
2° du régiment de Suisses de Buch		2
3° du régiment de Suisses de St. Gall	1	2
Artillerie		7
Génie		12
Officiers détachés	2	3

Alicante, 19 juillet 1775.

N° III.

Tableau récapitulatif des officiers et soldats morts ou blessés dans l'affaire du 8 juillet 1775, selon les notes fournies par les régiments à la date ci-dessus :

Régiments ou corps.	Officiers *tués.*	Officiers *blessés.*	Troupe *tués.*	Troupe *blessés.*
Gardes Espagnoles	5	23	53	262
Gardes Wallones	4	17		350
Roi	1	7	12	65
Savoie		13	11	113
Afrique	1	5	32	63
Guadalaxara	4	4	12	82
Séville		10	35	97
Lisbonne	1	7	18	65
Espagne		2	8	59
Tolède		9	25	75
Majorque		5	12	82
Murcie		8	25	75
Grenadiers d'Irlande	1	1	19	57

Régiments ou corps.	OFFICIERS. tués.	blessés.	TROUPE. tués.	blessés.
Cantabrie		6	58	84
Navarre	1	4	12	76
Hibernie	1	10	20	100
Aragon	2	10	25	78
Volontaires d'Aragon		3	11	22
2e de Catalogne	1	5	33	84
Prince	1	8	13	61
Volontaires étrangers	1	8	40	57
Grenadiers de Buch		2		23
— St. Gall	1	2	27	45
Artillerie		7	6	60
Génie		12		
Officiers détachés	2	3		
	27	191	501	2088

Alicante, 19 juillet 1775 (1).

Remarques de la Rédaction. — S'il n'était pas nécessaire de publier la liste nominale complète des officiers espagnols morts et blessés dans la désastreuse journée du 8 juillet 1775, il y a quelques noms qui doivent être exceptés de cette omission par des raisons diverses.

Ainsi, celui qui figure en tête du catalogue funèbre est un premier lieutenant de grenadiers des gardes espagnoles dont le nom, don Francisco Calderon de la Barca, éveille le souvenir d'une illustration poétique de la Péninsule.

Un des blessés, le brigadier comte de Montijo, capitaine de grenadiers des gardes Wallones, appartenait sans doute à la famille de S. M. l'Impératrice des Français.

Le maréchal de camp marquis de la Romana, tué en héros à la tête des dragons d'Almanza, presqu'au commencement de l'affaire, est le père de celui qui fit défection en Danemarck avec la majeure partie de la division espagnole qu'il commandait (1808) et qui se trouvait alors encadrée dans notre Grande-armée. On connaît les circonstances politiques qui ont motivé cet acte et qui lui enlèvent le caractère fâcheux qu'il eût pu avoir en toute autre circonstance.

En attendant la publication de la relation indigène donnée par

(1) Il y a quelques légers désaccords entre ce tableau et le précédent. — N. de la R.

l'auteur du *Zohrat*, nous allons en offrir au lecteur une courte analyse, dont le tableau qui suit est lui-même un résumé destiné à faire ressortir l'accord des dates entre la version de cet auteur et le rapport du général en chef espagnol.

1189 DE L'HÉGIRE (1).

(2) mardi 28 *Rabi 2e*.	1er avis de l'armement espagnol	27 *juin* 1775
mercredi 29		28
jeudi 1er *Djoumad 1er*,	La flotte espagnole est vue du Bouzaréa	1 [sic]
vendredi 2	Sa première division mouille devant l'Harrache	29
Samedi 3	Arrivée de la 2e division	30
Dimanche 4	Un brigantin sonde la baie	1er *juillet*
Lundi 5	Inaction	2
Mardi 6		3
Mercredi 7		4
Jeudi 8	Attaque de la batterie du Khenis	5
Vendredi 9	Inaction	6
Samedi 10	Débarquement. Combat. Rembarquement	7
Dimanche 11	Préparatifs de départ des Espagnols	8
Lundi 12		9
Mardi 13		10
Mercredi 14		11
Jeudi 15		12
Vendredi 16		13
Samedi 17	Départ	14
		15

Le 28e jour du mois de rabi 2e (28 juin 1775), le patron d'une polacre venue d'Alicante donne la première nouvelle d'un formidable armement espagnol en partance pour Alger.

Mohammed pacha commence aussitôt les préparatifs de défense. Il fait dire à Salah ben Sliman, bey de Constantine, de concentrer ses contingents à Hamza et de se tenir prêt à venir à Alger au premier avis.

Le bey de Titeri, Moustafa el Ouznadji, reçoit des ordres ana-

(1) L'année 1189 de l'H. ayant commencé le 3 mars 1775 pour finir le 19 février 1776, la concordance est parfaite entre les deux calculs.

(2) L'auteur du *Zohrat* appelle ce jour un *lundi*, mais il résulte de son propre calcul que le 28 était bien un *mardi*.

logues ainsi qu'Ibrahim, bey de Mascara. Mais ce dernier fut représenté dans la lutte par son Khalifa, le fameux Mohammed ben Osman, et il resta en observation à Mostaganem pour veiller sur la garnison espagnole dont on supposait qu'une partie viendrait opérer contre Alger par terre.

Mohammed pacha ordonna ensuite l'organisation immédiate d'un corps régulier de cent tentes, soit de 3000 hommes, chaque tente contenant trente janissaires.

Vingt de ces tentes (600 janissaires) sous le commandement de MoustafaKhodja, *Khodjet el-Kheil*, ou intendant général des domaines et général de la cavalerie (singulier cumul!) prirent position à Bab-el-Oued, depuis le fort des 24 heures jusqu'au pied du Bouzaréa, protégées par les batteries de côte qu'il y avait entre la ville et le fort des Anglais.

Les habitants civils d'Alger, quels qu'ils fussent, eurent des postes assignés dans la ville.

Quarante tentes (1200 janissaires) sous les ordres du *Khaznadji* ou ministre des finances furent placées entre Aïn Rebot (hameau de l'Aga) et Oued Khenis (le Ruisseau), sans doute derrière la batterie qui est à l'angle sud-est du Champ de manœuvres.

Le Khalifa de l'ouest, Mohammed ben Osman, avec 4000 cavaliers des Douairs vint camper à côté du Khaznadji, probablement derrière la batterie d'*Aïn Bida*.

Ali-Aga, aga des Arabes, s'établit à Oued Khenis avec les quarante autres tentes.

Salah bey se campa sur la rive gauche de l'Harrache, derrière la batterie, avec son contingent, qui était fort nombreux et composé surtout de cavalerie.

Le bey de Titeri s'installa près du cap Matifou avec son goum, renforcé de quelques kabiles et des cavaliers du Sebaou.

Les camps réguliers où les 3000 janissaires se trouvaient répartis avaient, en outre, des forces irrégulières, arabes ou kabiles. Indépendamment des forts ou batteries auxquels ils s'appuyaient, ils étaient protégés par des retranchements qui n'étaient pas, du reste, exécutés d'une manière complète ni intelligente.

Il va sans dire que lorsque le plan de l'offensive espagnole fut nettement indiqué par le choix du lieu de débarquement, tous ces camps disséminés autour de la baie d'Alger ne gardèrent pas leur position primitive. Tous en effet convergèrent vers le point d'attaque qui se trouva être un peu à l'est du camp de l'Aga, sur

la plage sablonneuse qui s'étend entre le Ruisseau et l'Harrache, en un lieu appelé encore du nom significatif de *Kebour el-Moudjahedin*, tombeaux des soldats de la foi.

Le chiffre des forces musulmanes engagées ou rassemblées dans la journée du 8 juillet 1775 demeure incertain, les Espagnols n'ayant pas pu le connaître et les Algériens ne s'étant guère souciés sans doute de l'établir avec exactitude. Tout ce qu'on peut affirmer c'est qu'il fut considérable, l'inaction des Espagnols, pendant huit jours, ayant laissé le temps aux zélateurs de la guerre sainte d'accourir de points assez éloignés. Les tribus des Portes de Fer et celles de Flissa même, ces ennemis invétérés des Turcs, parurent sur le champ de bataille, où l'espoir du butin était sans doute ce qui les attirait davantage.

Sans empiéter trop sur la partie des conclusions, qui ne peuvent être formulées avec connaissance de cause qu'après production de toutes les pièces, on peut dire que, dans cette néfaste journée du 8 juillet 1775, les Algériens déployèrent non seulement de la bravoure mais une certaine intelligence de la guerre et beaucoup d'activité. Les embrasures ouvertes si à propos dans le côté oriental de la batterie du Khenis, pour y placer les deux canons avec lesquels, prenant les Epagnols en flanc, ils les écrasaient dans leur camp; l'établissement d'une batterie sur la colline qui dominait le point du débarquement, en sont des preuves évidentes. Il est certain, d'après l'état de désorganisation des troupes espagnoles, que si une agitation un peu forte de la mer n'avait pas permis le rembarquement dans la nuit du 8 au 9 juillet, peu de ces braves soldats castillans auraient revu le sol de la patrie. Entassés dans un camp trop étroit sur une plage dominée, entre trois batteries dont le feu se croisait sur eux, il aurait fallu périr tous ou se rendre.

Mais arrêtons-nous ici. Il faudra entendre les autres témoignages qu'il nous reste à produire avant de se prononcer définitivement sur cette désastreuse expédition.

A. Berbrugger.

EPIGRAPHIE NUMIDIQUE (1).

(*Voir le n° précédent, p.* 118)

Lambèse. — On a découvert récemment dans les ruines de Lambèse, mine inépuisable d'antiquités de tout genre, un caveau sépulcral inviolé, à 200 mètres Est du prétorium. Il s'y trouvait deux sarcophages taillés avec soin, offrant chacun le nom de celui des deux époux dont il avait reçu la dépouille mortelle, et supportés par deux têtes de lion sculptées. Les couvercles étaient intacts; les squelettes entiers gisaient empâtés dans une couche d'argile d'une finesse extrême; du reste, ni vases ni médailles. M. Barnéond, directeur du pénitentier de Lambèse, à qui l'on doit les détails qu'on vient de lire, a transmis, en même temps, la copie suivante de l'épitaphe commune aux deux défunts :

N° 40.

D. M. S. C. AEMILIVS VICTOR VETERANVS SE VI
VO SIBI ET PETRONIE VENVSTE CONIVGI
EX S IIII N IDEMQVE DEDICAVIT

Aux Dieux Mânes : — Le vétéran Caius Aemilius Victor a, de son vivant, fait bâtir et a dédié cet hypogée pour lui et sa femme avec une dépense de quatre mille sesterces.

D'après l'évaluation adoptée de cette monnaie romaine, cela ferait environ 600 francs. On n'en serait pas quitte aujourd'hui à aussi bon marché pour bâtir un caveau funéraire, acquérir deux sarcophages sculptés, faire graver l'épitaphe, etc.

On voit que l'âge des défunts n'a pas été indiqué. C'est une particularité qui n'est pas sans exemple et que des causes diverses pouvaient produire.

N° 41.

A la *Ferme Parisel* :

IMP. CAESAR MARC AVRELI. . . . . .(martelé)
AVIAE DOMINI NOSTRI
(copie de M. Cherbonneau)

(1) Les inscriptions produites et commentées dans cet article nous ont été communiquées par M. Cherbonneau, sauf le n° 52.

N° 42.

. . . TI PII. FELIC. AVG. ET IVLIAE MAESAE. . .
(Id.)

Le n° 41 est le commencement d'une dédicace à laquelle le n° 42 paraît faire suite. Dans cette hypothèse, elle s'adresserait à Marc Aurèle Antonin Elagabale, dont les vrais noms étaient Varius Avitus Bassienus, et à son aïeule Julia Maesa. Elle remonterait alors à une époque comprise entre les années 218 et 222 de J.-C. Le martelage, qui termine la première ligne et qui a fait disparaître le nom vénéré d'Antonin, usurpé par Elagabale, est le résultat de la flétrissure officielle imprimée à ce monstre, après sa mort.

N° 43.

1°

D M S
VALERIVS
MAXIMVS VE
VIXIT ANIS LXV
IVLIA GERMA
NILLA MARITO
BENE MEREN
TI FECIT

2°

D M S
IVLIA GER
MANILLA
VIXIT AN
NIS L VALE
RIVS GERMA
NVS MATRI
BENE MEREN
TI FECIT

Ces épitaphes sont gravées sur une même pierre, dans deux cadres accolés et arrondis tous deux à leur partie supérieure.

Dans la première, c'est le vétéran Valerius Maximus, mari bien méritant, mort à l'âge de 65 ans, à qui sa femme Julia Germanilla, consacre un tombeau ; dans la seconde, c'est cette même Julia Germanilla, morte à 50 ans, et bien méritante aussi, qui reçoit le même honneur funéraire par les soins de son fils Valerius Germanus.

Dans la 1re épitaphe, VE sont liés à la fin de la 3e ligne, ainsi que MA, à la fin de la 5e. Les deux derniers chiffres de l'âge du défunt sont inscrits dans le premier.

La seule observation graphique qu'il y ait à faire sur la seconde épitaphe, se rapporte à la forme du G initial des noms Germanilla et Germanus : l'appendice rectiligne inférieur de cette majuscule, au lieu de remonter au-dessus de la ligne d'écriture descend au-dessous ; ce qui donne à cette lettre la figure d'une faucille garnie de son manche, particularité qui indique une basse époque.

N° 44.

D M
FELICIVS
V. A. V.
H. S
(id.)

Au lieu des points que nous plaçons à la 3e et à la 4e ligne, il y a des signes de forme triangulaire dans l'original. I et V sont liés à la 2e ligne.

Cette épitaphe de Felicius qui a vécu 5 ans est gravée sur une pierre en forme de cone allongé et à sommet arrondi. Au-dessus du D. M., il y a un grand croissant placé horizontalement les pointes en l'air.

N° 45.

1°
NOBB
VALER
DASSI

2°
...OSSIOTENACIAIC....
IL LEG III AVG
(copie de M. Barnéond)

Ces fragments de dédicaces, sur l'un des quels on lit le nom de la 3e légion Auguste — qui tint garnison à Lambèse pendant trois siècles et y a laissé partout son empreinte — sont trop peu étendus pour qu'on essaye d'en extraire un sens.

N° 46.

...FEL.AVG.P.M.TI
...VMPTVM
...FABII FELICIS
(copie de M. Cherbonneau)

A la 3e ligne, BI et LI sont liés. Un cœur termine la deuxième ligne.

La moulure qui règne en haut de ce fragment montre qu'il appartient à la partie supérieure de l'inscription dédicatoire à laquelle il se rapporte.

N° 47.

..ATVRN AVG SA
..RVM SILIVS FE
LIX SACERDOS
(id.)

Il est facile de suppléer les deux lettres qui manquent à cette dédicace adressée par le prêtre Silius Felix au dieu Saturne.

N° 48.

...VM
...ICT
BIS CA
MEN. AI
(id.)

Ce fragment, qui est gravé sur marbre, a été transporté au musée de Constantine.

N° 49.

L'inscription sous ce n° et celles qui la suivent ont été extraites d'un monticule qu'on a baptisé à Lambèse du nom de *grenier d'abondance*, parce qu'il suffit d'y mettre la pioche pour en extraire quelque antiquité. C'est M. Cherbonneau qui, le premier, a ouvert et exploité cette mine. La forme et la situation dudit mamelon lui ayant paru sans rapports naturels avec le terrain environnant, il eut la curiosité d'en sonder l'intérieur au moyen de deux tranchées ouvertes à angles droits. Cette heureuse tentative amena de nombreuses découvertes qui se continuent et dont voici quelques échantillons épigraphiques :

LVRIA FELICIA
VIX. AN XVI
LVRIVS SE
C..NDFRAT
(copie de M. Cherbonneau)

Epitaphe de Luria Felicia qui a vécu 16 ans, érigée par Lurius Secundus, son frère.

N° 50.

.......VESSA
.......TCAVN
.....PRCOSDE
...INOETPRIS

(copie de M. Parisel)

N° 51.

LEG. VII GE

(copie de M. Cherbonneau).

Cette estampille, relevée sur une brique, est une exception à Lambèse où tous les matériaux antiques de cette espèce sont au chiffre de la 3e légion. La 7e légion était surnommée Claudia, *Gemina*, pia, fidelis.

N° 51.

....
VIX AN XX...
C. IVLIVS FELIX
MARITVS E
..VS BENE
..ERENTI
....CIT

(id.)

Il manque la partie supérieure de l'épitaphe, où devait se trouver le nom de la femme bien méritante qui vécut vingt...ans et à qui son mari Caius Julius Felix a érigé un tombeau.

LI sont liés dans Julius et Felix, à la 2e ligne.

Il y a un cœur après *Fecit*.

N° 52

Dans une maison de Lambèse :

GENIO POPVLI LAMBOESIS FELICIIER ET QV...
INAT L RVFI.. AVIRIS ANNOS DULCES HABET..

Ce fragment d'une dédicace au génie du peuple de Lambèse nous a été adressé par M. Beury, architecte, dessinateur du génie, à Batna. Ce correspondant annonçait en même temps l'envoi d'une méridienne antique et du calque de l'épigraphe ci-dessus, dont la copie qu'on vient de lire n'est qu'une communication provisoire. M. Beury est un des travailleurs qui ont fouillé jadis avec le plus de zèle et de succès les ruines de Lambèse. Aussi le voyons-

nous avec plaisir ramené par ses occupations professionnelles sur un terrain où son goût pour l'archéologie et son remarquable talent de dessinateur lui permettront de rendre de nouveaux et bons services à la science.

Le quatrième mot de la première ligne est sans doute *feliciter*.

Ce fragment enrichit l'épigraphie Lambésienne d'une nouvelle dédicace au génie du lieu. L'inscription n° 76 de M. Léon Renier nous montre que Lambèse avait plusieurs génies tutélaires ; car on y lit :

....GENII LAMBAE....

Ceci nous fournit l'occasion de signaler dans notre fragment une variante orthographique : le nom de Lambèse y étant écrit avec un OE au lieu de AE qui se rencontre généralement.

Marcouna, près de Lambèse. —

N° 53

.. ..
MESSALI
DIGNI HC
IE DOMVS
VANCRÆ
DITCIoSV
TIBEN. A AB

Ceci est une nouvelle copie et différente, fournie par la même personne (M. Barnéond), de l'épigraphe déjà donnée dans notre avant-dernier numéro (p. 475). Ceux qui ont été aux prises avec des inscriptions difficiles s'expliqueront cette divergence, sachant bien qu'en renouvelant l'étude de ces sortes de documents on se complète et se rectifie. Ainsi, en revoyant celui-ci, aujourd'hui, nous pensons que le commencement de la 4e ligne signifie *vixit annis centum*, ce qui ne nous était pas venu à l'idée, la première fois. Les mots qui suivent cette formule nous paraissent être les noms du parent ou de l'ami qui a dédié le monument.

Dans l'hypothèse que nous venons d'indiquer, c'est un nouveau centenaire à ajouter à la liste déjà longue de ceux que la Numidie nous a révélés.

Kesseria, dans la plaine de Chemorra :

N° 54

PVBLIVS PETRONINVS TVNNINVS VOTVM QVOD DEO ET CRISTO
EIVS IPSI PROMISERVNT ET CONPLEVERVNT FAVENTE DEO GADINIANA FLORI

(copie de M. le capitaine Verlutten)

Cette transcription est tout-à-fait conforme à celle qui a paru dans

l'*Akhbar* du 22 mars 1849, sauf la quantité des lignes que ce journal fut obligé de porter à trois, à cause de la justification de ses colonnes. Nous pouvons en parler avec connaissance de cause, car c'est nous qui avons rédigé l'entre-filet qui accompagne l'épigraphe, laquelle avait été envoyée de Batna par M. le colonel Carbuccia, alors commandant supérieur. Il n'est pas sans utilité de fixer ces dates et ces faits, puisque nous allons nous étendre un peu sur cette dédicace et sur le monument où elle a été découverte.

M. Carbuccia avait entendu dire par quelques anciens soldats de la deuxième légion étrangère, dont il était alors colonel, qu'en 1847 un bataillon du 2ᵉ de ligne, détaché dans la fertile plaine de Chemorra, pour la fenaison, avait découvert près de là une belle mosaïque. Cette plaine ou vallée est arrosée par l'Oued Chemorra, qui descend du versant nord de l'Aurès sous les ruines de l'ancienne Thamugas, à Timgad, et va se jeter dans la Sebkha appelée Djendeli, à 85 kilomètres environ au plein sud de Constantine. Au commencement du mois de mars 1849, le colonel, voulant s'assurer par lui-même des ressources en foin que cette plaine pourrait présenter pour la prochaine saison, descendit le cours de la rivière de Chemorra, dont il trouva les bords garnis de restes de postes romains, depuis Timgad jusqu'à la Sebkha Djendeli. Arrivé à peu près à la hauteur du *Medrassen* (monument sépulcral des rois numides), le guide le fit arrêter dans un lieu couvert d'assez grandes ruines que les indigènes appellent *Kesseria*. Là, après des fouilles sommaires exécutées par l'escadron du troisième chasseurs d'Afrique qui l'accompagnait, on déblaya une très-belle mosaïque fort bien conservée. Ne pouvant séjourner longtemps en cet endroit, le colonel Carbuccia la fit recouvrir de 50 centimètres de terre, pour la préserver des détériorations atmosphériques ou autres.

Au mois de juin suivant, il y envoya le lieutenant Vienot, qui fit le dessin de cette mosaïque et leva le plan de la basilique où elle se trouvait. Basilique n'est pas précisément ici le mot propre, car l'édifice avait des transepts ; c'est-à-dire, la galerie cruciale qui correspond aux bras de la croix, dans la forme symbolique de nos églises chrétiennes. Mais ce qui le distinguait de celles-ci, c'est que la galerie principale représentant le montant de la croix s'arrêtait à la ligne postérieure des transepts pour s'y terminer en une abside dont la partie hémicycloïde ne faisait qu'une faible saillie extérieure sur cette ligne. La majeure partie de l'abside se trouvant dans

œuvre, il en résultait que, abstraction faite de la légère saillie extérieure que nous venons de signaler, le plan général représentait une croix sans tête, soit à peu-près la majuscule T.

Une autre église de même forme se trouve à 850 mètres à l'est de celle-ci ; plus, des chapelles, dont le plan très-simple dessine un carré long arrondi sur un de ses petits côtés.

Mais revenons à l'église à la mosaïque où se trouve notre inscription. Construite en pierres de taille, son axe mesure 25 m., de la façade au fond de l'abside, avec une largeur de 22 mètres seulement, si on la prend en deçà des transepts; car ceux-ci faisant de chaque côté du vaisseau proprement dit une saillie extérieure de 4 mètres 50 c., il en résulte qu'à l'endroit de la galerie cruciale la largeur est de 31 mètres (1). L'édifice était orné intérieurement d'un rang de pierres sculptées régnant à 4 mètres au dessus du parvis ; sur quelques-unes, on reconnaît des têtes de bélier, sur d'autres des paires d'ailes éployées entées sous un lozange ou sous une ove.

L'abside est presque tout entière en dedans de l'édifice; car, avec un axe de 13 mètres, elle ne fait au dehors qu'une saillie de 1 mètre 50 c. En somme, c'est un véritable chœur qui occupe toute la partie moyenne de la galerie cruciale et sépare complètement un transept de l'autre.

C'est dans cette abside qu'est notre épigraphe et la partie vraiment curieuse de la mosaïque. Par malheur, nous ne possédons de celle-ci qu'une copie partielle et inachevée, qui ne nous permettra pas de la décrire aussi minutieusement qu'elle le mérite.

Devant l'abside et tout autour court, en dedans, une bordure composée de poissons groupés et contournés de façon à former un dessin assez gracieux. Quelques astéries ou étoiles de mer disséminées çà et là rompent un peu la monotonie de la composition générale. La dédicace est à l'entrée de l'abside et ne peut être lue que du dedans du chœur et en regardant vers la porte.

Elle était ainsi transcrite par M. le lieutenant Vienot, sur son dessin, où nous l'avons relevée en 1850 :

PVBLIVS P....NIVS TVNNIV VOTVM OVOD DEO ET CRISTO
EIVS IPSI PROMISI RVNI ET CONPLEVERVNT FAVENTE DEO GADINIANA FLORE.

Nous reviendrons tout-à-l'heure sur cette copie, dont certaines lacunes tiennent sans doute à ce que le dessin n'a pas été achevé.

(1) Toutes ces mesures sont prises hors d'œuvre.

Au centre de la bordure de poissons, est une rosace de chaque côté de laquelle se tient un paon. Le croquis que nous avons sous les yeux est trop peu arrêté pour que nous puissions reconnaître ce qu'il y a au milieu de cette rosace. Nous ne pouvons pas être plus explicite sur des ébauches de plantes ou de fleurs qui sont derrière les paons.

Un rapport, adressé par le kaïd de l'Aurès, avait appris au colonel Carbuccia que, quelques jours après sa visite aux ruines de Kesserïa (mars 1849), des nomades passant par là avaient découvert la mosaïque et l'avaient mutilée à coups de pierres. C'est de là que datent les détériorations indiquées sur la transcription du lieutenant Vienot, qui ne la dessina qu'en juin 1849. Elle était donc complète lorsque la copie fut envoyée à l'*Akhbar*, qui la publia quelques jours après la découverte (22 mars 1849). Cette copie a, par conséquent, été faite dans les circonstances les plus favorables.

Ceci achève de nous expliquer les fautes et les lacunes de la transcription de M. le lieutenant Vienot, qui indique par son dessin même, que les lettres E, T, R, O du nom de Petronius, à la première ligne, et R, E, à la fin de la seconde étaient endommagées, surtout les premières. Est-ce par cette même cause que le Q de quod (1re ligne) est remplacé par un O, de même que E ainsi que T de promiserunt et conpleverunt le sont par des I ?

Le général Carbuccia appliqua le principe de la solidarité des tribus à cet acte de vandalisme : celle des coupables ne les ayant pas livrés ou fait connaître dans les huit jours, fut punie sévèrement. Il est triste d'être obligé d'avouer que les délits de ce genre sont beaucoup plus communs parmi nos européens *civilisés* que parmi les indigènes *barbares !*

Mais revenons à notre document.

M. Léon Renier lui donne la ponctuation suivante, qui fait préjuger jusqu'à un certain point le sens qu'il lui attribue :

« Publius, Petronius, Tunnius votum, quod Deo et Christo

« Ejus ipsi promiserunt, et conpleverunt favente Deo, Gadiniana

» flore. »

Cette manière d'entendre le texte soulève quelques difficultés. D'abord, elle admet trois noms qu'aucun prénom ne précède. Il paraît peu probable que des personnes assez riches pour élever un pareil monument en soient réduites à cette indigence prénominale. Et puis, dans l'hypothèse admise par le savant épigraphiste, *Publius* devient un nom de prénom qu'il est habituellement. Ces

difficultés disparaîtraient, il nous semble, si on lisait *Publius Petronius*, *Tunninus*, en ne comptant que deux dédicateurs dont le second aurait eu même prénom que le premier, ce qui explique que ce prénom n'ait pas été répété la 2e fois.

Nous soumettons cette conjecture à l'éminent épigraphiste qui, mieux que personne, peut décider si elle est admissible.

Quant à la divergence entre les divers copistes dont les uns ont lu Petroninus, Tunninus et les autres Petronius, Tunnius, il faudrait avoir le monument sous les yeux pour décider de quel côté il y a erreur.

Les mots *Gadiniana flore*, qui terminent l'épigraphe, constituent une énigme dont — à notre connaissance, du moins — le mot n'a pas été trouvé jusqu'ici. Quelle peut être cette « fleur gadinienne » (1) qui se trouve ainsi rattachée à la dédicace de l'église de Kesserïa ? La formule où elle figure rentrerait-elle, quant au but, dans la catégorie du *sub ascia* et autres expressions énigmatiques ?

Nous ne trouvons à rapprocher du mot *Gadiniana* que le nom des *Gadini*, peuples de la Bretagne barbare ou Calédonie, que Ptolémée donne pour voisins aux Epidii, au-dessous du *Glotae aestuarium*. Cela nous mène en pleine Écosse.

Quelle belle occasion pour un archéologue plus téméraire de retrouver dans notre *Flos Gadiniana* la fleur purpurine du chardon qui figure sur les armes d'Écosse et est l'insigne de ses chevaliers de St. André ; et comme cela conduit naturellement à expliquer sa présence sur notre mosaïque par quelque vieil usage ou croyance d'anciens Scots implantés en Numidie ! D'autant plus que les chardons sont très-communs et de taille remarquable dans cette partie de la province de Constantine.

Mais nous ne voulons pas prendre sur nous les risques d'une pareille conjecture ; nous aimons mieux terminer en recommandant le général Carbuccia au souvenir reconnaissant de nos lecteurs pour les bons renseignements qu'il nous a fournis sur les intéressantes ruines de Kesserïa.

(A suivre) A. Berbrugger.

(1) Pour traduire par *fleur gadinienne*, il faut supposer un solécisme dans le texte, chose peu rare en épigraphie antique, mais qui ne doit pas se préjuger sans motifs sérieux. Ici, c'est l'impossibilité d'obtenir un sens autrement qui nous y décide.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER.

(Suite. V. les Nos 35, 37-38, 39, et 43)

CHAPITRE XVII.

MOSQUÉE ECH-CHEMMAÏN, RUE BAB-EL-OUED.

A l'angle des rues Bab-el-Oued et Cléopâtre, contre le pâté de petites constructions que desservait l'impasse du Corbeau, se trouvait une mosquée de second ordre qui était connue en dernier lieu sous la dénomination de *Mesdjed ech-Chemmain* (la mosquée (de la rue) des marchands de bougies), mais qui avait autrefois porté d'autres noms que les renseignements suivants font connaître :

1. Mosquée *ed-Diacin* (مسجد الدياسين) (1) dont est imam Mohammed ben Akdjil (acte de 1036, soit 1626-27);

2. Mosquée connue sous le nom de Mesdjed ed-Diacin, contiguë à la zaouïa du cadi maleki (Oukfla).

3. Aloui (local) sis à *Souk el-Kherrezin* (la rue des savetiers), en face de Djama ed-Diacin (Acte de 1153, soit 1740-41).

4. Boutique sise près de la zaouïa du cadi et en face d'une mosquée qui est en cet endroit (Acte de 1175, soit 1761-62).

5. Boutique sise près de *Souk el-Belardjia* (rue des fabricants de pantoufles), en face de la porte de la mosquée connue sous le nom de Mesdjed el-Kedjili (الكجيلى) (Acte de 1196, soit 1781-82) (2).

6. Aloui sis près de Djama ed-Diacin, à *Souk el-Kherrazin*, dans le voisinage du palais (Acte de 1197, soit 1782-83).

---

(1) Ce nom est inconnu aujourd'hui et les Indigènes hésitent même à en donner l'explication. Il paraît probable que ce mot désignait les ouvriers qui travaillaient le *dis*, profession qui n'existe plus aujourd'hui.

(2) Ce surnom de *Kedjili* rappelle *Akdjil*, qui fut le premier imam de cette mosquée, conjecture qui est corroborée par la mention faite ensuite au n° 8 d'un Sidi Mohammed el *Koudjili*. — N. de la R.

7. Boutique sise près de Souk el-Belardjia, vis-à-vis de la porte de la mosquée de Ben Akdjil (ابن اقجيل) (Acte de 1201 soit 1786-87).

8. Boutique sise à *Souk ech-Chemmain* (سوق الشماعين) (la rue des marchands de bougies), et contiguë à la mosquée de Sid Mohammed el-Koudjili (القوجيلى), ex cadi des Malékis, près du tribunal maléki (Acte de 1205, soit 1790-91).

9. Boutique sise en face de Mesdjed ech-Chemmaïn (Acte de 1240, soit 1824-25).

La dotation de cette mosquée se composait de 10 boutiques, et son revenu était, en 1834, de 57 fr. Le dernier oukil a été le sieur el-Tayeb ben Mohammed ben Akdjil qui descendait probablement de l'imam qui avait donné son nom à cette mosquée au XIe siècle de l'hégire.

Cette mosquée, qui reçut le n° 84 de la rue Bab-el-Oued, fut affectée au service de l'intendance militaire, dès les premiers temps de l'occupation française. Aliénée en 1841, elle a été démolie en 1861, et son emplacement se trouve compris dans la maison portant le n°. 5 de la rue Bab-el-Oued.

Mais avant de nous engager davantage dans la ville, traversons la rue Bab-el-Oued et examinons les édifices qui se trouvaient entre cette grande voie de communication et les hauts quartiers.

CHAPITRE XVIII.

MOSQUÉE DE *Zenket Lellahoum*; OU RUE LALAHOUM.

Au n° 27 de la rue Lalahoum existait une petite mosquée de second rang, qui s'appelait simplement, du nom du quartier, *Mesdjed zenket Lellahoum*, et sur laquelle je n'ai trouvé aucun renseignement écrit :

Cette mosquée, qui couvrait une superficie de 31 m. 50, fut aliénée, pour cause d'utilité générale, en 1841. Sa dotation se composait de 2 maisons et 6 boutiques, et ses revenus étaient, en 1834, de 109 fr. 80. Son dernier oukil a été le sieur Mohammed ben Moustafa el-Kebabti. Son emplacement est compris dans la maison qui porte actuellement le n° 2 de l'impasse d'Oronte.

CHAPITRE XIX.

MOSQUÉE DITE *Mesdjed Lichtoun*, RUE LALAHOUM.

Au n° 83 de la rue Lalahoum, se trouvait une petite mosquée appelée, — du nom de l'un de ses imams, sans doute. — Mesdjed *Lichtoun*, — ou Guechtoun, — dénomination qui n'est pas arabe et que les Indigènes ne peuvent expliquer.

Je n'ai trouvé, dans les documents, que le seul renseignement ci-après, qui donne à cet édifice un nom inconnu aujourd'hui.

« Mosquée connue sous le nom de la fille de Moudfir (مسجد الهعروف بابنة مظفر), sise près de Hammam Ytou, et construite au-dessus d'une école (Oukfia). »

Il me paraît probable que *la fille de Moudfir* a été la fondatrice de cette mosquée.

Abandonné pour cause de vétusté dès les premiers temps de la conquête, cet édifice fut aliéné le 15 juin 1840 pour cause de sûreté publique. Son emplacement, présentant une superficie de 33 m. 20 c., est actuellement compris dans la maison portant le n° 2 de la deuxième impasse de gauche de la rue Lalahoum.

La dotation de cette mosquée se composait de 2 maisons et de 3 boutiques, et ses revenus étaient, en 1834, de 108 fr. Le dernier oukil a été le sieur Mohammed ben Ali, nommé le 8 mars 1837.

CHAPITRE XX.

MOSQUÉE BEN 'OCHBA, RUE DU COMMERCE.

Cette petite mosquée était appelée, en dernier lieu, *mosquée de Ben 'Ochba,* du nom, sans doute, de l'un de ses oukils. Je n'ai trouvé, dans les documents, que le seul renseignement ci-après, qui donne à cet édifice une dénomination inconnue de nos jours.

« Mosquée sise à Haret el-Djenan, dans une impasse, près de la mosquée (djama) d'Ali Bitchnin et anciennement connue sous le nom de Mesdjed Ibn Doudou (مسجد ابن دودو) (Oukfia).

Cette mosquée avait une dotation de 4 maisons et de 4 boutiques. Ses revenus n'étaient, en 1834, que de 365 fr. 30. Son dernier oukil a été le sieur Ahmed Oulid Cheikh Ali. Elle reçut d'abord le n° 17, et plus tard le n° 15 de la rue du Commerce. Conservée au culte musulman pendant les premières années de la conquête, elle fut abandonnée en 1837, pour cause de vétusté, et aliénée par la voie des enchères publiques, le 6 avril 1840. Son emplacement, qui présentait une contenance superficielle de 83 m. 40 c., se trouve actuellement compris dans la maison formant l'angle des rues des Marseillais et du Commerce, et portant le n° 4 de cette dernière.

DEVOULX, fils.

(*A suivre*).

GUERRE DE 1824.

ENTRE L'ANGLETERRE ET ALGER.

Vers la fin du mois d'octobre 1823, la Régence d'Alger étant en guerre avec certaines tribus kabiles des environs de Bougie, voulut, selon son habitude en pareil cas, saisir ceux de leurs membres qui se trouvaient à Alger et aux environs; cependant, un assez grand nombre de ces montagnards étaient employés comme domestiques chez les divers consuls auxquels le Dey Hossaïn intima l'ordre de les lui livrer sur-le-champ. Quelques-uns de ces agents refusèrent de s'y conformer, tandis que d'autres l'éludèrent, en donnant à leurs kabiles un congé immédiat qui, par le fait, mettait ces pauvres gens à la merci de l'autorité turque. Notre consul, M. Deval, fut de ces derniers, si l'on s'en rapporte à ces passages du journal de Shaler, dans son ouvrage intitulé *Esquisse de l'État d'Alger*.

« 24 *octobre* 1823. — On dit que le consul français a donné congé à ceux qui étaient à son service (aux kabiles), en les engageant à pourvoir eux-mêmes à leur sûreté. Cet homme, qui a été élevé dans le levant, a des préjugés que l'on ne conçoit pas. Il parle très-bien le turc, cause beaucoup et avec sens, mais on ne peut pas compter sur sa parole... »

« 25 *octobre* 1823. — Maintenant, c'est une chose bien connue que, hier (24 mars), le consul français, après avoir eu une entrevue avec le ministre de la marine, est rentré chez lui; qu'il a fait venir tous les kabiles, leur a payé leurs gages et les a renvoyés de son service, en présence du Drogman et du Gardien; ou, pour mieux dire, qu'il les a livrés à leurs ennemis et qu'il a renoncé à défendre, à Alger, le droit des gens au nom du Gouvernement dont il est le représentant. »

Quoi qu'il en soit de cette grave imputation à l'endroit de notre consul, il est consolant de penser que le gouvernement de la France adopta une ligne de conduite diamétralement opposée dans cette affaire, car le même M. Shaler écrivait la note suivante à la date du 16 janvier 1824.

« Le consul français a communiqué au consul américain une copie d'une lettre officielle écrite par lui au consul anglais et portant que :

« Le gouvernement français a vu avec la plus grande indignation » la conduite de la Régence envers les agents étrangers dans le » mois d'octobre dernier (pour l'affaire des kabiles); il regarde » les consulats étrangers, à Alger, comme inviolables et il lui ordonne (au consul de France) de prendre avec le consul anglais, » les mesures que celui-ci jugera convenables dans cette conjoncture, *même quand il devrait en résulter une guerre.* »

Dans le moment où ces choses se passaient, les Algériens, comme s'ils eussent pris à tâche de braver les grandes puissances européennes, témoignèrent par des actes caractéristiques et réitérés leur volonté de rétablir la course maritime et l'esclavage des chrétiens, dont les canons de Lord Exmouth semblaient leur avoir imposé l'abolition définitive en 1816. Le consul anglais, M. Mac Donell, pour avoir pris l'initiative d'une protestation contre ces violations des traités, et pour d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer ici, fut forcé de quitter Alger clandestinement et de se réfugier à bord d'un vaisseau de sa nation.

Tels sont les événements qui motivèrent l'envoi contre Alger (1824) d'une escadre anglaise commandée par le vice amiral Sir Harry Neal, qui resta longtemps en rade et n'obtint qu'après de nombreux pourparlers entremêlés de quelques escarmouches, les satisfactions spéciales que son gouvernement exigeait ainsi que le retour aux traité existants.

Le consul américain Shaler a raconté dans l'ouvrage cité plus haut, et sous forme de journal (V. la traduction française, pages 217 à 302), ces négociations auxquelles il s'est trouvé mêlé, mais beaucoup moins qu'il le prétend, si l'on s'en rapporte aux observations de Sir Harry Neal.

Le récit publié par l'agent diplomatique américain ayant paru inexact et malveillant au vice amiral anglais, celui-ci entreprit d'y répondre. La copie manuscrite de cette réfutation, qui appartient à la Bibliothèque d'Alger et que nous allons reproduire, ne porte aucune indication qui fasse connaître si elle a jamais été imprimée; mais le but même qu'on se proposait en la rédigeant le fait clairement présumer.

Toutefois l'intérêt qui s'attache aux derniers instants du régime barbaresque, alors si près de sa fin, nous engage à publier cette réfutation, qui, fût-elle imprimée quelque part, est un de ces documents dont la place est marquée dans notre recueil spécial.

Mais consignons d'abord ici le passage important que M. Net-

tement consacré à cette affaire dans sa remarquable *Histoire de la conquête d'Alger* (p. 133) :

« Cinq ans plus tard, en mars 1824, (dit-il) lorsque l'amiral sir Harry Neal parut devant Alger avec une escadre, pour demander quelques additions au traité de 1816, il éprouva un refus péremptoire. L'Angleterre voulait que l'on étendît à la maison de campagne du consul (1) anglais l'inviolabilité consulaire assurée à sa maison de ville, qu'il eût droit d'arborer le pavillon national sur la première comme sur la seconde, qu'il fût reconnu comme le premier des consuls chrétiens et jouît des prérogatives attachées à ce titre, qu'il ne fût jamais mis empêchement à l'embarquement et au débarquement de ce consul; que les personnes attachées à son service fussent exemptées de toute contribution. Elle insistait pour que ce traité fût signé par le consul Macdonald (Lisez : Mac Donell), qui avait quitté la ville sur un premier refus. Le Dey accueillit quelques-unes de ces conditions, mais il rejeta péremptoirement les autres notamment l'article qui avait trait au pavillon national, celui qui attribuait au consul anglais un droit de primauté et de préséance consulaire, et — par dessus tout — l'article d'après lequel M. Macdonald (M. Donell) serait appelé à signer le nouveau traité. Le Dey exigea son rappel et la nomination d'un nouveau consul. Les deux parties persistant sur ce point surtout, dans leurs prétentions contradictoires, les hostilités s'ouvrirent le 11 juillet 1824 (le 12 d'après le journal de Shaler p. 273). A trois reprises, l'amiral Neal essaya de bombarder la ville, mais il fut obligé de se retirer en désordre devant le feu supérieur des forts; enfin, après une dernière tentative faite le 24 juillet, il renonça à son ultimatum, se contenta des premières conditions souscrites au mois de mars précédent par le Dey ; et, renonçant à faire accepter M. Macdonald (M. Donell), nomma un nouveau consul (lisez : *pro-consul*) pour signer le traité. Le Dey fit donc la loi, l'Angleterre la subit. »

« Nous empruntons ces détails à la *Note extraite des archives du consulat de France à Alger en 1827* et envoyée au Ministre à cette époque par M. Deval, consul général dans cette ville. Nous devons

(1) C'était à cause des kabiles qui étaient surtout employés dans les maisons de campagne consulaires et qu'on y voulait couvrir de la protection nationale qui les couvrait à la maison du consulat en ville. — N. de la R.

la communication de cette note intéressante à l'obligeance de M. l'amiral Dupetit Thouars. »

Après ces explications préalables, nous allons donner ci-après le travail particulier de l'amiral sir Harry Neal. Le lecteur est à même maintenant de le bien apprécier.

A. Berbrugger.

RÉPONSE DU VICE-AMIRAL HARRY NEAL

AUX ASSERTIONS ÉMISES PAR M. WILLIAM SHALER,

Consul général des Etats-Unis, à Alger, sur la guerre de 1824, dans son *Esquisse de l'Etat d'Alger* (1) 1826.

Dans un ouvrage intitulé *Esquisse de l'Etat d'Alger*, par M Shaler, consul général des Etats-Unis à Alger, on a inséré une relation des transactions qui ont eu lieu pendant la guerre de 1824 entre la Grande-Bretagne et cette Régence.

Ce récit renferme des détails qui jettent un jour défavorable sur ma conduite comme commandant les forces britanniques employées à cette occasion et ne sont pas moins faux que remplis de remarques injurieuses

Le poste officiel occupé par l'auteur pouvant leur donner un degré d'autorité dont ils manquent en eux-mêmes, je me suis cru obligé de repousser la calomnie dont ils sont empreints.

Dans ce but, j'extrais du livre de M. Shaler les divers passages où se trouvent des faits de ce genre, et je fais ensuite à chacun la réponse qu'il exige.

Préface, page 5. — « L'auteur (M. Shaler) demande grâce au public pour un certain air de vanité qu'il n'a pas pu éviter dans son récit. Seul, de tous les hommes en position pour présenter ces faits avec exactitude, acteur principal dans les événements qu'il raconte, par la force des circonstances, il devient le commentateur obligé de ses propres actions (2) ».

(1) L'ouvrage de Shaler, imprimé à Boston (Amérique) en 1826, a été traduit en français, en 1830, par M. Bianchi, — *N. de la Redaction*.

(2) Les paragraphes marqués de guillemets sont extraits de l'ouvrage de Shaler et renferment les attaques et allégations que sir Harry Neal a cru devoir réfuter. *N. de la R.*

En se référant à son récit de la guerre qui a eu lieu entre l'Angleterre et Alger, M. Shaler déclare qu'il est la seule personne existante qui peut la tracer exactement, et avance, comme preuve du droit qu'il a de raconter, qu'il était acteur principal dans les événements rapportés.

Or, le seul rôle que M. Shaler ait rempli dans tout le cours des discussions entre les deux parties, indépendamment des avis qu'il peut avoir donnés aux Algériens, consiste en une seule visite (23 février 1824), à bord du vaisseau amiral, lors de ma première arrivée devant Alger; où, comme il le dit exactement, il n'avait rien à faire qu'à exprimer les dispositions pacifiques du Dey et s'informer de nos intentions. Il n'a eu aucune part quelconque dans les négociations subséquentes, et ne peut avoir recueilli les faux rapports qu'il a publiés que chez les Algériens, qui le trompaient à dessein, ou auprès de M. Benzamon (ancien interprète de M. Mac Donell), qui ne connaît l'anglais qu'imparfaitement.

En tout cas, les notions de cet interprète, sur la discussion pendante, pouvaient être tout au plus partielles, d'autant mieux que dans beaucoup d'occasions, il ne fut pas employé.

P. 252 (1). — « On doit remarquer que ce *gentleman* (M. Mac Donell, consul de S. M. à Alger), a une famille nombreuse d'enfants en bas âge; qu'il est passionné pour l'agriculture et le jardinage, et qu'il n'a jamais été noté pour avoir abusé de son pouvoir ici. »

Parmi les motifs qui ont déterminé la publication du journal de M. Shaler, la sympathie pour son ami, M. Mac Donell paraîtrait avoir eu le plus de part; et la tendance de ce passage est évidemment d'induire que le Dey n'avait aucun motif réel de plainte contre lui.

Je ne suis nullement disposé à traduire, sans nécessité, M. Mac Donell devant le public. Je me contenterai donc d'établir les faits; et je pourrais prouver, s'il était nécessaire, que le Dey avait contre lui des motifs d'éloignement personnels et légitimes.

P. 258. — « Le pacha affecte de croire que l'amiral n'est pas autorisé à traiter définitivement avec lui de la paix ou de la guerre, et il s'ensuit un malentendu réciproque. Le consul américain est lui-même compris dans les craintes du Pacha. Le consul a reçu de l'amiral anglais, par l'entremise du gouvernement algérien, un numéro du *Courrier de Londres*, portant la date du 10 de ce mois, et qu'il croit lui avoir été envoyé par la Régence, pour lui prouver qu'il avait reçu des instructions de son gouvernement, ayant une date aussi récente ; ce qui montre que les Algériens doutent de la sincérité de ses paroles et de l'authenticité de ses documents. »

(1) Nous avons substitué aux renvois à l'édition américaine de l'ouvrage de M. Shaler, des renvois à la traduction française que nos lecteurs sont plus à même de consulter. — *N. de la R.*

Il est vrai que lorsque l'officier, porteur de ma première dépêche, parla à l'officier algérien, auquel il la remit, d'un message de Londres, parvenu en onze jours, celui-ci crut la chose impossible; et c'est pourquoi j'envoyai par cet officier, lorsqu'il retourna, le dernier journal de Londres pour lui être montré. C'était un argument auquel je n'avais aucune difficulté de recourir, dans la circonstance particulière où il était employé, à cause des personnes ignorantes auxquelles il s'adressait.

Quant à l'affectation du Dey à croire que je n'étais pas autorisé à faire la guerre ou à traiter de la paix, quant à ses doutes en ma parole et l'authenticité de mes documents, aucune manifestation ne m'en a jamais été faite, par aucun canal que ce soit, ni personnellement par le Dey, ni par écrit ou message.

Quant aux soupçons du Dey envers M. Shaler, on doit naturellement les attribuer à l'amitié bien connue de celui-ci pour M. Mac Donell, dont il aurait mieux servi la cause, en gardant le silence sur un sujet pour lequel tous ses avis au gouvernement algérien ont eu le tort d'être suspects ou infructueux.

P. 259. — « L'amiral anglais a envoyé un parlementaire et le bruit court que le message est pour apprendre à la Régence, positivement et une fois pour toutes, que l'amiral est autorisé à traiter de la paix; et on assure, d'après une autorité suffisante, qu'il a indiqué le samedi pour recevoir une réponse. Le Pacha a répondu qu'il était prêt à traiter avec l'Amiral, si celui-ci lui montrait les pouvoirs qu'il a reçus de son gouvernement. »

Cette communication n'eut pas d'autre objet que d'obtenir la traduction d'une note en langue turque, que j'avais reçue de la part du Pacha le jour précédent. Ni dans cette occasion, ni dans aucune autre, je n'ai envoyé un pareil message au Dey, ni reçu de lui une

telle réponse. C'est là un des rapports que M. Shaler a reçu de l'autorité qu'il appelle suffisante.

Ibidem. — « L'amiral a envoyé un pavillon parlementaire avec un capitaine de l'escadre pour le représenter. Après avoir fait attendre cet officier pendant trois heures, le Pacha a refusé de le voir, déclarant qu'il ne traiterait qu'avec l'amiral en personne, pourvu qu'il y fût dûment autorisé. La Régence a constamment refusé d'envoyer des commissaires à bord de l'escadre anglaise. »

Le Dey a refusé de voir le capitaine King, mais il n'a pas déclaré qu'il traiterait seulement avec l'amiral en personne et pourvu que celui-ci y fût dûment autorisé. Le Dey ayant récemment refusé de recevoir les officiers avec leur épée, j'avais spécialement prescrit au capitaine King de dire aux ministres du Dey, qu'il était venu pour voir Son Altesse, pourvu qu'elle le reçût avec son épée et non autrement. Que ce soit là ou non le motif pour lequel le capitaine King n'a pas été reçu, je n'ai pas les moyens de le savoir; mais le message que le Dey m'envoya par cet officier était exprimé en termes tout-à-fait généraux et ne renfermait rien autre chose que le vif désir de me voir. Ses ministres ajoutèrent qu'alors il ferait tout ce qu'on demandait.

Ibidem. — « L'amiral est venu à terre, il a eu une conférence avec le Dey. On dit que celui-ci a continué à exprimer des doutes sur l'autorisation que l'amiral aurait de son souverain pour faire la paix ou la guerre. Cependant, ils sont enfin convenus de tous les articles de paix, excepté pour le retour à son poste du dernier consul anglais que le Pacha a positivement et constamment refusé d'accorder. »

Le Pacha ne pouvait exprimer aucun doute sur l'autorisation que j'avais de mon souverain, et, en effet, aucun doute de sa part ne m'a été là-dessus exprimé ni dans cette occasion ni dans aucune autre. Il n'y avait aucun article de paix à discuter ou à convenir. Le Dey fut prévenu que l'on exigeait sa signature à certaine *déclaration* et autres actes comme la seule condition à laquelle la paix pouvait être accordée; et il exprima sa volonté de les signer.

Dans cette occasion, je ne désirai pas leur exécution formelle, mais, conformément à mes instructions, j'insistai sur la nécessité que le Dey signât immédiatement ce papier (le dernier donné par

M. Shaler dans son Appendice) en témoignage de son consentement à signer la déclaration. Cependant le Dey persista à le refuser, m'assurant qu'il me l'enverrait le matin du jour suivant, et ajoutant qu'il voulait y écrire quelque chose et ensuite le signer; à quoi je répondis que sa signature apposée à ce document était tout le nécessaire. Quant aux motifs du Dey pour ne pas signer ce papier dans le moment même, je n'en avais alors aucune connaissance; mais il paraît, par sa conduite, qu'il était déjà décidé à ne rien céder à moins d'y être forcé. Jusqu'à ce moment, il n'a pas été dit un mot du consul, et ce n'a été qu'après lui avoir dit que s'il signait ce papier, je conduirais le consul pour signer avec S. A. les autres déclarations, qu'il m'annonça, pour la première fois, qu'il ne le recevrait pas.

P. 260. — « M. Benzamon est venu dire au consul que, hier, le Pacha l'avait envoyé chercher pour lui faire traduire les lettres de l'amiral anglais. La première annonçait qu'il était autorisé à traiter de la paix avec la régence, et demandait que des commissaires fussent envoyés à bord du vaisseau *The Revenge* pour s'entendre avec lui. — *Refusé*. — La seconde portait que, par suite de son grand désir d'accomplir l'objet de sa mission, il avait désigné un capitaine de son escadre et l'envoyait à terre avec les pouvoirs nécessaires pour traiter avec S. A. — *Refusé*. — La troisième avait été écrite après son retour à bord et sa conférence avec le Pacha : il témoignait au Dey sa mortification de n'avoir pu conclure la paix, il disait que le refus de recevoir le dernier consul était une nouvelle insulte faite à son gouvernement; qu'il espérait qu'après y avoir réfléchi, le Pacha enverrait une réponse favorable pour le renouvellement de la paix et qu'il l'attendrait jusqu'au jour suivant.

Le Pacha ordonna à M. Benzamon d'écrire à l'amiral anglais sur le dos de l'une de ses lettres une réponse qu'il lui dicta et qui, d'après son rapport, contenait en substance ce qui suit :

« Qu'il n'avait pas déclaré la guerre à l'Angleterre et qu'il ne croyait pas avoir donné de justes motifs pour la lui déclarer. Qu'il désirait le rétablissement de la paix et qu'il accepterait volontiers les conditions qui lui avaient été proposées par l'amiral; mais qu'il ne consentirait jamais, sous aucun rapport, à recevoir de nouveau l'ancien consul anglais, M. Mac Donell. »

Cette lettre était écrite en mauvais anglais, signée par le Pacha, et, par son ordre exprès, enveloppée dans un morceau de papier sale et ainsi adressée à l'amiral. »

Chaque partie de ce récit, donné d'après l'autorité de M. Ben-

zamon, est fausse au plus haut degré. Quant à ma première lettre au Dey, elle était pour l'informer que j'avais reçu une dépêche de mon gouvernement et que j'en donnerais communication à la personne qu'il m'enverrait, autorisée à cet effet par lui. Le capitaine du port d'Alger fut, en conséquence, envoyé et reçut cette communication. Je n'ai jamais annoncé que j'étais autorisé à *traiter de la paix* avec la Régence; car il ne s'agissait que d'une réparation spéciale demandée au Dey pour une insulte faite au pavillon britannique, et le Dey avait été informé que la guerre continuerait jusqu'à ce que la réparation eût été obtenue.

Je ne demandai pas non plus que des commissaires fussent envoyés à bord du vaisseau *the Revenge*, puisque je n'avais rien à traiter avec eux.

La demande n'ayant jamais été faite, il s'en suit qu'elle n'a pu être refusée.

La lettre que j'envoyai au Dey, au sujet du débarquement du capitaine King, n'annonçait pas que j'avais choisi un capitaine et que je l'envoyais à terre avec pouvoir de traiter; car encore une fois, il n'y avait rien à traiter, mais elle prévenait le Dey qu'un plus grand retard étant inadmissible, j'envoyais un officier pour recevoir de lui l'assentiment par écrit de signer la *déclaration*.

Enfin, la lettre que j'écrivis au Dey, après ma conférence avec lui, ne renfermait aucune expression ni de *mortification* ni *d'espérances*; mais elle informait le Dey, que son refus de recevoir le consul serait considéré comme une nouvelle insulte et que s'il ne consentait pas à le recevoir je mettrais à la voile le lendemain.

La lettre du Dey, qui paraît avoir été écrite par M. Benzamon, ne l'était pas sur le dos d'une de mes lettres, mais sur un papier qui avait été préparé pour la signature du Dey, précisément celui de la note (la dernière de l'Appendice de M. Shaler) à laquelle, dans mon entrevue avec lui, le Pacha m'avait dit vouloir ajouter quelque chose (quoique dans ce temps il ne m'eût donné aucune idée de ce qu'il avait intention d'y écrire); elle n'était pas enveloppée dans un morceau de papier sale, mais elle n'avait au contraire rien de remarquable à son extérieur. Quant au sens de la lettre du Dey, il ne signifiait pas qu'il acceptait les propositions qui lui avaient été faites mais il déclarait au contraire, qu'il *ne pouvait se décider à aucune décision* (decide himself to no decision) jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse aux deux lettres qu'il avait écrites au Roi d'Angleterre. M. Shaler a tiré cette conclusion d'antécédents auxquels j'ai déjà

opposé une réfutation directe. Ses récits n'étant pas fondés sur le fait et en plusieurs points y étant directement opposés, il s'ensuit que les conséquences qu'il en déduit sont également sans fondement.

P. 262. — « Quand on examine l'orgueil insolent de ces barbares, leur ignorance des formes dans les rapports diplomatiques avec les autres puissances et la grande complaisance de l'amiral anglais dans cette négociation, on ne peut espérer un dénouement honorable à la guerre actuelle entre Alger et la Grande-Bretagne. »

P. 263. — « L'escadre du blocus exerce une partialité bien étrange relativement à l'admission dans cette baie des bâtiments de gouvernements. Cette partialité paraît inconciliable avec les lois et usages de la guerre. »

Cette accusation de partialité est totalement injuste. On n'a empêché aucun bâtiment de guerre, de quelque nation que ce soit, d'entrer dans la baie d'Alger après avoir communiqué avec l'escadre du blocus, jusqu'au moment où le bombardement a été sur le point de commencer; alors aucun navire étranger n'est entré dans la baie.

P. 264. — « Il a été rapporté au consul, d'après une autorité suffisante, que la lettre reçue par le Pacha le 9 de ce mois, est de l'amiral anglais, qui, ayant reçu de récentes instructions de son gouvernement, offre de nouveau les conditions de paix qui ont été si souvent rejetées par la Régence; que le Pacha a de suite dicté une réponse, par laquelle comme, précédemment, il accepte toutes les propositions, excepté le retour du dernier consul d'Angleterre, qu'il refuse de recevoir à quelque condition que ce soit. »

La suffisance de l'autorité de M. Shaler pour ce récit peut donner une mesure de l'authenticité générale de son livre. Je n'avais pas reçu d'instructions nouvelles de mon gouvernement, je ne pouvais donc offrir de nouveau en cette occasion, les conditions de paix que M. Shaler prétend avoir été si souvent rejetées, ni aucune autre condition. Le Pacha n'a donc pu répondre qu'il acceptait toutes les propositions, excepté le retour du dernier consul anglais.

On verra, maintenant, quelle était réellement la nature de cette communication.

P. 269. — « A une heure le consul est monté à la Cassaba et a présenté le capitaine Deacon et plusieurs des officiers de l'Eric, au

Pacha qui les a reçus avec toutes les démonstrations de la politesse la plus cordiale.

« Dans cette visite, on n'a fait aucune objection au capitaine Deacon et aux officiers de ce qu'ils portaient l'épée en présence du Pacha. »

M. Shaler ayant fait remarquer précédemment que le Dey avait refusé de recevoir des officiers européens avec leur épée, puis ayant dit qu'en cette nouvelle occasion on ne fit aucune objection à ce que le capitaine Deacon et ses officiers portassent leur épée lorsqu'ils furent présentés par M. Shaler, il devait, par respect pour la vérité, mentionner aussi que le Dey avait auparavant abandonné sa prétention à ce sujet, lors de ma conférence avec lui, le 28 mars, dans laquelle les officiers qui étaient avec moi, portaient l'épée ainsi que moi. Et, certainement, nous n'aurions pas été le visiter sans l'avoir.

P. 278. — « A six heures du matin, le consul a reçu un message de l'honorable capitaine Spencer pour lui demander une entrevue dans la ville. Le capitaine s'est rendu à huit heures dans la maison du consul américain : il lui a appris que le pacha a accédé à toutes les demandes de son gouvernement excepté au retour à son poste, du dernier consul, disant que, quoiqu'il n'eût lui-même aucun éloignement pour M. Mac Donell, ce consul s'était rendu si odieux à la populace que, s'il venait à terre, il ne pourrait le garantir de sa fureur. Ce prétexte est entièrement faux ; mais il est vrai qu'il pouvait le rendre réel, si, pour accréditer sa véracité, il avait poussé par des moyens qu'il serait impossible de connaître, une populace furieuse à insulter le consul anglais lors de son débarquement. On doit savoir que ce gouvernement est le plus fort qu'il y ait au monde en fait de police. Au lieu de rendre le gouvernement algérien responsable de la sûreté du consul anglais, ce qui paraît être le parti le plus simple, quand on a à sa disposition des forces aussi imposantes, l'amiral, par des *motifs d'humanité*, a refusé de le laisser s'exposer à un pareil danger, et il a nommé un proconsul pour gérer le consulat,

» Ainsi, cette expédition hors de propos, a fini en réalisant la fable de la montagne en travail. On trouvera dans l'Appendice des copies des documents authentiques relatifs à cette paix, qui prouveront que ses conditions sont précisément celles qui furent offertes à l'amiral anglais en mars dernier.

» Les forces britanniques devant Alger consistent en un vaisseau de ligne, cinq frégates, quatre bombardes ayant chacune deux mortiers, trois cutters portant chacun un mortier, un bâtiment à vapeur de la force de cent chevaux, de plusieurs goëlettes, bricks et transports ; en tout 23 vaisseaux, forces bien suffisantes pour détruire totalement Alger jusqu'en ses fondements. »

Le Dey a accédé sans conditions, dès l'arrivée de l'escadre, à tout ce qui lui avait été demandé et qu'il avait refusé jusqu'alors. Il a éludé son objection contre M. Mac Donell.

M. Shaler prétend que les conditions de la paix sont précisément celles qui me furent *offertes* en mars dernier. Mais le Dey n'a jamais offert aucune condition de paix. Il avait offensé le gouvernement britannique ; une réparation spéciale avait été demandée ; rien autre chose n'était offert par le Dey, et rien autre n'aurait été accepté. Ce que fit le Dey en mars dernier fut de déclarer en propres termes qu'il ne pouvait se *décider* à aucune *décision* (en d'autres termes, qu'il ne ferait pas la réparation exigée), jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse directe aux deux lettres qu'il avait écrites au roi. Or, il ne reçut jamais cette réponse ; et lorsque je lui signifiai que le comte Bathurst ne lui donnerait aucune espérance de paix jusqu'à ce qu'il eût signé la déclaration (ce qui était *le seul sujet de ma dépêche envoyée à Alger le 9 mai*), le Dey répondit : « Qu'il avait refusé d'admettre le consul Mac Donell et qu'il le refuserait toujours, que si un autre consul était envoyé, il signerait *les mêmes déclarations qui avaient été signées par Omar-Pacha*, et que si S. M. pensait autrement, elle pouvait envoyer son escadre. » Ainsi, le Dey avait péremptoirement refusé de signer la déclaration qui lui était demandée et ne voulait faire aucune concession ; c'est précisément pour ce motif que S. M. envoya son escadre devant Alger ; or, le but pour lequel cette escadre était venue fut immédiatement, effectivement et pleinement atteint.

Car les Algériens connaissaient leur impuissance totale à résister. Le gouvernement et le peuple n'avaient point la présomption (et le peuple ne l'a jamais eue) de pouvoir lutter contre la puissance anglaise. Leur conduite n'indiquait d'autre sentiment que le désir général de la paix. Le langage du Dey passa d'une défiance absolue à une condescendance également inqualifiable. Comment restait-il alors des motifs pour continuer la guerre ?

Rendre le Dey responsable de la sûreté de M. Mac Donell, après les rapports qui avaient été faits par le capitaine Spencer, de la disposition du peuple et après l'aveu du Dey de son impuissance à le protéger, c'aurait été une mesure dont je prévoyais bien les con-

séquences, et M. Shaler lui-même paraît les avoir appréciées comme je l'ai fait. Il est probable qu'en présumant le motif que j'ai eu de ne pas permettre à M. Mac Donell de descendre à terre avec le caractère de consul britannique (car avec celui de consul d'autres États, il avait ma pleine et expresse permission de descendre, s'il avait jugé convenable de le faire), M. Shaler a cru que la sûreté personnelle de M. Mac Donell a été mon unique soin ; mais il est évident pour tous ceux dont le jugement est d'un autre caractère que celui de M. Shaler, que ma conduite a été régie par des vues plus grandes. Il s'agit de savoir si le prétexte du Dey de ne pouvoir protéger M. Mac Donell, est ou non fondé en fait ; M. Shaler a reconnu lui-même que « le Dey pouvait le rendre réel, s'il avait » poussé lui-même, par des moyens qu'il serait impossible de con- » naître, une populace furieuse à insulter le consul anglais lors de » son débarquement. » M. Shaler a prouvé par là qu'il savait que la populace *était furieuse*, et il ne peut manquer de savoir aussi que M. Mac Donell, à qui seul la populace attribuait une guerre que tout le monde condamnait, était l'objet de cette fureur.

Avec ce témoignage, que M. Shaler a candidement porté sur la disposition d'esprit du peuple d'Alger, coïncident d'une manière remarquable les expressions énergiques de l'amiral algérien (que M. Shaler représente, page 187, comme un homme estimé pour son intelligence et ses vues libérales). L'amiral et le ministre de la marine assurèrent tous les deux au capitaine Spencer, lors de son débarquement à Alger (dans l'occasion à laquelle se rapporte cette partie du récit de M. Shaler) « que le peuple et la milice étaient si » fermement persuadés que M. Mac Donell avait été la cause de » toutes leurs querelles avec l'Angleterre, que s'il descendait à » terre, il serait impossible de répondre de sa vie ; » et l'amiral, particulièrement, employa les termes les plus forts, assurant que « ni le Dey ni aucun de ses ministres ne s'opposaient à recevoir » M. Mac Donell comme consul, mais que, s'il tentait de descen- » dre, il serait mis en pièce par la canaille furieuse qui couvrait » alors le môle et remplissait toutes les avenues qui conduisent à » la ville. »

On doit remarquer que M. Mac Donell était la même personne qui remplissait le poste de consul britannique lors de l'attaque contre Alger par l'escadre, sous le commandement de lord Exmouth (1816), et que le peuple, à cette époque, était déjà exaspéré contre

lui au plus haut degré, comme M. Shaler l'a établi dans le passage suivant (page 146) : « L'indignation de la populace algérienne envers » les Anglais a été portée au plus haut degré imaginable pendant » la bataille ; beaucoup de Turcs (probablement des gens qui aban- » donnaient leur poste) passaient constamment auprès de ma mai- » son, et dans leurs conversations tout respirait la vengeance contre » le consul anglais. Le moment où on l'a conduit dans la prison » criminelle et mis à la chaîne, était celui où la bataille était sans » contredit perdue, et où l'on pouvait s'attendre qu'il serait attaqué » par une populace furieuse. Il fut donc sauvé par ce fait ; et j'ai » toujours pensé que ce traitement rigoureux avait été ordonné » par le Pacha, comme le seul moyen probable de lui sauver la » vie. »

Quoiqu'il soit probable que l'exaspération avait cessé avec l'absence de la cause qui l'avait excitée, on doit penser aussi que le même peuple et les mêmes soldats qui alors respiraient la vengeance contre M. Mac Donell et qui le regardent encore aujourd'hui (1824) comme la cause de leur querelle avec l'Angleterre (sans raison, il est vrai, mais néanmoins conformément au caractère que M. Shaler a tracé d'eux), auraient été de nouveau portés avec une plus grande violence, à tirer cette vengeance que le Dey n'avait eu d'autre moyen d'empêcher qu'en enfermant dans un donjon celui qui en était l'objet. M. Shaler donne une preuve (page 132) du pouvoir que possède la milice algérienne, même sur un dey militaire et populaire, lorsqu'il dit, en parlant de la guerre précédente, que le Pacha soumettait les demandes qui lui étaient faites, non-seulement au divan, mais encore aux soldats dans les casernes. Le contrôle que le Dey régnant pouvait exercer sur le peuple et les soldats pendant les transactions qui me concernent, peut être apprécié, par le fait que depuis cinq ans il s'est étroitement confiné dans son palais fortifié, dans la conviction bien fondée que son peuple l'aurait assassiné s'il s'était aventuré hors de ses murs.

Je viens d'énumérer les motifs pour lesquels on devait craindre un outrage envers la personne du consul. Certes, on aurait pu tirer vengeance d'une insulte aussi odieuse faite à la nation anglaise, mais on n'en eût jamais obtenu satisfaction, et sans satisfaction pouvait-on fixer les limites de cette vengeance ? Alger aurait été rasé et une guerre d'extermination aurait eu lieu Mais le coupable, comme le dit M Shaler, n'aurait jamais été découvert, et la réparation aurait été demandée en vain.

Dans une conversation que j'ai eue avec M. Shaler, après l'arrangement définitif des affaires à Alger, il me rapporta le fait suivant : Ayant le désir de visiter l'intérieur du pays, M. Shaler en parla au Dey et lui rappela que son privilége consulaire lui donnait le droit de voyager dans les pays sous la domination de S. A. Cela est vrai, répondit le Dey : mais, si vous le faites, je ne puis répondre de votre sûreté. M. Shaler comprit suffisamment l'avis et renonça au voyage. La nature de cette anecdote et l'occasion où elle fut rapportée, montre clairement que M. Shaler ne l'avait citée que pour exprimer que ses sentiment étaient d'accord avec les miens, et qu'il n'avait eu aucune disposition à rendre le Dey responsable de la sûreté de sa personne consulaire, malgré l'opinion qu'il a maintenant publiée : « qu'en matière de police, le gouvernement d'Alger est un des plus forts qu'il y ait au monde. »

P. 282. — « Le consul a profité de cette occasion pour parler au ministre de l'affaire de M. Granet, vice-consul britannique, à qui on ne voulait pas permettre de résider plus longtemps à Alger, malgré la demande des autorités anglaises, quoiqu'il fût la seule personne capable de terminer et liquider les affaires pécuniaires de M. Mac Donell qu'il est forcé lui-même d'abandonner.

» Le consul a demandé, comme une faveur personnelle, qu'il fût permis à M. Granet de demeurer jusqu'à ce qu'il ait terminé les affaires de cette malheureuse famille ; le ministre a hésité et a répondu ensuite que si le consul était instruit des rapports qu'on leur avait faits sur les propos insultants tenus par M. Granet, il serait le premier à approuver son éloignement immédiat ; mais, qu'à sa considération, il serait permis à M. Granet de demeurer sous sa protection spéciale, pour l'objet en question ; mais il a répété plusieurs fois que c'était une faveur qui n'aurait été accordée à personne autre à Alger. »

S. E. le ministre de la marine paraît avoir apprécié d'une manière adroite le caractère de M. Shaler et avoir fait sur lui, avec un singulier succès, une épreuve qui marque une époque curieuse dans les annales de la diplomatie algérienne.

Si le ministre avait avoué à M. Shaler le véritable état des choses, il lui aurait dit : « M. Granet n'a pas besoin de votre protection ; il » remplit dans ce moment le poste de vice-consul britannique. Il » est vrai qu'après que le Dey a eu signé la déclaration et que le » Proconsul a été débarqué, on a fait quelques difficultés pour re- » cevoir M. Granet comme vice-consul ; mais l'amiral anglais a en-

» voyé le capitaine Spencer à terre pour dire que si nous cher- » chions à intervenir à ce sujet, il avait ordre de ramener le Pro- » consul à bord et que les hostilités seraient immédiatement » recommencées. Le Dey a, en conséquence, abandonné toute » opposition, et M. Granet a été nommé. »

Si M. Shaler s'est trouvé *la seule personne existant à Alger* à qui le fait et les circonstances de la reconnaissance de M. Granet ont été inconnus, il doit avouer avoir été prééminemment ignorant parmi ceux qui avaient le moyen de les connaître, car il avait incontestablement des communications avec Granet lui-même, et le Proconsul britannique qui avait nommé M. Granet était un hôte de M. Shaler.

Au moment où on m'informa à bord de mon vaisseau-amiral des difficultés que le Dey faisait de recevoir M. Granet comme vice-consul, l'interprète du Dey et le capitaine du port étaient à bord ; et, en leur présence, j'ordonnai au capitaine Spencer d'aller à terre et de signifier au Dey, que si l'on avait la moindre prétention de s'immiscer dans le choix que le Proconsul ferait de son vice-consul, il avait l'ordre (et je le lui donnai en effet) de ramener le Proconsul à bord et que je commencerais de suite le bombardement. Le même interprète répéta au Dey, dans l'entrevue subséquente que j'eus avec lui, ma demande pour le libre exercice des droits du Proconsul, dans cette nomination, ainsi que de tous autres priviléges attachés à sa position ; et le Dey annonça son entière adhésion à cette demande.

M. Benzamon, qui paraît avoir si copieusement contribué dans d'autres occasions aux *récits authentiques* de M. Shaler, était aussi présent à cette entrevue ; et l'on devait s'attendre que M. Shaler aurait obtenu de sa part, même sans prendre la peine de s'en informer, la connaissance de la nomination de M. Granet.

Maintenant que j'ai fait une réponse spéciale à chacune des injustes imputations de M. Shaler sur les opérations dont j'avais la direction immédiate, j'exprimerai le regret sincère qu'il m'ait forcé de perdre l'opinion favorable que j'avais de sa justice et de sa bienveillance. Mais la plupart des lecteurs de son journal conviendront que, s'il a déployé peu d'habileté dans cette œuvre, s'il a eu le tort d'ajouter foi trop légèrement à de fausses informations, s'il s'est montré peu soigneux de rechercher la vérité et trop prodigue de louanges à sa propre adresse, il est encore plus reprochable par l'absence de générosité bienveillante qui perce dans les cen-

sures qu'il édite contre moi et que je me suis vu dans l'obligation de repousser.

SIR HARRY NEAL.

Nous reproduisons ici, comme appendice, la traduction d'une pièce originale faisant partie également des collections manuscrites de la Bibliothèque d'Alger et qui montre que deux ans après les événements dont il vient d'être question, les réclamations de M. Mac Donell n'étaient pas encore liquidées :

« *Consulat britannique*.

« Alger 22 novembre 1826.

« Le soussigné, pro-consul général et agent de S. M. B., a reçu avec surprise le message dont S. A. le Dey l'a honoré ce matin par l'intermédiaire de son Drogman, au sujet de la créance de M. le consul général Mac Donell sur les juifs Bacri et Benaïm.

« Le pro-consul avait déjà considéré cette question comme définitivement réglée, parce que, aux deux dernières audiences qu'il a eues du Dey, son Altesse avait solennellement engagé sa parole d'honneur, que la dette en question serait entièrement et immédiatement liquidée, après réalisation des valeurs appartenant aux débiteurs respectifs; et il avait communiqué cet arrangement en détail au Gouvernement de S. M.

« S. A. doit avoir vu, par la traduction arabe que le pro-consul lui a envoyée de la dernière lettre qu'il a reçue du comte Bathurst à ce sujet, les sentiments du gouvernement britannique sur cette affaire, sentiments qui deviendront inévitablement plus défavorables à S. A., par le rapport que le pro-consul est actuellement obligé de faire; d'autant plus que la violation de la justice et de la bonne foi dont on se plaint dans la lettre de sa Seigneurie sera rendue encore plus palpable par le non accomplissement des promesses faites subséquemment par son Altesse le Dey.

« Après ces observations, c'est un devoir impérieux pour le pro-consul de faire remarquer que le refus fait par S. A. d'accorder l'audience par lui demandée, cadre mal avec le respect dû à la Grande-Bretagne et l'amitié que S. A. a toujours professée pour la nation anglaise. Et c'est précisément au sujet du motif donné de ce

refus que le proconsul se trouve dans la nécessité d'établir ici qu'il ne peut pas, en ce qui le concerne, abandonner le droit universellement exercé d'en appeler personnellement à S. A. pour les questions d'une importance plus qu'ordinaire; le devoir d'un consul étant de protéger les intérêts et les biens, politiques ou commerciaux, des sujets appartenant au gouvernement qu'il représente.

« En ce qui touche l'objet de l'audience demandée par le proconsul ce matin, c'était pour établir que l'offre faite de 15,000 boudjoux en tout, pour la créance de M. Mac Donell, ne peut pas être admise un seul instant, car, ainsi que S. A. doit l'avoir vu par la lettre du comte Bathurst, le gouvernement britannique tient S. A. responsable pour la dette en question, sans s'occuper d'aucun recours contre les débiteurs primitifs, lesquels avaient les moyens de payer leur note emportant promesse quand elle serait exigible et étaient prêts à le faire et n'ont été empêchés de le faire que par suite d'un abus de pouvoir du gouvernement algérien.

» Le pro-consul proteste donc solennellement contre la susdite offre de 15,000 boudjoux, aussi bien que contre toute autre proposition qui pourrait être faite et qui n'aurait pas pour objet l'entier accomplissement de la promesse faite par son S. A. relativement à la complète liquidation de la créance de M. Mac Donell. Car il faut rappeler qu'une stipulation a été faite à ce sujet par le pro consul et acceptée sans conditions par S. A.; d'après laquelle, en prouvant la dette sous les biens de Bacri il n'en résulterait aucun préjudice pour M. Mac Donell.

» En terminant, le pro-consul a l'honneur d'offrir à S. A. le Dey l'assurance de son très-profond respect et considération. »

« A. M. THOMAS. »

M. Mac Donell ayant été, ou passant pour avoir été, la cause de la rupture de 1824 et même de celle de 1816, nous terminons cet article par la publication d'un acte émané de lui qui a son importance historique; par ce motif même nous le donnons dans sa langue originelle :

(1)

BRITISH CHANCERY OFFICE,

ALGIERS.

We, H. Mac Donell, esq., his Britannic Majesty's agent and

---

(1) Ici, les armes d'Angleterre.

consul general in this city and Kingdom, CERTIFY (1) that all accounts pending between the British Government and that of Algiers for naval and military stores furnished by the former to the latter and grain and cattle, etc., supplied by the latter to the former, are finally settled and closed agreeably to paper dated on the third instant, delivered by the right honorable Lord Exmouth to his Highness the Dey of Algiers.

Given under our hand and seal this fifth day of september in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixteen.

H. MAC DONELL (2)

(1) Tout ce qui précède est imprimé, sauf le nom *H. Mac Donell* qu'on a écrit après coup audessus de *Henry Staniforth Blanckley* qui a été biffé. Au bas de cette pièce est imprimé en manchette l'indication suivante : « J. Harrison, printer, 6 Lancaster court Strand », J. Harrison, imprimeur, — n° 6 cour de Lancastre, dans le Strand.

(2) Le cachet en cire rouge de M. Mac Donell est appliqué à gauche de ce dernier paragraphe. Il est presqu'entièrement effacé. Quant à l'acte en lui-même, voici ce qu'il signifie en français :

« Bureau de la chancellerie anglaise, à Alger. Nous, Henry Mac Donell, écuyer, agent et consul général de sa majesté Britannique dans cette cité et royaume, certifions que tous les comptes pendant entre le Gouvernement britannique et celui d'Alger pour les munitions navales et militaires fournies par le premier au dernier et pour les grains et bestiaux fournis par le dernier au premier sont établis et clos conformément à un acte daté du 3 courant remis par le droit et honorable amiral Lord Exmouth à son altesse le Dey d'Alger.

Donné sous notre sceau et signature, dans la ville d'Alger le 5 septembre dans l'année de notre Seigneur mil huit cent seize.

HENRY MAC DONELL.

SUR LA REPRISE D'ORAN

EN 1732 ET SUR QUELQUES AUTRES FAITS DE L'HISTOIRE DES ESPAGNOLS EN AFRIQUE.

M. le général de Sandoval écrit de Madrid, sur ce sujet, à la date du 8 mai, la lettre suivante à M. Berbrugger :

« Comme souscripteur de la *Revue africaine*, je lis toujours avec intérêt les remarquables articles que ce journal contient, surtout ceux qui se rapportent à des faits historiques relatifs à mon pays, parce que c'est précisément un sujet pour lequel j'ai un goût particulier et que j'ai réuni bon nombre de renseignements sur les affaires des Espagnols en Afrique, depuis mon premier voyage en Algérie, en 1844 (1). Il est donc naturel qu'en lisant dans votre n° 43, de janvier dernier, le préambule que vous avez mis à votre traduction du récit de Clariana sur la reprise d'Oran en 1732, j'aie été comme poussé à vous écrire cette lettre : d'abord, pour vous adresser, comme Espagnol, l'expression de ma gratitude ; puis, pour vous offrir quelques indications qui ne vous paraîtront peut-être pas inopportunes, leur objet étant de fournir de nouveaux matériaux historiques sur le pays auquel vous avez consacré tant et de si intéressants travaux.

Vous dites (n° 43, p. 13) « Dans la mission que quelques hommes » de bonne volonté se sont donnée de reproduire, par la voie de » la presse, tous les faits inédits ou peu connus qui se rattachent à » l'histoire de l'Afrique, l'Espagne attire naturellement l'attention, » surtout pour la période turque. Pendant plus de trois siècles, elle » a vaillamment combattu dans ce pays pour la cause de la civili- » sation chrétienne, et elle s'y est toujours montrée fidèle à la no- » ble devise inscrite sur ses vieilles épées : *No me saques sin razon,* » *no me envaynes sin honor*. Car si elle n'a pas toujours vu la victoire » couronner ses généreux efforts, elle est, du moins, toujours sortie

(1) Don Crispin Ximenes de Sandoval, auteur de la lettre ci-dessus, a publié, à Madrid, en 1853, par les soins du dépôt de la guerre, les études et observations qu'il avait faites sur l'Algérie, en collaboration avec M. le colonel don Antonio Madera y Vivero. Nous avons alors rendu compte, dans l'*Akhbar*, de cet ouvrage remarquable par le talent et l'impartialité. Son titre espagnol est : *Memorias sobre la Argelia*. — N. de la Réd.

» l'honneur sauf des plus difficiles épreuves et même des plus
» grands désastres. »

Pour cette appréciation si noble et si bien sentie, où vous montrez vos sympathies envers l'Espagne et votre impartialité, en même temps que la connaissance de tout ce qu'elle a accompli ou tenté en Afrique, je veux vous remercier ici, sûr d'interpréter avec fidélité le sentiment que vos paroles et les souvenirs de gloire et de sacrifices qu'elles évoquent éveilleront dans le cœur de tous mes compatriotes.

Il est certain que l'on ne connaît pas assez tous les faits auxquels vous faites allusion (les expéditions espagnoles en Afrique), et que la majeure partie des écrivains qui se sont occupés de cette partie de l'Afrique se contentent, en général, d'indiquer quelques-uns des principaux; mais, une circonstance très-atténuante pour leurs omissions, est la difficulté de consulter d'autres sources que Marmol et Haëdo, excellents guides, assurément, mais non uniques pour l'époque du seizième siècle à laquelle leurs ouvrages se rapportent particulièrement. Cependant, il y en a d'autres encore, et l'on conserve, en fait d'imprimés, une multitude de relations détachées, outre des documents inédits des trois derniers siècles; matériaux avec lesquels on pourra quelque jour compléter, autant qu'il est possible, l'histoire de cette série d'entreprises.

Une des plus heureuses que nos armes aient accomplie dans votre colonie est la reprise d'Oran en 1732; elle eut également le bonheur d'être très-célébrée, l'imprimerie se chargea d'en perpétuer le souvenir en prose et en vers dans de nombreuses relations ou dans des journaux. Les deux conquêtes d'Oran par les Espagnols ont eu cette chance favorable d'obtenir les honneurs de la presse. Mais la liaison entre les deux événements, la série des faits particuliers qui s'y passèrent, et dans les autres endroits de notre occupation, correspondent à une immense lacune historique.

L'estimable histoire d'Oran, publiée par M. Fey, en 1858, dont vous avez rendu compte dans l'*Akhbar*, si j'ai bon souvenir, atteste cette vérité; et l'auteur y déplore la disette de matériaux propres à compléter son œuvre. J'en conclus qu'il ne connaissait pas une autre *Histoire d'Oran* (1), inédite, que j'ai lue à la Bibliothèque

(1) Nous avions connaissance de cette histoire par l'honorable M. Mac Carthy, qui a bien voulu en faire une analyse pour la *Revue africaine*. (*Note de la Réd.*)

impériale de Paris, dans le département des manuscrits, et qui a été sans doute achetée en Espagne pour cet établissement (1). Son auteur, le marquis de Fabalosos, était fils du général don Eugenio Alvarado, qui fut gouverneur d'Oran de 1770 à 1774; ayant sous les yeux beaucoup de documents officiels du ministère de la guerre où il était employé, il voulait publier son ouvrage, y ajoutant, comme appendice, quelques documents intéressants, parmi lesquels je vous citerai, en vous les recommandant, divers états et notices statistiques, des itinéraires curieux vers l'intérieur, la liste des tribus et des douars qui payaient un tribut en grains à la place; le mode de partage du butin des razias avant 1708; la copie des inscriptions locales et une liste exacte des gouverneurs depuis 1505 jusqu'à l'année 1774. Celle que M. Fey a publiée diffère beaucoup de celle-ci, et il y manque beaucoup de noms; par exemple, ceux de deux illustres ancêtres de S. M. l'Impératrice des Français : d'abord, don Juan Ramirez de Guzman, marquis d'Ardales et comte de Teba, gouverneur, capitaine général et grand justicier des places d'Oran et de Mers-el-Kébir, de 1603 à 1608 (2), année où il mourut; puis, don Pedro Andres de Guzman y Acuna, cinquième marquis d'Algarva, sixième marquis d'Ardales et septième comte de Teba, lequel prit le commandement d'Oran en 1678 et mourut le 8 mars 1681, victime de son bouillant courage, lors d'une sortie qu'il fit avec une partie de la garnison, dans la direction de Mostaganem. Le premier de ces deux gouverneurs se distingua dans de fréquentes et heureuses expéditions qu'il fit dans l'intérieur du pays, causant de grands dommages aux indigènes et battant le Pacha d'Alger à deux lieues d'Oran, le 27 avril 1606 (3). Un des poètes les

(1) Il a été découvert à Paris, chez un marchand de marrons glacés de la rue des Lombards, par M. Ferdinand Denis, et acheté 3000 fr. pour cet établissement (*N. de la Red.*)

(2) Nous avons eu souvent occasion, dans nos lectures, de reconnaître les lacunes et les erreurs de la liste de M. Fey. Ainsi, sur le marquis d'Ardales, dont il ne parle pas, nous avions trouvé, dans les *Lettres missives d'Henri IV*, à la date de 1607 (v. t. 7, p. 485), une recommandation de ce souverain au grand maître de Malte pour don Diego de Toledo, fils du marquis d'Ardales, « Gouverneur pour le Roi d'Espagne à Oran. » (*N. de la Réd.*)

(3) Le Pacha d'Alger, à cette époque, était *Koussa* Moustafa, autrement dit l'*eunuque* Moustafa. Dans les notes que nous avons recueillies sur son administration, il n'est pas fait mention de cette affaire. C'est donc un important fait inédit dont s'enrichit l'histoire locale. (*N. de la Réd.*)

plus célèbres de l'époque composa, à cette occasion, une comédie intitulée : *Les affaires d'Oran sous le marquis d'Ardales.*

De son temps (1605), on construisit la porte de Tlemcen et on y plaça une pierre avec dédicace.

A la mort du second de ces gouverneurs, la marquise, sa veuve, fut chargée du commandement de la place par acclamation ; quelques jours après, elle le confia à don Alonzo de Angulo qu'elle fit venir de Mers-el-Kebir ; les lettres par lesquelles elle rendait compte de cette catastrophe respirent, avec la tristesse naturelle à une femme devant un pareil malheur, la conscience de tout ce qu'exigeait d'elle alors son devoir envers le Roi et la patrie.

Puisque j'ai parlé de la mort de ce gouverneur, je crois opportun de vous indiquer que, visitant en 1845 la place de Mazagran, où arriva en 1558 la déroute et la mort du comte d'Alcaudete, on me dit qu'il y avait eu là une pierre portant une inscription espagnole commémorative de l'endroit où périt cet illustre chef, pierre qui aura été érigée, je le suppose, par son fils, qui lui succéda dans le commandement d'Oran.

Le commandant du fort de Mazagran, M. Louit, que je priai de s'enquérir de l'existence de ce monument, m'écrivit peu de temps après : « L'arabe qui en sait la place est momentanément au vieil » Arzeu ; la pierre est présumée ensevelie sous une masse de dé- » combres provenant de l'écroulement d'une vieille masure. Le » génie civil devant incessamment procéder à la réparation de la » route de Mostaganem à Mazagran, je profiterai des fouilles que » cette administration sera obligée de faire pour faire faire des re- » cherches sur des indications données par des arabes. »

Je n'ai rien appris de plus sur cette particularité ; et c'est à titre de curiosité que j'en ai conservé la note que je vous communique à présent. J'y ajouterai qu'en ce qui concerne l'expédition du comte d'Alcaudete et les autres événements de cette époque, ainsi que quelques-uns qui lui sont postérieurs, on trouve de nombreux détails dans un livre peu connu intitulé *Dialogues des guerres d'Oran*, par le capitaine Baltasar Morales, imprimé en 1593.

Vous signalez, dans le préambule dont j'ai parlé au commencement de cette lettre, le silence que gardent les écrivains espagnols sur la perte d'Oran en 1708, et vous indiquez même qu'un d'eux prétend la dissimuler en employant l'expression d'*abandon*, au lieu du terme exact et grammatical que réclame la nature de l'événement. Je vous dirai à ce sujet que s'il est vrai que la reddition de

la place passa pour ainsi dire comme inaperçue : ce fut l'effet naturel de l'époque où elle arriva, qui était celle où les péripéties de la guerre de la Succession avaient le privilége d'occuper exclusivement les esprits en Espagne. De là vient qu'on ne rencontre presqu'aucun ouvrage contemporain qui rapporte cet événement ; mais beaucoup d'écrivains postérieurs emploient l'expression propre dont vous signalez l'absence. Je puis citer dès à présent l'ouvrage très-connu du marquis de San Felipe, intitulé : *Commentaires de la guerre d'Espagne*, où je trouve ce passage textuel : « La place » d'Oran, ne pouvant supporter un plus long siège, manquant de » vivres et de munitions, se rendit aux Africains ; mais l'éloigne- » ment fit mépriser cette perte, quoiqu'elle fût plus grande que » les Français l'apréciaient à la cour du roi Philippe.

Dans l'année 1732, et précisément au sujet de la reprise, un religieux franciscain publia à Madrid *La relation du siège d'Oran et la perte de cette place en 1708.* Enfin, sur la porte de la chapelle de la Casba d'Oran, il y avait une pierre avec l'inscription suivante en espagnol : Régnant dans les Espagnes S. M. Philippe V, les Turcs prirent ces places (Oran et Mers el Kebir) en 1708. L'armée du même roi, commandée par le lieutenant général comte de Montemar, les recouvra le 22 juin 1732 ; et on établit cette chapelle royale le 6 janvier 1735, étant gouverneur desdites places, Don Josef Vallego, lieutenant général des armées de S. M. (1)

(1) Nous comprenons très-bien le sentiment patriotique qui inspire M. de Sandoval dans la dissertation qu'on vient de lire, mais il nous semble prêter à l'assertion qu'il réfute plus de portée qu'elle n'en avait dans la pensée de son auteur. Celui-ci, en disant que des sources espagnoles qu'il a pu consulter, les unes sont muettes sur la perte d'Oran en 1708, d'autres ne la mentionnent que très-sommairement, et qu'une enfin la qualifiait inexactement d'abandon, ne faisait qu'exprimer des vérités incontestables. C'est ainsi qu'il avait constaté ailleurs que l'échec de Diego de Vera devant Alger, en 1516, n'est point raconté dans l'*Histoire générale d'Espagne* de Mariana, pas plus dans le corps de l'ouvrage, qui se termine à l'année 1516, que dans sa continuation *(sumario)*, par le même auteur, jusqu'en 1621 ; mais, dans un cas comme dans l'autre, son assertion s'arrêtait là, et il ne prétendait nullement que tous les autres historiens espagnols eussent été muets aussi ou inexacts sur ces deux événements d'une si grande importance. Il connaît trop bien l'insuffisance des matériaux sur lesquels il opère pour hasarder des jugements aussi tranchés et absolus. Aussi, est-ce avec la restriction, souvent exprimée et toujours sous-entendue, du *sauf plus ample informé*, qu'il se permet d'exprimer une opinion sur les faits de ce genre. — N. de la R.

Je ne veux pas prolonger cette lettre, bien que je sache avec quel plaisir vous accueillez toujours les correspondances qui se rapportent à ces sortes de matières. Mais j'ai atteint mon but, qui était de produire quelques indications propres à vous confirmer dans votre opinion déjà bien arrêtée, quant à tout ce qu'il reste encore à rechercher et à publier sur ce pays dans la période qu'on appelle Domination turque.

Je profite de cette occasion, etc.,

C. X. DE SANDOVAL.

DE L'HALLUCINATION ÉPIGRAPHIQUE.

Un novice en épigraphie croit volontiers qu'avec de passables études classiques et quelque teinture des abréviations et signes particuliers de l'écriture lapidaire, on peut aborder sans crainte le déchiffrement des inscriptions antiques et même tirer de celles-ci des copies exemptes de lacunes et d'erreurs. Le téméraire ! il ignore donc que les plus habiles et les plus expérimentés n'obtiennent pas toujours cet heureux résultat. On en verra bientôt des preuves éclatantes.

Naturellement, en émettant l'assertion qu'on vient de lire, nous partons de ce principe rigoureux que *toute copie doit reproduire l'original intégralement et avec la plus scrupuleuse fidélité*, la meilleure étant celle qui se rapproche le plus d'un *fac simile* véritable. Ils sont bien rares les transcripteurs qui y réussissent; jusqu'ici, nous n'en connaissons que deux qui pourraient s'en vanter, la photographie et l'estampage. Et, encore, ne sont-ils pas infaillibles !

Si l'on ne peut complètement atteindre le but, il faut au moins essayer de s'en rapprocher le plus possible. Pour vous animer à la tâche — dirons-nous à ceux qui suivent cette carrière, — pensez que vous fournissez des matériaux aux annales de l'antiquité et qu'avec quelques lignes que vous arrachez à l'oubli, un de nos grands épigraphistes pourra faire une découverte inespérée ou redresser quelque grave erreur en histoire, en géographie comparée, etc. Mais cela n'est possible qu'autant que les textes que vous fournissez et sur lesquels ils s'appuieront sont tout-à-fait irréprochables. Autrement, vous les exposeriez à renouveler la ridicule polémique de la dent d'or, par des dissertations portant sur ce qui n'existerait même pas.

Il va sans dire que le débutant ne se préoccupe guère de cette exactitude absolue : reproduire servilement la disposition des lignes, la forme des lettres et d'autres minutieux détails, lui semble

frivole et sans application utile, si même son attention s'arrête sur ces sortes de choses.

Mais, laissons de côté les écoliers en épigraphie dont les négligences et les bévues n'ont rien que de très-naturel au fond. et occupons-nous des erreurs des maîtres. Le profit sera plus grand; et nous aurons, d'ailleurs, une démonstration à fortiori. Pour que notre critique soit utile à tous sans blesser personne, nous l'appliquerons exclusivement à ceux à qui on ne doit que la vérité, aux morts. Le premier dont nous allons nous occuper fut des plus zélés pour l'archéologie africaine, qui lui doit de beaux et bons travaux publiés depuis quelques années. Cependant, il a eu aussi ses erreurs, assez nombreuses et parfois assez fortes. On en va juger par les deux exemples suivants :

Ayant à copier cette inscription, très-simple et parfaitement lisible, qui figure au Musée d'Alger sous le n° 77 :

M. BARBATIVS
M. L.
PANDARVS
HIC EST SITVS

Voici comment il la lut :

M. BARBATIVS
M. LIB
PANDARVS
HIC SITVS EST

Nous ne le chicanerons pas sur la dernière lettre de la première ligne qu'il donne comme entière, quoiqu'il ne subsiste qu'une très-faible partie de la boucle inférieure; après tout, le sens autorisait la restitution, et il n'a eu que le tort très-léger de n'en pas avertir. Mais il n'est plus aussi excusable, lorsque de ce L qui termine la seconde ligne il fait LIB.; ou quand il transpose le mot SITVS dans la formule finale qui équivaut à notre *ci-gît*.

Le même copiste, dans une autre inscription, très-lisible aussi, commet, rien que dans les deux premières lignes, trois fautes non moins graves et, en apparence, inexplicables.

L'original (n° 84 du Musée d'Alger) disait :

D. M. S.
P. AEL. AVGVTOR. N. LIB.

Il lui fait dire :

P. AELIO AVGVSTOR. N. LIB.

C'est-à-dire qu'il omet entièrement la première ligne (la formule d'invocation aux dieux Mânes), exprime en toutes lettres AELIO, qui n'est donné que sous la forme abrégée AEL, et introduit dans le mot suivant un S qui ne se trouve pas dans l'original.

Avant d'aborder l'examen des causes de cette espèce d'hallucination qui empêche un homme incontestablement judicieux et habile de voir ce qu'il a sous les yeux et qui lui fait voir ce qui n'y est pas, empruntons un troisième exemple à un autre mort.

Comme celui-ci a cessé de vivre depuis plus d'un siècle, nous ne voyons nul inconvénient à dire que c'est le Dr Shaw, l'auteur du *Voyage en Barbarie et dans le Levant*, ouvrage estimé et consulté encore avec fruit, malgré toutes les découvertes modernes. Car, s'il est de beaucoup dépassé par la science actuelle, il a le très-grand mérite de présenter le bilan de la situation archéologique de l'Algérie, il y a plus de cent ans, et de conserver ainsi la notion d'antiquités importantes qui ont disparu plus ou moins complètement depuis lors.

Ce savant anglais va nous prouver, comme le savant français de tout-à-l'heure, qu'en épigraphie les hommes les plus doctes peuvent commettre beaucoup d'erreurs et des plus graves. Nous prendrons pour exemple la copie qu'on lui doit de la fameuse inscription de Gargilius, jadis encastrée dans les assises inférieures du mur méridional de la Casba turque du *Sour Rozlan* des Arabes, qui fut l'*Auzia* des Romains et qui est aujourd'hui l'Aumale des Français. En regard de la transcription du Dr Shaw, nous en placerons une autre du même document, obtenue d'après un estampage fait par nous. La comparaison sera curieuse et instructive.

Avertissons d'abord que dans l'original tous les mots se touchent sans nulle solution de continuité. Shaw a voulu, pour rendre la lecture possible, les séparer par la ponctuation ou des intervalles, mais il ne l'a fait qu'incomplètement. Afin de rendre le texte plus compréhensible et de faciliter les comparaisons, nous avons généralisé son système et nous avons, en outre, accompagné d'un tiret

les têtes de mots coupés à la fin des lignes. Notre but particulier nous imposait cette modification.

	TEXTE DE SHAW.	TEXTE D'APRÈS NOTRE ESTAMPAGE.
1	Q. GARGILIO Q. F.	....ARGILIO Q. F. MARTIALI EQ. R.
2	PRAEF. COH .... BRITANIAE	...EF CoH. I ASTYRVM PR. BRITT-
3	TRIB. CO.. .. .. .. MAVRCAE ·	. AETRIB. CoHS P. PR. MAVR. CÆs
4	AMIL PRAE. COH. SING ET VEX	..MIL. PRAEP. COH. SING. ET VEX.
5	EQQ MAVROR IN TERRITORIO	..QQ. MAVROR. IN TERRITORIO
6	AVZIENSI PRETENDENTIVM	..VZIENSI PRÆTENDENTIVM
7	DEC DVARVM COLL AVZIEN	DEC. DVARVM COLL. AVZIEN-
8	SIS ET RVSCVNIENSIS ET PAT	. SIS ET RVSGVNIENSIS ET PAT.
9	PROV OB INSIGNEM IN CI	PROV. OB INSIGNEM IN CI-
10	VES AMOREM ET SINGVLA	VES AMOREM ET SINGVLA-
11	REM ERGA PATRIAM ADFEC	REM ERGA PATRIAM ADFEC-
12	TIONEM ET QVOD EIVS VIR	TIONEM ET QVOD EIVS VIR-
13	TVTE AC VIGILANTIA FA	TVTE AC VIGILANTIA FA-
14	RAXEN REBELLIS CVM SA	RAXEN REBELLIS CVM SA-
15	TELLITIBVS SVIS FVERIT	TELLITIBVS SVIS FVERIT
16	CAPTVS ET INTERFECTVS	CAPTVS ET INTERFECTVS
17	ORDO COL AVZIENSIS	ORDO COL. AVZIENSIS
18	INSIDIIS BAVARVM DE	INSIDIIS BAVARVM DE-
19	CEPTO P P F D D VIII KAL	CEPTO P.P.F.D.D. VIII KAL.
20	FEBR. PR. CCXXI.	..PR. PR. CCXXI

Lettres liées : AE, à la fin de la 3e ligne ; RI, à la fin de la 5e ; AE et VM, à la 6e.

La copie de gauche est tirée de l'édition anglaise de Shaw (Oxford, 1738, page 83).

Shaw a copié cette épigraphe il y a plus de cent ans, avant qu'elle eût subi les mutilations qui ont fait disparaître les têtes des six premières lignes et de la dernière ; on lui doit donc de la posséder aujourd'hui sans lacunes. Mais s'il y a vu ce que nous ne pouvons plus voir, en revanche, il n'a pas aperçu beaucoup de choses que nous voyons très-distinctement aujourd'hui, grâce à la photographie et à l'estampage. Nous associons à dessein ces deux

modes de reproduction, parce que le premier n'a nullement rendu l'autre inutile, et que tous deux ne dispensent pas de faire des copies écrites. En cumulant ces divers procédés, on obtient un contrôle très-utile, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure.

Voici les erreurs ou lacunes les plus graves de Shaw dans la transcription de l'épigraphe de Gargilius :

Première ligne : Omission des mots MARTIALI EQ. R.

Deuxième ligne : Omission des mots I ASTYRVM PR. ; introduction à la fin de cette ligne de la syllabe NIAE, qui revient à la ligne suivante ; suppression d'un des deux T de *Brittaniae*.

Troisième ligne : La dernière syllabe de *Britanniae* manque au commencement de cette ligne, ayant été attribuée par erreur à la fin de la précédente ; au milieu de cette même ligne, il manque H. P. PR., ainsi qu'un petit *s* à la fin.

Quatrième ligne : Oubli du P final de PRAEP.

Vingtième ligne : Au commencement, FEBRVAR, au lieu de APR. PR.

Nous ne relevons pas les menues fautes que l'on pourrait encore signaler entre les lignes quatrième et vingtième, quoique cette partie de la copie de Shaw soit en général plus complète et plus correcte que la précédente, parce que nous avons hâte d'arriver au côté pratique de ce travail.

Mais qu'on nous permette d'abord une petite digression.

Ceux qui aiment à comparer les textes pourront remarquer que notre copie, faite d'après un estampage, diffère en un point de celle d'un important ouvrage bien connu sur les *Inscriptions romaines de l'Algérie* et dont l'auteur, s'appuyant sur une photographie, a lu INCIDIIS, au commencement de la dix-huitième ligne. Notre estampage nous montre INSIDIIS au même endroit, et cela avec un tel caractère d'évidence qu'aucune incertitude n'est possible. Sans doute, l'épreuve photographique employée par cet épigraphiste n'était pas très-bien réussie dans la partie où se trouve le mot en litige, et la lecture en a souffert. Il y a donc, comme nous le disions, utilité très-grande à multiplier les moyens de contrôle, car ce qui manque dans une épreuve, dans une copie, ou est moins apparent, se retrouvera dans une autre, et l'on arrivera ainsi à assurer les textes.

Abordons maintenant le chapitre essentiel des conséquences pratiques à tirer des faits exposés ci-dessus.

Le lecteur n'aura peut-être pas remarqué tout d'abord que les

deux savants défunts dont nous étudions surtout les travaux épigraphiques sont tombés dans certaines fautes que des ignorants n'auraient assurément point commises. C'est qu'il y a des erreurs qui ne sont possibles que pour ceux qui savent : ainsi, il fallait être latiniste, par exemple, pour substituer AELIO dans la copie à AEL. de l'original, comme l'a fait notre premier transcripteur.

Ceci nous met sur la voie d'une des plus grandes causes d'erreur en épigraphie ; et cette cause est l'intervention exclusive et prématurée de l'intelligence dans l'acte essentiellement mécanique de la lecture.

Mettez un ignorant en face de cette ligne :

P. AEL AVGVTOR N. LIB.

Il n'y verra certainement pas d'autres lettres que celles qui y sont écrites en effet. Il n'en sera pas de même d'un savant : après une série d'opérations intellectuelles plus ou moins compliquées et quasi inconscientes, il pourra bien finir par y voir, comme notre transcripteur : *Publio Aelio, Augustorum nostrorum liberto*. C'est-à-dire que l'esprit dominant tout-à-fait l'organe visuel, il y aura confusion du *possible* avec le *réel* et de l'*entier* avec la *partie*, d'où résultera une copie fautive, comme celle qu'on a lue plus haut.

Cette intervention inopportune de l'intelligence, en pareil cas, a pour premier et grave inconvénient d'être une cause permanente de distractions, lesquelles aboutissent fatalement à des omissions et des altérations du texte. C'est très-certainement ce qui a fait oublier à notre transcripteur toute la première ligne de l'épitaphe de *Publius Aelius*. Pendant qu'il commentait en lui-même, au lieu de se limiter à reproduire servilement, ses yeux, laissés de côté, avaient perdu, pour ainsi dire, de leur faculté de perception ; ou, plutôt, les rôles étaient intervertis et l'intelligence s'efforçait indûment de faire toute seule la besogne de la vue.

C'est toujours par suite de ce même travail intellectuel intempestif, — nous l'avons vu, — que notre copiste a lu et écrit AELIO, là où il y avait AEL. seulement, et AVGVSTOR, au lieu de AVGVTOR.

Lorsque dans l'épitaphe de Barbatius, le même copiste écrivait M. LIB., au lieu de M. L. qu'il y a réellement, il était encore induit en erreur par son intelligence. Celle-ci lui murmurait à l'oreille : 1° que M. L. était l'abréviation de *Marci libertus* (affranchi de Marcus) ; 2° que l'abréviation M. L. équivalait à celle de M. LIB. également usitée.

Or, dans ce choc d'idées arrivant en scène tout-à-fait hors de

propos, le pauvre copiste a cessé de distinguer ce qui était de ce qui pouvait ou devait être ; et la preuve en est dans la nature même des fautes où il tombe coup sur coup. Donnons-en ce nouvel exemple :

Dans la même épitaphe de Barbatius, le lapicide avait gravé *Hic est situs* (ci-gît), construction exceptionnelle de la formule bien connue *Hic situs est*. Ici, encore, le copiste n'a pas vu ce qu'il y avait, mais bien ce qui devait y être ; et il a écrit la phrase dans sa forme la plus habituelle, au lieu de reproduire fidèlement l'exception qu'il avait devant lui.

C'est par la même raison que les auteurs corrigent si mal les épreuves de leurs propres ouvrages ; eux aussi lisent avec l'intelligence plus qu'avec les yeux et voient ce qui devrait être (ce qu'ils avaient mis) au lieu de ce qui est réellement, c'est-à-dire les *bourdons*, *coquilles*, *doublons*, etc., commis par les typographes.

On a déjà vu que le transcripteur est poussé, à son insu, par une tendance instinctive à rectifier dans sa copie ce qui est ou semble irrégulier dans le texte. De là, cette autre inexactitude de AVGVSTOR. mis pour AVGVTOR. de l'original. En somme, un bon copiste doit être — au moins dans la première partie de son œuvre — comme le brave écrivain Buvat qui avait transcrit toutes les pièces de la conspiration de Cellamare sans savoir un mot de ce qu'elles contenaient.

Shaw obéissait à la tendance que nous signalions plus haut, lorsqu'il écrivait le mot *Britannia* avec un seul T, au lieu de deux qu'il y a dans l'original ; mais Shaw est excusable dans ses erreurs, car il opérait à la suite des camps turcs, au milieu d'une soldatesque grossière, de Bédouins importuns et fanatiques, aux yeux desquels les dessins et les écritures exécutés par des chrétiens sont des opérations magiques, et par cela même suspectes et odieuses.

Ajoutez les fatigues inhérentes aux pérégrinations africaines — et elles étaient bien plus grandes au temps de Shaw que de nos jours — les privations, les excès de température, les intempéries ; et l'on conviendra que si des copies faites tranquillement, commodément dans un Musée sont défigurées par les fautes que nous venons de faire connaître, celles qui sont écrites au soleil, à la pluie, au vent, sous l'impression de la faim, de la soif, de la lassitude, au milieu d'une foule indiscrète et hostile, n'en peuvent guère être exemptes. Tous ceux qui ont eu à lutter ici contre ces difficultés et ces inconvénients accorderont de grand

cœur au savant anglais le bénéfice des circonstances atténuantes.

Ce qu'il y a de décourageant dans la série d'erreurs que nous venons d'examiner, c'est que la vicieuse impression une fois perçue par les causes expliquées précédemment, elle s'implante si bien dans la cervelle du copiste, que très-souvent, après des lectures répétées, il voit tout aussi faux que la première fois. Cela tient à un mauvais point de départ et à de mauvais procédés de lecture; il faut donc attaquer résolument le mal dans son principe.

D'abord — et ceci est d'une importance capitale — le copiste doit être bien convaincu que, quelles que soient sa science et sa pratique, il est fort exposé à l'erreur. Il se maintiendra donc dans une salutaire défiance de lui-même et s'imposera sévèrement les règles suivantes :

1° S'astreindre à copier servilement ce qu'il voit; et, pour y mieux réussir, se dicter à soi-même et à haute voix, dans l'état strict où elle se trouve, l'épigraphe qu'il veut reproduire. S'il trouve, par exemple, cette ligne :

IMP. CAES. M. A. ANT. AVG.

Il l'acceptera telle quelle et résistera à la tentation de la développer mentalement; de peur que le texte développé plus ou moins bien par lui, se mêle dans son esprit au texte réel abrégé par le lapicide et qu'il en résulte une de ces copies inexactes déjà signalées et auxquelles on pourrait ajouter des centaines d'autres semblables, au besoin ;

2° Il ne se préoccupera d'abord du sens qu'autant que l'état fruste ou incomplet des lettres exigerait qu'il recourût au fond pour retrouver la forme;

3° Il se tiendra soigneusement en garde contre toute tentation de commentaire anticipé que l'examen matériel du texte pourrait lui suggérer, pendant la lecture, cette dernière opération devant être dans le principe aussi mécanique que possible;

4° La copie achevée, il s'assurera qu'elle a le même nombre de lignes que l'original, que tous deux commencent et finissent par les mêmes mots. Car il n'y a pas que les débutants en épigraphie qui sautent ou doublent les lignes et en changent la coupe réelle;

5° Après cette première vérification qui aide puissamment à trouver les fautes et les lacunes les plus grossières, il reprendra sa copie ligne par ligne, lettre par lettre, et s'assurera qu'elle est identique à l'original; ayant bien soin, pendant cette opération importante, de repousser toute tentative d'exégèse anticipée;

6° Quand même il aurait la faculté d'obtenir un estampage ou une photographie du document, il ne se dispensera pas d'en tirer copie écrite, les épreuves par les deux procédés ci-dessus n'étant pas toujours réussies dans toutes leurs parties. On en a vu un exemple tout-à-l'heure, à propos de l'inscription de Gargilius.

D'ailleurs, nous le répétons à satiété, on ne saurait trop multiplier les moyens de contrôle.

Nous arrêtons ici ce travail, bien qu'il y ait encore beaucoup à dire sur la matière ; mais ce qui précède suffit pour le but que nous nous sommes proposé.

Disons, en terminant, comment nous avons été amené à entreprendre cette étude; ce ne sera peut-être pas inutile pour tous ceux qui s'occupent aussi de travaux épigraphiques.

Ayant eu à reviser, récemment, sur les originaux, une assez grande quantité de copies faites par plusieurs personnes — dont quelques-unes très-compétentes, — nous avons été surpris du nombre et de la gravité des fautes que ces copies contenaient. Nous pourrions même dire que nous avons été épouvanté, car nous en avons tiré la conclusion toute naturelle que nous avions dû nous-même faire passablement de faux pas dans une carrière où nous voyions trébucher des gens reconnus pour habiles. Cela nous a conduit logiquement à rechercher, analyser et classer les différentes causes d'erreur, pour notre utilité personnelle. Puis, cette besogne achevée, il nous a paru qu'elle pourrait rendre à d'autres les services qu'elle nous rendait à nous-même; et nous en avons publié le résultat dans cette *Revue*.

Si cela est inutile pour les privilégiés — bien rares, d'ailleurs, — qui semblent avoir été doués, dès leur naissance, du génie de l'épigraphie, cela pourra, du moins, être de quelque secours au plus grand nombre, en leur permettant de suppléer, jusqu'à un certain point, par la méthode, à l'insuffisance des dons naturels.

Car le commun des copistes ne doit pas se croire assuré de pouvoir reproduire sans faute, de prime abord, l'inscription la plus simple, fût-ce le *Ludovico Magno* de la porte Saint-Denis.

Mais — surtout — qu'on n'oublie jamais que, pour être bon copiste, la disposition essentielle est

LA DÉFIANCE ABSOLUE DE SOI-MÊME.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous donnons, ci-dessous, un extrait de la lettre qui vient d'être adressée à M. Berbrugger, président de la *Société historique algérienne*, par M. Sarlande, maire d'Alger :

MAIRIE
de la
VILLE D'ALGER.

Alger, le 3 juin 1864.

Monsieur le Président,

...... J'ai la satisfaction de vous informer que le Conseil (municipal) appréciant l'utilité des travaux de la Société (historique algérienne) et les services signalés qu'elle rend à la science et au pays par la publication de sa Revue, lui a voté un crédit de 500 fr. à titre de subvention et encouragement.....

La Société verra, je l'espère, dans le vote de cette modeste allocation, une preuve de l'intérêt que l'administration municipale attache au succès de l'œuvre entreprise par la Société et son approbation la plus complète des travaux accomplis et des efforts tentés par ses membres pour la propagation, en Algérie, des sciences historiques et archéologiques.

Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire d'Alger,
SARLANDE.

La *Société historique algérienne* a accueilli avec une vive reconnaissance cet encouragement sympathique du Conseil municipal d'Alger, heureuse à la fois de voir son œuvre si bien appréciée et d'obtenir de ses honorables approbateurs les moyens de lui donner plus d'extension.

Archives du Consulat de France à Alger. — On a vu dans notre 43e numéro, p. 73, que la Société avait demandé à M. le Gouverneur-Général de vouloir bien accorder à M. Devoulx les moyens de publier le complément de son ouvrage intitulé : *Archives du Consulat général de France à Alger*, dont la première partie, déjà imprimée, avait livré aux études historiques des matériaux inédits, intéressants à divers titres. Cette demande a été favorablement accueillie; et la somme jugée nécessaire pour faire imprimer ce complément a été mise à la disposition de l'auteur. De sorte que le public studieux sera bientôt en possession de la série complète des documents consulaires recueillis aux archives arabes du Domaine par notre honorable collègue, M. Albert Devoulx.

La Revue africaine. — Dans un rapport sur les sociétés savantes, lu en séance publique par M. le marquis de la Grange, membre de l'Institut, sénateur, président de la section d'archéologie des comités historiques établis près le ministère de l'instruction publique, et qui a été publié par la *Revue des sociétés savantes*, p. 510, du n° de juin 1863, on trouve le passage suivant :

« Sans s'occuper exclusivement des inscriptions, la *Société historique algérienne* leur accorde dans la *Revue africaine* une place » considérable. M. Berbrugger, par des articles savants et ingé- » nieux y tient le monde érudit au courant des découvertes épi- » graphiques locales. M. Brosselard y a publié le recueil des » inscriptions arabes de Tlemcen, modèle pour les travaux de ce » genre. »

Tout en remerciant M. le marquis de la Grange de ses appréciations flatteuses, ceux de nos collaborateurs auxquels il les adresse croient devoir exprimer le regret que les exigences d'un vaste travail d'ensemble n'aient pas permis à l'honorable Président d'entrer dans le détail des articles de notre *Revue*, collection déjà volumineuse, car il aurait certainement trouvé d'autres noms à citer favorablement, à côté de ceux de MM. Berbrugger et Brosselard.

Disons, en terminant, qu'une circonstance particulière (un numéro égaré) nous avait laissé ignorer jusqu'ici les éloges que M. de la Grange a cru devoir faire de notre Société et de son journal; autrement, nous n'aurions pas attendu jusqu'aujourd'hui pour lui en témoigner notre reconnaissance.

Sidi Feredj. — M. Baucher, économe du Lycée impérial d'Alger, a fait don au Musée de notre ville d'un moyen bronze trouvé à Sidi-Ferruche (Sidi Feredj) et dont voici la description :

Avers. — Tête laurée à droite. Autour : MAXIMIANVS NOB. CAES., Maximien, noble César.

Revers. — Génie tendant une couronne de la main droite et ayant une cornucopie au bras gauche. En légende, GENIO POPVLI ROMANI, au génie du peuple romain. A l'exergue : SIS., frappé à Siscia. Dans le champ, à droite, B.

Médailles, etc. — M. Lefèvre, architecte, inspecteur des travaux civils, à Tlemcen, a donné les objets suivants au Musée d'Alger :

1° Petit phallus antique en bronze ;

2° Vingt-trois médailles romaines impériales en bronze, de divers modules, frustes ;

3° Quarante-deux médailles plus ou moins déchiffrables ;

4° Onze idem, d'une assez belle conservation ;

5° Trois idem africaines, moyen et petit bronze, dont deux Cléopâtre Séléné, avec le revers aux épis ;

6° Sept médailles africaines en plomb, avec les deux caractères puniques sous le ventre du cheval ;

7° Un petit bronze byzantin ;

8° Un plomb antique marqué des lettres CB liées et surmontées d'un globule ;

9° Quatorze pièces arabes ou turques de diverses époques ;

10° Deux pièces de monnaie chinoise, en cuivre ;

11° Médaille juive en plomb, représentant le Temple de Salomon ;

12° Sept jetons modernes, en cuivre ;

13° Six médailles modernes ;

14° Cinquante-cinq pièces modernes de différentes nations.

Aïn-Tamgra, etc. — M. Cherbonneau a fait don au Musée d'un moyen bronze et de cinq petits bronzes provenant d'Aïn-Tamgra, dans le cercle de Khenchela (Aurès). Il a donné, en outre, trente petits bronzes trouvés à Tobna, dans les ruines de Thubuna, près de Barika, dans le Hodna. Ces médailles, assez fortement oxydées, ne peuvent être déterminées sûrement qu'après un nettoyage convenable.

Médéa. — M. le Dr Maillefer a donné au même établissement une boucle en bronze provenant d'un ceinturon ou baudrier antique et un fragment d'inscription sur brique où on lit : ... RUNC.... Il y a au-dessus l'amorce d'un dessin.

Le U de forme moderne se rencontre quelquefois sur les inscriptions romaines, mais aux basses époques.

On a trouvé ces objets dans les fouilles de l'hôpital de Médéa, qui se sont faites sur l'emplacement de l'acropole antique.

Dellis (*Rusuccuru*). — M. Boe, commissaire civil de Dellis, a donné au Musée deux médailles de Domitien et deux d'Hadrien, en argent.

Les deux de Domitien sont exactement semblables, savoir :

Avers. — Caesar Aug. Domitianus. Cos. VI.

Tête de César.

Revers. — Princeps juventutis.

Personnage debout en toge, appuyé sur un cippe, présentant une couronne de la main gauche et ayant, enroulé autour du torse, un serpent dont la tête se dresse en avant de sa figure.

Domitien, ayant été nommé consul pour la sixième fois, en l'an 77 de J.-C., et pour la septième, en l'an 80, cela place la date de notre médaille entre ces deux années.

Le deux médailles d'Hadrien sont également semblables :

Avers. — Imp. Caesar Trajan. Hadrianus Aug.

Tête impériale.

Revers. — P. m. tr. pot. Cos. III.

Personnage debout, tenant dans chaque main élevée en l'air, un objet dont on ne peut déterminer la nature.

Nivellements barométriques. — M. le Dr Marès, qui a déjà fait trois explorations scientifiques dans les parties méridionales de l'Algérie, vient de présenter à l'Académie des sciences deux mémoires successifs sur des nivellements barométriques exécutés par lui dans les provinces de Constantine et d'Alger. Dans la première, il a pu déterminer l'altitude de trente-six positions à partir de Constantine, en allant vers l'extrême sud. Il en a déterminé 48 dans notre province, à partir de Bogar. Quoique ces déterminations n'aient pas pu s'appuyer sur des bases d'opérations dont l'altitude ait été fixée géodésiquement, elles n'en constituent pas moins

déjà une série d'observations d'un grand intérêt pour l'étude des reliefs du terrain, du climat, etc.

M. le Dr Marès a fait hommage à la Société historique algérienne d'un exemplaire de chacun de ces mémoires.

Médailles et Monnaies. — M. Teule, régisseur comptable des ponts et chaussées, a fait don au Musée d'Alger de 433 médailles ou pièces de monnaie qui se classent ainsi :

106 pièces françaises en cuivre de divers modules et de différentes époques, ancienne Monarchie, République, Empire, Restauration, etc.
47 pièces en cuivre (sauf un *four pence* en argent) d'Angleterre et colonies, de divers modules et époques.
66 italiennes, id.
56 allemandes (deux en argent), belges ou hollandaises, id.
24 grecques, id.
30 américaines, id.
13 russes, id.
30 espagnoles, id.
6 portugaises, id.
10 scandinaves.
21 indéterminées.
21 médailles antiques dont un Trajan en argent.
3 pièces arabes ou turques.

Total, 433 pièces.

Un assez grand nombre de ces pièces sont remarquables comme conservation et rareté et contribueront à enrichir la section des monnaies modernes, françaises ou étrangères ; surtout la collection des monnaies du bassin de la Méditerranée, qui est ici d'un intérêt tout spécial, car beaucoup d'entre elles circulaient sous la domination turque, et il en est souvent fait mention dans les annales de ce pays.

Pour tous les articles non signés,

Le Président,

A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. Bastide.

8e Année. N° 46. JUILLET 1864.

Revue africaine

NOTICE SUR LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.

(12e *article. Voir les nos* 32, 34, 35, 36, 37-38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 *et* 45).

3. **Magister libellorum** — « Magister libellorum cognitiones et « preces tractat » (1).

Le mot *libellus* indique la requête d'un particulier, un mémoire (rédigé), une plainte ou réclamation (écrite), un placet, etc., etc., qu'on n'écrivait pas, comme les lettres, dans toute la largeur du papier ; on le pliait comme nous avons l'habitude de faire de nos livres.

(1) Le *Magister libellorum* était celui qui recevait les pétitions et qui y répondait. — *Libellus*, diminutif de *liber*, petit livre ; mais différant, proprement, de *liber* en ce que le *libellus* était un volume composé de quelques feuilles de parchemin ou de papyrus, couvertes d'écriture et reliées les unes avec les autres, à la manière de nos livres, tandis que le *liber* était un rouleau : le *libellus* avait ainsi des pages séparées. Par suite, le mot prit un sens plus étendu, quoique encore tout spécial. On l'employa pour désigner toute espèce de papier ou de document contenant une notification quelconque, l'annonce d'un spectacle, d'un combat de gladiateurs ou d'une vente, enfin toute proclamation, pétition ou placet et autres pièces habituellement écrites sur une feuille simple. Un bas-relief du Capitole, à Rome, figure des citoyens romains présentant à l'Empereur Marc-Aurèle des requêtes (*libelli*) écrites de la façon que nous venons de dire.

Les successeurs d'Auguste se déchargeaient sur un secrétaire de la peine de lire ces requêtes et d'y répondre; cependant, ils signaient eux-mêmes les réponses. Par la suite, cette peine même parut trop fastidieuse, et les princes abandonnèrent ce soin à un *Magister libellorum*. Ce fonctionnaire, appelé par Suétone *à libellis*, chargé des requêtes, et *libellis respondens magister* par Ammien Marcellin, représente à peu près l'agent supérieur que nous désignons, en France, sous le titre ou le nom de *maîtres des requêtes*.

La *Notice* attribue au *Magister libellorum* deux occupations, savoir :

1° les *cognitiones*,

2° la réponse aux requêtes, mémoires, placets, etc.

Cognitio est causæ discussio et examinatio, cum litigantes andiuntur. » — « Principes actis in consistorio habitis cognoscebant. » De là vient que ce bureau s'appelait encore *Scrinium sacrorum libellorum et cognitionum*. Il est question, au concile de Chalcédoine, d'un *Mamas, vir spectabilis*, qui est appelé *Comes et proximus sacri scrinii libellorum et sacrarum Cognitionum*.

Les *cognitiones* se rapportaient aux appels qui étaient portés des gouverneurs de provinces aux empereurs. Ces causes étaient examinées par le préfet du prétoire et le questeur du sacré palais, et le *Magister libellorum* tenait le protocole. Aussi, devait-il nécessairement être jurisconsulte ; sa place était regardée comme un acheminement à celle de préfet du prétoire. Il expédiait également les brevets d'une partie des fonctionnaires et des gouverneurs.

Il y avait dans le *Scrinium libellorum* trente-quatre secrétaires ou employés, dont sept détachés, sous le questeur du sacré palais; ces employés étaient appelés *libellenses*.

4. Comes dispositionum. — La *Notice* ne fait pas mention (neque in Occ. nec in Or. nec alias) de ce fonctionnaire, dont il est cependant parlé dans plusieurs ouvrages, les recueils de lois (notamment le code Théodosien), et auquel nous avons vu que le questeur du sacré palais transmettait les rescrits impériaux, etc.; ce qui ferait supposer qu'à l'époque où elle fut rédigée, le bureau du *Comes dispositionum* n'existait plus ou point, ou qu'il était réuni peut-être à l'un des trois ci-dessus mentionnés, sans doute à celui du *Magister epistolarum*. En effet, les fonctions du *Comes dispositionum* font partie de celles que la *Notice* attribue à l'autre, puisqu'elle désigne les subordonnés (toutefois sans en faire con-

naître le nombre) du *Scrinium dispositionum* sous le nom de référendaires, et qu'elle leur fait rédiger les décisions du prince sur des affaires litigieuses, décisions appelées *dispositiones*.

Quoi qu'il en soit, telles ne devaient pas être, au moins exclusivement, les attributions du *Comes dispositionum*, espèce d'intendant, de majordome, d'ordonnateur (*dispositor*). « Pertinere ad hoc scrinium (dispositionum), dit un commentateur, provisiones annonarias, dispositiones itinerum principis et expeditionum, de ordinandis magistratibus et officiis publicis, quaeque princeps sibi peragenda proponebat extra negotia, quae ad illa tria superiora scrinia spectabant. » Aussi, est-ce à dessein que, déplaçant l'ordre suivi par l'*index* de la *Notice* dans l'énumération des quatre bureaux dont il s'agit, nous avons fait passer en dernier le *scrinium dispositionum*. C'est que, d'ailleurs, dès l'origine, ce bureau ne paraît pas avoir été placé hiérarchiquement sur la même ligne que les trois premiers, d'où vient qu'on le qualifia, plus tard, de *scrinium sacrarum dispositionum* : « Ab initio privilegia tribus illis scriniis concessa non statim ad scrinium dispositionum etiam pertinebant, unde lex.... quae.... verba *sacrarum dispositionum* adjecit. » — « Comites dispositionum et qui in hoc scrinio militabant, ejusdem atque scriniorum magistri ceterique scriniarii immunitatis erant. » En effet, un décret rendu, en 397, par Arcadius et Honorius, porte textuellement : « His a quibus dispositionum nostrarum norma seriesque servatur, eadem privilegia honoresque peractae militiae tribuimus, quae scriniorum nostrorum meritis nuper praecepimus custodiri. »

Cependant, ce bureau n'eut point pour chef un *magister* mais un *comes* : « Scrinium dispositionum sine magistro fuit, comitem habuit. » De quelle classe était ce comte? « Inferioris autem gradus quam magistri et sub his militantes proximi erant comites iisque subditi *priores dispositionum*.... » Les *priores* étaient donc, probablement avec d'autres *scriniarii*, les employés qui constituaient le bureau du *Comes dispositionum*.

Nous avons vu que les historiographes de l'Empire (*memoriales*), les secrétaires impériaux (epistolares), les maîtres des requêtes (*libellenses*), s'occupaient, chacun dans leurs bureaux respectifs, de l'instruction des requêtes (*preces*) en général. Il semble inutile de faire remarquer la nuance qui devait nécessairement exister entre ces affaires; et nous ne pouvons, dès-lors, qu'inviter le lecteur, chaque fois qu'il rencontrera le mot *preces*, à se tenir

en garde contre son interprétation : le meilleur moyen de ne pas se tromper, est de se reporter au bureau du ressort duquel dépendra l'affaire ayant donné lieu à requête.

Revenons, maintenant que nous avons épuisé tout ce que nous avions à dire sur le compte des *Magistri scriniorum*, revenons au *Magister officiorum*, avec lequel nous n'avons pas encore terminé.

Ce haut dignitaire avait également sous sa dépendance deux classes d'agents, les *admissionales* et les *cancellarii*, qui, quoique désignées collectivement sous le titre général d'*huissiers*, désignation assez juste d'ailleurs quant à la forme, différaient néanmoins essentiellement entre elles, quant au fond, aux attributions, etc.

Les *admissionales*, à la tête desquels était placé un chef, *Magister admissionum*, chef des introducteurs, et un adjoint, *admissionum proximus*, étaient les introducteurs auprès du prince. On lit dans ce sens, sur une inscription : *Faustus ab admissione* ; Faustus, un des introducteurs. C'est qu'en effet ces espèces de maîtres des cérémonies en sous-ordre formaient un corps, sous le titre de *Officium admissionis*. Ils étaient donc chargés d'introduire auprès de l'empereur les personnes qui en avaient obtenu audience.

Les *Cancellarii* étaient, ou à peu près, ce que nous appelons aujourd'hui, dans nos cours et tribunaux, en style de pratique judiciaire, des *huissiers-audienciers*. Il est vrai de reconnaître qu'il y avait aussi des *Cancellarii* remplissant les fonctions d'huissiers de la chambre de l'Empereur, des princes, etc. Cette charge paraît avoir été en grand honneur, à en juger par les termes d'une lettre que nous a conservée Cassiodore (1).

L'*officium* du *Magister officiorum* se composait de la manière suivante :

(1) Adjutor,
(2) Subadjuvae adjutoris,
(3) Subadjuvae fabricarum di. sarum,
(4) Curiosus cursus publici praesentalis ou in praesenti,
(5) Curiosi omnium provinciarum ou per omnes provincias,
(6) Interpretes omnium ou diversarum gentium.

Tous ces agents étaient pris de *schola agentum in rebus*. Nous

(1) Voir le commentaire Bocking (t. II, pp. 305 et suiv.), et lire tout ce que dit Cassiodore à ce sujet.

savons ce qu'étaient ceux rangés sous les trois premiers numéros.

On désignait, sous le Bas-Empire, par le nom de *curiosus* un inspecteur de province.

Le *Curiosus cursus publici in praesenti* était l'inspecteur du service des postes ou des dépêches, et probablement aussi il avait la surveillance des transports (*evectiones*) de l'État (1).

Les *Curiosi omnium provinciarum* étaient les inspecteurs des provinces.

Les *Interpretes omnium gentium* étaient un corps d'interprètes pour les diverses langues des peuples barbares soumis à l'Empire.

Le *Magister officiorum* avait pouvoir d'accorder le droit d'évection, « *ipse emittit* » dit l'*index* de la *Notice* ; la *Formula magisteriae dignitatis* est encore plus explicite, car elle porte (c'est l'Empereur qui parle) : « Per eum (Magistrum officiorum) nominis nostri destinatur evectio, et isti principaliter creditur quod tam necessarium esse sentitur. »

Arrivé à la partie de ce travail qui va traiter, d'une manière spéciale et presque exclusive, des fonctionnaires directs de l'*Afrique romaine*, nous ne saurions nous défendre d'un sentiment de crainte, malgré les excellents guides que nous avons suivis jusqu'à présent, que nous nous proposons de suivre jusqu'à la fin. Aussi n'hésitons-nous pas à appeler la sévère attention des savants, et même celle des amateurs, sur les pages qui vont suivre, afin que leurs lumières suppléent, au besoin, notre in-

(1) On trouve, sur les inscriptions, *Curagendarii*, *curagentes* (fonctionnaires, ceux qui remplissent des fonctions publiques), et aussi *Curaguli*, tous mots qui ont absolument le même sens en l'espèce, que *Curiosi*. — Quant au mot *stationarii*, qu'on rencontre également, il signifie maîtres de poste (aux chevaux). — Parmi les agents subalternes de cette catégorie figurent également les *cursores*, piétons ou messagers particuliers qui portaient les lettres à pied ou à cheval : on les appelait plutôt *tabellarii*. On a défini le *tabellarius* comme porteur de lettres, messager, par l'entremise duquel un particulier faisait parvenir des lettres à ses amis, un gouvernement des dépêches à ses délégués, ou vice versâ ; ce n'était pas un facteur de la poste, dans le sens que nous attachons à ce mot; car les anciens ne connurent jamais la poste aux lettres, organisée comme service public. Le *cursor* était aussi un esclave employé par les hauts personnages pour précéder à pied leur voiture ; il ressemblait aux *coureurs* de l'Europe moderne.

suffisance, et que leurs conseils profitent à une œuvre qui intéresse la science.

III. — Le Proconsul d'Afrique.
Proconsul Africae.

Pendant plusieurs siècles, les deux Consuls (1) annuels, *Consules*, suffirent au gouvernement de la République, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; mais lorsque Rome commença d'étendre son pouvoir au loin, et que les conquêtes engendrèrent les guerres, il fallut créer des *lieutenants* de Consuls pour commander les armées dans

(1) Le Consul était un des deux magistrats principaux élus chaque
année par le peuple romain, sous la République, et conservés nominale-
ment sous l'Empire, quoique avec un pouvoir fort différent et fort limité.
Les symboles extérieurs de leur autorité étaient les faisceaux (*fasces*)
portés devant eux par des licteurs, un sceptre d'ivoire (*sceptrum eburneum*
ou *scipio eburneus*) avec l'image d'un aigle au sommet, et la toge brodée
(*toga picta*), qui cependant n'était portée que dans certaines occasions.
Leur costume civil ordinaire était, en effet, la *toga* et la *tunica* avec le
laticlave (*latus clavus*); leur vêtement de guerre, le *paludamentum* (man-
teau), la *lorica* (cuirasse) et le *parazonium* (glaive court attaché avec un
ceinturon au côté gauche). En conséquence, dans les œuvres d'art, mé-
dailles consulaires, etc., ils sont représentés sans insignes qui les dis-
tinguent réellement; ils sont ou simplement drapés dans la toge ou vêtus
du même costume de guerre que les autres officiers supérieurs. — Le
Licteur, *Lictor*, était un officier public attaché au service de quelques
magistrats romains, qu'il précédait toutes les fois qu'ils sortaient : 24
licteurs (*lictores*) marchaient devant un dictateur, 12 devant un consul,
un décemvir ou un tribun militaire, 6 devant un préteur, et un devant
une vestale. Le licteur portait, dressés et appuyés sur l'épaule gauche,
les faisceaux (*fasces*), et à la main droite une baguette (*virga*) avec la-
quelle il écartait toute personne obstruant la voie publique, et frappait
aux portes de ceux que le magistrat visitait. Dans la ville, il portait la
toge et les faisceaux sans la hache (*securis*); mais hors de Rome, il portait
le manteau militaire (*sagum* ou *paludamentum*), et la hache était attachée
aux faisceaux. Voici ce qu'on entendait par la phrase *fasces praeferre* et
submittere : Lorsque le licteur, dans l'appareil que nous venons de dé-
crire, marchait devant le magistrat, on lui appliquait l'expression *fasces
praeferre*; mais, si un magistrat d'un rang inférieur en rencontrait un
d'un rang supérieur, le licteur ôtait les faisceaux de dessus son épaule
et les abaissait (*fasces submittere*), comme marque de respect, jusqu'à ce
que le magistrat eût passé, de même qu'en Angleterre les soldats reposent
sur les armes devant les grands personnages. Nous avons dû dire déjà que,
dans les funérailles, au deuil des chefs, les faisceaux étaient renversés,
(*fasces versi*), c'est-à-dire portés avec la hache en bas, comme nos
soldats portent leurs fusils sous le bras gauche en pareille occasion;
quelquefois même, comme aux funérailles de Drusus, les baguettes étaient
brisées (*fracti fasces*).

les provinces éloignées, en même temps que les Consuls faisaient la guerre sur d'autres points : ces nouveaux magistrats furent appelés Proconsuls, *Proconsules* (de *pro consule*), parce qu'ils représentaient en quelque sorte les Consuls dans leurs missions et avaient la même puissance. « Proconsules cum imperio consulari loco » Consulum in provincias mittebantur » : on peut, dès-lors, définir les Proconsuls, magistrats faisant fonctions de Consuls, de gouverneurs de provinces avec l'autorité consulaire. Le premier Proconsul fut T. Quinctius Barbatus (1), en 464 avant J.-C. Vers la fin de la République, les Consuls restèrent à Rome, et le Sénat n'envoya plus au dehors que des Proconsuls ou des Préteurs ou Propréteurs investis du pouvoir proconsulaire. Sous la République encore, ce fut longtemps un Consul sortant de charge qui remplit les fonctions de Proconsul; sous l'Empire, c'était presque toujours un personnage étranger au Consulat. En droit, il ne devait y avoir, au plus, que deux Proconsuls, comme il n'y avait que deux Consuls, et la durée du Proconsulat, ainsi que celle du Consulat, ne devait pas dépasser un an; mais on finit par augmenter le nombre des Proconsuls et par prolonger la durée de leurs fonctions. César fut nommé, pour cinq ans, Proconsul des Gaules; Pompée reçut pour trois ans le Proconsulat des mers.

Plus tard, les Consuls, en sortant de charge, devinrent de droit Proconsuls, et le Sénat leur assignait une province non pacifiée. La République donnait aux Proconsuls deux ou trois Légats (*Legati*) ou lieutenants, une suite nombreuse d'officiers, une forte somme pour frais de mission, et le droit de prélever partout sur leur

(1) Ce premier Proconsul fournit une bonne leçon élémentaire en matière d'épigraphie. *Titus* est le *praenomen* ou prénom, d'ailleurs très-commun. *Quinctius* ou *Quintius* est le *nomen*, nom des membres d'une famille (*Quintia gens*) de Rome, qui devint patricienne sous le roi Tullus. Quant au *cognomen* (surnom) *Barbatus*, il signifiait homme qui porte tout sa barbe, comme le faisaient ordinairement les Grecs, jusqu'à l'époque d'Alexandre, et les Romains, jusqu'à l'an 300 avant J.-Ch. De là vient que les auteurs latins emploient souvent ce mot pour caractériser le manières rudes et incultes des premiers âges. Vers les derniers temps de la République, les jeunes élégants introduisirent la mode de se faire couper et arranger la barbe avec art, d'où l'expression *bene barbatus*, distincte de la première. Cette mode, qui eut pour but de se donner une sorte de beauté, fut adoptée par les Empereurs depuis le temps d'Adrien. Spécimen du premier type, Numa Pompilius; spécimen du second, Antonin le Pieux.

passage des prestations en nature. Un Proconsul avait, dans sa province, outre le pouvoir militaire, le pouvoir civil et judiciaire; c'était, non un gouverneur, mais un véritable roi, ou plutôt un tyran presque toujours, qui abusait de sa puissance pour s'enrichir par des spoliations. Les Proconsuls, en effet, donnèrent trop souvent l'exemple des exactions, des concussions, des cruautés et d'une morgue sans égale : aussi leur nom est-il devenu proverbial en ce sens.

La charge du Proconsul, ou gouverneur général, durait une année, à dater du jour où il en prenait possession dans la province; quelquefois il y était prorogé pour une seconde année. Soixante jours après l'expiration de sa mission, il devait apporter à Rome, au Trésor public (*aerarium*), ses comptes de dépenses.

Sous les Empereurs, il n'y eut plus de Proconsuls que pour une partie des provinces. Ainsi que nous l'avons dit au début de ce travail, l'an 726 de Rome (27 avant J.-Ch.), Auguste ayant partagé l'Empire en *provinces impériales* ou de César, composées de celles où il fallait une force militaire, et *provinces sénatoriales* ou du peuple, celles qui étaient pacifiées, se chargea du gouvernement des premières. Il affecta le titre de *Proconsuls* aux gouverneurs des provinces du peuple qui ne furent élus que pour une année, et donna aux gouverneurs des siennes, qu'il laissait en place aussi longtemps qu'il voulait, les noms de *Propréteurs*, *Consulaires*, *Légats*, *Préfets*, *Procurateurs*, etc., suivant sa volonté, son caprice, leur origine ou la puissance qu'il leur déléguait. Cet état de choses dura jusqu'à la fin du Bas-Empire.

Au risque de nous répéter, rappelons encore que le mot *province* signifiait, chez les Romains, un pays conquis et tellement incorporé à l'Empire, qu'il était gouverné, non par ses propres princes ou magistrats et d'après ses propres lois, mais par un magistrat ou gouverneur qui y était envoyé de Rome. Les premières provinces que Rome soumit hors de l'Italie, la Sardaigne, la Sicile, les deux Espagnes et la Gaule narbonnaise, furent gouvernées par des Préteurs sortant de fonctions.

Après la prise de Carthage et de Corinthe, on érigea douze nouvelles provinces romaines, où furent envoyés des Consuls sortant de fonctions.

De là l'origine de la différence entre les *provinces prétoriennes* et les *provinces consulaires*.

Lorsque, par la suite, Auguste partagea les provinces avec le Sénat, de manière qu'il abandonna au Sénat le choix des gouverneurs des unes, en se réservant le droit de nommer aux autres, les gouverneurs nommés par le Sénat furent décorés du titre de Proconsuls, quand même ils n'avaient pas été Consuls; ceux du Prince n'eurent que le titre de Propréteurs, quand même ils avaient été Consuls ou Préteurs (1). En revanche, ces derniers avaient des armées à commander, et réunissaient ordinairement l'autorité civile au pouvoir militaire, tandis que les Proconsuls restaient sans commandement, et ne remplissaient que des fonctions purement civiles. Les gouverneurs des différentes parties de l'Italie étaient simplement nommés Préteurs, mot qui originairement impliquait l'idée d'un commandement militaire. Par la suite, ces Préteurs furent nommés Correcteurs.

A l'époque où la *Notice* fut rédigée, il n'y avait, dans les deux Empires, que trois Proconsulats seulement, c'est-à-dire trois provinces qui fussent gouvernées par des Proconsuls. Plus tard, après la destruction de l'empire des Vandales, il y eut six Proconsulats, Justinien ayant donné le rang de proconsulaires à la Cappadoce, à l'Arménie première et à la Palestine. Encore cette énumération n'est-elle pas bien exacte, puisque le même Empereur érigea, en 534, la *province d'Afrique* en Préfecture (du Prétoire).

Vers 450, les trois Proconsuls en exercice étaient :

Empire d'Orient.

Proconsules duo : { PROCONSUL ASIAE, le Proconsul d'Asie, PROCONSUL ACHAIAE, le Proconsul d'Achaïe;

Empire d'Occident.

Proconsul unus : { PROCONSUL AFRICAE, le Proconsul d'Afrique.

Nous n'avons à nous occuper ici que du *Proconsul d'Afrique*.

(1) Les Propréteurs (de *pro praetore*), créés aux mêmes titres et aux mêmes conditions que les Préteurs, dont ils faisaient les fonctions, étaient des magistrats chargés du gouvernement des provinces. C'était tantôt un Préteur dont on prolongeait la magistrature (qui était annuelle), tantôt un personnage qui n'avait jamais géré la Préture. Ce dernier cas fut fréquent sous l'Empire. Ainsi que le Préteur, le Propréteur avait six licteurs, comme insigne d'autorité.

Nous avons vu que les possessions des Romains en Afrique formaient un Diocèse composé de six provinces effectives, savoir : la Tripolitaine à l'E., la Byzacène au N., la Numidie au N. O., les deux Mauritanies (Sitifienne et Césarienne) à l'O.

Le Proconsulat, qui était celui d'Afrique propre (*Africa propria* ou *Proconsularis*), se composait de la *Zeugitane*, contrée tout-à-fait à l'E., qui ne fut jamais une province particulière et qui comprenait les environs immédiats de Carthage, moins peut-être les côtes, jusqu'à une cinquantaine de kilomètres dans l'intérieur des terres. La Zeugitane, *Zeugis*, *Zeugitana regio*, allant de la petite Syrte (du fond) au cap Hermaeum, eut pour chef-lieu Utique, et, plus tard, Carthage. Cette partie de l'Afrique ancienne, entre la Méditerranée au N. et à l'E., le désert de Libye au S., et la Numidie à l'O., constitue aujourd'hui l'Etat de Tunis et partie de celui de Tripoli. Telle était, géographiquement parlant, l'*Afrique propre* ou *Proconsulaire* (provincia Proconsularis), ou, dans un sens absolu, la *Proconsulaire*.

La peinture que, dans ses *Etymologies*, Isidore fait de cette contrée, trouve nécessairement sa place ici. « Zeugis, ubi Carthago magna ipsa est et vera Africa, inter Byzacium et Numidiam sita, a septentrione mari Siculo juncta, et a meridie usque ad Gaetulorum regionem porrecta, cujus proxima quaeque frugifera sunt, ulteriora autem bestiis et serpentibus plena, atque onagris magnis in deserto vagantibus. Gaetulia autem Africae pars mediterranea est. » L'historien Paul Orose ajoute : « Zeugis autem prius non unius conventus, sed totius provinciæ generale fuisse nomen invenimus. »

L'Afrique (propre), ou le territoire de Carthage, est la première province qui ait été gouvernée par un Proconsul, d'où lui est venu son nom de *Provincia Proconsularis ;* aussi resta-t-elle toujours Province Proconsulaire. « Africam propriam, quae, ut Asia, sub Octaviano (1) ex praetoria consularis facta est, usque ad Justinianum Proconsules regebant, ad quos inde a Constantino M. usque

(1) Il était d'usage consacré, à Rome, que, dans les cas d'adoption, on changeât la désinence de son nom de famille. C'est par suite de cet usage qu'Octave, *Octavius* (devenu empereur sous le nom d'Auguste), prit le nom d'Octavien, *Octavianus*, après son adoption par Jules César. Cette différence, qui peut être importante en matière d'épigraphie, surtout au point de vue de la fixation des dates, n'est généralement pas assez observée.

ad ann. 429 datarum constitutionum amplum numerum nobis servavit Theodosianus Codex neque raro iidem in lapidibus memorantur. » Voilà pour l'origine du Proconsulat d'Afrique ; quant au titre de *Provincia Proconsularis*, de nouveau consacré par une loi rendue en 428, dont le texte porte : « Quae omnium intra Africam provinciarum obtinet principatum ; » ce titre paraît à peine avoir survécu aux remaniements successifs que subit l'Afrique romaine. En effet, lorsqu'en 534 Justinien créa la Préfecture (du Prétoire) d'Afrique, il prescrivit que « Zeugi, quae Proconsularis antea vocabatur, Carthago et Byzacium ac Tripolis rectores habeant Consulares. » — « Itaque, ajoute Bocking, non solum dignitatem proconsularis provinciae deminuit, sed et ambitum, Carthaginem seorsim a Zeugitana provinciam declarando eidemque suum Consularem imponendo, cum olim ipsa, ubi Carthago est, Proconsularis provincia fuisset..... »

A l'époque où la *Notice* fut rédigée, l'Afrique propre était l'unique province de l'Empire d'Occident qui fût gouvernée par un Proconsul, et ce Proconsul était complètement indépendant du *Vicaire d'Afrique*.

Sans entrer dans de plus amples détails au sujet des changements qu'éprouva successivement l'institution des Propréteurs et des Proconsuls, nous dirons quelques mots seulement, pour l'intelligence de ce qui va suivre, de la modification que fit Constantin. Ce prince ayant partagé toute l'étendue de l'Empire en quatre grands gouvernements régis par des Préfets du Prétoire, savoir :

PRÉFET DU PRÉTOIRE	1. de l'Orient,	devenu EMPIRE D'ORIENT,
	2. de l'Illyrie ;	
	3. de l'Italie,	devenu EMPIRE D'OCCIDENT,
	4. des Gaules ;	

il fallut établir dans chaque préfecture, non-seulement des *Vicaires* qui pussent remplacer les chefs suprêmes, mais aussi des gouverneurs particuliers soumis aux ordres des Vicaires. Ces gouverneurs avaient selon l'étendue ou l'importance de leur gouvernement, le nom de *Consulaires*, ou celui de *Correcteurs* ou celui de *Présidents* ou *Présides*. Quant aux *Proconsuls*, bien qu'ils fussent également des gouverneurs subalternes, ils n'avaient pas d'ordres à recevoir des vicaires, soit parce qu'ils tenaient leur mandat du Sénat ou du prince, soit parce qu'ils occupaient, dans la

hiérarchie administrative, un rang plus élevé que celui de vicaires, soit enfin parce que quelques-uns d'entre eux avaient précédemment rempli les fonctions consulaires. En ce qui concerne particulièrement le Proconsul d'Afrique, la *Notice* ne laisse aucun doute à cet égard : « Per omnes sex Africae provincias proconsul vice sacra judicabat, sed quinque tantum provinciarum, non etiam proconsularis, administrationem habebat Vicarius. » Elle dit encore ailleurs : « .... Per omnem Africae dioecesin Proconsul vice sacra, i. e. ex principis delegatione, juris dictionem, solam autem Proconsularem sive Zeugitanam provinciam sub dipositione sua haberet, reliquas autem V. provincias Vicarius Africae regeret.. .. » (1).

Chaque diocèse avait à sa tête un gouverneur portant le titre de *Vicaire*, titre qui indique que ces magistrats n'exerçaient leur autorité qu'au nom des Préfets du Prétoire (*vicaria praefectura*, lieutenance du Préfet), dont ils étaient les remplaçants, les délégués, et que, par conséquent, cette autorité cessait dès qu'ils se trouvaient en présence de ces chefs suprêmes. Quoique les vicaires eussent généralement des gouvernements plus étendus que ceux des Proconsuls, puisque ces gouvernements, formés de plusieurs provinces, constituaient tout le Diocèse, tandis que les autres ne se composaient ordinairement que d'une seule province, cependant ils cédaient le pas à ces derniers. Les proconsuls jouissaient en effet, de diverses prérogatives, outre celles que nous avons déjà mentionnées et celles que nous mentionnerons encore, auxquelles les autres gouverneurs inférieurs étaient étrangers.

En se montrant en public, les proconsuls étaient précédés de six licteurs. Ils portaient les ornements de leur dignité, non seule-

(1) Au surplus, voici à ce sujet des textes de décrets impériaux qui sont formels. Le premier, promulgué à Carthage le 7 des kalendes de septembre 379, porte : « Vicario Africae aditus provinciae proconsularis inhibendus est, tantumque ei consilii gratia in Thebestina civitate accessus pateat ; canoni autem cogendo Annonae Praefectus immineat. Vestes largitionales sinceritatis tuae (*Proconsulis Africae*) cogat officium, cui negotio etiam Rationalis insistat, ita tamen ut principe loco Apparitores illos maneat et coactionis instantia et deceptionis invidia. Vectigalia sane apud Karthaginem constituta Vicariae Praefecturae apparitio procuret. » — L'autre décret, daté de 395, est ainsi conçu : « Cavendum est ne qua ob canonem Africae fiat frumenti deceptio : Vicarium itaque virum spectabilem per Africam volumus in proconsulari provincia exactionis et transmissionis necessitates arripere. »

ment à leur arrivée dans les provinces, mais dès qu'ils avaient quitté Rome ou Constantinople, et pendant toute la route. Ils exerçaient ce qu'en droit on appelle la juridiction volontaire, non seulement dans leur gouvernement, mais partout où ils se trouvaient momentanément, excepté dans la capitale de l'Empire. Ils pouvaient imposer des amendes de six onces d'or, et déléguer leur autorité à un lieutenant de leur choix. Ils avaient le droit de publier des édits provinciaux.

Dans des causes civiles qui n'excédaient pas la valeur de dix livres d'or, on pouvait appeler de la sentence d'un *Praeses* au tribunal du prochain Proconsul ; mais, de celui-ci, il n'y avait appel qu'à un *Illustre*, dignitaire de l'ordre immédiatement supérieur, ainsi que cela s'observait aussi à l'égard des *Praeses*, dans les causes qui excédaient la valeur de dix livres d'or.

D'après tout ce qui précède, on comprendra l'importance des fonctions du Proconsul d'Afrique (*Proconsularis provincia*). Il avait rang de spectable (1) (*Spectabilis*) ou dignitaire du deuxième ordre. Sa résidence ordinaire était Carthage, qu'Auguste avait rebâtie. « Sedem ordinariam *Karthagine* Proconsulem habuisse Salvianus expressit et probant subscriptiones constitutionum inde ab anno 315 datarum. ... » — « Celeberrimam Africae metropolin, ad mare Méditerraneum sinumque Tuneticum conditam, ubi hodieque promontorium Carthaginiense est, coloniam Augusti, a divo Severo juris Italici factam, Proconsularis sedem, cujus vastissimae urbis praeter ruinas nihil nisi nova *Tunis* superest, post utramque Romam, veterem novamque, tertiam dici fastidisse scribit Ausonius, etc. » (2). Carthage avons-nous dit, était la résidence habituelle du Proconsul d'Afrique ; il paraît qu'il habitait aussi quelquefois d'autres villes, Hadrumète, Tébeste ou Théveste : « Anno 314 tres Th. C constitutiones ad Procons. Afr. datae

(1) « ..... Nos.... virorum spectabilium dignitas admonuit, ut eos qui tranquillitatis Nostrae consistorii dici Comites meruerunt, Proconsularibus (spectabilibus Proconsulibus) aequari generaliter juberemus..... » (Code Justinien, code Théodosien).

(2) Puisque nous venons de parler de Salvien, c'est le cas de renvoyer le lecteur à la pompeuse description, d'ailleurs souvent citée, que cet écrivain chrétien du V° siècle fait de Carthage : « ..... illic honor proconsularis, illic quotidianus judex et rector, quantum ad nomen quidem Proconsul, sed quantum ad potentiam Consul... » On trouvera le morceau tout entier dans le commentaire de Bocking, t. II, pp. 355-56.

Hadrumeti acceptae sunt.... Anno 316 leges Probiano, Proconsuli Africae, datae sunt « *pp. id. Oct. Tebeste* » (1).

(*A suivre*)

E. Bache.

---

(1) Le nom de cette ville a ici, pour nous, un intérêt tout local. « Hoc prope Rubricatum fl. (*Bagradas*) situm Numidiae oppidum hodierna *Tebessa* s. *Tibessa* s. *Tipsa* (*Tipasa* ?) provinciae Constantinae est » (Bocking.) C'est la *Theveste colonia* de l'Itinéraire d'Antonin, la *theauestè* de Ptolémée; mais Bocking fait évidemment confusion ; car, si c'est Théveste, Tébeste, etc., elle est en deçà du fleuve Bagradas, tandis que, si c'était Tipasa, elle serait au delà, en s'orientant, à l'E. comme point de départ. En outre, ce ne serait plus la même ville. Quoi qu'il en soit, le Proconsul d'Afrique paraît avoir résidé quelquefois dans une ville dépendant de la province de Constantine, ce qu'il convient de noter au point de vue de l'utilité épigraphique. Voici trois inscriptions relatives à Theveste :

EX AFRICA. COL. TEVESTE.
(Gruter). — PROCVRATOR. REGIONIS.
THEVESTINAE. (Maffei). —
TRAIANVS. HADRIANVS. AVG. PONT. MAX. TRIB.
POT. VII. COS. III VIAM A CARTHAGINE THEVESTEN
STRAVIT. PER LEG. III. AVG. P. METILIO
SECVNDO. LEG. AVG. PR. PR. (Orelli).

Remarque de la Rédaction. — Bocking confond en effet deux villes assez éloignées l'une de l'autre : Theveste, aujourd'hui *Tebessa*, et Tipasa de l'Est, le *Tifèche* de nos jours, qui se rattachait au Tubursicum Numidarum (*Khemissa*), situé au Nord et à dix kilomètres, par une voie antique dont il subsiste encore des traces. Il est juste de constater que le savant commentateur de la *Notitia* a été induit en erreur par Mannert, qui fait lui-même cette confusion, que son translateur ne relève pas dans ses notes. Voir pages 391, 392 et 687 de la traduction française.

EXPÉDITION D'O'REILLY

CONTRE ALGER EN 1775,

D'après une traduction textuelle d'un manuscrit de l'amiral Mazarredo.

(Voir le 2e document ms. du t. 1er du *Recueil-Alger*, de Fréd. Lacroix.)

1er juillet 1775.

Dès le matin, le chebec la *Garsota*, en croisière devant Alger, signala la flotte expéditionnaire ; on pouvait apercevoir celle-ci distinctement à 9 heures. Dans l'après-midi, la plus grande partie des bâtiments qui la composaient furent au mouillage ; et, à 10 heures du soir, tous avaient jeté l'ancre.

On donna l'ordre à l'*Orient* et à la *Garsota* de mouiller également ; mais le vaisseau ne put le faire que dans la journée du 2.

Le comte O'Reilly, avec tous les généraux et quelques officiers d'état-major, monta sur la frégate *Clara*, et quelques ingénieurs accompagnèrent ce bâtiment sur le chebec *Carmen*, pour reconnaître les batteries de la côte jusqu'à la pointe du Pescado (1). Mais cette opération ne put être terminée avant le soir.

Du 2 au 13 juillet.

Je n'ai point tenu un journal circonstancié de tous les événements, parce que mes occupations ne me l'ont point permis ; mais j'ai la certitude de n'oublier aucun des faits principaux. D'ailleurs, le détail des opérations n'était point de mon ressort ; les registres d'ordres en feront mention ; et, pour ce qui est de la vérité, jamais, en pareille matière, je ne me permettrai d'altérer.

Toute l'expédition étant donc réunie en rade d'Alger dans la soirée du 1er juillet, le comte O'Reilly, qui en était le chef, prit, dans la journée du 2, la résolution de tenter le débarquement à la

---

(1) La pointe Pescade, le *Mers ed-Debban* (Port aux Mouches) des indigènes. — (*N. de la Réd.*)

pointe du jour, le lendemain ; et il choisit pour théâtre de cette opération la plage située à l'occident de la rivière Harrache. Il écrivit à l'amiral qu'il eût à la soutenir en faisant battre la côte par un navire, une frégate et plusieurs autres bâtiments disposés dans l'ouest sur toute la ligne ; il ordonna de débarquer avec les premières troupes douze pièces de 4 et, immédiatement après, douze de 8 et huit de 12. Enfin, il se concerta avec le chef des forces de mer pour que tous les bâtiments s'approchassent autant que possible de la côte et qu'à chacun d'eux on attachât un certain nombre de bâtiments non pontés, pour transporter les troupes à terre, avec les galiotes destinées à les escorter. Mais on sentit bientôt l'impossibilité de faire tous ces préparatifs dans un temps aussi limité et on ajourna l'opération au lendemain 4.

Le 3, au matin, s'éleva de l'est une brise très-forte qui aurait rendu le débarquement impraticable, car la mer fut très-houleuse.

Le même jour, dans l'après-midi, le général en chef convoqua un conseil de guerre où l'on adopta pour point de débarquement la baie de la *Mala Muger*, ou Muogere, située à l'ouest du cap Caxines.

Par suite de cette nouvelle détermination, l'infanterie devait être transportée à terre dans le plus petit nombre de bâtiments possible et devait être accompagnée de six frégates, cinq chebecs et neuf galiotes. On demanda également à la Marine des trincadours (1) portant une pièce de 8 à l'avant, des équipages et des outils.

La Marine fit en tous points ce dont on était convenu et ajouta même deux frégates à celles qui étaient demandées. L'Amiral ordonna de se tenir disposé à mettre à la voile la nuit suivante ; le Major général eut le commandement du convoi ; les bâtiments portant les troupes devaient tenir la tête et être suivis de ceux qui transportaient la cavalerie, les outils et les approvisionnements.

Le projet était de mouiller le plus près possible de terre, de sorte que la troupe pût être débarquée dès le point du jour. On devait ensuite marcher sans coup férir pour s'emparer de la hau-

(1) Le *trincadour* est un bâtiment fait pour fasier et aller très-près du vent. — *N. de la Réd.*

teur occidentale qui domine la place et le château de l'Empereur et appuyer la ligne d'opérations *et la pointe du Renado* (1), en s'emparant des batteries. Ce projet était fort beau sur le papier (2).

A la nuit tombante, et au moment du signal de départ, le vent faiblit et tourna à l'Est ; le lendemain matin, la mer était grosse et on ne pouvait tenter le débarquement.

Le général en chef convoqua de nouveau un conseil de guerre ; on changea encore le point de débarquement et on revint à l'idée première, en ajournant l'exécution au 7.

Le 4, je fus chargé, à la nuit tombante, de la répartition exacte de tous les bâtiments de transport, lesquels pouvaient mettre à terre 7,700 hommes, environ : sept galiotes pouvaient débarquer 700 hommes en plus, dans très-peu de temps.

Pendant la nuit, la mer devint calme ; dans la matinée du 6, on distribua aux sergents majors des sept brigades la liste des bâtiments affectés à chaque brigade. Je nommai les officiers de marine qui devaient commander les divisions de ces bâtiments et s'entendre avec les sergents majors. Le comte O'Reilly et moi, nous nous rendîmes en canot à bord de l'*Orient* et nous examinâmes avec attention les batteries situées à l'ouest de la plage de débarquement ; nous en reconnûmes deux. Le général en chef décida que chacune d'elles serait contrebattue par un vaisseau et une frégate.

De là, nous nous dirigeâmes vers la frégate *Santa Teresa*, qui était à l'ancre non loin du fort de l'Est et à deux portées de canon, environ, de la batterie à l'embouchure de l'Harrache (3). Le comte O'Reilly me fit part de son intention de faire canonner cette bat-

(1) Il y a ici dans la traduction une erreur évidente que nous reproduisons. Il semble qu'il faille lire : *à la pointe du Renegado*. Le fort du Renegado (ailleurs, de la *Renegada* (v. n° 45 de cette Revue, p. 175) était celui que nous appellions des 24 heures. — *N. de la Réd.*

(2) Autant qu'il est possible de comprendre ce projet indiqué assez vaguement, il consistait à débarquer au-delà du cap Caxines, ce que nous avons fait en 1830. Un bon instinct poussait O'Reilly de ce côté, mais le vent contraire ne lui permit pas d'arriver à l'ouest de la pointe Pescade et de trouver, à Sidi-Ferruche, le point qu'il lui fallait.

(*N. de la Réd.*)

(3) A l'époque de l'expédition de 1775, il n'y avait qu'une batterie à l'embouchure de l'Harrache, celle qui est la plus méridionale. Quant au fort de l'Est, ce paraît être le Fort de l'Eau (Bordj el-Kifan). — *N. de la R.*

terie par deux vaisseaux en même temps que trois frégates balaieraient la plage en se tenant hors d'atteinte des feux du fort de l'Est. Tous ces bâtiments devaient commencer à tirer au moment du débarquement.

A 11 heures 1/2, j'étais de retour à bord et j'avais rendu compte à l'Amiral des projets du général en chef. Il convoqua aussitôt tous les commandants de bâtiments.

L'*Orient* avec la frégate *Marguerite* et le *Saint-Joseph* avec la *Carmen* furent destinés à attaquer les deux batteries de l'Ouest. Le *Saint-Rafael* et la *Diligente* devaient battre celle de l'embouchure de l'Harrache; les frégates *Sainte-Thérèse*, *Sainte-Barbe*, et *Sainte-Marthe*, plus à l'Ouest, devaient borner leurs feux à une démonstration; la frégate *Sainte-Lucie* et cinq chebecs étaient chargés de balayer la plage à l'ouest de l'embouchure de la rivière. Le *Velasco* devait se tenir en face du point de débarquement, et la frégate la *Dorothée*, avec trois chebecs, avait ordre de se placer entre le *Velasco* et le *Saint-Joseph*, pour protéger la plage à l'ouest du débarquement.

L'Amiral, eu égard à l'immense travail que ses marins auraient à faire pendant la nuit, crut devoir commencer tout de suite les préparatifs et donner l'ordre aux vaisseaux et aux frégates de se rendre à leurs postes le plus promptement possible. Les chebecs et les bombardes qui devaient lancer des bombes à gauche et à droite du débarquement, eurent également l'ordre de se tenir prêts.

Le vaisseau *Saint-Joseph* seul put arriver à la place qui lui était signalée (1), mais il ne put prendre à revers la batterie qu'il devait attaquer; il lui fallut donc ouvrir son feu de front, contre les sept pièces de canon dont elle était armée. La batterie que l'*Orient* devait combattre (2) pouvait également pointer une des pièces de son flanc (droit) contre le *Saint-Joseph* qui avait en même temps à essuyer le feu d'une batterie de cinq pièces de canon, qui, placée un peu avant dans les terres (3), avait échappé à notre reconnais-

(1) En face de la batterie de la rive gauche de Oued Khenis ou le Ruisseau. — *N. de la Réd.*

(2) La batterie d'*Aïn Bida* (fontaine blanche), près de l'endroit où les nègres célébraient jadis la fête des fèves. Dans son état actuel, elle a quatorze embrasures : dix vers la mer, une à l'est et trois à l'ouest dans la direction de Oued Khenis. — *N. de la Réd.*

(3) Sur la rive droite de l'Oued Khenis, auprès de l'Entrepôt des Tabacs; son magasin à poudre subsiste encore en partie. *(Note de la R.)*

sance. Le *Saint-Joseph* eut à souffrir, pendant quatre heures consécutives, un feu très-nourri qui lui fit beaucoup de mal : il fut très-maltraité dans sa mâture et ses agrès, reçut plus de vingt boulets dans son bordage; il eut 3 morts et 17 blessés, mais aucun officier dans le nombre.

L'*Orient* arriva enfin à sa destination presqu'à la chute du jour (1); mais on donna aussitôt l'ordre de cesser le combat.

La frégate *Etruria-Toscana* battit aussi la plage en avant du débarquement. On ne lui riposta point dans cette direction, mais la batterie de l'embouchure de l'Harrache lui tua un homme et endommagea ses agrès; elle prit sa revanche en dégradant assez fortement cette batterie, que l'ennemi répara le lendemain.

Le vaisseau le *Saint-Raphael* avançait vers sa destination à la nuit tombante.

Le *Velasco* et les autres bâtiments commençaient aussi leur mouvement; mais on leur intima l'ordre de donner leurs canots pour le débarquement, vers le milieu de la nuit; et ils furent forcés de suspendre leur marche.

Trois galiotes avaient suivi le mouvement de l'*Orient* et du *Saint-Joseph*, pour les remorquer au besoin; et quatre autres avec un petit chebec s'étaient approchés de la côte pour détruire une plate-forme de mortiers que l'ennemi avait sortis de la place pour s'en servir contre les vaisseaux. Ils exécutèrent cette opération sans accident.

Ce travail ainsi qu'une croisière active près de la côte employèrent les galiotes et ne leur permirent pas de se rendre auprès des brigades au point du jour; mais elles arrivèrent presque tout de suite. D'ailleurs, les brigades n'étaient pas rassemblées. Les généraux s'irritèrent de ce contretemps, je n'eus pas de peine à leur faire sentir l'impossibilité d'opérer le rassemblement des brigades, si, dès 6 heures du soir, tous les canots n'étaient pas à la disposition des officiers qui devaient les commander; et qu'ainsi la faute n'était pas la leur.

On suspendit donc l'opération, et tous les bâtiments de guerre, excepté les chebecs et les bombardes, eurent ordre de fournir tous leurs canots à l'entrée de la nuit suivante, pour l'embarquement des troupes. La descente était fixée au lendemain; et le coup

(1) On a vu que c'était la batterie d'Aïn Bida. — *N. de la Réd.*

de canon tiré à l'aurore devait servir de signal à l'ouverture des feux.

Le 7 de juillet fut donc un jour de préparatifs : des sept galiotes, quatre devaient protéger l'aile droite des troupes et trois la gauche; dans l'après-midi, d'après la distance qui me fut donnée, j'établis les galiotes extrêmes entre lesquelles devait s'opérer le débarquement.

Six canots de frégates devaient porter chacun deux pièces de canon de bataillon et suivre le premier débarquement; trois canots des chebecs étaient destinés à remorquer un radeau sur lequel on devait placer trois pièces de 12 montées; trois autres canots des chebecs chargés de battre la côte avaient la mission de soutenir les premiers ou porter des troupes d'embuscade dans l'endroit qui paraîtrait le plus convenable. Mais le général en chef voulut absolument qu'on y embarquât 60 hommes des gardes espagnoles; ils dûrent donc se rendre au milieu de la nuit à la brigade dont ils faisaient partie.

Enfin, au milieu de la nuit, on commença à opérer le rassemblement des brigades auprès du vaisseau le *Velasco* : la lune était couchée, et on eut beaucoup de peine à ranger ce grand nombre de canots dans un ordre régulier; la plupart étant sans gouvernail, chargés d'hommes et n'ayant pu avoir tous des officiers de marine pour chefs, ils se heurtaient les uns contre les autres, sans avancer. J'avais eu soin de faire allumer deux fanaux aux galiotes extrêmes pour fixer invariablement les limites entre lesquelles les canots devaient se mouvoir. Par cette sage précaution, la formation put enfin être complète et régulière au point du jour.

On commença alors à s'avancer de front vers la plage : chaque canot de vaisseau formait une tête de colonne de brigade; venaient ensuite les canots des frégates et tous les autres canots.

Au-devant du centre, naviguaient les deux chaloupes canonnières armées de leurs pièces de 12, ayant l'ordre de se diriger sur les galiotes des extrémités pour coopérer avec elles à la défense des ailes.

Au moment de prendre terre, le Major général, qui était avec moi dans un canot de la frégate l'*Emeraude*, donna l'ordre aux galiotes de former une ligne de bataille pour garantir le convoi des feux de flanc de la batterie de l'embouchure de l'Harrache et de celle à laquelle le *Saint-Joseph* avait été opposé (celle de l'oued

Khenis ou du Ruisseau). Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que cette précaution était inutile quant à la première batterie, car une petite langue de terre qui s'avançait dans la mer nous défilait de ses feux (1).

A 4 heures 1/2 du matin, les chaloupes arrivèrent sur la plage n moins de six minutes, et avec la plus grande facilité, on y débarqua 8,000 hommes, les chaloupes ayant pu en recevoir 7,500, les galiotes 700 et le chebec le *Carmen*, 200.

Au coup de canon du point du jour, les vaisseaux ouvrirent leurs feux contre les batteries : trois bombardes battirent la plage de l'Ouest et une quatrième la batterie de l'Harrache; les chebecs, les frégates éclairaient la plage, et celles placées près des ailes les couvraient de leurs feux et empêchaient l'ennemi de contrarier le débarquement. Les deux frégates toscanes se tinrent constamment à l'extrême gauche, suivant l'ordre qu'elles en avaient reçu et accomplirent parfaitement leur mission par un feu des plus nourris.

Les canots retournèrent ensuite à bord chercher de nouvelles troupes; ceux qui étaient placés près des galiotes revinrent promptement et débarquèrent les volontaires d'Aragon et 700 fusils de montagne. Le chebec *Carmen* mit aussi à terre les 200 hommes qu'il avait à bord.

On débarqua sans désemparer les trois pièces de 12 qui étaient sur le radeau et les douze pièces de bataillon qui se trouvaient dans les six grands canots des frégates, lesquels après un second voyage amenèrent à terre les pièces de 8 et de 12 qui avaient été demandées.

A 6 h. 1/2 ou à 7 h. au plus tard, le débarquement était entièrement effectué.

Les premières troupes débarquées s'étaient formées en bataille, et le général en chef débarqua avec les dernières. Mais déjà, malgré les instructions positives, les grenadiers de l'aile gauche

---

(1) Les Algériens, qui construisirent presque tous leurs ouvrages défensifs par suite de circonstances particulières et non par des vues théoriques, ayant remarqué le fait signalé ici par l'Amiral Mazarredo, établirent leur deuxième batterie de l'Harrache à 400 mètres au nord de l'ancienne. Ils purent ainsi découvrir et battre toute la plage du débarquement d'O'Reilly. Mais ce fut peine inutile, car personne ne fut plus tenté de choisir ce mauvais point de débarquement.

(Note de la Réd.)

s'étaient imprudemment précipités sur les Maures, qui se mirent à fuir sur les hauteurs pour les attirer dans une embuscade. Le terrain était tellement limité en avant et tellement couvert qu'il fut impossible à la troupe de s'y développer régulièrement. Une masse de cavalerie ennemie, qui longeait la plage pour venir nous attaquer par la droite, eût fortement compromis l'armée et causé un grand désastre, si elle n'eût pas été arrêtée dans sa marche par un feu très-vif des galiotes qui manœuvrèrent avec beaucoup d'habileté.

Sur notre gauche un grand nombre de chameaux et un parti nombreux de cavalerie que nous crûmes être le contingent du Bey de Constantine, se précipita aussi sur nos troupes et continua à s'avancer malgré la canonnade des frégates et des chebecs qui croisait ses feux avec les troupes de terre.

Dans cet état de choses, l'armée faisait des prodiges de valeur, mais elle était tiraillée comme une bande de lapins.

On se mit alors à l'ouvrage pour se retrancher, et l'on traça un camp qui pouvait à peine avoir 600 vares (1 vare: 0. 865 mil^{re}.) On travaillait avec une ardeur incroyable ; les soldats se défendaient à outrance dans cette périlleuse position, car ils étaient entièrement découverts et voyaient tomber leurs camarades de tous côtés sans apercevoir d'où venaient les coups.

Enfin, à 10 h. (du matin), le camp retranché se trouva achevé et défendu par une artillerie assez nombreuse; mais nous y étions tellement resserrés que tous les coups de fusil tirés des hauteurs portaient, nous mettant des hommes hors de combat.

A 8 h. 1|2 du matin, nous fûmes pris d'écharpe sur notre droite par une pièce du flanc de la batterie à laquelle le St. Joseph était opposé (celle de l'oued Khenis ou du Ruisseau). Cette pièce nous fit un mal horrible et on tenta vainement de la démonter ; on chercha à défiler le retranchement au moyen d'une frégate et d'un chebec qui essaya de se placer entre la batterie et le camp, mais le fond se trouva insuffisant pour cette opération.

Les canots étaient encombrés de blessés qu'on apportait à bord. On choisit huit bâtiments pour servir d'hôpital ; mais le premier pansement se faisait à bord des bâtiments de guerre.

Dès le commencement du feu, le marquis de la Romana fut apporté mort.

A midi, le général en chef, convaincu de l'impossibilité d'une résistance plus longue, songea à la retraite et donna l'ordre aux

bâtiments de transport de se réunir en dehors des feux des bâtiments de guerre : quelques troupes se rembarquèrent tout de suite avec des pièces d'artillerie; et, au commencement de la nuit, l'embarquement général commença sur tous les points. Par une faveur insigne de la Providence, il fut enfin achevé à 8 h. du matin, le 9 juillet.

Jusqu'à la fin, on se maintint dans la tranchée ; et les derniers canots furent même forcés d'appeler à grands cris les soldats qui y restaient encore.

On abandonna seulement sur la plage quatre pièces d'infanterie, quelques-unes de 8 et 19 livres de balles, un obusier et quelques outils. Cette perte fut bien peu de chose en comparaison du nombre d'hommes que nous aurions eu à regretter, si nous avions attendu le jour. Car une déroute était inévitable et les ennemis se seraient servi de notre tranchée contre nous.

Les frégates, les chebecs et les galiotes eurent ordre de s'éloigner de la plage. A la pointe du jour, les Maures la couvraient : nous les voyions empaler des cadavres, couper des bras et des jambes, fureter avec soin sur tous les points du débarquement. Ils finirent par mettre le feu à la tranchée.

Les 9, 10 et 11 (juillet) furent employés à organiser les hôpitaux qui devaient se diriger tout de suite sur l'Espagne, à classer les troupes à bord et à faire des distributions de vivres et d'eau à la cavalerie et à la majeure partie de l'infanterie.

Nous fûmes alors bien heureux de la détermination que l'on avait prise d'embarquer les troupes à Carthagène et de les nourrir à bord, ce qui avait nécessité des approvisionnements immenses. Car nous nous fussions trouvés dans une position bien critique, si ce malheureux événement était arrivé cinq ou six jours plus tard ; tous les bâtiments se seraient trouvés sans subsistance, et il eût été bien difficile de les approvisionner tout de suite au milieu de la rade.

Enfin, le 11 au soir, tous avaient de 8 à 15 jours de vivres et d'eau ; et le 12 au matin, 265 bâtiments de transport, dont 7 hôpitaux, purent mettre à la voile. Ils étaient accompagnés des quatres frégates *Carmen*, *Emeraude*, *Pallas*, et *Ste-Rose*; des hourques (1) *Annonciation*, *Présentation*, *Ste-Ines* et *Ste-Polonia* ;

(1) Hourque, corruption de *Houcre*, bâtiment de transport qui navigue surtout dans les mers du Nord. — N. de la R.

des chebecs *Andalas* et *Garzota* et du paquebot *Marthe*. Ils firent route pour Alicante.

Soixante bâtiments chargés d'eau, de vivres et de viande sur pied restèrent en arrière, les uns pour s'organiser en hôpitaux, les autres pour se réparer.

Dans la matinée du 10 (juillet), le chebec le *Pilas* était parti porteur de dépêches pour l'Espagne.

Le 12, 466 blessés furent placés dans huit bâtiments; on s'occupa aussi sans relâche de distributions d'eau et de vivres.

Le 13, l'ordre fut donné au reste de la flotte de mettre à la voile le lendemain matin, à l'exception des vaisseaux *St François-de-Paule* et *Orient*, des frégates *Ste. Marguerite*, *Ste Marthe* et *Ste Claire*, des chebecs *Gamo* et *Atrevido*, qui, sous les ordres du chef d'escadre don Antonio de Arce, dûrent se tenir en croisière dans la rade en attendant les ordres de la Cour. On employa le restant de la journée du 13 à transporter d'un bord à l'autre les 1046 hommes placés sur les bâtiments de la croisière et à donner à ces bâtiments ce qui restait des approvisionnements de la marine.

Je n'ai pas pu connaître le chiffre exact des blessés, parce que plusieurs au lieu de se diriger sur les bâtiments qui servaient d'hôpitaux préférèrent retourner sur ceux où leurs corps étaient embarqués; mais il doit bien s'élever à 2,000. La plupart des blessures étaient légères.

Quant aux soldats morts, j'en ignore le nombre et les sergents majors eux-mêmes ne le connaissent pas; mais il est très-peu considérable. Les officiers, à proportion, ont beaucoup plus souffert.

La compagnie de grenadiers du bataillon des Gardes Espagnoles qui avait pour capitaine le maréchal de camp don Diego Navarro, lequel commandait le réserve de l'expédition, eut à regretter ses trois officiers, Calderon, Aranguren et Lataré. Landa, capitaine d'une des compagnies des chasseurs de la Garde, fut tué (aussi). Les gardes Walonnes eurent moins à souffrir (1).

Furent blessés les comtes de Asalto et de Fernan Nunes, les marquis de Villena et de Torre Mansanal, les brigadiers Cagigal,

(1) L'état officiel n° 2 (v. le précéd. n°, p. 182) donne ainsi ces noms: don Francisco Calderon de la Bova, premier lieutenant de grenadiers; don Jose de Landa, idem de fusiliers; don Nicolas de Aranguren, 2e lieutenant de grenadiers; don Juan Bautista Lata'' enseigne de grenadiers. — N. de la R.

Pisseiro, et Carbajal et plusieurs colonels. En un mot, presque tous les officiers qui ne furent point blessés eurent leurs vêtements traversés par des coups de feu.

L'Espagne et l'armée n'oublieront pas que cette expédition malheureuse eût pu être bien plus déplorable sans la coopération énergique de la marine lors de l'opération du débarquement et la prodigieuse activité qu'elle déploya au rembarquement des troupes.

Vendredi 14 juillet.

A 2 h. du matin, une brise de terre s'élève et on se prépare à mettre à la voile; mais elle baisse presqu'aussitôt. Le calme dura jusqu'au milieu du jour où le vent tourna faiblement au Nord.

J'ai oublié de parler des bombardes dont l'action, du reste, ne donna lieu à aucun fait remarquable.

J'oubliais aussi de dire que la pièce qui nous fit tant de mal (celle du flanc droit de la batterie du Khenis) fut contrebattue par l'*Orient*, qui reçut l'ordre d'aller se placer entre le *St-Joseph* et l'*Emeraude*; mais par des embarras d'ancres et de cordages et par la privation de ses canots, il ne put arriver que tard à destination, et ne put parvenir, même avec l'aide du *St-Joseph*, à démonter la pièce en question.

Notre général eut le projet de bombarder Alger et l'ordre était donné de l'exécuter dans la nuit du 13; mais à la suite d'un conseil de guerre auquel assistèrent le chef d'escadre don Antonio Arce, plusieurs capitaines des bâtiments et des bombardes et l'adjudant général de l'artillerie de marine, don Lucrecio Ibanès, l'ordre fut révoqué du consentement du Comte O'Reilly.

Il n'est pas douteux que la partie eût été pour nous fort inégale, car le vent eût de beaucoup diminué la portée de nos bombes et l'ennemi avait sur nous un immense avantage par ses batteries du môle et de la Lanterne (le phare) qui avançaient en mer de plus de 200 toises et avaient en arrière des batteries de très-gros calibre et des mortiers.

Mais, nous dira-t-on, pourquoi veniez-vous? A cela nous répondons que le rôle de la marine était de soutenir l'armée de terre et qu'aucun sacrifice ne lui eût coûté pour la seconder et faciliter ses opérations; qu'un bombardement aurait pu produire de l'effet après le débarquement, parce qu'il aurait obligé l'ennemi à diviser ses forces en l'inquiétant sur plusieurs points à

la fois. Mais dans la circonstance où nous plaçait l'échec de l'expédition, le bombardement était désormais sans résultat.

La révocation de l'ordre (donné à cet égard) fut donc un acte de prudence.

Donc n'ayant plus rien à faire sur la côte d'Afrique, il ne nous restait plus qu'à retourner en Espagne.

MARHUENDO.

ÉPIGRAPHIE NUMIDIQUE.

(Suite).

THEVESTE (Tébessa). — M. Ch. A. Guichard, garde du génie à Tebessa, a recueilli quarante-six inscriptions romaines dans cette localité si intéressante au point de vue archéologique. Dix d'entre elles, seulement, se trouvent dans le recueil de M. Léon Renier ; nous les mentionnerons néanmoins, pour avoir l'occasion de reproduire les mesures, descriptions et indication des gisements actuels qui manquent dans l'ouvrage du savant épigraphiste et que M. Guichard donne avec beaucoup de soin. Ce sont des indications souvent utiles et qu'il n'oublie jamais de fournir, ayant dessiné minutieusement chaque pierre à l'échelle du 10e. Ne pouvant reproduire ici cette grande quantité de dessins, nous y suppléerons autant qne possible par des explications.

Laissons maintenant la parole à M. Guichard, dont la collection épigraphique commence au n° 55 de notre série numidique.

A. B.

THEVESTE.

N° 55.

Pierre trouvée dans la démolition du massif de maçonnerie formant l'arceau N. E. de l'arc de triomphe :

DDNNCOI TANTINA IIVI TORIS
QVINTVSCLODIVSHERI.... EI
FRONTESDVASASOLO.... NST

Hauteur, 0.61 c. ; largeur, 2.50 c. ; épaisseur, 0.52 c. ; lettres, 0.09 c. Tous les T s'élèvent au dessus de la ligne d'écriture. La fin des lignes manque, ce qui est indiqué par l'absence de moulure à droite (1).

N° 56, 57.

Ce sont les nos 3079 et 3080 du recueil de M. L. Renier.

Le 1er se trouve aujourd'hui sur une contremarche de l'escalier en pierres de taille qui conduit sur le rempart, à droite de la

(1) En dégageant l'arc de triomphe, M. le capitaine du génie Hinstein a mis à nu cette très-curieuse inscription, où l'on trouve le nom du personnage qui a fait exécuter ou réparer deux des côtés de ce monument. — Note de M. Cherbonneau.

porte Solomon. C'est un fragment sans commencement ni fin, dont voici les dimensions : hauteur, 0.30 c.; largeur, 1.45 c.; lettres, 0.17.

Le 2e est en arrière du précédent, dans le massif de l'escalier. Il mesure : hauteur, 0.31 c.; largeur, 0.82 c.; lettres, 0.18 c.; le commencement et la fin des lignes manquent. L'abréviation AVG est entre deux cœurs.

N° 58 (1).

Arc de triomphe.

. . . . .E. . . . .

NOBILISS. . MIAC FLOREN . . .

. . ONIIVIE BAVS CPATRONV . . . .

. . INFINIIIS RVDERIBVS OBPLET . .

L'initiale du mot patronu . . , à la 3e ligne, ressemble à un L par le bas, ce qui n'indique pas toujours un sigle, le P affectant parfois cette forme dans l'épigraphie romaine.

Ce fragment d'une inscription, dont le cadre ne subsiste plus qu'en haut et en bas, a été trouvé dans la démolition du massif de maçonnerie formant l'arceau N. E. de l'arc de triomphe (2).

N° 59 (3).

Sur l'attique de la face Sud-Ouest de l'arc de triomphe :

II II D	P VLR	BADIAB
PARIILV AX	A II IM	IPIIGERM
SARMNKPD	IO I R OXE	DRABNEP
DIVIIRAIAN	IR II I DIVB EKX	E POTI
NIAVRELIOSI	OANIONINC IO	ARABIC
ADIAB PART	BRIIVPXX GIROR	ITICMAX
PRIBPOT	IV E CV I	

Hauteur, 0.47 c.; largeur, 2.37c; lettres, 0.04 c.

(1) Nous avons sous les yeux d'autres copies des nos 55 et 58, mais nous avons donné la préférence à celles de M. Guichard, qui sont plus exactes et plus complètes. — N. de la R.

(2) L'expression *infinitis ruderibus*, semble s'appliquer aux désastres et aux actes de destruction qui ont frappé Theveste. On est porté à en conclure que l'arc de triomphe, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui n'est qu'une reconstruction (V. le n° 55 ci-dessus).

C'est le cas de rappeler le travail de M. le capitaine Moll, publié à Constantine, en 1862 sous le titre de *Mémoire historique et archéologique sur Tebessa (Theveste)*, où il est beaucoup question de l'arc de triomphe de cette cité romaine. — Note de M. Cherbonneau.

(3) C'est le n° 3084 du Recueil de M. L. Renier, mais ici le texte est plus complet. — N. de la R.

N° 60.

Dans le parement Sud-est de la courtine 8-9 :

ORVMT I . . LIT . XXI . . TMAXIMIANI AVGGETCONSTANTIET

OSCAENIVMSVMTVAMPLISSIMAECIVITATISTEVESTINORVM

Hauteur, 0.53 c.; largeur, 1.88 c.; lettres 0.06 c.

Il manque le commencement des lignes. Une partie de la 1re ligne et toute la 3e ont été martelées. Tous les T dépassent la ligne d'écriture.

N° 61.

Fragment mutilé dans tous les sens. Il a été trouvé dans les déblais faits pour dégager le pied de l'arc de triomphe; il est probable que cette pierre provient de l'attique de la face N.-E. qui est entièrement tombé.

. . . .

. . . . IVII . . .

. . . VESPA . . .

. . . V IV . . .

. . . I I . . .

. . . I Γ . . . . .

. . . .

Hauteur, 1.50 c.; largeur, 0.87 c.; lettres, 0.14.

Les lettres des lignes 3e et 4e ont été martelées.

N° 62.

D M S

. . LPI . VSLIBERA

IVS VA XV MXI

DVII HSE

MIVLIVS VIBIANVS

PATER ET AVRELIA

VICTORIA MATRR

FILIOINCOMPARABILI

FEC (1)

Rectangle arrondi par le haut, mesurant 0.63c. sur 0.55c. les lettres ont environ 0.04 c. La forme de cette pierre est commune à tous les autres monuments funéraires qui suivent.

(1) Ulpius Liberatus vixit annis quindecim, mensibus undecim, diebus septem. Hic situs est. Marcus Julius Vibianus, pater, et Aurelia Victoria, mater, filio incomparabili fecerunt — N. de la R.

N° 63.

M. Léon Renier a publié cette épitaphe sous le n° 3111.

Dimensions : 0.62 c. sur 55 c. ; lettres, 0.05 c. aux deux premières lignes ; 0.04 c. à la troisième et 0.03 c., aux autres.

N° 64 (1).

Encastré dans un mur de clôture au-dessus de la carrière de sable. Mesure 0.61 c. sur 0.50.

N° 65.

Encastré dans un mur longeant le chemin qui limite le haut des jardins :

D M S
Q· POLIVS· FE
LIX V· X· XII
MAABTIALIS
E P E (2)

Hauteur, 0.47 c., largeur, 0.45.

N° 66.

Sur le haut de l'escarpement de droite du grand ravin, à sa sortie des jardins (3).

N° 67.

Dans un mur de jardin, en face de la précédente :

D M S
MI OMPONI
VSAIIVTOR
VA LXII MI . .
. D.XVII. . . .
. . . . (4)

Ce monument, mutilé par le bas, mesure 0.61 c. sur 0.55 c.

(1) M. Léon Renier a publié cette épigraphe dans son recueil sous le n° 3110. — N. de la R.

(2) Quintus Polius Felix vixit viginti duobus (annis). Martialis fecit patri ejus. — N. de la R.

(3) Voir le n° 3109 du recueil de M. L. Renier — N. de la R.

(4) Marcus Pomponius, adjutor, vixit annis sexaginta, duobus mensibus.... Diebus septemdecim....

N° 68.

Dans l'intérieur du mur de clôture de Mohammed ben Hassan, attenant à la courtine 12-13 et à sa maison d'habitation :

. . . . AVGVST. . . .
. . . . IANO. . . .

Fragment sans commencement ni fin de lignes, qui mesure 0,50c. sur 1m 22c.

N° 69.

Dans le parement de l'autre mur de clôture du même jardin

. . . . . . CIADISRVERII. . . .
. . . II I CISEIMIETI. . . . .
. . . RELFLORENTINVSE. . .

Fragment sans commencement ni fin de lignes, mesurant 0,50 c. sur 1m 25 c.

N° 70.

Gravé sur une dalle du pavage de la grande cour qui existait, à l'époque romaine, en avant du temple de Jupiter :

+HICREQVIE
BITBONEMEM
ORIESILBVDI
INPACEVIXIT
ANNOS·XXVII
DPSTIDNOBEM
BRES · (1)

pierre carrée mesurant 0,90 c. sur 0,70 c. ; lettres, 0,07 c.

En déblayant l'emplacement destiné à l'Ecole arabe-française qui s'élève en ce moment (août 1863), on a mis à jour les fondations des murs de l'angle est de la grande cour, dallée en fortes pierres de taille, qui existait anciennement en avant du temple de Jupiter. La façade N. E. de ladite école ainsi que le pignon S. E. sont établis sur ces anciennes fondations ; et, en creusant les fondations des deux autres côtés, on a découvert huit tombeaux d'adultes, placés en différents endroits, sans ordre ni symétrie. Ces tombeaux, comme ceux que les Arabes font aujourd'hui à Tebessa, se composent de quatre grandes dalles en pierres brutes placées

(1) Hic requievit bone memorie Silbudi, in pace vixit annos viginti septem, depositus idus novembris (13 novembre). — (*N de la Réd.*).

de champ, formant les parois, et de trois autres posées à plat et faisant le couvercle. Ces sépultures étaient seulement à 0,75 c. du sol de la cour.

Je les aurais prises pour des tombes indigènes, si les épitaphes latines de deux d'entre elles n'avaient précisé la véritable attribution.

Ces sarcophages, sauf un seul, ne renfermaient que les restes des cadavres; les ossements qu'ils contenaient étaient dans leur position primitive et semblaient même bien conservés; mais ils se réduisaient en poussière dès qu'on y portait la main. J'ai ramassé dans un de ces tombeaux deux poignées de petits morceaux de minerai de cuivre ou d'un métal jaune fondu.

Les dalles formant les couvercles de trois de ces cercueils étaient scellées avec du ciment de tuileau.

J'ai fait transporter les deux dalles portant l'inscription chrétienne ci-dessus et la suivante dans l'annexe, à cause de l'intérêt archéologique qu'elles présentent. Si elles ne donnent aucune date précise, elles rappellent qu'à cette époque éloignée, comme de nos jours, le temple païen servait parfois à des cérémonies et à des usages chrétiens!

N° 71.

(Ibidem) :

....
..................I
.... ICO
... I I . . . ... ODIS
BIXIT ANNIS
XXXIII DEPOSITVS
XIII KL NOBEMBR (1)

pierre carrée brisée en haut et mesurant 0,87 c. sur 0,69; lettres 0,14 c.

N° 72.

Trouvé dans la démolition du rempart de la courtine 7-8 :

.... PF. INVICTI....

Ceci est gravé sur un fragment de frise ionique (ou dorique), mesurant 0,50 c. sur 0,84, au-dessous de quatre denticules. Les

(1) ..... Vixit annis triginta ter. Depositus XIII kalendas novembris (20 octobre). — (*N. de la Réd.*).

lettres ont 0,10 c. haut, sauf le T qui dépasse la ligne d'écriture, ar le haut, de 0,04 c.

N° 73 (1).

Dans le milieu de la hauteur du parement de la face N. O. de la tour n° 8 :

SELEVCVS HERES
COLLIBERTVS FECIT

Gravé sur un rectangle à moulures mesurant 0,60 c. sur 1m 10 c. Les lettres ont 0,10 c.

N° 74.

Trouvé dans la démolition du mur de rempart de la courtine 7-8 :

D M S
DOMITIAPRIMITI
VAVAXXXIIHSE
CDOMITIVSPVDENS
LIBERTAECARISSIM
ETEIDELISSIMAE.
FEC (2)

Rectangle arrondi par le haut, mesurant 0,75 c. sur 0,75 c. Lettres de 0,04 c.

N° 75.

Dans le mur de la courtine 2-3 :

... RIA.... . AC
... VSCTPAR..... V
.... A...... .
.... (3)

Ce fragment mesure 0,60 c. sur 0,80 c. Les lettres ont 0,11 c. L'épitaphe était gravée dans un cadre formé de fleurons à cinq lobes alternant avec d'autres à un seul.

(1) Cette épigraphe se trouve dans le Recueil de M. L. Renier, sous le n° 3149.

(2) Domitia Primitiva vixit annis triginta duobus. Hic sita est. Caius Domitius Pudens libertae carissimae et fidelissimae fecit.
(*Note de la Réd.*).

(3) Il ne subsiste que l'angle supérieur de droite de cette dédicace. Les lettres, qui appartiennent au type rectiligne, sont de la bonne époque.
(*Note de la Réd.*).

N° 76.

Sur le sommet du mur de la courtine 2-3, près de la tour 3, au-dessus de vestiges paraissant être les restes d'une porte monumentale :

IO........
TAELIVS......
TYRRH.......
EX. ...... (1)

Côté gauche d'une dédicace gravée dans un cadre en lettres de 0,16 c. et de 0,10 c., sur une pierre carrée haute de 0,97 c. et large, dans ce qui subsiste, de 0,80 c.

N° 77.

A 800m nord de la tour 9 :

D M S
OCGIAAVGE
VA XXXVI K
H S E
POMPONIVS CA
TVLVS MR FEC (2)

Gravé sur une pierre carrée arrondie par le haut, mesurant 0,80 c. sur 0,80 c. Les lettres, qui varient de grandeur dans une même ligne et un même mot, sont, en outre, très-irrégulières dans leur tracé qui s'inspire de divers types graphiques.

N° 78.

(Ibidem) :

D M S
CPIOIIVS MAXI
MVS VA LXV
LA BENIAGI AVCE MA
RIIO PIOF A H S E (3)

même forme que la précédente : ,70 c. sur 0,66. L'épitaphe est dans un cadre carré à fronton triangulaire, formé d'un simple filet.

(1) Jovi (Augusto sacrum?) Titus Aelius.. .. Tyrrhenius..... Ex (Testamento). — (*Note de la Réd*)

(2) Occia Auge vixit annis triginta sex. Hic sita est. Pomponius Catulus, maritus, fecit. — (*Note de la Réd.*).

(3) Caius Plotius Maximus vixit annis sexaginta quinque. Labeniagi Auge mari topio fecit. Hic situs est. — (*Note de la Réd.*).

N° 79.

(Ibidem) :

D M S
T FLAVIVS
IANVARIVS V..
XX HERÈDES
FEC H S E (1)

même forme : 0,56 c. en tous sens.

L'endroit où l'on a trouvé les trois épitaphes précédentes (nos 77, 78, 79) est jonché d'un grand nombre de pierres tumulaires qui annoncent l'emplacement d'un cimetière romain. Sept de ces pierres étaient en place, parfaitement alignées et en contact immédiat, comme si elles eussent appartenu à une sépulture de famille. Elles ne portaient aucune inscription et reposaient sur des dalles brutes de même longueur, épaisses, chacune, de 0,40 c. et présentant une échancrure d'un côté dans leur partie moyenne.

En creusant à l'extrémité N. E. des tombeaux, les ouvriers avaient extrait, avant mon arrivée, des débris de vases en terre, de petites lampes de même matière et dont la forme se retrouve dans celles que les Arabes emploient aujourd'hui ; des fragments de petites fioles en verre et des morceaux de larges tuiles plates. Il me parut que ces objets avaient été ainsi brisés par la pioche même des travailleurs. En effet, moyennant quelques précautions apportées aux fouilles ultérieures, je pus obtenir intacts ou à peu près, les objets suivants :

Deux petites lampes et deux vases entiers, dits vulgairement lacrymatoires, outre un troisième tout aplati et déformé par le feu. Une des deux lampes, d'un diamètre de 0,06 c 1/2, est faite d'une argile très-fine enduite d'une superbe couleur de vermillon. Autour du trou qui occupe le centre, sont deux lézards artistement travaillés. En dessous, on lit : CLO-HEL, qui est sans doute le nom abrégé du fabricant.

On n'a retiré de ces tombeaux, qui ont 0,50 c. de hauteur et dont le fond est le roc vif, que de la terre meuble noircie par le

(1) Titus Flavius Januarius vixit annis viginti. Heredes fecerunt. Hic situs est. — (*Note de la Réd.*).

feu, avec de petits morceaux de charbon de bois à moitié consumés et quelques ossements humains à demi-brûlés. Ces restes ont-ils été déposés dans la sépulture après la crémation ou celle-ci a-t-elle eu lieu dans la sépulture même? Les particularités que je viens de décrire posent naturellement cette question.

N° 80,

Sur le bord du chemin de la *Merdja*, au-delà du cimetière français :

D M S
M RVRICIV....
V A XXII II H S E
EXTRICATA..KG
FECIT (1)

Pierre arrondie par le haut, mesurant 0,51 c. sur 0,51

N° 81.

A droite du chemin de la *Merdja*, en face de la Basilique :

D M S
LBIA QVTN FA
V.A.XXX HOR
TESTVSGEME
NIVS NV KF

Mêmes formes et dimensions que la précédente.

N° 82.

Sur le bord de l'allée de la Basilique, à 15m au-delà des jardins, à droite :

D M S
POXAPOSAI
NIXIT ANNIS
XVI HERMO
PHINSCFF
H S E

Pierre arrondie par le haut, mesurant 0.53 c. sur 0.41 c.

(1) Marcus Ruricius vixit annis viginti duobus. Hic situs est. Extricat conjugi fecit. — (*Note de la Réd.*)

N° 83.

A 50 m. à droite du chemin de la *Merdja*, en face de la Basilique :

ORIILIIAII..
RODISIA V.A.L
IVLIVS. PROBVS
NIVCI. PII. FECIT
H S E (1)

Pierre arondie par le haut mesurant 0.86 c. sur 0.30. La première ligne est presqu'entièrement effacée et la 2e est très-fruste. Les signes séparatifs ont la forme de pointes de flèches.

N° 84.

A 20 m. du chemin de la *Merdja*, à droite et en face de la Basilique :

D M S
MAIRONICA
V.A.L.V.I. PIVS
RVGOSVS VAI
MVIDIII VPYS
PARIVIBVS
F E (2)

Pierre arrondie par le haut mesurant 0.48 c. sur 0.45.

N° 85.

A 100 m. à droite du même chemin, à droite et en face de la Basilique :

D M S
CALPVR VIA
VICT.ORORM
D ET. INIERPOI
VIXA. XXXV
O CAECIII VS
NVN DIN ARP
VS. C.

Même forme : 0.55 c. sur 0,52 c.

(1) Orestilla Aphrodisia vixit annis quinquaginta. Julius Probus conjug plissimae fecit. Hic sita est, — N. de la R.

(2) Matronica vixit annis quinquaginta. Ulpius Rugosus vixit anno uno mensibus sex, diebus ter. Upys parentibus fecit. — N. de la R.

N° 86.

A 10m de l'angle ouest du mur d'enceinte de la Basilique.

Elle a été publiée par M. Léon Renier (sous le n° 3126) qui a lu *Eutuche*, au lieu d'*Eutyche* que donne M. Guichard. Forme et dimensions de la pierre précédente.

N° 87.

A 50m S. E. de la Basilique :

D M S
M FAONIVS
MARCELLVS
C. F V. A.
SEVIVO FEC (1)

Même forme : 0,39 c. sur 0,49 c.

N° 88.

Dans l'enceinte de la Basilique :

D M S
IANVARI
VIV AN
XXXVI... TERF
F (2)

Même forme : 0,53 c. sur 0,49 c. (3)

N° 89.

Contre l'abside de la Basilique :

D M S
SERG IARVS TI
CA V. A. XXXVI
MENS. VII
CI TITIVSCRE.... (4)

Même forme : 0,60 c. sur 0,50 c.

(1) Marcus Faonius Marcellus, Caji filius, vixit annis. Se vivo fecit. (*N. de la R.*)

(2) Januarius vixit annis triginta sex, frater (*pater* ou *mater*) ejus fecit. (*N. de la R.*)

(3) Avant cette épitaphe, M. Guichard en avait donné une autre presque identique. Il y a évidemment double emploi. Nous en dirons autant pour l'épitaphe de Pomposa (v. ci-avant n° 82) qui figure deux fois dans le travail épigraphique de cet honorable correspondant. — (*N. de la R.*)

(4) Sergia Rustica vixit annis triginta sex, mensibus septem..... (*N. de la R.*)

N° 90.

(Ibidem) :

D M S
.......VFRIVS
.... A
.... SOMT
IAINSENV
VIRO CARISI
..IOF EFIT HSE

Même forme. 0,55 c. sur 0,50 c. Les lettres, qui appartiennent au type curviligne, sont grossièrement et irrégulièrement gravées. L'épitaphe est au milieu d'un cadre également arrondi par le haut et formé d'un simple filet.

N° 91.

(Ibidem) :

D M ..
DCTA ....
CATA VIX AXI .
DCIX VIX AA...
XI M VIIIXI..... (1)

Même forme. 0,50 c. sur 0,50 c. L'épigraphe est dans un cadre carré formé d'un simple filet.

N° 92.

(Ibidem) :

D M S
MI SEMERON
V..... MARAN
T SVA LX
F V P

Même forme. 0,53 c. sur 0,45 c.

(1) Octavia Extricata vixit annis undecim, mensibus octo. Hic sita est. Hâtons-nous de dire que cette lecture est fort conjecturale. (*N. de la R.*)

N° 93.

(Ibidem) :

D M S
FLAVIAN
VIX. AN XVII
METRIAN
VCXO I..ICAI
SIN EFEC (1)

Carré arrondi aux deux angles supérieurs : 0,50 c. sur 0,42 c.

Voici comment furent découvertes les cinq inscriptions précédentes (n°s 89, 90, 91, 92, 93). Un bataillon de zouaves étant campé sous les murs de Tebessa, quelques hommes se mirent à fouiller les terres amoncelées derrière l'abside de la Basilique pour y dénicher des renards, et ils découvrirent une soixantaine de pierres tumulaires empilées comme de grosses pièces de bois perpendiculairement au mur et parmi lesquelles lesdits renards avaient fait élection de domicile.

Sur les vingt pierres tombales ainsi dérangées par ces zouaves, il se trouva que cinq portaient les inscriptions ci-dessus.

N° 94 (2).

Trouvé en démolissant des maisons arabes en avant de la courtine 3-15.

N° 95 (3).

Cette épigraphe est dans les ruines qui se trouvent à droite du ravin de Mohammed Cherif et au-dessus du chemin de Tenoukla.

Elle est gravée sur une pierre à moulures de 0,45 c. sur 0,75 c. En tête et à la fin de la première ligne, croissants les pointes en

(1) Flavianus vixit annis septemdecim. Metriana uxori carissimo ejus fecit.

En supposant le chiffre de l'âge exactement rendu par la copie, voici un mari bien jeune. — (*N. de la R.*)

(2) Cette épitaphe d'un Ustriut Fidelis a déjà été donnée dans la *Revue africaine*, tome 6°, p 467. M. Guichard, trompé par la liaison de L et I du nom *Fidelis*, a lu *Fideus*. — (*N. de la R.*)

(3) Cette épigraphe a été donnée par M. Léon Renier, sous le n° 3091. (*N de la R.*)

l'air portant sur une barre verticale ; en tête et à la fin de la dernière, des cœurs, puis, au milieu, entre les sigles, des croissants comme ceux dont on vient de parler.

Les ruines parmi lesquelles on a rencontré cette épigraphe sont parsemées de tronçons de petites colonnes en marbre et en pierre. Elles gisent au pied de la montagne dans le haut d'une ancienne et grande construction délimitée encore par des restes de murailles. Les Arabes avaient jadis relevé une partie de ces ruines pour édifier à quelque marabout une *koubba* (Sidi Mohammed ech-cherif) qui est aujourd'hui abandonnée.

N° 96.

à 900 mètres nord de la tour n° 9 :

D· M· S·
IS PERATVS
IERINANIV
D VIcISIME FILII
FECT
V. AII M VIII P
VIIII (1)

pierre arrondie par le haut : 0,55 sur 0,50.

L'épigraphe que je viens de donner se trouve dans la plaine, à l'angle sud d'une grande construction antique parfaitement limitée par ses propres murailles. Elle est près d'un monceau de ruines, à côté d'un puits romain de 2m 50 c. de diamètre. Malgré tous les remblais tombés dans ce puits depuis des siècles, y compris les débris de sa partie supérieure, il a encore aujourd'hui 7m de profondeur, et la maçonnerie qui soutient ses parois est toujours en bon état.

A 300m de là, autre monceau de ruines, puits semblable et amorces analogues de murailles circonscrivant une antique propriété.

N° 97.

Dans des déblais en avant de la courtine 3-15 :

IOVI AV..........
DEDIC..........

(1) Julius Speratus...... dulcissimae filiae fecit. Vixit annis duobus, mensibus octo; plus, novem. — (*N. de la R.*)

CN SVEILIOEL . . . . . .
LEGAVG PROP . . . .
OMANTIVS QF CAM . . .
ALBA POMPEIA . . .
LEG. III AVG. D. S. . . (1)

Pierre carrée avec cadre à moulures : 0,90 c. de hauteur; ce qui reste de la largeur mesure 0,45 c. Lettres de la première ligne, 0,11 c.; de la deuxième, 0,09 c.; de la troisième, 0,05 c.; de la quatrième, 0,04 c., et des autres, 0,03 c.

N° 98.

Trouvé dans la démolition du rempart de la courtine 7-8 :

, . . PII F . . .

Ce fragment de frise mesure 0,32 c. sur 0,52 c. Les lettres ont 18 centimètres.

N° 99 (2).

Dans le bas des jardins :

Pierre arrondie par le haut : 0,47 c. sur 0,52 c.

N° 100.

(Ibidem) :

D M S
. . . VLOA FORTVN
. . XL MAXIMVC . .
MATRIPIAE
. . . C . . . (3)

Même forme : 0,50 c. sur 0,59 c.

Tebessa, 25 août 1863.

CH. A. GUICHARD,
garde du génie à Tebessa.

N° 101.

Nous ajoutons au travail de M. Guichard une très-importante

(1) Jovi Augusto Sacrum Dedicante Cneio Suellio... legato Augusti propretore... Quintus Mantius, Quinti filius, Cam..... Alba Pompeia... legionis tertiæ Augustæ, donum, sua pecunia....

(2) Cette épitaphe se trouve dans le Recueil de M. Renier, sous le n° 3148. (*N. de la R.*)

(3) Juliae Fortunatae; vixit annis quadraginta, Maximus Matri piae fecit (*N. de la R.*)

inscription découverte à 100 mètres de l'arc de triomphe de Tebessa et dont la copie, faite par M. le capitaine Hinstein, a été présentée à l'Institut par M. Léon Renier, dans une des dernières séances de 1863 (V. la *Revue de l'instruction publique*, du 3 décembre 1863). Voici le texte de ce curieux document qui est gravé, dans un cadre à moulures, sur une pierre haute de 2 mètres 40 cent. :

IMP CAESAR
DIVI TRAIANI
PARTHICI F DIVI
NERVAE NEPOS
TRAIANVS
HADRIANVS AVG
PONTIF MAX TRIB
POT VII COS III VIAM
ACARTHAGINE THE
VESTEM MILP CXCI
DCCXXXX STRAVIT
PMETILIO
SECVNDO LEG
AVG PROPR
COS DESIG
PER LEG III AVG

M. le capitaine Hinstein a commenté cette épigraphe dans la note suivante :

« Imperator Cæsar, divi Trajani, Parthici filius, divi Nervæ nepos,
» Hadrianus Augustus, Pontifex maximus, trib. potest.
» Viam à Carthagine Thevestem, mille passuum 211
» (passuum) 740, stravit. Publio Metilio Secundo, legionis Augustæ,
» propretore, consule designato, per legionem tertiam Augustam. »

« Le mille romain étant de 1330 mètres, le pas, fraction du mille, avait 1, 33 de longueur.

« Dans l'hypothèse, on trouverait pour la distance de Carthage à Théveste, 281,614 mètres soit 70 lieues. C'est bien à peu près ce que donne sur la carte le développement de la voie romaine passant par Hedra et le Kef. Cette pierre servant en même temps de dédicace, était située au milieu de Théveste, sur la voie qui menait sous l'arc de triomphe. La route de Carthage passait donc sous cette porte. En outre, elle était placée debout, vis à vis de la voie, sur un petit socle et accolée sur un monument en forme

de tour ronde, tout nouveau pour nous, et que nous venons de déterrer dans les déblais de la rue qui conduit à l'arc de triomphe Malheureusement, la mosquée de la ville est établie sur la plus grande partie de cette tour, qui ne laisse dans la rue qu'un segment d'un demi-rayon de flèche, environ. Peut-être dans un avenir peu éloigné, arriverons-nous à connaître la destination de cette tour en faisant les déblais que nécessitera le nivellement de la rue voisine. Je serai obligé de remblayer cette découverte, mais j'en ai fait prendre l'attachement et la position exacte par rapport à l'arc de Caracalla et au temple de Jupiter (1).

« Je constitue une espèce de plan directeur archéologique de la ville, sur lequel on placera toutes les ruines découvertes ou à découvrir. Isolées, elle ont peu d'intérêt; rattachées à ce qu'on a trouvé, elles deviennent importantes.

« Le dessin du temple pourra prochainement être complété par l'addition d'un portique extérieur que nous avons mis à nu. Ce portique, avec colonnades, régnait autour du mur de clôture (V. le dessin du capitaine Moll).

« Les déblais de l'arc de triomphe ont obligé de déblayer en même temps une partie des abords du temple et de rendre à ce dernier monument un caractère qu'il était impossible de saisir avant l'exécution de ces travaux.

« Il y a encore fort à faire pour assurer la solidité de ce précieux monument qui ne peut rester dans l'état actuel sans être exposé à des accidents irréparables. Il y aura lieu aussi de songer sérieusement et prochainement à garantir le péristyle du temple d'une ruine qui ne sera jamais partielle, pour peu qu'une seule pierre se détache et vienne rompre l'équilibre de l'édifice. »

« Capᵉ H. »

(1) Comparer à l'inscription ci-dessus celle que donne Orelli sous le n° 3564 et qui, relative au même objet, reproduit les noms des mêmes personnages. M. Bache en cite la dernière partie, ci-avant, à la fin de la page 254. — *Note de la Rédact.*

UN SCRIBE DE LA LIBURNE AUGUSTE

Parmi les inscriptions que le Musée d'Alger doit à la libéralité de M. Vigneau, — jadis notaire à Cherchel et exerçant aujourd'hui les mêmes fonctions à Constantine, — on remarque celle-ci (n° 163 du Musée d'Alger) qui mérite d'occuper un instant l'attention :

D M
INSTEIVS. VICTORINVS. SCRI
BA CLASSIS. LIBVRNA. AVG
VIX. AN. XLV H S E. S. I. T L. TREBIA
MVSTIA. HERES. CONIVGI. FACIVN
DVM. CVRAVIT

Diis Manibus !
Insteius Victorinus, scri-
ba classis Liburna Augusto.
Vixit annis quadraginta quinque. Hic situs est. Sit illi terra levis. Trebia
Mustia, heres, conjugi faciun-
dum curavit.

« Aux Dieux mânes !
» Insteius Victorinus, scri-
» be sur la liburnienne Auguste.
» Il a vécu 45 ans. Il gît ici. Que la terre lui soit légère ! Trebia
» Mustia, héritière, à (son) époux a fait
» faire (ce monument). »

Il existe une brisure à l'angle supérieur de droite, mais elle ne nuit en rien à la lecture, la lettre qui manque et celles qui sont mutilées se suppléant très-facilement, au moyen du sens.

Des signes séparatifs, de forme triangulaire et assez semblables à des pointes de flèche, sont placés entre les mots complets aussi bien qu'à la fin des mots abrégés, sauf quelques exceptions.

Le procédé de ligature employé par le lapicide présente une particularité digne de remarque : à la deuxième ligne, la boucle d'en haut du S final d'*Insteius* va se lier à l'extrémité supérieure

de la diagonale senestre du V initial de *Victorinus*. Dans la syllabe FA du mot qui termine la cinquième ligne, les deux lettres sont également liées par leur partie supérieure.

Le texte se trouvant aussi bien assuré qu'il nous a été possible, abordons le commentaire.

Dans la grande catégorie des employés écrivains, ceux de la marine ne paraissent pas avoir été en grande estime auprès des anciens : chez les Grecs, Homère en parle assez lestement dans son Odyssée (L. 8, v. 163) ; et. chez les Romains, Plaute le comique fait presque de leur nom une injure. Ainsi, dans ses *Fragments* (t. 3, p. 532 de l'édit. Lemaire), on trouve ce vers auquel nous conservons sa forme archaïque :

Non ego te gnovi, navalis scriba, columbar inpudens !
« Est-ce que je ne te connais pas? scribe naval, impudent
« (gibier de) carcan ! »

A vrai dire, ces employés sortaient de la classe, peu recommandable aux yeux des anciens, des esclaves et des mercenaires; et Caton d'Utique, pendant sa censure, les avait fait ranger au nombre des prolétaires. Ils étaient incapables d'exercer aucune fonction qui eût un caractère honorifique ; et si un petit nombre d'entre eux en obtinrent, dans des circonstances exceptionnelles et grâce à de puissants patronages, ils dûrent jurer d'abord qu'ils renonçaient à exercer désormais leur emploi si impopulaire.

Dans ce mépris public et officiel qui s'attachait au personnel des scribes en général, employés cependant fort utiles en eux-mêmes, les *scribes marins* (*scribæ navales*) — nous l'avons déjà dit — avaient la plus large part; c'était, prétendait-on, parce que la nature de leur ministère les exposait plus que les autres à certains affaiblissements du sens moral ayant pour conséquence obligée un moindre souci de leur dignité personnelle.

Ce ne devait pas être là l'unique cause : et si, comme il paraît probable, le scribe naval avait, ainsi que son équivalent *administratif* moderne, la double mission de payer la solde et de distribuer les vivres, il devait avoir, comme lui, double chance de mécontenter les parties prenantes, qui trouvent rarement qu'elles prennent assez. Qu'on y ajoute l'antagonisme naturel entre les combattants et les non-combattants dans les aggrégations militaires, et on se fera l'idée d'une situation dont quelques écrivains de marine ont tiré des effets assez dramatiques, dans des romans modernes généralement connus. Très-probablement,

alors comme aujourd'hui, la répulsion des uns pour les autres était plus naturelle qu'équitable.

Mais laissons là le scribe pour nous occuper de la flotte où il était greffier.

Qu'était donc cette flotte à laquelle appartenait cette *liburnienne* appelée *Auguste* ?

On pourrait même se demander qu'est-ce qu'un vaisseau liburnien ? car l'expression est loin d'être éclaircie et précisée. L'un veut que la galère liburnienne ait été inventée en Illyrie ; un autre affirme que c'est en Libye. Des auteurs prétendent qu'elle fut employée dès la cinquième année de la première guerre punique, par les Romains, au combat qui fut leur début dans les luttes maritimes ; d'autres assurent qu'elle leur est demeurée inconnue — sauf comme navire de pirates — jusqu'à la bataille d'Actium, où 260 de ces bâtiments maniables et rapides donnèrent la victoire à Auguste, ce qui rendit leur nom et leur forme désormais populaires.

Enfin, M. Rich, dans son Dictionnaire d'antiquités, a proposé (v° *Liburna*) un dessin de galère liburnienne que M. Jal trouve inexact (*Marine antique*, p. 127).

Toujours le doute répondant au point d'interrogation ! Encore une occasion d'opiner, comme le juge romain dans l'embarras, par la formule N. L., *non liquet !* (1). . . . .

A. Berbrugger.

M. Léon Renier nous écrit de Paris, le 17 juillet 1864.

Mon cher Confrère,

. . . . L'inscription n° 163 de votre Musée est, ainsi que vous le dites, bien curieuse. Mais je vois, à la manière dont vous en parlez, que vous l'interprétez autrement que moi. Si votre siége n'est pas fait, c'est-à-dire, si l'article que vous vous proposez de consacrer à cette inscription dans le prochain numéro de la

(1) La lettre ci-dessus, qui nous est adressée par M. Léon Renier, au sujet de l'inscription d'Insteius, nous a décidé à modifier le commencement de l'article qu'on vient de lire, et à en supprimer la fin que nous remplaçons par la lettre même de l'éminent épigraphiste, à l'opinion duquel nous nous rallions entièrement.

Revue n'est pas encore imprimé, examinez, je vous prie, de nouveau la question. Ce monument en vaut la peine, et je crois ne pas me tromper en l'interprétant comme je fais. Je le lis comme vous, ainsi qu'il suit :

D M
INSTEIVS. VICTORINVS. SC *ri*
BA. CLASSIS. LIBVRNA. AVG
VIX. AN. XLV. HSE.STTL. TREBIA
MVSTIA. HERES. CONIVGI. FACIVN
DVM. CVRAVIT

Et voici comment je l'interprète :

Diis Manibus.

Insteius Victorinus, scriba classis, liburna Augusto. Vixit annis XLV, hic situs est. Sit tibi terra levis. Trebia Mustia, heres, conjugi faciudum curavit.

Chaque vaisseau de guerre chez les Romains avait son *scriba* et chacun de ces *scribae* prenait le titre de *scriba classis Ravennatium*, ou *Misenatium*, ou de toute autre flotte dans laquelle il servait ; et dans les inscriptions qui le concernaient, ou ajoutait ordinairement à ce titre le nom du vaisseau sur leqnel il était embarqué : témoin cette autre inscription, qui a été trouvée à Ravenne (Grut, p. 564. 7 ; Orelli, n° 3637) :

D M	Diis Manibus.
M. VALERIO	Marco Valerio, Marci filio,
M. F. CLAVD. CO	Claudia tribu, Colono, liburna
LONO. LIBVRN	Varvaro (probablement pour
VARVAR. SCRIB. CL	*Barbaro*), scribae classis prae-
PR. RAVEN. VIX. AN. L	toriae Ravennatium. Vixit annis
MIL. ANN. XXVI	L, militavit annis XXVII. Valerii
VALERII. COLONVS. ET	Colonus et.......(filii faciundum
....	curaverunt).

Les mots *Varvaro* dans cette inscription, *Augusto* dans la vôtre, désignent la figure représentée à l'avant du vaisseau et qui lui donnait son nom.

Le nom de la flotte dont faisait partie la *liburna* de votre inscription, n'étant pas indiqué, on peut en conclure que le port de Caesarea était un des lieux de station d'une flotte que tout le monde connaissait, peut-être la flotte *Syriaca*, qui est mentionnée dans mon n° 3941.

Enfin, cette inscription n'est pas la première qui nous fasse connaître un vaisseau du nom d'Auguste. Les deux inscriptions suivantes mentionnent une trirème et une quinquerème du même nom, appartenant à la flotte de Ravenne.

Romae, Fabretti, Inscr, dom., p. 364, n° 114 :

D M	Diis Manibus.
M. AVR. ROMAN	Marcus Aurelius Romanus,
MIL. CL. PR. RAV	miles classis praetoriae Ravenna-
III. AVG. N. SVR	tium, triere Augusto, natione
STIP. XX. M. AVR	surus, stipendiorum XX. Marcus
ROMANVS. MIL. CL. S. S	Aurelius Romanus, miles classis
PATER. FECIT	supra scriptae, pater fecit.

Ravennae, Murat., p. 817, 2 :

D M	Diis Manibus.
T. FVLVIVS. NEPO	Titus Fulvius Nepos, quinque-
V. AVG. N. BES	remi Augusto, natione Bessus
VIX. AN. XXXXIIII	vixit annis XLIV, militavit annis
MIL. AN. XXIIII. L. CASS	XXIV. Lucius Cassius Cordus,
CORDV. H. P	heres, posuit. In fronte pedes VI,
IN. F. P. VI. IN. A. P. V	in agro pedes V.

Quatre inscriptions du recueil de Mommsen, n°s 2702, 2746, 2804 et 2827, mentionnent de même une trirème *Augustus* dans la flotte de Misène.

Vous savez, d'ailleurs, que le mot *liburna* était le nom par lequel on désignait, chez les Romains, depuis la bataille d'Actium, les navires de guerre à deux rangs de rames.

LÉON RENIER.

EL-HADJ PACHA (1).

Hassan Ara, l'heureux défenseur d'Alger contre Charles Quint en 1541, Hassan Ara le gouverneur intérimaire de la Régence, laissé par Kheir Eddin, le deuxième Barberousse, lorsqu'il alla remplir à Constantinople les hautes fonctions de capitan-pacha, l'eunuque Hassan Ara venait de mourir. Privée de chef par cette mort, la milice remit le commandement entre les mains d'un Turc de distinction, connu sous l'épithète d'El-Hadj, le pèlerin, d'après les assertions de l'historien espagnol Haedo, et sous celle d'El Hadj Pacha, d'après les résultats de mes recherches particulières dans des documents originaux.

M. de Rotalier, qui rappelle succinctement ce fait, d'après Haedo, dans son *Histoire d'Alger*, y voit un acte d'indépendance et une infraction au respect et à l'obéissance dûs à la Sublime-Porte (2). Cette appréciation ne me semble pas admissible. La milice turque, composée d'hommes turbulents, grossiers et indisciplinés, auxquels les priviléges dont ils jouissaient et l'éloignement de la métropole donnaient une audace difficile à réprimer, devait, en effet, se lasser bientôt de recevoir de si loin des chefs qu'elle ne connaissait pas et qui étaient ordinairement hostiles à ses tendances. Mais à cette époque, les choses n'en étaient pas encore arrivées à ce point,

(1) Nous empruntons au *Moniteur de l'Algérie* du 7 juillet dernier cet intéressant travail sur Hadji Pacha dont l'administration, connue seulement par quelques lignes de Haedo, laissait subsister plus de doutes et offrait plus de lacunes qu'aucun autre règne de pacha... et ce n'est pas peu dire. Nous avons ajouté au travail de notre savant et laborieux confrère quelques notes dans les endroits qui nous ont paru exiger des éclaircissements particuliers. Ces notes sont distinguées de celles de l'auteur par la formule habituelle : *Note de la Rédaction*.

(2) Comme il ne pouvait pas y avoir — sans grand inconvénient — de solution de continuité dans le commandement, il fallait bien donner un successeur immédiat, fût-ce à titre provisoire, au gouverneur qui venait de mourir. Car l'éloignement de Constantinople ne permettait pas d'envoyer très-vite ici un pacha pour le remplacer. Aussi l'usage, en pareil cas était de confier l'interim au *Kihaia* (en arabe, *Khalifa*) ou lieutenant du défunt. Quant aux sentiments irrespectueux des janissaires d'Alger à l'endroit du Grand Seigneur, ils se manifestèrent assez vite : leur conduite brutale vis-à-vis du fils de Kheir ed-Din en est une preuve éclatante. — N. de la R.

et ce serait, à mon avis, dénaturer la véritable signification de l'élection de Hadj Pacha que de la considérer comme un premier symptôme de cet esprit d'indépendance qui modifia progressivement la constitution politique de la régence d'Alger. Abandonnée subitement à elle-même par la mort de Hassan Ara et l'absence de Kheir Eddin, la milice comprit, malgré son indiscipline, que l'unité de commandement pouvait seule lui assurer la suprématie militaire qui faisait toute sa force en suppléant à sa faiblesse numérique. Elle fit donc acte de sagesse et non d'insoumission en pourvoyant provisoirement à une nomination que les difficultés et les longueurs des communications devaient beaucoup retarder. Si quelque doute pouvait s'élever, il suffirait, pour écarter toute idée d'insubordination, de faire remarquer que les Turcs reçurent sans nulle difficulté le Pacha que la Porte leur envoya quelque temps après.

Comme les chronologies arabes, — qui sont, d'ailleurs, toutes plus ou moins erronées, — ne parlent pas de cet intérimaire et que les ouvrages européens en parlent peu, je crois devoir rappeler ce qu'en rapporte l'historien espagnol Haedo et publier divers renseignements que j'ai recueillis dans des titres de propriété et autres documents authentiques d'origine indigène.

Le moment où El Hadj Pacha fut investi du commandement provisoire de la Régence d'Alger ne semble pas fixé d'une manière certaine. Haedo place, en effet, la mort de Hassan Ara vers la fin de septembre 1543, mais l'épitaphe de cet intérimaire, conservée au musée d'Alger, contredit l'assertion de l'historien espagnol, ainsi que l'a déjà signalé le savant M. Berbrugger. Voici la traduction entière de cette inscription tumulaire :

« Il n'y a d'autre roi que l'unique, le Roi ! Louange à Dieu ! Ceci est le tombeau du Khélifa (1) auquel il a été fait miséricorde par

(1) Est-ce par humilité, et sur l'ordre même de Hassan Aga, que celui-ci n'est désigné dans son épitaphe que par le titre de *Khalifa*? Il est certain que le *Zahrat en Naierat* lui accorde celui de *pacha* et raconte même avec détail comment, après sa belle défense d'Alger, le grand Seigneur, sur la proposition de Kheir ed-Din, alors son capitan pacha, lui envoya de Constantinople un magnifique caftan d'investiture avec le diplome de sa nomination au pachalik d'Alger. Le même auteur décrit ensuite, en quelques mots, la séance solennelle où Hassan Aga fut reconnu dans le gouvernement d'Alger en qualité de pacha et par firman impérial. V. les pages 117 et 118 de la traduction du Z. En-N., par M. Alph. Rousseau — N. de la R.

la bonté de Dieu, Abou Mohammed Hassan Ara, esclave de notre maître Kheir Eddin, que Dieu assiste et fasse triompher ! Il est décédé dans la nuit du mercredi, dixième (jour) de Ramdan de l'année 952. »

On ne peut établir la concordance de cette date avec l'ère grégorienne sans une petite digression. Le 10 ramdan 952 correspond d'après le calcul rigoureux au 15 novembre 1545. Mais ce dernier quantième coïncidait avec un dimanche, et nous venons de voir que Hassan Ara est décédé dans la nuit du mercredi, c'est-à-dire dans la nuit comprise entre le mardi et le mercredi, d'après les usages indigènes. Il y a là une différence dont il est facile de se rendre compte. Les Musulmans font commencer le mois de ramdan, qui est le mois de jeûne, au moment où l'on peut observer directement la nouvelle lune. Ce système d'observation directe jette dans le calendrier, toutes les années, une perturbation qui peut aller jusqu'à trois jours, et souvent des localités voisines ont des dates différentes dont aucune n'est celle qu'indique le calcul. La connaissance du jour de la semaine peut seule lever les incertitudes que fait naître cette confusion et nous possédons ici cet élément de contrôle. En consultant le calendrier, nous apprenons donc que Hassan Ara est mort non le 10 ramdan, comme le dit une énonciation basée sur l'observation directe de la nouvelle lune, mais bien dans la nuit comprise entre le mardi 12 et le mercredi 13 ramdan de l'année 952 de l'hégire, soit entre le 17 et 18 novembre 1545 de l'ère chrétienne.

Quoi qu'il en soit, nous voilà loin de la date de fin septembre 1543 donnée par Haedo. Entre les deux assertions contraires, il ne me semble guère possible d'hésiter et l'épitaphe doit l'emporter sur le récit fait par un européen cinquante ans après l'événement. Mais ce n'est pas tout. La date de l'élection de Hadj Pacha se trouve encore modifiée par la découverte que j'ai faite d'un acte passé devant le cadi hanafi d'Alger, à la date du 20 redjeb 952, — correspondant au 27 septembre 1545, — dans lequel El-Hadj Pacha, intervenant comme partie intéressée, est qualifié de *vizir*. A ma connaissance, ce titre n'était jamais décerné dans les actes publics qu'aux chefs titulaires ou intérimaires de la régence. Dans divers actes antérieurs ou postérieurs de plus d'une année à celui-ci, El-Hadj Pacha n'a pas encore ou n'a plus la qualification de *vizir*, et on semble fondé à conclure que ce personnage se trouvait investi du commandement d'Alger, en septembre 1545, c'est-à-dire

au moins deux mois avant le décès de Hassan Ara. Avec les éléments incomplets que nous possédons, il est assez difficile d'expliquer ce fait et de présenter sous leur vrai jour, à trois siècles de distance, des événements dont les détails sont restés douteux. Toutefois, il paraît permis de supposer que la maladie de Hassan Ara fut si longue et si grave que la milice dut songer à le remplacer avant sa mort.

Comme renseignement topographique, j'ajouterai que l'acte dont je viens de m'occuper porte en substance que El-Hadj Pacha a vendu au théologien *Abou Mohammed* Abdallah, fils du cheikh le défunt *Aboul'Hasn* Ali el-Fahri, « la maison dont la porte est à l'est et anciennement connue sous le nom de Saad Eddehelouk, sise au quartier de la Grande-Mosquée, dans la ville d'Alger, gardée par Dieu le Très-Haut, laquelle maison est limitée au sud par une maison qui appartient actuellement au négociant le caïd Ahmed el-Badji, à l'est par la rue sur laquelle s'ouvre sa porte, au nord par la mosquée (Mesdjed) dudit quartier, qui a été rebâtie par le vendeur susnommé, et à l'ouest par la maison du vertueux, etc., *Abou Salem* Ibrahim el-Djiani. »

L'avant-dernière des indications données par cette délimitation établit suffisamment qu'il s'agit de la maison qui porte aujourd'hui le numéro 20 de la rue d'Orléans. Cet immeuble n'a pas été rebâti à l'européenne, mais il ne me paraît pas probable qu'il n'ait pas été reconstruit depuis 1545.

Voici maintenant comment Haedo raconte l'élection de Hadj Pacha. Nous ne pouvons accepter ce récit que sous les réserves suggérées par les circonstances que je viens de rapporter.

« Chapitre IV. De Agi Baxa, quatrième roi.

« Le même jour que mourait Asan Aga, les janissaires et les Turcs qui se trouvaient à Alger, sans attendre que le Turc envoyât un roi de Constantinople, proclamèrent roi, d'un commun consentement, un Turc de grande distinction, qui s'appelait El-Agi, ce qui signifie le « pèlerin. » attendu que sa dévotion l'avait porté à aller à la Mecque et à (1) Médine, où est enterré l'honoré Mo-

---

(1) Haedo dit *Yabal* Médina, sans doute pour Medinat *Yatreb* (ville de *Yatreb*), vrai nom de *Médine*. Dans la même phrase, il applique l'épithète de *honrado* ou honoré à Mahomet, ce qui semble peu naturel de la part d'un auteur chrétien, bien plus d'un abbé. On s'expliquera cette singulière inadvertance en admettant avec nous qu'Haedo faisait usage de quelque

hammed, et de là vient que, laissant de côté son nom propre, on l'appellait seulement El-Agi, mot qui, en langue turque, (1) signifie pèlerin. Les agis qui accomplissent ce pèlerinage jouissent d'une très-grande vénération parmi les Maures et les Turcs, à tel point que traiter d'un agi c'est traiter d'un saint (2). Cet Agi était fort considéré à Alger et jouissait d'une grande réputation (3), et cela tenait principalement à ce que, dans plusieurs circonstances et depuis plusieurs années, il s'était signalé dans beaucoup d'affaires de paix et de guerre. Sa capacité et sa bravoure furent particulièrement mises au jour quand l'Empereur Charles-Quint, de glorieuse mémoire, posa le siège devant Alger, parce qu'il était alors bilerbey, ce qui est capitaine général de la milice; à cette époque, la conduite des Turcs fut réglée d'après ses conseils et par son habileté. »

Plus heureux que Haedo, j'ai pu connaître le vrai nom d'El-Hadj Pacha. Ce personnage a établi des fondations pieuses, a figuré comme partie contractante dans diverses transactions immobilières, et a rebâti la mosquée que la génération actuelle appelle *Djama Eddjenaïz*, et qui porte le numéro 18 de la rue d'Orléans. Ces diverses circonstances, et surtout la dernière, m'ont permis de recueillir, de comparer et de coordonner des renseignements suffisants pour établir d'une manière aussi satisfaisante que possible que l'intérimaire dont nous nous occupons était connu sous le surnom d'*El-Hadj Pacha* avant son élection aux fonctions de gou-

récit arabe ou turc traduit en espagnol par un des esclaves, ses informateurs et dont le translateur a reproduit servilement les termes Il y a plus d'une preuve de ce mode de composition de l'ouvrage de Haedo; d'où résulte qu'on a attribué à l'auteur, ou pour mieux dire à l'arrangeur, des faits qui lui sont étrangers et qu'on a cru qu'il avait vécu ici. V. à ce sujet *Géronimo*, 2e édition, p. 50, etc. — N. de la R.

(1) Le mot حاج *Hadj*, pèlerin, est arabe, mais dans le langage de l'époque où écrivait Haedo, turc se disait des peuples musulmans en général, de leurs langues, etc. — N. de la R.

(2) Cette phrase de Haedo n'est pas régulièrement construite; cependant il paraît qu'il a voulu dire : « Les *hadj* qui font ce pèlerinage sont d'habitude en très-grande vénération parmi les Mores et les Turcs; à tel point que traiter quelqu'un de *Hadj*, c'est comme si l'on disait qu'il est un grand saint. » — N. de la R.

(3) Il faut restituer ici les mots *y ser* qui veulent dire que Hadj avait non-seulement une grande réputation, mais un grand *état* ou position à Alger. — N. de la R.

verneur provisoire d'Alger, et que son nom était : El-Hadj Becher (بشر) (1) ben (fils d') Atelâdja, le Turc, connu sous le nom d'El-Hadj Pacha.

J'ai pu aussi glaner les deux détails de famille que voici : Un acte passé devant le cadi hanafi au commencement de safar 945 (du 28 juin au 8 juillet 1538) et un autre acte du même magistrat, de la fin de kada 953 (du 13 au 22 janvier 1547), nous apprennent, le premier, qu'El-Hadj Pacha avait pour beau-père le théologien Abdallah ben Ali el-Fehri, et le second que le raïs turc Khelil ben Dermeche était l'ex-époux de sa fille.

Les commencements du gouvernement d'El-Hadj Pacha furent troublés par de graves événements. Supposant que la mort de son chef devait désorganiser l'armée turque, les Arabes, qui à toutes les époques ont montré la même ardeur pour la guerre et le désordre, essayèrent d'abattre la puissance ottomane, encore mal assise dans cette contrée. Ils massacrèrent un caïd et 10 Turcs qui avaient essayé de se rendre d'Alger à Miliana, ravagèrent la campagne et tinrent la milice bloquée dans les villes pendant près de deux mois. El-Hadj Pacha sortit enfin d'Alger à la tête d'une armée d'environ 5,000 hommes, et battit complètement les insurgés, grâce surtout à l'avantage que lui donnait l'emploi des armes à feu contre des ennemis qui n'avaient que des lances à lui opposer.

Voici le passage où Haedo raconte ces événements qu'il place en 1544, date qui ne peut plus être acceptée comme exacte d'après ce que nous avons vu un peu plus haut (2).

« Au moment que fut connue la mort de Asan Aga, que tous craignaient généralement beaucoup, un chef et prince d'un grand nombre d'Arabes, qui habitait près de Miliana, — un lieu sis à douze lieues au-delà d'Alger vers le couchant, — lequel se nommait cid Butereque, et avait ses douars et ses tentes aux bains que l'on appelle de Ariegua, trouvant bonne cette occasion, résolut de faire ce que lui et beaucoup d'autres Arabes désiraient depuis longtemps : se soulever contre les Turcs, parce qu'ils étaient par eux sans cesse maltraités, opprimés et vexés.

« En conséquence, rassemblant 20,000 Maures à cheval et à pied,

(1) Il ne me semble pas que ce nom doive se lire *Bachir*.

(2) V. à la fin de l'article les remarques de la rédaction sur les événements dont il est ici question. — N. de la R.

les uns à lui, les autres à d'autres chefs et Arabes qu'il avait persuadés, et auxquels cette guerre ne souriait pas moins qu'à lui, il marcha sur Alger avec cette armée, à la fin de mars 1544, interceptant les chemins, volant, détruisant, et jeta une si grande confusion et une telle peur parmi les Turcs et habitants d'Alger, qu'âme qui vive n'osait se hasarder au dehors.

« A cette époque, était pourvu de la charge de caïd de Miliana, un Turc qu'on appelait El-Alcayde Asan; se fiant présomptueusement à sa vaillance et à son énergie, ainsi qu'à celles de quarante autres Turcs fusiliers qu'il avait réunis, celui-ci fit de très-grandes instances auprès d'El-Agi Baxa pour qu'il le laissât aller à son caïdat, disant que non-seulement il pourrait faire en grande sûreté tout ce chemin de douze lieues et se défendre contre tous les Maures et ennemis, mais qu'une fois entré à Miliana, il défendrait cette contrée contre toutes les forces des Arabes. El-Agi Baxa désirait bien de s'opposer à cette sortie de l'alcayde Asan, parce qu'en homme expérimenté, il connaissait le danger et les grands risques dans lesquels il aurait placé lui et les autres; mais à la fin, importuné, il dut le laisser agir.

« Le caïd Asan n'eut pas marché une journée avec ses Turcs, que Butereque, apprenant la route qu'il suivait, le fit poursuivre, attaquer et tuer, ainsi que tous les Turcs qui l'accompagnaient. Dans ce moment, El-Agi Baxa faisait ses préparatifs pour entrer en campagne et combattre les Arabes; mais quand il apprit le désastre qui venait de frapper l'alcayde Asan et ses compagnons, il se hâta davantage de sortir.

« En conséquence, vers les derniers jours de mai, alors qu'il y avait deux mois ou un peu moins qu'El-Butereque tenait les Turcs comme assiégés dans la ville d'Alger, il se mit résolument à la recherche du chef Butereque, conduisant jusqu'à 4,000 tireurs, tous Turcs ou rénégats, environ 500 Andalous ou Mores d'Espagne aussi, tireurs, et environ 600 espays (spahis) à cheval, tous gens d'Alger; ayant pour son Belerbey, — charge qui répond à ce que nous nommons capitaine général. — l'alcayde Rabadan (Ramdan), Grec, et pour commandant des troupes à pied, Catania, un rénégat Sicilien, naturel de la ville de Catane, qui fut en ce temps-là un homme fort valeureux; et accompagné d'autres alcaydes turcs et rénégats, tous soldats vieux et du temps de Barberousse, dont les plus remarquables étaient l'alcayde Safa, de nation turque, qui depuis fut gouverneur d'Alger et plusieurs années alcayde de

Tunis; l'alcayde Amica, également Turc, qui en remplacement de l'alcayde Asan tué précédemment par les Arabes, avait été nommé alcayde de Miliana, et l'alcayde Mostafa, Turc, alcayde de Almedia (Médéa). Se trouvant à environ huit lieues d'Alger et à quatre de Miliana, au pied d'une montagne qui s'appelle Mata, il rencontra l'ennemi, et la bataille ayant commencé en ce lieu, les Turcs firent un grand carnage des Maures, à cause de la nombreuse mousqueterie qu'ils avaient, tandis que les ennemis combattaient avec la lance et le bouclier. Par suite, El-Butereque et son armée furent battus et mis tous en fuite. Et comme si les Turcs l'eussent poursuivi, El-Butereque, ne s'arrêta que lorsqu'il fut arrivé à Fez, vaincu et taillé en pièces (1). Là, le roi le reçut avec bienveillance, et dix ans plus tard, lorsqu'il vint à Tremecen (Tlemcen), et s'en empara, il mena avec lui le même Butereque, comme nous le dirons plus loin. Après cette victoire, El-Agi Baxa retourna immédiatement à Alger, fort content, n'ayant pas perdu 200 hommes, où il fut reçu par tous avec une excessive allégresse (2). »

Haedo termine ainsi qu'il suit le chapitre qu'il consacre à El-Hadj Pacha, et dont les divers extraits que je donne forment la totalité.

« Et quinze jours ne se passèrent pas qu'il arriva de Constantinople un nouveau roi promu par le Grand-Turc; en sorte que son gouvernement ne dura guère que huit mois et demi, ou un peu plus, après quoi El-Agi vécut encore quatre années, au bout desquelles il mourut d'une fièvre à l'âge de 80 ans. C'était un homme de haute taille, gros et fort chargé de chairs, et brun. Il avait pour femme une maurisque du royaume de Valence, de laquelle il lui restait seulement une fille, qui fut l'épouse du caïd Daoud. Il est inhumé tout près des sépultures des rois, hors de la porte Bab-el-Oued dans une *cuba* qui n'est pas si grande que les autres (3) ».

Le mot *cuba*, employé par Haedo, est la transcription espagnole de l'expression arabe *kobba* (coupole), qui sert à désigner un édifice surmonté d'un dôme. Comme les chapelles où sont inhumés

---

(1) Le mot *desbaratado* signifie plutôt ici : rompu, mis en déroute.

(2) Al momento que fue sabida la muerte de Asan Aga, a quien todos generalemente mucho temian, etc.

(3) Y no passando quinze dias llego de Constantinopole, etc.

les marabouts, ou saints, sont ordinairement recouvertes par des coupoles, les Français prenant le contenant pour le contenu, ont définitivement donné le nom de *marabout* à toute bâtisse dans laquelle ce genre d'architecture est employé.

L'oukfia, ou sommier de consistance des établissements religieux, fait mention du tombeau d'El-Hadj Pacha, qu'elle désigne ainsi : « Kobba du Hadj Pacha, sise hors de la porte du Ruisseau (1), » et qu'elle indique comme ayant une dotation composée de trois boutiques. Cette kobba a disparu dès les premiers jours de la conquête par suite des travaux d'utilité publique exécutés aux abords de la ville.

Je terminerai cette étude par deux renseignements topographiques.

Un acte émanant du Beit-el-mal, à la date de fin moharrem 959 (du 18 au 27 janvier 1552) et concernant une maison qui porte aujourd'hui le n° 6 de la rue de l'Ours, la désigne comme étant sise au-dessus de la mosquée de Sidi-Ramdan, et *près du fort d'El-Hadj Pacha*. Nous ne connaissons pas assez l'historique des diverses modifications qui ont été successivement apportées à l'enceinte fortifiée de la ville pour qu'on puisse établir avec certitude la position de ce fort (bordj), dont la tradition a complètement oublié le nom.

Le fort bâti par El-Hadj Pacha est-il une des batteries qui existaient en 1830, ou avait-il déjà disparu à cette époque? Faute de solution satisfaisante, je me bornerai à rapporter que les batteries les plus rapprochées de la maison rue de l'Ours, n° 6, étaient : 1° en bas, la partie supérieure de la batterie connue sous le nom de *toppanet Keta'redjel ;* 2° et en haut la batterie dite de *Rahat errih* (des moulins à vent), sise non loin de la Casba, ou citadelle de la ville.

Il paraît certain, en outre, qu'entre ces deux batteries, il existait un petit terre-plein portant deux ou trois canons et n'ayant aucun nom particulier. Quelques-uns des indigènes auxquels j'ai communiqué l'acte de 1552, ont cru reconnaître dans ce terre-plein le fort d'El-Hadj-Pacha. Mais ce n'est là qu'une simple supposition que rien ne justifie.

Le dernier de mes renseignements topographiques concerne

(1) Bab-el-Oued.

Kouba. On sait que cette désignation n'est que la reproduction du nom arabe *Fahs el-Kobba*, le quartier de la Coupole. On sait aussi que ce nom arabe tirait son origine d'une *Kobba* ou dôme qui recouvrait un puits contigu à une mosquée servant d'école. Mais ce qui est moins connu, c'est que les titres du Xe et du XIe siècles et de la première moitié du XIIe siècle de l'hégire appellent cette partie de la banlieue d'Alger : *Fahs Kobbet el-Hadj Pacha*, le quartier de la Coupole d'El-Hadj Pacha, et qu'il devient certain, dès-lors, que la construction de cette Kobba doit être attribuée au gouverneur intérimaire dont je m'occupe. Plus tard, le nom du fondateur fut supprimé, par suite d'une tendance à l'abréviation dont les exemples sont fréquents; et la génération actuelle ignore complètement la circonstance dont j'ai trouvé les traces dans d'anciens documents.

ALBERT DEVOULX.

Remarques de la Rédaction. — Le curieux récit d'Haedo, sur la révolte de Boutereque, acquerra tout l'intérêt qu'il comporte, si l'on réussit à ramener les noms plus ou moins altérés de personnes et de lieux qui s'y rencontrent, à une nomenclature correcte que le lecteur contemporain puisse comprendre et rapporter au théâtre réel des faits. Il ne nous semble pas impossible d'obtenir ce résultat désirable.

D'abord, la position de la tribu rebelle est indiquée — vaguement, il est vrai, — par la situation même qu'Haedo lui assigne entre Alger et Miliana. Mais, comme il ajoute aussitôt qu'elle avait ses douars auprès des « bains dits d'*Ariegua* », le vague disparaît, dès qu'on a reconnu dans cette dernière expression, quoique altérée, le *Hammam Rir'a* vulgairement appelé *Righa* (du nom de la tribu qui est auprès), qui offrait naguères les restes de thermes antiques où l'archéologie retrouve les *Aquae Calidae* de l'itinéraire d'Antonin.

Quant à Boutereque, chef de cette tribu, restituons au sobriquet par lequel Haedo le désigne, sa vraie physionomie arabe, d'après le mode de transcription particulier à notre langue, et nous aurons *Bou Trek* qui prend ici le sens de « propriétaire de la route ». Or, on sait qu'en effet, les Righa, placés sur la route d'Alger à Miliana, étaient maîtres de son extrémité occidentale (1). De là, leur caïd, représentant naturel de sa tribu, avait reçu le surnom de

(1) V., à ce sujet, la note de M. Julienne sur les *Rir'a*, au tome 1er de notre *Revue*, p. 281.

Bou Trek, comme son voisin de Mouzaïa était désigné par celui de Moul-el-Oued, maître de la Rivière, parce qu'il dominait le cours de la haute Chiffa ainsi que le sentier, assez fréquenté dans la belle saison, qui longeait jadis la partie supérieure de ce cours d'eau, avant que les Français eussent fait la belle route qui existe aujourd'hui.

Il reste à déterminer le champ de bataille où Bou Trek fut vaincu : Haedo le place au pied de la montagne Mata, laquelle, dit-il, est à huit lieues d'Alger et à quatre de Miliana. D'abord, ceci suppose qu'il n'y a que douze lieues d'une ville à l'autre, ce qui reste bien au-dessous de la réalité, même dans le système des Espagnols dont la *legua* n'est que de 18 au degré, tandis qu'il y en a 28 des nôtres, car on n'aurait encore que 20 lieues kilométriques au maximum, pour la distance d'Alger à Miliana, et il y en a 29 1/2, soit 118 kilomètres.

N'acceptant donc les chiffres d'Haedo que comme base d'une évaluation proportionnelle, il faut chercher le champ de bataille demeuré inconnu, non à 8 lieues d'Alger ni à 4 de Miliana, mais aux deux tiers ou au tiers de la distance, selon celle de ces deux villes que l'on choisit pour point de départ. Cette manière de procéder, nullement infaillible sans doute, est toutefois la seule rationnelle dans l'espèce : elle nous amène sur la lisière méridionale de la Mitidja, à 78 kilomètres environ à l'ouest d'Alger, au-delà du village d'El-Afroun et sous la montagne de *Soumata*, dont la finale seule, *Mata*, paraît avoir été conservée dans la relation d'Haedo.

Bou Trek, qui pouvait avoir beaucoup plus de cavalerie que ses adversaires, dont le contingent équestre n'était que de 600 spahis, aura voulu combattre en plaine, sans toutefois trop s'éloigner des gorges de la montagne qui lui offraient un bon refuge dans le cas où l'effet matériel et surtout moral des armes à feu des Turcs produirait son résultat habituel sur les Arabes. Dans cette hypothèse, les révoltés n'ont pas dû faire de bien grandes pertes ; quant à leur chef, il est remarquable et significatif qu'il ait pu effectuer impunément une aussi longue retraite.

Ce n'est pas la seule révolte des Rir'a dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Notre collègue, de bien regrettable mémoire, M. l'interprète militaire Julienne, a raconté la dernière dans le premier volume de cette *Revue*, p. 281 ; et il en laisse supposer beaucoup d'autres dans le passage suivant :

« La tribu des Rir'a, qui est maîtresse de la route de Miliana
» à Alger, jouissait d'une très-grande influence..... Elle subissait
» avec peine le joug du gouvernement qui nous a précédé et cher-
» chait sans cesse à le secouer. Dans un état permanent d'hostilité
» contre l'oppression turque, elle avait souvent recours aux armes
» pour maintenir ou reconquérir son indépendance. »

Si les observations qui précèdent ont suffisamment élucidé les questions de lieux et de personnes, la révolte de Bou Trek pourra prendre place désormais dans l'histoire de l'établissement turc, sous une forme régulière et vraiment historique. Seulement, elle y figurera à la date de 1545 et non de 1544, comme l'a avancé Haedo. Mais, peut-être, ce dernier est-il innocent de cette hérésie chronologique signalée avec raison par M. Devoulx ; et celle-ci n'est-elle qu'une faute d'impression à ajouter à toutes celles qui fourmillent dans son livre.

A. Berbrugger.

CAPTIF ET PATRONNE A ALGER, EN 1640 (1).

Le 22 août 1640, il se passait, au débouché occidental du détroit de Gibraltar, une scène de violence qui ne s'est que trop renouvelée dans ces parages, et dans la Méditerranée surtout, pendant la longue période de honteuse tolérance européenne à l'endroit de la piraterie barbaresque : un navire de commerce anglais, armé de quatre canons dont un seul en état de service, se laissait capturer par une caravelle et deux brigantins turcs d'Alger, faute d'avoir su reconnaître, dès le principe, à quelle sorte de gens il avait affaire, et de n'avoir point pris chasse à propos, devant des forces supérieures. Parmi les victimes de cette maladresse maritime, étaient quatre Flamands, liés d'une mutuelle affection : Jean-Baptiste Caloen, notre héros, Messire Philippe de Cherf de Vlamertingue, chevalier de Saint-Jacques ; Renier Saldens et le sieur Emmanuel d'Aranda. Disons, en passant, que ce dernier est l'historien exact, impartial et dramatique de l'esclavage chrétien en Barbarie, au 17e siècle, et ajoutons qu'il est loin d'avoir la popularité due à son mérite, n'étant guère connu que des compilateurs qui l'exploitent à l'envi, sans le citer la plupart du temps. Mais, il était dans sa destinée d'être pillé par toute espèce de corsaires et jusque après sa mort ! Pour me distinguer de ces faiseurs de razias littéraires, je reconnaîtrai tout d'abord que j'emprunte à Aranda les matériaux essentiels du récit qu'on va lire.

Encore une déclaration préalable et ce sera tout.

Le tableau que je vais placer sous les yeux du lecteur n'appartient pas, il faut l'avouer, à la délicate et majestueuse école de Raphaël, pas même à celle du pompeux et brillant Rubens : c'est, tout au plus, un humble petit Teniers, avec son atmosphère de vin, de bière et de tabac, où s'épanouissent de bon flamands un peu débraillés, chez qui le désir de bannir les noires pensées de l'esclavage accroît un penchant naturel pour la dive bouteille. J'aurai donc à décrire des scènes..... de cabaret, puisqu'il faut les

(1) Cet article a été publié par l'*Akhbar* dans ses numéros des 11 et 13 mars 1864

appeler par leur nom. Mais qu'importe le théâtre, si la vérité s'y rencontre et se montre prodigue d'utiles et de curieux enseignements ?

Du détroit de Gibraltar à Alger, le trajet n'est pas bien long et les corsaires qui avaient capturé le navire anglais furent bientôt arrivés ici. A peine débarqués, les quatre néerlandais dont je parlais tout à l'heure, et leurs compagnons d'infortune, comparurent devant le pacha Youssef qui devait exercer son *droit préalable de huitième*, c'est-à-dire prélever un esclave sur huit, à son profit. Le choix de ce gouverneur s'arrêta sur le chevalier Philippe de Cherf, que des informations secrètes et officieuses lui avaient désigné comme un noble très-opulent. Cette part du lion étant faite, on alla exposer nos pauvres chrétiens en vente publique, dans le marché de chair humaine qui s'appelait le *Badestan*, monument de hontes et de douleurs séculaires, que les vieux africains ont pu voir encore debout ! Son emplacement répond à la station des calèches sur la place Mahon : quand donc il vous arrivera d'y monter en voiture pour courir à quelque joyeuse partie de campagne, pensez un peu, lecteur, que vous foulez un sol que des milliers de vos compatriotes, parmi lesquels des aïeux peut-être, ont arrosé des larmes cuisantes de la misère et de l'humiliation.

Quand les Algériens achetaient au Badestan des esclaves pour le travail, et non afin de spéculer sur la rançon, leur mode d'appréciation de la valeur des personnes avait une base toute matérielle : de la force physique, une bonne santé, la connaissance de quelque métier utile, étaient ce qu'ils recherchaient avant tout. En vertu de ce criterium un peu brutal, Aranda, qui était faible de constitution et ne possédait aucune des aptitudes professionnelles recherchées par ces barbares, ne dépassa point, aux enchères publiques, la somme de 200 patacons (675 fr.) Ce mot *patacon*, revenant assez fréquemment dans ce récit, disons une fois pour toutes, qu'il est synonyme de *pataque gorde* (grosse), *piastre* ou *douro* d'Alger, et qu'il représentait *jadis* une valeur de 3 francs 37 cent. 1/2.

Un manœuvre quelconque eût été certainement prisé beaucoup plus haut ; mais, bien loin de s'en formaliser, le futur historien des bagnes d'Alger et ses joyeux camarades y virent seulement, qu'ayant été vendus à bas prix, ils pourraient se racheter à meilleur compte ; et la compensation leur parut très-satisfaisante. Cependant, la vente n'était point définitive, car le pacha devait user de

son droit de préemption : ils parurent donc devant lui, à *Dar Soltan*, portant écrit au chapeau le prix auquel ils venaient d'être vendus.

Ce pacha exerçait ici le pouvoir souverain, par délégation du Grand-Seigneur, depuis le 17 juillet 1634. Il avait donc doublé la période triennale, durée ordinaire du gouvernement de ces vice-rois ; il devait même la quadrupler, car il ne fut remplacé qu'en 1646. Fils d'un renégat gênois, il avait, au suprême degré, la cupidité âpre et astucieuse qui semblait inhérente à la position de pacha ; car aucun de ces hauts fonctionnaires n'en fut exempt, et l'on serait tenté de croire que le caftan d'investiture était une sorte de robe de Déjanire qui la leur inoculait fatalement.

Notre pacha Youssef, étrangement tourmenté par cette soif de l'or, méditait sans cesse sur la position sociale et les facultés pécuniaires des nouveaux esclaves, et changeait d'opinion à ce sujet selon les renseignements qui se succédaient sur leur compte ; ainsi, il avait d'abord décidé que Messire Philippe devait être quelque personnage éminent dont les autres Flamands n'étaient que les domestiques, puis, il revint sur ce jugement quant à ces derniers, qui lui parurent être des gens riches et influents, sur la rançon desquels il y avait beaucoup à gagner. Il les retint donc pour lui et les envoya dans ses écuries situées sur le côté méridional du palais et qui servaient parfois de bagne provisoire. Aranda décrit ainsi le pacha Youssef, tel qu'il lui apparut dans cette circonstance :

« Il était assis dans la salle d'audience, avec les pieds croisés » — comme ici les tailleurs quand ils travaillent — sur un banc » large couvert d'un tapis bleu. Il avait dans sa main un éven- » tail de plumes, son habit était une longue robe de soie rouge » et il avait sur sa tête un grand turban artistement entrelacé, les » jambes nues. C'était un homme de bonne mine. »

Youssef Pacha, qui avait d'abord rencontré juste en ce qui concernait Philippe de Cherf, se trouva tout-à-fait dérouté, quand il vit celui qu'il avait cru un noble millionnaire s'affilier spontanément aux marmitons de ses cuisines et leur servir même de domestique, avec le naturel d'un praticien né entre les casseroles et les lèchefrites. Complètement dupe de cette comédie intéressée de son captif, il le tint désormais pour un homme de la plus basse extraction. De leur côté, nos autres Flamands avaient aussi passablement joué leur rôle ; et comme ils avaient eu la

précaution de déguiser leur identité sous des noms d'emprunt, Youssef n'ayant, après tout, aucun renseignement positif à leur sujet, finit par croire qu'ils n'étaient ni cavaliers ni riches, ainsi qu'ils l'affirmaient. Il se décida à les revendre — avec quelque bénéfice toutefois — à Sid Ali Betchenin, général de ses galères.

Il fallut autant de bonheur que d'adresse aux quatre amis pour tromper de la sorte les instincts ordinairement si sûrs de ces avides oiseaux de proie. Mais ce succès coûtait cher, puisqu'il était obtenu aux dépens de la dignité personnelle et par l'emploi du mensonge et de l'astuce. C'était le germe de démoralisation que l'esclavage dépose inévitablement au cœur de ses victimes. Nous le verrons bientôt se développer ce germe fatal et nous montrer toutes ses hideuses faces qui s'appelleront ivrognerie, vol, *et cætera*.

En mettant le pied dans le bagne de l'amiral Betchenin, où logeaient cinq à six cents esclaves, Aranda et ses compagnons se crurent précipités dans l'autre monde : au rez-de-chaussée, obscur même en plein midi, deux ou trois lampes fumeuses laissaient vaguement entrevoir de longues et étroites tavernes voûtées où des captifs chrétiens vendaient, par privilége vénal, du vin aux janissaires et aux marins turcs, dont les excès de boisson et autres, faisaient de ces lieux infects un véritable pandémonium. A l'étage supérieur, où la lumière pouvait arriver en assez grande abondance, il y avait un petit hôpital et une chapelle sous l'invocation de saint Roch, que desservait un pauvre vieux prêtre, esclave comme ses malheureuses ouailles. Quelques marches séparaient ainsi le ciel de l'enfer.

Nos captifs avaient à peine passé une heure dans cet antre, qu'ils reconnaissaient l'absolue nécessité de se procurer de l'argent : il en fallait pour capter la bienveillance du *Ouardian Bachi*, ou gardien en chef, qui, moyennant une allocation mensuelle de trois réaux algériens (3 fr. 37 c. 1/2), prenait sur lui de dispenser un esclave du travail ; il en fallait surtout pour manger, car le patron avait pour principe que, excepté en course maritime ou au travail public, l'esclave devait vivre par sa propre industrie, c'est-à-dire aux dépens des Maures, des Juifs ou des Arabes ; autrement dit par le vol. Or, nos Flamands étaient trop nouveaux dans l'esclavage pour se tirer d'affaire ainsi.

Mais auprès de qui et comment se procurer de l'argent à Alger en 1640, alors qu'en qualité d'esclave on n'avait rien à soi, pas

même son corps ? Il en trouvèrent pourtant ! et voici par quel procédé : renseignés par de vieux captifs, ils allèrent frapper à la porte d'un marchand italien, le sieur Francesco Capati, brave homme qui obligeait le prochain à un taux fort supérieur à cinquante pour cent par an. Donc, moyennant une lettre de change de cent patacons, par laquelle ils s'engageaient solidairement, payable à Anvers où le créancier avait des correspondances commerciales et les débiteurs des parents, ils reçurent soixante-quinze patacons comptant en espèces sonnantes et sans aucun mélange de crocodiles empaillés, souricières, chaufferettes, etc., comme cela se pratique chez nos usuriers *classiques* d'Europe. Le paiement de la dette pouvant s'effectuer dans l'espace de trois mois, c'était, en effet, bien au-delà de 50 p. 0/0. Le prêteur n'en rendait pas moins un immense service à ces pauvres diables, qui, sans doute, auront bu plus d'une fois à sa santé dans les réunions bachiques dont il leur facilitait les douceurs.

D'ailleurs — et ceci est plus sérieux — cet argent servit à améliorer leur position d'esclaves et les aida même à hâter le moment de la délivrance. Voilà certes de quoi fermer la bouche à ceux qui seraient tentés de crier à l'usure.

Pendant que Caloen et ses compagnons résolvaient ici le difficile problème de battre monnaie sans gages ni hypothèques, leurs parents de Flandres ne les oubliaient point : au moment même où ils recevaient l'avis de leur captivité, l'occasion s'était présentée d'acheter à Dunkerque cinq Turcs récemment capturés et ils l'avaient saisie avec empressement, espérant acquérir ainsi les moyens de conclure un échange. Pour suivre plus commodément une négociation à ce sujet, un de ces Turcs fut envoyé à Alger avec des lettres qui l'accréditaient auprès des parties intéressées. Dès que nos Flamands en eurent pris connaissance, ils se hâtèrent d'entrer en pourparlers avec le patron. Je supprime toutes les phases intermédiaires de cette opération, qui fut longue et difficile, pour ne retenir que ce qui va au but de cet article, dont je ne me suis peut-être que trop éloigné déjà par maintes digressions.

Quant à Jean-Baptiste Caloen, notre héros, il devait être échangé contre un certain Moustafa Inglès, maure andalous, appartenant au corps des janissaires d'Alger, et l'un des quatre musulmans restés en Flandres. Mais l'amiral Ali Betchenin, peu soucieux d'acquérir, devant l'islam, le mérite de hâter l'élargisse-

ment d'un coreligionnaire en acceptant un échange pur et simple, n'avait voulu se dessaisir de Caloen que contre une somme de 1,400 patacons (4,725 fr.), que la grand'mère de Moustafa avait payée sans trop d'hésitation dans la première effusion de l'amour maternel. Cependant, l'avarice, qui faisait le fond de son caractère, ne devait pas tarder à reprendre le dessus ; et toutes les ressources de son esprit se concentrèrent désormais sur la recherche des moyens de rentrer dans la totalité ou au moins dans une partie de cette somme, bien qu'il eût été convenu solennellement, en Flandres, et consacré par un acte authentique, qu'il y aurait échange pur et simple des musulmans contre les chrétiens, sans qu'on eût rien à solder de part ni d'autre.

Réussira-t-elle à faire payer à Caloen, malgré cet acte, les 1,400 patacons donnés à Ali Betchenin, ou au moins la moitié ? Tel est le nœud de la tragi-comédie que je vais raconter.

Aranda n'a pas jugé à propos de dire le nom de la vieille avaricieuse qui va paraître en scène ; je prends sur moi de l'appeler *Aouicha*, pour les besoins du récit.

Donc, Lella Aouicha était devenue momentanément la patronne de Caloen qui, selon l'usage, vint demeurer chez elle en attendant l'arrivée des quatre Turcs à Tétouan, terrain neutre où l'échange devait s'effectuer. Dès son entrée dans cette maison, qui n'était habitée que par des femmes et leurs domestiques, commença une lutte bizarre dont voici le début.

Lella Aouicha réfléchissait profondément aux moyens les plus prompts et les plus sûrs de rentrer dans ses chers patacons, lorsque le *berrah* ou crieur public vint à passer dans la rue, annonçant de sa voix stridente que, par ordre du Pacha, il est enjoint aux propriétaires d'esclaves chrétiens de ne pas les laisser sortir sans une chaîne au pied, au lieu de la menotte accoutumée qui signalait seulement le captif, mais ne le surchargeait point. Cette mesure extraordinaire était motivée par la prise d'armes de Ben Ali, cheikh héréditaire du canton de Kouko, dans la Kabilie du Jurjura. Or, le cas était si grave que toute la milice turque avait dû prendre les armes ; elle avait même forcé le pacha Youssef de marcher à sa tête, honneur dont il ne paraissait guère se soucier. Les esclaves chrétiens étant alors très-nombreux à Alger, on avait craint qu'ils ne profitassent de l'occasion pour se révolter.

Le cri du *Berrah* fut un trait de lumière pour Lella Aouicha :

la chaîne réglementaire pesait dix livres ; elle en fit mettre une de cinquante à la jambe de Caloen, car elle pensait qu'on est disposé à faire des sacrifices pour recouvrer sa liberté, en raison directe des inconvénients de l'esclavage. Mais notre Flamand, au lieu de se lamenter, se contenta de lui reprocher assez rudement cette surcharge illégale ; la menaçant d'écrire dans son pays, afin que l'on usât de représailles envers son petit-fils Moustafa. Du reste, il n'en sortait pas moins tous les jours dans l'après-midi, pour aller visiter les tavernes, d'où il revenait le soir « si bien coiffé de vignoble, » comme dit Aranda, son biographe et son complice en libations, que la vieille qui ignorait, en sa qualité de musulmane, qu'il y a un Dieu pour les ivrognes, craignait à chaque instant un accident funeste ; non pour lui, assurément, mais pour les 1,400 beaux patacons qui lui semblaient assez mal hypothéqués sur cette tête de buveur.

Afin de prévenir un malheur qui lui enlèverait son unique gage, Lella Aouicha défendit à Caloen de sortir désormais ; et, pour être plus certaine de son obéissance, elle le fit charger d'un tel supplément de fers, qu'il lui fallut bien garder la chambre, assis ou couché sur un matelas. Mais le diable n'y perdit rien, car si Caloen ne pouvait plus aller à la taverne, la taverne venait à lui dans la personne d'Aranda et de ses compagnons, outre d'autres esclaves rencontrés en chemin et qui le suivaient, dit-il, « comme le fer suit l'aimant, sur l'espérance de mettre leurs mâchoires en besogne. » Car il s'agissait de manger — et surtout de boire — soixante-quinze nouveaux patacons que l'on avait trouvé moyen d'emprunter à un juif, on ne dit pas à quel taux.

« Vous pensez bien, continue Aranda, qu'une pareille compagnie
» n'oubliait pas de tirer les fusils (les briquets) hors de la poche.
» d'allumer les pipes, de fumer du tabac et de chanter à la mode
» des matelots ; tellement que la chambre était remplie de fumée
» et la maison de tintamarre »

La vieille Aouicha devint furieuse de ce qu'on souillait sa demeure par des libations vineuses et de ce qu'on y menait un bruit si effroyable que les passants entrèrent plus d'une fois, pensant qu'on y célébrait quelque fête d'Aïssaoua ; elle monta à la chambre où se faisait l'orgie, grondant et tempêtant, mais sans pouvoir dominer le tumulte, sans même qu'aucun des convives parût l'entendre ou seulement prît garde à elle. Ce mépris accrut sa colère, et, haussant sa voix au plus haut diapazon d'un

you ! *you* ! de femmes bédouines, elle se mit à vomir mille injures contre Caloen, en langue franque mêlée de quelques mots arabes ; car elle appartenait à la catégorie des morisques chassés d'Espagne en 1609, et dont la plupart n'apprirent jamais bien la langue de leur nouveau pays.

Caloen, avec un merveilleux sang froid, et opposant jargon à jargon, se contentait de lui répondre n'importe quoi dans le néerlandais le plus pur.

« Que marmottes-tu là ? cria la vieille exaspérée.
» Je dis — répliqua Caloen — s'exprimant alors en langue fran-
» que — je dis : Retire-toi vieille sorcière et parle la langue de
» ta mère (l'espagnol), sans faire la bête en arabe que tu n'entends
» pas. Nous savons bien que tu a été chassée d'Espagne, et que
» tu n'as jamais pu apprendre que quelques mots de langue
» more, dont tu nous viens rompre la tête. Pardieu ! j'en sais
» autant que toi... »

Je supprime la suite de ce beau dialogue, qui ne témoigne pas de la galanterie de Caloen. Cet échange d'aigres paroles ne troublait pas, du reste, la sérénité de ses compagnons et n'arrêtait pas un instant la circulation des bouteilles ; au grand scandale de la vieille musulmane qui voyait avec indignation sa demeure devenue une succursale des tavernes d'Alger. En somme, la compagnie ne se décida à battre en retraite que lorsqu'il n'y eut plus une goutte de vin à boire ni une pincée de tabac à fumer.

Le lendemain matin, Caloen étant à jeun et Lella Aouicha un peu calmée par la considération des représailles qu'on pouvait exercer en Flandres contre son petit-fils Moustafa, il y avait quelque tendance à un rapprochement : la vieille exhortait doucement son esclave à se garder dorénavant de pareils excès de régime ; et notre Flamand, ébranlé par ses belles paroles, promettait peut-être de s'amender. Mais il est certain qu'il l'oubliait invariablement à la première occasion, de sorte que la situation ne faisait que s'empirer.

Poussée ainsi dans ses derniers retranchements, Aouicha crut faire un coup de maître et en finir avec toutes les orgies qui polluaient sa maison, en enfermant Caloen dans une espèce de silo qui ne prenait du jour et de l'air que par un petit trou carré ouvert dans le pavage de la cour, et en recommandant aux domestiques de ne le laisser aborder par qui que ce fût.

Il était déjà dans cet *in pace*, quand Aranda se présenta pour le

voir. La vieille, qui se trouvait alors sur la galerie, se hâta de lui crier : « Allez, chrétien, votre compagnon n'est plus ici. »

« Elle ment la vieille, hurla Caloen du fond de son caveau ; elle m'a enfermé dans ce trou. » Et, à l'appui de cette exclamation incongrue, il sortit la main, autant qu'il le put, en se dressant sur la pointe des pieds.

Aranda, comprenant la situation, fit semblant de s'en aller ; mais, revenant presqu'aussitôt, il remit à son camarade, sans être aperçu, certaine bouteille d'eau-de-vie de figues pour combattre l'air méphytique du cachot. Cependant, le captif combattit ce mauvais air avec tant d'énergie, que sa raison fit complètement naufrage. Alors l'ivresse surexcitant la rage de se voir enfermé, et cette rage décuplant l'effet du liquide, le sieur Jean-Baptiste Caloen se mit à pousser des cris effroyables et à battre si furieusement en brêche la porte du caveau avec ses fers, qu'il parut que celle-ci allait voler en éclats et que la maison en tremblait depuis ses fondements jusques aux combles.

Lella Aouicha, qui ne soupçonnait pas l'introduction frauduleuse du liquide, cause de tout ce vacarme, crut que son esclave était devenu subitement fou ou que le désespoir le poussait à se détruire. Elle ne fut peut-être pas éloignée de penser que tous les génies d'*Aïoun Beni-Menad* s'étaient rués sur sa demeure pour anéantir le mécréant, unique gage de ses 1,400 pataccons et de la liberté de son petit-fils.

Mais elle finit bien par savoir que les esprits, auxquels on va sacrifier chaque mercredi matin sur la plage, à l'ouest du jardin du Dey, n'étaient pour rien dans cette affaire ; voulant alors soustraire Caloen aux influences de ses camarades qui seules, pensait-elle, le poussaient dans cette vie déréglée, elle se décida à l'envoyer dans une de ses campagnes, à trois lieues d'Alger, où se tenait un autre de ses petits-fils, Ahmed, frère du Moustafa qui était en Flandres. Elle leur donna, pour les servir dans ce lieu écarté, un Français de Dieppe, nommé La Roche.

Mais son calcul fut des plus malheureux, car notre Flamand, à peine installé aux champs, parvint à se procurer une jarre de vin qui lui servit non-seulement à se maintenir en liesse, mais aussi à faire l'éducation bachique d'Ahmed.

Ce jeune musulman, comme beaucoup de ses coreligionnaires, n'attendait qu'une occasion pour devenir un buveur distingué ; il profita si bien de celle-ci que lorsque la jarre fut à sec, il s'em-

pressa de vendre son cheval, afin de la remplacer au plus vite ; puis, désireux d'ajouter le chant et la danse aux agréments de la bouteille, il fit venir d'Alger une almée en très-grande réputation.

Ici, le lecteur pensera sans doute que c'était là une existence bien joyeuse pour des esclaves, car elle ne cadre guère, il faut l'avouer, avec ce qu'on lit partout sur les horribles souffrances de la captivité barbaresque. Je pourrais m'abriter derrière Aranda, dont je suis, en effet, le récit pas à pas ; mais je préfère accepter franchement l'objection et la discuter en quelques mots.

L'esclavage a été plus ou moins dur à Alger, selon les époques et les patrons. Après les expéditions espagnoles du seizième siècle, dirigées contre cette ville, le fanatisme musulman était surexcité au plus haut degré par les attaques successives qu'il venait de subir, et il y avait ici une animosité extrême contre les chrétiens. Aussi, le Dialogue de Haedo sur la captivité est-il rempli des tortures infligées par les Barbaresques à nos pauvres coreligionnaires, et ses sombres pages semblent écrites avec des larmes de sang. Mais pendant le siècle qui s'était écoulé depuis les dernières expéditions contre Alger, les haines s'étaient un peu calmées ; et, à l'époque décrite par Aranda, la situation des esclaves était devenue moins mauvaise, surtout pour ceux qui n'étaient point appelés à ramer sur les galères ou à prendre part aux travaux publics. Quant aux chrétiens en négociation de rachat ou d'échange — et c'était le cas pour Caloen et ses amis — ils jouissaient d'une demi-liberté et étaient en général traités avec assez de douceur. Au reste, la situation des captifs appartenant aux particuliers était, comme dans tous les pays à esclaves, en rapport avec le caractère bon ou mauvais du patron.

Mais revenons à notre Ahmed. Cet indigène possédait à un haut degré la faculté que les phalanstériens appellent la *papillonne* : les ondulations de torse de l'almée et ses roulades aiguës le fatiguèrent assez promptement. Comme il avait l'ennui féroce, au lieu de renvoyer purement et simplement l'artiste qui avait cessé de lui plaire il parlait de lui couper la tête ; il fallut l'énergique intervention du Normand La Roche pour l'empêcher de mettre à exécution cette abominable pensée. A ce sujet, Aranda fait observer que ce genre de crime était dans les mœurs locales et qu'il était assez ordinaire à Alger de trouver dans les rues quelque pauvre fille étranglée en semblable occasion. Il ajoute que la police ne s'en

émouvait guère, vu que la justice ne faisait jamais de recherches à cette occasion.

Ce hideux mépris de la femme est bien le cachet le plus certain de l'état de barbarie d'un peuple !

Lella Aouïcha finit par apprendre l'étrange vie que l'on menait à sa ferme et qu'au lieu d'un ivrogne dans sa maison elle en aurait trois désormais. Elle se hâta donc de faire rentrer Caloen en ville ; et, pour plus grande assurance contre ses pérégrinations bachiques, elle le fit charger du maximun de fers, une chaîne à cinq branches ! Mais cela n'arrêta point notre flamand : paquetant avec précaution toute cette ferraille dans un couffin qu'il portait philosophiquement sur ses robustes épaules, il s'en allait ainsi s'attabler à la taverne la plus voisine. Son fidèle Aranda l'accompagnait toujours, outre bon nombre d'esclaves dunkerquois, espagnols et français, tous tellement soucieux de la santé de Caloen qu'ils auraient voulu y boire sans cesse.

A une de ces séances mémorables, celui-ci s'était laissé surprendre par le crépuscule ; et, malgré l'heure, indue pour un esclave, il demeurait amarré aux derniers brocs aussi solidement qu'un navire à son ancre de réserve. Pendant qu'il se procurait ces doux loisirs, la vieille mauresque se mourait d'inquiétude : nul ne savait lui dire ce qu'était devenu Caloen et elle ne comprenait pas qu'il eût pu sortir avec la quantité de fers dont elle l'avait chargé.

« Il aura fait quelque chute, pensait-elle, et il se sera tué ou au » moins estropié ou bien il aura, dans l'ivresse, frappé un janissaire » et on l'aura assommé sur place, ah ! mes pauvres patacons sur « quelle tête folle et perverse vous trouvez-vous hypothéqués ! »

Après ces lamentations, ou d'autres analogues, elle envoya son petit-fils en quête du terrible chrétien. Ahmed qui connaissait très-bien les habitudes du fugitif, alla droit à la taverne la plus proche ; et, en effet, il l'y trouva joyeusement installé. Ennemi de toute fatigue inutile, il avait jugé convenable de ne pas porter plus loin son couffin de ferraille.

« Ma grand'mère est fort en peine de vous, » lui dit le jeune indigène en l'abordant. « Ta grand' mère est une vieille folle ! » cria l'autre, qui n'avait pas le vin galant, on a déjà pu s'en apercevoir.

Un petit-fils ne pouvait guère entendre de sang-froid outrager ainsi son aïeule. Aussi, Ahmed riposta par un vigoureux soufflet.

Caloen n'était pas endurant non plus : le vin et la colère lui faisant oublier les circonstances et le pays où il se trouvait, il répondit à cette insulte par un tel coup de pied que son adversaire fut en grand péril de demeurer estropié le reste de ses jours.

Alors, tout chrétien qui frappait un musulman s'exposait à être brûlé vif, et Ahmed ne manqua pas de menacer le Flamand de ce supplice.

« Hé bien ! si l'on me brûle ici — répliqua l'intraitable Caloen, » — on brûlera ton frère en Flandres; et vous aurez perdu » Moustafa, plus vos 1,400 patacons. »

Cette menace à deux tranchants suffit pour prévenir l'effet de l'autre : et comme le remarque judicieusement Aranda, c'est ainsi qu'un couteau retient l'autre en sa gaîne.

Quand Lella Aouicha eut connaissance de ce dernier trait, elle se sentit vaincue. Décidément, ce n'était pas à un chrétien, mais à un diable incarné qu'elle avait affaire. Douceur, artifice et rigueur, elle avait essayé de tout et rien n'avait pu réussir. Il ne restait donc plus qu'à laisser Caloen vivre à sa guise, jusqu'au jour de l'embarquement. C'est ce qu'elle fit, priant le ciel avec ferveur que ce jour béni pût luire le plus tôt possible.

Aranda ne dit pas, mais on devine que cette bienheureuse émancipation fut fêtée par des libations longues et copieuses, où Caloen, qui était sans rancune au fond, a dû boire à la santé de son bourreau femelle dont il avait bien été aussi un peu le tourmenteur.

Ici finissent donc les querelles de notre héros avec sa vieille patronne, et ici devrait finir également notre narration ; mais le lecteur aurait droit de se plaindre si on ne lui disait pas ce que devinrent enfin Caloen et son ami Aranda. Je ne mentionne que ces deux amis, parce que notre quatuor de flamands se trouva réduit pendant quelque temps aux proportions d'un duo, Renier Saldens étant allé en Europe pour en ramener les Turcs et Philippe de Cherf ayant traité à part.

Pour revenir à Caloen et à Aranda, ils quittent définitivement Alger en janvier 1642 pour se rendre à Tétouan où devait s'accomplir l'échange. Mais il était écrit que leur liberté serait achetée par de nouvelles tribulations, un si grand bien ne pouvant trop se payer. Entre autres épreuves, un naufrage les accueille au port et ils sont brutalement jetés à la côte par la tempête ; peu s'en fallut même que ces deux illustres buveurs de vin et de bière ne trouvassent la mort dans l'eau, élément qui leur répugnait si fort.

Mais ils ne tardèrent pas beaucoup à se dédommager de cette libation amère, car, à quelques jours de là, on les trouve attablés avec leur ami Renier Saldens, *et les cinq Turcs*, dans un cabaret de Ceuta. Tous y buvaient amplement, sans distinction de culte et de nationalité, à la liberté enfin reconquise.

Bref, ce jour-là même — qui était le 24 mars 1642 — les deux groupes se séparaient pour ne plus jamais se revoir, selon toute probabilité; les flamands descendaient à la marine, afin de s'embarquer pour l'Europe, pendant que les Turcs prenaient la route de Tétouan, d'où un navire devait les conduire à Alger.

Entre Moustafa converti au culte de la bouteille, en Flandres, et l'autre petit-fils Ahmed, si bien instruit dans la même religion par Jean-Baptiste Caloen, que sera devenue la pauvre Aouicha, se demandera-t-on ?

Comme Aranda a posé la plume sur le mémorable coup de l'étrier bu à Ceuta entre musulmans et chrétiens, on est réduit aux conjectures à cet égard. Laissons donc le récit et arrivons à la morale.

Précisément parce que je me suis attaché à suivre fidèlement le texte d'Aranda, je crains que le lecteur ne conçoive une idée fâcheuse de cet auteur et de ses amis et ne les déclare d'incorrigibles ivrognes indignes d'aucune espèce de sympathie. Une simple remarque prouvera, je l'espère, qu'ils ne méritent pas cette rigoureuse sentence.

Plusieurs passages du livre d'Aranda se rapportent à l'époque où il était rentré chez lui, libre ainsi que ces compagnons; hé bien, il n'est plus question dès-lors de ces *beuveries* sempiternelles qui les préoccupaient si fort à Alger et auxquelles ils consacraient presque tout leur temps. Sans doute, ils se rencontrent encore quelquefois le verre à la main pour trinquer fraternellement, mais sans aucun excès répréhensible. C'est qu'ils étaient alors en pleine liberté au milieu des leurs, et que les distractions plus nobles et plus douces de la patrie, de la famille et de la société ne leur faisaient plus défaut désormais.

Mais ici, dans l'esclavage, sous la pression incessante du besoin instinctif d'écarter le sentiment d'un présent douloureux et les appréhensions d'un avenir qui pouvait être pire encore, est-il bien étonnant qu'ils aient plus d'une fois demandé à l'ivresse l'oubli de leurs maux et de leurs craintes, même aux dépens de leur dignité morale ?

Le naïf Aranda, qui, sans réticence ni précautions oratoires, dit tout sur la vie des chrétiens dans les bagnes barbaresques, nous donne de précieux renseignements à cet égard. Appliquant, par tempérament et dans toute sa rigueur, la devise : *Scribitur ad narrandum non ad probandum*, il prouve néanmoins, sans le vouloir et même sans s'en douter, par la seule puissance de l'enchaînement et du contact des faits, combien cette existence démoralisait vite et abrutissait profondément. Comment ne pas le comprendre, en voyant, à chaque instant dans ses narrations fidèles, les esclaves mentir et dissimuler pour lutter contre l'avidité de leurs maîtres, voler pour vivre et devenir ivrognes pour échapper au désespoir ? Certes il fallait une organisation supérieure bien rare pour ne point perdre tout-à-fait le sens moral, le sentiment religieux et la foi sociale, dans un pareil milieu.

Mais arrêtons-nous ici et bénissons notre patrie qui a relégué ce honteux foyer de démoralisation dans les catacombes du passé.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Karnachin.— M. H. Tauxier nous écrit de Médéa, le 25 juillet 1864 :

« J'ai à vous signaler quelques ruines Romaines qui ont été remarquées autour de Karnachin des Meknaça (1), lors du passage de la colonne Liébert dans ce pays. J'espère, cependant que ces ruines ont déjà été décrites (2), car ces observations faites dans des circonstances de guerre, peu propres à l'étude des monuments antiques, sont nécessairement incomplètes.

» 1° Sur le chemin qui mène des Matmata à Karnachin, à une demi-lieue environ en avant de ce village, j'ai trouvé un angle d'entablement fort bien travaillé. — 2° A droite, sur un plateau qui domine ce chemin, se trouvent des restes de constructions romaines parfaitement dessinés : on y a remarqué, entr'autres, une citerne ou canal de quelques mètres de profondeur. La personne qui m'a donné ce renseignement croit qu'il y avait là un établissement de bains. Je pense qu'il s'y trouvait plutôt un *Castellum*.

» A l'ouest de Karnachin, à environ 6 kilomètres, sur un plateau dont je n'ai pu savoir le nom, un de mes amis a vu une grande quantité de pierres de taille éparses. Presque toutes portaient sur un ou deux côtés un encastrement destiné à recevoir un boulon de fer. Du reste, aucun vestige de monument antique.

» Enfin, sur le chemin qui relie ce plateau à Karnachin et au *Castellum* dont je viens de parler, j'ai vu l'une de ces pierres sur le bord d'un ruisseau.

» L'ensemble de tous ces faits me fait supposer que les Romains, après avoir déjà élevé un établissement au-dessus de Karnachin, songeaient à l'agrandir et à le restaurer et en avaient déjà préparé les matériaux, quand une circonstance fortuite, une révolte indigène peut-être, les força à renoncer à leur projet. »

Sidi-Ferruche (*Sidi-Feredj*). — On vient de découvrir tout récemment à cet endroit un fragment d'inscription romaine dans la propriété de M. Billette, commissaire-priseur, qui a mis un gracieux empressement à nous avertir et à nous en faciliter l'étude immédiate. Notre premier soin doit être de l'en remercier ici.

Déjà, nous avons parlé des antiquités de Sidi-Ferruche, notamment à la page 316 et suivantes du tome IVe de la *Revue Africaine*, où nous avons inséré, sur cette localité, une notice archéologique aussi complète qu'il nous était possible de la faire à cette époque, énumérant tout ce qui était connu alors sur l'établissement ro-

---

(1) Les Meknaça sont au Sud-Est et très-près d'Ammi-Moussa, lequel est à 106 kilomètres E.-S.-E. de Mostaganem et presque sous le méridien de Ténès. N. de la R.

(2) Elles n'ont pas été décrites ni même indiquées jusqu'ici, à notre connaissance. N. de la R.

main dont on voit les restes sur la pointe occidentale de la péninsule historique.

Rappelons en passant que cet établissement dominait l'endroit du débarquement de 1830, auquel les restes d'une citerne qui en dépendait touchaient presque ; de sorte que la France, dès ses premiers pas sur la terre d'Afrique, s'est trouvée en contact avec les vestiges de la puissance romaine.

Le fragment épigraphique dont il s'agit, est gravé sur une pierre haute de 0 m. 84 c. et large de 2 m. 08 c. La partie supérieure de la face inscrite, le *chef*, comme on dirait en blason, est détachée par un filet qui court dans toute sa largeur. Ce chef ou bande offre à gauche un groupe de trois outils sculptés en relief ; et, à droite, le côté gauche d'un cartouche terminé latéralement en queue d'aronde. Là, sont les têtes des deux seules lignes qui composaient l'inscription. Comme la pierre, parfaitement équarrie, ne porte aucune trace de brisure, il a dû y avoir une autre pierre — au moins — juxtaposée à droite et portant le reste, sinon la suite de l'inscription. Voici la copie que nous avons obtenue de cette épigraphe, dont la lecture est d'ailleurs assez difficile, surtout aux fins de ligne. :

VTERE FELIX CLVNDIII.....
OPTO TE BN NECE.....

A gauche de l'épigraphe, il y a un objet placé verticalement, tout contre la queue d'aronde du cartouche ; et, à gauche de cet objet, deux outils disposés horizontalement, l'un au-dessus de l'autre. Le supérieur paraît être une *gouge* et l'inférieur un de ces ciseaux en fer, sans manche, que les ouvriers appellent *ciseau à froid*, si nous ne nous trompons.

L'instrument sculpté dans une position verticale paraît être un maillet, bien que, à vrai dire, sa forme soit exactement celle d'une de ces gourdes faites avec des citronilles, et qui se composent d'une large panse sphérique surmontée d'un goulot ellipsoïde.

Ce groupe de trois outils rappelle celui qui termine un bas-relief reproduit par M. Didron dans son *Iconographie chrétienne* (p. 364). Avec six autres, se rapportant tous à la profession de constructeur, ils caractérisaient la tombe d'un architecte, trouvée à Rome, dans la vigne de Sixte-Quint, et gravée dans la *Roma sotterranea*. p. 505.

En raisonnant par analogie, nous serions amené à conclure que le fragment épigraphique de Sidi-Ferruche se rapportait au tombeau d'un tailleur de pierre, peut-être même d'un sculpteur ; d'autant plus qu'il a été trouvé dans un lieu qui paraît avoir été la nécropole de l'établissement romain. Il faut avouer, cependant, que ledit fragment n'a rien qui rappelle une épitaphe. On y entrevoit un conseil (*utere...*) et un vœu (*opto te bene...*), mais nulle trace de ces formules consacrées et bien connues qui figuraient sur la dernière demeure des anciens. Peut-être ces traces se trouvent-elles précisément sur la pierre qui faisait suite. Espérons qu'un heureux hasard fera retrouver celle-ci, qui peut très-bien être enfouie non loin de l'autre ; et que nous serons mis ainsi à même de résoudre le problème archéologique soulevé par la découverte de M. Billette.

Kesseria. — M. Léon Renier nous écrit de Paris :

« Permettez-moi de satisfaire à une mise en demeure que je

trouve dans le n° 45 de la *Revue Africaine*, pages 196 et 197, non pour décider la question que vous y agitez, je n'en aurais pas le droit, mais pour vous faire connaître les raisons qui m'ont engagé à ponctuer, comme j'ai fait, le n° 1568 du recueil des *Insc. de l'Algérie*.

» D'abord, la copie de M. Steffen, que j'ai lieu de croire exacte, porte TVNNIVS, et non pas TVNNINVS.

En second lieu, pour que l'on pût voir dans le premier mot de cette inscription un prénom se rapportant à la fois à *Petronius* et à *Tunnius*, il faudrait que ce mot fût au pluriel et non pas au singulier; en d'autres termes, il faudrait qu'il y eût PVBLII au lieu de PVBLIVS. Mais cela même ferait une singularité très-digne d'être remarquée : la condition essentielle des prénoms, chez les Romains, étant de s'écrire toujours, au moins dans les inscriptions, en abrégé. Au lieu donc de PVBLIVS et même de PVBLII, il faudrait qu'il y eût P.P.

» Mais cela même ne serait pas encore conforme aux règles de l'épigraphie ; car on ne trouve ainsi réunis les prénoms de plusieurs personnes, que quand ces personnes ont le même *gentilicium*, et je ne crois pas qu'il soit possible de citer un exemple de ce fait pour deux personnes appartenant à des *gentes* différentes, comme le *Petronius* et le *Tunnius* de notre inscription.

» En résumé, trouvant le mot *Publius* écrit en toutes lettres comme *Petronius* et *Tunnius*, j'ai dû le prendre comme ceux-ci pour un *gentilicium*, ce qui d'ailleurs n'est nullement en contradiction avec les usages de l'époque à laquelle appartient cette inscription. Il me serait, en effet, très-facile de vous citer un grand nombre de monuments du troisième siècle, où d'anciens prénoms sont ainsi employés comme noms de famille.

» Telles sont, mon cher confrère, les raisons qui m'ont empêché et qui m'empêcheraient encore aujourd'hui d'interpréter comme vous la première ligne de cette inscription ; quant aux deux derniers mots de la deuxième ligne, ils sont restés pour moi une énigme.

» Agréez, je vous prie, de nouveau tous mes remercîments et croyez-moi toujours

» Votre tout dévoué, » L. Renier. »

Expédition d'O'Reilly. — M. le général de Sandoval nous écrit de Madrid :

« J'ai reçu votre lettre du mois courant et je suis heureux d'apprendre que les renseignements sur Oran que contenait la mienne vous aient été de quelque utilité.

» C'est avec beaucoup de plaisir que je satisfais à votre demande en vous envoyant les copies ci-jointes des divers documents que vous désirez avoir sur la malheureuse expédition de 1775 contre Alger (1). Réunis à ceux que vous possédez déjà, ils suffiront pour compléter le travail que vous avez entrepris dans la *Revue Africaine*.

(1) Nous donnons à la suite de la lettre de M. de Sandoval les copies des documents que nous devons à son obligeance; cela nous fournit une nouvelle occasion de le remercier ici de l'empressement qu'il a toujours mis à nous faciliter l'étude des questions espagnoles relatives à l'Afrique, questions qui jouent un rôle si considérable dans l'histoire de ce pays à l'époque turque. *N. de la Rédaction.*

» En réponse à vos questions, je vous dirai que, de ces documents comme de beaucoup d'autres semblables qui existent, ainsi que des journaux et relations qui ont été publiés à l'époque de l'expédition ou postérieurement, ceci résulte clairement à mon sens :

» 1° Tous les préparatifs de l'expédition ont été bien faits ;

» 2° L'instruction adressée par le général en chef à Carthagène, et qui ne fut publiée qu'au moment de l'embarquement, fait honneur à son intelligence militaire et ne pouvait fournir aucun motif justifiable pour blesser la susceptibilité de l'armée ;

» 3° L'on a perdu inutilement et fatalement quelques jours pour se décider sur le point de débarquement; en cela, O'Reilly commença à montrer de l'indécision ;

» 4° Le premier convoi débarqua bien et promptement et le général était déjà à terre avant l'arrivée du deuxième ;

» 5° Pendant toute la journée du 8 juillet, O'Reilly ne fit preuve d'aucune des qualités requises pour le commandement général dont-il était investi, puisqu'il n'eut ni initiative, ni caractère, ni sang-froid, et se montra un de ces chefs qui, malgré de l'instruction et d'autres qualités militaires comme organisateurs, possédant bien les règlements, qualités propres à faire beaucoup d'honneur en temps de paix ou dans le travail du cabinet, manifestent de l'hésitation et déploient peu d'habileté, alors qu'ils se voient devant l'ennemi, avec un commandement suprême ;

» 6° Toutes les troupes se conduisirent dignement; et, si elles eussent été bien dirigées, l'expédition était suffisante pour s'emparer d'Alger en peu de jours ;

» 7° Le comte O'Reilly essaya de disculper sa conduite en attribuant le désastre à la fougue que mirent quelques corps à s'avancer sans ordre. Mais il est resté démontré que cette assertion n'est pas entièrement exacte ; et, le fût-elle, cela ne justifierait pas son inaction ; pas plus que sa responsabilité n'est couverte par le vote de tous les généraux, qu'il réunit en conseil pour décider s'il fallait se rembarquer. Car il était clair que ceux-ci, voyant le temps perdu, le manque d'énergie du chef, calculèrent que ce parti était encore le moins mauvais :

» 8° Il ne paraît pas certain que cinquante grenadiers se soient emparés momentanément de la batterie de l'*Oued Khenis* et qu'ils y périrent tous ; mais je crois qu'il se passa quelque chose d'analogue dans une maison avancée, sur la gauche (1).

» Comme O'Reilly avait un caractère dur et qu'il était, en effet, peu sympathique à l'armée, il y eut, après le retour de l'expédition à Alicante, quelques incidents désagréables, qui occasionnèrent des plaintes, des réclamations et des représentations contre lui. La satire s'exerça aussi beaucoup contre sa personne et contre son protecteur, le premier ministre marquis de Grimaldi ; et l'on conserve beaucoup de documents critiques, manuscrits ou imprimés clandestinement, qui circulèrent à profusion pendant quelques mois.

» Beaucoup d'ouvrages espagnols parurent à l'époque contemporaine sur cette funeste expédition; et postérieurement, il

(1) Ces huit articles répondent à des questions adressées par le directeur de la *Revue*. *N. de la R.*

s'en publia d'autres, comme un *mémoire* du général de marine Don José Mazarredo, qui avait été chargé du débarquement (1), ainsi qu'un *Journal* écrit par quelque chef et qui a été inséré, il y a peu d'années, dans la *Revue militaire* qui se publie à Madrid. Ce journal donne, en appendice, quelques-uns des documents dont les copies sont ci-jointes.

» Dans la *Gazette de France* (1775), n°° 50, 59 et 62, il parut aussi, à ce que j'ai pu savoir, des relations et notices sur ce sujet; je crois qu'on publia aussi un mémoire adressé par le consul de France, à Alger, à son Gouvernement (2). Dans le *Spectateur militaire* (t. 7, p. 353) on a inséré un article intitulé : *Note historique sur l'entreprise des Espagnols contre Alger, en 1775*; et, dans le tome 9 (p. 33 et 167), deux autres articles, sous le titre de : *Expédition des Espagnols contre Alger, en 1775, et journal de ce qui s'est passé au sortir de Carthagène pour l'expédition d'Alger, depuis le 23 juin 1775.*

» L'opuscule intitulé *Histoire des gardes Wallones au service de l'Espagne*, par le colonel Guillaume, imprimé à Bruxelles en 1858, contient quelques détails relatifs à la part que prirent les bataillons de ce corps à l'expédition, détails extraits de divers documents qui se trouvent dans les archives de Simancas.

» Veuillez agréer, etc. » C.-Xim. de Sandoval. »

Remarque de la Rédaction. — Voici la liste des documents relatifs à l'expédition d'O'Reilly dont M le général de Sandoval a bien voulu adresser les copies, sur notre demande et, avec un gracieux empressement dont la Société historique lui témoigne ici tout ses remerciments :

1° Instruction secrète donnée par O'Reilly aux généraux et chefs de corps, à Carthagène, 25 mai 1775 ;

2° Ordre du jour du même, donné en rade d'Alger, le 2 juillet 1775;

3° Communication du général Buch au ministre de la guerre sur l'expédition, à la date du 19 août :

4° Relation de ladite expédition, adressée au ministre de la guerre par le général Don Diego Brias, à la date du 29 août :

5° Lettre d'O'Reilly au ministre de la guerre, écrite le 9 juillet 1775, en rade d'Alger ;

6° et 7° Lettres écrites de la rade d'Alger, le 9 juillet 1775, au ministre de la marine, par le commandant général de l'escadre, Don Pedro Castejon.

Ces diverses pièces seront publiées dans la *Revue*, in extenso ou par extraits, selon leur degré d'importance par rapport au fait de l'expédition d'O'Reilly.

Pour tous les articles non signés,
Le Président,
A. BERBRUGGER.

(1) C'est probablement le mémoire dont nous publions la traduction dans ce numéro, p. 255. — *N. de la R.*

(2) L'auteur anonyme de l'*Aperçu sur la Régence d'Alger*, qui raconte l'expédition d'O'Reilly de la p. 50 à la p. 70 de son ouvrage, dit avoir consulté la correspondance de français établis à Alger à cette époque et qui virent les événements du haut de leurs terrasses. — *N. de la R.*

Alger. — Typ. Bastide.

8e Année. N° 47. SEPTEMBRE 1864.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.
CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.

(14e *article. Voir les* n°° 32, 34, 35, 36, 37-38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 *et* 46.)

Le Proconsul d'Afrique était traité de *spectabilitas tua — laudabilitas, prudentia, sinceritas, dicatio, gravitas, excellentia, sublimitas tua*. Les lois l'appellent *vir clarissimus*, les empereurs disent *amicus noster*, mais cependant ne lui adressent point la parole (sed non ad-loquuntur imperatores).

SUB DISPOSITIONE VIRI SPECTABILIS PROCONSULIS AFRICAE :

(1) Provincia Proconsularis,

(2) Legati ejus duo.

Nous savons ce qu'étaient les légats (*legati*), nous n'avons donc pas à revenir sur le compte de ces officiers. Toutefois, il y a ici une importante distinction à faire, distinction qui repose sur la nature même des fonctions et attributions du proconsul d'Afrique.

Malgré toutes les prérogatives attachées à cette haute magistrature, le proconsul n'était qu'un *gouverneur civil*; il ne portait pas l'épée, signe du commandement militaire : « Africae provinciae res civiles proconsul ex aula imperatoria regebat. » Aux termes de l'institution précitée du proconsulat, créé pour l'administration des provinces pacifiées et complètement soumises à l'Empire, il n'exerçait, comme le vicaire, et n'instrumentait qu'au civil, dans toute l'étendue de sa province. Il suit de là qu'il ne faut pas confondre les légats du proconsul d'Afrique avec les officiers du même nom, dont nous avons parlé, et qui, soit à titre d'envoyés, soit comme lieutenants

des empereurs; soit en qualité d'adjoints des commandants supérieurs de troupes, exerçaient des fonctions presque uniquement militaires. Le mot *legati* doit être pris ici dans le même sens que lorsqu'il s'appliquait au préteur, et, par conséquent, signifie assesseurs (conseil). Le Digeste, le code Justinien et le code Théodosien ont pris soin de définir les attributions de ces légats attachés au proconsul : « De horum legatorum jurisdictione, non propria, sed a proconsule provinciam ingressa eis mandata, tum in civilibus tum in criminalibus caussis, luculentam doctrinam exhibent Digesta.... »

L'officium du proconsul d'Afrique était important, et se composait d'un personnel presque aussi nombreux que celui des plus grands dignitaires.

Officium habet vir spectabilis proconsul Africae hoc modo :

(1) Principem de schola agentum in rebus ducenarium,
(2) Cornicularium,
(3) Numerarios duos,
(4) Primiscrinium,
(5) Commentariensem,
(6) Adjutorem,
(7) Ab Actis,
(8) Subadjuvas,
(9) Exceptores,
(10) Singulares,
(11) et reliquum officium.

Nous connaissons les fonctions et attributions de chacun de ces agents. Il convient cependant de dire quelques mots, à titre complémentaire, sur le compte du *princeps de schola agentum in rebus ducenarius*.

« Qui ex Agentium in rebus numero ducenae dignitatem adepti erant, ad officiorum principatum adscendebant. Ducenarii autem, qui de schola Agentium in rebus ad officia deputati principatum meruerant, expleta militia cum insignibus exibans, i. e Consulares Praesidesve provinciarum a principe nominabantur, atque inter eos qui consularitatis gesserant dignitatem et eos qui meruerant principatum, is gradu potior habebatur qui prior locum dignitatis acceperat » (1).

(1) Voir Bocking (t. I, pp. 277-78), et surtout les textes de lois qu'il rapporte concernant les *principes agentes*.

Le commentaire de la *Notice* fait connaître, à propos de cet agent, une particularité qu'il est bon de mentionner ici, d'autant plus qu'elle rappelle deux mots qui ne figurent pas seulement dans les textes de lois et autres documents écrits, mais aussi sur les inscriptions. « *Primates officii* proconsularis sub graviorum poenarum in terminationibus principatum ceteraque officia repetere vetantur leges...., et custodes disciplinae publicae esse jubentur iidem summates..... » (1).

Quant au *reliquum officium* (n° 11), dont parle l'*index* de la *Notice*, le commentaire fait connaître que « quadringenti huic apparitioni deputabantur, sed neque curiales neque ex ceteris corporibus desumpti. » Les *Curiales*, décurions, étaient des magistrats des colonies et des municipes.

Les insignes (*symbola*) de la dignité de Proconsul d'Afrique, véritables emblèmes parlants, doivent être examinés avec soin.

L'invariable cartouche en carré long est divisé, à peu près dans le milieu de sa hauteur, par une étroite bande qui le partage en deux compartiments. Le compartiment supérieur contient, de droite à gauche, trois objets : 1° La table, drapée juste, surmontée du diplôme de la nomination du Dignitaire : la couverture de ce diplôme, fermée et rattachée avec des bandelettes sur la table, ne présente d'autre ornement qu'une triple et large bande, en haut, au milieu, en bas ; 2° une femme en pied (nous allons en reparler) ; 3° un trépied orné de quatre figurines en pied (les Empereurs et les Impératrices sans doute), deux en haut, les deux autres, plus petites, en dessous.

La femme placée entre la table et le trépied n'est autre chose que l'AFRIQUE. Cette femme, coiffée en cheveux, la tête ceinte d'une auréole, est couverte de vêtements richement drapés. Les bras nus et ouverts, elle tient dans chacune de ses mains une poignée d'épis (de blé) : « Mulier *Africam*, quae dioecesis proprie *terra spicarum* fuit, exprimens.... » C'étaient bien là, en effet, les attributions qui convenaient à cette terre nourricière, à cette contrée si éminemment fertile, à cette antique Libye qui, avec l'Egypte, forma, pendant

(1) *Primates*, les primats, ceux qui sont au premier rang ; dans le même sens, *primates* veut dire les premiers citoyens (Cod. Théod.). — *Summates*, les sommats, ceux qui sont d'un rang supérieur, élevé. — Ces titres, d'ailleurs de basse latinité, sont spéciaux à l'époque du Bas-Empire et ne se retrouvent pas autrement.

plusieurs siècles, les deux greniers de l'Empire. Les parties visibles du costume n'étaient pas moins significatives : une tunique bleue, une grande robe (*palla*) blanche, un manteau de pourpre, servaient à exprimer à la fois l'inaltérable sérénité du ciel et du climat de cette riche contrée, et l'influence qu'y exerçait la domination romaine (1).

Dans le compartiment inférieur, et immédiatement sous les pieds de cette figure allégorique, naviguent, sur une mer tranquille, deux navires sans doute chargés de grains, marchant à la voile (l'un a deux voiles, l'autre en a trois). « Naves duae frumento onustae, velis remisque actae, Proconsulis curam frumenti Romam mittendi significant. » Nous aurons occasion de revenir plus loin sur ce sujet, en parlant du Préfet de l'*Annone* d'Afrique et des *Flottes*.

Il ne nous reste plus, pour compléter ce que nous avions à dire sur le compte du proconsul d'Afrique, qu'à examiner l'opinion de Bocking qui prétend que ce dignitaire était complétement indépendant du Préfet du prétoire d'Italie : « omnino neque sub dispositione Praefecti Praetorio Italiae neque Galliarum subditus. »

L'*index* de la *Notice* place sous le commandement du Préfet du prétoire d'Italie les trois diocèses d'Italie, d'Illyrie et d'Afrique. Ce dernier diocèse, toujours d'après le même document, est composé de la manière suivante, savoir :

AFRICAE SEPTEM (PROVINCIAE) :

	(1) Byzacium,	Provinces effectives.
	(2) Numidia,	
	(3) Mauritania Sitifensis,	
	(4) Mauritania Caesariensis,	
	(5) Tripolis,	
A.	(6) Praefectus annonæ Africae,	Provinces nominales.
B.	(7) Fracfectus fundorum patrimonialium.	

En ce qui concerne ces deux dernières charges, dont nous avons d'ailleurs déjà parlé, achevons de les peindre, en quelque sorte, à l'aide de cette excellente note de Pancirole : « Praefectus Annonæ Africae et Praefectus fundorum patrimonialium provinciarum rectores non erant ; sed quia amplam habebant administrationem, Praesidibus comparabantur et pars dioecesis Africanae habebantur. »

(1) Voir Bocking (t. II, pp. 420-21-22), et le *crayon* qu'il donne de cette allégorie.

L'Afrique propre ou Proconsulaire, *provincia proconsularis*, n'étant pas comprise dans l'énumération ci-dessus, Bocking en a tiré cette conclusion à priori : « Africa nullius Praefecti Praetorio dispositioni subdita fuit. » En parlant des trois proconsulats existant à l'époque où la *Notice* fut rédigée, il dit encore : « ....Alterum, Africae, et honoris et jurisdictionis jura (ut opportune juris ecclesiastici verbis utar) habuit, proconsularem provinciam summo ipse proconsul loco moderabatur, ceterae Africanae dioeceseos provinciae sub dispositione Praefecti Praetorio per Italias fuerunt. » Et ailleurs il ajoute : « .... quippe cujus (provinciae Zeugitanae seu proconsularis) proconsul ab illius Praefecti (Praetorio Italiae) dispositione exemptus solique principi subditus fuisse censendus est.... »

Enfin, comme dernière preuve à l'appui, le savant commentateur, repoussant l'opinion émise à ce sujet par presque tous ses prédécesseurs, emprunte ce fait à la législation du temps : « Praefectus urbi et proconsul juxta ponuntur, et post sententiam a proconsule dictam, si per metum provocatio non esset subsecuta, princeps aut per sese cogniturum aut Praefecto Praetorio *notionem se impertiturum* esse constituit. »

Quant à nous, il nous paraît difficile d'admettre, au moins d'une manière aussi absolue, l'indépendance qu'on attribue au proconsul d'Afrique, province essentiellement civile, *provincia civilis*, sinon diocésaine.

Sans rappeler ici la différence qu'il y avait entre les *provinces civiles* et les *provinces militaires* (provinciae militares civilesque inter se diversae), nous ferons remarquer qu'il n'est pas même probable qu'un Préfet du Prétoire, c'est-à-dire le plus grand dignitaire de l'Empire, eût accepté dans son gouvernement un fonctionnaire indépendant. Le Proconsul d'Achaïe, en Orient, n'était-il pas soumis au Préfet du Prétoire d'Illyrie ? L'institution même du Proconsulat, ne fournit-elle pas un argument en faveur de notre opinion et opposé à celle de Bocking ? Puisque, d'une part, les Proconsuls gouvernaient les *provinces sénatoriales* ou du peuple, c'est-à-dire celles qui étaient complétement pacifiées et n'avaient plus besoin de forces militaires, et que, d'autre part les Empereurs s'étaient réservé la nomination des gouverneurs (d'ailleurs sous d'autres noms) des *provinces impériales*, c'est-à-dire non encore soumises, est-il admissible que le Proconsul d'Afrique, objet d'une exception toute spéciale, fût placé en

dehors d'une hiérarchie si rigoureusement établie pour les agents même de l'ordre le plus inférieur ?

Au surplus, presque tous les commentateurs sont unanimes pour reconnaître que la *Proconsulaire*, d'ailleurs tout-à-fait indépendante du Vicaire d'Afrique, était immédiatement soumise au Préfet du prétoire d'Italie. Un seul d'entre eux place le Proconsul d'Afrique *sub ipso Principe aut sub Praefecto Praetorio.*

N'oublions pas de dire encore, pour ne rien omettre de ce qui est relatif à ce grave débat, que Bocking excipe également de la fameuse inscription d'*Aradius Proculus*, citée au début de ce travail, et dans laquelle on lit : PROCONSULI PROVINCIAE AFRICAE VICE SACRA JUDICANTI EIDEMQ. JUDICIO SACRO PER PROVINCIAS, etc. Le *vice sacra judicare* équivaut en l'espèce, au *jura dictare*, que nous avons défini : « principis jure leges et constitutiones promulgare vel rescripto edere. » Notre savant commentateur se fonde aussi sur différents textes de lois, qu'il serait trop long d'examiner et auxquels nous renvoyons le lecteur.

Le Proconsul d'Achaïe jouissait du droit d'évection annuelle (*jus evectionis annualis*), et l'*index* de la *Notice* en fixe le nombre à quatre (IIII). Le proconsul d'Asie jouissait du même droit, mais la *Notice* ne dit pas combien de fois par an il lui était accordé. A en juger par induction, et surtout par cette note du commentaire : « Liceat annotare Proconsuli Asiae necessitatem olim impositam fuisse, per mare in suam provinciam Ephesumque primum venire. » il y a tout lieu de croire que le Proconsul d'Afrique, placé dans les mêmes conditions que son collègue d'Asie, sous ce rapport, avait, comme ce dernier, le privilège des *evectiones annuales*, bien qu'il ne fût qu'un magistrat civil. Nous savons que l'indice de cette prérogative ne figure nulle part dans la *Notice* de l'Empire d'Occident.

IV. — Le Vicaire d'Afrique.

Vicarius Africae.

Des cinquante-huit provinces qui formaient l'Empire d'Occident, une seule, nous venons de le voir, était gouvernée par un Proconsul, et immédiatement soumise (c'est du moins notre opinion) au Préfet du Prétoire d'Italie. Les cinquante-sept autres étaient régies, au nom de ce Préfet et en celui du Préfet du Prétoire des Gaules, par six vicaires, *Vicarii*, dont trois dépendaient de la Préfecture d'Italie et trois de celle des Gaules. Le *Vicaire de l'Afrique* était le dernier des trois gouverneurs de l'espèce placés sous les ordres du Préfet d'Italie.

Le mot *vicarius* signifie celui qui tient la place d'un autre, son remplaçant (1), son substitut, etc. Dans l'Empire Romain du quatrième siècle et sous le Bas-Empire, ce mot prit de l'extension; et, tout en continuant à exprimer l'idée de celui qui est établi sous un supérieur pour tenir la place de ce dernier en certaines fonctions, il voulut dire aussi un administrateur d'ordre élevé. Vicaire, *vicarius*, fut donc le nom donné au gouverneur d'un Diocèse (étendue d'un gouvernement, d'une juridiction, département). Il suit de là que les vicaires, appelés également par ce motif, *Vice-Préfets*, étaient les lieutenants du Préfet du Prétoire duquel dépendaient : *Vicaria*, *Praefectura*, lieutenance du Préfet (de Rome), ou absolument *Vicaria*, Vice-Préfecture du Prétoire. « Nominabantur etiam *Pro-praefecti*, *Vicariam*, *praefecturam agentes* et aliis id genus nominibus, quia in dioecesibus sibi creditis Praefectorum Praetorio vicibus fungebantur. »

On fait remonter jusqu'à Dioclétien l'institution des Vicaires, qui étaient toujours subordonnés aux Préfets du Prétoire.

Comme nous allons avoir à nous occuper, avec développement, des agents placés sous les ordres du Vicaire d'Afrique, ou plutôt des provinces constituant le Diocèse qu'il était chargé d'administrer, nous intervertirons l'ordre que nous avons suivi jusqu'à présent, c'est-à-dire que nous procéderons d'abord à l'examen de tout ce qui est relatif à ce Dignitaire, et que nous reviendrons ensuite sur le compte de ses subordonnés.

Le cartouche contenant les insignes *(symbola)* et les attributs du Vicaire d'Afrique est, comme celui du Proconsul, partagé horizontalement en deux compartiments. Dans la partie supérieure, on voit la table drapée, et dessus, rattaché avec des bandelettes, le livre ou diplôme de la nomination, sur la couverture duquel se lit l'inscription F. L. | *intali* | *Comord.* | P. R. A droite de la table,

(1) *Vicarius*, proprement, substitut ou remplaçant; particulièrement, un esclave entretenu par un autre esclave pour lui servir de domestique : les principaux esclaves, ceux qu'on nommait *ordinarii*, avaient des esclaves à eux, achetés à leurs frais. — Est-il nécessaire de répéter ici que, le présent travail ayant presque uniquement pour objet de donner des mots à l'épigraphie (romaine en Afrique), nous nous sommes imposé le devoir de fournir, en même temps, dans la limite de nos ressources, toutes les nuances desdits mots?

qui occupe l'angle gauche du cartouche, se dresse un trépied à double figurine en pied (les deux Empereurs sans doute). La partie inférieure renferme les bustes, encadrés, de cinq femmes, représentant les cinq *Provinces diocésaines* et placées dans l'ordre suivant :

a. BYZACIUM. — b. NUMIDIA. — c. TRIPOLITANA. — d. MAURITANIA SITIFENSIS. — e. MAURITANIA CAESARIENSIS.

Ces femmes, coiffées en cheveux tombants, la tête ceinte d'une auréole, paraissent vêtues de riches costumes, amplement drapés.

Les formules d'allocution le plus communément usitées à l'égard du Vicaire d'Afrique, qualifié du reste dans les lois de *Vir spectabilis*, sont : *Sinceritas tua — probabilis sinceritas tua — laudabilis sinceritas tua — tua sublimitas — sollertia tua.*

L'*officium* de ce magistrat n'était pas moins important que celui du Proconsul ; il se composait de cette manière :

(1) PRINCEPS DE SCHOLA AGENTUM IN REBUS DUCENARIUS,
(2) CORNICULARIUS,
(3) NUMERARII DUO,
(4) COMMENTARIENSIS,
(5) AB ACTIS,
(6) CURA EPISTOLARUM,
(7) ADJUTOR,
(8) SUBADJUVAE,
(9) EXCEPTORES,
(10) SINGULARES,
(11) ET RELIQUI OFFICIALES.

L'administration du Vicaire d'Afrique était donc constituée exactement avec les mêmes agents que celle du Proconsul, à cette différence près que le *Primiscrinius* de ce dernier était remplacé, auprès du Vicaire, par un *Cura epistolarum*, emploi du reste à peu près identique.

Quant à ceux qu'on qualifie d'*Officiales*, Bocking a pris soin de nous renseigner et édifier à leur sujet : « Qui in Officiis militabant sive Officiales, qua tales, proprium hierarchiae civilis gradum non obtinebant, sed negotiorum, quae ad administrationem magistratus sibi praepositi spectabant, executores erant ; ipsi ministri magistratuum potius quam rei publicae fuerunt ; Officialibus mandata principum nulla proponebantur, sed praeceptis a magistratu datis parere debebant »

Il ne faut pas croire cependant que ces agents, moins subalternes

qu'on pourrait l'imaginer, puisque nombre d'entre eux parvenaient aux charges et même aux dignités de premier ordre, fussent complètement à la merci des fonctionnaires qui les employaient, ni soumis aux caprices du premier chef venu : ils obéissaient à une discipline administrative qui offrait des garanties. Les *Officiales* étaient à peu près ce que nous appelons aujourd'hui les bureaucrates, la bureaucratie.

La nature des affaires à traiter étant éminemment diverse, il y avait des *Actuarii, Archivarii, Registratores, Cancellistae, Secretarii, Ratiocinarii, Scrinarii, Receptores, Exsecutores, Bidelli, Apparitores*, etc., etc. Ce personnel (1) paraît avoir été très-nombreux. Nous avons vu que le Proconsul d'Afrique ne disposait pas de moins de 400 agents de l'espèce. Quant aux Vicaires, un décret impérial, rendu en 386, porte que chacun d'eux n'aura que 300 *Officiales* : « Valentinianus, Theodosius et Arcadius impp. singulis Vicariis per dioeceses sibi creditas ter centenos tantum militare debere praecipiunt, ita ut quicumque majorum nexu curiis deberentur, municipium fructionibus redderentur, et nemo privilegii alicujus praetextu aut annositatis se defenderet obstaculo. » Enfin, en ce qui concerne le Vicaire d'Afrique, une loi de 365 dit : « Officium vicariae per Africam praefecturae intra eum numerum colligatur, ut trecentos minime possit excedere, sicuti ceterorum Vicariorum esse praecepimus. » En 386, même recommandation à tous les Vicaires (anno 386 idem omnibus Vicariis praecipitur).

C'est peut-être à tort que divers commentateurs ont prétendu que la résidence ordinaire du Vicaire d'Afrique était Carthage, se fondant sur ce que la plus grande partie des lois et décrets rendus ont été reçus dans cette ville (major ad hunc Vicarium datarum

---

(1) N'oublions pas, parmi cette armée d'employés, deux catégories dont la *Notice* ne parle pas : les *Coactores*, distincts des *coactores* militaires (arrière-garde), qui étaient des receveurs ou percepteurs des taxes, des charges, etc., et les *Accensi*, qui n'ont rien de commun que le nom avec les *accensi* militaires. L'*Accensus* était un officier *civil* attaché au service de plusieurs magistrats romains, les consuls, les préteurs, les gouverneurs de provinces. Il était généralement l'affranchi de la personne qu'il servait, et son devoir était de convoquer le peuple aux assemblées, d'appeler devant le tribunal les parties engagées dans un procès, d'y maintenir l'ordre, enfin de proclamer l'heure au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil. Bien qu'essentiellement différents des *accensi militares*, les *accensi* civils étaient aussi des espèces de *surnuméraires*.

constitutionum quae in Th. C. leguntur, pars *Carthagine* accepta est). Le Vicariat d'Afrique était entièrement indépendant du Proconsulat, et réciproquement; ces deux fonctionnaires n'avaient point, et sous aucun rapport, à s'immiscer dans les affaires l'un de l'autre. Il est, dès lors, moins que probable qu'ils vécussent ensemble, côte à côte, dans la même ville, sans parler des conflits d'attributions qui auraient pu résulter du fait seul de cette communauté de résidence. Et d'ailleurs est-il admissible que le Vicaire, résidant à Carthage, fût placé ainsi en dehors du ressort administratif de son Diocèse?

Au surplus, le commentaire de la *Notice* fournit, d'après le code Théodosien lui-même, des renseignements qui ne laissent aucun doute sur la résidence réelle du Vicaire d'Afrique : ces renseignements sont d'autant plus précieux, qu'ils précisent des localités (à l'E.) limitrophes ou dépendant de l'Algérie moderne. Il ne faut pas perdre de vue que le Proconsul d'Afrique avait la haute juridiction, non-seulement dans sa province, mais dans tout le diocèse, tandis que le Vicaire n'avait le droit d'instrumenter que dans la circonscription administrative des cinq provinces diocésaines qu'il gouvernait : « per omnes sex Africae provincias Proconsul vice sacra judicabat (i. e. ex principis delegatione), sed quinque tantum provinciarum, non etiam proconsularis, administrationem habebat Vicarius. » Ce qui explique pourquoi nous avons vu un Proconsul (Probianus) résider dans une ville (Teveste ou Tipasa) de la Numidie (province de Constantine). (Voir, ci-avant, la note 1 de la page 254)

Le Code Théodosien fait donc mention de quatre villes, comprises toutes quatre dans la circonscription administrative du Diocèse du Vicaire d'Afrique, dans lesquelles ce fonctionnaire a reçu des décrets impériaux (quattuor constitutiones Th. C. ad Vicarios Africae datae aliis locis acceptae sunt). Ces quatre villes étaient les suivantes :

1° Thamugade (*Thamugas* ou *Tamugadi*), dans la Numidie. D'après l'Itinéraire d'Antonin, cette ville, dont le nom est écrit de différentes manières par les auteurs (S. Augustin, S. Paul, Bruce, Mannert Lapie, etc.), était située sur la route de Teveste à Sétif, par Lambèse; ailleurs, il dit sur la route de Lambèse à Cirta (Constantine). Procope la place dans l'Aurès. Quoi qu'il en soit, cette ville paraît avoir été la résidence du Vicaire Aconius, puisqu'il y reçut une loi en 338 : « Thamugadi a. 338. Aconio data L. 2. de hono-« rariis codicill. »

2° Tacape (Tacapis), près de la petite Syrte : c'est la *Tacapé* de Ptolémée, la *Tacapa* de Procope, la *Tacapas*, *Tacapis*, *Tacapas colonia* de l'Itinéraire d'Antonin, la *Tacapa col.* de la Table de Peutinger. Un itinéraire maritime place cette ville à 622 stades de l'île Cercine (1) : « insula Cercenna a *Tacape* distat stadia 622. » Pline le naturaliste vante la fertilité du territoire de Tacape, en même temps qu'il fournit une bonne indication sur la situation géographique de cette ville : « Civitas Africae in mediis arenis petentibus Syrtes Leptinque Magnam vocatur *Tacape*, felici super omne miraculum riguo solo. . . » Le Vicaire Dracontius habitait Tacape en 364 : « Tacapis exeunte a. 394. Dracontius accepit L. 33 Th. C. de appellationib. » Tacape est aujourd'hui *Cabès* ou *Gabès*, dans la régence de Tripoli : « constat hoc Tripolitanum oppidum esse hodiernum *Cabes*, *Gabes*, *Gabs*, *Qâbes*, ad cognominem maris sinum conditum. » — Cette ville faisait-elle partie de l'Afrique propre ou Proconsulaire? L'objection fût-elle sérieuse, n'aurait pas encore grande portée. En supposant que le Vicaire résidât dans cette ville, dépendance directe de la province proconsulaire, ce ne pouvait et devait être que momentanément, comme, on va le voir ci-après, et sans doute parce que ce magistrat était en tournée dans tout ou partie de son diocèse. Mais, en admettant même que Tacape fût située dans l'Afrique propre, il est facile de remarquer avec quel soin le Vicaire évite de se trouver dans la même résidence, Carthage, que le Proconsul.

3° En effet, l'année suivante, le même Vicaire Dracontius est à Constantine : « *Constantinae* (Cirtensium quae in Numidia) acc. est a. 365, ab eodem Dracontio L. 9. Th. C. de susceptorib. » On ne sera sans doute pas fâché de voir en quels termes notre érudit commentateur parle de *Cirta*, ancienne capitale de la Numidie, ville devenue aujourd'hui, sous le nom de *Constantine*, le chef-lieu de la province du même nom. « Haec est, dit Bocking, ipsa colonia Cirta, Sittianorum urbs Cirta, Cirta Ioulia, a permultis veteribus scriptoribus Itinerariisque celebrata, de qua Aurel. Victor in Caesarib. c. 40, « Cirtae oppida. . . .reposito exornatoque nomen Constantius (a Constantino M.) inditum. » Oppidum etiam nunc sub *Constantinae* (*Cosantine*, *Cussantinae*, *Costinae*) nomine cognominis provinciae Algerianae caput esse constat » (2).

(1) Ile Cercinna (les îles *Kerkenah*), refuge d'Annibal et de Marius : c'était le premier groupe d'îles de ces dangereux parages ; l'île Djerba (Meninx) formait le second groupe.

(2) « Après la glorieuse victoire de Pharsale, César, qui dictait des

4° Adrumète (*Hadrumetum*), dans la Byzacène. « *Hadrumeti a.* 392. L. 3. Th. C. de fide et jure hastae XI. 17. accepit Magnillus, » qui était alors Vicaire d'Afrique.

Cette ville maritime, qui est l'antique *Adrumétos colonia, adrumè adrumètos*, etc., de Ptolémée et des itinéraires, l'*Hadrito* de la table de Peutinger, a joui d'une grande célébrité, en raison de la fertilité de son territoire, fertilité qui lui a valu le surnom de *frugifera*, consacré dans une inscription rapportée par Orelli et que voici :

COLONIA CONCORDIA
VLPIA TRAIANA AVGVSTA
FRVGIFERA HADRVMETINA.

sur les médailles on lit :

HADR. — HADRVM. « Quod oppidum liberum, postea Coloniam Trajanam, *Adrumetum*, *Hadrumetum*, veterem Byzacii metropolin, non Zeugitanam, inde a J. Caesare innumeris locis a veteribus celebratam, nunc Tuneticam, quaerunt in hod. oppida *Hamamet* s. *Mahometa*, recentiores plerique justius in oppido *Suza* s. *Souzah*, quod itidem ad sinum Hamameticum situm est. »

Ainsi, nous voyons le Vicaire d'Afrique, gouverneur purement civil, exactement au même titre que le Proconsul, résider alternativement, ou par choix, ou en raison des exigences du service, dans chacune des capitales des provinces constituant son Diocèse. Ce n'est pas à dire cependant qu'il n'habitât pas Carthage, puisqu'il y recevait les constitutions impériales ; mais il y a tout lieu de croire que cette ville n'était point sa résidence habituelle, puisqu'en parlant du Proconsul, nous avons fait remarquer qu'aux termes d'un décret, l'accès de la province Proconsulaire était interdit au Vicaire et qu'il ne devait point dépasser Téveste.

L'Afrique romaine, pour le répéter encore, était *civilement* divisée en six provinces : l'une, celle de Carthage (Afrique propre),

---

lois à l'Europe et à l'Asie, résolut de porter ses armes en Afrique..... Il subjugua la Numidie toute entière..... et la divisa en trois parties : Sittius fut élu roi de Cyrtha.... » (*Hist. d'Oran*, par M. Henri Léon Fey, in-8, p. 13). — C'est ce *Sittius*, lieutenant de César, qui fonda à *Cirta*, la *colonie* romaine *des Sittiens* (*urbs* ou *colonia Sittianorum*), dont la ville prit alors le nom de *Sittiana*. « César y fit entreprendre de très-grands travaux et la décora du titre de *Julia*. Rufus Volusianus (304 ap. J. Ch.) général dans l'armée de Maxence, la prit et la détruisit. Constantin la réédifia et lui laissa son nom (*Constantina*, Constantine). »
(*Indicateur algérien*, par M. Victor Berard, pp. 359-60).

avait son Proconsul particulier, indépendant du Vicaire du Préfet du Prétoire d'Italie, mais directement subordonné au Préfet même. Les cinq autres provinces, composant le Diocèse d'Afrique, à la tête duquel se trouvait un Vicaire, étaient régies, sous les ordres de ce magistrat, par des fonctionnaires appelés *Consulaires* et *Présides* ou *Présidents*. L'*Index* de la *Notice*, que nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement, porte :

SUB DISPOSITIONE VIRI SPECTABILIS VICARII AFRICAE :

A. — *Consulares*

(1) Byzacii,
(2) Numidiae ;

B. — *Praesides*

(1) Tripolitanae,
(2) Mauritaniae Sitifensis,
(3) Mauritaniae Caesariensis.

Suivant que les provinces étaient gouvernées par les uns ou les autres de ces fonctionnaires, elles prenaient le titre de *provinces consulaires* ou celui de *provinces présidiales*.

On appelait originairement homme consulaire, *vir consularis*, tout citoyen romain qui avait été consul. Il devenait de droit sénateur. Dans le Sénat, le président prenait les avis en commençant par les consulaires, suivant leur ordre d'ancienneté, ou par les consuls désignés. Un consulaire conservait, en public, le costume de consul. Ces Consulaires furent les lieutenants des Empereurs dans les provinces. Mais, à la fin de l'Empire, on donna le même nom à certains fonctionnaires, n'ayant jamais rempli les fonctions de consul, qui, sous l'autorité d'un Vicaire ou Vice-Préfet, administraient une province.

Le mot *praeses* (*provinciae*), dans le sens de gouverneur (de province), désignait d'abord tout magistrat, consul, préteur ou proconsul, chargé du gouvernement d'une province. Mais, à partir du IV° siècle, les *Praesides* ne furent plus que des magistrats inférieurs, chargés de l'administration des provinces les moins importantes (1).

(*A suivre*) E. BACHE.

---

(1) Nous rectifions dans la Chronique les fausses synonymies citées ci-avant aux pages 330 à 332. — *N. de la R.*

RÉCIT INDIGÈNE DE L'EXPÉDITION D'O'REILLY.

Traduction du dernier chapitre du livre intitulé : ***Ez-zahrat en-nâïra*** **(الزَّهْرَة النَّاثِرَة) (la splendeur éblouissante), sur les événements qui eurent lieu à Alger lors des attaques des infidèles (Ms. Arabe 100, donné à la Bibliothèque d'Alger par M. Alphonse Rousseau (1).**

NEUVIÈME EXPÉDITION.

Le lundi 28 rebi 2e de l'année 1189 (28 juin 1775), sous le règne de Mohammed Pacha El-Mekrouï, vers midi, une polacre venant de (*blanc dans le ms.*) arriva à Alger. Le patron nous raconta qu'elle était entrée à... (*blanc, probablement Alicante*) et qu'elle se trouvait parmi la plus grande partie de la flotte espagnole.

« Pour pouvoir pénétrer au milieu de la flotte (dit le patron), je prétextai la nécessité de faire ma provision d'eau. Je dis aux espagnols que je me trouvais à Alger, lorsqu'on y reçut la nouvelle de l'arrivée prochaine de leurs vaisseaux. Les Algériens me firent sortir du port, ajoutai-je, sans me laisser même prendre

(1) Le ms. d'où nous avons traduit ce fragment est une copie faite probablement sur l'original lui-même, un peu moins de six mois après l'achèvement de celui-ci. L'écriture en est fine, élégante et d'une lecture facile, plus facile sans nul doute que n'étaient pour le copiste les caractères tracés par la main de l'auteur. Aussi, a-t-il été tellement embarrassé pour certains passages illisibles qu'il a préféré laisser des blancs que la conscience du traducteur ne peut se charger de remplir De temps en temps, on remarque dans le style de cette copie les indices de mots mal lus, mais le sens bien défini de la phrase ne permet pas d'hésiter. D'autres fois, le copiste, ne déchiffrant qu'imparfaitement, a reproduit ce qu'il a cru lire, sans chercher à le comprendre, et il faut avouer qu'il est tombé dans la confusion en deux ou trois endroits. Nous avons traduit ces passages avec beaucoup de circonspection et de réserve, après les avoir rapprochés de l'ensemble ou des détails du récit, et les avoir corroborés par diverses recherches.

Le ms., ainsi qu'on le verra plus loin, porte la double indication du nom de son auteur avec la date de l'achèvement de la composition de l'original (14 doulhidja 1193, 23 décembre 1779) et celle du jour où il a été copié par ordre de Mohammed, Bey d'Oran.

l'eau qui m'était nécessaire. Je me rendais à Marseille, lorsqu'un vent défavorable m'a poussé dans vos parages.

» Leur chef, ajoutant foi à la sincérité de mon récit, m'envoya faire de l'eau, en me recommandant de ne pas rester plus de six heures ; autrement, disait-il, j'arrêterais votre navire, et ne vous laisserais pas partir avant nous, car nous mettons à la voile demain ou après demain, et nous nous rendons en Barbarie.

» On me fit des questions sur Alger. Je répondis que les habitans étaient disposés à se défendre, que l'on avait fait descendre cent mille cabiles des montagnes, et que l'on s'occupait activement en outre à réunir les troupes régulières ainsi qu'à fortifier les côtes. Les Espagnols, ne suspectant pas ma véracité, me laissèrent partir. Je suis venu en toute hâte vous prévenir que la flotte était sur le point d'appareiller. C'est aujourd'hui le cinquième jour de mon départ d'Alicante. A présent que je vous ai informés de ce qui se prépare, je vais mettre sur-le-champ à la voile ; car si les Espagnols me trouvaient ici ou dans ces parages, ils me feraient rendre compte de ma présence. Ils seront dans vos eaux ce soir ou demain matin. »

Après que Mohammed Pacha eut reçu cette nouvelle, il envoya un message à Salah-bey gouverneur de la région orientale (Constantine). Ce chef avait reçu l'ordre de se tenir près de Hamza, afin de pouvoir au besoin être à Alger en deux ou trois jours. Le Bey de Titery fut également prévenu, ainsi que le *Khalifa* de l'Ouest (Oran) qui gardait alors Mostaganem, et se préparait à protéger Oran dans le cas où l'ennemi maudit de Dieu (1) voudrait y opérer un débarquement pour fondre sur Alger par terre. Comme on pouvait craindre que si le Bey s'absentait, les Espagnols ne tentassent de s'emparer de Tlemcen, Mascara ou Mostaganem, ce chef ne devait pas quitter sa province, mais envoyer à Alger son lieutenant, qui est un homme fort brave, très-expérimenté à la guerre, inébranlable dans le danger, doué d'une grande énergie,

(1) Lorsque l'auteur de ce récit mentionne les ennemis d'alors, les Espagnols, il les désigne par cette seule épithète, *les maudits*. Nous faisons cette observation une fois pour toutes, par ce que, dans la présente traduction nous avons remplacé l'injure du fanatique écrivain arabe par l'expression plus convenable *les Espagnols* ou *l'ennemi*. C'est la seule infraction que nous nous soyons permise à la translation rigoureuse du texte arabe en français.

chargeant audacieusement en personne, faisant immanquablement subir à l'ennemi, le lendemain, le mal qu'il n'avait pu lui faire éprouver la veille, et supportant stoïquement toutes les vicissitudes. C'est un homme intrépide et perspicace, tel que le décrit le poète :

C'est un foudre de guerre; son glaive, fulgurant dans sa main, semble l'éclair;
(...Ici, deux hémistiches trop inexactement copiés pour que nous osions en hasarder la traduction : ils contiennent l'éloge métaphorique du lieutenant du bey.)
C'est le diadème des rois, c'est le lion rugissant dans l'arène;
Il comble les vœux des malheureux qui l'implorent, il dompte les agitateurs.
Il subjugue tous les peuples dans le champ de bataille;
Il vient à bout des méchants malgré leurs ruses;
Son habileté soumet à sa volonté tout coursier rétif;
Dès le berceau il édifiait sa renommée;
C'est un héros couronné de l'auréole de la victoire.
Toutes les populations chérissent ce brave guerrier.

A l'arrivée du message du Pacha, les trois grands chefs s'empressèrent de se rendre à Alger.

Le 1er Djoumada 1er, qui était le huitième mois de l'année chrétienne, un jeudi, le gardien de la vigie de Bouzaréa descendit à Alger, et annonça que la surface de la mer était couverte par les voiles des navires. Mohammed Pacha donna aussitôt l'ordre de faire sortir de la ville cent tentes, contenant chacune trente soldats; quarante de ces tentes furent mises sous le commandement de Si Haçan El-Khaznadji, et furent placées entre Aïn er-Rebât et l'oued el-Khenis (1); quarante autres, commandées par l'Aga Ali, aga des Arabes, furent dressées à l'Oued El-Khenis, et l'on plaça les vingt autres tentes à Bab el-Oued, sous les ordres de Si Mostafa, Khodjat-el-Khil.

La faiblesse du vent ne poussa pas les vaisseaux en vue du rivage pendant toute la journée du jeudi; mais le vendredi matin, 2 Djoumada, on commença à distinguer les voiles du haut des minarets de la ville. Une bonne brise s'étant élevée, les premiers navires vinrent mouiller à l'embouchure de l'Harrache, à l'heure où l'on sortait de la prière solennelle (2).

(1) Derrière la batterie d'*Aïn Bida*, emplacement connu de la fête des fèves. On a déjà vu que l'oued Khenis est la petite rivière que nous appelons le *Ruisseau*. — N. de la R.
(2) Cette prière a lieu à une heure après midi.

Le Bey Salah commença alors à s'établir vis-à-vis des navires, de l'autre côté de la rivière, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. Il n'eût pu choisir un lieu plus convenable, à cause de sa nombreuse cavalerie arabe, qui comptait plus de vingt mille chevaux.

Les vaisseaux ennemis passèrent si près des forts d'Alger, que s'ils avaient fait feu, leurs boulets eussent infailliblement touché les murailles. Comme ils ne tirèrent pas, les troupes d'Alger et celles des forts n'engagèrent pas l'action, bien que les mortiers et les canons fussent chargés, et les artilleurs aux pièces; mais on avait ordre de n'attaquer sous aucun prétexte.

Le 3 Djoumada 1er, un samedi, vers neuf heures du matin, la vigie de Bouzaréa envoya dire que l'on apercevait une seconde escadre plus considérable que la première. Les vaisseaux furent effectivement en vue d'Alger à midi, et ils étaient tellement nombreux qu'on n'eût pu les compter : leurs voiles déployées couvraient la surface de la mer. Ils mouillèrent près de la première escadre.

Le 4 Djoumada, on commença à voir les embarcations se croiser sur la rade, et ce mouvement continua jusqu'à la nuit tombée. Un brigantin louvoya près de terre, du côté d'Aïn Er-rebât, et s'occupa de sonder le fond. Le fort de Ras-Tafoura (1) lui tira deux coups de canon dont les boulets ne l'atteignirent pas.

Les lundi, mardi et mercredi, 5, 6 et 7, se passèrent de la même manière, sans qu'aucun mouvement décisif fût remarqué chez l'ennemi. Cependant, il parut avoir l'intention de tenter un débarquement, et les nôtres qui venaient de l'Harrache nous disaient que les Espagnols étaient fort près, car ils les entendaient comme s'ils eussent été au milieu d'eux. Cette inaction nous était avantageuse, parce que les contingens arabes nous arrivaient de tous côtés pendant ce temps.

Le jeudi 8, deux heures avant le coucher du soleil, un gros vaisseau vint s'embosser vis-à-vis de la batterie d'El-Khenis, et commença une canonnade qui ne cessa qu'à la nuit. On pense qu'il tira environ quinze cents coups de canon, à en juger par la rapidité du feu, où six pièces tiraient à la fois. L'artillerie de la batterie répondait; mais sept pièces seulement pouvaient être pointées sur le vaisseau, et quelquefois on en tirait deux ensemble.

(1) Le *fort Bab-Azoun*, l'ancien, bien entendu, dont on voit encore les ruines en avant du fort actuel; celui-ci date du règne du dernier Moustafa Pacha, soit du commencement de ce siècle.

Les musulmans poussaient des cris d'allégresse et faisaient des vœux pour le succès des pièces qui tonnaient à la fois. Grâce à Dieu, durant toute la canonnade, et parmi les nombreux boulets envoyés par l'ennemi, un seul atteignit la batterie, et fit une légère brèche à la muraille. L'aga Ali demanda à Alger des maçons avec tout ce qui leur était nécessaire. On lui en envoya aussitôt : ils vinrent du port par la mer, car c'était encore la voie la plus facile. Le lendemain, au milieu du jour, le dégât était réparé.

Notre batterie tira, cette nuit-là, environ cinq cents coups de canon, et nous n'y eûmes pas un seul homme tué ou blessé, bien qu'une pièce se soit fendue dans sa longueur, mais sans lancer d'éclats ; c'est pourquoi personne ne fut atteint. Hors de la batterie, deux hommes furent tués. Que Dieu les couvre de sa miséricorde ! Les canonniers et les soldats qui défendaient ce poste avaient garni complètement la muraille, vis-à-vis de l'ennemi, d'un épaulement de broussailles et de terre, qui cachait totalement la maçonnerie. Que Dieu les en récompense !

Vers le coucher du soleil, un autre vaisseau vint mouiller une ancre en face de la batterie établie près d'Aïn-er-Rebât (1) et devant le camp de Si Haçan el-Khaznadji ; aussitôt établi dans ce poste, il ouvrit le feu sur la batterie. Deux canons de dix-huit livres s'y trouvaient, et Ahmed-Khodja, bâch-defter (dar), en fit tirer sept ou huit coups sous l'avant du vaisseau. Un mouvement de stupeur se manifesta alors chez l'ennemi ; le navire tira aussitôt une bordée à boulets du côté de la mer. Nous pensâmes qu'il avait touché le fond, et nous vîmes en effet venir une galiote qui le remorqua. Après son départ, nous trouvâmes, au point de son mouillage, une ancre, avec un petit bout de câble coupé par le boulet ; nous comprîmes que sa bordée du côté de la mer était pour appeler du secours.

Le vendredi 9, aucun engagement n'eut lieu.

Le samedi 10, une heure et demie environ avant les premiers indices du coucher du soleil (*blanc*)... et les bricks, balancelles s'approchèrent de terre, ainsi que quatre ou cinq gros navires que l'on appelle en leur langue (vaisseaux) de ligne, et commencèrent à

(1) Celle dont on voit les restes à l'angle sud-est du champ de Manœuvres. (*N. de la Rédaction*)

lancer de tous côtés de la mitraille (1), de telle sorte que personne ne pouvait s'avancer du côté de la mer.

L'ennemi fit alors aborder des espèces de radeaux vers le lieu qu'il avait choisi pour son débarquement. Ces sortes d'embarcations sont indispensables pour mettre à terre l'artillerie et le matériel, et il serait illusoire de vouloir débarquer les gros bagages sans leur secours. Le lieu qu'ils adoptèrent est la plage située en face du cimetière des Martyrs (*Kobour ech-chohadâ*), jusque vers l'Harrache.

Après avoir mis à l'eau les radeaux et les avoir amarrés à terre comme s'ils faisaient partie du sol, on débarqua les troupes. Pendant la durée du débarquement, des soldats s'occupèrent à établir les retranchements et à niveler le terrain pour camper. Le débarquement s'effectuait avec la plus grande rapidité ; les innombrables embarcations qui couvraient la mer la faisaient paraître noire ; il y avait une si grande quantité de canots, qu'un homme eût pu aller de terre sur les navires sans que son pied effleurât l'eau.

L'ennemi continua à mettre à terre ses hommes et son matériel. Comme il ne trouva personne devant lui, le *Kiahia* (lieutenant du chef) voulut monter au *Jardin* avec huit mille hommes, pour s'emparer de cette position et s'y retrancher (2). Il ne se trouvait à cet endroit qu'un faible détachement de nos troupes, embusqué derrière les haies du *Jardin*, contre lequel on a construit la batterie attenante au Cimetière des Martyrs. Ce détachement faisait feu de derrière la haie, et l'ennemi, le voyant si peu nombreux, n'en tint pas grand compte et voulut fondre sur lui. Quand il fut près de la

(1) Le mot de la langue franque *doubla* a été appliqué d'abord aux boulets ramés. Ici il n'a, selon toute apparence, d'autre signification que *mitraille*. Les boulets ramés ont pour but ordinaire de couper les cordages des navires et sont peu usités contre des armées de terre. Nous avons toujours pris, ici, le mot *doubla* dans l'acception de *mitraille*. Ces applications impropres de mots techniques des arts de la civilisation, sont fréquentes chez les peuples musulmans, qui ne possèdent qu'en germe des connaissances et usages divers fort répandus chez nous et rigoureusement définis. Il nous arrive si souvent d'attribuer à des mots arabes, que nous comprenons mal, une signification inexacte, que nous pouvons nous expliquer la même inexactitude chez les auteurs musulmans.

(2) Ce chiffre de huit mille hommes est précisément celui du premier corps de troupes espagnoles qui ait débarqué. Le *Kiahia*, ou lieutenant, désigne ici le marquis de la Romana, qui fut blessé à mort au commencement de l'affaire. — *N. de la Réd.*

haie, une balle tirée par un de nos soldats atteignit le *Kiahia* à la cuisse. Les Espagnols, voyant le sang qui coulait de la blessure de leur chef, l'engagèrent à rentrer au camp pour se faire panser : mais il leur répondit qu'elle n'était pas assez grave pour l'empêcher de charger à leur tête. Il continua donc, mais au moment où ils franchissaient la haie du Jardin, une autre balle l'atteignit au sein gauche, et il demanda qu'on le mit à cheval. On le fit monter ; il fut conduit au camp et de là au vaisseau. Mais, en arrivant à bord, il rendit le dernier soupir.

Cet événement commença à jeter la frayeur dans le cœur des Espagnols. Quelques-uns des soldats qui accompagnaient ce chef à l'attaque de la haie pénétrèrent dans le Jardin, et plusieurs y perdirent la vie. Les autres aperçurent, au-delà du camp établi vers l'Harrache, des troupes nombreuses, et cette vue augmenta encore le découragement qui les avait saisis.

A ce moment, s'avancèrent les chameaux que Salah-Bey avait placés du côté de l'Harrache. L'ennemi, frappé de terreur, recula devant cette charge, qui fut la cause de sa défaite. Le Bey n'avait avec lui qu'un peu de cavalerie. Le petit détachement qui était derrière la haie s'avança sur les derrières des Espagnols, et les conduisit jusqu'à leur camp. Il eut des hommes tués et d'autres blessés et ne put, à cause de cela, parvenir à chasser l'ennemi de ses retranchements. Nous eûmes connaissance de ce léger échec par les blessés.

Vingt jours après, nous trouvâmes près du camp espagnol un homme enterré dans le sable : c'était Hadj Salah, qui n'était aucunement défiguré. La mitraille qui pleuvait abondamment ne permit qu'à un petit nombre des nôtres de poursuivre l'ennemi.

Le terrain qui était entre nous et les Espagnols ressemblait à un vaste abattoir. Les cadavres des musulmans se distinguaient des autres en ce qu'ils avaient leurs têtes, car on avait décapité tous ceux des chrétiens.

Deux cavaliers de l'Est, seulement, pénétrèrent dans le camp ennemi, où chacun tua deux ou trois hommes. Un de ces cavaliers mourut en se retirant ; l'autre sortit vivant, mais il succomba à ses nombreuses blessures. Nous avons vu écrit dans les papiers des Espagnols (1) l'expression du regret qu'ils avaient de combattre des gens si braves.

(1) L'auteur indigène de cette narration ne déclarerait pas qu'il a consulté des documents espagnols, comme il le fait ici, qu'on s'en serait aperçu dans plusieurs passages, notamment celui que nous avons signalé dans la note précédente. — *N. de la R.*

Les Espagnols se renfermèrent dans leurs retranchements, dont personne ne pouvait approcher, à cause de la mitraille. Nos soldats, voyant cette disposition, se mirent à tirailler par un feu de mousqueterie jusqu'au coucher du soleil, à travers la haie qui est derrière le Cimetière des Martyrs, sans qu'aucun des chefs ennemis donnât l'ordre de faire avancer des canons ou des mortiers : les Espagnols se renfermèrent plus que jamais dans leur camp, au point que..... *(blanc)*.

Nous avons vu écrit dans leurs rapports que, vers midi, ils étaient à l'abri des balles musulmanes.

Leurs retranchements avaient mille pas de longueur et étaient à trente pas du rivage.

A la batterie d'El-Khenis, se trouvaient deux pièces qui pouvaient être braquées sur le camp espagnol mais qui en étaient empêchées par la muraille. Nos artilleurs pratiquèrent une embrasure et un canon y fut mis en batterie. Cette pièce détruisait, à chaque coup, un grand nombre d'hommes ; et nous apprîmes qu'à la première décharge elle tua trente-six chrétiens : ce qui s'explique parce que le canon enfilait le camp dans toute sa longueur, et chaque coup mettait hors de combat beaucoup de monde.

Les Espagnols cherchèrent un moyen de se mettre à l'abri des ravages de cette pièce meurtrière ; mais ce fut en vain, car le canon dominait de beaucoup les retranchements, qui étaient situés bien au-dessous. L'ennemi continua son feu jusqu'à la nuit. Indépendamment des souffrances que lui imposaient son agglomération dans une étroite enceinte ainsi que l'ardeur du soleil et le feu de la poudre au milieu des sables, il subissait les ravages de nos boulets et de nos balles qui tuaient ou blessaient beaucoup de monde. Les barques et les sandals ne suffisaient pas à transporter les blessés aux vaisseaux. Nous apprîmes par quelques chrétiens qui étaient à terre avec eux, *et qui furent plus tard prisonniers entre nos mains* (1), que l'encombrement était si grand, que lorsque les embarcations pleines de blessés accostaient, les gens des vaisseaux

(1) Voir un peu plus loin l'observation que suggère une assertion qui contredit celle-ci.

leur criaient d'aller à un autre bord, parce qu'ils étaient pleins; et on les renvoyait ainsi d'un navire à l'autre.

Que Dieu soit loué de ce désastre, qui est un effet de sa grâce divine! Moi, l'humble narrateur de ce récit, j'ai vu dans une lettre arrivée de Carthagène après le retour des Espagnols en leur pays, qu'ils apportèrent à l'hôpital de cette ville 2,300 blessés ou malades. L'hôpital étant insuffisant, on les installa dans les églises. Encore était-ce la partie la moins nombreuse de la flotte qui se rendit en ce port; car la plupart des vaisseaux se retirèrent à Alicante. Nous n'avons pas su positivement combien de blessés furent déposés dans cette dernière ville; mais, d'après l'appréciation des caravelles qui les transportèrent, ils étaient plus nombreux qu'à l'autre port.

Les Espagnols disaient que nos balles étaient empoisonnées, parce que tous les blessés mouraient, et qu'il n'en guérissait pas un sur cent. Que Dieu en soit loué! que Dieu en soit béni (1)!

Pendant la nuit, l'ennemi prit la fuite, abandonnant dix-sept canons de cuivre et tous les bagages, sans emporter un seul fusil. Les Espagnols avaient creusé, au milieu de leur camp, un puits dans lequel était une eau abondante, mais froide. Ils se ruaient sur ce puits pour se rafraîchir, et tous ceux qui burent de cette eau moururent victimes de leur avidité : pas un seul n'échappa. Ils eurent plus de trois mille blessés, et le nombre des morts, quand ils se rembarquèrent, dépassa huit mille. Mon Dieu, augmentez leurs pertes!

De notre côté, *le chiffre de nos pertes ne s'élève pas à trois cents hommes, tant tués sur le champ de bataille que morts de leurs blessures.*

Quant au nombre des projectiles, balles, boulets et mitraille lancés par l'ennemi, Dieu seul le connaît : pour un de nos coups, il en tirait bien cent; nous pourrions même dire, sans crainte d'exagérer, deux ou trois cents. Ceux-là seuls qui ont assisté à l'affaire peuvent s'en faire une idée. Dieu a traité avec bonté ses serviteurs les musulmans. Plus tard, nous avons vu nous-même, dans les récits historiques de cette expédition par les Espagnols, que le total de leurs pertes, tant en hommes tués au combat que morts

(1) En traducteur consciencieux, nous reproduisons, mais avec regret, ces honteuses exclamations qui sont, malheureusement, celles des fanatiques de toutes les époques, de tous les pays et de tous les partis.

de maladie ou de blessures, *est de quatre mille*. Que Dieu en soit loué! qu'il en soit béni!

Il y avait, dans l'armée ennemie, douze ingénieurs qui moururent sur le lieu du combat. D'après ce qu'on nous a appris, deux cent cinquante chefs ont été tués, ainsi que le *Kiahia* (lieutenant) du général en chef.

Aucun homme ne fut pris vivant (1), parce que notre émir, le glorieux défenseur de la foi, Sidi Mohammed Pacha, avait promis dix dinars (environ 84 fr.) pour chaque tête qu'on lui apporterait; il avait déclaré que si on lui amenait un chrétien vivant, il lui ferait couper la tête, sans rien donner à celui qui l'aurait capturé. C'est pourquoi nul ne s'inquiétait de faire des prisonniers.

Cette mesure avait un but qu'elle atteignit : d'un côté, elle excita une ardeur impitoyable, et de l'autre elle jeta l'épouvante.

Le roi d'Espagne avait fait dire à ses prêtres, à Alger, qu'ils rachetassent tout soldat captif, fût-ce même pour son poids d'or (2); mais on chercha vainement : on ne trouva personne. Quand on lui apprit ce fait : « Comment cela peut-il être, demanda-t-il, *avec la grande avidité qu'ont les musulmans pour les richesses ?* » Les prêtres lui répondirent : « Le souverain musulman a dit à ses troupes : Ces chrétiens sont venus en notre pays pour s'en emparer et nous en arracher; ils ne s'arrêteront pas devant la crainte d'être prisonniers, celle d'être tués peut seule les contenir, car la mort est ce qui effraie le plus l'homme. C'est pour cela qu'il a ordonné à ses troupes d'apporter les têtes des chrétiens, en allouant dix dinars par tête, et a déclaré que celui qui amènerait un prisonnier vivant n'aurait d'autre récompense *que de n'être pas châtié.* »

Le nombre des têtes apportées au pacha est de quatre cent quatre (3). On pourrait bien en ajouter cinquante ou soixante,

(1) On a vu, un peu plus haut, que l'auteur, dans le but d'exposer avec éclat les pertes des Espagnols, cite un renseignement obtenu de chrétiens *prisonniers entre les mains des musulmans*. Il vient dire ici formellement qu'*aucun homme ne fut pris vivant*. Cette assertion dément la première, et doit mettre en garde contre la véracité entière de l'auteur.

(2) Il y avait à Alger, de temps immémorial, des hôpitaux espagnols avec chapelles et, par conséquent, des prêtres et des religieux qui les desservaient. — N. de la R.

(3) Si les hommes tués aux Espagnols étaient aussi nombreux que l'expose l'auteur, comment n'a-t-on apporté au pacha que 404 têtes dont

parce que les Cabiles en emportèrent quelques-unes en leur pays, pour les montrer à leurs compatriotes. Que Dieu soit loué de cette victoire.

Parmi nos généraux, on doit citer Mostafa Khodja, Khodjat-el-Khil, qui tint ferme avec ses cavaliers sur le champ de bataille, et combla sa troupe de largesses;

Mohammed ben Othman, qui, après s'être distingué dans l'action et avoir fourni les preuves d'une audacieuse bravoure, donnait généreusement à ses soldats, avant même qu'ils lui demandassent, et dont l'intrépidité en cette journée est devenue célèbre. Il faut mentionner aussi le Bey Salah, qui n'épargna ni les efforts de son courage, ni sa personne ni ses richesses, pour protéger ou récompenser les musulmans : car il a fait la charge de chameaux qui a déterminé la défaite des Espagnols, d'après ce que nous avons vu écrit dans les récits historiques de ces derniers. Que Dieu accorde les plus larges récompenses à ces illustres guerriers, ainsi qu'aux braves qui combattaient avec eux dans cette mémorable journée !

Que la rénumération de leurs hauts faits soit accordée, — surtout au jour du jugement !

L'ennemi s'occupa ensuite à relever les navires échoués par suite d'avaries. Cette opération se prolongea jusqu'au 13 Djoumada, qui était un mercredi. Ils commencèrent alors à prendre la mer pour fuir, et leur appareillage dura jusqu'au samedi 17 (1). C'est ainsi que furent anéantis les projets des peuples méchans. Que Dieu, le maître des mondes en soit loué !

(2) ......et l'étendue de leur matériel; car ils étaient enchevêtrés l'un dans l'autre comme les mailles d'un filet. Si nous avions lancé contre eux un brûlot, ainsi que l'avaient conseillé d'abord quelques gens sensés, il n'en eût échappé qu'un petit nombre. Néanmoins, en dernier lieu, nous en établîmes un ; et lorsque nous nous occupâmes de le lancer, l'ennemi en le voyant en eut la plus grande peur.

---

chacune était si bien payée? Les musulmans auraient-ils voulu épargner le trésor de leur chef, pour contredire malicieusement le roi d'Espagne.

(1) Si le mercredi était le 13, et le fait est exact, le samedi n'était que le 16, et non le 17.

(2) Le copiste a omis ici quelque chose, sans s'en apercevoir ; la phrase n'est pas complète.

Grâce à Dieu, les ennemis n'eurent pas même de nous une pierre ; et nous nous disions à leur sujet : Ils sont très-nombreux ; beaucoup sont aguerris parmi eux, et cependant ils s'en retournent désappointés en leur pays ! »

Et moi, modeste historien, je dis, d'après mon jugement, que si devant cent mille chrétiens il s'en trouvait un seul de ceux qui ont débarqué et qui ont été témoins des misères de cette journée, celui là suffirait à frapper de terreur les cent mille autres.

L'humble serviteur de Dieu qui a recueilli les faits qui précèdent, dit : J'ai écrit ces feuilles, j'ai réuni les lettres des mots qu'elles contiennent, pour que cet ouvrage rappelle ma mémoire et celle des témoins de ces combats, particulièrement de ceux qui y sont morts, accueillis par la miséricorde divine. Que ce livre enseigne aux derniers habitants du pays, aux défenseurs futurs du sol et de la foi, la valeur guerrière d'Alger, dont la terre de la zone qui l'entoure est pétrie avec le sang des infidèles. Mon Dieu, conservez-la toujours comme foyer de guerre sainte, comme centre de projets audacieux, d'efforts énergiques jusqu'au jour de l'appel des créatures; je vous invoque au nom du plus noble et du plus généreux de vos serviteurs !

Cet ouvrage a été achevé dans la quatrième dizaine du deuxième tiers, du dernier sixième de la deuxième moitié de la troisième dizaine du dernier dixième du douzième siècle de l'Hégire (1) du Seigneur des créatures, notre seigneur Mohammed. Que Dieu répande ses grâces sur lui; qu'il lui accorde le salut, ainsi qu'à sa famille, et à tous ses compagnons.

Ici est terminé ce *voyage* (récit) béni avec la grâce et le secours de Dieu, de la main de celui qui l'a écrit, (composé) l'humble serviteur de son Dieu, l'esclave de ses fautes, *Mohammed ben Mohammed ben Abd Errahman ben el Djilani*, *Ben Rakiya*, né et domicilié à Tlemcen, originaire d'Agadir. Que Dieu, par un effet de sa grâce et de sa bonté, lui fasse miséricorde, ainsi qu'à son père, à sa mère, à ses professeurs et à tous les musulmans et musulmanes tant vivants que morts.

Grâces soient rendues à Dieu maître des mondes !

---

(1) Cette énigmatique et pédantesque tirade veut dire simplement que la composition du livre a été achevée le 14 doulhidja de l'année 1193, (23 décembre 1779).

Cet ouvrage a été écrit (copié) par l'ordre du Commandant par la volonté de Dieu, de celui qui fait respecter les droits de l'éternel, qui se confie en Dieu, qui combat dans la voie divine, l'excellent très-accompli, pieux, très-équitable Sidi *Mohammed Bey*, (que Dieu le fortifie par sa bonté ; qu'il en fasse l'instrument de sa miséricorde envers toutes ses créatures), descendant de celui qui a obtenu la clémence divine, Si Othman. Que Dieu le couvre de sa miséricorde.

L'achèvement (de cette copie) a eu lieu le matin du jeudi 11 de l'auguste mois de Dieu Djoumada deuxième, de l'année 1194 (5 ou 6 juin 1780).

L. J. Bresnier.

HAMMAM RIGHA (Rir'a).

— AQUAE CALIDAE —

Ces eaux thermales se trouvent un peu sur la droite de la route d'Alger à Miliana, à 97 kilomètres ouest sud-ouest de la première de ces villes et à 24 est-nord-est de l'autre, entre la partie occidentale de la Mitidja et la vallée du Chelif.

Shaw les appelle Hammam Mereega, (prononcez Meriga) parce qu'il transporte indûment la dernière lettre du premier mot au commencement du second. En renvoyant cet élément à sa place, on retrouve notre Hammam Righa. Cette erreur a été reproduite par bon nombre d'écrivains, Mannert, entre autres, qui y joint celle, bien autrement grave, de reprocher à Shaw, qui avait vu l'endroit, d'en fixer la position trop à l'est. Cela devait être, du reste, puisque ce savant allemand recule en général les localités africaines antiques de vingt lieues et plus trop à l'ouest, sans que jamais un si grand désaccord et si constant avec les voyageurs qui ont visité les lieux lui fasse soupçonner la fausseté de son point de départ !

D'autres ont appelé ces bains Hammam *Meridja*, à cause de certains *petit marais* qu'ils disent exister par là. Quelques indigènes les désignent sous le nom de Hammam *Beni Menad*; ce sont ceux de la tribu de ce nom qui prétendent qu'ils sont sur leur territoire.

Enfin, comme toutes les sources thermales ont pour patron le chef des génies, le prophète *Salomon*, de pieux arabes les appellent Hammam *Sidna Sliman*, appellation du reste qu'ils appliquent également à d'autres sources de même nature.

Un pèlerinage en l'honneur de Sidna Sliman a lieu chaque lundi à Hammam Rir'a.

Voici dans quel état Shaw a trouvé ces thermes, il y a plus d'un siècle :

« Le plus grand et le plus fréquenté, dit-il (p. 64 de l'édition anglaise, in-folio), est un bassin de douze pieds (anglais) carrés sur quatre de profondeur (3 m. 65 c. sur 1 m. 22 c.). L'eau y monte en bouillonnant et avec un degré de chaleur juste supportable. Quand elle a rempli ce réservoir, elle passe dans un autre beaucoup plus petit employé par les juifs à qui il n'est pas

permis de se baigner avec les mahométans. Ces deux bains étaient couverts anciennement par une belle construction pourvue de galeries en pierre qui régnaient autour des bassins; mais actuellement ils sont exposés à l'air et étaient, lorsque je les vis, à moitié remplis de pierres et de décombres. Il y a là ordinairement un grand concours de gens, au printemps, qui est la saison pour prendre ces eaux. On suppose que celles-ci enlèvent les douleurs rhumatismales, guérissent de la jaunisse et soulagent la plupart des autres indispositions et dérangements. Plus haut, sur la colline, il y a une autre source, mais d'une température trop élevée pour qu'on puisse s'y baigner; de sorte qu'on la conduit par un long tuyau dans une autre pièce où elle est employée par un procédé analogue à nos aspersions.

« Entre ce bassin (supérieur) et le plus bas, il y a les ruines d'une vieille cité romaine aussi grande que celle d'*El-Herba* (1); et, à une petite distance d'iceux, il y a différentes tombes ou cercueils de pierre dont quelques-uns, à ce que j'ai appris, ont des dimensions peu communes. Muzeratti, le dernier *Khalifa* ou lieutenant de cette province, m'a assuré avoir vu un os de cuisse appartenant à une de ces sépultures et qui avait près de deux de leurs *draa*, ou 36 pouces (un peu plus de 0,91 c.) J'ai eu le même renseignement d'un autre turc, qui prétendait avoir mesuré ce fémur. Mais quand je visitai ces bains, six mois après, je ne pus recevoir la plus petite information sur cela; et les tombes et sarcophages que j'eus l'occasion d'observer avaient les dimensions ordinaires.... »

Le ton affirmatif avec lequel Shaw parle de l'édifice et de la galerie qui avait dû couvrir et entourer le bassin principal donne à penser que de son temps il en existait des vestiges assez apparents pour qu'il fût autorisé à avancer cette assertion. Lorsque je visitai ces thermes pour la première fois, en 1843, il n'y en avait plus trace.

Quant aux os de dimensions extraordinaires, rencontrés dans les sépultures antiques, au dire des indigènes, je crois que cette tradition peut s'expliquer ainsi. On a trouvé sous les ruines

(1) *El-Herba* pour *Kherba*, la ruine. Shaw, comme quelques autres voyageurs, a pris cette désignation générale pour un nom propre, le *Kherba* dont il veut parler ici est celle d'Oppidum novum, aujourd'hui Duperré qui est en aval du pont du Chélif.

d'Aquae calidae et très-près, dans les alluvions de Oued el-Hammam, une vertèbre d'un cachalot d'assez grande taille qui, après avoir figuré longtemps à la Bibliothèque d'Alger, fait aujourd'hui partie des collections de la direction des Mines. Pour peu qu'on ait rencontré quelquefois des ossements de cette dimension (côtes, etc.), il est probable que les musulmans, très-ignorants en anatomie comparée et fort amis du merveilleux, sont partis de là pour imaginer les squelettes gigantesques dont ils ont entretenu le docteur Shaw. Ce qui a pu les confirmer dans cette erreur, c'est que, contrairement au dire de Shaw, certaines sépultures ont en effet des dimensions très-grandes. J'en ai remarqué surtout une de ce genre au delà de oued Chab el-Meurra, rive gauche; c'est un tombeau maçonné couvert d'une énorme pierre.

Après cette visite de l'archéologue anglais, il s'écoula bien près d'un siècle avant que la science européenne reparût en cet endroit. Ce ne fut qu'en 1840, le 10 novembre, lorsque la colonne expéditionnaire qui venait d'organiser l'occupation de Miliana retournait sur ses pas, que, dans la matinée de ce jour « elle » arriva sur l'emplacement d'une ville romaine dont le nom est » écrit sur le sol (dit le journal officiel) : les eaux thermales » qui avaient fait donner à cette station le nom d'Aquae Calidae » existent encore; l'enceinte de la ville se trouve dans tout son » développement. »

A partir de cette époque, Hammam Righa devint accessible aux investigations archéologiques; et si on ne s'en est pas beaucoup occupé cependant à ce point de vue, c'est que pour y faire un travail de quelque importance, il aurait fallu entreprendre des fouilles assez considérables. Quant à mes observations, faites dans des conditions assez mauvaises, elles se bornent à ce qui suit.

Le rempart antique d'Aquae calidae est visible sur tout son développement, mais il est surtout très-apparent du côté de l'ouest. Les murs, qui ont une épaisseur de deux mètres, sont bâtis, les courtines en petits moellons et les bastions, qui sont carrés, en pierres de tailles. La distance d'une tour à l'autre est de 14 m. environ et la façade de ces tours a 4 m. Le rempart fait une saillie considérable à l'ouest pour suivre les reliefs du terrain; et, par la même cause, il rentre beaucoup à l'est. J'ai estimé à 600 m. sur 300 m. la superficie comprise entre les remparts, dont les grands côtés regardent l'ouest et l'est.

Dans le cahos de pierres écroulées qui encombrent l'intérieur de la ville antique, une construction se détache à peu-près au centre, dessinant assez bien son plan par des murailles qui s'élèvent encore au-dessus du sol. Cet édifice en pierres de taille, placé en arrière d'une colonnade dont quatre bases sont encore en place, a une façade de sept mètres seulement de ce côté, de sorte qu'une base la déborde. Ceci fait penser que la colonnade appartient à un autre monument et que l'espace intermédiaire est une rue. Quoi qu'il en soit, la construction qui nous occupe a 17 m. sur ses deux grands côtés à l'un desquels est accolé un bâtiment plus petit placé en retraite par rapport à la façade, et construit en blocage et chaînes de pierres de taille.

Pour en finir avec la partie monumentale d'Aquae calidae, je parlerai d'un autre monument qui se trouve au-dessus de la ville, au nord, et qui a la forme d'une église; mesuré en arrière, du côté qui regarde l'est, il a 20 mètres y compris une abside en saillie large de 6 mètres et qui se projette au dehors. Les murailles latérales, à en juger par celle dont il subsiste une amorce, faisaient une retraite de trois mètres, de sorte que la façade orientée à l'ouest ne devait avoir que 14 mètres. Le parement intérieur de cette construction est en petits moellons avec pierres de taille aux angles.

Les quelques membres d'architecture que j'ai pu observer dans ces ruines étaient sculptés fort grossièrement; sur l'un d'eux, on reconnaissait une intention d'ordre ionique.

Au delà de oued Chab el-Meurra, rive gauche, et sur la colline orientale entre cette rivière et Aïn Karsa, il y a une nécropole où j'ai pu seulement relever ces deux inscriptions :

N° 1.

Sur une pierre longue, échancrée carrément à gauche, en haut et en bas :

DISM
ANIB
L.L.ROGA
TVS.V.AN
IS XXV

Je crois que c'est l'inscription publiée par M. L. Renier sous le n° 4286, quoique la copie dont il a fait usage diffère assez de la mienne pour que l'identité soit douteuse.

M. le lieutenant Guiter l'a lue : DISM — ANIBVS — L.L.ROG — VS — V. AN — IS XXV. La forme qu'il lui donne dans son dessin fait supposer qu'elle a été mutilée postérieurement à 1843.

N° 2.

Sur le fragment supérieur d'une pierre à fronton triangulaire très aigu :

D .
FLASA
....

N° 3.

Au dessus de la ville, au N. E., il y a aussi beaucoup de tombes et de sarcophages en pierre. Je n'y ai pu découvrir que cette épitaphe gravée dans un cadre composé d'un simple filet, sur une stèle à fronton triangulaire aigu timbré d'un croissant horizontal :

.....IIVSQ
C...SIVS
HONORA
TVS.. ..
....

M. le lieutenant Guiter a recueilli en outre les inscriptions suivantes aux Aquae calidae.

N° 4.

Sur un fragment de stèle, mesurant 0,36 c. sur 0,48 c.

D M S
M LEBVRNIVS
DONATVS VIXIT
ANNIS LV

N° 5.

Dans un cadre à moulure surmonté d'une guirlande sur une pierre cubique mesurant 0.96 c. sur 0. 56 c.

D M
MILESI
VIXIT B
AN. LXX
H P

N° 6

Dans un cadre à filets, sur une stèle à fronton triangulaire et à base mesurant 0,88 c. sur 0,44 :

D M S
AN
PAVLINA
V. AN
XX

Outre ces stèles, M le lieutenant Guiter a trouvé un de ces grands vases appelés *dolium*, haut de 0,88 c. avec un diamètre de 1 m.

Il a exhumé encore deux stèles à personnages, taillées en tenon par-dessous, afin sans doute d'en faciliter le scellement sur la tombe proprement dite.

La plus grande et la plus curieuse de ces stèles, haute de 1 m. 26 c. et large de 0,60 c., se termine par le haut à angle aigu; elle offre, dans une niche formée d'une arcade soutenue sur des colonnes, un personnage debout, tête nue, ayant pour tout vêtement une ample chemise qui descend un peu au-dessous du genou ; il tient dans la main droite une espèce de rosace. Le croissant renversé qui forme fronton au-dessus de la niche est également timbré d'une rosace à ses pointes et aussi au centre de sa concavité. Ce sont encore des rosaces qui forment, par couples, les chapiteaux des colonnes de la niche où ils font l'effet des volutes de l'ordre ionique.

La plus petite stèle mesure 0,81 sur 0,40. Le personnage, vêtu de la même façon que l'autre et dans la même position, occupe une niche à arcade triangulaire soutenue également par des colonnes.

M. le lieutenant Guiter a joint aux épigraphes et dessins que nous venons de reproduire ou d'expliquer une petite notice dont nous extrayons les passages suivants :

« .... Sur les ruines d'*Aquae calidae*, les Eaux chaudes, anciens thermes romains, fonctionne régulièrement depuis 1844 un établissement hospitalier militaire, du 5 mai au 15 juillet. Les eaux thermales qu'on y va prendre s'échappent des flancs de la montagne par 18 ou 20 sources dont douze chaudes donnent ensemble un débit qu'on peut évaluer à 5600 litres par heure. On n'utilise que les plus puissantes dont quelques-unes ont une tem-

pérature de 50 à 70 degrés centigrades. Deux sources froides fournissent des eaux gazeuses abondantes et fort agréables au goût.

» Les Romains ont dû utiliser sur une grande échelle les sources chaudes ; car, outre les traces des conduits qui les amenaient dans les grandes piscines, on en trouve qui devaient les conduire dans de simples maisons particulières.

» Après les Romains, les Arabes ont continué la vogue à ces eaux énergiques. A proximité de l'établissement qui leur est spécialement consacré, existe un bassin en maçonnerie antique qui reçoit les eaux d'une source thermale très-abondante ; celle-ci ne donne pas seulement la santé, au dire des indigènes ; elle possède, en outre, la propriété singulière que les anciens accordaient aux eaux de Zama.

» J'ai plus de foi aux renseignements suivants que je dois à l'obligeance de M. le docteur Peray.

» Les eaux salines de Hammam Rir'a, m'a-t-il dit, ont une température moyenne de 50° ; elles sont incolores, limpides, inodores au repos ; et, quand on les agite, leur saveur est douce si elles sont chaudes et aigrelettes si elles sont froides. »

Les trouvailles numismatiques faites par M. le lieutenant Guiter se sont bornées à un moyen bronze de Marc Aurèle rencontré dans les fouilles qu'il faisait à cet endroit au mois de février 1856.

Telles sont les notions que nous avions à présenter au lecteur sur *Hammam Rir'a*. Considéré comme gisement des ruines d'*Aquae calidae*, une des étapes de la route de Carthage à Caesarea, ou Cherchel, cet endroit a l'avantage de fournir un des meilleurs jalons que l'on puisse désirer en géographie comparée, celui qui est gravé en caractères ineffaçables sur le sol. Mais nous nous réservons de nous en occuper spécialement à cet aspect, dans un article que nous donnerons prochainement sur *Sufasar* (Amoura) considéré comme point d'intersection des voies romaines intérieures de Carthage à Caesarea et de Rusuccurru (Dellis) au Flumen Malva (Melouia) sur la frontière orientale de la Tingitane.

A. Berbrugger.

SIÈGE D'AIN-MADI

PAR EL-HADJ ABD EL-KADER B. MOHI ED-DIN.

—

Aïn-Mâdi se trouve à 72 kilomètres environ à l'ouest d'El-Ar'ouat (الاغواط), à 28 kilomètres à l'ouest de Tadjemont (تاجموت), à peu de distance des derniers versants sud du Djebel-Amour, et sur la limite des provinces d'Oran et d'Alger.

Ce village, bâti sur un mamelon, domine une plaine sauvage dont les faibles ondulations s'aplanissent peu à peu ou disparaissent même à l'horizon : il présenle au loin un amas de rochers grisâtres, et se compose d'une centaine de maisons pressées les unes contre les autres. Les deux principales demeures appartiennent au caïd et aux petits-fils de Sidi Ahmed et-Tedjini, fondateur d'une confrérie. Ces deux maisons, avec leurs proportions relativement monumentales, semblent avoir été jetées au-dessus des autres par un soulèvement du sol. Pour tout le reste, l'aspect est le même que celui des autres Ksar, avec leurs rues et leurs impasses tortueuses, étroites comme des couloirs. Ses remparts en pisé, surmontés symétriquement d'innombrables tourillons de forme pyramidale et abritant chacun une meurtrière, ont leur crête hérissée de découpures sinueuses; ils sont percés de deux portes, l'une à l'ouest, l'autre à l'est.

Les habitants, au nombre de 700, obtiennent des jardins, autrefois véritable fourré, les légumes et les fruits nécessaires à leur existence. Les palmiers n'ont jamais pu y réussir, sans doute parce que les spongioles absorbantes de cet arbre, doué, dans les Ksar plus méridionaux, d'une si riche fructuosité, exigent une trop grande abondance d'eau.

Les Zer'ara (الزغارة) furent les premiers Arabes qui foulèrent, dans les temps nébuleux du passé, le terrain où s'élève aujourd'hui le Ksar d'Aïn-Mâdi. Un jour — il y a bien longtemps de cela — puisque, raconte la légende, c'était avant la conquête d'Alger par les Turcs! survint de l'ouest le nommé Sidi-Mohammed. Cet homme, pour une faible somme, acheta des Zer'ara l'emplacement sur lequel il éleva les premières maisons d'une ville, berceau

futur d'un célèbre ordre religieux. Il fut aidé dans ce travail par des amis du Maroc, que sa sainteté avait attirés sur ses traces.

Sa postérité et celle de ses compagnons se transforma bientôt en une assemblée qui acquit une juste célébrité dans l'univers par son érudition en tout genre de philosophie, dans le soufisme, surtout, et dans la loi. De nombreux étrangers affluèrent chaque jour dans cette pepinière de savants pour y récolter la science, et, quand ils s'en retournaient, il s'écoulait ainsi, par les portes de la ville, un flot non interrompu de gens instruits qui allaient déverser leur immense savoir dans les pays qu'ils avaient à traverser, et féconder à leur tour les nations jusqu'alors stériles. Le Ksar, disent avec emphase les habitants actuels, fut la source bienfaisante où les peuples de toutes les contrées vinrent boire l'oubli de leur ignorance. — Les personnes d'imagination moins brillante, auxquelles répugne toute amplification paradoxale, prétendent à tort que le mot (عين) pris dans son sens le plus simple, c'est-à-dire *source d'eau*, désigna primitivement la fontaine voisine, ensuite le village lui-même.

Depuis longtemps déjà, l'école avait reçu le nom de Madi (de مضى dont le participe actif Mâdi est journellement employé pour désigner un glaive ou un couteau à lame acérée), car la jurisprudence lui ayant découvert tous ses secrets, elle ne laissait plus aucune de ses questions indécises et sans lui donner à l'instant une solution nettement tranchée. De là, l'habitude de désigner cet assemblage de maisons sous le nom d'Aïn-Mâdi.

Le faible volume d'eau de la source ne permettait pas au Ksar d'élargir davantage sa ceinture; alors la population se condensa tellement dans sa modeste enceinte que, débordant au dehors, elle se précipita du côté de l'est où elle devint la souche de la puissante tribu des Ouled-Mâdi (cercle de Bordj-Bou-Areridj).

Aïn-Mâdi eut souvent à souffrir des incursions des tribus environnantes; maintes fois, elles lui enlevèrent ses troupeaux. Vers le commencement du 18e siècle, des troupes régulières apparurent sous ses murs. Moulai-Ismaïl, sultan de l'ouest, assujettit la ville à un faible tribut. Après lui, Moulai-Yazid ajouta à la lezma (اللزمة impôt sur chaque maison), une khedma (خدمة gratification) pour les gens de son goum.

En 1737, naquit dans le Ksar Sidi-Ahmed Ben Mohammed et-Tedjani (plus nouvellement, Tedjini). Le savoir extraordinaire de

ce marabout jeta la plus vive clarté sur son siècle. Presque toujours à Fez ou en voyage, il ne fit que de très-rares apparitions dans sa ville natale, qu'il choisit cependant pour être le siège ou le sanctuaire de la confrérie fondée par lui en 1786. Il mourut en 1814.

Cette confrérie, par l'étendue des pays qu'elle embrasse, par le nombre de ses adeptes, est l'une des plus importantes associations religieuses de l'Afrique septentrionale; mais, par son système de modération, elle est beaucoup moins hostile à une domination différente de celle qu'elle exerce que, par exemple, celles de Sidi Abd-Er-Rahman moula El-Djerjera, des Aïssaoua, des Derkaoua ou de Moulaï-Taïeb, aux doctrines subversives. En outre, la plus grande partie de ses initiés, clair-semés dans les régions populeuses du Tell, ou disparaissant dans les horizons du Sahara, sont hors du rayon de la politique.

La considération dont Sidi Ahmed et-Tedjini avait joui toute sa vie, ne mit cependant pas le Ksar à l'abri des atteintes envieuses des conquérants. Le bey d'Oran, Mohammed-El-Kebir, le prit d'assaut en 1783, en chassa d'abord les habitants, puis les rappela, et finalement leur imposa la lezma. Osman, fils de Mohammed-El-Kebir, pour châtier les habitants portés à oublier le danger dès qu'il avait diminué, et faire rentrer l'impôt fixé par son père, fut obligé de camper avec une armée sous les murs d'Aïn-Mâdi (1787).

Déjà les Oulad Yagoub, les Oulad-Sidi-Mohammed Ben-Youcef du Djebel-Amour et d'autres tribus infestant les environs, s'étaient vainement ligués plusieurs fois pour piller le village.

L'illustre chikh laissa deux enfants qui continuèrent sa renommée : Sidi Mohammed El-Kebir, né vers l'année 1796, et Sidi Mohammed es-Ser'ir, né en 1799.

Sidi Mohammed El-Kebir devint naturellement le chef politique et religieux d'Aïn-Mâdi. En 1822, il vainquit les troupes du bey Moustafa, venu pour assiéger la ville (1). Cinq ans plus tard, victime de l'infâme trahison des Hachem, il périt en héros dans une bataille qu'il livra dans la plaine d'Er'ris au bey d'Oran, Hassan, accouru au secours de Mascara, que le marabout avait l'intention de soustraire à l'administration spoliatrice des Turcs.

(1) Ce Moustafa, dernier bey de Titeri, exerça le commandement entre les années 1819 et 1830; dépossédé à cette dernière date par le maréchal Clauzel, il quitta l'Algérie très-peu de temps après sa déchéance. *N. de la r.*

Sidi Mohammed es-Ser'ir succéda à son frère.

La confrérie, au moment de l'arrivée des Français en Algérie, avait atteint déjà, sinon son plus haut degré de grandeur, du moins avait pris un immense développement. Ses ramifications s'étendaient dans l'empire du Maroc, dans le Touat, à R'at, à R'edames, chez les Touareg, à Tlemcen, dans le Souf, à Tougourt, à Ouergla, dans le Djebel-Amour, à El-Ar'ouat, chez les El-Arba, les Oulad-Yagoub, dans le Djérid, dans la régence de Tunis, de Tripoli, même en Egypte et en Syrie; en un mot dans tous les Ksar, dans toutes les tribus sahariennes, jusqu'aux limites les plus reculées du désert. Chaque année, de tous les points du monde musulman, arrivait une quantité considérable de *ziara*, consistant en tapis, chameaux, moutons, chèvres, dattes, pots de beurre, blé, orge, vêtements de toutes sortes, etc., etc. Chaque famille des Ksar du sud tissait annuellement un burnous ou un haouli pour la zaouïa. Les Touareg lui apportaient des esclaves et de la poudre d'or. Les Khouan, chez ce dernier peuple, portent autour du cou, comme signe symbolique, un chapelet en noyaux de jujubes. Le chikh Otman, que nous avons tous connu à Alger, avait cet ornement.

Il me semble que le concours, adroitement employé, de cette confrérie pourrait être d'une très-grande utilité pour attirer un peu du commerce du sud à El-Ar'ouat. Ce moyen, quoique entouré de beaucoup de difficultés, n'est peut-être pas irréalisable.

Voici l'oraison particulière à la confrérie de Tedjini, que chaque jour répètent des milliers de bouches :

ذكر سيدي احمد التجاني رضى الله عنه

اللطيف —ماية مرة

استغفر الله — كذلك

لا اله الا الله — كذلك

الـهم صلّ وسلم على سيدنا محمد الفاتح لما غلق والخاتم لما
سبق ناصر الحق بالحق والهادي الى صراطك المستقيم وعلى
اله حق قدره ومقداره العظيم — كذلك

الـهم صل وسلم على عين الرحمة الربانية واليقوتة المتحققة الحايطة

بمركز الفهم ولاوان ونور لاكوان متكونة لادم صاحب الحق
الرباني البرق لاسطع بمزون لارياح المالية لكل متعرض من
البحور والاوان ونور كلام الذي ملات به كونك الحايطة بامكنة
المكان * الهم صل وسلم على عين الحق التي تتجلا منها عروس
الحقايق عين المعارف الاقوم صراطك التام الاسقم * الهم صل
وسلم على طلعة الحق بالحق كنز الاعظم افاضتك منك اليك
احاطة النور * صلى الله عليه وعلى اله صلاة تعرفنا بها اياه الله *
اثنتا عشرة مرة

« Dieu clément, (se répète 100 fois)
» Que Dieu soit miséricordieux, id.
» Il n'y a de Dieu que Dieu, id.

» O Dieu ! répands tes grâces et accorde le salut, — à notre seigneur Mohammed, qui a ouvert ce qui était fermé, qui a clos ce qui a précédé, qui fait triompher la vérité par la vérité, — ainsi qu'à sa famille, suivant son mérite et la mesure immense qui lui est dûe. (se répète 100 fois).

» O Dieu ! répands tes grâces et accorde le salut — à la source de la miséricorde divine, brillante comme le diamant, certaine dans sa vérité, environnant le centre des intelligences et des époques, — à la lumière des existences qui a formé l'homme, — à celui qui possède la vérité divine, — à l'éclair immense traversant les nuages pluvieux qui donnent l'abondance et qui remplit tout ce qui se dirige à la rencontre des mers et des temps, à la lumière de la parole dont tu as rempli ton Être dans lequel se renferme l'espace contenant tous les lieux. O Dieu ! répands tes grâces et accorde le salut à la source de la justice dont sont éclairées les tribus de vérité, à la source des connaissances, au plus droit, au plus complet au seul véritable de tes sentiers.

» O Dieu ! répands tes grâces et accorde le salut — à la connaissance de la vérité par la vérité, — au trésor le plus sublime, — ta largesse provient de toi et retourne à toi, — au cercle de la lumière sans couleur. — Que Dieu répande ses grâces sur lui et

sur sa famille, grâces par lesquelles, ô Dieu ! tu nous le feras connaître. » (se répète 12 fois)

Cette oraison, répétée chaque jour par les Khouan, se dit au lever de l'aurore, à l'acer (de 3 à 4 heures du soir suivant la saison) et au coucher du soleil. Elle ne doit pas être prononcée à haute voix, mais assez distinctement cependant pour que les oreilles entendent ce que la bouche murmure. Celui qui n'est pas taleb dit, à la place de la dernière prière, 12 fois ces paroles du Koran :

« Dieu est unique, est éternel ; il n'a pas enfanté et n'a point été enfanté et n'a pas d'égal en qui que ce soit. »

Avant de commencer le récit du siège d'Aïn-Mâdi par El-Hadj Abd El-Kader Ben Mohi Ed-Din, il serait nécessaire, je pense, d'entrer dans quelques détails qui expliquent cette longue lutte de l'Emir contre Sidi Mohammed es-Ser'ir, second fils du fondateur de la confrérie, et fassent comprendre cette épisode d'une vie déjà si pleine de péripéties, épisode dont l'issue contraria au dernier point les vues ambitieuses d'Abd El-Kader et entama aux yeux des Arabes sa réputation de guerrier invincible.

El-Hadj Abd El-Kader venait à peine, comme un lumineux météore, d'éclairer d'un reflet nouveau la scène de la politique arabe, que déjà gonflé d'ambition et d'espérance, plein d'enthousiasme et d'illusions, il voulait chasser les Français de l'Algérie. Les Turcs n'existaient plus. Son but maintenant était de fonder une dynastie arabe dont il serait la souche ; de faire, des trois provinces actuelles de l'Algérie, un empire aussi puissant que celui du Maroc. En un mot, il voulait, se laissant conduire par son ardente imagination, être le créateur d'un pouvoir plus stable et moins éphémère que tous ceux qui avaient passé sur cette partie de l'Afrique, ou avaient tenté de s'y établir. Ce novateur d'une société presque éteinte marchait avec une rapidité vertigineuse vers cette fortune idéale, car son immense orgueil, en lui défendant de développer, d'approfondir cette résolution, l'empêchait de l'envisager comme une utopie, lui couvrait d'un voile impénétrable tous les détails, tous les obstacles contre lesquels il pouvait, sur sa route, trébucher en aveugle. A cette époque, notre gouvernement colonial avait une forme si vague, si indécise, que cette seule pensée, encore à l'état embryonnaire de retremper le peuple arabe dans le souvenir de son ancienne unité, annonçait un esprit bien éloigné d'être superficiel.

Parfois, cependant, malgré cette confiance immodérée dans ses moyens, il ne se cachait pas l'immense difficulté qu'il aurait à

jeter les troupes Françaises à la mer; mais il revenait vite à cette idée chimérique qu'en s'aidant de tous les Arabes, qu'en rabattant les populations guerrières du sud, sur le nord, les Français seraient étouffés, écrasés, sous leur multitude. Ce nouveau Tacfarinas ne recherchait pas précisément des victoires : ses réflexions vaniteuses l'avaient poussé vers cette probabilité concluante pour lui, qu'en produisant sans cesse des ennemis à la France, qu'en remplaçant sans cesse par de nouvelles armées, celles qu'on lui aurait abattues, il fatiguerait nos troupes, épuiserait nos ressources et finalement, nous dégoûterait de la conquête. Quel séduisant délire! Comme il devait caresser doucement cette agréable rêverie, à laquelle, avec l'obstination d'un joueur incorrigible, il se cramponna jusqu'à la fin de sa vie politique et qui fut toujours le principal mobile de ses actions et la cause de ses continuels retours offensifs contre nous : Les décrets de Dieu, pensait-il, lui avaient réservé l'accomplissement de cette tâche grandiose. Mais pour parvenir au résultat désiré, il fallait que ses armes parussent toujours victorieuses, et qu'une vaste suprématie religieuse fût attachée à son nom; il fallait faire disparaître toutes ces antipathies de tribu à tribu, innées et comme instinctives chez l'Arabe, toutes ces inimitiés enfantines, mais tenaces, provenant de la multiplicité des goûts et des opinions, et qui seront toujours un des plus sûrs garants de notre puissance. Ce n'était pas là le moins difficile de sa situation ; il lui fallait encore s'élever, par une prépondérance politique et militaire, au-dessus de tous ces nombreux chefs de la féodalité arabe, dont chacun se considérait comme aussi noble, comme aussi grand que lui, et ne l'aidait que dans l'espoir d'un plus grand pouvoir, d'une plus grande liberté d'exactions seigneuriales. Son expérience lui démontrait l'urgence de dominer les masses, ainsi que cette aristocratie orgueilleuse, par un extérieur profondément religieux. Aussi, avec quel art, quelle science il savait amener la piété à son aide! S'il n'avait pas eu à combattre une des plus fortes nations du monde, peut-être que son projet de ramener à lui toutes les autorités individuelles, toutes les croyances du pays, pouvait avoir quelque chance de succès (1). S'il avait réussi à vaincre ou à faire entrer

(1) Ceux qui ont étudié le passé de ce pays aux bonnes sources historiques, et son présent sous la tente Arabe ou dans le gourbi Kabile, ne peuvent pas croire à la possibilité de constituer ici une nationalité musulmane. Outre l'antipathie radicale des deux éléments essentiels, il en existe bien d'autres entre les multitudes d'agrégations municipales, patriarcales ou féodales qu'on appelle tribus et qui constituent dans la population qu'il s'agirait d'unifier la plus riche collection de causes d'antagonisme que l'imagination puisse rêver. Le caractère éminemment sociable des Français, et l'infiltration irrésistible de leurs idées résoudront le problème d'une toute autre façon, nous en avons la ferme espérance. (*N. de la R.*)

dans son parti Tedjini, qui disposait d'une grande force morale, il nous aurait sans doute créé des embarras bien sérieux ; mais l'échec d'Aïn-Mâdi porta le coup le plus funeste à sa puissance future, car il fut dès-lors prouvé aux autres chefs Arabes que l'on pouvait impunément lui résister, et même le supplanter.

El-Hadj Abd El-Kader, depuis longtemps déjà, préparait les voies et les esprits à son projet colossal de souveraineté, afin de ne pas voir surgir tout-à-coup devant lui des écueils infranchissables quand viendrait le moment de le mettre à exécution. Il avait employé d'abord la persuasion, avait mis toutes les influences du pays en contact avec le charme attrayant de son intelligence vraiment remarquable. Des écrits et des émissaires répandus à profusion dans les tribus qui reconnaissaient déjà son autorité, dans toutes les zâouïa ou confréries qui étaient naturellement les plus sûrs jalons de sa route ambitieuse, propagèrent rapidement ses idées au sein des populations; la force, en dernier lieu, pensait-il, saurait maîtriser les opinions hostiles. Il révéla pompeusement une partie de sa pensée intime et distribua des rôles à tous ceux dont la réputation annonçait à la foule une haute origine, des talents militaires, et surtout des vertus religieuses. Parmi les hommes de cette dernière catégorie, il tenait par dessus tout à associer à ses vues Sidi Mohammed es-Ser'ir et-Tedjini. L'heure ayant sonné où il lui sembla que rien ne pouvait plus lutter contre sa volonté, il chercha à épouvanter le marabout par le récit de ses exploits et de ses victoires; il ne négligea aucun raisonnement pour l'engager à la guerre sainte, pour lui démontrer avec subtilité et à l'aide de nombreux textes, que contribuer à chasser les impies du pays musulman était une œuvre pie et une loi posée par le Koran. Puis, il lui promettait que si, par son secours, les desseins que le Très-Haut lui inspirait avaient une heureuse issue, les honneurs qu'il lui réservait seraient immenses. Ainsi donc, il ne devait pas oublier qu'il n'agissait pas dans un intérêt personnel, mais pour la plus grande gloire de Dieu. Enfin Abd El-Kader ne put un seul instant

supposer qu'il rencontrerait de la résistance chez le marabout ; il lui demanda, comme signe d'alliance, à échanger son chapelet contre le sien.

Tedjini se savait le centre d'un pouvoir spirituel légué par son père et son frère Ce pouvoir, fermement assis sur les consciences, était bien plus réel que celui que l'émir, par de captieuses promesses, faisait miroiter à ses yeux. Sa position lui permettait de juger sainement l'état des choses : il voyait très-bien que, sous une feinte abnégation, Abd El-Kader cachait de grandes prétentions dont la moindre était de le subalterniser; or il pensait pouvoir toujours se maintenir indépendant vis-à-vis de la France ou d'Abd El-Kader ; et, dans l'éventualité d'une guerre malheureuse, n'avait-il pas les profondeurs du Sahara pour refuge ? Il chercha donc à se dégager brusquement des intrigues où le sultan essayait de l'envelopper pour l'absorber dans un système d'absolutisme complet. D'ailleurs, le plan d'Abd El-Kader lui apparaissait gros d'incertitudes et de traverses ; seconder de son appui cette ambition naissante c'était compromettre, dans les dangers d'une lutte pénible, la confrérie dont il était responsable et sur laquelle il pouvait compter. Et puis, dans un avenir éloigné, il est vrai, mais perceptible cependant, il lui sembla voir briller pour lui une couronne d'autocrate dans le sud. Bref, sa clairvoyance lui commandait de se dérober tout d'un coup aux témoignages inattendus de bienveillance de l'émir et d'échapper aux replis d'une ambition dont bientôt il ne serait plus temps de sonder toute l'étendue. Pour le moment, il ne tenait point à un accroissement de grandeur temporelle, laquelle, si elle n'était étayée par un ascendant religieux infini, serait bientôt renversée sous les chocs répétés, dont la versatilité arabe menace sans cesse tout pouvoir constitué. Il songea en outre que dans le cas d'un succès bien douteux, il ne pourrait propager les idées de la confrérie ou augmenter le nombre de ses adeptes dans la région du Tell, dont toute la population, depuis longtemps déjà, appartenait à une association religieuse qui ne se détacherait pas volontiers de ses initiés ; par conséquent, il lui faudrait revenir à Aïn-Mâdi avec des résulats fort minimes. Le sud était en somme son véritable domaine, et, s'en éloigner, c'était s'écarter de la route tracée par son père, c'est-à-dire, commettre une faute des plus graves.

Il répondit donc aux avances de l'émir que son action n'était pas assez sûre, que son crédit était trop faible pour l'aider avantageusement dans une pareille guerre ; que lui ne se dissimulait pas que le bras seul de l'homme ne suffisait nullement pour mener à bonne fin cette entreprise, que Dieu certainement avait amené les Français en Algérie comme une épreuve pour les vrais croyants et que sa force divine saurait bien au moment opportun réduire en poussière ses ennemis. Du reste, personne ne pouvait l'obliger à prendre les armes contre sa volonté, et la raison d'entrer dans la direction où Abd El-Kader tendait à l'engager, ne lui avait encore été ni précisée, ni spécifiée. « Je suis, ajoutait-il en terminant sa lettre, chargé d'une nombreuse famille et le calme de la vie religieuse dans laquelle je me suis retiré, m'a fait contracter l'obligation et le devoir de diriger dans le respect de Dieu ceux qui me sont attachés, et non de les attirer dans des conflits dont on ne saurait prévoir la fin. »

Ce refus de s'avouer vassal d'Abd El-Kader fit grande sensation, car toutes les prises d'armes de l'émir, passant de bouche en bouche, prenaient dans le Sahara les proportions de victoires importantes. Aussi, le refus de Tedjini, étonna au dernier point tous ceux qui en eurent connaissance. Qu'allait-il en advenir ? cela présageait un duel à outrance, terminé par une catastrophe. Aussi, chacun se prépara au spectacle de la lutte du pygmée contre le géant, et à suivre toutes les phases du drame qui allait se dénouer dans le Sahara. Il va sans dire que tous, dès l'abord, prédirent le triomphe d'Abd El-Kader, car Tedjini dans son indépendance, n'avait presque pour tout soutien que l'opinion et une énergie qui centuple les forces ; l'autre, entouré de soldats, bien muni d'armes, doué de talents militaires, avait en outre pour excitant une ambition assez vaste pour n'être jamais assouvie, même par la domination universelle.

A la réponse du marabout d'Aïn-Mâdi, réponse qui déguisait mal son acre nuance de fierté et de rudesse sous une forme humble et presque timide, le caractère altier de l'émir fut d'abord seul froissé ; mais ensuite une immense colère bouillonna dans son cœur, quand il eut bien compris que ce qu'il appelait l'insolente bravade de Tedjini pouvait faire avorter tous ses desseins.

En effet, si le chikh, dont tout le Sahara suivait la secte, avait une autre pensée que la sienne, un autre but que le sien, et refusait de se lier à sa cause, d'autres chefs moins influents que lui ne tarderaient pas, au plus petit revers, à afficher vis-à-vis de lui le même esprit d'indépendance et s'efforceraient de secouer

les chaînes qui les attachaient à son pouvoir. Verrait-il froidement s'écrouler son édifice, juste au moment où les hommes religieux de son parti, à l'âme exaltée par la foi, suffisaient à peine pour comprimer tous les symptômes de jalousie qui se manifestaient autour de lui? L'exemple de réaction était dangereux. Il ne pensa donc plus qu'à prendre de force ce qui ne lui était pas accordé de plein gré. On était alors dans la saison de l'hiver de 1253. — Janvier 1838.

Tedjini, prévoyant que l'émir ne tolérerait pas longtemps cette injure sans en tirer raison, se disposa à affronter de son mieux son dangereux adversaire. Afin de s'attirer des auxiliaires et de mettre tous les torts du côté de l'agresseur, il ne manqua pas de montrer, par d'habiles discours, tout ce qu'aurait d'impie la conduite d'Abd-El-Kader, s'il avait la hardiesse d'attaquer un marabout : ce n'était rien moins qu'un sacrilège. Il rassembla des armes et des munitions, fit venir une grande quantité de poudre du Mezab et de tous les Ksar, et répara les remparts. Il pouvait compter sur les habitants d'Aïn-Mâdi, tous dévoués à sa famille et prêts à lui donner leur sang; sur quelques contingents du Mezab, des El-Arba, et sur l'un des partis de El-Ar'ouat, les Oulad-Serr'in (اولاد سرغين) tous excellents soldats derrière des murs : il exalta encore leur dévouement. Pour préparer la population du Ksar à cette brusque transition d'un long repos à une guerre subite et terrible, il sema adroitement le bruit que l'émir voulait requérir ses chameaux et les traîner à sa suite contre les Français, dont chaque soldat était aussi grand et aussi féroce qu'un ogre. Cette énormité rencontra beaucoup de crédules chez ce peuple Arabe toujours si impressionnable quand ses intérêts sont en jeu, et dont la superstition est toujours si savamment exploitée par les hommes même supérieurs.

A l'approche du printemps, les Arabes du sud envoyèrent, suivant leur habitude, leurs troupeaux dans le Tell, où les pâturages étaient plus abondants. Abd El-Kader, informé de cette particularité, projeta d'ouvrir les hostilités par l'enlèvement des chameaux de Tedjini. Il prépara son coup de main dans le plus grand secret, car au moindre bruit, les bergers auraient disparu. Quelques cavaliers se blottirent dans des dépressions de terrain, aux environs d'El-Louha, (اللوحة à l'ouest de Téniet-El-Haad, entre les Oulad-Khelif et les Oulad-Aïad) et, un matin, surprirent les pâtres

sans défiance, s'emparèrent de 300 chameaux des gens des Ksar du sud, de 100 chamelles des habitants d'Aïn-Mâdi et de 131 chameaux appartenant à celui que l'émir considérait déjà comme son ennemi le plus impudent, ainsi que des marchandises, dattes, tissus, etc., que les tribus du Sahara vont échanger chaque année dans le Tell contre du blé et de l'orge. Ce guet-apens, qui ne lui fit courir aucun danger, lui aliéna beaucoup de nomades du sud.

Dès que la nouvelle de cette razia parvint aux oreilles de Sidi Mohammed, il écrivit à l'émir pour lui demander quels motifs l'avaient conduit à s'approprier ses chameaux avec tant d'injustice. El-Hadj Abd El-Kader lui répondit que dans cet acte il avait suivi son bon plaisir et agi dans l'intérêt de la religion, qu'il n'avait pas à solliciter son agrément ; que ses chameaux et ceux de ses amis lui étaient nécessaires pour la guerre sainte. Le chikh, souple et cauteleux dans ce moment critique, ne voulut pas irriter davantage l'émir par des représailles inconsidérées. Il espérait que la douceur, la patience, reculerait le moment décisif et produirait quelque incident fortuit qui tiendrait éloigné El-Hadj Abd El-Kader.

Il adressa donc un mi'ad (ميعاد goum de quelques cavaliers) à l'émir, alors à Médéa, avec une gada et une lettre dans laquelle il implorait la paix, lui rappelait que le pouvoir seul lui manquait, et non la bonne volonté, pour l'aider dans la guerre sainte contre les Français, puis le priait de lui restituer les troupeaux dont il s'était rendu maître sans doute par méprise. Le sultan accepta les cadeaux de Tedjini, lui donna l'aman en échange, mais ne lui restitua point les chameaux. (Printemps de 1254, mars, avril 1838)

Cependant, les gens irascibles et envieux, les courtisans, ne cessaient de répéter à leur idole, qu'étant possesseur d'immenses richesses, l'homme qui commandait à Aïn-Mâdi devait lui fournir les subsides nécessaires aux dépenses de la guerre sainte. Ils accusèrent de tiédeur ce chef de confrérie, dépeignirent à l'émir cette ville autonome échappant à sa suzeraineté, et l'un des meilleurs points stratégiques qu'il eût à choisir pour se mettre en rapport avec l'extrême sud ; d'ailleurs, sa présence seule aplanirait toutes les difficultés qui avaient surgi entre eux. Il fallait punir le langage présomptueux du chikh et se substituer à son omnipotence dans le sud. Près de toutes ces voix adulatrices, une objection sage pour dissuader Abd El-Kader de sa folie n'aurait pas été admise.

L'émir, obéissant autant à son inimitié journellement excitée qu'à son ambition, prêta l'oreille aux flatteries et aux perfides conseils. Il supputa ses moyens, expédia ses ordres et se rendit à Takdimet, où il attendit la complète réunion de ses troupes, auxquelles il adjoignit les contingents des Oulad-Mokhtar sous la conduite de Ben-Aouda, des Oulad-Chaïb commandés par Djedid Ben-Youcef, des Oulad-Khelif par El-Kharroubi, des El-Ahrar par Djeloul, et des Hach'em. — Cette dernière tribu, disent les Arabes, si elle fut la première cause de l'élévation d'Abd El-Kader, fut aussi celle de sa chûte. Soldatesque immorale, elle le déconsidéra par des désordres de toute nature commis sur son passage; elle ne respectait rien, et la voix de son chef, bien souvent, ne put contenir ses honteuses passions. La même tribu, en 1827, avait appelé Sidi Mohammed El-Kebir pour la dérober à la tyrannie des Turcs et l'avait abandonné lâchement à la vue de l'ennemi.

L'armée d'Abd El-Kader devait encore être grossie sur sa route, de nombreux goums. Ses ressources, déjà considérables, ne l'étaient pas encore assez pour lui garantir, comme on le verra, une prompte victoire, pour l'empêcher de se heurter et de se briser contre un orgueil aussi inébranlable que le sien. Il accumula autour de lui des provisions de toutes sortes, s'embarrassa plutôt qu'il ne se munit de tout ce qui était réputé utile pour une longue excursion et organisa sur un bon pied ses troupes régulières. Il se mit enfin à la tête de son corps expéditionnaire et prit la route du Sahara.

Le premier jour, il coucha à Beni-Median, puis à Aïn El-Beraneus (près de la Mina), à Aïn-Zidi, à Aïn El-Ouceukh, à Menzel El-At'euch, à Oued El-Bida. De cette dernière halte, l'émir détacha M. Roche, qui l'avait suivi et qu'Abd El-Kader aimait comme son enfant, auprès de Tedjini, ainsi que 20 cavaliers des El-Ahrar, avec la mission de dire au marabout, que s'il ne voulait pas endurer tout le poids de son ressentiment, il eût à venir immédiatement à sa rencontre. Pour pallier en même temps le caractère impérieux de cet ordre, il lui insinuait adroitement et avec cette flexibilité dont l'indigène a seul le secret, que cette démarche doucereuse n'était pas du nombre de celles qu'un Sultan réclamerait de son sujet, mais simplement de celles qui particulariseraient les droits d'un marabout d'une extraction supérieure. Le chikh répondit à cette injonction dissimulée qu'il ne reconnaissait pas à El-Hadj Abd El-Kader les attributs de marabout, qu'il n'irait pas au-devant de lui, que tout ce qu'il avait pu faire c'était de lui envoyer une gada.

En effet, le lendemain du jour où M. Roche quitta l'émir, un mi'ad qu'il n'avait pas aperçu le croisait sur sa route et arrivait à Sidi Bou-zid en même temps qu'Abd El-Kader.

Les gens qui composaient ce mi'ad dirent à l'émir : « Notre seigneur et maître nous a chargés de le renseigner sur ce qui vous amène dans le Sahara. Votre attitude, votre direction indiqueraient que vous suscitez la guerre contre nous. Quel avantage en retirerez-vous ? Nous n'avons que des cailloux et du sable à vous offrir ; vous ne récolterez que la soif, les fatigues et les regrets. Auriez-vous oublié que vous nous avez accordé l'aman, il n'y a pas encore bien longtemps ? » Abd El-Kader, éludant toute explication, répondit d'une manière évasive : « Je viens me réjouir en visitant le pays dont Dieu m'a donné la possession. »

De Sidi Bou-Zid, l'émir campa à El-R'orfa, à Debdaba, à Tadjemout, et enfin devant Aïn-Mâdi, où il déboucha le 12 de Rabi premier de l'année 1254 (5 juin 1838). Il avait mis 11 journées pour se rendre de Takdimet à Aïn-Mâdi, parce qu'il espérait que Tedjini reviendrait sur la résolution de s'opposer à lui et que sa susceptibilité trop scrupuleuse s'évanouirait par la réflexion. Il s'attendait donc à chaque instant à le voir lui-même apporter sa soumission.

Les deux joûteurs étaient en présence. Abd El-Kader installa son camp à peu de distance du Ksar, près de Ras El-Aïoun. Tedjini lui avait préparé, hors de la ville une réception splendide. Bien que lui-même ne se fût pas encore présenté, la somptueuse diffa, les précieux et abondants cadeaux ne furent pas repoussés. La nuit, en face de l'orage prêt à éclater, se passa toute pleine d'une inquiétude solennelle pour les habitants ; néanmoins, aucun événement important ne la troubla. Le jour mit un terme à cette crainte fiévreuse. Abd El-Kader expédia des cavaliers des El-Ahrar et des Hach'em à Sidi Mohammed pour l'inviter à se rendre auprès de lui, afin de causer ensemble sur tout ce qui pouvait être utile à la religion. Le marabout résista à cet ordre, et pour motiver ce refus, par un semblant de raison, répondit qu'il redoutait une trahison. L'émir, surmontant son dépit, lui fit dire par les mêmes parlementaires : « Vous n'avez rien à craindre, je veux seulement que vous veniez me trouver » Cette démarche eut un résultat aussi négatif que la première et n'aboutit qu'à une tension plus raide entre les deux rivaux. Il attendit vainement pendant 8 jours que son adver-

saire se livrât à lui. Abd El-Kader supposait toujours que la malveillance ou un mal-entendu retenait Tedjini ; qu'enfin capté par une apparente modération, il finirait par tomber entre ses mains, et qu'alors il le contraindrait facilement, par menaces ou persuasion, à s'excuser de ne l'avoir pas encore salué sultan. Toutes ces restrictions ne lui servirent de rien. Tedjini aurait fait le premier pas que l'émir, satisfait de cette humilité, n'aurait sans doute pas assiégé Aïn-Mâdi ; mais dans cette question inflexible de prééminence où tous deux s'accrochaient et qui, même chez les nations civilisées, pronostique le bouleversement des peuples, le chikh, pour sa considération personnelle, — traduisible par le mot *nif* (نيف أنف amour-propre), — ne pouvait se résoudre à cette démonstration respectueuse. El-Hadj Abd El-Kader, voyant que le marabout ne fléchirait pas et ne s'imposerait pas le plus léger sacrifice, coupa court à l'indécision où il avait flotté jusqu'alors, et se rapprocha du Ksar, sous lequel, avant de l'investir, il déploya ses troupes qu'il fit ensuite défiler par ostentation (Premier jour de rabi second, fin juin-juillet).

Il engagea immédiatement le combat, qui dura depuis le matin jusqu'au milieu du jour. Il débusqua d'abord les assiégés des jardins les plus éloignes de la place, mais il en fut repoussé avec perte par les habitants ; ce ne fut que le lendemain, après une mêlée acharnée, qu il parvint à les occuper définitivement Chez les assiégés, 4 hommes furent tués. Ce prélude qui inaugurait si heureusement les débuts du siège, remplit de joie l'émir. De leur côté, les habitants, qui avaient avoué leur impuissance à combattre dans des jardins, n'en résolurent pas moins de défendre leurs maisons avec courage.

Abd El-Kader avait amené avec lui 2,000 fantassins dont 200 réguliers, deux obusiers de 24, servis par 30 canonniers : ces pièces étaient approvisionnées à 110 boulets et 60 obus. Les 4 aghas avaient un millier de cavaliers sous leurs ordres ; plusieurs autres goums venaient de les rejoindre. Quatre tribus des Oulad-Naïl lui avaient fourni, savoir : les Oulad-Si-Mohammed 100 chevaux ; les Oulad-Yahya Ben-Salem 15 ; les Oulad-Aïssa 30 ; les Oulad-Saad Ben-Salem 10. Les tribus du Djebel-Amour augmentèrent sa colonne de 60 cavaliers ; les Oulad-Sidi-Chikh Ben-Ed-Din de 80 ; les Oulad-Fereudj (Bouçaada) de 20 ; les Hadjad (Laghouat) de 40. — Total de sa colonne : 3585 combattants et 2 obusiers : plus tard elle devait être portée à 8000 hommes.

Tedjini n'avait à lui opposer que la population, numériquement bien inférieure, d'Aïn-Mâdi et un nombre très-restreint d'auxiliaires, savoir : 166 hommes des Oulad-Serr'in (fraction d'El-Ar'ouat) sous la conduite de Yahya Ben-Salem ; 170 des Oulad-Salah (El-Arba) ; 17 habitants du village de R'icha ; 20 de Tadjemout ; 22 d'Haouïta et 15 autres étrangers de diverses origines, tant Juifs que Musulmans ou Mezabis ou Nègres. Total 710.

Pendant tout le mois de Djoumada premier (juillet-août), Abd El-Kader se maintint près des jardins. Au feu éteint des combats succéda la ruse pour s'introduire dans la ville sans coup férir. Ainsi, il détourna les eaux de la fontaine : mais les assiégés creusèrent des puits dans leurs maisons. Il chercha à nouer des relations dans le Ksar, à faire jouer tous les ressorts de l'intrigue ; tout ce manège fut inutile : il ne rencontra pas une seule âme vénale ou servile. Ses stratagèmes, toujours pénétrés par les assiégés que la méfiance rendait vigilants, ne reçurent pas même un commencement d'exécution.

Dès les premiers jours de son arrivée, l'émir s'aperçut que ses forces n'étaient pas assez nombreuses pour bloquer Aïn-Mâdi et vaincre la résistance inattendue des habitants. Il manda ses troupes restées dans le Tell et ordonna d'en recruter d'autres. Bientôt, arrivèrent les Koulour'lis de Médéa, de Miliana, de Tlemcen, et les goums de plusieurs tribus. Son armée devint ainsi formidable.

Avec ces renforts, il recommença l'attaque, pénétra jusqu'au milieu des jardins et tua 6 hommes aux assiégés. Pensant avoir suffisamment effrayé les habitants, il sursit encore aux opérations pour réitérer ses avances de paix ; il demanda leur soumission et une gada. Ils s'empressèrent d'accéder à ses offres et lui envoyèrent deux juments, deux esclaves avec ces paroles : « Tout ce que vous requerrez de nous, nous vous le donnerons. » Mais comme leurs présents n'étaient pas accompagnés de Tedjini, — car bien qu'ils désirassent vivement l'éloignement du sultan, les assiégés ne pouvaient cependant pas lui livrer le chikh dont ils étaient responsables vis-à-vis de la confrérie, — El-Hadj Abd El-Kader imputa ce semblant de bonnes dispositions à la terreur salutaire qu'il leur avait imprimée et repoussa la gada. « Je n'exige de vous, leur dit-il, qu'une seule chose : la sortie du marabout et sa venue dans ma tente. Vous m'apporterez ensuite vos armes et vos munitions ; une porte de la ville me sera ouverte et j'entrerai à la tête de mon armée. » A ces exigences inadmissibles, les habitants, qui préten-

daient connaître la valeur véritable des promesses de l'émir, moins que jamais eurent confiance en lui. Ses nombreux subterfuges ne leur avaient-ils pas été décélés ? Récemment encore ne leur avait-il pas accordé l'aman et ne venait-il pas aujourd'hui les assiéger ? Ces réflexions ravivèrent leurs craintes de demeurer victimes de sa rancune vindicative et ils se renfermèrent plus obstinément que jamais dans leur refus de vassalité.

La poudre parla donc de nouveau ; mais pendant un mois (Djoumada second — août-septembre), on se borna de part et d'autre à des escarmouches sans importance, qui coûtèrent 8 hommes à Aïn-Mâdi. Abd El-Kader suspendit encore les travaux du siège pour sommer les habitants d'avoir à accepter un accommodement consistant à lui donner 20,000 réaux (37,200 francs) comme contribution de guerre ; après leur paiement, il s'engageait à lever le siège. Dans le moment, cette somme n'était pas en leur possession : ils lui proposèrent alors de ne lui en payer sur-le-champ que la moitié, lui demandant un délai pour se procurer le reste. L'émir eut l'air de consentir. Afin de lui fournir une preuve de leur bonne foi, les assiégés lui firent aussitôt parvenir la moitié de la subvention stipulée, 1,000 réaux de Khedma pour ses cavaliers ; et, pour garantir le reste de la somme, lui remirent 10 jeunes gens des meilleures familles comme ôtages, les fils de Kadour Ben-Ibrahim, Tahar Ben-Belkacem, Mohammed Ben-Daoud, Miloud Chenguiti, Kbouïra, Ben-Fekirin, El-Aïmeche, Guerezdali, El-Aarbi Ben-Touïmi, At'allah Ben-Bou-A'iliche.

L'entente, le bon accord semblaient devoir sceller ces préliminaires de la paix. Les deux champions paraissaient oublier leur ardeur ; ils allaient donc transiger et rabattre tour-à-tour de leurs prétentions. Vingt jours s'écoulèrent sans secousse, sans ébranlement. Les assiégés sortaient de la ville et parcouraient le camp des assiégeants qui, eux aussi, circulaient en toute sécurité dans le Ksar ; des ventes, des achats avaient déjà lieu. Le désir que tout le monde avait d'une réconciliation sincère se réalisait donc enfin. Mais le 20e jour (dernier tiers de redjeb, du 9 au 19 octobre), cette trêve accidentelle fut rompue. El-Hadj Abd El-Kader ayant annoncé à Tedjini son dessein d'être admis dans la ville avec toute son armée pour faire la prière du vendredi dans la mosquée, les assiégés comprirent que cette nouvelle obsession n'était qu'un prétexte spécieux. Cette fâcheuse tendance de l'émir à trop exiger refroidit les esprits : tous les germes de la paix disparurent.

Les habitants répondirent au sultan que si lui seul voulait entrer dans la ville pour accomplir ce saint devoir, personne n'y mettrait obstacle ; mais qu'il était tout-à-fait inutile à ses soldats d'y venir avec lui, puisque la mosquée ne pouvait tous les contenir. Tedjini, dont la popularité s'était créé des intelligences parmi les assiégeants, avait été prévenu par des transfuges de sa confrérie que l'émir masquait une trahison s'il manifestait la volonté de s'introduire dans le Ksar avec quelques troupes. En outre, une lettre jetée par-dessus les murs disait : « Réprimez toute confiance insensée ; ne côtoyez pas de trop près un abîme où vous seriez tous engloutis. Ne vous laissez pas éblouir, ni envelopper par des paroles trompeuses, car vous succomberiez. » Cette piété soudaine n'était qu'une feinte évidente.

Ces refus successifs n'aboutissaient qu'à ramener les choses à leur premier état, loin de les abréger. La colère d'Abd el-Kader devint terrible : il ordonna à son armée de reprendre les armes. Un combat sanglant pour lui s'engagea dans les jardins voisins des remparts ; il dura trois jours. Neuf personnes d'Aïn-Mâdi furent tuées. Du côté de l'émir, les pertes durent être considérables, puisque, pour les cacher, les morts furent ensevelis pendant la nuit : la même fosse contint trois et quelquefois même quatre cadavres.

Il avait toujours gardé les ôtages près de lui.

Pendant 40 jours (du 20 octobre au 30 novembre), on ne cessa de combattre. Tout ce qui tombait sous la main était à l'instant converti en armes par les assiégés. Les ennemis avaient tellement resserré leurs lignes, que les pierres lancées par les habitants de la ville leur blessaient ou tuaient souvent des hommes. De nombreuses embuscades avaient été dressées. Les assiégés ne s'aventuraient plus hors de la ville ; les portes ne s'ouvraient plus. Peu familiarisés d'abord avec leurs adversaires, dès les premiers combats, ils avaient senti le désordre se mettre dans leurs rangs ; peu à peu ils s'étaient aguerris et transformés en tireurs redoutables.

Arnaud,
Interprète militaire.

(*La fin au prochain numéro*)

GDAS ?

LETTRE ADRESSÉE A M. CHERBONNEAU, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

Lorsqu'en 1855 vous avez découvert et publié les trois curieuses inscriptions de *Rar Ez-Zemma*, la fameuse grotte épigraphique du mont Chettaba, près de Constantine, avec leur en tête énigmatique, GDAS, l'explication que vous avez donnée dès lors de ce sigle exceptionnel m'a paru plausible, surtout en la rapprochant de l'inscription de Constantine rapportée par vous et commençant par

Genio Domus Augustae Sacrum

dont les initiales réunies forment bien le GDAS qu'il s'agissait de développer.

Cependant, un savant, dont l'autorité est grande en pareille matière, n'a pas été de cet avis et il a pensé que le D était l'abréviation du nom de l'ancien nom du Chettaba. Alors, raisonnant d'après cette nouvelle hypothèse, vous avez émis l'idée que ce nom pouvait être *Dyris*, mot par lequel, selon Pline, les indigènes désignaient l'Atlas.

Le savant dont il s'agit n'a pas accepté votre explication, parce que, a-t-il dit, le Chettaba ne dépassant pas 200 mètres, n'est qu'une espèce de colline par rapport à l'ensemble de notre Cordillière africaine, supposant sans doute qu'on n'aurait pas choisi un nain pour personnifier un géant.

Je ne parle que pour mémoire d'une autre opinion qui s'est produite dans le *Moniteur de l'Algérie* (18 Juin 1863), d'après laquelle l'en-tête GDAS serait le nom propre berber IGEDDAS, les faits de la cause ne permettant pas de prendre en considération cette assertion purement gratuite.

Revenant donc à l'opinion du savant cité plus haut, il faut noter d'abord, qu'il l'a exprimée en passant, dans une conversation rapide ; et il n'est pas douteux que s'il avait eu le temps de la réflexion, il l'eût modifiée quelque peu. En effet, on ne peut réduire la taille du Chettaba à 200 mètres et le traiter de colline que si on le mesure seulement à partir de la plaine d'où il émerge ; mais il a droit, comme les autres montagnes, à réclamer le niveau de la mer pour point de départ, et, alors, il pourra offrir des pics d'une altitude de 1,300 mètres, ce qui suffit pour l'élever au-dessus de la catégorie des simples collines. Je ne sais pas si cela fait autant que Pélion entassé sur Ossa, mais je puis

attester que, de bon compte, cela équivaut à trois Bouzaréa superposés, hauteur assez honnête.

Quant à votre sigle, il se peut que la seconde lettre D, soit l'abréviation du nom de la montagne ; mais, alors même, serait-ce bien le *Dyris* ? D'abord, il est très-probable que Pline commet une confusion lorsqu'il dit que les indigènes de l'Afrique septentrionale donnaient ce nom à l'Atlas.

A cette époque reculée, pas plus que de nos jours, les indigènes n'ont donné un nom unique à une chaîne de montagnes, non plus qu'à un grand fleuve. Ces dénominations générales ne se produisent et n'ont leur raison d'être que chez les peuples dont une centralisation puissante et un énergique sentiment national ont fait un tout homogène. Mais cela ne se rencontre guère chez les populations divisées par tribus, vivant isolées et le plus souvent hostiles entre-elles. Aussi, voyons-nous, par exemple, que l'arabe qui boit les eaux du Chélif à son embouchure ignore quel nom il porte à sa source et n'a pas même le moindre souci de le connaître.

Aussi, en examinant la question d'un peu plus près et depuis que les langues de ce pays nous sont mieux connues, on a eu bientôt découvert que *Dyris, Dyrin,* est tout simplement une altération du pluriel berber *Idraren* qui veut dire les montagnes ; ce mot *Dyris* est donc un nom commun devenu un nom propre par l'effet d'un de ces malentendus dont il y a tant d'exemples. C'est ainsi qu'en Sicile, il y a un mont *Gibel* ; à Alger, une porte *Bab* Azzoun et une porte *Bab* El-Oued ; et, au dessus de Blida, une foutaine d'*Aïn Tala* Zid, c'est-à-dire fontaine de fontaine de fontaine de Zid, le même mot se trouvant répété trois fois : en français, en arabe et en kabile. C'est le chef-d'œuvre du genre !

Il est évident que la confusion qui a donné naissance au mot *Dyris* n'a jamais existé pour les anciens indigènes qui connaissaient parfaitement la signification des mots de leur langue ; mais elle a dû naître et se propager facilement parmi les colons romains ; et c'est en ce sens qu'il faut amender l'assertion de Pline.

En procédant du connu à l'inconnu, on peut deviner comment cette confusion s'est établie. Le connu le voici :

Un général français se promenait dans les environs de son camp, avec un chef indigène ; désirant savoir le nom du lieu où sa troupe bivaquait, il questionna l'indigène dans cette intention ; mais chacun d'eux ne sachant guère que sa propre langue, on ne se comprit pas mieux de part que d'autre.

D'où il résulta que l'indigène crut que le général voulait savoir comment on disait en arabe l'accident de terrain sur lequel se trouvait son camp et lui répondit *Koudia*, colline, au lieu de *Draa el Berrouag*, qui était le nom du lieu et celui que le général désirait savoir. Celui-ci s'en alla donc convaincu que l'endroit se nommait *Koudia*.

C'est ainsi, je pense, que les Romains ont pris le change et que le nom commun *Idraren*, les montagnes, est devenu pour eux, sous la forme Dyris ou Dyrin, le nom propre de l'Atlas.

Avec cet amendement, on peut admettre qu'un hommage ait été rendu au Génie du Dyris, dans la Grotte de Zemma du Chettaba.

Mais l'hypothèse est un terrain scabreux, hérissé de broussailles, semé de fondrières et dont il faut se hâter de sortir le plus tôt possible. Je le ferai en appelant votre attention sur l'inscription n° 4878 d'Orelli, qui est ainsi conçue :

G D N
T. POMPEIVS
PEREGRINVS
AMICVS

Cette épigraphe et trois autres avec même en-tête ayant été découvertes à Nîmes, il n'y a pas moyen de prendre le D pour l'initiale d'un nom de montagne africaine. Aussi, Fabretti a lu : *Genio Domini Nostri*, ce qui rentre dans votre système (première manière).

Mais vient l'inscription suivante dudit recueil (n° 4879), ainsi conçue :

G T N
EVPORVS
LIB

Ici, nouvelle conjecture ; on suppose que le T est l'abréviation du prénom du défunt et on lit : *Genio Titi Nostri*. Cette interprétation peut être exacte, mais il se pourrait bien aussi que ce fût tout autre chose.

Vous voyez que je cause avec vous plutôt que je ne disserte et que j'expose sans me hasarder à conclure. Pourtant, c'est déjà quelque chose que de déblayer le terrain de la discussion de quelques erreurs ou impossibilités.

En somme, si la neutralité en pareille matière était aussi rigoureusement punie que l'abstention d'un citoyen en cas de guerre civile dans certaine république de l'antiquité, je me déclarerais sans doute pour votre première hypothèse.

Quant à *Iyeddas* du Moniteur de l'Algérie, je ne sais même pas en quoi il se rattache à la question. Éclairez-moi là dessus, s'il y a lieu et je ferai un post-scriptum à cette lettre.

Tout à vous,

A. Berbrugger.

HISTOIRE D'UN CHAPITEAU DE RUSGUNIA.

Du temps des Romains, les bords de la baie d'Alger étaient bien autrement peuplés et animés que sous la domination turque et même de nos jours : d'abord, deux villes importantes se miraient dans ses ondes, aux extrémités de la courbe gracieuse qu'elle décrit sur le littoral africain ; et des fermes opulentes et de fastueuses villas étaient répandues en grand nombre sur le terrain qui les séparait. Pour qui veut bien prendre la peine d'y regarder, les traces de ces constructions intermédiaires sont encore visibles sur le sol, et permettent de constater que ce que nous disons ici n'est pas du domaine de l'archéologie romanesque et fantastique, comme il s'en fait parfois à propos de notre Mauritanie.

Quant aux deux villes, c'étaient *Icosium*, dont Alger occupe aujourd'hui l'emplacement ; puis, en regard, au plein est, *Rusgunia* qui offre encore, entre l'Hamise (Khemis) et le cap Matifou, quelques faibles vestiges de ce qu'elle fut jadis. Car, les Turcs d'Alger l'ont traitée pendant trois siècles comme une simple carrière où ils allaient prendre des matériaux tout taillés pour leurs constructions publiques ; et la colonisation européenne, marchant sur leurs traces, sous ce rapport, ne tardera guère à lui donner le coup de grâce.

En attendant que l'on arrive à dire de Rusgunia — comme d'une autre cité plus fameuse, mais avec plus de vérité — *Etiam periere ruinae*, nous allons entretenir nos lecteurs d'une antiquité assez intéressante qui en provient et qui, après avoir été conservée pendant plus de soixante ans, dans une famille musulmane, a fini par aboutir à notre Musée. Et, cependant, le propriétaire paraissait y tenir beaucoup — ce qui causera quelque surprise quand on

saura de quoi il s'agit ; — mais, la misère le poussant, il en est venu à conclure comme le coq de la fable :

...... le moindre grain de mil
Ferait bien mieux mon affaire.

Pour ne pas tenir davantage le lecteur en suspens, disons, sans plus d'ambages, qu'il s'agit ici de la partie supérieure d'un chapiteau de pilastre antique, d'un simple chapiteau — et brisé à sa base, encore ! — Mais ce chapiteau est gros d'énigmes, ainsi qu'on va le voir.

Ses dimensions sont : hauteur, 0m 20 c. ; largeur au tailloir, 0m 41 c. et 0m 20 c. à la base ; épaisseur, 0m 20 c.

Dans sa forme générale, il représente une doucine, d'où s'enlève en relief, à la face antérieure, une assez large baguette plate, laquelle forme une sorte de cadre et se termine, par le haut, en deux volutes ovales qui rappellent l'ordre ionique. Au centre de l'espèce de lozange circonscrit par ce cadre, on voit une croix latine, également en relief, ainsi qu'un *dextrochère* et un *sinistrochère*, entre lesquels elle est comme tenue. On sait que l'iconographie chrétienne a emprunté au blason ces expressions techniques, un peu rudes à l'oreille, pour désigner un *bras droit* et un *bras gauche* représentés isolément.

A la face supérieure de notre chapiteau, on trouve deux entailles ou mortaises pratiquées pour faciliter le scellement qui le fixait à la paroi devant laquelle s'élevait le pilastre auquel il appartenait.

Dans le grand axe du cadre, se dresse une croix latine dont le sommet, inférieur d'un tiers aux branches, la constitue un intermédiaire entre la croix en *tau*, à laquelle le sommet manque entièrement, et la croix latine ordinaire dont le sommet égale les branches.

Devant cette croix, passe le sinistrochère, ou bras gauche, qui est nu et paraît sortir d'un nuage tangent au côté gauche du cadre, par rapport au spectateur. Nous disons *nuage* pour rester dans les données habituelles de l'iconographie chrétienne ; car, autrement, on pourrait n'y voir qu'une *manche retroussée*.

Dans l'hypothèse à laquelle nous nous arrêtons, ce bras sortant de la nue (c'est une main seulement, dans la plupart des cas) représente Jehovah ou Dieu le père. Comme les doigts sont ouverts et même écartés, c'est la main *donatrice*, celle qui laisse échapper

de chaque doigt les rayons de la grâce divine, rayons qui, pourtant, n'ont pas été figurés sur notre chapiteau, comme on le voit sur d'autres représentations analogues. Pour terminer ce qui concerne ce bras gauche, disons que le pli de la saignée est juste devant le montant de la croix.

Le dextrochère, *issant* du côté opposé du cadre, passe derrière le montant de la croix. Il est recouvert d'une manche qui commence au niveau du poignet. La main qui le termine est trop fruste pour que l'on puisse affirmer qu'elle soit tout-à-fait semblable à l'autre, bien que cela paraisse assez probable ; peut-être est-ce une main *bénissante* et est-elle destinée à symboliser la deuxième personne de la Trinité.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de ne pas remarquer que les deux bras sont placés de façon à figurer le X, ou *chi* des Grecs, et que, avec la croix, ils constituent un chrisme, ou monogramme du Christ, auquel il ne manque que le *rho*. Mais il y a des exemples de ces chrismes incomplets.

On se demande sans doute — ce que nous avons fait nous-même — comment un emblême aussi évidemment chrétien a pu être recueilli par un musulman et conservé si longtemps dans sa famille. Quant à nous, il nous a semblé que l'indigène qui apporta ce chapiteau de Matifou devait être un de ces renégats *forcés*, comme il y en a toujours eu beaucoup ici et qui restaient chrétiens dans le fond du cœur. La pierre une fois introduite par lui dans sa maison y sera restée après sa mort, par suite de quelque idée superstitieuse qui s'y était rattachée. Le regret que le propriétaire actuel a eu à s'en séparer donne de la probabilité à cette version. Il faut noter, d'ailleurs, qu'il y a des exemples assez nombreux de croix placées en évidence tout près de localités habitées par des musulmans ou même dans leurs propres demeures et qui cependant n'ont jamais été mutilées par eux, par pure apathie, sans doute.

Ces considérations aideront le lecteur à comprendre comment le chapiteau chrétien dont nous venons de nous occuper a pu demeurer si longtemps intact dans ses attributs essentiels.

A. Berbrugger.

LES ARIB.

Il n'est pas un vieil Algérien qui ne connaisse les Arib dont les tentes fauves rayées de noir ont été pendant si longtemps la seule trace de population que l'on rencontrât dans les broussailles qui composaient jadis la flore exclusive du terrain compris entre la Maison-carrée et le cap Matifou.

On s'intéressait à eux comme chasseur et parce que leur canton fournissait en abondance toute espèce de gibier : depuis l'oiseau aquatique du grand marais de la Rassauta jusqu'à la panthère cantonnée dans les ruines de Rusgunia ; — ou comme orientaliste, parce qu'on pouvait étudier, parmi eux, aux portes même d'Alger, le dialecte arabe propre aux tribus de l'extrême sud ; — enfin, pour peu que l'on fût penseur, parce qu'on y trouvait l'occasion d'observer, sur le vif, des mœurs tout-à-fait sahariennes à l'endroit de la femme, ce qui permettait de rectifier ce type trop exclusif d'Othello que nos Européens appliquent si volontiers à quelque musulman que ce soit et qui convenait si peu à ces Arib, en particulier.

Par toutes ces raisons, une étude sur les Arib offre quelque intérêt ; or, celle que nous allons placer sous les yeux du lecteur a été rédigée par un employé supérieur de l'administration, pendant une longue enquête officielle faite à Hamza même, pays du groupe principal des Arib ; et les éléments en ont été recueillis sous la tente des personnages les plus instruits de cette tribu. Elle offre donc des garanties suffisantes d'exactitude.

A. B.

Les Arib, dont le nom se dérive de leur chef primitif, Aribi ben Taïeb, sont originaires de l'Arabie, et formaient un groupe homogène qui suivit l'invasion du 5e siècle de l'hégire, partie sous le commandement des chefs Zeïd, Bouzeïd, Diab, Bechir et Mahdi — Ils se fixèrent d'abord dans le Zab, où ils restèrent jusqu'au commencement du 14e siècle ; on présume qu'à cette époque, le chérif sidi Hadjerès, descendant d'une grande famille du Maroc, vint se réfugier dans cette contrée après avoir été exilé de son pays. Toutes les traditions s'accordent à désigner sidi Hadjerès comme une illustration des plus remarquables ; le génie ambitieux de ce marabout joint au prestige de sa naissance lui avait créé, dès le

début de sa carrière, une prépondérance marquée ; aussi les Arib avec plusieurs autres tribus que la légende porte au nombre de quatre-vingt-dix-neuf, vinrent avec empressement se rallier sous ses drapeaux. Il en forma une confédération redoutable qui, sous son commandement, s'empara de tout le Hodna. Mais à la mort de sidi Hadjerès, dont le tombeau vénéré est situé près de Bouçaada, au Djebel Bouzidia (1), des dissidences s'élevèrent et la confédération fut dissoute et dispersée. Les Arib se divisèrent eux-mêmes : les uns s'enfoncèrent vers l'occident et formèrent un groupe de ce nom qu'on retrouve encore dans le Sahara marocain, et les autres firent leur soumission à sidi Ahmed el-Mokrani qui réunit alors le Hodna à son gouvernement de la Medjana. Les Arib soumis continuèrent à occuper leur territoire comme tributaires des Oulad Mokran descendants de cette illustre famille ; mais ayant tenté de secouer le joug des tribus Djouab alors alliées (tribus aristocratiques), telles que les Oulad Mahdi, les Oulad Ou Mahdi, les Oulad Abdallah et les Oulad Ali ben Daoud, ils furent chassés du Hodna et vinrent se réfugier sur l'oued Mammoura entre les Adaoura et les Beni Moussa, à 35 kilomètres environ de Sour Ghozlan (actuellement Aumale) (2) ; mais cet endroit étant insuffisant à leurs besoins, un dixième environ d'entr'eux resta sur l'oued Mammoura et le surplus se ralliant aux Turcs qui étaient alors en lutte ouverte avec les tribus Djouab, vinrent se fixer dans la plaine du Hamza qu'ils occupent encore aujourd'hui et qui à cette époque était inculte et presque inhabitée.

Les Turcs, en récompense des services que leur rendaient les Arib, comme auxiliaires dévoués à leur cause, leur fournirent des armes avec des munitions de guerre et les maintinrent dans leur occupation du Hamza. Enfin, vers les dernières années du siècle précédent, ils constituèrent les Arib en makhzen régulier, aux charges ordinaires du service militaire et en réduisant toutefois leurs impôts à un simple tribut (*R'érama*) de mille boudjous par an, qui a été régulièrement versé au beylik jusqu'en 1830, époque de la conquête d'Alger. Le premier chef des Arib qui reçut l'inves-

(1) La koubba de sidi Hadjerès est entre Aumale et Bouçaada, sur la route qui conduit d'une de ces villes à l'autre, à peu près à moitié du chemin. Les descendants du marabout, sous le nom de Oulad sidi Hadjerès, habitent auprès de cette koubba. — *N. de la R.*

(2) D'après la tradition conservée dans la tribu, ceci arriva un peu avant l'expédition de Charles-Quint contre Alger, laquelle eut lieu en octobre 1541.

titure du gouvernement turc fut le nommé Rabah ben Taleb, décédé vers l'année 1803; il eut pour successeur Naïli ben Mohammed, décédé en 1825, père de sidi Dahbi caïd actuel. Après la mort de Naïli, le commandement des Arib fut partagé entre El-Akhdar ben Taleb et Farhat ben Tadjin qui après le décès de son collègue, survenu en 1846, conserva seul le commandement avec le titre d'agha que lui accorda le gouvernement français à la mort de Farhat ben Tadjin, décédé en 1849. Son fils, Si Yahyab en Farhat, agha actuellement en fonctions, lui succéda en la même qualité.

L'aghalik des Arib se compose de cinq grandes fractions, savoir : 1° les Oulad Zidan; 2° les beni Messlem; 3° les Oulad Mahia; 4° les Oulad Gomera et 5° el Hodban, qui comprennent dans leur ensemble vingt-cinq subdivisions ou sous-fractions, savoir :

Oulad Selmoun (1)	Oulad Alian
Dgafla (2)	Lahoufia (3)
Beni Meslem	Oulad Amar (4)
Oulad sidi Daoud	Raïmat
Rouïba	Sarahna
Oulad Abda	Oulad Mahia
Gourra Sbisseb	Gourra Chaïba
Oulad Mammar	Oulad Abdallah
Ougba	Oulad Gomera
Oulad Mohammed ben Ali	Oulad Abd-el-Selam
Hodban	Kabatna
El Hamda	Oulad el-Hadj
Beni Selim	

R.

NOTE DE LA REDACTION.

MM. Carette et Warnier, dans leur *Notice territoriale* déjà citée, évaluent la population des Arib du Hamza à 36.000 individus, chiffre qu'ils décomposent de la manière suivante :

cavaliers.	1,000
fantassins.	3,000
femmes, enfants, vieillards . .	32,000
Total. . .	36,000

(1) Voir la liste donnée par MM. Carette et Warnier (p. 493) dans leur *Notice sur la division territoriale de l'Algérie* dans la *Situation de 1844-1845*. — (2) *Dérafla*, selon Car. et War. — (3) *El-Aoufia*, selon Car. et War. — (4) *Amsar*, selon Car. et War.

Ailleurs (*Origine et migrations des principales tribus de l'Algérie*), M. Carette dit : « Or, d'après les tables de mortalité, la population » virile adulte, dans les états musulmans, représente le tiers de la » population totale. Il suffira donc de tripler ce nombre pour avoir » la population des deux sexes (p. 439). »

Comme chez nos indigènes, tout mâle adulte porte les armes, ou peu s'en faut, cette population virile adulte des Arib étant représentée ici par les mille cavaliers et les trois mille fantassins, le chiffre total serait 12,000, ou très-peu plus, et non 36,000.

On a vu plus haut que des Aribs se rencontrent sur des points assez éloignés les uns des autres.

D'abord, sur la frontière méridionale du Maroc, où vit une tribu appelée *El Arib*, laquelle se subdivise en onze fractions et dont les terrains de parcours s'étendent à 150 kilomètres environ plus au Sud que cette frontière. M. Renou leur consacre une petite notice aux pages 152, 153, de sa *Description de l'Empire du Maroc*.

Les auteurs de la *Mission de Ghadamès* parlent, à la page 192, d'un Oued Draa *el Arib*, par où passe la caravane marocaine qui se rend à Tombouctou par la route la plus occidentale.

Il y a surtout les Arib de Hamza dont il a été parlé complètement dans la *Note* de M. R.; et enfin ceux de la Mitidja, établis depuis 1834, auprès de la Rassauta.

M. Pellisier de Raynaud, étant chef du bureau Arabe, sous le gouvernement intérimaire du général Voirol, fut chargé, en cette qualité, de présider à l'installation, aux environs d'Alger, de la fraction des Arib, qui, après l'invasion des Oulad Mahdi, émigrèrent vers la côte.

A la page 335 du 1er volume de ses *Annales Algériennes*, il raconte, en détail, comment le général Voirol, imitant ce que les Turcs avaient fait à Hamza, réunit les Arib dispersés dans les diverses tribus de la Mitidja et les établit à la Rassauta où ils eurent, pour Caïd, Ben Zekri, un des derniers rejetons de l'illustre famille andalouse connue pas sa rivalité avec les Abencérages (Ben Serradj).

A 28 kilomètres et à l'Ouest de Miliana, on trouve cinq fractions formant une tribu des *Arib* (V. Outrey, Dict. des localités de l'Algérie), dans l'Agalik des Braz, sur la rive droite du Chélif. Ce sont probablement des débris de la tribu mère, venus là à l'époque de sa dispersion. Mais si tout porte a le croire, aucun document ni renseignement particulier à notre connaissance, n'autorise à l'affir-

mer. Le *Dictionnaire* de M. Outrey donne 767 habitants à cette fraction.

MM. Carette et Warnier fournissent les chiffres suivants, dans leur *Notice territoriale* : Arib. 26 fantassins, 4 cavaliers, 60 femmes, enfants, vieillards, plus un nègre libre et un esclave ; en tout, 92 personnes, vivant dans 25 gourbis.

De 767 à 92, la différence est grande.

Même désaccord sur les distances : M. Outrey place ces Arib à 28 kilomètres de Miliana et MM. C. et W. à 18.

Nous avons entendu dire à Ben Zekri, caïd des Arib de la Rassauta, que ces Arabes venaient du Maroc. En trouvant un autre essaim de cette tribu sur la grande voie de l'Ouest, on est porté à se demander si ce n'est pas une partie de la même émigration occidentale qui s'est arrêtée en route.

Mais c'est là une de ces questions ethnologiques qu'il est plus facile de poser que de résoudre dans l'état actuel de nos connaissances sur la matière. Saisissons cette occasion d'exprimer le regret que les historiques de tribus, dressés par les soins des Bureaux Arabes, demeurent inédits dans leurs archives. On conçoit qu'il serait beaucoup trop onéreux de publier, in extenso, cette masse énorme de documents manuscrits, mais on pourrait, au moins, en tirer la substance par extraits et analyses.

A. Berbrugger.

L'AUTOPLASTIE,

OU LE MOULAGE NATUREL, A ALGER ET A POMPÉI

Dans un intéressant article sur les *fouilles de Pompéi*, publié au mois d'août dernier par la Revue Britannique, nous lisons ce passage, à la page 283 :

« Parlons maintenant d'un autre résultat, non moins intéressant, des investigations savantes et des procédés ingénieux de M. Fiorelli (1). Nous avons dit que la destruction de Pompéi fut produite par deux causes, la pluie de pierres ponces et les torrents de boue qui descendirent de la montagne. Le lapillo est accumulé le long des murs et tout à l'entour des objets. Dans certains cas, les couleurs des fresques qu'il recouvre ont changé ; le rouge, par exemple, est devenu noir. Dans d'autres cas, au contraire, on ne voit aucune altération. On peut attribuer ce changement à l'effet de la chaleur ou de ces vapeurs méphitiques, qui, selon Pline, se dégagèrent des cendres brûlantes et furent si fatales aux habitants. Le lapillo engloutit, sans les endommager, des objets de toute sorte et de toute grandeur, en métal, en marbre, en verre, en ivoire ; mais c'est lui qui a produit, sur le cuivre et le bronze, cette oxydation vert-bleu que les connaisseurs désignent sous le nom de *patina* de Pompéi. »

» D'un autre côté, la boue formée par les cendres se durcit rapidement et prit, comme de la cire, l'empreinte des objets autour desquels elle s'était accumulée. M. Fiorelli avait remarqué fréquemment qu'il existait des creux dans cette matière volcanique, et on y trouva, en effet, des ossements humains ou des morceaux de bois carbonnisés mêlés à des ornements de cuivre et de bronze. L'heureuse idée lui vint alors de verser dans ces creux du plâtre liquide et de s'en servir comme le sculpteur se sert d'un moule.

» Le résultat dépassa de beaucoup ses espérances. Parmi les premiers moulages qu'il obtint furent ceux de quatre formes humaines qu'on voit aujourd'hui dans une des salles du Musée de Pompéi, et qui nous offrent le spectacle douloureux de l'humanité luttant

---

(1) M. le chevalier Giuseppe Fiorelli, une des illustrations de l'Italie, est inspecteur des fouilles de Pompéi depuis 1860. De son entrée en fonctions date une active et intelligente impulsion donnée aux recherches archéologiques sur ce terrain si favorable. — *N. de la Rédaction.*

contre la mort et se roidissant dans les convulsions de l'agonie. Ces malheureuses victimes de l'éruption du Vésuve ont péri dans la rue. On les a trouvées dans des endroits différents et elles n'étaient ni de la même famille ni de la même maison... ..»

Suit la description des quatre individus ainsi moulés, description que nous nous abstenons de reproduire, cela n'étant pas nécessaire pour le but que nous nous proposons et qui est simplement d'établir une question d'antériorité.

En effet, ce que M. Fiorelli a pratiqué à Pompéi en 1860, M. Latour père, artiste sculpteur, l'avait fait à Alger, au commencement de 1854, c'est-à-dire six ans auparavant. Voici dans quelles circonstances.

Le 5 octobre 1847, nous avons publié dans le journal l'*Akhbar* un article relatif à un martyr qui avait été jeté vif, il y a près de 300 ans, par les Turcs d'Alger, dans un des blocs de pisé des murailles du Fort des 24 heures, sur le côté qui regardait la route. Ce récit était emprunté à la *Topographie d'Alger*, par Haedo, ouvrage espagnol, publié à Valladolid en 1612 et redigé d'après des mémoires ou des informations verbales obtenus de chrétiens jadis captifs à Alger et qui, pour la plupart, avaient assisté aux évènements dont ils parlaient.

Cette publication des circonstances de la mort de Géronimo — ainsi se nommait le martyr — fit une assez grande sensation à Alger. Les trois mille exemplaires d'une brochure publiée sur ce sujet par l'auteur de l'article, furent enlevés en quelques jours. Il y en a eu depuis une deuxième édition, modifiée dans quelques unes de ses parties et augmentée dans d'autres (1).

La confirmation du récit de l'auteur espagnol, relativement au supplice et à la mort de Géronimo, se fit attendre pendant quelques années et jusqu'à la démolition du Fort des Vingt-quatre heures, ordonnée pour faire place à un arsenal. M. le capitaine d'artillerie Suzzoni, désigné alors pour cette opération, se mit aussitôt en rapport avec l'auteur de l'article et de la brochure, afin de recueillir tous les renseignements propres à diriger les travaux de telle sorte que le corps enterré tout vif fût retrouvé aussi intact que possible. Mais ni lui ni personne n'espérait ce qui arriva, et c'est que Géronimo ne livrerait plus que son squelette à la pitié et à la piété publique.

(1) On la trouve à Alger, chez M. Bastide, libraire-éditeur, et à Paris chez Challamel, libraire-éditeur, 30, rue des Boulangers.

En effet, le 27 décembre 1853, un pétard appliqué à un des blocs de pisé en fit éclater une partie, à la base, produisant une ouverture assez grande pour laisser apercevoir une espèce de petite caverne sur le grand axe de laquelle un squelette se trouvait étendu la face contre terre (1). C'étaient les restes de Géronimo dont le corps, avant de se dissoudre par l'action du temps, avait marqué son empreinte dans le pisé, d'où la petite caverne qui n'était pas autre chose que le moule naturel de son corps. C'était donc précisément le cas qui devait se présenter quelques années plus tard à l'observation de M. Fiorelli. Seulement, à Alger, au lieu de victimes d'une convulsion de la nature, comme à Pompéi, c'était une victime de la méchanceté ou plutôt de la sottise humaine, qui devait fournir d'abord cet exemple curieux d'un corps se faisant lui-même son propre moule.

M. Latour père, artiste sculpteur et un de nos collègues de la Société historique algérienne, modela, avec l'autorisation de Mgr Pavy, évêque d'Alger, le buste de Géronimo dont les nombreux exemplaires sont répandus dans la colonie et au dehors, depuis le commencement de l'année 1854. Il entreprit en même temps de mouler le corps entier, toujours à l'aide du creux naturel, et il y réussit autant que quelques légères détériorations causées par l'explosion du pétard pouvaient le lui permettre. Au reste, la photographie, prise au musée d'Alger sur le plâtre original de Géronimo déposé dans cet établissement, constate, avec une exactitude parfaite, dans quelles limites le succès a pu être obtenu.

Les circonstances particulières dans lesquelles M. Latour père opérait lui ont créé des difficultés spéciales contre lesquelles M. Fiorelli n'a pas eu à lutter. Le bloc où l'on a retrouvé Géronimo devait être conservé intact avec l'empreinte du corps et le squelette, pour être transporté à la cathédrale où il occupe aujourd'hui la première chapelle de droite, car c'était, dans son ensemble, une relique précieuse dont aucune partie ne pouvait être sacrifiée. Aussi, tandis que M. Fiorelli, travaillant à creux perdu,

(1) V. dans la brochure précitée, édition de 1860, la planche placée entre les pages 46 et 47 et qui donne l'état du bloc après l'explosion.

n'avait, une fois le plâtre coulé dans le moule naturel, qu'à détruire ce moule pour mettre à nu le plâtre original qu'on en avait obtenu. — M. Latour était obligé de procéder tout autrement : il lui fallut, au moyen de pièces d'argile repoussées dans les creux du moule naturel, puis soigneusement raccordées ensemble, recomposer le relief complet du corps.

Sur ce relief on obtint, en plâtre, ce qu'on appelle un creux perdu, dans lequel a été coulé le plâtre original qui se trouve aujourd'hui au musée d'Alger et sous lequel on lit cette inscription :

GÉRONIMO.

Plâtre original obtenu au moyen de l'empreinte laissée par son propre corps dans le bloc de pisé où il fut jeté vif par les Turcs d'Alger, le 18 septembre 1569, et retrouvé le 27 décembre 1853.

Moulé par Latour, sculpteur.

On voit, par ces détails, que si le procédé de l'autoplastie n'a pas été inventé à Alger, il y a été pratiqué, du moins, plusieurs années avant qu'on en fît usage à Pompéï. C'est tout ce que nous voulions dire sur la question. Car nous n'avons pas la prétention d'établir que le cas de Géronimo soit le premier de ce genre ni que M. Latour soit le premier qui ait songé à en tirer parti. Nous ne sommes pas en mesure de trancher une pareille question, qui est tout à fait du domaine d'une publication spéciale, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux.* A elle et à la presse en général nous livrons cet intéressant problème. C'est le meilleur moyen d'arriver à une bonne solution.

Quant à l'expression *autoplastie* qui figure en tête de notre article, pour signifier le moulage naturel, elle est bien le mot propre, étymologiquement parlant ; et nous n'avons pas hésité à en faire usage, tout en sachant qu'elle a déjà son emploi dans le langage chirurgical, mais avec un sens tout différent.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Aquae Calidae (Hammam Rira). — A la fin de l'article sur cette ville antique, inséré ci-avant à la page 347, en citant un moyen bronze de Marc-Aurèle, nous avons dit que c'était la seule trouvaille numismatique qu'on y eût faite, à notre connaissance. Nous avons la satisfaction, aujourd'hui, de pouvoir ajouter en post-scriptum, que, depuis lors, de très-beaux grands bronzes y ont été découverts, dont neuf appartiennent en ce moment au musée d'Alger, grâce à la libéralité de M. Bossoutrot, géomètre topographe, qui a bien voulu lui en faire hommage. En voici la liste chronologique :

Trajan (de l'an 98 à 117 de J. Ch.)

N° 1. *Avers. Imp. Caes. Nervae, Trajano Aug. Ger. Dac. P. m. Tr. p. Cos. V. P. P.* — A l'Empereur César Nerva-Trajan, Auguste, Germanique, Dacique, Grand pontife, Tribun, consul pour la cinquième fois, père de la patrie.

Son buste lauré à droite. Il n'y a de bien lisible dans l'épigraphe, sur notre médaille, que ce passage .... IANO AVG. GER...

Revers.— Autour du champ, qui est concave, règne une espèce de bourrelet qui a pu contenir la légende : *S. p. q. R. optimo principi. S. C.*— Le Sénat et le peuple romain, au très-bon prince, par Sénatus-consulte. Mais on n'en voit plus trace aujourd'hui et si nous la proposons, c'est que le revers semble l'appeler ; ce revers représente un Dace, dans l'attitude de la tristesse, *assis à droite* (dans l'exemplaire décrit par M. Cohen, n° 484, il est assis *à gauche*) sur des boucliers.

La variante que nous signalons peut faire sortir notre exemplaire de la classe des médailles communes dans laquelle M. Cohen a rangé son n° 484.

N° 2. *Avers.* Semblable au précédent.

Revers. Le champ est concave et entouré d'un bourrelet sans apparence d'épigraphe, si ce n'est à l'exergue où on lit : *Cos. III. p. p.* — consul pour la troisième fois, père de la patrie. Au-dessus de cette légende, une galère qui remplit tout le diamètre de la

médaille. Elle est sur des flots ; deux personnages s'y tiennent debout, l'un à la proue, l'autre à la poupe à côté d'un gouvernail ; entre eux, il y a 7 rameurs. La poupe se termine en queue de poisson.

Cette médaille n'est point décrite dans M. Cohen, et cependant son revers n'est point commun.

Faustine mère, femme d'Antonin le pieux. Morte l'an 141.

N° 3. — Buste à droite. *Diva Augusta Faustina.*

Revers. — *Pietas Augusti,* la piété d'Auguste, en légende ; et *S. C.* par Sénatus-consulte, à l'exergue. Temple à six colonnes, avec deux statues aux têtes du Fronton. Le grand bronze décrit par M. Cohen sous le n° 258 ne diffère que de très peu de notre exemplaire.

N° 4. Même tête et légende.

Revers. — *Pietas Aug. S. C.* — piété d'Auguste, par Sénatus-Consulte. La piété voilée debout à gauche, mettant un grain d'encens dans la flamme d'un autel paré et allumé, et tenant une boîte à parfums (*acerra*).

N° 5. Même tête. *Diva Faustina.*

Revers. — *S. C.* Figure de femme debout tenant un caducée de la main gauche et un gouvernail de la main droite. Le flan est remarquablement épais.

Marc Aurèle (de l'an 161 à 180).

N° 6. *M. Aurel. Antoninus Aug. Tr. p. XXXIII.* — Marc Aurèle Antonin, Auguste, tribun pour la 33° fois. Tête laurée, à droite.

Revers. — *Felicitas Aug. Imp. IX, cos. III, p. p. S. C.* — La félicité d'Auguste, Impérator pour la 9° fois, consul pour la 3°, père de la patrie, par Sénatus-Consulte. Ces diverses indications chronologiques donnent à cette médaille la date de 179 de J. Ch. V. M. Cohen. Médailles impériales, tome 2°, p. 522, n° 469.

N° 7. *Aurelius Cæsar. Aug. pii f. cos.* — Aurèle César, fils du pieux Auguste (Antonin), consul. Sa tête jeune, nue, à droite.

Pietas Aug. S. C. — Piété d'Auguste, par Sénatus-Consulte. Couteau de sacrificateur, aspersoir, vase à sacrifice, bâton d'augure et simpule (petit vase pour les libations). Gravée et décrite par M. Cohen. T. 2, p. 538, n° 587.

Faustine jeune, femme de Marc Aurèle, morte en 175.

N° 8. *Faustina Augusta.* — Buste à droite.

Imp. Caes, L. Aurel, Commodus Germ. Sarm, l'Empereur César Lucius Aurèle Commode, Germanique, Sarmatique. Son buste jeune lauré à droite avec le paludament.

Revers. De Sarm. Tr. p. II. Cos, p. p. S C. Des Sarmates, 2° puissance tribunicienne, 1er consulat, père de la Patrie, par Sénatus-consulte. Trophée au pied duquel sont assis un Sarmate à gauche, les mains liées derrière le dos, et une Sarmate à droite, dans l'attitude de la tristesse.

Cette médaille, d'après les indications chronologiques qu'elle fournit, remonte à l'an 177 de J. Ch.

Le flan est épais et le métal d'un beau jaune d'or.

Bas-Empire. Cinquante petits bronzes, dont vingt-neuf assez bien conservés.

Byzantines. Quatorze petits bronzes en assez bon état de conservation.

Africaines. Carthage. Douze pièces, en bronze de divers modules, avec les têtes de Cérès, Proserpine, etc., et au revers, la tête de cheval ou le cheval entier dans diverses positions. L'une d'elles, petit module, est décrite ainsi par M. Muller, sous le n° 313, tome 2° de sa *Numismatique de l'ancienne Afrique*, p. 103-104 ;

313. Cheval debout à droite ; au fond, un long caducée,

Revers. Palmier.

Rois Numides. Quatre pièces ; une de Micipsa (n° 24 de M. Muller). Deux ayant de chaque côté une tête, dont l'une est frappée d'une contremarque sur laquelle on distingue une espèce d'O. Un petit bronze incertain.

Toutes ces pièces africaines proviennent de Tripoli de Barbarie.

Pièces européennes, 4, *pièces arabes*, 3.

Boutons ? en plomb. Ces boutons sont bombés d'un côté et plats de l'autre ; sur le côté plat, le premier offre un buste casqué et cuirassé ; et le second une tête de femme coiffée comme l'est ordinairement Julia Mamaea sur ses médailles. Autour, on lit : CADA...VC..

Ces deux objets en plomb proviennent également de Tripoli.

M. Charles Brosselard. — La réorganisation qui vient de renouveler les sommités administratives de l'Algérie éloigne d'Alger un de nos vice-présidents, M. Brosselard, ancien secrétaire général de la Préfecture d'Alger et, aujourd'hui préfet d'Oran. Malgré cet éloignement matériel, il continuera, nous en avons l'assurance,

d'être avec nous par la pensée ; et nous espérons même que si les devoirs de sa haute position le lui permettent, il conservera quelque communication avec la *Revue Africaine* qui ne peut oublier qu'elle lui doit un des meilleurs travaux qu'elle ait publiés, les *Inscriptions arabes de Tlemcen*. M. Brosselard a préparé pour elle, nous le savons, un mémoire épigraphique et historique plein d'intérêt, sur la *Dynastie Zianite des rois de Tlemcen*, celle qui occupait le trône quand Aroudj vint y introniser le pouvoir Turc. Désirons qu'il ait le loisir de mettre la dernière main à cette œuvre importante, qui comblera une grande lacune dans les annales de ce pays.

Après cette expression de nos regrets et de nos espérances, en ce qui concerne notre honorable vice-président, disons un mot de l'accueil qui lui a été fait par la presse, dans sa préfecture.

Le *Courrier de Tlemcen* lui consacre un article de bienvenue, auquel nous emprunterons ces quelques passages :

« A l'arrivée de M. Brosselard à Tlemcen, la municipalité n'existait pas ; c'est lui qui, plus tard, l'organisa et établit les nombreux arrêtés qui ont régi la municipalité jusqu'à ce jour ; on lui doit le musée qui se trouve dans le jardin de la mairie, et la bibliothèque de la ville, que le nouveau maire a ouverte au public il y a peu de temps.

» Nommé sous-préfet, il avait dû abandonner au maire la direction de la commune, qu'il surveillait néanmoins avec l'attention d'un fondateur.

» Travailleur infatigable, le labeur de la sous-préfecture ne suffisait plus à son activité ; il écrivit alors plusieurs notes sur les mœurs indigènes, fit relever toutes les inscriptions des mosquées et d'autres monuments qui serviront un jour à l'histoire de Tlemcen, que nous espérons toujours voir sortir de sa plume. Il fit recueillir toutes les pierres tumulaires et milliaires romaines des environs, fit faire des fouilles dans l'ancienne mosquée de Mansoura et enrichit le musée des colonnes et des chapiteaux de marbre (onyx calcaire) qui en furent extraits....

» Honnête homme, M. Brosselard est le protecteur des honnêtes gens, qui peuvent s'adresser directement à lui sans crainte, quelque infime que soit leur position....

» Pour les affaires administratives, il préfère l'homme de bon sens à l'homme plus instruit mais moins intelligent.

» Ennemi des intrigues, malheur à qui lui fait de faux rapports Protecteur de ses employés envers et contre tous, il est avec eux d'une sévérité sans exemple. Travailleur, exact dans ses devoirs, il exige de tous le travail et l'exactitude. Ami du progrès, il accueille avec joie tous les projets qui lui paraissent utiles et encourage leur auteur.... » DES AGEUX.

Toute la presse du département de l'ouest s'est associée à ces éloges si bien mérités auxquels il nous serait facile d'en ajouter d'autres, si une certaine réserve n'était pas imposée à l'amitié en pareille circonstance. Aussi, nous avons mieux aimé laisser parler d'autres, et surtout les organes de la presse qui — ainsi que l'un d'eux le remarque à propos d'un confrère — ne sont pas enclins à la flatterie.

BÔNE. — M. le docteur Reboud nous adresse un dessin et un estampage d'une inscription assez mal gravée sur marbre dont voici le texte, autant qu'il nous est possible de le rétablir à l'aide des deux documents dont nous venons de parler :

D. M. S.
M CIAR
CIVS PV
DENS MI
LES COHO
RTIS XIIIIVRB
OSIIANIA
CENSSV
PRARIPAIP
PONERE C. ARA
POSITA EX TEST
IVSSO CVRA
AGENTE MER
CVRIO LIBER
TO HS

La partie moyenne de cette épigraphe est d'une lecture incertaine ; de sorte que nous ne pouvons préciser tout ce que l'affranchi Mercurius avait à faire, comme agent de funérailles, en outre de l'érection d'une pierre tumulaire en forme d'*autel* (aux dieux mânes) à son patron, M. Ciarcius Pudens, soldat de la 14e cohorte urbaine.

Cet autel était destiné à être vu de tous côtés, car il est gravé ou sculpté sur ses quatre faces.

En avant est l'épitaphe, dans un cadre, entre une base et une corniche couronnée de quatre rosaces juxta-posées.

Sur la face postérieure, Génie ailé, nu et debout, tenant diagonalement dans ses deux mains (celles-ci écartées l'une de l'autre) une grande flèche brisée..... ou une palme ?

En relief également, sur le côté droit, une patère.

Idem, sur le côté gauche, le vase appelé *guttus*.

Les renseignements nous manquent quant à la provenance exacte de ce monument. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il est actuellement au bureau arabe civil de Bône.

Le marbre sur lequel cette épigraphe est gravée mesure, 0,55 c. sur 0,25. Il y a trace d'une moulure tout autour. Les lettres des neuf premières lignes ont 0,03 c. 1[2 ; les autres n'ont que 0,02 c.

M. le docteur Reboud termine son intéressante communication par ce renseignement :

« Veuillez dire à M. B. que des tombes celtiques se trouvent à chaque pas au bas des montagnes situées à l'est de Bône (Merdès, oued Berbès). »

Langue des Touareg. — M. le B. Aucapitaine nous écrit de Toulon :

Je ne sais si vous connaissez l'ouvrage anglais intitulé *A grammatical sketch of the Themahug or Touarek language*, par M. Stanhope Freeman, ancien vice-consul anglais à R'damès. Cet ouvrage est un petit et fort simple manuel de la langue Touareg : je viens d'en terminer la traduction et je crois qu'il y aurait un grand intérêt pratique pour l'Algérie à ce que cette traduction fût — si imparfaite qu'elle soit — publiée en France. C'est ce dont je vais m'occuper.

L'aperçu de M. Freeman sera loin de faire double emploi avec l'excellent ouvrage de M. le colonel Hanoteau ; mais, moins compliqué, il préparera à l'étude de la grammaire kabile.

Je joins ci-contre comme spécimen l'avant-propos de M. Freeman.

Aperçu grammatical sur le TEMAHUG *ou langue des Touareg*, par M. H. Stanhope Freeman, ancien vice-consul de S. M. Britannique à Ghadamès, traduit de l'anglais, avec autorisation de l'auteur, par M. le baron Henri Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Le langage des Touareg est appelé par eux Temahug. C'est une

de ces langues sœurs parlées par les habitants de beaucoup de cantons de l'Atlas, chaîne de montagnes qui s'étend depuis l'Égypte jusqu'aux côtes ouest du Maroc, langues comprises sous la dénomination générale de *Berber*.

Le *jebeli*, ou langue des régions *montagneuses* du Pachalik de Tripoli, possède autant de dialectes qu'il y a de districts dans lesquels la langue est en usage, ainsi Rujban, Cabaou, Mejerbera, Naalout, etc. L'arabe entre pour beaucoup dans la composition de tous ces dialectes ; et, de la sorte, ils sont assez semblables entre eux pour qu'un habitant d'un district puisse facilement se faire comprendre lui-même dans les autres (1).

Dans le dialecte de l'oasis de Soakna, il y a beaucoup moins d'arabe et moins encore dans celui de Ghadamès. Les langues des Kabiles de l'Algérie et des Chellouh du Maroc ont une origine commune avec toutes celles dont nous venons de parler, bien qu'elles contiennent un certain mélange d'arabe que je n'ai pas eu occasion d'apprécier.

La langue des Touareg est probablement la plus pure de toutes celles qui descendent de l'ancien idiome Berber, bien que celle parlée par les tribus du Sahara méridional contienne beaucoup de mots d'origine arabe. Les langues en usage chez les Touareg du Sahara méridional, les Kelowi, les Awelimmiden, etc., qui sont appelées Temachught ressemblent probablement d'avantage aux idiômes du Soudan. Les premiers, par exemple, contiennent les mots et expressions du Bournou et de Haoussa, tandis que les derniers empruntent les leurs au Haoussa et au Songhay.

J'ai consacré exclusivement mon attention à la branche de ces langues parlées par les Touareg du nord, à la fois en raison de la conviction que j'ai acquise, qu'il était plus pur que le Ghadamsien et le Djebeli, et aussi parce que j'avais heureusement obtenu l'amitié et le concours du cheikh Mohammed Aussuk, jadis cadi de Ghat et fils de l'un des érudits arabes les plus renommés du nord de l'Afrique. Comme il était très-familier avec la langue arabe, j'ai été ainsi à même d'obtenir de lui beaucoup d'informations ; mais son départ de Ghadamès est venu malheureusement arrêter mes travaux longtemps avant que j'aie pu obtenir toutes les données suffisantes pour

(1) Il en est absolument ainsi dans les diverses Kabilies algériennes, chez les Berbers du Rif et de l'Anghera, au Maroc. (H. A.)

me permettre d'acquérir d'exactes appréciations sur ce langage. J'avais cherché un autre guide, mais sans réussir à le rencontrer, en raison des connaissances généralement fort restreintes qu'ont les Touareg de la langue arabe, et je quittai moi-même l'oasis avant le retour de mon ami Si Mohammed. En outre, la difficulté d'étudier avec une personne qui n'a pas la plus légère idée de ce que peut être l'application des principes de la grammaire à une langue, de l'accord de ces notions et de ce que sont les règles, est fort grande. Je n'avais d'autre moyen d'obtenir l'éclaircissement que je voulais qu'en posant d'innombrables questions au cheikh et en lui faisant traduire les phrases contenant les points à éclaircir, puis, alors, par l'analyse, j'en déduisais mes règles.

Les observations précédentes seront suffisantes, je pense, pour faire excuser l'état imparfait de mon travail et les quelques erreurs qu'il peut contenir. Néanmoins, j'ose espérer que les pages suivantes contribueront à jeter quelque lumière sur une langue jusqu'à présent peu connue des philologues.

Aleria. — On lit, dans un journal de la Corse, la note suivante qui concerne un des correspondants les plus actifs de la Société historique Algérienne :

« Un officier du 36e, M. le baron Aucapitaine, connu dans le monde savant par des travaux scientifiques et littéraires où la Corse a sa part, vient de faire un magnifique cadeau à la bibliothèque de notre ville.

» En 1847, on découvrit à Aleria trois inscriptions romaines, dont deux ont été successivement publiées dans l'*Observateur* du 9 mars 1855 et dans l'*Avenir* du 15 janvier 1863. La troisième, encore inédite, n'était qu'un fragment laissant à peine deviner l'époque à laquelle elle se rattachait.

» M. Aucapitaine a eu le bonheur de trouver au même endroit un autre fragment, qui confronte à celui de 1847 sans aucune solution de continuité ; et c'est de ces deux fragments, réunis à force de libéralités et de recherches, qu'il nous a fait cadeau.

» Tout le monde peut les voir scellés ensemble contre l'un des murs de notre bibliothèque. Ils ne complètent pas l'inscription, mais ils la précisent, et permettent de la placer à coup sûr entre l'an 40 et l'an 38 avant Jésus-Christ. En effet, on y lit de la manière la plus distincte le mot MENATIS, dont il est impossible de faire autre chose qu'un génitif de *Menas*. Or, on sait que Ménas, le célèbre

affranchi du fils de Pompée, avait occupé pour son patron la Sardaigne et la Corse, l'an de Rome 714, et qu'il les livra l'an 716 au fils adoptif de César.

Rien ne fait mieux sentir que ces noms et ces dates le prix du cadeau de M. Aucapitaine. Qu'il en reçoive ici les remercîments de la ville. » Ph. Caraffa.

(*Observateur de la Corse*). 25 mars 1864.

Poésies arabes. — Un de nos correspondants de Paris, qui a vécu longtemps en Afrique et a étudié le pays avec amour et conscience, s'occupe en ce moment à traduire en vers français quelques poésies arabes qu'il a recueillies ici. Il nous envoie l'échantillon ci-après de son travail, en nous priant de lui dire ce que nous en pensons. Comme, en pareille matière, c'est le public qui donne les meilleurs avis, nous publions la pièce de vers dont il s'agit et qui rend avec une grande exactitude le sens de l'original arabe, dans sa forme un peu rabelaisienne :

— Mon fils veut prendre femme. En ce cas il importe
(Écrit Sid El Hedjadj à son meilleur ami)
De bien choisir l'épouse. Or, cherche-la parmi
Les filles des tribus, près ou loin de ta porte.

Noble et belle il la faut ; que le bonheur l'escorte
Toujours elle et les siens, contre l'œil ennemi.
— J'en connais une ainsi. Mais sa gorge est trop forte !

Par Allah ! dit Hedjadj, tant mieux, car rien ne vaut
Cet excès d'embonpoint qui te semble un défaut.
Certe une fille avec la gorge si puissante

A juste les appas faits pour émerveiller :
Car son sein au mari est un doux oreiller
Et promet force lait pour les fils qu'elle enfante.

Rectifications de synonymies. — Nous avons promis de rectifier ici quelques fausses synonymies du commentaire de Bocking analysé par M. Bache, sur la *Notice des Dignités* (V, p. 333, note 1). Disons d'abord que le savant allemand a été induit en erreur par Mannert et que Bache s'est égaré sur ses pas,

Ainsi, Tipasa (de Numidie) répond à *Tifêche* et non à Tebessa, comme il est dit à tort, ci-avant, p. 254.

L'emplacement d'Hadrumétum est à *Soussa* et non à Hammamet.

En citant Thamugas sous la forme ablative Thamugade, on

aurait pu dire que l'emplacement de ses ruines est encore appelé *Timgad* par les indigènes. C'est dire que ce nom, de forme manifestement berbère, existait bien avant l'occupation des Romains qui l'ont adopté en le romanisant légèrement (p. 330).

Parmi toutes les formes du nom que l'on donne aujourd'hui à l'emplacement de l'antique Tacape, dans la Byzacène, il manque à l'énumération de Bache la véritable qui est *Gabès* (p. 331).

Résumons-nous dans cette observation faite une fois pour toutes; Bache, comme beaucoup d'autres personnes qui s'occupent de la géographie comparée de l'Afrique du Nord, a eu le malheur de s'en rapporter à Mannert ou à des auteurs qui suivaient Mannert. C'était un moyen infaillible de commettre de nombreuses et graves erreurs sur la matière. Ceux qui ont fait usage du volume de ce dernier écrivain, traduit par M. Marcus Duesberg, savent combien notre assertion est fondée.

Suppression de la lettre S en épigraphie romaine. — On trouve une assez grande quantité d'inscriptions dans lesquelles l'S finale du nominatif de la deuxième déclinaison a été éliminé par le lapicide. Cette suppression nous avait frappé depuis longtemps et nous l'avons expliquée dans cette *Revue* par quelque particularité de prononciation locale.

Nous venons de lire, dans V. Muller, *Leçons sur la science du langage*, un passage qui corrobore notre opinion tout en la modifiant ; en ce sens que cette suppression de la lettre S n'est pas un provincialisme spécialement Africain, puisqu'elle avait lieu aussi en Italie. Exemple :

« Si les plébéiens avaient eu le dessus au lieu des patriciens, le » latin eût été fort différent de ce qu'il est dans Cicéron ; et nous » savons que Cicéron lui-même, ayant été élevé à Arpinum, fut » obligé, quand il commença à fréquenter la haute société et qu'il eut » à écrire pour ses nouveaux amis les nobles, de se corriger de » quelques provincialismes, parmi lesquels on cite l'habitude » qu'il avait de laisser tomber l'*s* à la fin des mots (1) »

Pour tous les articles non signés,

Le Président,

A. Berbrugger.

(1) Quintilien, IX, 4 « nam neque Lucilium putant uti eadem (S) ultima, cum dicit *Serenu* fuit et *dignu* loco. Quin etiam Cicero in Oratore plures antiquorum tradit sic locutos. » Dans certaines phrases, l'*s* finale était omise dans la conversation : *abin*, pour abisne ; *viden*, pour videsne : *opu'st*, pour opus est ; *conabere* pour conaberis.

Alger. — Typ. Bastide.

8e Année. N° 48. NOVEMBRE 1864.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.

(15e *article. Voir les* nos 32, *et de* 34, *à* 47.)

A. — Les deux Consulaires.

1. Le Consulaire de la Byzacène (*Consularis Byzacii*).

La Byzacène, ou le *Byzacium*, n'avait d'abord été que province présidiale (sous Constantin, en 321), ainsi que le démontre l'inscription d'Aradius Proculus ; mais elle devint *province consulaire* (sed postea consularis facta est) au moins dès 363. Un texte de loi mentionne, en 372, les consulaires de la Byzacène et de la Tripolitaine (L. ad Proconsulem Africae, a. 372 data, Consulares in Byzacena et Tripolitana provinciis memorat). Lorsque Justinien eut créé, en 534, une Préfecture du Prétoire d'Afrique, il conserva à cette province le rang de *consulaire*.

La Byzacène (aujourd'hui, Régence de Tunis, zône méridionale) avait pour capitale Adrumète, qui paraît avoir été la résidence d'abord du Préside, puis très-problablement ensuite celle du Consulaire.

Cette province était regardée comme la plus fertile de l'Empire. Pline rapporte que les Procurateurs envoyèrent différentes fois, à Rome, plus de 350 épis sortis d'un seul grain. Isidore fait, dans ses *Etymologies*, la peinture suivante de cette contrée : « Byzacena regio ex duobus nobilissimis oppidis nomen sortita est, ex quibus unum Adrumetus vocatur (alterum Byzacium). Haec sub Tripoli est, patens passuum ducenta vel amplius milia, fecunda oleis et glebis ita praepinguis, ut jacta ibi semina incremento paene centesimo frugis renascantur (1).

2. Le Consulaire de la Numidie (*Consularis Numidiae*).

La Numidie, ou pays des Numides (*Nomades*), avait pour capitale cette fameuse *Cirta colonia*, devenue la ville de Constantine. « L'amphithéâtre que développe et dresse Constantine en face du désert, (2) dit M. V. Bérard dans son *Indicateur général de l'Algérie*, a été la scène où sont venus comparaître tour à tour les personnages qui ont joué le sort de l'Afrique dans le grand drame de l'histoire. »

Trois lois rendues dans le courant du IV[e] siècle, font connaître, en même temps que le rang hiérarchique qu'occupait la Numidie à cette époque, les noms de trois consulaires de cette importante province : *Valentinus*, en 330 ; *Ilicus*, en 353 ; *Januarinus*, en 399. C'est également à cette même époque (en 340) que se rapporte une loi (de Decurionibus) « Non tam *Ordini civitatis Constantinae* » *Cirtensium* (i. e. Cirtae s. Constantinae) data, quam Consulari » Numidiae, quem ita allocuti sunt imperatores *Gravitas Tua.*» N'y a-t-il pas lieu d'inférer de là que la résidence ordinaire du Consulaire de la Numidie était Constantine (simulque indè, quod per se satis veri simile hunc Consularem, comprobari videtur) ? Dans le remaniement de l'Afrique, opéré par Justinien en 534, la Numidie ne fut plus que province présidiale.

Isidore a fait (ouvrage cité), d'après Salluste, Pline et Paul Orose, la description suivante de la Numidie : « Numidia ab incolis passim vagantibus sic vocata, quod nullam certam haberent sedem ;

---

(1) Le code Théodosien ne nous a conservé et transmis le nom, *Aginacius*, que d'un seul consulaire de la Byzacène (*Aginacio Consulari Byzacenae* dedit Julianus a. 363. L. 1. Th. C. de collat. donatar. XI. 20.). Ce nom pourrait être utile en matière d'épigraphie.

(2) Le plateau rocheux de Constantine, qui de la Casba descend vers Sidi Rachid, regarde plutôt la Tunisie que le désert. -- *N. de la R.*

nam lingua eorum incertae sedes et vagae *Numidia* dicuntur. Incipit autem a flumine Ampsaga, in Zeugitanum limitem desinit, habens ab ortu Syrtes Minores, a septentrione mare quod intendit Sardiniam, ab occasu Mauritaniam Sitifensem, a meridie Aethiopum gentes. Regio campis praepinguis ; ubi autem silvestris est, feras educat ; ubi jugis ardua, equos et onagros procreat ; eximio etiam marmore praedicatur, quod Numidicum dicitur (1). Habet autem urbes praecipuas Hipponem Regium (près de *Bône*) et Rusicadam (*Philippeville*). » — Dans la distribution géographique et administrative de l'Algérie moderne, l'ancienne Numidie forme la province de l'Est ou province de Constantine (2).

B. — Les trois Présides.

1. Le Préside de la Tripolitaine (*Praeses Tripolitanae*).

La Tripolitaine (*Tripolitana provincia*) devait son nom à *trois villes* principales, Oëa, Sabrata et Leptis (la grande), situées dans la région syrtique. Cette province (régence actuelle de Tripoli), située elle-même entre les deux Syrtes, avait été d'abord *province correctoriale* (gouvernée par un Correcteur) ; puis elle était devenue province consulaire, nous venons de le voir à propos de la Byzacène ; et enfin province présidiale. Justinien lui rendit son rang de consulaire. « Tripolitanam ... provinciam Graeci (Achaei *Tripolin*) lingua sua signant de numero trium magnarum urbium, Oeeae Sabratae, Leptis magnae. Haec habet ab oriente Syrtes Majores et Troglodytas, a septentrione mare Adriaticum (Adrumeticum ?), ab ocasu Byzacium, a meridie Gaetulos et Garamantes usque ad Oceanum Oethiopicum pertendentes » (Isidore). Le code Théodosien

---

(1) On trouvera dans la *Richesse minérale de l'Algérie*, par M. Henri Fournel (in-4°, 1849, t. I. pp. 35. 36 et 37), une digression, aussi curieuse qu'intéressante, sur le fameux *marbre numidique* ; et, à la fin du même tome, une note (E), non moins savante, sur les pierres Carthaginoises (*grenats*).

(2) Saisissons cette occasion pour faire connaître une particularité relative à cette contrée célèbre. Les gens riches, à Rome, avaient l'habitude de faire courir devant leur voiture, pour leur ouvrir passage, annoncer leur arrivée, et surtout pour satisfaire leur goût d'ostentation. L'esclave *courrier à cheval*, employé à ce service, était généralement un Numide, *numida* : on sait que ce peuple était réputé pour son adresse à monter à cheval. Ce *courrier* n'avait rien de commun avec les *pedisequi*, esclaves (à pied), des deux sexes, qui accompagnaient leurs maîtres, quand ceux-ci sortaient.

mentionne *Ruricius* et *Simplicius* comme Présidents de la Tripolitaine, le premier en 370, le second en 399 (1).

2. Le Préside de la Mauritanie Sitifienne (*Praeses Mauritaniae Sitifensis*.

« Mauritania vocata a colore populorum : Graeci enim nigrum *Mauron* vocant : sicut enim Gallia a candore populi, ita Mauritania a nigredine nomen sortita est. Cujus prima provincia Mauritania Sitifensis est, quae Sitifi habet oppidum, a quo et vocabulum traxisse regio perhibetur » (Isidore). En effet, cette province avait pour chef-lieu *Sitifi*, aujourd'hui *Sétif*.

La Mauritanie Sitifienne et la Mauritanie Césarienne formaient, pour les Romains, la Mauritanie Orientale, située entre la Numidie et le fleuve Malva (la *Melouïa*). La Mauritanie Occidentale, appelée Tingitane (empire du Maroc), était censée faire partie de l'Espagne.

Aucun décret impérial, aucune loi ne parle du Préside de la Mauritanie Sitifienne ; les écrivains, les inscriptions même, sont également muets à cet égard. Il y a mieux que cela : l'*index* de la *Notice* porte : *Dux et Praeses provinciae Mauritaniae* ; ce qui prouve que les fonctions de Duc et la charge de Préside étaient réunies ; et que ce double emploi comprenait la Mauritanie Orientale tout entière (Sitifienne et Césarienne). Cette réunion d'emplois, consacrée originairement par une loi, fut plus tard confirmée par un décret de Théodose et Valentinien : « Quodsi a duce fuerit appellatum, si idem et praeses sit, praefectura necessaria tantum jure ordinario in sacro auditorio judicabit. »

Faisons remarquer encore que l'*index* de la *Notice*, en parlant des trente-et-un Présides qui fonctionnaient dans toute l'étendue de l'Empire d'Occident, n'en mentionne que deux pour le diocèse d'Afrique : celui de la Tripolitaine et celui de la Mauritanie Sitifienne, et qu'il ne signale point le Préside de la province qui va suivre, bien que ce dernier figure réellement dans la répartition des gouverneurs soumis au vicaire d'Afrique.

3. Le Préside de la Mauritanie Césarienne (*Praeses Mauritaniae Caesariensis*).

« Mauritaniae vero Caesariensis colonia Caesaria civitas fuit,

(1) Le nouveau Tripoli était appelé *Neapolis* par les Byzantins. Ruines peut-être à Aea ou OEa) d'un arc-de-triomphe dédié à Marc-Antoine, Antonin le Philosophe et Lucius Verus, son collègue dans l'Empire.

et nomen provinciae ex ea datum. Utraeque igitur provinciae sibi conjunctae ab oriente Numidiam habent, a septentrione mare magnum, ab occasu flumen Malvam, a meridie montem Astrixim (l'*Aurès* ?), qui discernit inter fecundam terram et arenas jacentes usque ad Oceanum (1). »

(Isidore.) *Césarée* (Julia Caesarea (2), aujourd'hui Cherchel, était le chef-lieu de cette province (3). « Caesaria S. Caesarea, *Kaisareia*, ab Juba rege Maurorum in honorem Caesaris Augusti condita et ex ejus nomine appellata, multis scriptorum locis, itinerariis nummisque celebrata.... »

Les explications qui précèdent s'appliquent plus particulièrement encore à la Mauritanie Césarienne, qui n'avait pas de Préside et qui était gouvernée par le Duc de la Mauritanie : « Dux Mauritaniae Caesariensis etiam praesidatum ejusdem provinciae gessit. » Boecking n'est pas moins embarrassé que nous pour rendre compte de cette anomalie ou de cette exception, car il dit :

« Caussa ex qua *Mauritaniae Caesariensis*, quam pariter, atque Sitifensem C. Caligula post Ptolemaei Jubae f. mortem in provinciae formam redegerat, hoc loco mentio nulla facta est, quamvis eam praesidialem provinciam atque sub dispositione Vicarii Africae fuisse constet.... »

Il est à remarquer, d'autre part, que, si l'*index* de la *Notice* ne mentionne que le Préside de la Mauritanie Sitifienne, sans parler de celui de la Mauritanie Césarienne, par contre, il ne cite, au nombre des douze Ducs de l'Empire d'Occident, que le Duc de la Tripolitaine et le Duc de la Mauritanie Césarienne, sans s'occuper de celui de la Mauritanie Sitifienne (4)

Lors du remaniement opéré par Justinien, cet Empereur réunit

(1) On pourrait voir aussi dans l'Astrix la ligne de dunes appelée *areg* qui sépare du grand désert la ligne méridionale des Oasis. — *N. de la R.*

(2) Le nom de *Julia*, ajouté à *Caesarea* par quelques auteurs *modernes* pour désigner la capitale de la Mauritanie Césarienne, ne se trouve jamais dans les documents antiques. Aussi, M. Léon Renier, si bon juge en pareille matière, n'en a fait usage nulle part. — *N. de la R.*

(3) « Olim coloniam illam hodiernum *Algier* esse opinati sunt, » dit Boecking, qui probablement n'a jamais visité l'Afrique française.

(4) L'épigraphie offre plusieurs exemples du titre de *praeses Mauritaniae Caesariensis*, appliqué à divers personnages, notamment à Aurelius Litua, mentionné dans l'inscription n° 74, du musée d'Alger, inscription provenant de Cherchel. — *N. de la R.*

en une seule province les Mauritanies Sitiflenne et Césarienne, et il n'accorda à cette province que le rang de Présidiale. Il la fit gouverner par un Duc, qui eut ordre de fixer sa résidence à Césarée : « Unam tantum Mauritaniam, eamque item praesidialem agnoscit Justinianus, Ducemque ejus provinciae in Caesariensi civitate sedere jubet. »

Nous ne saurions compléter ce paragraphe plus utilement, au point de vue de l'archéologie et de l'épigraphie, qu'en reproduisant ceux d'entre les noms des Vicaires d'Afrique que l'histoire nous a conservés. La liste qu'on va lire offre des caractères d'authenticité incontestables, puisqu'elle a été dressée d'après des documents officiels : « *ad Vicarios Africae datae constitutiones in* THEODOSIANO « CODICE *haec leguntur.* » Nous avons suivi, dans ce classement, l'ordre qui nous a semblé le plus naturel, c'est-à-dire l'ordre chronologique. N'ayant en vue que l'étude des inscriptions, nous ne rapportons pas les titres des lois et décrets adressés à ces magistrats, auxquels d'ailleurs il serait facile de se reporter ; et nous adoptons, au lieu de la forme de l'accusatif : *ad N.... Vicarium Africae*, celle du nominatif, comme plus simple pour faciliter les recherches épigraphiques.

LISTE NOMINALE DES VICAIRES D'AFRIQUE.

(IVe ET Ve SIÈCLES)

	Ans de J. Ch.
1. — PATRICIVS	313
Patricius Vicarius Africae	
2. — DOMITIVS CELSVS.	315
Domitius Celsus V. Af.	
3. — VERINVS.	319
Verinus V. Af.	
4. — ACONIVS CATVLIN S.	338
Aconius Catulinus . . Af.	
5. — PETRONIVS.	340
Petronius V. Af.	
6. — EVBOLIDAS.	344
Eubolidas *v. c.* V. Af.	
7. — CAESONIANVS.	348
Caesonianus V. Af.	
8. — MARTINIANVS.	358
Martinianus V. Af.	

9. — ANICIANVS. . .	
Anicianus V. Af.	362
10. — AVITIANVS . . .	
Avitianus V. Af.	363
11. — DRACONTIVS . . .	
Dracontius V. Af.	364-365
12. — MVSVPHILVS . . .	
Musuphilus V. Af.	368
13. — CRESCENS . . .	
Crescens V. Af.	370
14. — CHILON . . .	
Chilon V. Af.	374
15. — FLAVIANVS. . .	
Flavianus V. Af.	377
16. — TITIANVS. . .	
Titianus V. Af.	380
17. — CAMENIVS . . .	
Camenius V. Af.	381
18. — CELSINVS TITIANVS. . .	
Celsinus Titianus V. Af.	381
19. — MAGNILLVS. . .	
Magnillus V. Af.	392
20. — HIERIVS. . .	
Hierius V. Af.	395
21. — DOMINATOR. . .	
Dominator V. Af.	398
22. — SAPIDIANVS. . .	
Sapidianus V. Af.	399
23. — STRATEGIVS. . .	
Strategius V. Af.	403
24. — GAVDENTIVS. . .	
Gaudentius V. Af.	409

La forme de l'accusatif (*ad*) n'était pas la seule employée par les Empereurs, lorsqu'ils rendaient des décrets, transmettaient des rescrits, etc. ; on se servait également de la forme du datif, qu'on retrouve si fréquemment sur les inscriptions. Aussi, quelques-uns des noms qui précèdent sont-ils mis au datif, ainsi que la qualification qui les suit (DOMINATORI, *Vicario Africae*), circonstance que nous avons cru devoir signaler, pour éviter toute erreur.

(*A suivre*)

E. BACHE.

EXPÉDITION DU COMTE O'REILLY CONTRE ALGER, EN 1775.

Instruction secrète donnée par le commandant en chef comte d'O'Reilly aux généraux et chefs de corps, à Carthagène (1).

(Extrait du tome 6 de la *Revue militaire de Madrid*)

Les généraux, chefs de corps, officiers et soldats se conformeront avec exactitude aux ordres suivants, en ce qui concerne chacun d'eux.

La bonne issue de toutes les entreprises militaires dépend de l'habile direction du chef principal, de l'exactitude avec laquelle ses subordonnés obéissent et exécutent ses ordres, du zèle et de l'à-propos avec lesquels ils pourvoient d'eux-mêmes aux cas d'exécution et de la valeur et de la vigilance de la troupe. On veillera donc à ces divers points avec le plus grand soin, ayant bien présent que la moindre négligence de qui que ce soit d'entre eux exposerait l'armée aux plus grands malheurs.

Si petite que soit une armée, elle est invincible, quand les officiers et la troupe ont confiance dans leur chef, quand l'obéissance les unit, les dirige et les conduit tous aux mêmes fins du service, quand chaque individu conserve le mérite constant d'être résolu à vaincre. Les grandes actions que l'histoire célèbre n'ont pas eu d'autres principes.

Ces mêmes principes feront aujourd'hui la gloire des armes du Roi et prouveront à la postérité qu'au service du souverain et de la patrie, la valeur et la constance de l'armée espagnole ne connaissent pas de limites.

Tous les chefs feront comprendre à leur troupe les avantages que celle-ci a sur l'ennemi, lui inspireront de la confiance dans la discipline et le bon ordre, ainsi que la certitude de la victoire, moyennant leur union, leur valeur, et les dispositions prises par le commandant général.

Les chefs ne se laisseront troubler dans aucune des circonstances qui pourraient se présenter et ils prendront toujours le parti qui

(1) Nous commençons par cette pièce essentielle la publication de la série de documents dont la copie nous a été adressée par M. le général de Sandoval et qui se rapportent à l'expédition d'Oreilly. *N. de la R.*

conviendra le mieux à la situation ; ayant toujours présent à l'esprit qu'il n'est aucune perte qui puisse égaler celle de l'honneur, qu'on ne peut jamais capituler avec les Mores et que le plus petit nombres d'hommes résolus à se défendre glorieusement se rend redoutable à quelque ennemi que ce soit et se conserve en état de profiter de ces occasions favorables que la fortune offre habituellement à la guerre.

Si quelqu'un a pu croire qu'une multitude désordonnée, qui manque de la force et de la solidité que donnent les vrais principes de la profession, peut y suppléer par le nombre et triompher d'une armée, numériquement plus faible, commandée par de bons chefs, il se désabusera en réfléchissant aux grands résultats obtenus par la discipline dans ces derniers temps.

Ainsi, Charles XII, avec une armée aussi petite comme chiffre que respéctable par la valeur que ce roi avait su inspirer à ses soldats, a mis en déroute de grandes armées russes commandées par leur Czar Pierre le Grand, et qui manquaient encore de la constance que donnent l'ordre et la discipline. Ces mêmes Russes, disciplinés depuis lors, ont battu et dispersé avec 17,000 hommes seulement, dans la bataille de Haluill, cent mille Turcs retranchés avantageusement ; et, dans la même attaque, méprisèrent les cris de 20,000 Tartares qui assaillaient leur arrière-garde. Une autre fois, 14,000 russes forcèrent la Porte Ottomane à conclure une paix ignominieuse et irréparable pour elle. D'un autre côté, un petit nombre de Turcs, nonobstant l'infériorité de leur discipline, tient actuellement sous son joug (en Afrique) une multitude de Mores, tant est grande l'ignorance et la faiblesse de ces derniers barbares.

Le roi veut récompenser toutes les actions d'éclat et punir les mauvaises. L'honneur de l'armée même exige que l'on procède avec la plus grande rigueur contre quiconque serait négligent dans son poste, quiconque omettrait de maintenir sa troupe bien ordonnée dans les occasions de guerre, ou n'accomplirait pas ponctuellement les ordres de ses supérieurs et ne ferait pas preuve de valeur et de constance dans toutes les éventualités.

Je recommande spécialement aux généraux et chefs de corps de me faire connaître immédiatement toute belle action des individus placés sous leurs ordres pour que je sollicite de la bonté royale la récompense à laquelle ils auraient droit. Je leur recommande également de faire arrêter aussitôt toute personne qui commettrait quelque faute grave ou qui se permettrait quelque

propos préjudiciable et de me rendre immédiatement compte, pour les autres dispositions qu'il conviendrait de prendre.

La valeur, la première de toutes les qualités à la guerre, n'autorise cependant aucun chef en particulier à entraîner la troupe qu'il commande au-delà de ce qui est ordonné par le Général en chef. Cette faute a été la principale cause de la déroute de nos troupes en 1732, à Oran (1). Les exemples du fatal résultat de cette ardeur mal dirigée sont si nombreux que je ne m'arrêterai pas à les citer et me bornerai à recommander tout particulièrement aux officiers généraux et chefs de corps de ne tomber, sous aucun prétexte, dans de semblables erreurs. Le général en chef dresse son plan, détermine les limites auxquelles chaque troupe doit arriver ; et tout dépassement sous ce rapport dans l'exécution pourrait le forcer à un changement de ses dispositions générales, ce qui, dans beaucoup de circonstances est très-périlleux.

Avec de la vigilance on évite les surprises de l'âme et on maintient la troupe dans cet ordre et cette union qui sont nécessaires pour résister, de jour ou de nuit, à quelque attaque que ce soit de l'ennemi. On pourvoira à cette nécessité en s'attachant, dans les circonstances où l'on pourrait être attaqué, à ce que la moitié du monde dont on dispose veille, dans sa formation, et ait ses armes immédiatement sous la main, pendant que l'autre moitié se repose sur les siennes ; moyennant ces dispositions, à la voix du chef, la troupe se trouvera toujours sous les armes, au besoin.

Les Mores, par leurs cris étourdissants, leur tumulte et la rapidité avec laquelle ils se présentent, (presque) en même temps, sur beaucoup de points, intimident ceux qui manquent de la pratique de la guerre et n'ont pas des chefs en état de les instruire. Ces barbares occupent habituellement une grande étendue de terrain où ils se distribuent en petits groupes sur les points culminants, pour diriger, de ce front ainsi étendu, leur tir sur la troupe (régulièrement) formée. Comme ils ont des masses pour but et que la distance à laquelle ils s'en tiennent rend le tir de celles-ci plus incertain, tandis qu'eux chargent leurs longs fusils avec des balles de calibre et force poudre, ils ont réussi, en diverses occasions, à blesser impunément beaucoup de leurs adversaires. Ils ont dû

(1) O'Reilly fait allusion ici à la déroute de la garnison d'Oran, le 21 novembre 1732, déroute où périt le gouverneur, marquis de Santa-Cruz del Marsenado.

aussi des succès à l'intrépidité d'attaque de quelques-uns de leurs pelotons ; mais leur audace et leurs ruses seront de bien peu d'effet, si l'on observe ce qui suit :

Dans chaque bataillon, on devra choisir quarante hommes qui soient bons tireurs et on les placera sous les ordres de deux officiers et de deux sergents, au gré du chef de corps. Dans les circonstances exposées ci-dessus ou autres de même nature, les chefs feront marcher en avant du front ces quarante hommes. Ceux-ci, sans s'exposer à être coupés, se formeront sur une ligne ou en petits pelotons, suivant que l'exigera l'état du terrain : et, de là, ils tireront sur l'ennemi, en s'appliquant à ne point perdre leur feu. Les canons de bataillon, et autres pièces qui seraient en batterie, éloigneront l'ennemi en tirant dessus à boulets ou à mitraille, suivant la distance, mais jamais sans qu'il y ait une probabilité de faire du mal à l'ennemi ; autrement, le feu de notre artillerie deviendrait méprisable, ce qui serait un grand mal. Le premier rang ne doit point tirer sur les Mores, mais il doit réserver son feu jusqu'à ce que la pointe des bayonnettes touche la poitrine des chevaux ou des fantassins assaillants. Le second et le troisième rang feront un feu roulant, chacun ajustant son homme pour ne pas être exposé à manquer son coup.

Les chefs feront arrêter le feu toutes les fois qu'ils s'apercevront qu'il est de peu d'effet, à cause de la trop grande distance où se tient l'ennemi. On évitera ainsi la consommation inutile des munitions, on conservera l'alignement et l'on rendra notre feu plus redoutable aux adversaires.

Souvent, les Mores feignent de violentes attaques et, à la moindre résistance, se retirent en désordre pour attirer l'ennemi dans des embuscades qu'ils lui ont préparées au milieu de quelque ravin des environs, ou derrière quelque bois ou hauteur. On expliquera cette ruse à la troupe afin qu'elle ne s'y laisse pas prendre.

Toutes les fois qu'une troupe aura des motifs fondés de craindre d'être enveloppée par l'ennemi, elle doublera sa profondeur ; et l'attaque ayant lieu, bien que celle-ci embrasse l'avant-garde, l'arrière-garde et les flancs, elle exécutera ses feux avec la plus grande constance et sérénité, bien certaine qu'avec ce système de défense toutes les attaques de l'ennemi seront infructueuses contre une troupe disposée dans une formation si avantageuse, qui connaît sa force et est résolue à ne point céder à une multitude faible et désordonnée.

Le carré est la pire des formations contre les Mores ; il offre plus de prise au feu de leur monde répandu en tirailleurs ; et les ennemis y pénétrant (comme il est facile que cela arrive) avec quelque autre troupe de cavalerie qui se lance aveuglément, la confusion puis la déroute du carré est certaine, parce que la troupe ne peut éviter de faire feu sans se tuer les uns les autres ; ce qui, de tous les malheurs qui peuvent survenir à la guerre, est celui qui ébranle le plus la constance des soldats. On évitera toujours ce péril en tenant la troupe à six hommes de profondeur.

Si dans les rapides et violentes attaques que font certaines troupe de Mores pour acquérir de la réputation parmi les leurs, il leur arrivait de s'emparer de quelque artillerie, la troupe affectée à sa garde, ni celle qui lui est immédiate, ne dérangera pas sa formation pour la défendre, ni ne détachera à cet effet aucun détachement qui puisse se perdre. Dans ce cas et dans ceux de même nature, la troupe se maintiendra fermement unie dans sa formation pour repousser l'ennemi avec son feu, ce qu'elle fera de la manière déjà indiquée.

La nature de cette expédition offre à notre cavalerie le grand avantage de ne rien porter en croupe dans les occasions de guerre, et, même, pour plus d'aisance et de légèreté, la troupe pourra aller en veste dans la plupart des occasions. Moyennant cela, en nourrissant bien les chevaux, en informant la troupe des ruses des Mores et de leur peu de constance dans leurs entreprises, quand ils trouvent de la résistance, une petite portion de notre cavalerie vaincra celle des Mores, quoique celle-ci puisse être très-supérieure en nombre.

Notre cavalerie ne s'engagera jamais contre celle des Mores, sans être soutenue par quelques partis d'infanterie ; ceux-ci se posteront dans le terrain le plus avantageux. Dans le cas où notre cavalerie, étant en retraite, serait suivie par celle des ennemis, l'infanterie couvrirait ses flancs. On placera dans les intervalles des escadrons les partis qu'on aura désignés d'avance pour cet effet. Le feu roulant que fera cette infanterie éloignera promptement l'ennemi et notre cavalerie pourra alors le charger tout à son aise, mais cependant sans trop s'éloigner.

Toutes les fois qu'on ordonnera à notre cavalerie d'attaquer l'infanterie elle le fera avec la plus grande intrépidité, détachant toujours de petits partis pour prendre l'ennemi en flanc et en arrière. Le général qui ordonnera cette attaque fera avancer quelque

infanterie pour soutenir sa cavalerie et prendre toutes les mesures nécessaires pour que durant l'attaque des Mores notre cavalerie ne puisse pas être entourée.

Il est très-important, surtout au début, de ne pas engager l'action sans l'assurance d'une probabilité de succès. Le moindre avantage obtenu par l'ennemi, ou la moindre perte qu'il essuie, l'anime ou le décourage (1) ce qui est un objet de quelque considération.

Pendant les actions de guerre, aucun soldat ne pourra, sous peine de la vie, s'éloigner de sa troupe, ni même après, sans permission expresse du général ou commandant en chef, soit pour porter des blessés ou sous tout autre prétexte.

Dans le cas d'un assaut à donner à quelque place ennemie, le général qui aura le commandement, les chefs de corps et chaque officier en ce qui le concerne, seront responsables si quelque soldat se sépare de sa compagnie sans permission expresse du Général ou commandant de cette troupe. Celui qui manquerait à cette obligation, qui sera publiée par ban, encourra la peine de mort ; et tous les officiers de la compagnie seront suspendus de leurs emplois. La moindre négligence sous ce rapport pourrait causer la perte de la troupe elle-même. Et quand même il n'y aurait pas un aussi juste et grave motif pour imposer cette peine, il serait indigne de voir parmi ses honorables compagnons celui qui, poussé par la cupidité ou la couardise, les abandonnerait dans le péril.

Sur le rapport quotidien et le commandement des généraux (2).

Pour informer quotidiennement les généraux de mes intentions, traiter avec eux des opérations de l'armée et assurer la réussite de toutes, ils se rendront à l'endroit et à l'heure que je leur indiquerai pour l'ordre et ils n'amèneront avec eux que leurs adjudants (aides-de-camp), sans qu'aucun officier, de quelque grade qu'il soit, puisse s'écarter de son bataillon, à moins d'une permission expresse du chef de l'armée.

---

(1) Le texte dit : « La menor ventaja ó perdida suele alentar à los « contrarios, que es objeto de alguna consideracion. » Il est évident que le copiste a oublié le verbe espagnol correspondant à l'infinitif *décourager* que nous suppléons dans notre traduction. Car ici *alentar*, ou animer ne peut satisfaire à la fois aux deux effets très-différents que produit sur l'ennemi un *succès* ou un *échec* initial. — *Note du Trad.*

(2) Quoique sous un titre particulier, ceci fait suite à l'instruction secrète du comte O'Reilly.

A l'heure de l'ordre (rapport), chaque officier général remettra au général en chef un état explicatif de ce qui est arrivé de nouveau dans les troupes de son commandement pendant les 24 heures précédentes et un autre qui rende compte de ce qui est survenu chez l'ennemi ainsi que des observations qu'il a pu faire. En dehors de cette heure du rapport, les officiers généraux rendront compte seulement par écrit, ou par leurs aides-de-camp, au général en chef des occurrences extraordinaires qui mériteraient leur attention.

Quand les officiers généraux viendront au rapport, ils remettront momentanément le commandement aux brigadiers (1) les plus anciens et prendront toutes les mesures propres à en assurer l'exercice.

Les généraux, après avoir reçu l'ordre retourneront aussitôt à leur corps, ils appelleront tous les brigadiers, colonels ou commandants, leur donneront le mot d'ordre de leurs corps et feront telles dispositions générales qui se puissent appliquer à tous. Quant aux affaires spéciales à chaque corps, ils en traiteront en particulier avec le brigadier ou chef dudit corps ; de cette façon la communication de ses ordres se fera promptement, il n'y aura pas de quiproquos, le secret sera mieux gardé, chaque individu sachant seulement, dans les dispositions générales, la partie qui le concerne ; les officiers resteront toujours au camp pour entreprendre contre l'ennemi ce qui conviendra et résister à ses attaques ; et les officiers généraux tenus parfaitement au courant des instructions du chef de l'armée prendront avec plus d'à-propos leurs dispositions pour les exécuter.

Le zèle, l'amour et la gratitude avec lesquels nous devons servir le Roi et rechercher sa gloire nous feront supporter avec satisfaction toutes incommodités ou fatigues nécessaires pour atteindre ce but ; et je suis certain qu'il n'y a pas un soldat dans le corps expéditionnaire qui entende sans indignation tout propos qui pourrait manifester de la faiblesse ou du découragement.

Il faut que le soldat soit convaincu que cette guerre est légitime et nécessaire à la monarchie et qu'il va défendre la religion, la liberté de ses concitoyens, les justes droits du Roi et la gloire de

(1) C'était alors un grade intermédiaire entre le colonel et le maréchal de camp. — *N. du Trad.*

ses armes. Il devra comprendre que si ces armes éprouvaient un échec, il n'y aurait pas de limites aux tourments infligés au vaincu par un ennemi cruel, injuste et barbare ; tandis que la victoire assure à tous une gloire très-grande et de grandes libéralités royales à ceux qui se distingueront par leur valeur et leur conduite.

Cartagène, le 25 mai 1775.

LE COMTE D'OREILLY.

Ordre du jour du 2 juillet 1775 (1).

Demain, 3 du courant, on débarquera sur la plage qui s'étend depuis la rivière de *Jarache* (l'Harrache), jusqu'à Alger ; on laissera ladite rivière à gauche, et la droite rapprochée autant que possible de la ville (2), sans toutefois s'exposer au feu de l'artillerie de la place ni à celui du château-neuf qui lui est immédiat (3).

On aura présentes, pour s'y conformer ponctuellement, les dispositions générales et l'instruction du 25 mai dernier.

Les généraux et brigadiers marcheront avec leurs brigades respectives et débarqueront avec les grenadiers.

Aujourd'hui même, et avant que la troupe ait mangé, chaque régiment se réunira dans le plus petit nombre de bâtiments qu'il sera possible, dût-il y être trop à l'étroit ; et s'il se trouvait des compagnies réparties sur différentes barques, celles-ci marcheront de conserve autant qu'il se pourra.

Les embarcations affectées à la troupe de chaque brigade se disposeront réunies sur une même ligne, pour faciliter le débarquement.

On fera aujourd'hui la répartition des bateaux et chaloupes pour y placer les troupes à qui ils sont destinés et ils se formeront en une colonne à la tête de laquelle il y aura une galiote avec un officier de marine intelligent pour la diriger.

La troupe se mettra dans les bateaux et chaloupes à minuit ; et,

(1) Publié dans la *Revue militaire de Madrid*, à la suite du journal de l'expédition de 1775.

(2) On a vu dans les documents déjà publiés sur cette expédition pourquoi le débarquement ne se fit que dans la nuit du 7 au 8 juillet. *N. du Trad.*

(3) Il semble que, par Chateau-neuf, O'Reilly veuille désigner le fort Bab-Azoun (bordj'Ras Tafoura) non celui que Moustafa pacha fit bâtir au commencement de ce siècle, mais l'ancien, dont les restes se voient encore tout auprès. — *N. du Trad.*

dans le plus grand silence, s'approchera de la terre sous la direction de l'officier de marine ; au signal d'une bannière rouge avec cadre bleu arborée sous le drapeau espagnol que l'on fera au point du jour, tous marcheront vers la plage et y débarqueront avec toute la promptitude possible, en ayant soin toutefois de sonder auparavant pour que le convoi de troupes ne soit exposé à aucun risque.

Le général de chaque brigade ira avec la première colonne ; et dès que ses embarcations arriveront à terre il donnera l'ordre de débarquer la troupe ; il descendra à terre avec célérité, formera et réunira promptement la troupe, afin de repousser avec intrépidité toute attaque tentée par l'ennemi.

Les embarcations affectées à chaque brigade répéteront leurs voyages en toute célérité jusqu'à la conclusion du débarquement. A cet effet, on désignera un adjudant avec quelques sergents de chaque régiment pour aller et revenir avec les hommes dudit régiment.

La première barque contiendra les grenadiers que les autres compagnies suivront selon leur rang d'ancienneté.

Lors du débarquement, chaque brigade se placera à son poste de bataille, formant une colonne qui ait une compagnie de front et deux de profondeur (1).

On aura grand soin que les hommes ne se mouillent pas et ne mouillent pas leurs cartouches ; et, dès-à-présent, on les préviendra qu'ils aient à tenir leurs personnes et leurs munitions dans le meilleur état.

Si la troupe n'avait pas le nombre de cartouches indiqué dans l'instruction générale, elle en irait prendre sur le navire marchand le *San José* dont la station lui sera indiquée sur ce bord.

On répartira aujourd'hui dans chaque bataillon 200 outils que les hommes porteront sur leurs épaules, les attachant avec une corde ou avec la bretelle de leurs fusils. On leur donnera aussi 200 sacs à terre.

Quand l'artillerie de 4 et de 8 sera débarquée, on placera 4 canons à la tête de chaque brigade ; et on en augmentera le nombre,

---

(1) A l'époque où les compagnies d'infanterie comptaient jusqu'à 400 hommes cela eut fait une colonne très-respectable ; mais du temps d'O'Reilly elles n'étaient plus guère que de 100 hommes, au maximum. — *N. du Trad.*

selon que les circonstances l'exigeront, quand on en débarquera un plus grand nombre.

Le débarquement de la cavalerie suivra immédiatement celui de l'infanterie ; et, pour le faciliter, on rapprochera les embarcations de terre autant que possible. Les brigadiers et colonels assisteront eux-mêmes à ce débarquement et ils n'omettront ni précaution ni diligence pour qu'il s'effectue avec la plus grande promptitude et le meilleur ordre.

La cavalerie se formera derrière l'infanterie ; et pour se mouvoir elle attendra les ordres du général.

Il y a des embarcations destinées au débarquement de l'artillerie avec tous les accessoires propres à le faire effectuer avec la plus grande promptitude.

Le débarquement sera protégé par le feu de quatre vaisseaux, six frégates et six chebecs placés sur l'étendue de la ligne ; les sept galiotes et les deux chaloupes canonnières s'approcheront davantage de la terre. Ce feu respectable facilitera beaucoup le débarquement et la réunion totale de la troupe.

Le Comte d'O'Reilly.

OBSERVATIONS DE LA RÉDACTION.

L'instruction générale et l'ordre du jour d'O'Reilly ont été critiqués après l'expédition de 1775 avec une vivacité et un acharnement qui eussent été moindres sans doute, si ce général n'avait pas été un étranger en Espagne, et si, devenu le favori du roi, il n'eût pas montré beaucoup de morgue et de rudesse dans cette élévation, déjà si blessante en elle-même pour les grandes familles castillanes.

Néanmoins, on ne peut qu'approuver ce qu'il dit de la nécessité d'exalter le moral du soldat, mais il se montre maladroit lorsqu'il place en regard des récompenses promises aux braves les châtiments qui attendent quiconque se rendrait coupable d'indiscipline ou de lâcheté. Ces cas étant parfaitement prévus dans tous les codes militaires et connus de chacun dans les armées, il était au moins inutile de les mentionner ; et le meilleur moyen d'élever ou de soutenir le moral d'une troupe, ce que voulait avec raison le comte O'Reilly, c'est précisément, quand on s'adresse à elle la veille d'une grande affaire, de se montrer convaincu qu'elle ne peut être animée que de bons et nobles sentiments. En parlant de couardise et de désordre, dans une pareille circonstance, ce général en chef

allait donc contre son propre but. D'ailleurs, dire ces sortes de chose à des soldats espagnols, dont la bravoure est proverbiale, c'était les indisposer contre soi, dans le moment où l'on avait le plus besoin de leur affection, ou, tout au moins, de leur confiance.

Il ajoute à cette maladresse celle de se livrer à une espèce de dissertation sur les attributions du général en chef et les devoirs des officiers, etc. Ce n'était pas la place d'une pareille exposition, qui a le double tort d'être un hors d'œuvre et d'impliquer que dans l'armée espagnole personne ne savait son métier, excepté O'Reilly, autre blessure pour l'amour-propre national.

Ce qu'il dit sur la manière dont les Indigènes font la guerre est plus à propos et montre que ceux-ci ont très-peu varié dans leurs habitudes militaires.

On a vu qu'il oppose à leur fougue désordonnée des hommes détachés en avant des bataillons, et combattant déployés en tirailleurs ou ralliés par groupes. Cette dernière manœuvre paraît analogue à celle qu'on appelle aujourd'hui le *ralliement par quatre* et où les hommes, prenant la position de *garde contre la cavalerie*, forment à quatre un petit carré. Seulement les quarante tirailleurs d'O'Reilly n'opéraient pas devant un bataillon déployé, mais devant un bataillon en colonne, formation dont nous reparlerons tout-à-l'heure.

O'Reilly se montre très-préoccupé de tenir l'ennemi éloigné par le feu de son artillerie, sans doute parce qu'il croyait ainsi soutenir le moral du soldat et diminuer les pertes, comme on disait encore naguère en Afrique et jusqu'à ce que le maréchal Bugeaud, dans sa mémorable allocution du camp de la Tafna, 1836, ait émis une opinion toute contraire et l'ait prouvée par maintes victorieuses expériences.

Cet emploi de l'artillerie conseillé par O'Reilly étonne d'autant plus qu'un instant après il ordonne à son infanterie de ne point tirer sur les ennemis qui l'auraient assaillie tant que la pointe de ses bayonnettes ne touchera pas leurs poitrines. Excellent conseil assurément, mais comment le mettre en pratique, si l'artillerie, d'après les ordres du général en chef, tient ces mêmes ennemis à distance ?

Son conseil de doubler la profondeur des colonnes dans le cas d'une charge à fond de la cavalerie more est loin d'être aussi bon et lui-même le prouve au paragraphe qui suit, lorsqu'il dit : « le carré est la pire des formations contre les Mores. »

Or, il faut savoir que le carré dont il veut parler, celui qu'on appelait alors *bataillon carré d'hommes*, était un bataillon carré dont les files — selon les anciens auteurs militaires — comptaient autant de soldats qu'il y en avait au premier rang d'une de ses faces. Il blâme avec raison cette formation qui inutilise la plupart des hommes, offre plus de prise au feu de l'ennemi et multiplie les chances de blessures dans le rang entre camarades. Toutefois, ce qu'il dit à ce sujet ne s'accorde guère avec le conseil de doubler la profondeur des colonnes dans le cas d'une charge ennemie assez nombreuse pour envelopper l'armée sur toutes ses faces. Il y a peut-être ici plutôt obscurité que contradiction (1).

Mais ce que l'on ne comprend pas du tout, c'est le conseil implicite qu'il donne un peu plus loin de laisser aux mains de l'ennemi l'artillerie dont celui-ci aurait réussi à s'emparer dans une de ces « rapides et violentes attaques que font certaines troupes de Mores, « nous dit-il, pour acquérir de la réputation parmi les leurs. »

Pour un général qui posait en principe qu'il faut exalter le moral du soldat et qui croyait que l'artillerie soutient ce moral et diminue les pertes, il faut avouer que la conclusion est singulière.

En somme, sauf le passage où le comte O'Reilly conseille à son infanterie d'attendre sans tirer que la pointe de ses bayonnettes touche la poitrine des Mores, il se montre presque partout préoccupé d'éloigner l'ennemi ou de le maintenir à distance, soit par des feux roulants de mousqueterie ou par des décharges d'artillerie. Si son armée n'avait pas été foncièrement brave, il y avait là de quoi la rendre timide. On conçoit que ce manifeste ait blessé tout le monde ; car, à son insu sans doute, il laisse supposer à chaque instant que les hommes sont disposés à ne pas faire leur devoir et que les officiers ne savent pas leur métier.

Il n'était pas flatteur, en effet, pour l'amour-propre national ce document qui finit sur les mots *cupidité* et *couardise*. Certes, on sait bien que, dans les meilleures armées, il se trouve des individus à qui ces expressions s'appliquent avec justice. Mais c'est précisément parce qu'on le sait fort bien qu'il n'était pas nécessaire de le dire à un pareil moment.

(1) Il est curieux de rapprocher cette critique des carrés de son temps, faite par O'Reilly, de celle que le maréchal Bugeaud a écrite sur nos grands carrés, dans ses *Aperçus sur quelques détails de la guerre*, P. 178, etc.

On s'explique, après cette lecture, qu'O'Reilly, déjà impopulaire avant l'expédition d'Alger, soit devenu odieux ensuite.

Au reste, l'auteur de cette pièce n'y donne pas, au point de vue littéraire, l'exemple de l'ordre qu'il prêche à tout propos : un même sujet s'y trouve scindé et traité par morceaux à des endroits différents et le style est à la fois incorrect, diffus et confus.

L'*ordre du jour* du 2 juillet, qui arrive à la suite de l'*instruction générale*, pourrait motiver aussi quelques observations ; mais elles trouveront leur place dans le résumé des récits de l'expédition et des pièces à l'appui. Il n'y a pas pour le commenter dès-à-présent les mêmes motifs que pour l'instruction générale ; car, par sa nature tout à fait technique, il a beaucoup moins soulevé les passions.

A. Berbrugger.

(*La suite des documents au prochain numéro*)

MILIANA

Shaw est toujours le premier à citer quand on aborde un sujet d'archéologie africaine ; nous aurons donc à reproduire le peu qu'il a écrit sur Miliana.

Après lui, feu M. le Dr Aquilas Lebrun a publié, au *Moniteur Algérien*, en 1841 et 1842 (nos des 14, 23 décembre et 11 janvier), trois articles sur Miliana. Nous donnerons des extraits étendus du dernier seulement, celui qui traite la question archéologique en particulier.

En 1843, nous avons étudié cette localité au même point de vue et nous avons copié les inscriptions données déjà par notre prédécesseur, sauf quelques-unes qui avaient disparu, mais plus quelques autres qu'il n'avait point connues.

Nous supposons que M. de Caussade a visité Miliana à peu près vers la même époque que nous, plutôt avant qu'après, toutefois. Au reste, il ne donne pas dans sa *Notice* (p. 82) toutes les épigraphes publiées par M. Lebrun ou copiées par nous.

M. l'interprète Julienne, de regrettable mémoire, pendant son long séjour à Miliana, a dressé une statistique archéologique du cercle dont cette ville est le chef-lieu : nous allons la donner en entier.

Dans ces derniers temps, M. le Dr Maillefer a profité du peu de loisir que lui laissaient ses devoirs de médecin militaire pour recueillir avec un zèle infatigable les inscriptions trouvées à Miliana et celles qu'on y avait apportées des environs.

Cette série chronologique des explorateurs de la localité détermine naturellement les divisions de notre travail. Nous y ferons pourtant une exception en faveur de la statistique de M. Julienne qui a tout-à-fait droit de passer la première, puisqu'elle embrasse le cercle entier de Miliana. Avant la partie, le tout ; c'est de règle.

A. Berbrugger.

I.

STATISTIQUE DES RUINES ROMAINES DU CERCLE DE MILIANA.

Caïdats indépendants.

Rir'a. — On ne connait pas de restes romains chez ces montagnards, mais seulement des ruines turques peu considérables à Haouche Rir'a et sur d'autres points.

Bou Halouan. — Il y a sur un col du Gontas, à *Aïn Etrid*, des ruines romaines assez étendues (1). Chez les Zmoul, à *Aïn Djouab*, on trouve des constructions romaines.

Beni Zoug-Zoug. — Néant.

Oulad Mira. — Ruines romaines insignifiantes à *Kherbet-Zehafa*.

Ouzarera. — Néant, ainsi que dans les caïdats des Oulad Abbou, Oulad Ech-Chikh, Haraouat Ech-Cheraga et R'araba.

Bou Rached. — On signale l'existence de pierres de grande dimension près de la fontaine dite *Aïn Tserida*. Il n'est pas certain qu'elles soient d'origine romaine.

Tiabin. — Néant.

Khobbaza. — Ruines romaines dans le Djebel Ben At'taf, près de l'*Oued Bou Zougza*.

B'etehia. — Néant, ainsi que dans les caïdats des Beni Bou Douan, Beni Bou O'tab, Oulad Meriem.

Beni Menad. — On y trouve des ruines romaines en plusieurs endroits, notamment au pied du Med'loum, chez les *Touafrïa* (2) ; sur l'*oued Fedjana*, dans le *Belad el Kheroubi*, sur le *Bou Ardoun*, (3).

---

(1) « A *Aïn Athreede*, dit Shaw (p. 78 de l'édition in-folio anglaise) il y a les vestiges d'une antique cité.» La transcription anglaise de ce nom arabe équivaut pour nous à *Ethrid* dont le *th*, dans la bouche des Indigènes ressemble tout-à-fait au *th* dur des anglais, prononciation inconnue dans notre langue et que nous rendons approximativement par *ts*. — V. encore sur cette localité, ma *Deuxième lettre d'un voyageur*, publiée dans l'*Akhbar* en septembre 1849. — *Note de la Rédaction.*

(2) Ce sont les ruines d'*Aquae Calidae*. Elles sont décrites par Shaw, T. I, p. 81 ; par Borbrugger, *Moniteur Algérien* (27 septembre 1843) et *Lettres d'un voyageur* (2e lettre) ; et tout récemment dans le tome 8 de la *Revue*, p. 347 ; — De Caussade, *Notice sur les traces de l'occupation romaine.* Cet endroit a été plutôt visité qu'étudié. — *Note de la R.*

(3) Ruines d'un établissement romain situé entre Caesarea (Cher-

Agalik du Djendel.

Caïdat de Djendel. — On voit des ruines romaines à *Amoura* (1) et aussi auprès de la Koubba de *Sidi Helel*. (Elles sont décrites dans cette Revue, t. 2e, p. 412 et t. 6e, p. 22)

Beni Ahmed. — Ruines romaines à *'Aïn el Bouyeb*.

Doui Hasni. — Point de ruines.

Beni Fat'em. — Ruines romaines à *'Aïn el Gueblia* et autour de *Bou Khala*.

Oulad S'aada, et Oulad Medafer. — Entre les Oulad Moussa et les O. Saada, sur le *Handis*, il existe des ruines romaines. On en trouve également dans le *Djebel A'rbal*, puis à *Taza*. Ces ruines sont considérables.

Oulad Moussa. — Ce sont celles qui viennent d'être citées et qui se trouvent sur le *Handis*.

Oulad Hamida. — Néant, ainsi que dans le caïdat des 'Azziz ech-Cheraga.

'Azziz el R'araba. — Ruines romaines à *'Aïn el Mek'nam*, dans le Djebel Deran.

Siouf et Haouamed. — Ruines à *'Aïn el H'amel* sur *l'oued Bou Zeran* et à *Handis*, chez les Siouf.

Oulad Sidi Sliman. — Ruines romaines sur le *Djebel Sguelfen*.

Beni Soumeur. — Ruines romaines considérables sur *Oued Merila*.

El-Souaïah. — Ruines romaines à *'Aïn Taza* et à *'Aïn Rabbat*.

Aghalik des Braz.

Oulad Aïssa. — Cette tribu possède des ruines romaines dites *Khorbet-Sbd-Hedjadj* et d'autres moins remarquables sur l'Oued Bou-Kolli.

Oulad Yahya. — Les ruines romaines sont nombreuses chez les Oulad Yahya ; on en trouve de très-importantes dites *Khorbet-el-Hadjer* dans la plaine au-dessous du Chélif et d'autres, *Khorbet-el-R'erifa*, chez le caïd de la tribu.

---

chel) et Malliana (Miliana), un peu au Nord de Marengo, au confluent du Bou Djabroun et du Bou Ardoun. N'a pas été étudié suffisamment. — *Note de la R.*

(1) L'antique *Sufasar*. Ruines importantes, point d'intersection présumé des voies romaines qui allaient de Carthage à Caesarea et de la frontière de la Tingitane à Rusuccurru (Dellis). — *N. de la R.*

Beni Bou-Kni. — De nombreux restes romains sont épars sur le territoire des Beni Bou-Kni. Les principaux sont sur les deux rives de l'Oued-el-Khemis et dans la forêt dite R'abet-Sidi Mohammed ben Samot située sur la rive gauche du Chélif.

El-Ahrar. — Il existe de nombreuses traces de la domination romaine dans cette tribu ; les plus remarquables sont : *Khorbet-bou-Alam* et *Khorbet-el-R'orga*, ruines d'une ville dont on voit encore aujourd'hui une partie des remparts et qui devait être sur la rive droite du Chélif vis-à-vis du Châbet-el-Koncher.

Braz (Kabiles). — Néant.

Beni Mahousen. — Des ruines romaines existent aux environs d'Aïn Morrah.

Beni Romerian. — On voit quelques ruines peu considérables dans la fraction des Harchaoua au lieu dit *Bou-Khiran*.

Beni Ferah. — Il y a des ruines romaines dans le *Djebel-Tadjehamoumt* et des restes de construction sur l'*Oued Ebda*.

Arib. — On trouve des ruines romaines en deux endroits : à *El-Khorbet-el-Kedima* et devant la *Merdja* des Arib.

Hachem. — Ruines d'une origine douteuse au lieu dit : *Sidi Bou Msabih*, chez les Oulad Bel-Kassem.

Fraïlïa. — On trouve quelques ruines romaines sur la limite des Ouzar'era, versant est du Djebel Douï.

Abid. — On voit à chaque instant des ruines romaines chez les Abid. Les plus importantes sont sans contredit, celles qui sont situées à une demi-lieue au-dessous d'*El Kontra*. Elles signalent l'existence d'une ville qui a jadis été considérable ; on voit encore les débris d'un pont sur le Chélif, vis-à-vis d'une petite chaîne de collines dite Sera-el-Khorba (1). On rencontre aussi des restes d'aqueducs assez bien conservés à *Khorbet-el-Haoutat*.

Mouabba. — Ruines considérables dites *Khorbet-el-Mouahba*.

Sbaïah. — Il existe une ruine insignifiante à Sidi-ez-Zitouni.

Atthaf.

On rencontre chez les Atthaf une quantité considérable de ruines romaines, notamment le long du Chélif (2) chez les Medjmaïa où

(1) Ce sont les ruines d'Oppidum Novum. V. sur cette ville antique la *Revue Africaine*, T. 1er, p. 337. T. 3e, p. 95, 221 et 225 et T. 4e, p. 472. — *N. de la Réd.*

(2) Comme c'est par la vallée du Chélif (partie moyenne) que passait la grande voie diamétrale qui traversait la Numidie, la Sitifienne et la

des restes de ponts et de quais sont encore visibles. — Dans le haut pays, il y a des ruines importantes sur la route du Sebt à Bouari entre l'Oued Zeddin et l'Oued Tiguezal. Ces ruines paraissent indiquer l'existence passée de deux villes assez considérables.

JULIENNE, interprète militaire.

II

MILIANA, D'APRÈS LE DOCTEUR SHAW.

Ce que Shaw a observé à Miliana, il y a plus d'un siècle, en fait d'antiquités romaines est fort peu de chose. Voici tout ce qu'il en dit aux pages 62 à 64 de l'édition anglaise d'Oxford ; car nous aimons mieux le consulter dans son texte original que de recourir à la traduction française qu'on en a publiée jadis et qui est si souvent fautive :

« *Maniana* ou *Miliana*, comme ses habitants l'appellent indifféremment (1), est situé sur ces montagnes (celles de l'Atlas), à un mille au-dessus de cette plaine (du Chelif) et à deux lieues E. N. E. d'El-Herba (la Kherba, ou ruine d'Oppidum novum). Il est exposé au sud et au sud-ouest et promet à distance une vaste exhibition de constructions et d'antiquités ; mais la fatigue qu'on éprouve pour y grimper est mal récompensée par le simple aspect d'un village dont les maisons sont couvertes en tuiles, au lieu d'être surmontées de terrasses, d'après la pratique ordinaire du pays. Cependant, si l'accès n'en était pas aussi désagréable, Miliana pourrait se recommander par diverses choses : c'est d'abord un lieu excellemment arrosé du côté du nord-ouest par (les sources du) mont Zakar et qui est entouré de nombre de jardins et de vignes. On y jouit, en outre, de la vue la plus délicieuse des cantons de Djendel, de Matmata et d'autres (territoires) arabes, aussi loin que Médéa. Au printemps, les dévots d'Alger, de Blida et de la contrée

Césarienne pour aller aboutir à la Tingitane, le nombre et l'importance des ruines signalées ici sur cette ligne, n'ont rien que de très naturel. — *N. de la R.*

(1) Si nous jugeons du passé par le présent, nous sommes amené à penser que Shaw se trompe et que les habitants dont il s'agit ont toujours dit *Meliana*, comme ils disent encore aujourd'hui — *N. de la R.*

environnante viennent avec grande révérence baiser la châsse de Sidi (Ahmed Ben) Youcef, le saint tutélaire de cette cité.

« Il existe divers fragments d'architecture romaine à Miliana ; et, dans un mur moderne bâti d'antiques matériaux, on trouve un cippe avec l'inscription ci-dessous. S'il est permis de la supposer relative à la famille de Pompée, elle donne à la belle pensée de Martial sur ses infortunes une force et une beauté additionnelle ; car nous y trouverons alors, que son petit-fils et probablement son arrière petit-fils ont été enterrés à cette distance de leurs ancêtres et dans un lieu aussi obscur (1) ;

« Q.POMPEIO * CN. F.
QVIRIT CLEMENTI
PA........ DIIVR
EX TESTAMENTO
Q. POMPEIO F. † QVIR (2)
ROGATI FRATRIS
SVI
POMPEIA Q. P
MABRA POSVIT »

— Nous supprimons ici une dissertation de Shaw sur la position de Miliana, d'après Ptolémée et l'Itinéraire, dissertation qui serait sans objet aujourd'hui que cette position est parfaitement déterminée.

Quant à la copie ci-dessus, les erreurs qu'elle contient ressortiront facilement, si l'on met en regard la transcription suivante que nous avons faite à loisir et contrôlée à diverses reprises, conditions favorables dont Shaw n'a pas joui, lui qui opérait en pleine rue, au milieu d'une population incommode sinon hostile :

(1) Pompeios *juvenes* Asia *atque* Europa, *sed ipsum*
Terra tegit Libyes, *si tamen ulla tegit*,
quid mirum toto si spargitur orbe ? Jacere
uno non poterat tanta ruina loco !
Epig. L. V. Ep. 75.

(2) Nous ignorons ce que Shaw a voulu indiquer par l'astérisque qu'il met à la première ligne, entre le 2e et le 3e mot, non plus que par l'espèce de croix qui se trouve à la 5e ligne entre le dernier et l'avant dernier mot. — *N. de la R.*

Q ➤ POMPEIO ➤ CN ➤ F
QVIR ➤ CLEMENTI
PATRI ➤ AED ➤ II VIR
EX TESTAMENTO
Q. POMPEI.Q.F.QVIR
ROGATI FRATRIS
SVI
POMPEIA ➤ Q ◄ F
NABRA POSVIT

Les signes séparatifs des mots ou indicatifs d'abréviations sont des petits *V* posés horizontalement, la pointe à gauche ou à droite, ou des points ordinaires. Le mot *sui* (7e ligne) est entre deux feuilles de lierre.

A la fin de la 3e ligne, I et R sont liés, ainsi qu'à la fin de la 5e.

L'inscription est gravée dans un cadre, haut intérieurement de 0m. 84 c., sur une pierre en forme d'autel qui a ces dimensions : hauteur, 1m. 25 c.; largeur, maximum, 0m. 52 c.; épaisseur, 0m. 55 c.

Sur la face de droite, *Guttus* haut de 0m. 35 c.; sur celle de gauche, patère haute de 0m. 17 c.

Le texte rectifié qu'on vient de lire peut se traduire ainsi :

« A Quintus Pompeius, fils de Cneius, (de la tribu) Quirina, » (surnommé) Clémens, (notre) père ; Edile, Duumvir ; — d'après » le testament de Quintus Pompeius, fils de Quintus (de la tribu) » Quirina, surnommé Rogatus, son frère, Pompeia, fille de Quintus, » (surnommée) Nabra a élevé (ce monument). »

Les conjectures de Shaw se modifient quelque peu par ce nouvel aspect de l'épigraphe, laquelle veut dire tout simplement que « Pompeia Nabra, fille de Quintus, comme exécutrice des volontés « testamentaires de son frère Quintus Pompeius Rogatus, a élevé « un tombeau-autel à leur père Quintus Pompeius Clemens, de la « tribu Quirina, Edile et Duumvir. »

Cependant, comme il y a eu en effet parmi les fils de Pompée un *Cneius* Pompeius — celui que César vainquit à Munda en Espagne et qui périt en Europe — il se peut très-bien que notre Quintus Pompeius Clemens, (*Cnei* filius) soit son fils.

On aura remarqué sur ce monument — que sa forme et ses accessoires désignent comme un autel aux dieux mânes, c'est-à-dire comme un monument funéraire — l'absence de la formule usuelle *vixit annis, etc.* : cette omission, qui semble caractériser

un cénotaphe, donne l'idée d'un défunt mort dans une autre contrée et depuis assez longtemps pour que l'on ait perdu la connaissance de son âge — partie de l'épitaphe que les Romains aimaient tant à préciser par ans, par mois et jours, sans même oublier les heures quelquefois. Nonobstant ce, il paraît difficile d'admettre que Pompeia Nabra n'ait pas su l'âge qu'avait son père lors de sa mort.

Mais, laissons là cette difficulté d'assez peu d'importance et passons à une autre source de renseignements.

III.

SUR MILIANA, SES ANTIQUITÉS, ETC., D'APRÈS M. LE DOCTEUR LEBRUN.

M. Lebrun dit, en débutant dans la partie archéologique de son travail, que « *Miliana* a conservé sans altération le nom qu'elle portait sous la domination romaine. » L'assertion est inexacte, car les Indigènes prononcent *Meliana*, ce qui n'est pas précisément le Malliana, Maliana, Manliana ou Maniana des documents antiques. En outre, il est fort probable, d'après la forme même, que ce mot est Berber et antérieur à la conquête romaine; car, ainsi que cela arrive le plus souvent dans les pays subjugués, le vainqueur avait adopté ici presque entièrement la terminologie géographique des vaincus.

Dans le même paragraphe, une erreur, qui provient sans doute des typographes, a substitué le mot *Paterna* à celui de *Patera* qui est le vrai nom de l'évêque de Maliana, cité par l'auteur, et qui fut une des nombreuses victimes de la persécution arienne de 484.

Reproduisons maintenant le curieux inventaire archéologique de Miliana, dressé en 1841, par le docteur Lebrun; inventaire d'autant plus précieux que le flot toujours ascendant des constructions européennes a fait disparaître la plupart des restes de monuments antiques qui y sont indiqués et que l'incurie, sinon le vandalisme, a fait subir le même traitement au plus grand nombre des documents épigraphiques qui ont été découverts successivement dans la localité ou dans ses alentours.

« Dans l'enceinte de la ville — dit le D. Lebrun — On voit une portion de façade d'un monument antique : elle forme l'un des côtés d'une maison de bain. Elle consiste en un mur d'une longueur de 14 à 15 mètres, sur une hauteur de 5 m. 30 c., prise au niveau

du sol actuel ; son épaisseur, mesurée à sa partie supérieure, est de 1 m. 35 c. On y voit des portes : l'une que j'appellerai *principale* ou *du milieu* ; l'autre, *latérale* ou *de côté*. La première a 4 m. environ de hauteur sur une largeur de 1 m. 85 c. ; et la deuxième, 2 m. 70 c. de hauteur sur une largeur de 2 m. 20 c. Ces deux portes sont éloignées l'une de l'autre par un intervalle de 4 m. 60 c. La façade se prolonge de 2 m. 60 c. au-delà de la porte latérale. La paralèlle (la symétrique) de cette porte, qui devait se trouver de l'autre côté, et à pareille distance de la porte du milieu, ne se voit plus aujourd'hui ; elle a été remplacée par des constructions modernes au-dessous desquelles se retrouve (?) la continuation de la partie inférieure de la façade. Toute cette façade est partie en cailloux (lisez moellons irréguliers, ou blocage) joints par un ciment que le marteau entame difficilement, partie en briques très-dures, très-bien conservées et remarquables par leurs dimensions qui sont 0 m. 42 c. de longueur sur 0 m. 28 c. de largeur, avec une épaisseur de 0 m. 05 c. (1).

On trouve, sur différents points de la ville, mais principalement aux fontaines qui avoisinent les mosquées et les marabouts, de grandes cuves en pierre, qui servaient aux habitants (musulmans) pour faire leurs ablutions avant d'entrer dans les mosquées et autres sanctuaires. Ces cuves sont évidemment d'anciens sarcophages......

Les sarcophages dont nous parlons sont tous remarquables par leur vétusté. Outre ceux qui existent dans la ville, il y en a aussi dans les environs ; j'en ai vu un à peu de distance du mur d'enceinte, près d'un fossé d'où il paraissait avoir été retiré récemment. Ces sarcophages varient peu en dimensions, ainsi qu'il résulte de cinq d'entre eux dont je rapporte plus loin les mesures. L'un d'eux diffère des autres en ce qu'il est beaucoup plus étroit à une extré-

---

(1) Dans une de nos *Lettres d'un voyageur* (Akhbar, 16 octobre 1849), nous décrivîmes ainsi ce monument :

« Vu du dehors, c'est une muraille percée de trois arcades ; un blo-
» cage recouvert d'un parement en petits moellons et coupé de couches
» de briques posées à plat, constitue le mode de construction. A l'inté-
» rieur, sont deux pièces voûtées (également antiques) qui servent au
» bain maure appelé *Hammam Bet'ha* ».

Cette courte description rectifie et complète celle de M. Lebrun. En somme, les vestiges en question paraissent appartenir à des Thermes romains et il est curieux de retrouver de nos jours leur antique destination continuée par un bain maure. — *N. de la Réd.*

mité qu'à l'autre, ayant absolument la forme de nos cercueils en bois : sur le plan intérieur de l'extrémité la plus large, est une excavation qui était sans doute destinée à recevoir la tête du mort.

Nous énumérerons succinctement les principaux débris antiques que nous avons trouvés dans la ville moderne.

1° Magnifique chapiteau d'ordre Corinthien en marbre blanc très beau ... on y voit ... une tête de bélier prise de face.... son diamètre est de 0,50 c. sur une hauteur de 0,58 c.

2° Autre chapiteau aussi beau.... son diamètre n'est que de 0,46 c.

3° Beau chapiteau de colonne, en pierre, ayant 0,80 c. de côté. Aujourd'hui (1841) dans le jardin du Cercle.

4° Autre chapiteau plus petit, en marbre, très-maltraité par le temps .... Ibidem.

5° Fût de colonne, en marbre .... diamètre, 0,31 c. ... largeur, 1 m. 50 c.

6° Base de colonne, en pierre, trouvée à l'ouest de la ville à une assez grande profondeur, lors des travaux de fortification.

7° Colonne en pierre, haute de 0,65 c. ... (sa partie supérieure a été brisée), présentant quatre faces de 0,25 c. chacune ; sur l'une d'elles a été sculpté un vase et sur celle du côté opposé un cercle ou anneau (1).

8° Pierre de 0,32 c. de long sur 0, 38 c. de large et 0,10 c. d'épaisseur, représentant en relief deux figures : un enfant en pied de 0,38 c. de haut et un buste d'homme haut de 0,23 c. Cette pierre faisait partie du mur d'une maison.

9° Un pied en beau marbre blanc dont le travail ne laisse rien à désirer pour la perfection des formes et dont la grâce et les dimensions font croire qu'il a appartenu a une statue de femme.

Inscriptions.

Jusqu'à présent, huit inscriptions seulement, dont cinq plus ou moins mutilées, ont été trouvées dans la ville. Ces inscriptions se voient sur des pierres qui étaient comprises dans des constructions modernes, sur différents points... ; elles ont été réunies par les soins du commandant supérieur, M. Brunet, dans la maison affectée à son logement. Il faut pourtant en excepter une qui est tombée entre les mains des tailleurs de pierre et qui a disparu.

(1) Ce vase paraît être le *Guttus* et l'anneau une *patère* mal observée. Ces accessoires indiquent un monument en forme d'autel consacré aux Dieux Mânes, — *N. de la R.*

N° 1.

Lettres mieux conservées que celles de toutes les autres, sur une pierre qui faisait partie d'une construction moderne, près du rempart, à l'Est, ... ; elle a 1 m. 10 c. de haut, 0, 50 c. de large et 0,55 c. d'épaisseur. De ses quatre côtés, celui où se trouve l'inscription est terminé en haut et en bas par une corniche (1).

N° 2.

Quelques lettres *détruites* (usées) par le temps, sur un marbre grisâtre veiné de blanc. Haut. et larg., 0,50 c. .. épaisseur .. 0,25 millimètres.

M. E. SE LE.
AVRELIVS VVC·FV
SIERI CESAR MIC·ERC
RVM AVRE L. IMASVC
AM SVBRIPPREFECTVS
ENTIMADI
CYM. (2)

N° 3.

Sur une pierre ... de 0,70 c. ... sur 0,54 c. et épaisse de 0,24 c. Au dessus, sont deux bustes en relief, l'un de 0,34 c de haut, l'autre de 0,28 c. ; entre eux est une portion d'urne dont le reste a été enlevé avec la portion de pierre où il était figuré :

D. M. S
AVRELIVS SORI
CVS VIXIT ANISXM II
AVRELIVS VICTOR
VIXIT ANISXXVMVI (3)

(1) Nous ne reproduisons pas ici cette épigraphe qui est celle de Quintus Pompéius que nous avons donnée plus haut d'après Shaw, rectifiée par une autre copie. — *N. de la Réd.*

(2) Nous donnerons plus loin notre copie de cette épigraphe qui n'a pas été vue ni par Shaw ni par MM. de Caussade, Maillefer ; c'est un malheur, car on aurait grand besoin de nombreuses copies diverses à conférer pour obtenir un texte quelque peu satisfaisant de ce document d'une lecture fort difficile et qui ne se retrouve plus aujourd'hui.

(3) Dans la dernière partie de ce travail, nous rapprocherons notre copie et celle de M. Caussade de la transcription donnée ici par M. Le- brun. — *N. de la R.*

N° 4.

Presqu'illisible, sur une pierre mutilée de tous côtés, ayant encore 0,50 c. long., 0,33 c. larg. et 0,10 c. d'épaisseur.

D M S
CM Æ
VI. A XXX
VI
DCCXI
MAR. POSVIT

N° 5.

Sur une pierre très-usée (elle servait de lavoir), au-dessous d'un cavalier en relief (haut de 0,25 c.), tenant d'une main une branche, de l'autre une épée.

D S.
CV IVCVNDOS
MF ...... E SAR
V ....
.... (1

N° 6.

Remarquable par la régularité et la forme arrondie des lettres dont la plupart ont disparu, la pierre ayant été creusée de ce côté par les eaux. Le commencement manque, ainsi que la portion de pierre où il était. Ce qui reste de la pierre a encore 0,63 c. de haut, 0,55 c. de large et 0,18 d'épaisseur.

.................:
....
....NERA COMPON I SRITO
LANCVORESO...........M..
......I........M
ƆOLOR (2)

N° 7.

Aussi remarquable par la régularité des lettres que la précédente......; sur l'épaisseur d'une pierre trouvée à l'angle d'un mur et qui a dû faire partie d'un édifice. Le commencement manque et une partie dégradée de la pierre, qui se trouve au milieu devait être occupée par quelque figure ;

.. ..VM INNVMERI.. .. ...VT VIVERET
.... AM SVA QVAM SVORUM EXER.........NITATE
EVM FECIT (1)

N° 8.

Sur une pierre dont la plus grande partie manquait et que j'ai annoncée comme ayant disparu ; elle avait été trouvée dans les décombres, près du bastion d'Alger :

OVI
O.M
OMBVS
LIBOSVS
SACERD
VSLA (2)

Outre les différents restes antiques que nous venons d'énumérer, il existe encore dans la ville un grand nombre de pierres de taille qui sont évidemment romaines et qui ont été comprises dans des constructions arabes. On voit tout de suite que ces matériaux avaient une autre destination et qu'ils n'ont été employés là que parce qu'on les avait sous la main. Près de la porte d'Oran...... on a trouvé des pierres d'une grande dimension. Dans l'ancienne rue des Marchands, il y en avait une qui servait de seuil à une boutique et qui me rappela les immenses pierres des arènes de Nîmes ; elle avait 3 mètres de longueur, 0,50 c. de largeur et autant d'épaisseur.

Dans la grande mosquée... . sont des colonnes remarquables par le peu de concordance de leurs proportions respectives ; quelques-unes sont en marbre. .... assurément, ces colonnes, comme les matériaux dont nous venons de parler, avaient aussi une autre destination ; elles proviennent, sans doute, de quelque monument antique et rappellent... celles de la grande mosquée de Bône qui,

(1) V. ci-après, au n° V, pour la comparaison avec d'autres copies. *N. de la R.*

(2) V. au n° V.

(1) V. au § V.
(2) V. au § V.

comme on sait (1), ont été retirées de l'ancienne ville voisine, Hippone (*Hippo Regius*) (2).

D[r] A. Lebrun (3).

---

(1) On ne le *sait* pas avec certitude, mais on peut le présumer. — *N. de la R.*

(2) M. Lebrun termine son article en donnant un tableau des dimensions de cinq sarcophages. Il suffira de dire que les limites extrêmes sont extérieurement, quant à la longueur, entre 2 m, 10 c. et 2 m. 35 c. la largeur oscille entre 0,68 c. et 0,75 c. et l'épaisseur entre 0.45 c. et 0,58 c. A l'intérieur, longueur entre 1 m. 90 c. et 2 m. 10 c. ; largeur, entre 0,48 c. et 0,58 c. ; profondeur, entre 0,33 c. et 0,58 c. Le sarcophage auquel s'applique ce dernier chiffre ne l'offre que prise du côté de la tête, car du côté des pieds, il mesure seulement 0,48 c.V., du reste ci-dessus (page 429) l'observation qui le concerne. — *N. de la R.*

(3) Les articles sur Millana insérés au Moniteur Algérien par le D[r] Lebrun ne portent aucune signature ; mais en y plaçant son nom, nous agissons d'après la certitude personnelle que nous avons qu'il en est l'auteur, fait qui est d'ailleurs ici de notoriété publique. — *N. de la R.*

Remarque de la Rédaction. — Les huit inscriptions receuillies par le D[r] Lebrun ont été reproduites par M. Léon Renier, sous les n[os] 3679, 3682, 3681, 3683, 3686, 3684, 3685, 3678. Nous donnerons dans le prochain numéro plusieurs épigraphes de Miliana dont ce savant auteur n'a pas eu connaissance.

SIÈGE D'AÏN MADI,

PAR EL HADJ ABD-EL-KADER BEN MOHI ED DIN.

(V. le n° précédent)

Sur ces entrefaites, l'armée de l'émir fut renforcée de 150 réguliers et de 3000 arabes des tribus, tant cavaliers que fantassins. Malgré cette augmentation de forces offensives autour de la place, les assiégeants se cachaient prudemment derrière les arbres, car les habitants d'Aïn-Mâdi avaient fait de grands progrès dans le tir, et tout ennemi qui se découvrait à leur portée était mis par eux sur le champ hors d'état de nuire, leurs balles manquant très-rarement le but. Tedjini, par sa présence, par son impulsion, soutenait les assiégés, électrisait leur courage. Un jour, il saisit un fusil et visa Abd El-Kader qui s'exposait imprudemment dans les jardins : la balle coupa les rênes du cheval de l'émir. Enfin, les assiégeants, désespérés, ne se montrèrent plus que dans la nuit et ce fut encore pour essuyer des défaites sensibles. Nonobstant toutes les ruses de leurs ennemis, les habitants du Ksar n'eurent à déplorer la mort que de 4 personnes, dont une musulmane et une juive.

Cependant, les munitions de la place s'épuisaient rapidement : Tedjini envoya un homme de confiance chez les Beni Isguen (Mezab). Cet homme revint avec six chameaux chargés de salpêtre. Comme ces animaux ne pouvaient entrer dans la ville sans être aperçus, 20 hommes se dévouèrent et apportèrent pendant la nuit le salpêtre dans leurs burnous. Quelques jours auparavant, un convoi de poudre amené par des Beni-Mezab avait été arrêté par les goums d'Abd El-Kader, Celui-ci, la mort dans le cœur, voyant que tout ce qu'il avait pu inventer jusqu'à ce jour pour diminuer la longueur du siège avait été deviné, que toutes ses fourberies n'avaient abouti qu'à des déceptions, rassembla ses officiers, ses parents, les hommes les plus aptes à résoudre une question difficile et les consulta en ces termes : « Parlez, conseillez-moi ; montrez-moi ce que je dois faire. En cette occurrence, quel est, selon vous, le parti le plus sage ? Je ne veux plus temporiser. Je suis venu avec l'intention de détruire ce Ksar, de réduire son marabout à implorer mon pardon,

car sa conduite vis-à-vis de moi est d'un précédent si funeste qu'il lui faut un châtiment. Je sens, maintenant, que mon dessein est plus difficile à exécuter que je ne l'avais cru, si, toutefois, il n'est pas impraticable. Comment remédier à ces lenteurs dangereuses sur lesquelles spéculent nos ennemis ? Que vont dire toutes nos tribus qui savent que je me suis acharné contre ces murs sans pouvoir les franchir, ni capturer l'auteur de nos maux, que toute notre valeur s'est émoussée contre des murailles impénétrables ? Que penseront-elles lorsqu'elles apprendront mon humiliation....... ? J'ai compromis mon honneur......, ma réputation se trouve à la merci d'un misérable village ! Désormais, pas une seule tente ne m'offrira la diffa sans avoir l'air de me railler, de me décrier, même ! »

En présence de ces difficultés, les idées d'Abd El-Kader, en se heurtant contre l'obstination de Tedjini, avaient changé leur cours. Ce n'était déjà plus le concours du chikh qu'il exigeait, ce n'était même plus la ville dont il voulait maintenant s'emparer. Pour se retirer, il n'attendait plus, de la part du marabout, qu'un peu de condescendance, qu'un petit acte de soumission personnelle.

El-Hadj Moustafa, son frère, prit le premier la parole et s'exprima ainsi : « Simulez l'abandon du siège en vous éloignant de deux milles de la place (environ 3760 mètres et plus, — usuellement, le mille est la distance où l'on cesse de distinguer un homme d'une femme). De cette manière, vous donnerez la liberté de se disperser, à ceux qui lui ont prêté l'appui de leurs armes et qui sont rebutés d'un si long siège. Vous reviendrez alors, et les habitants livrés à leurs seules ressources, privés de leurs auxiliaires, ne pourront plus empêcher la prise de leur ville et de leur marabout, dont l'opiniâtreté n'aura servi qu'à mettre en évidence la faiblesse. »

L'émir lui répartit : « Cette marche ne me paraît pas conforme à la prudence ; en effet, si je m'écarte, j'aurai l'air de fuir et l'on dira avec raison que Tedjini m'a bravé, m'a vaincu. En outre, d'autres sectaires s'introduiront peut-être dans la place. »

« Eh bien ! alors, répliqua étourdiment le khalifa, permettez-moi de m'interposer entre vous deux. J'irai parler au chikh, je dissiperai ses craintes ; je l'engagerai, par des promesses, à accepter une entrevue. J'ai la conviction que ma médiation sera agréée, que mon projet sera couronné d'une complète réussite et que je vous amènerai le chikh. »

L'émir donna son assentiment à cette proposition, et son front se rasséréna, car il avait foi en l'éloquence de son frère.

En se servant de celui-ci comme médiateur, Abd El-Kader était-il de bonne foi, ou n'y voyait-il qu'un moyen d'arriver à la ruine et même à la mort de Tedjini ? Quelques personnes l'en accusent ; mais elles sont trop peu nombreuses pour que leurs dires soient autre chose que des conjectures. Son caractère d'ailleurs l'en justifie, car, s'il est vrai que ce caractère fût un peu enclin à la duplicité, souple et caressant comme celui de tous les Arabes, il était, au fond, imprégné de sentiments de noblesse. En somme, l'attitude défensive, obstinée du chikh l'avait d'abord simplement aigri, puis sa jalousie surexcitée par la résistance s'était changée en haine.

El-Hadj Moustafa écrivit aussitôt à Sidi-Mohammed : « Puisque, avez-vous dit, la peur d'une embuche, peur que rien ne justifie, vous retient seule dans le Ksar, ce n'est pas vous aventurer que de sortir en ma compagnie. Je réponds de vous devant le Très-Haut et devant les hommes : vous n'avez à redouter ni trahison, ni aucun autre malheur. Je vous ramènerai dans votre demeure avec l'aman, dès que la pureté de nos intentions à votre égard vous aura été prouvée et que les liens d'une solide amitié nous auront unis les uns aux autres. Si vous avez encore quelques scrupules, accordez-moi un entretien ; en vous parlant, je suis sûr de faire tomber tous les obstacles créés par votre imagination. Si, au contraire, vous persévérez dans une conduite inexplicable, je vous déclare que l'arrêt prononcé contre vous ne tardera pas à vous atteindre. »

Tedjini répondit : « Me rendre auprès de vous ! .... Je ne commettrai jamais une pareille imprudence. Exigez de nous la lezma, n'importe quel autre tribut, notre soumission, nous consentirons à tout ; mais, quant à ma sortie du Ksar, n'en ayez pas le plus faible espoir : je ne l'effectuerai jamais. »

Cette lettre exalta la rage d'El-Hadj Moustafa, rage d'autant plus farouche que son désappointement était plus grand ; il entra blême de fureur dans la tente de l'émir : « Puisque, s'écria-t-il, cet homme artificieux persiste, malgré notre générosité, à ne pas céder, nous sommes par cela même dégagés vis-à-vis de lui de tout ménagement ; il faut aujourd'hui mettre tout à feu et à sang pour le dompter. Il faut que le marabout subisse notre commandement. »

Abd El-Kader, accablé par cette nouvelle blessure faite à son amour propre n'eut pas la force de conduire, en personne, une nouvelle attaque et il en chargea son frère, ordonnant à ses troupes de lui obéir comme à lui-même. L'émir, trompé sur la force de la place, que les flatteries de gens méprisables lui avaient dépeinte comme devant tomber désarmée à ses pieds au seul son de sa voix, avait d'abord négligé les canons, sans lesquels les sièges ne sont pas possibles; mais, revenu de ses illusions à cet égard, il avait augmenté, depuis quelques jours, sa première batterie de trois pièces de campagne, de deux mortiers pris dans ses arsenaux de Tekdemt et de Tlemcen. Ces pièces, approvisionnées de nombreux projectiles, étaient dirigées par Ben Kousksou.

Après avoir tout préparé pour assurer la victoire, El-Hadj Moustafa fit avancer l'armée. Les canons et les mortiers, placés en avant, devaient faire converger les feux sur un point marqué du rempart, lequel, on le supposait, s'écroulerait à la première décharge. Les soldats de l'émir, dont la plupart avaient apprécié la supériorité de cette arme entre les mains des Français, croyaient n'avoir plus qu'à marcher sur nos traces. Aussi, cette attaque était une véritable fête pour eux; ils se réjouissaient de l'effroi du Ksar, ils se voyaient déjà maîtres des splendides trésors enfouis, selon eux, dans chaque maison, et se les partageaient d'avance. Bref, les canons et les mortiers furent mis en batterie sur une petite éminence, et chacun attendait impatiemment la première volée. Mais ces instruments de destruction, probablement mal dirigés par Ben Kousksou, après avoir battu et criblé le rempart depuis le lever du soleil jusqu'au coucher, n'avaient causé, à la tombée de la nuit, qu'un éboulement ayant à peine en largeur trois mètres cinquante centimètres.

Cependant, les détonations du canon, les explosions des bombes, les sifflements des obus, comblèrent d'effroi les assiégés, bien que la plupart des projectiles, après avoir à peine éraillé le faîte des murs passaient en mugissant au-dessus de leurs têtes et allaient éclater ou rebondir au loin, dans les sables de la plaine. Mais quand ils virent la terre du rempart voler en poussière, emportée par quelques boulets, ils se crurent inévitablement perdus et à la veille d'être saccagés. Cependant, le soir tout ce fracas eut un terme. Bien que léger, les habitants avaient encore de l'espoir. A la faveur des ténèbres de la nuit, hommes, femmes, enfants se mirent tous à l'ouvrage, réparèrent activement la brèche, remblayèrent le mur d'enceinte, fortifièrent les maisons, rentassèrent la terre affaissée, étayèrent la base des remparts avec des ados en terre et des murs de soutènement; en un mot, ils firent des travaux considérables pour se garantir des canons qui les inquiétaient.

Le matin, El-Hadj Moustafa, au moment de recommencer l'attaque, vit avec dépit la frêle muraille augmentée en hauteur et en épaisseur. Alors, il renforça sa batterie de trois autres canons récemment offerts à l'émir par le maréchal Valée. Les dix pièces vomirent ensemble le fer et la flamme; mais les projectiles, comme la veille, traversaient les murs sans occasionner le plus petit éboulement ou s'enfonçaient dans un rempart épais de terre fraîchement entassée, et, par conséquent, ne causaient que des dégâts insignifiants. L'attaque était bruyante, mais non dangereuse. Abd El-Kader, qui, à chaque instant, se faisait rendre compte de l'état de la brèche, s'inclina consterné devant l'inanité inconcevable de tant d'efforts et ordonna de cesser le feu. Les soldats, tout aussi mortifiés que leur maître, rentrèrent dans le camp. Le siège parut se ralentir et se transforma de nouveau en blocus.

Pendant tout le mois de Ramdan (novembre-décembre), aucun mouvement ne se produisit du côté des assiégeants. El-Hadj Moustafa, après son malheureux échec, s'était empressé de solliciter la permission de se retirer, et l'avait obtenue. L'émir, toujours à la recherche d'une idée, d'un expédient propre à réduire la place, resta seul pour conduire les opérations. Il est impossible de bien rendre les tortures de ce cœur saturé de déceptions, oscillant à chaque instant entre l'espoir et le découragement.

Un jour, un cavalier inconnu l'aborda et lui dit: « Je connais un homme qui, seul, par son habileté incontestable, annulerait cette défense compliquée; il est circonspect, aussi rusé que prudent, et en outre habitué à ce genre de guerre. »

— Quel est donc cet homme? lui dit Abd El-Kader, assurément on ne l'a jamais nommé devant moi. »

— Son nom est Sidi Mohammed Ben Nouna; avant vous, il était sultan de Tlemcen. »

L'émir aussitôt lui écrivit ce message laconique: « Au reçu de ma lettre, vous me rejoindrez à Aïn-Mâdi. »

Ben Nouna monta précipitamment à cheval et arriva en peu de jours, tout haletant et ne sachant à quoi attribuer l'appel de l'émir. Abd El-Kader lui adressa aussitôt cette question: « Que vous semble-t-il de mes affaires? Quel que soit votre avis, si pour

l'appliquer les moyens dont nous disposons suffisent, je l'agréerai. Parlez donc franchement et sans crainte ; hâtez-vous, car le siège devient à chaque instant pour moi plus difficile, en même temps que la défense des assiégés plus obstinée. »

Ben Nouna, qui se rassurait à mesure que le sultan s'expliquait, eut l'air de réfléchir profondément, puis, tout-à-coup s'écria, les yeux animés d'une satisfaction manifeste :

— Combien avez-vous de soldats réguliers ?

— J'en ai 1.200 que j'ai formés moi-même, sans compter les goums qui me servent de réserve.

— Eh bien ! donnez-m'en le commandement. Je les diviserai en douze colonnes de cent hommes ; à mon signal, elles simuleront chacune une attaque contre des points divers de la place, pendant que vos canons, au lieu de faire converger leurs feux vers un même but, inonderont la ville de projectiles. Ainsi, les assiégés, partout menacés, refoulés par nos décharges incessantes, seront forcés ou de se diviser ou de se cacher : alors, je trouverai sans nul doute un endroit plus faible ou moins bien gardé par lequel, après avoir abattu une partie du rempart, nous entrerons dans la ville.

Abd El-Kader, presque joyeux, prescrivit sur-le-champ à son armée de prendre les armes, de se munir de pioches pour saper les remparts, de pelles pour déblayer la brèche et de se diriger en douze colonnes vers le Ksar.

Tout le monde étant à son poste, le signal est donné et l'attaque commence en même temps sur tous les côtés de la ville. Les colonnes manœuvrent avec un ensemble parfait, les coups de fusils, les coups de canon se succèdent avec rapidité. Les assiégés, obligés de faire face de toutes parts à la fois, se battent avec un bouillant courage et redoublent d'activité, se multiplient en quelque sorte. Une partie des ennemis est déjà au pied des remparts et en sape les fondements avec ardeur ; les uns essaient d'y attacher des pétards, d'autres, devançant les ordres, appliquent des échelles contre les murs. Déjà ils les ont escaladés et s'établissent dans les maisons les plus proches de l'enceinte : tout-à-coup, une fusillade bien nourrie part de toutes les maisons changées en bastions, de toutes les terrasses ; chaque meurtrière vomit un long et mortel jet de feu qui plonge sur les assaillants. En un instant, tous es abords sont balayés ; les troupes de l'émir s'enfuient avec d'immenses pertes, tandis que les assiégés, bien abrités derrière les maisons, n'ont pas un seul mort.

Cette tentative fut donc aussi vaine, quoique plus téméraire que les autres.

Pendant huit jours, Abd El-Kader, dans une immobilité complète, n'osa pas essayer la chance d'un nouvel assaut. Retiré dans sa tente, le cœur dévoré par les angoisses, il ne voyait plus personne et n'avait même plus la liberté d'esprit nécessaire pour chercher un nouvel expédient qui le sortît de cette position ridicule. Un Ksar lui résister, une petite ville, un village refuser de reconnaître sa puissance ! Il faut ajouter à cela que ses convois étaient presque tous raziés par les El-Arba appartenant à la confrérie, que la mésintelligence menaçait son camp, que chaque jour quelque chef témoignait le désir de retourner dans sa tribu.

C'était déjà une chose extraordinaire et qui attestait son ascendant, que d'avoir pu obliger une armée composée d'éléments si divers, aux passions si mobiles, dont la coutume était de fuir aussi vite qu'elle avait attaqué, à rester tant de temps sous des murs. Mais convenir qu'il n'avait pas réussi était un aveu trop cruel pour son orgueil. Il sentait tous les regards peser sur lui, le sarcasme des envieux et leur sourire de triomphe le suivre pas à pas. Il entendait les plaintes des soldats sur la longueur du siège ; il entendait les reproches qu'ils lui adressaient hautement d'avoir attaqué un marabout ; pour tous, ces déboires n'étaient qu'une juste punition de son impiété : évidemment Dieu était avec Tedjini. Dans cette analyse rapide de sa situation, il voyait son importance faiblir, son prestige s'évanouir. Il fallait à tout prix pour conjurer les dangers de cette fausse position, risquer ses dernières ressources ou consentir à l'amoindrissement de sa puissance. Rejetant, par un suprême effort, toutes ces pensées lugubres, il fit appeler l'instigateur de la dernière opération et lui dit : « Si vous n'avez rien imaginé pour modifier le moyen que vous venez d'employer, moyen tout-à-fait nul comme vous l'avez vous-même observé, il faut renoncer à nous emparer de la ville. »

Ben Nouna lui dévoila ainsi son autre plan :

« J'ai trouvé un chemin qui nous conduira infailliblement à notre but. Laissons les douzes colonnes autour de la place, mais chacune d'elles creusera une mine en forme de boyau souterrain qui aboutira au-dessous du rempart ; là, nous placerons une quantité suffisante de poudre pour le faire sauter. Avec l'aide de Dieu, rien ne pourra plus retarder la prise d'Aïn-Mâdi. »

— Faites encore ce qui vous paraîtra convenable, reprit le sultan.

Je me fie entièrement à votre intelligence ; je saurai récompenser votre zèle. »

Les douze colonnes laissèrent de côté leurs armes et se mirent avec ardeur à creuser douzes mines. Afin que cet ouvrage n'éprouvât point de relâche, les 50 hommes de chaque colonne travaillant le jour étaient, à l'approche de la nuit, relevés par 50 autres. Abd El-Kader recommanda, sous peine de mort, que le secret le plus inviolable fût gardé sur cette opération décisive.

Cependant, Si Mohammed et-Tedjini, dont la sagacité ou l'énergie n'avaient pas faibli un instant depuis l'arrivée de son ennemi, ne manquait pas d'envoyer toutes les nuits une ronde d'hommes dévoués pour veiller à ce que chacun fût à son poste. Il venait lui-même souvent explorer les remparts, exhorter tout le monde à faire son devoir et tâcher de reconnaître les mouvements des assiégeants. Chaque jour, il redoublait de vigilance. L'émir ignorait que la prudence du marabout allait aussi loin.

La nuit où les soldats commencèrent leurs travaux de galerie, les patrouilles d'Aïn-Mâdi sortirent comme d'habitude. Tout-à-coup, elles entendirent un son creux, étouffé, pareil à celui que rendrait un instrument en retombant contre les parois d'une cavité. On s'arrêta, on écouta, mais on ne put assigner une cause à ce bruit bizarre. Cependant, on courut aussitôt avertir Tedjini. Celui-ci, bien loin de soupçonner la gravité de la ruse employée par les assiégeants, était aussi intrigué que les autres ; et plus il y réfléchissait moins il approchait de la vérité. Pendant trois nuits consécutives, on signala le même bruit étrange résonnant dans les entrailles de la terre, à intervalles égaux et sur plusieurs points à la fois. Ce bruit coïncidant avec le silence des assiégeants, lui fit pressentir que quelque chose d'insolite se préparait.

Il était urgent d'éclaircir ce mystère. Tedjini ordonna à un homme adroit et intelligent de se glisser dans le camp d'Abd El-Kader et de s'informer, en se mêlant aux Arabes groupés autour de l'émir, de la cause de ces bruits souterrains qui retentissaient si sourdement à ses oreilles depuis plusieurs nuits. L'émissaire descendit clandestinement des remparts, se coula en rampant le long des jardins et, après un long détour, vint sans affectation se confondre parmi le nombreux entourage du Sultan. Le lendemain, Tedjini fut d'autant plus interdit du récit de son espion, que jamais créature de Dieu ne lui avait parlé dans ce siècle d'un pareil stratagème et que rien de semblable n'avait été usité dans

les sièges soutenus précédemment par Aïn-Mâdi et les autres Ksar.

Un homme de Figuig (فجيج), Ksar au Sud-Est de l'empire du Maroc, près de nos frontières, dit au chikh : « Mon seigneur, le péril est imminent ; cependant, nous pouvons l'annuler ou tout au moins l'atténuer. Puisque nos ennemis creusent douze mines, pratiquons à notre tour six contre-mines. Mais afin de neutraliser complètement leurs galeries, disposons les nôtres de manière à rencontrer la moitié des leurs et à enfermer dans leurs intervalles les six restantes. Au moment où les travailleurs ennemis croiront déboucher en toute sûreté au pied des remparts, ils se trouveront face à face avec les nôtres. »

Cet avis ingénieux fut goûté et raviva les courages ; la lassitude s'envola comme par enchantement. Ce travail secret et inconnu avait, non pas intimidé mais découragé les habitants, car ils n'avaient aucun moyen d'éviter le danger. Ils saisirent avec enthousiasme l'inspiration du Feguigui (1) et secouèrent la torpeur où la surprise les avait d'abord jetés.

Pour mieux éventer les mines ennemies et leurs opposer des contre-mines convenables, ils imaginèrent de placer sur le sol des mardjen vides (vases en cuivre ou en fer battu de la capacité d'un litre environ). Là où ils les entendirent s'entrechoquer et vibrer plus fort par l'effet de la terre ébranlée sous les coups de pioche, vite ils commencèrent à creuser. Ils répétèrent plusieurs fois la même opération, changeant chaque fois les mardjen de place, et prêtant une oreille attentive à toutes les vibrations, jusqu'à ce qu'ils connussent d'une manière précise la direction du travail souterrain des assiégeants. Leurs travaux avancèrent rapidement : l'activité suppléait au défaut de bras. Ils percevaient déjà distinctement le bruit souterrain causé par l'ennemi, de même que celui qu'ils faisaient était instantanément répercuté aux oreilles des soldats de l'émir pour lesquels il restait, toutefois, incompréhensible. Enfin, saisissant avec à-propos le moment favorable, quelques coups de pioche renversèrent la mince cloison qui séparait encore les travailleurs. Les assiégeants, surpris à l'improviste, furent délogés de leurs mines presque sans coup férir. Cette

(1) Les gens de Feguig sont renommés dans le Sahara comme d'habiles mineurs. — *N. de la R.*

Je me fie entièrement à votre intelligence ; je saurai récompenser votre zèle. »

Les douze colonnes laissèrent de côté leurs armes et se mirent avec ardeur à creuser douzes mines. Afin que cet ouvrage n'éprouvât point de relâche, les 50 hommes de chaque colonne travaillant le jour étaient, à l'approche de la nuit, relevés par 50 autres. Abd El-Kader recommanda, sous peine de mort, que le secret le plus inviolable fût gardé sur cette opération décisive.

Cependant, Si Mohammed et-Tedjini, dont la sagacité ou l'énergie n'avaient pas faibli un instant depuis l'arrivée de son ennemi, ne manquait pas d'envoyer toutes les nuits une ronde d'hommes dévoués pour veiller à ce que chacun fût à son poste. Il venait lui-même souvent explorer les remparts, exhorter tout le monde à faire son devoir et tâcher de reconnaître les mouvements des assiégeants. Chaque jour, il redoublait de vigilance. L'émir ignorait que la prudence du marabout allait aussi loin.

La nuit où les soldats commencèrent leurs travaux de galerie, les patrouilles d'Aïn-Mâdi sortirent comme d'habitude. Tout-à-coup, elles entendirent un son creux, étouffé, pareil à celui que rendrait un instrument en retombant contre les parois d'une cavité. On s'arrêta, on écouta, mais on ne put assigner une cause à ce bruit bizarre. Cependant, on courut aussitôt avertir Tedjini. Celui-ci, bien loin de soupçonner la gravité de la ruse employée par les assiégeants, était aussi intrigué que les autres ; et plus il y réfléchissait moins il approchait de la vérité. Pendant trois nuits consécutives, on signala le même bruit étrange résonnant dans les entrailles de la terre, à intervalles égaux et sur plusieurs points à la fois. Ce bruit coïncidant avec le silence des assiégeants, lui fit pressentir que quelque chose d'insolite se préparait.

Il était urgent d'éclaicir ce mystère. Tedjini ordonna à un homme adroit et intelligent de se glisser dans le camp d'Abd El-Kader et de s'informer, en se mêlant aux Arabes groupés autour de l'émir, de la cause de ces bruits souterrains qui retentissaient si sourdement à ses oreilles depuis plusieurs nuits. L'émissaire descendit clandestinement des remparts, se coula en rampant le long des jardins et, après un long détour, vint sans affectation, se confondre parmi le nombreux entourage du Sultan. Le lendemain, Tedjini fut d'autant plus interdit du récit de son espion, que jamais créature de Dieu ne lui avait parlé dans ce siècle d'un pareil stratagème et que rien de semblable n'avait été usité dans

les sièges soutenus précédemment par Aïn-Mâdi et les autres Ksar

Un homme de Feguig (فجيج), Ksar au Sud-Est de l'empire du Maroc, près de nos frontières, dit au chikh : « Mon seigneur, le péril est imminent ; cependant, nous pouvons l'annuler ou tout au moins l'atténuer. Puisque nos ennemis creusent douze mines, pratiquons à notre tour six contre-mines. Mais afin de neutraliser complètement leurs galeries, disposons les nôtres de manière à rencontrer la moitié des leurs et à enfermer dans leurs intervalles les six restantes. Au moment où les travailleurs ennemis croiront déboucher en toute sûreté au pied des remparts, ils se trouveront face à face avec les nôtres. »

Cet avis ingénieux fut goûté et raviva les courages ; la lassitude s'envola comme par enchantement. Ce travail secret et inconnu avait, non pas intimidé mais découragé les habitants, car ils n'avaient aucun moyen d'éviter le danger. Ils saisirent avec enthousiasme l'inspiration du Feguigui (1) et secouèrent la torpeur où la surprise les avait d'abord jetés.

Pour mieux éventer les mines ennemies et leurs opposer des contre-mines convenables, ils imaginèrent de placer sur le sol des mardjen vides (vases en cuivre ou en fer battu de la capacité d'un litre environ). Là où ils les entendirent s'entrechoquer et vibrer plus fort par l'effet de la terre ébranlée sous les coups de pioche, vite ils commencèrent à creuser. Ils répétèrent plusieurs fois la même opération, changeant chaque fois les mardjen de place, et prêtant une oreille attentive à toutes les vibrations, jusqu'à ce qu'ils connussent d'une manière précise la direction du travail souterrain des assiégeants. Leurs travaux avancèrent rapidement : l'activité suppléait au défaut de bras. Ils percevaient déjà distinctement le bruit souterrain causé par l'ennemi, de même que celui qu'ils faisaient était instantanément répercuté aux oreilles des soldats de l'émir pour lesquels il restait, toutefois, incompréhensible. Enfin, saisissant avec à-propos le moment favorable, quelques coups de pioche renversèrent la mince cloison qui séparait encore les travailleurs. Les assiégeants, surpris à l'improviste, furent délogés de leurs mines presque sans coup férir. Cette

(1) Les gens de Feguig sont renommés dans le Sahara comme d'habiles mineurs. — *N. de la R.*

dernière ruse encore éventée, les travailleurs des mines intermédiaires ne pensèrent plus pouvoir opérer leur jonction ; ils s'enfuirent tout déconcertés et abandonnèrent leurs travaux aux mains des habitants. A cette nouvelle, l'infortuné Abd-El-Kader, qui avait enfin cru voir poindre le jour de la victoire, entra dans le paroxisme de la rage : il se rua sur les assiégés avec toute son armée et, après un combat de tout un jour et de toute une nuit, il les expulsa de ses mines, mais ne put enlever celle des habitants. Il perdit 15 hommes.

Tedjini ne pouvait plus se méprendre sur la tactique toute d'obstination de l'émir, qui dépenserait à ce siège toutes ses ressources plutôt que d'y renoncer. Devant des forces sans cesse renaissantes, il ne fallait pas espérer de débloquer le Ksar. Tôt ou tard, malgré ses efforts surhumains, il succomberait soit par épuisement, soit par la défection des étrangers qui l'avaient d'abord secondé. Il songea donc sérieusement à se ménager le bénéfice d'une capitulation honorable et à épargner le sang de ses serviteurs, en consentant à quelques concessions. Il adressa un mi'ad et des présents à Abd-El-Kader. Rian fut chargé de les conduire au sultan et de négocier avec lui la reddition de la place. La conférence dura plusieurs jours. L'émir ne voulait, d'abord, rien rabattre des conditions qu'il avait posées précédemment, mais, informé par de menaçants échos que le Tell n'était pas tranquille, il se détermina à se montrer moins exigeant ou plutôt plus infidèle à sa parole. Il sentait l'énergie de Tedjini se détendre et il était tout naturel pour lui d'en profiter. Il demanda simplement que le fils de Tedjini vînt auprès de lui.

Rian fit part au chikh du désir de l'émir. — « Retournez auprès de lui, dit Tedjini, et s'il me jure qu'aussitôt après l'avoir vu, il me rendra mon fils et me donnera l'aman, je consentirai à me soumettre ; sinon je me défendrai tant que Dieu m'en donnera la force

Abd El-Kader accéda à tout. Tedjini, alors, ordonna à son fils de faire ses préparatifs de départ. Il apportait en présents deux chevaux, deux nègres, deux négresses, deux fusils, une paire de pistolets damasquinés et une tente neuve de la plus grande beauté. Il était accompagné de quelques amis prudents et dévoués. Dès qu'ils furent en présence d'Abd El-Kader, l'émir fronça le sourcil et un air de mécontentement extrême apparut sur son visage. — « Croyez-vous me satisfaire par vos dons importuns, s'écria-t-il, avec véhémence ? — les ai-je sollicités ? Je veux que Tedjini, votre marabout, le père de cet enfant, de gré ou de force se rende chez

moi, dans ma tente ; et, si pour subir ma vue il lui faut des cadeaux, je lui en donnerai de plus abondants et de plus riches que ceux qu'il peut m'offrir. » Pendant qu'il parlait, son khalifa faisait main-basse sur tous les objets et élevait au fils de Tedjini, ainsi qu'à son entourage, une tente proche de celle du sultan, tente toute modeste qui aurait indiqué le logement d'un soldat et non celui d'un hôte de distinction.

D'après le fac-simile d'une lettre écrite à Nicolas Manucci, à la date du 5 Ramdan 1254 (22 novembre 1838), l'émir, s'exprimait ainsi : « Quant aux affaires d'Aïn-Mâdi, le fils de Tedjini nous a été livré en otage avec 18 des habitants les plus influents du Ksar ; une valeur de 30,000 réaux (55,800 francs) nous a été remise en esclaves, en argent, en vêtements, en chevaux. Mais nous resterons devant Aïn-Mâdi jusqu'au jour où j'aurai légalement remis chacun dans son droit, jusqu'au jour où l'obéissance des habitants sera complète et où leurs troupeaux, leurs enfants, leurs personnes, seront à notre disposition. »

L'émir, pendant plusieurs jours, laissa languir son illustre ôtage dans un isolement inexplicable ; il n'adressa pas une seule parole à son jeune prisonnier. Celui-ci, très-inquiet, s'exagéra cette froideur sinistre à ses yeux ; il se concerta avec ses compagnons de captivité et fit scruter par eux les intentions de l'émir à son égard : « Pourquoi agissez-vous envers nous avec tant de rigueur ? Depuis le jour où, certains de l'exécution de vos promesses, nous sommes venus vous trouver avec confiance, vous n'avez pas encore daigné nous fixer sur notre sort. A un homme puissant comme vous, il n'est pas nécessaire de rappeler ses engagements, car si vous révoquiez ou désavouiez votre serment de nous rendre à la liberté, de lever votre camp, à l'avenir quelle sera la créature de Dieu assez imprudente pour se fier à votre délicatesse ? »

El-Hadj Abd El-Kader leur répondit d'un air plus abattu qu'irrité : « Vous demandez mon départ, mais il est impossible ! Ne me couvrirait-il pas d'opprobre ? Que diraient le Tell, toutes mes tribus, tous ceux, enfin qui savent que j'ai survécu à un outrage inouï, que j'ai attaqué Aïn-Mâdi sans pouvoir m'en rendre maître ? Pour tout le monde il serait évident que le chikh m'a vaincu...... Retirez-vous donc, car je ne me dessaisirai jamais du fils de Tedjini. »

« Nous ne pouvons cependant pas retourner dans la ville sans ramener avec nous le fils de Sidi-Mohammed ?

Alors, voici trois conditions :

« 1° Tedjini me laissera entrer dans le Ksar. J'y entrerai par une porte et en sortirai par l'autre, afin que seulement on puisse dire que j'ai pénétré dans Aïn-Mâdi. Comme il ne tient pas à me voir, qu'il s'enferme s'il le désire.

» 2° Ou bien il évacuera la ville. Je lui laisse dans ce cas, le choix de se retirer où il voudra. Je permets aux habitants de le suivre avec la vie sauve. Aussitôt après son départ j'entrerai dans Aïn-Mâdi.

» 3° Et enfin, s'il n'est pas encore las d'entendre parler la poudre, qu'il s'apprête ; je ne m'éloignerai pas d'ici tant que je n'aurai pas obtenu de lui entière satisfaction. »

Cette alternative de rompre ou de conclure les négociations était cruelle ; mais il valait mieux encore se décider pour une des deux premières conditions que de reculer indéfiniment la paix. Tâter le terrain plus longtemps provoquerait peut-être une catastrophe ou d'autres collisions, dont l'issue serait certainement au désavantage de Tedjini.

En effet, la récente défection des Yahya Ben Salem, qui, au début, s'étaient jetés dans le Ksar avec 50 fusils de Berrian (Mezab), des Beni El-Ar'ouat et des El-Arba, avait produit un abattement profond chez les assiégés, dès lors réduits à leurs seules forces. D'ailleurs, que pouvait espérer encore Tedjini ? N'avait-il pas un immense amour-propre humilié devant lui ? N'avait-il pas assisté aux dernières convulsions d'un orgueil subjugué ? Il avait même recueilli de la gloire. Abd El-Kader, en renonçant à le voir, lui faisait la plus grande concession : sur tous les autres points, il se montrerait intraitable. Tedjini se détermina à plier devant la nécessité : il choisit l'exil. « Je me retire, écrivit-il à l'émir. Après mon départ, vous serez libre d'entrer dans le Ksar. Je ne puis cependant pas tout de suite opérer ma retraite, parce que j'ai besoin de quelques jours pour régler mes affaires et donner à mes chameaux, qui pâturent du côté du Mezab, le temps d'arriver pour transporter mes bagages. »

Abd El-Kader savait qu'en abandonnant Aïn-Mâdi, le marabout obéissait au vœu des habitants. Il craignit qu'au lieu de chameaux, Tedjini ne reçût des affiliés venant au secours de la place. Il répondit donc : « Je ne saurais attendre tout ce temps ; faites-moi connaître le nombre de chameaux dont vous avez besoin, surtout hâtez votre départ. »

Tedjini demanda 400 chameaux, 6 mules, 2 chevaux. L'émir lui écrivit : Je ne puis vous envoyer que 50 chameaux. Ils remplaceront ceux que vous réclamez comme nécessaires et vous rendront les mêmes services en répétant plusieurs fois leur premier voyage. »

Cependant El-Hadj Abd El-Kader lui fournit encore 200 chameaux pourvus de leurs hamel (Tellis), de 100 guerbas, de 40 atouch مطوش طروب (palanquins) pour sa famille, de 400 cordes, etc. etc., enfin de tout le d'erf (attirail) du chameau de charge qui doit accomplir une longue course ; de plus, il lui offrit deux mulets et deux chevaux tout harnachés. L'une des selles destinées à Tedjini était richement brodée d'or.

Au moment de partir, une prudente réflexion arrêta Tedjini. Il fit dire à Abd El-Kader qu'il ne quitterait le Ksar que s'il en laissait libres les alentours en se retirant à Bida (au nord du Djebel-Amour). « La confiance, ajoutait-il, ne peut plus subsister chez moi lorsque ma pensée se reporte sur toutes les perfidies survenues depuis si peu de temps. « Le sultan, encore une fois offensé, se conforma néanmoins au dernier désir du marabout. Il alla camper à Sidi-Bou zid (18 du mois de chaoual — 4 janvier 1839). Tedjini, tranquillisé, lui annonça alors qu'il avait adopté El-Ar'ouat pour sa nouvelle résidence.

Abd El-Kader manda aussitôt aux Beni El-Ar'ouat d'avoir à préparer une maison pour loger Tedjini et sa famille.

Après le quatrième voyage de seschameaux, Tedjini, suivi par le restant de la population du Ksar, sortait à peine par l'une des portes de la ville, que l'émir entrait par l'autre à la tête de son goum. Rian, dont la véracité ne peut être suspectée, rapporte qu'à Sidi Bou Zid, où il s'était rendu pour demander à Abd el-Kader un supplément de chameaux, l'infanterie s'insurgea contre son chef et refusa de revenir à Aïn Mâdi.

Déjà toutes les tribus et tous les Ksour, indifférents jusqu'alors, ou plutôt qui avaient attendu l'issue du siège pour régler leur conduite vis-à-vis de l'Emir, étaient venus suivant ses ordres pour lui offrir leurs hommages. En leur présence, le sultan démantela les remparts, dévasta ce que les travaux du siège avaient épargné de jardins et arracha les quatre palmiers uniques qui les décoraient.

Quatre jours après son entrée dans le Ksar, un de ses khalifa, le fils de Tofniche, envoyé en mission auprès des Français, lui

annonçait que les chrétiens prenaient des dispositions formidables pour une guerre prochaine. Dès que la nuit fut tombée, Abd el-Kader, presque sans escorte, se dirigeait furtivement vers le Tell. Le lendemain, les goums, après l'avoir inutilement cherché pour continuer leur œuvre de destruction, se licencièrent d'eux-mêmes. Ils retournèrent dans leurs tribus ou leurs Ksar dans une disssolution complète provoquée, du reste, par ce départ précipité.

Ce fut un curieux spectacle que cet encombrement de troupes naguère si considérable, s'en allant maintenant dans toutes les directions, par pelotons de trois, cinq ou dix cavaliers. On aurait dit une de nos anciennes armées dont les barons, après avoir donné à leur suzerain plus que le temps obligatoire du service féodal, retournaient en chevauchant dans leurs castels et, par leur départ, décomposaient une troupe plus rapidement qu'elle n'avait été formée.

Le fils de Sidi Mohammed, abandonné à lui-même, rejoignit son père à El-Ar'ouat.

El-Hadj Abd el-Kader, sérieusement occupé à repousser les attaques des Français, avait oublié Tedjini. Celui-ci vivait à El-Ar'ouat dans la plus grande tranquillité, traité avec les plus grands égards, entouré du respect et de l'admiration de tous, lorsque des inimitiés intestines qui fermentaient depuis long-temps, éclatèrent tout-à-coup et partagèrent El-Ar'ouat en deux partis : les Ah'laf (الأحلاف) et les Oulad-Serr'in (أولاد سرغين). Chacun d'eux eut recours à la protection de l'Emir, en invoquant des services passés. Les deux députations se rendirent à Takdimet et là, devant Abd el- Kader, firent valoir leurs prétentions. L'Emir, s'adressant aux Oulad-Serr'in, leur dit : « Puisque jusqu'ici vous n'avez eu de sympathie que pour Tedjini, à mon tour je veux protéger les Ah'laf. Je veux sévir impitoyablement contre vous, raser votre quartier et vous infliger un châtiment que vous vous rappellerez avec terreur. En effet, aussitôt il combla de présents les Ah'laf. Cet accueil, si flatteur, fait à leurs ennemis, remplit d'humiliation les Oulad-Serr'in

Les Beni El-Ar'ouat, de même que la population des autres Ksour, ne lui payaient pas volontiers l'impôt. Les émeutes dont les quatre quartiers d'El-Ar'ouat n'avaient cessé jusqu'alors d'être tour-à-tour le foyer, avaient fait naître chez l'émir le secret dessein de circonvenir, d'inciter artificieusement à la révolte les

fractions qui forment la population d'El-Ar'ouat, afin de les affaiblir plus facilement les unes par les autres. Il commençait par les Oulad-Serr'in, moins nombreux que les Ah'laf, mais meilleurs soldats.

Les envoyés étaient à peine de retour à El-Ar'ouat, que l'émir envoyait, pour apaiser la sédition, son khalifa, Kaddour Ben Abd El-Baki El-Basri, à la tête d'une forte colonne.

Tedjini, afin de conserver le plus possible une stricte neutralité vis-à-vis des événements qui allaient se dérouler, fit venir ses chameaux de chez les El-Arba et se retira loin du théâtre de la guerre, dans les tribus du côté du Mezab. Il laissa les Beni El-Ar'ouat aux prises avec le khalifa.

Kaddour s'approcha d'El-Ar'ouat (1255-1839), taxa les habitants de la lezma et de la khedma (25 francs par maison), puis les somma de lui ouvrir les portes, de réserver les maisons les plus confortables pour son logement et le casernement de ses fantassins (le goum, suivant l'usage, campait autour de la ville). Les Beni El-Ar'ouat n'osèrent lui désobéir. Le khalifa envahit le quartier des Oulad-Serr'in. Bientôt tout fut prêt pour l'enlèvement suggéré par Abd El-Kader. Sous prétexte de les consulter pour la rentrée de l'impôt, il convoqua Ahmed Ben-Salem, Yahya Ben-Salem et les notables de la ville.

Ils arrivèrent sans défiance. Kaddour les accusa d'exciter à la révolte contre son maître, les fit saisir, attacher, et ordonna qu'à la faveur de la nuit ils fussent dirigés prisonniers sous bonne escorte à Tekdemt, ainsi que les trente mulets chargés de la lezma. Le khalifa avait fait placer des postes dans les rues principales, dans le but de comprimer chez les habitants toute manifestation hostile. Aussitôt que les Beni El-Ar'ouat eurent connaissance du piège tendu à leur bonne foi, ils s'ameutèrent, coururent aux armes, s'emparèrent des portes, de toutes les communications, palissadèrent les rues, coupèrent les eaux. Le détachement qui conduisait les prisonniers chercha inutilement un passage non gardé. Les troupes du khalifa, resserrées de plus en plus dans leurs logements, lâchèrent pied et se débandèrent après avoir éprouvé de grandes pertes. Elles abandonnèrent leur chef, qui n'avait pu les rallier, à toute la vengeance des Beni El-Ar'ouat. Ceux-ci délivrèrent les prisonniers, se saisirent des munitions d'El-Basri, de l'un des deux canons — tournés quelques années plus tard contre nous — avec lesquels il avait cru foudroyer les insurgés.

Les habitants eurent six individus tués, parmi lesquels les deux enfants et la femme de Yahya Ben-Salem. Le khalifa ne fut préservé de la mort et ne dût la liberté qu'aux prières de Djedid Ben-Youcef, agha des Oulad-Chaïb, et de Kharoubi, agha des Oulad-Khelif. Il reforma son armée comme il put et transféra son camp au milieu du Djebel-Amour ; de ce point, il demanda des secours à Abd El-Kader en hommes et en munitions. A leur tour, les Beni El-Ar'ouat poussèrent à la révolte les tribus voisines, appelèrent Tedjini à leur tête. Ainsi renforcés, ils espérèrent s'affranchir pour toujours de la domination de l'émir et des troupes du khalifa. Ce dernier assiégeait de nouveau El-Ar'ouat.

Sidi-Mohammed avait conservé tout son amour pour l'indépendance ; il enrôla les Arabes de sa confrérie campés dans les environs de la Chebka et marcha sur El-Ar'ouat. Il avait séjourné trois mois dans les environs du Mezab et suivi les tribus dans toute leur vie nomade. Les Beni El-Ar'ouat, mettant à profit l'alarme que son nom inspirait à leurs ennemis, firent, dès son arrivée, une sortie dans laquelle ils leur tuèrent deux hommes et les mirent en fuite.

De nouvelles troupes, sous la conduite de Si El-Hadj El-Arbi Ben El-Hadj-Aïssa El Ar'ouati, vinrent envelopper les ruines d'Aïn-Mâdi pour s'emparer du principale fauteur de toutes ces *tracasseries importunes :* le khalifa se plaisait à nommer ainsi les troubles du sud (1256 — avril 1840).

Tedjini ne cessa de les harceler, fit trois sorties qui lui procurèrent un butin considérable. Le siège menaçait de traîner encore en longueur. El-Hadj El-Arbi, presque sans provisions, vivait des légumes procurés par les jardins de Tadjemout. Tedjini appela à lui les El-Arba et les Beni El-Ar'ouat. A peine ces auxiliaires étaient-ils en vue de la ville que les assiégeants fondirent sur eux. Tedjini se précipita hors du Ksar pour soutenir ses partisans en faisant diversion. La victoire fut longtemps indécise : un instant même on crut que c'en était fait d'Aïn-Mâdi ; mais enfin Dieu, comme toujours, donna la victoire à son serviteur. Le lendemain, dans un autre combat qui dura jusqu'à la nuit, Tedjini repoussa les assiégeants du côté de Tadjemout. Dans ces différentes affaires, Sidi Mohammed eut 22 hommes et 21 chevaux tués ou blessés ; Si El-Hadj El-Arbi, plus rudoyé, eut 16 morts, plusieurs chevaux tués et un nombre considérable de blessés.

Le marabout laissa ses troupes se reposer deux jours et, le

troisième, se dirigea sur Tadjemout. Dès que le khalifa, encore à quelque distance de ce Ksar, l'aperçut, il courut s'y enfermer. Tedjini se mit vainement à sa poursuite ; il ne put empêcher son entrée dans la ville. Quelques goums du khalifa avaient pris la fuite : Tedjini fit courir après eux ; ses cavaliers les atteignirent, lui ramenèrent vingt-cinq prisonniers et vingt-cinq troupeaux de moutons.

Cependant, Si El-Hadj El-Arbi avait à la hâte fortifié Tadjemout. Tedjini tomba dans la plus grande perplexité, car il n'avait pas les moyens d'Abd El-Kader pour terminer rapidement un siège. Il considérait avec désespoir l'élévation des murs du Ksar, lorsque fort heureusement, quelques habitants, khouan de sa confrérie, vinrent dans son camp et lui dirent : « Soyez sans inquiétude ; Tadjemout est à vous. Demain, vous pourrez vous avancer sans crainte et commencer l'attaque, nous vous avons ménagé l'appui de la plus grande partie de la population. » En effet, le lendemain matin, Sidi Mohammed fit attaquer par une partie de ses soldats le côté ouest du Ksar, pendant que lui-même s'élançait vers la porte de l'est et que les trois quarts des habitants combattaient pour lui dans l'enceinte de Tadjemout. Il força, sans trop de difficultés la porte de l'est, traversa le Ksar pour aller rejoindre ses autres troupes à l'ouest. L'action fut rude. Pris entre deux feux, rejetés les uns sur les autres, les soldats du khalifa furent acculés contre la porte de l'ouest ; de là, ils s'enfuirent dans un pêle-mêle général. Au dehors, ils se heurtèrent contre des goums qui leur barrèrent le passage ; tous furent faits prisonniers Si El-Hadj El-Arbi réussit à s'échapper avec 28 cavaliers.

Tedjini, clément après la victoire, intercéda pour ceux des habitants qui avaient pris fait et cause pour Abd El-Kader, et grâce à son intervention, leurs maisons furent à l'abri de la furie des gens de Tadjemout. Il n'exclut de son pardon que la famille d'El-Arbi Ben Barka et de Kouïder Ben Goubeur.

Si El-Hadj El-Arbi, fils du célèbre prophète El-Hadj Aïssa d'El-Ar'ouat, s'était jeté dans le parti d'Abd El-Kader pour se venger d'Ahmed Ben-Salem, qui avait banni d'El-Ar'ouat ses parents ou amis, les Oulad Bou-Zian, dont le chef, Chetti, disputait sous son patronage le pouvoir à la famille d'Ahmed Ben-Salem. Les Oulad Bou-Zian avaient été exilés à Lelmaïa et à Tedjérouna, chez les Oulad Sidi Chikh. Quant à lui, retiré à Zenina, il avait offert à l'émir de lui soumettre le sud.

Ainsi finit cette guerre épique entre Sidi Mohammed Et-Tedjini et l'Emir Abd el-Kader. Le sultan avait campé sous les murs d'Aïn Mâdi dans le mois de Rabi second de l'année 1254 (juin-juillet 1838), et n'en repartit que dans le mois de chaoual suivant (décembre 1838, janvier 1839). Ce siège agita profondément toutes les tribus du sud, excita chez elles un levain de révolte et les prédisposa aussi à reconnaître plus facilement notre domination. Pendant sept mois, l'Emir avait vainement attendu un signe de faiblesse chez son adversaire.

Après 22 mois d'abandon, Sidi Mohammed Et-Tedjini releva les ruines d'Aïn Mâdi. — La captivité d'Abd el-Kader chez les Français vint heureusement étouffer toutes les inimitiés qui, tôt ou tard, se seraient certainement réveillées chez les deux rivaux.

Nous ne voulons pas établir entre ces deux ennemis un parallèle qui pourrait sembler un hors-d'œuvre plus ou moins ingénieux. Cependant, qu'il nous soit permis de dire que si Tedjini, doué de cette volonté qui fait les hommes remarquables, et qui ne le cédait en rien à celle d'Abd el-Kader, inspiré par cette persistance à défendre son idée plutôt que ses foyers, paré de son titre de marabout, de chef de confrérie, avait été placé, comme l'Emir, dans un milieu plus favorable au déploiement de ses facultés, il aurait non pas entravé, mais écrasé dans son germe la puissance d'Abd el-Kader. Rivaux et ambitieux, s'il eussent été habilement opposés par nous l'un à l'autre, ils se seraient dévorés. Mais que savions-nous en 1838 des hommes et des choses de ce pays!

Dans le siège d'Aïn Mâdi, l'Emir semblera à un esprit méthodique comme un cheval emporté et qui s'arrête court devant une énergie intelligente; mais en reconnaîtra aussi que le manque d'union de ses forces, cause de son insuccès final, provenait de la mesquine jalousie d'une prétendue noblesse, s'appuyant sur une religion mal interprêtée, éléments qui comprimeront toujours chez le peuple arabe toute envie de se fondre dans une grande conception libérale.

Aïn Mâdi resta toujours, dans la pensée de l'Emir, comme l'indice précurseur de sa déchéance : sous ses murs inébranlables, il entrevit que de grands résultats lui échappaient, il sentit s'évanouir la haute fortune qu'il avait rêvée et à laquelle il s'était cru prédestiné. La blessure infligée à son orgueil devant ce Ksar

saigna bien long-temps et resta ouverte pendant tout le reste de sa vie politique.

Quelques années plus tard, il abandonnait l'avenir de l'Algérie aux mains des Français. Son pouvoir, après avoir louvoyé si long-temps et avec tant d'habileté contre le vent de l'adversité s'était affaissé enfin; ses ressorts s'étaient brisés un à un, en face de nos bataillons, comme une frêle embarcation sur des récifs. Et lorsqu'il suivait des yeux le sillage du navire qui l'entraînait loin du théâtre de ses illusions, nul doute qu'en rêvant à son passé, le souvenir d'Aïn Mâdi ne vînt encore se mêler à sa méditation.

Vers le mois de Djoumada premier 1260 (avril-mai 1844), Tedjini fit sa soumission au général Marey, avec Ahmed ben Salem. Depuis ce moment, il ne cessa d'être fidèle aux Français et donna par là, sinon une preuve de son dévouement sincère, du moins de sa loyauté. Sa mort, arrivée dans le mois de Djoumada premier 1269 (février-mars 1852), suivit de près la prise d'El Ar'ouat. Il entra dans le sein de la miséricorde divine au moment où deux cadis de Médéa venaient le chercher de la part du gouverneur général.

Disons, avant de terminer, que notre relation du siège d'Aïn-Mâdi a surtout été établie sur le récit de Rian, caïd actuel du Ksar, et l'un des principaux acteurs de cette lutte qui demeurera toujours extraordinaire aux yeux des Arabes. Nous n'avons négligé aucun renseignement pour fixer les faits le plus rigoureusement possible, corriger ce que la version de ce caïd avait de diffus ou d'obscur et corroborer souvent sa narration. Nous croyons être arrivé à un résultat presque satisfaisant.

Arnaud, *Interprète militaire*.

Remarque de la Rédaction. — Pour avoir une idée de la manière dont Abd el-Kader envisageait, ou, du moins, voulait que l'on envisageât le siège d'Aïn Mâdi, il suffit de lire ce qu'il en a dit dans son livre des règlements militaires, le *Ouichah et Kataïb*, dont le *Spectateur Militaire* a publié la traduction dans son 36e volume, p 625. Nous avons déjà parlé de ce curieux ouvrage dans la *Revue Africaine*. V. ci-dessus, n° de mars 1864, p. 98.

Voici maintenant les propres paroles de l'Emir sur ce siège mémorable:

« Il (l'Emir) a pris la ville d'Aïn Mâdi des mains de l'usurpateur, de cet homme qui a fait continuellement le mal dans ce monde; il a chassé les habitants qui l'occupaient, il a obstrué les conduits qui menaient l'eau à la ville, il a démoli les remparts et les maisons ;

» 5. Il a délivré Aïn Mâdi,
dont le chef corrompait la population par ses paroles et ses actions.

» 6. Il a accompli la perte de ce gouverneur,
parcequ'il se faisait appeler *taleb* et *marabout* sans l'être. »

RUINES DU MARABOUT DE SIDI ABD EL-KADER,

SOUS MILIANA.

(Affreville)

I.

Ces ruines se voyaient naguères dans la vallée du Chelif, à six kilomètres au sud de Miliana, sous la koubba consacrée à sidi Abd El-Kader El Djilani et sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le village d'Affreville. Si l'on parle ici au passé, c'est parce que ces ruines ne se voient plus à présent, par des causes qui seront indiquées tout-à-l'heure. En attendant, esquissons en quelques mots l'historique des diverses explorations archéologiques de cette localité, au moins de celles qui ont laissé des traces dans la presse périodique ou autre.

Shaw ne la mentionne ni dans son texte ni sur sa carte; franchissons donc tout le siècle qui nous sépare de lui, et arrivons à la période française.

Vers le milieu de l'année 1840, une de nos colonnes parcourait pour la première fois la partie moyenne de la vallée du Chelif. C'est probablement alors que M. le commandant de Caussade commença ses études archéologiques sur cette région, études dont il a consigné le résultat — en ce qui concerne les ruines du marabout — dans les deux phrases suivantes, auxquelles il faut ajouter trois inscriptions copiées par lui sur cet édifice ou auprès et que l'on trouvera ci-dessous dans la section épigraphique :

« En descendant de Miliana à sidi Abd El-Kader (ancienne route), dit ce savant officier supérieur, on trouve, à dix minutes de la ville, une construction voûtée qui a dû être une fontaine ou un réservoir ; et, sur le plateau inférieur, des restes qui paraissent être ceux d'un aqueduc. »

« Au marabout de sidi Abd El-Kader, sous Miliana, retranchement considérable et restes d'un barrage sur l'oued Boutan. » (V. la *Notice* de M. de Caussade, publiée en 1851, p. 25 et 22).

Au commencement du mois d'avril 1841, je faisais, à mon tour, une station, mais seulement de quelques minutes, dans les ruines du marabout, en allant, avec trois autres européens, au camp du khalifa Mohammed ben Allal, pour traiter de l'échange des prisonniers. Au milieu même des ruines, bivouaquait une nombreuse cavalerie arabe commandée par l'agha Boualem ben Cherifa alors ennemi acharné des chrétiens et que je devais avoir plus tard pour collègue au Conseil général du département d'Alger, une fraternité qui nous eût trouvés bien incrédules l'un et l'autre, si on nous l'eût prédite lors de cette première entrevue !

Dans les préoccupations d'une mission spéciale et pendant un passage aussi rapide, je n'ai pu que reconnaître le caractère romain de ces ruines et constater que leur étendue indique en effet un établissement d'une certaine importance.

En 1843, on créa sur ce même emplacement le camp de l'oued Boutan (rive gauche), afin d'enclore le parc aux bœufs et des magasins pour les céréales provenant des récoltes du Chelif, qu'on évitait ainsi de transporter en remontant une pente longue et difficile jusqu'à Miliana. L'enceinte de ce camp se composait d'un mur haut de trois mètres, flanqué de tours crénelées ; les divers travaux d'installation ne furent terminés qu'en 1845.

Au mois d'août 1843, l'auteur de cet article, visitait les ruines du marabout pour la deuxième fois et Miliana pour la première. C'est alors qu'il commença la récolte d'épigraphes et d'observations qui se rapportent à ces deux localités et qui trouveront leur place dans son travail sur Miliana ou dans celui-ci.

En avril 1848, M. Ausone de Chancel découvrit et copia l'inscription d'une borne milliaire remontant au règne d'Aurélien et où on lit le nom de *Zuccabar*, ville qui, selon Pline, s'appelait aussi *Colonia Augusta* (V. ci-après, l'épigraphe n° 1).

Le camp de l'oued Boutan devint le village d'Affreville, par décret du 9 octobre 1848 et il fut annexé à la commune de Miliana par décision du 17 juin 1854.

L'année suivante (août 1849), dans une troisième exploration de cette contrée, je retrouvais ce curieux monument après de nombreuses recherches et je vérifiais sur l'original l'exactitude, quant à l'ensemble, de la copie de mon prédécesseur (v. *Akhbar*, oct. 1849).

Pour clore cet historique, je rappellerai la publication, sous le titre d'*Affreville*, dans l'*Akbhar* du 7 juin 1853, d'un résumé de mes observations sur les ruines du Marabout, observations augmentées de quelques communications dûes à des amis de nos antiquités africaines.

Les onze années qui se sont écoulées depuis lors ont naturellement produit de nouvelles découvertes et amené de plus

amples informés qui rendaient une deuxième édition indispensable. C'est le désir de satisfaire à ce devoir qui a donné naissance au travail actuel.

On s'apercevra plus d'une fois, dans la suite de cet article, que le préambule qu'on vient de lire, et qui a paru peut-être un peu long au lecteur, n'est pourtant pas un hors d'œuvre ; car, les faits et les dates qu'il contient sont des éléments d'appréciation fort utiles dans les divers problèmes à résoudre que présenteront certaines inscriptions. Aussi, je n'hésite pas à lui ajouter, comme appendice, un nouvel exposé de l'aspect primitif des ruines du marabout avant 1843, la très-laconique description de M. de Caussade ne pouvant suffire aux besoins de l'étude.

Lors de l'apparition des Européens en cet endroit, les ruines se trouvaient répandues sur les deux rives du Boutan à son débouché dans la plaine, sous le marabout de sidi Abd El-Kader. Des amorces de substructions, pointant çà et là, jalonnaient l'enceinte d'un établissement assez considérable, et qui l'était plus encore qu'il ne l'avait paru avant que les fouilles nombreuses, nécessitées par l'établissement du camp, puis du village, eussent ramené à la surface du sol les matériaux enfouis sous des alluvions séculaires. L'œil exercé de l'archéologue savait bien reconnaître, d'ailleurs, dans la multitude de pierres irrégulières qui jonchaient le sol, les débris du blocage si fréquemment employé par les Romains d'Afrique ; et les innombrables fragments de briques, de tuiles ou même de vases à la fine pâte, aux vives couleurs et aux ornements artistiques témoignaient encore mieux de la même origine.

Mais, comme pour lever toute espèce de doute à cet égard, les Arabes avaient emprunté à ces ruines, et encastré dans les murailles de la koubba de sidi Abd El-Kader El Djilani, une dédicace au dieu Soleil et une autre à la déesse la Victoire, ne se doutant guère, ces farouches monothéistes, qu'ils polluaient le sanctuaire de leur marabout le plus vénéré par l'intrusion de ces hommages du polythéisme. Cela seul suffisait pour donner l'éveil aux archéologues de passage et leur apprendre qu'ils foulaient une des nombreuses traces de la grandeur romaine.

Mais, n'oublions pas de constater, avant de terminer cette première section, qu'avant l'arrivée des Français dans le moyen Chelif en 1840, il n'existait, en fait de centres de population à portée des ruines du marabout, que Miliana qui en est à six

kilomètres au nord. Le groupe de maisons le plus voisin était ensuite Médéa qui est à environ soixante kilomètres plus à l'est. Ce sont des faits dont il faut prendre note, parce qu'ils auront plus tard leur application.

On verra dans la section suivante que l'auteur de cet article s'est attaché à décrire minutieusement — comme dimensions, formes et accessoires — les monuments épigraphiques qu'il avait pu étudier directement ou dont il avait reçu des dessins. Il s'est efforcé aussi d'indiquer les lieux d'où ces monuments provenaient et ceux où ils se trouvent aujourd'hui. Enfin, il n'a rien négligé pour arriver à connaître les noms des découvreurs ou au moins de ceux qui les ont indiqués les premiers. Il faut, autant que possible, restreindre les applications du *sic vos non vobis;* et, si mince que puisse paraître l'honneur ou le bonheur d'avoir trouvé une épigraphe, un bas-relief, etc., il vaut assurément mieux voir figurer à ce sujet le nom du véritable découvreur que celui de tel individu qui n'a jamais vu le monument et s'est borné à transmettre une copie ou un dessin fait par un autre. La justice et l'exactitude ne peuvent qu'y gagner.

II.

Dans cette deuxième section, je me borne à reproduire les inscriptions recueillies dans les ruines dont Affreville occupe aujourd'hui la place, y ajoutant seulement les explications graphiques et descriptives qui doivent, de toute nécessité, les accompagner pour que le lecteur en ait une idée exacte et complète. Quant au commentaire qu'elles exigent, il sera l'objet de la troisième et dernière partie de ce travail.

N° 1.

D. N.
IMP.
L. Do
MITIo
AVREL
IANo
AVG
A ZVcc.
M. P IIII

Gravée sur une espèce de tambour de colonne, haut de 1 mètre et d'un diamètre de 0m 35 cent., cette inscription était très-lisible ; aussi les copies qui en ont été prises ne diffèrent-elles que par des détails graphiques jugés sans doute insignifiants par le premier transcripteur, mais, que j'ai dû reproduire ou signaler, pour plus grande exactitude.

Ainsi, aucun des *A* de cette inscription n'a la barre intérieure ; et, dans ceux des lignes 6 et 7, le montant de droite se prolonge par le haut, vers la gauche, au-dessus du point de rencontre des deux diagonales.

L'appendice inférieur du G de la septième ligne se recourbe au-dessous de la lettre, au lieu de remonter intérieurement, comme d'habitude.

Cette épigraphe nous donne le texte suivant : Domino nostro — Imperatore — Lucio Do — mitio — Aurel — iano — Augusto (*regnante*) — a Zuccabari — millia passuum quatuor (*posuit* ou *posuerunt*).

C'est-à-dire : (érigé sous le règne de) « Notre seigneur, l'Empe- » reur Lucius Domitius Aurelianus, Auguste, à quatre milles de » Zuccabar. »

M. Léon Renier a publié cette inscription sous le n° 3694.

N° 2. (C. et B. (1) N° 3688 de M. L. R.

SOLI
INVI
CTO

Sur une pierre encastrée extérieurement dans une des murailles du marabout de sidi Abd El-Kader El-Djilani et qui mesure 0m 87 cent. de hauteur sur une largeur de 0m 37 cent. Le cadre qui contient l'épigraphe est un simple filet.

L'appendice inférieur de la lettre L du mot *soli* se prolonge vers la droite jusqu'à rencontrer celui de l'I qui arrive ensuite, genre de ligature assez rare.

---

(1) Pour les besoins de l'abréviation, nous désignerons par leurs initiales les divers transcripteurs des épigraphes reproduites ici : (C. et B.) sont donc pour Caussade et Berbrugger ; (G.) pour le lieutenant Gulter et (M.) désigne le docteur Maillefer.

Les lettres appartiennent au type curviligne, celui où les appendices sont ondulés au lieu d'être droits.

N° 3. (C. et B.) N° 3689 de M. L. R.

VICTO
RIAE

Sur une autre paroi du même marabout et également au dehors ; mêmes dimensions que la précédente, mais avec une forme qui tient du cone tronqué. Le cadre n'a pas de filet en bas. Lettres d'un type identique. Les deux montants de l'A au lieu de se rejoindre par le haut à angle aigu, sont écartés l'un de l'autre et couronnés d'un appendice ondulé.

N° 4 (G)

BONAE VALETV
DINI SACRVM
EX RESPONSO
HERCVLIS
L. PESC. HO
NORATVS
SAC. EIVS DD
D. P. CCXXII

Gravé dans un cadre sur une pierre en forme d'autel, haute de 1m et large de 0m35c. Au centre de la face supérieure, creux hémisphérique de 0m15c à l'orifice, avec une profondeur de 0.5. Ce monument votif d'une exécution assez négligée est entier ; les moulures, formant cadre à la face antérieure, se continuent sur les faces latérales.

La copie que M. Léon Renier a reçue de cette épigraphe, et qui figure dans son ouvrage sous le n° 3677, porte *Valetudinis*, au lieu de *Valetudini* que l'estampage indique et qui, d'ailleurs, est conforme à l'usage, le datif étant le cas naturel des dédicaces.

La seule ligature qu'on remarque dans notre inscription lie les lettres VM qui terminent la deuxième ligne.

Texte. — Bonae valetu—dini sacrum, ex responso—Herculis— Lucius Pescennius Ho — noratus, — sacerdos ejus, dono dedit — (anno) provinciae ccxxii.

« Autel consacré à la Bonne santé, d'après un oracle d'Hercule,

Lucius Pescennius Honoratus, prêtre de ce Dieu en a fait don, l'an de la province 222 (261 de J.-Ch.) »

Ce monument, trouvé à Affreville en 1858, a été publié dans le tom 3ᵉ de la *Revue africaine*, page 229, d'après un estampage et un dessin de M. le Lieutenant Guiter.

Il a été déposé à l'École Communale de Miliana où il se trouvait encore en 1862.

N° 5. (B, etc.)

MANLIAE I. FIL.
SECVNDILLAE
SORORI FRA
TRVM ET AVN
CVLOR. E. V. ET
EQ. ROMANOR.
Q. HERENNIVS
RVFVS MARI
TVS EQ. R. ET
SEVERA FILIA
EORVM POSVER.

Gravé sur une pierre haute de 1ᵐ10ᶜ sur 0ᵐ60ᶜ, dans un cadre qui se reproduit sur les faces latérales ; cette inscription a été publiée pour la première fois, par l'auteur de cet article, dans l'*Akhbar* du 16 octobre 1849. Des magasins du Génie où on la plaça d'abord, elle fut ensuite apportée à l'École Communale de Miliana. Les lettres 6, 7, 8, 9, de la première ligne, étant endommagées dans leur partie inférieure, il paraît difficile de décider si l'initiale du prénom est un L ou un I.

Les sigles, ou lettres liées, sont : 1ʳᵉ ligne, AE, à la fin ; 6ᵉ ligne, MA; 7ᵉ ligne, NI; 8ᵉ ligne, MA; 10ᵉ ligne, LI; 11ᵉ ligne, VM.

Texte, d'après M. Léon Renier (n° 3680) :

Manliae, Lucii filiae,—Secundillae,—sorori fra—trum et avu—culorum, egregiorum virorum et—equitum Romanorum—Quintus Herennius—Rufus mari—tus, eques romanus et—Severa, filia — eorum, posuerunt.

« A Manlia, fille de Lucius, (surnommée) Secundilla, sœur de frères et d'oncles (ornés du titre d') *Egrèges* et chevaliers romains ; —Quintus Herennius Rufus, son mari, chevalier romain, et Severa, leur fille, ont élevé (ce monument) «

Outre ma copie, j'ai de ce document, celle de M. le docteur Maillefer et surtout l'estampage et le dessin du Lieutenant Guiter.

N° 6. (G.)

M. MASESV
AN XL

Cette inscription a été trouvée en même temps et au même endroit que la précédente ; la pierre, brisée tout autour, mesure encore 0 50 cent. dans son maximum de hauteur et de largeur.

On y remarque quatre trous hémisphériques d'un diamètre de 0.15 cent. disposés parallellement, deux sous la première ligne et deux sous la seconde. Il en sera reparlé dans le commentaire.

Il ne semble pas que les détériorations subies par ce monument aient porté sur l'épitaphe qui se réduit du reste à ce simple énoncé : Marcus Mases vixit annis quadraginta, M. Mases a vécu quarante ans.

J'ignore où cette inscription peut se trouver aujourd'hui.

N° 7 (B.) (Disparu)

DM SVPERIS FLAVI
ANVS SET V EST BICOCE
..............ONIVOEPTC

Épigraphe gravée sur une pierre brisée en bas ; haute dans son état actuel de 0.50 cent. et large d'un mètre. Le cadre où elle se trouve est bordé à gauche par une colonne torse dont la pareille manque à droite ; il est surmonté d'un petit fronton triangulaire timbré d'un croissant horizontal sous une rosace; de chaque côté, il y a un buste drapé ; un troisième buste également drapé se trouve entre ledit fronton et l'angle supérieur gauche de la pierre.

L'expression « Diis manibus superis » rappelle que Festus dit que les mânes sont invoqués par les augures du peuple romain, parce qu'on croyait qu'ils favorisaient les hommes et qu'on les appelait aussi : « Dieux *supérieurs* et *inférieurs*. »

Il est regrettable que le mauvais état de cette pierre n'ait pas permis d'obtenir une lecture assurée de la fin de l'épigraphe.

Lorsque j'ai copié cette inscription, au mois de septembre 1849, elle avait été transportée d'Affreville dans les magasins du Génie. M. le D'. Maillefer ne la signale pas dans son inventaire de 1862.

N° 8. (B. etc.)

MEMORIAE
MAECI RVSTI
CI FIL' DVLCIS
SIM' MAECIVS
AFRICANVS DEC

Gravé sur une pierre formant un carré long, arrondi par le haut et dont le petit côté antérieur figure une stèle à fronton triangulaire flanqué d'oreillettes et timbré du croissant horizontal. L'inscription se trouve au-dessous.

Cette stèle couronnait un massif de six tombes étagées par trois, le rang supérieur servant de couvercle à celui du dessous et celui-ci à l'autre. Les sarcophages, en forme d'auges, contenaient chacun un squelette. L'un d'eux — celui sans doute de notre Maecius Rusticus — était plus petit que les autres.

J'ai assisté, pour ainsi dire, à la découverte de ce monument funéraire au mois de septembre 1849 et j'en ai publié l'épitaphe dans le n° de *l'Akhbar* du 7 juin 1853.

M. Léon Renier le lit ainsi : « Memoriae Maecii Rustici, filii dulcissimi, Maecius Africanus dedicavit, » dédié à la mémoire de son très-cher fils Maecius Rusticus, par Maecius Africanus.

J'avais vu le mot *Decurio* dans la syllabe initiale *Dec* qui termine l'épigraphe ; et j'avoue que je ne puis me décider à abandonner cette interprétation, surtout pour *dedicavit* qui ne paraît pas dériver naturellement de l'abréviation en litige.

M. le D'. Maillefer qui a relevé avec le plus grand soin les inscriptions, bas-reliefs, etc., existant encore à Miliana en 1862 ne porte pas celle-ci sur son inventaire. Si elle n'est pas égarée dans quelque coin des magasins du Génie, elle aura sans doute disparu.

N° 9. (B. G. et M.)

DM S
IVLIA SATVRNINA MARITO
IVLIA SATVRNINA

IVLIVS CVTAIVVIXIT
ANIS LX AN. CCIIP
IVLIA MAXIMA
IVLIVS TVENTIVS

Cette épitaphe est gravée entre deux bas-reliefs sur une grande pierre qui se divise dans les quatre parties suivantes :

1° Fronton triangulaire timbré d'une rosace placée sur un croissant horizontal ;

2° Quatre bustes groupés deux par deux, les deux plus petits sur le premier plan ;

3° L'épitaphe ;

4° Un bœuf debout tourné à droite et regardant de face.

Les quatre personnages sculptés par rang de taille sur le 3° compartiment se retrouvent dans l'épitaphe : 1° Julia Saturnina qui élève ce monument à son mari ; 2° celui-ci, Julius Cutaius qui mourut âgé de 60 ans dans l'année de la province 202 (241, de J.-Ch.) ; 3° et 4°, Julia Maxima et Julius Tuentius, leurs enfants, sans doute.

Il paraît que depuis que j'ai relevé ce monument à Affreville au mois de septembre 1849, la partie supérieure a été brisée et a disparu. M. le lieutenant Guiter et M. le D'. Maillefer n'ont retrouvé que la moitié inférieure, qui est aujourd'hui à l'école communale de Miliana, d'après l'inventaire fait en 1862 par ce dernier.

n° 10. (B.)

D M
HERENNIVS DON
ATVS VIXIT ANNIS....
ET HE....A.....VS FIL. EIVS
VIXIT ANNIS X.... ...
...,..........POSVIT P. A.
CCXX

Cette épitaphe d'Herennius Donatus et de son fils H....us, érigée dans l'année 220 de la province (259 de J.-Ch.) est gravée sous deux têtes d'inégale grandeur, très-grossièrement sculptées et placées sur des espèces de piédouches.

J'ai copié ce document provenant d'Affreville dans les magasins

du Génie en 1849 ; il ne figure pas sur l'inventaire épigraphique du Dr. Maillefer. Il manque, ainsi que les nos 6, 7, 8, 9, dans l'ouvrage de M. Léon Renier.

n° 11. (de C., etc.)

D. M. S
L. CECILIVS PR'

Ceci est gravé sur une pierre haute de 0m, 60, avec une largeur de 0m, 57, au-dessous d'un buste grossièrement sculpté.

M. Léon Renier (n° 3687.) lit ainsi ce fragment d'épitaphe : Lucius Cecilius Primus.....

J'ajouterai que la forme de la lettre L y est fort remarquable ; c'est absolument celle d'un S tourné à gauche.

Le monument dont il s'agit est au nombre de ceux qui ne se retrouvent plus. Quand je l'ai copié en 1843, il était auprès du Marabout ; il aura probablement été employé dans quelqu'une des nombreuses constructions publiques et privées qui se sont élevées sur cet emplacement.

A. Berbrugger.

(A suivre)

CHRONIQUE.

Souscription à la Revue Africaine. — Nous lisons dans le procès-verbal de la séance du 26 octobre dernier du Conseil général de la province d'Oran :

« Art. 13. — Abonnements à la *Revue Africaine*, 98 francs, même » crédit qu'en 1864 ; les conclusions de la commission ne peuvent » qu'être conformes aux propositions de M. le préfet...... »

« La Commission en propose l'adoption. »

« Adopté. »

Nous nous empressons d'exprimer toute notre reconnaissance à M. le préfet d'Oran et au Conseil général, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu accorder à notre Revue. Si nous ne l'avons pas fait plus tôt, c'est que nous avons ignoré jusqu'ici que ces allocations eussent été accordées ; nous ne l'avons appris que très-tardivement, au moins pour 1864, et en parcourant par hasard un numéro d'un journal d'Oran.

Tipasa. — Nous apprenons, par une lettre de M. Trémaux, que cet honorable propriétaire s'occupe de faire déblayer la fontaine romaine que nous avions mise au jour, dans ces intéressantes ruines, il y a quelques années, mais que l'action périodique des pluies hivernales avait de nouveau cachée sous des alluvions. C'est à cet endroit qu'on avait découvert une belle statue en marbre blanc, dont nous n'avions pu voir que quelques débris, une personne de Marengo l'ayant fait tailler pour en fabriquer un bénitier, quelque temps avant notre arrivée sur le terrain des ruines.

Par les soins de M. Trémaux, les beaux sarcophages en marbre blanc, ornés de sculptures, trouvés naguère à Tipasa ont été déposés en lieu sûr et à l'abri des atteintes de nos modernes iconoclastes.

Oued-Doukara—. Notre honorable confrère, M. l'ingénieur de Rougemont, nous écrit la lettre suivante, à la date du 7 janvier 1865.

A mon dernier voyage sur la route Malakoff, qui a eu lieu ce matin, M. Moulin, propriétaire d'une auberge située au bord du chemin, un peu au-delà du point où il est traversé par l'oued Afroun, m'a remis un fragment d'une inscription romaine et un fragment d'une inscription arabe, trouvés sur le petit monticule formant cap sur la mer, un peu plus loin que l'oued Doukara. Vous connaissez ce point, car vous êtes allé y visiter des espèces de citernes que je crois plutôt être des *columbarium*, ce propriétaire m'ayant dit y avoir trouvé des ossements dans des petites niches pratiquées dans les murs (1).

De plus, ce brave colon m'a mené voir une inscription dont j'ai pris copie, ainsi que de la disposition de la pierre où elle est gravée et qui me paraît avoir fait partie du chambranle supérieur d'une porte, car on voit le trou destiné à recevoir le gond supérieur de la porte, qui est très-bien conservé et a 10 centimètres de profondeur; la pierre a été creusée pour assurer le mouvement de la porte, et la partie inférieure formant saillie en recevait le battant. Les caractères sont grêles et mal gravés; ils sont cependant bien lisibles; la pierre elle-même, qui provient des carrières voisines, est un calcaire sableux très-grossier et qui a été attaqué par les influences atmosphériques: elle se trouvait à demi enterrée dans le sol et l'inscription était cachée dans la terre, ce qui l'a sans doute préservée.

Le propriétaire m'a promis de mettre de côté toutes les pierres portant une inscription. Il m'a aussi remis un bronze que je vous envoie également et que je crois être un Antonin. J'oubliais de vous dire que la pierre a été trouvée presqu'au sommet du petit monticule dont je vous ai parlé plus haut.

Tout à vous,

E. de Rougemont.

Je vous envoie, en même temps, quelques médailles colligées à votre intention.

Voici les deux épigraphes mentionnées dans la lettre ci-dessus :

La première, dont M. de Rougemont a fait présent au musée, offre ce fragment sur un débris de plaquette de marbre blanc, mesurant 0m 13 c. sur 0m 10 c. 1/2, avec une épaisseur de 0m 04 c.

....

..... S. SOLACIO ....

.... ITVTVS ......

.... XXV M ....

....

Il semble, d'après l'irrégularité des tranches, que ce fragment représente la partie centrale d'une épitaphe qui aurait été brisée tout autour.

La forme de l'A de la première ligne est assez remarquable : les deux diagonales qui le composent sont réunies à angle très-aigu ; la barre intérieure s'incline vers la droite et une petite barre horizontale couronne la tête de la lettre. Tandis que la diagonale de droite, grasse, profonde et rectiligne, se maintient dans les limites de la ligne d'écriture, celle de gauche, très-déliée et entamant à peine le marbre, descend en serpentant jusque dans la concavité du premier V de la deuxième ligne. Cet appendice inférieur double ainsi la hauteur de la lettre.

Outre la difficulté de rétablir un texte auquel il manque le haut, le bas et les côtés, le seul mot entier qui se présente ici à l'examen est de nature fort équivoque : circonscrit entre deux signes séparatifs, Solacio (pour Solatio, probablement) est-il au datif ou au nominatif? Car on dit Solatio, Solationis et Solatium, Solatii. Il y a là une énigme dont nous ne nous arrêtons pas à chercher le mot. Quant à la 2e ligne, on peut supposer que le nom incomplet qu'on y lit est Restitutus.

La troisième ligne est incomplète, mais non douteuse : elle offre l'âge du défunt, placé entre deux signes séparatifs. Restitutus était donc mort à 25 ans: les mois qu'il avait vécu en sus devaient aussi se trouver indiqués, à ce que l'on peut présumer d'après l'amorce supérieure du M qui suit le nombre XXV.

La deuxième inscription, mentionnée par M. de Rougemont et restée sur le terrain, est ainsi conçue :

IN NOMINE I......

Le linteau, sur lequel on lit ce fragment entre deux filets, est brisé à droite ; il est haut de 0m 20 c. et large de 0m 70, dans ce qui

(1) Les citernes dont M. Berbrugger a parlé, dans son article *Archéologie des environs d'Icosium* (Alger), se trouvent un peu plus à l'ouest, à Ras-El-Peurn. V. *Rev. Afr.*, T. 3e, p. 251.) — *Note de la Réd.*

subsiste. On a vu comment M. de Rougemont établit avec raison que ce débris a fait partie d'un dessus de porte.

Ajoutons que l'épigraphe a une apparence chrétienne, ce qui fait penser que le lieu où on l'a trouvée pourrait bien être celui où j'ai signalé les vestiges d'une petite basilique analogue par sa forme et ses dimensions, à celle de Januarius, à Sidi-Féruche (V. Rev. Afr. T. 5, p. 251).

Le type des lettres corrobore cette conjecture : ainsi les diagonales qui unissent les deux montants de N au lieu de s'y rattacher par les extrémités supérieure et inférieure, s'y insèrent par le milieu, formant avec eux des angles obtus au lieu des angles droits du type normal. Les quatre jambages de M sont deux grandes diagonales extérieures et deux intérieures moitié plus petites. Ces formes caractérisent une basse époque, celle où le christianisme était à peu près général en Afrique, au moins dans les villes.

Au fragment d'inscription romaine donné par M. de Rougemont il faut joindre un débris de *Mchahed* ou stèle funéraire arabe, où on peut lire encore une partie de la profession de foi musulmane, et qui a été trouvé au même endroit.

Le colon à qui notre honorable collègue a dû ces objets et ces renseignements lui a remis aussi un grand bronze recueilli dans les mêmes ruines. C'est un Antonin avec le revers *Annona Augusti;* on y voit l'abondance debout, regardant à droite, tenant deux épis et la corne d'Amalthée ; à ses pieds, à gauche, le *modius* (boisseau) rempli d'épis ; à droite, un vaisseau.

Cette médaille a été frappée entre les années 140 et 143 de J. C.

Elle fournit l'occasion de rappeler que, jadis, un des vétérans en garnison à la Pointe-Pescade, avait trouvé, à peu près au même endroit, une vingtaine de grands bronzes d'Antonin, Marc Aurèle et des deux Faustines, tous parfaitement conservés et couverts d'une belle patine. On ne pouvait pas dire que ce fussent des pièces rares, mais c'étaient assurément de magnifiques exemplaires de collection que j'aurais bien voulu acquérir pour notre musée; par malheur, le brave soldat avait pour sa trouvaille un attachement presque superstitieux et il ne voulut pas consentir à s'en défaire. Je patientais, néanmoins, comptant sur un de ces moments de gêne, que la modique paye de vétéran permettait de supposer, pour l'amener à se relâcher de sa passion numismatique : mais je m'aperçus un jour que la douane l'avait relevé de son poste et qu'il était retourné en France emportant son petit trésor.

Au don de la médaille qui m'a conduit à cette digression, M. de Rougemont ajoute celui de deux autres pièces du haut Empire trop frustes pour être déterminées avec certitude, et de huit pièces européennes, modernes, recueillies sur divers points.

AUZIA (Aumale). — M. E. Mercier fils nous adresse l'inscription ci-dessous avec les détails qui la suivent :

D M S
CORNELIA AVG
P. V. A XXVII
FLAVIVS ROG

Dimensions de la pierre : hauteur totale, 0m 60 ; largeur 0m 32 ; hauteur des lettres, 25 millimètres.

L'épigraphe est gravée sur une pierre carrée, dans un cadre à moulures sous un fronton triangulaire timbré d'un cœur, d'un relief de 0m 02 c. et surmonté d'un buste, en ronde bosse, trop fruste pour qu'on essaie de le caractériser.

Cette inscription tumulaire, que je crois inédite, se trouvait enclavée dans un mur, chez le sieur Bonneau, charpentier : la face écrite était tournée en dehors et occupait le fond d'une cheminée aujourd'hui démolie.

Le document complet devait comprendre quatre lignes, mais la dernière a été complètement usée par le frottement des bûches et l'action du feu. Les autres sont fort lisibles, sauf en ce qui concerne la lettre qui précède *Flavius*, à la quatrième ligne. Le mot final de cette même ligne, que je crois être Rog., présente des difficultés de lecture.... (1).

Veuillez agréer, etc.

E. MERCIER FILS.

SUITE DE L'HISTOIRE D'UN CHAPITEAU DE RUSGUNIA. — Nous avons donné dans notre dernier numéro, p. 375, l'histoire d'un chapiteau de Rusgunia, récemment acquis par le musée d'Alger, et nous avons essayé d'expliquer le sujet évidemment chrétien qui s'y trouve sculpté. Des renseignements supplémentaires, dûs au très-érudit M. Victor Berard, un des fondateurs de notre société histo-

(1) Nous traduisons ainsi ce document : « Aux Dieux mânes ! Cornélia Augustina (?) a vécu pieusement 27 ans.... Flavius Rogatus.... lui a élevé ce monument. » — *N. de la R.*

rique, nous obligent à revenir sur ce sujet. A vrai dire, malgré ce plus ample informé, nous restons toujours en présence d'une énigme ; seulement, il se trouve que celle-ci appartient plutôt au moyen-âge qu'à l'antiquité. Elle n'est guère plus compréhensible d'ailleurs.

En somme, les pièces produites au litige par M. Berard, et que nous allons exposer, établissent — et ceci sans aucun doute possible — que le sujet représenté sur notre chapiteau est celui qui avait été adopté par les frères mineurs de St-François, pour leur servir en quelque sorte d'armoiries et qu'ils ont placé aux frontispices de leurs livres et jusque sur les pots de leurs pharmacies. On va voir que l'identité est complète et n'admet pas de contestation.

Or, cet ordre est une création des premières années du treizième siècle ; il ne faut donc plus aller chercher nos explications dans l'antiquité.

Pour revenir aux armoiries franciscaines sculptées sur notre chapiteau, disons que sur un vase de pharmacie en forme de calice, appartenant à M. Fabre, directeur du domaine, et sur lequel on lit l'étiquette

C. F. BORRAGINIS

— qui indique sans doute quelque préparation de bourrache — on voit :

Une haute croix latine dont la branche supérieure est moins grande que les latérales et forme un intermédiaire entre la croix ordinaire et celle en *tau* : à gauche de ladite, sinistrochère revêtu d'une manche, issant d'un nuage, passant à droite devant le montant de la croix et exhibant un stigmate au milieu de sa main ouverte.

A droite de la même croix, dextrochère nu, issant aussi d'un nuage, passant à gauche devant l'autre bras, les deux se croisant à la manière des branches de la lettre X. La main est ouverte avec les doigts écartés, mais il n'y a pas trace de stigmates.

Ce même sujet est répété au titre d'un *Compendium theologiae*, de 1750 et sur celui d'un *Breviarium romanum* de 1773 (pars hiemalis), à l'usage des frères mineurs de St-François.

Sur le *Compendium*, les branches de la croix sont égales ; une couronne d'épines surmonte l'écusson et il y a des stigmates aux deux mains.

Sur le *Breviarium*, la branche supérieure de la croix est moins grande que les latérales et on lit, au-dessus de la couronne d'épines : Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini.

En outre, l'écusson est ici accompagné de tous les instruments et accessoires de la passion : clous, dés, échelle, lance, suaire, etc.

On voit que, malgré quelques variantes ou additions, le fond du sujet reste le même et qu'il a pour motif une croix et deux bras aux mains stigmatisées se croisant à angle droit.

Mais comment ce symbole des Franciscains, qui ne peut remonter au-delà des premières années du treizième siècle, se trouve-t-il sur notre chapiteau apporté de Rusguniа, lieux abandonnés depuis les temps antiques. En admettant même qu'il eût été recueilli à Alger, nous ne serions guère plus avancés, car l'histoire ne signale ici aucun établissement de St-François à qui on le puisse attribuer. Elle ne connait de Franciscains, dans l'Afrique du nord, qu'à Fez qui a eu sa suite d'évêques, dont on a pu voir les touchantes annales dans cette Revue, tomes 2, 3 et 4 de la collection. Certes, des livres, des vases ou autres objets de peu de poids et non encombrants ont pu être transportés facilement du Maroc en Algérie, mais non un lourd et embarrassant chapiteau de marbre. Cependant, le désir de soustraire un signe religieux, vénéré aux profanations d'infidèles barbares a pu amener à opérer ce transport ; à moins que ce ne soit quelqu'un de ces membres d'architecture que l'Italie envoyait tout sculptés au dehors et qu'un corsaire algérien aurait saisi au passage.

En tous cas, voici le problème sous sa nouvelle face : au lecteur de décider si nos explications sont acceptables ou s'il y a lieu d'en proposer de plus satisfaisantes.

ECU D'OR DE JEANNE LA FOLLE ET DE CHARLES-QUINT. — Un ancien ministre de la justice de S. M. catholique, Don José Garcia de la Torre, avait réuni une magnifique collection numismatique espagnole de toutes les époques, dont un antiquaire français, Joseph Gaillard, a rédigé le catalogue qui a paru à Madrid en 1852. On voit par cette publication que les monnaies provinciales du moyen âge et de la Renaissance sont rares, même en Espagne ; car le nombre de celles qui y sont expliquées est relativement peu considérable.

Nous n'y trouvons point, par exemple, un écu d'or que la bibliothèque-musée d'Alger a acquis tout récemment et que nous

allons décrire, parce qu'il joint à la rareté l'avantage d'être à fleur de coin.

La pièce, d'un diamètre de 28 millimètres, présente à l'avers, entre deux grenetis, une légende circulaire ainsi conçue :

† IOANA : ET : KARLS : DEI : GRA : RA : R : AR :

Jeanne et Charles, par la grâce de Dieu, Reine et Roi des Aragonais.

Dans le champ, profils affrontés de la Reine et du Roi. Entre les deux têtes, à hauteur de la partie moyenne du nez, très-petit globule au-dessous duquel on lit la majuscule C., accompagnée d'un point en relief.

Revers. — Légende circulaire ainsi conçue entre deux grenetis :

† ARGONVM : VALENCIE : VAR : SICILIE : C

Faut-il lire ? « Aragonum, Valenciae, Barcinonae (le V et le B « se confondent souvent en espagnol), Siciliae Comes. » Il y a ici matière à quelque doute.

Dans le champ, l'écu vergeté d'Aragon sous une couronne, entre un 4 (?) et un S. Le premier caractère n'est guère qu'à l'état d'amorce.

Sur le mot *dobla*. — A la page 339 du précédent numéro, note première, le traducteur du récit indigène sur l'expédition d'O'Reilly a rendu d'inspiration par notre mot *mitraille*, cette expression franque qui ne se rencontre naturellement pas dans les lexiques ordinaires. Par le fait, il a serré la véritable explication d'assez près, ainsi qu'on va le voir par le paragraphe ci-dessous emprunté à un dictionnaire militaire, turc-arabe, manuscrit dont malheureusement la bibliothèque d'Alger ne possède que la lettre *Ba*, plus quelques lignes de la fin de l'article *Alif*.

Voici le paragraphe dont il s'agit :

بيسكاي كورة صغيرة من حديد غلظها مثل بيض الدجاجة ويعامر
به المدافع وهو الذي يسمي دوبلى

Biscaïen. — Petit boulet de fer du calibre d'un œuf de poule dont on charge les canons. C'est celui qu'on appelle *dobla*.

Le fragment de dictionnaire militaire manuscrit, auquel nous empruntons cette citation, est de format in-folio, d'une écriture

maugrebine fort nette, sinon élégante. Le titre, *lettre B*, en or, et la vignette, vert, argent et rouge, qui l'accompagne, sont en papier découpé et collé en tête du feuillet.

Cela marque bien la décadence de la calligraphie musulmane.

Références numismatiques. — Nous avons trop souvent l'occasion de citer des ouvrages de numismatique dans ce recueil pour qu'il n'y ait pas nécessité d'abréger, autant que possible, les références de cette nature. Nous allons donc donner, une fois pour toutes, la liste des différents auteurs que nous devons suivre, selon les diverses catégories de médailles, ce sont :

1° Muller. Numismatique de l'ancienne Afrique. 3 vol. in-4°. Copenhague, 1862.

2° Henry Cohen. Description des monnaies de la république romaine. In-8°. Paris, 1858.

3° Riccio. Le monete delle antiche famiglie di Roma. In-4°. Napoli. 1843.

4° H. Cohen. Description historique des monnaies impériales romaines. 6 vol. in-8°. Paris, 1859.

5° Sabatier. Description générale des monnaies Byzantines. 2 vol. in-8°. Paris, 1862.

6° Mionnet. Description des médailles grecques et romaines. 18 vol. in-8°, avec planches et atlas. Paris, 1806 à 1822, etc. La bibliothèque d'Alger ne possède que les onze premiers volumes de cette œuvre numismatique qui comprend, outre les suites africaines, consulaires, impériales et byzantines, celles qui sont relatives aux peuples, rois et villes.

Moyennant ces explications, nous pourrons désormais abréger beaucoup, et sans inconvénient, nos citations numismatiques, par l'emploi des abréviations suivantes :

1° M. — N. a. C'est-à-dire, Muller. Numismatique africaine.
2° C. — N. r. — Cohen. Numismatique républicaine.
3° R. — N. f. — Riccio. Numismatique familiale.
4° C. — N. i. — Cohen. Numismatique impériale.
5° S. — N. b. — Sabatier. Numismatique byzantine.
6° Mi. — N. p. — Mionnet. Numismatique des peuples.

Castellum Mastarense (Beni Ziad). — Sur un des contreforts du Chettaba, entre Constantine et Mila, près de la route qui relie ces deux villes, au milieu des jardins des Beni Ziad, sont les

ruines de Mastar dans lesquelles ont été trouvées les quatre médailles suivantes que le musée d'Alger doit à la libéralité de M. Cherbonneau :

1° Valens (364-378), avec le revers « Securitas Reipublicae. »

2° Claude 2° (268-270), avec le revers « Consecratio. »

Cette médaille (N° 49 de Cohen) a été frappée après la mort de Claude le Gothique, ainsi que d'autres où cette circonstance est indiquée par l'emploi des mots *Divus* et *Consecratio*.

Les deux autres médailles, également du Bas-Empire, sont trop frustes pour être déterminées. Leur module est celui de la petite pièce de cuivre appelée *pentanummia*.

Castellum Sufevaritanum (Sedjar). — Dans les ruines romaines de ce nom, sur un terrain appartenant à M le général Morris, on a trouvé deux médailles antiques d'une remarquable conservation dont M. Cherbonneau a fait don au musée d'Alger, ce sont :

1° Un moyen bronze de Caracalla (211-217) ; au revers, la valeur casquée debout.

Médaille décrite par Cohen (3.435, n° 520).

2° Un petit bronze quinaire de Gratianus (374-383).

D. n. Gratianus, p., f., aug. Son buste diadémé, à droite, avec le paludamentum (1).

R. Vot. x mult. xx (décrit dans Cohen (VI 438, n° 70). Seulement, cet auteur n'indique pas à l'exergue les lettres S M K B.

La médaille de Caracalla a été frappée en 210 ; celle de Gratianus n'a pas d'indication qui permette d'en préciser la date.

Dans le numéro précédent (p. 389), nous avons parlé déjà des médailles de Sufévar (on a imprimé alors *Suferar*, par erreur), à propos d'un autre don de M. Cherbonneau. Parmi les dix médailles, alors décrites, il y en avait une en argent, également de Caracalla, on se le rappelle, dont la légende, au revers, différait très-peu du moyen bronze ci-dessus.

Les ruines du Castellum se trouvent dans le Djebel Sedjar, au S.-O. de Constantine.

Kalama (Guelma). — Les médailles suivantes provenant de cette

(1) Paludamentum, selon Rich, manteau militaire que les généraux et les officiers supérieurs portaient par dessus leur armure.

localité ou des environs, ont été données également au musée, par M. Cherbonneau.

1° Constantin le Grand (305-337), avec ce revers : Imp. Constantinus Max. Aug. (Imperator Constantinus, Maximus, Augustus), son buste, à droite, avec le casque lauré et la couronne.

R. Victoriae laetae princ. perp. Deux victoires, debout, posant sur un autel un bouclier sur lequel celle qui est placée à gauche a écrit VOT. P. R., à l'exergue les lettres P T (?)

Cet exemplaire tient de ceux décrits par Coh. (VI. 165) sous les n°s de 513 à 517, mais n'est exactement conforme à aucun d'eux. Le buste et les figures y ont plus de relief que dans les autres médailles de l'époque.

2° Constantin le Jeune (337-340) :

Constantinus Jun. Nob. C. (Constantinus Junior, Nobilis Cæsar). Son buste lauré, à droite, avec le paludament.

R. — Gloria exercitus. Deux soldats casqués, debout en regard, tenant chacun une haste et appuyés sur leurs boucliers ; entre eux deux enseignes militaires. A l'exergue, *Consp.*, la dernière lettre ayant la forme grecque (V. Coh. VI, 233, n° 139). Exemplaire d'une conservation parfaite.

3° Constantin 1er, le Grand. Exemplaire assez fruste, avec le revers *Jovi conservatori*. (Coh. VI, 140, etc., n°s de 329 à 352).

4° et 5° Petits bronzes du Bas-empire, trop frustes pour pouvoir être déterminés avec plus de précision.

6° Théodose II (408-450) :

D. n. Theodosius, F. Aug. (Dominus noster Theodosius Felix Augustus), son buste diadémé, à droite.

R. — Victoria Augg. Victoire debout, à gauche, tenant la couronne et le globe ; à l'exergue, cora. (S. 1.118, n° 30).

7° à 16° Dix petits bronzes du Bas-empire, frustes.

17° Pièce moderne, en cuivre, du module d'un liard.

En légende circulaire : Otto Imperator ; dans le champ, autour d'une rosace centrale, les lettres A L I V D formant monogramme.

R. — Personnage debout, de face, nimbé, ayant un globe dans la main gauche, et à droite un objet triangulaire au niveau de la tête. Autour, en légende : Petrus Sanctus.

Cette pièce appartient à un des quatre empereurs du nom d'Othon qui ont régné sur l'Allemagne. Cependant, il parait assez probable que c'est à Othon IV, qui occupa le trône impérial de

1208 à 1218, celui qui fut battu à Bouvines par notre Philippe Auguste, en 1214.

18° Liard de Louis XVI. Il ne faut pas s'étonner de trouver si souvent des pièces européennes modernes mêlées ici aux médailles romaines : les transactions commerciales et surtout les vols incessants faits par les corsaires algériens sur les chrétiens pendant trois siècles et plus, ont versé une immense quantité de nos monnaies dans ce pays.

Aux environs de Guelma.

18° Constantin 1er le Grand (305-337) :

Au revers, Gloria exercitus, mais une seule enseigne entre les deux soldats (C. n° 309).

19° Constance 2e (337-362) :

Petit bronze à revers fruste.

20° Constance Galle (351-354) :

Au revers de Felix temporum reparatio.

21° Très-petit bronze épais, presque entièrement fruste.

Sigus (territoire des *Segnia*). — Des fouilles faites au mois de septembre 1864, dans les ruines de Sigus, par M. Cherbonneau ont amené la découverte de nombreux documents épigraphiques et de quelques médailles. Ces dernières, au nombre de huit et de petit bronze module du quinaire, et même au dessous, ont été données au musée d'Alger, par l'honorable découvreur. Toutes appartiennent à l'époque de Constantin le Grand ou de ses successeurs immédiats ; deux sont d'une assez bonne conservation.

Cirta (Constantine) et ses environs. — Onze petits bronzes du Bas-empire, époque de Constantin ou de ses successeurs immédiats, trouvés dans cette localité ou aux alentours, ont été donnés à notre musée par M. Cherbonneau, qui y a joint un rebïa boudjou (argent) et deux khamsa draham (cuivre d'Alger), ainsi que deux *fels* de Tunis, l'un ancien et l'autre de l'an de l'hégire 1171.

M. Cherbonneau a fait hommage en outre de 43 autres médailles provenant de diverses localités de la province de l'est, sur lesquelles on compte — comme plus ou moins conservées — trois Africaines de Carthage, un grand bronze de Marc-Aurèle et onze moyens ou petits bronzes du IVe siècle.

Cherchel (Caesarea). — Dans les premiers jours du mois d'octobre dernier, on a changé la porte du cimetière de Cherchel et on a placé deux fûts de colonnes romaines à l'entrée, pour servir de chasse-roues. Un de ces tronçons est en granit et l'autre en marbre légèrement bleuâtre ; ils se trouvaient, groupés, avec d'autres, sur la place de la promenade, non loin du palmier, et portaient les numéros 15 et 19 en très-grands chiffres qui y avaient été peints par les soins de la commune. Celle-ci a également employé d'autres tronçons antiques, en granit, comme chasse-roues à l'angle de plusieurs rues.

Nous supposons que, dans l'origine, lorsqu'on a réuni, inventorié et numéroté ces restes antiques, ce n'était pas avec l'intention de leur donner une destination semblable.

Nous avons appris en même temps qu'on avait été sur le point de démolir entièrement le second massif de maçonnerie des ruines de la rue du Centre. Mais ici, c'était le fait d'un particulier qui a eu le bon goût de suspendre son œuvre de destruction aux premières observations qui lui ont été faites à ce sujet par un ami de l'antiquité. C'était d'ailleurs avec le but louable d'arriver à l'érection d'une église sur cet emplacement.

Ici, nous sommes amené à entrer dans quelques détails

L'antique Caesarea, dont Cherchel occupe une partie de l'enceinte, avait trois palais des Thermes : le principal, celui qui a donné les belles statues qu'on admire dans le musée de cette ville et à Alger, lors de la prise de possession, en 1840, annonçait par ses énormes ruines un vaste édifice de 108 mètres, au moins, de façade, compris entre la porte de Ténès et la mer, en dedans du rempart arabe. Un autre, situé aussi contre ce rempart mais en dehors et du côté opposé, à droite de la route, en sortant par la porte d'Alger, a des massifs qui s'élèvent encore à une grande hauteur, bien que pour régulariser la forme du champ de manœuvre qui s'étend entre cet édifice et la mer, on ait fortement entamé ces ruines. Enfin, au milieu même de Cherchel, à l'extrémité sud de la rue du Centre, à l'intersection de cette rue avec celle du Caire, on voyait, au début de l'occupation française, des massifs imposants de maçonnerie, pieds-droits de voûtes écroulées. A défaut de la connaissance de l'architecture romaine, civile ou publique, la moindre habitude des monuments antiques, indiquait que celui-ci était un troisième palais des Thermes. C'est aussi sous ce titre que M. l'architecte Ravoisié le désigne sur son plan archéologique de Cherchel où il est marqué par la lettre E.

Lorsque nous l'avons visité, pour la première fois, au mois d'avril 1840, il y avait, contre un des pieds-droits, une partie considérable de frise en marbre blanc, et d'autres fragments de même nature gisaient çà et là dans l'herbe, car alors chaque maison de Cherchel avait son jardin.

Nous allons maintenant reproduire ci-après un passage d'une demande adressée à l'autoritée préfectorale par M. Beaujan, officier comptable, la personne dont nous parlions tout-à-l'heure; les détails que contient ce document touchent par plusieurs points à une intéressante question d'archéologie locale :

« A l'intersection des rues du Caire et du Centre de la ville de Cherchel, on voit des piliers et des parcelles de mur d'un monument ancien. Ayant dû faire creuser des fondations sur une longueur d'environ 16 mètres, sur la rue du Centre, j'ai retrouvé à une profondeur qui varie entre 0m 50 à 0m 80 le reste de ces murs. Cela m'a permis de dresser le plan numéro 1, ci-joint, que je garantis sans erreur matérielle (1). »

« La longueur intérieure du monument est de 33m 50, plutôt plus que moins; sa plus grande largeur, toujours à l'intérieur, de 12m 75 et de 7 mètres dans sa partie la plus étroite. Tout l'intérieur a donc une surface de 350 mètres environ. Les piliers A A sont à l'extérieur, les six autres B B sont à l'intérieur. Tous ces piliers dont trois ont encore, à 6 mètres au-dessus du sol actuel, des restes d'entablement — ont dû supporter les arcades sur lesquelles la voûte du monument était appuyée. »

« La porte principale E avait plus de 4 mètres de largeur. »

« Les demi-cercles C C ont dû recevoir des statues. »

« A hauteur du sol actuel, le sommet d'une petite voûte apparaissait dans le pilier B' ; y ayant fait fouiller, j'ai trouvé ce pilier ouvert dans toute sa longueur; et, à 2m 40 de profondeur,

---

(1) Nous avons reçu communication de la copie des plans numéros 2 et 3 joints à la demande de M. Beaujean, mais le numéro 1 nous manque. Il est amplement suppléé, du reste, par ceux de M. Ravoisié, planches 21, 22, 35 et 36 de la section des *Beaux-arts, architecture et sculpture*, dans l'œuvre de la Commission scientifique de l'Algérie. Les documents produits par cet habile architecte archéologue, d'après des fouilles faites sous ses yeux et sous sa direction, établissent sans aucun doute possible, que les grandes ruines de la rue du Centre sont bien celles d'un palais des Thermes. — *N. de la Réd.*

un dallage. C'était une porte latérale D D. La surface des dalles fortement usée témoigne qu'un grand nombre de personnes y ont passé. »

« A la limite D intérieure, commence une mosaïque assez commune qui doit former tout le sol de l'édifice. »

« A la limite D extérieure, après une interruption d'un mètre qui servait sans doute de palier, le passage continue dans la direction F et annonce une voie souterraine. Était-ce un passage secret servant aux chrétiens pendant les persécutions? Je ne puis le préciser n'ayant pu fouiller plus loin. »

Cette description de M. Beaujean est utile à connaître pour constater l'état actuel des ruines; mais si son auteur avait eu sous les yeux le travail de M. Ravoisié, il n'aurait jamais pu supposer un seul instant que ces grandes ruines fussent celles d'une église.

Nous ne pouvons donc que renvoyer le lecteur aux dessins du savant architecte. On y trouvera, outre la partie décrite par M. Beaujean, les amorces d'autres pièces situées au sud et à l'ouest. Quand M. Ravoisié a fait ses études, le monument était plus complet qu'aujourd'hui et il n'avait autour de lui que des espèces de chaumières indigènes élevées seulement d'un rez-de-chaussée, chaumières vides alors d'habitants; de sorte qu'à tous égards l'exploration architecturale et archéologique présentait bien plus de facilités qu'à présent.

Extrait du procès-verbal de la Séance annuelle du 20 janvier 1865.

Le retard apporté, involontairement, à la publication du numéro 48, nous permet d'indiquer ici sommairement les principaux résultats de la séance annuelle du 20 janvier 1865 en attendant que le numéro prochain en fasse connaître le procès-verbal circonstancié.

Nous suivrons dans cet extrait l'ordre du jour de la séance :

La séance est ouverte à 8 heures 1/4 du soir.

Rapports du Président et du Trésorier. — M. Berbrugger, qui occupe le fauteuil, donne lecture de son compte rendu de la situation morale et matérielle de la Société pendant l'année 1864 ; il lit également le rapport du Trésorier, ce dernier fonctionnaire ayant été empêché d'assister à la séance par une indisposition.

Il résulte de ces deux documents, qu'il s'est opéré, sous le double aspect, une amélioration considérable dans la situation de la Société : en ce qui concerne la partie financière, les recettes

sont aujourd'hui au niveau des dépenses et on a pu diminuer beaucoup un arriéré qui avait acquis une certaine importance.

Renouvellement partiel du bureau. — Aux termes des statuts, la Société avait à nommer, pour 1865, son président, ses deux vice-présidents et le trésorier dont les fonctions sont annuelles.

Voici le résultat du scrutin :

M. Berbrugger a été réélu *Président* ;

M. Bresnier a été réélu premier *Vice-Président* ;

M. Cherbonneau, *Secrétaire* a été *promu deuxième Vice-Président*, en remplacement de M. Brosselard, préfet d'Oran, passé, par suite de son éloignement d'Alger, dans la catégorie des membres honoraires ;

M. Bonnet a été ensuite choisi pour exercer les fonctions de *Secrétaire* à la place de M. Cherbonneau ;

M. Serpolet a été nommé *Secrétaire-adjoint*, en remplacement de M. Bonnet.

L'élection du Trésorier aura lieu dans la plus prochaine séance.

Le Bureau demeure donc ainsi composé pour l'année 1865.

MM. Berbrugger, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, *Président*.

Bresnier, professeur à la chaire d'Arabe d'Alger, *premier Vice-Président*.

Cherbonneau, directeur du collège impérial Arabe-Français, *deuxième Vice-Président*.

Bonnet, chef de bureau à la mairie, *Secrétaire*.

Serpolet, architecte-voyer, *Secrétaire-adjoint*.

Devoulx, conservateur des archives arabes du domaine, *Trésorier-archiviste*.

Amélioration dans le mode d'impression de la Revue africaine. — Il a été décidé, dans la même séance, qu'à partir du numéro 49 (janvier 1865), celui qui commence la neuvième année de cette publication, on emploierait pour l'impression un caractère neuf et d'un œil plus fort que l'ancien qui, usé et trop fin, fatiguait la vue et était l'objet de plaintes de la part de nos lecteurs, plaintes très-légitimes et dont la Société a dû tenir compte.

La séance a été levée à 10 heures du soir.

Pour les articles et faits divers non signés,

Le Président,

A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE.

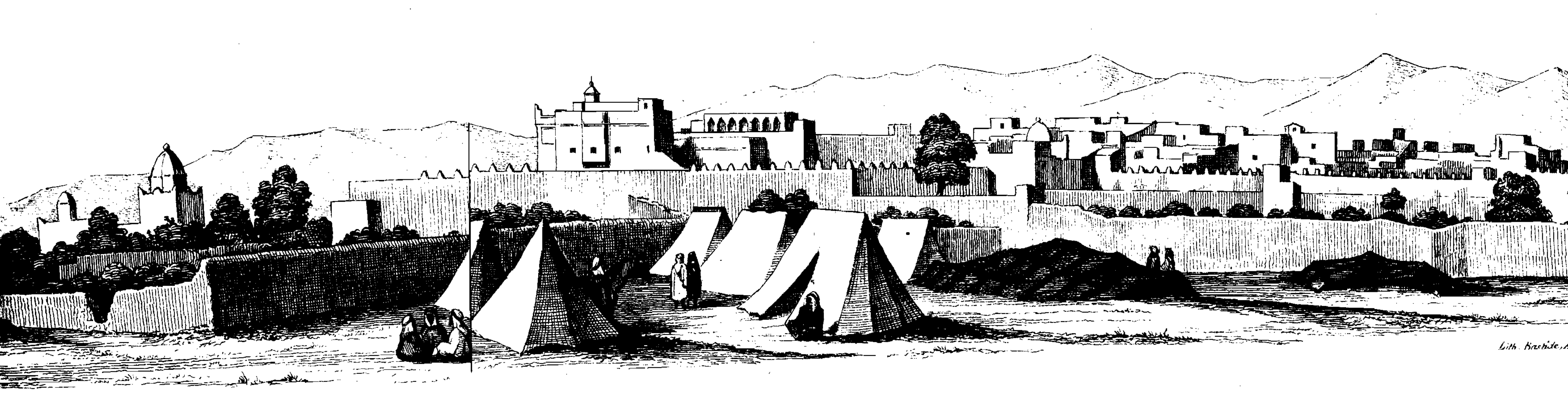
ARTICLES DE FONDS.

CHRONIQUE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

– Edition : N° 2066 —— 06 —— 85



VUE D'AÏN-MÀDHI.